This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Int 46.3

OCT 22 191

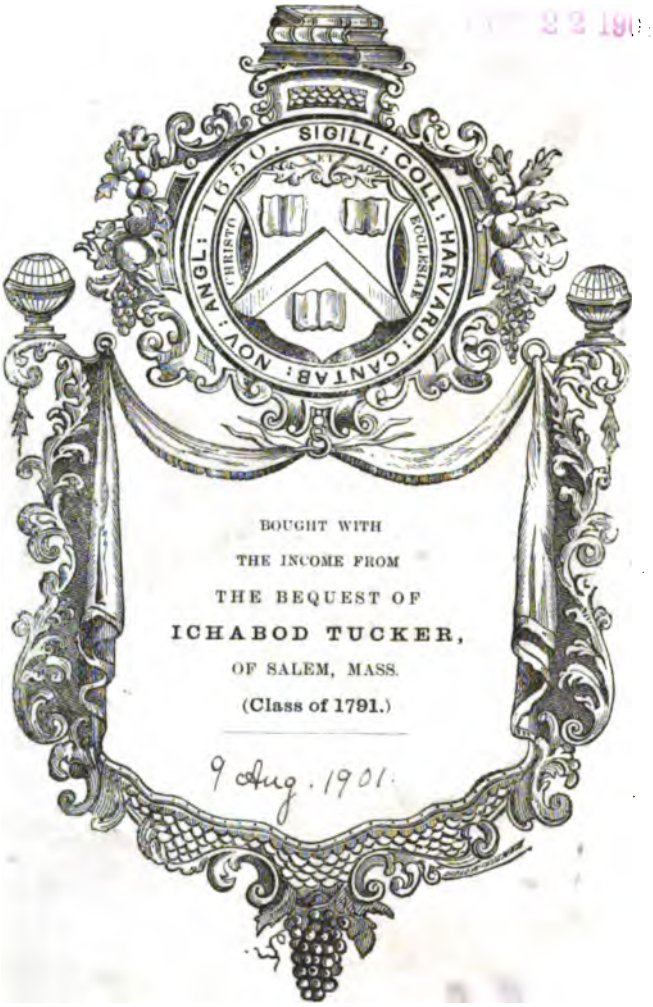

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

9 Aug. 1901.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEUR : HENRI PENSA

TOME VIII

TROISIÈME ANNÉE. — 1899

(SEPTEMBRE-DÉCEMBRE)

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
PASSAGE DES PRINCES
1899

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME VIII

vement à l'étendue du programme. Les uns prêchent en faveur d'un régionalisme mitigé qui se limiterait notamment à la faculté de percevoir l'impôt par l'entremise de fonctionnaires catalans et sur les bases fixées par un conseil catalan, avec l'obligation de verser au gouvernement central un tribut annuel déterminé d'avance, à l'instar de ce qui existe pour les provinces basques.

D'autres préconisent une autonomie beaucoup plus large qui réduirait l'ingérence de Madrid à son minimum en ne donnant droit de cité dans la région qu'aux grands services de l'État, tels que guerre, douanes, etc., dont le fonctionnement est indispensable au maintien de l'unité nationale.

Enfin, l'on rencontre des partisans d'un séparatisme complet qui rêvent l'indépendance de la Catalogne sous la protection de l'Espagne ou de la France, voire sans appui extérieur.

Toutefois, le groupe des provinces catalanes paraissant trop faible pour former un Etat, l'idée de reconstituer l'antique domaine des rois d'Aragon par l'union de la Catalogne, de l'Aragon, de Valence et des Baléares s'est fait jour dans certains milieux.

Quant aux Républicains, ils adoptent la formule de la décentralisation mitigée, en demandant surtout l'abolition de la royauté.

Les deux dernières solutions, peuple souverain et république, ne trouvent pas encore assez d'écho pour être prises en considération.

Les autres systèmes gravitent plus ou moins, nous le constaterons, autour du programme adopté par l'union catalaniste dans son assemblée générale tenue à Manresa en mars 1892. Le projet de constitution régionale élaboré par cette assemblée est, d'ailleurs, celui qui semble réunir les principales forces militantes incarnant le véritable régionalisme.

L'heure est propice aux revendications, car la guerre hispano-américaine et ses hécatombes, la crise économique qui en résulte, la perte des Antilles et des Philippines, principaux débouchés de Barcelone, les impôts de guerre écrasant les contribuables ont irrité l'opinion et préparé la voie aux novateurs.

Les députations, les messages au gouvernement de Madrid en vue de réclamer la décentralisation, les réformes dans toutes les branches et une refonte du régime se multiplient sans arrêt. Cette étude présente donc un intérêt d'actualité qui explique notre initiative.

L'évolution historique de la Catalogne et, plus brièvement, celle des autres provinces qui conservent des vestiges d'autonomie ; le programme du régionalisme catalan, sa thèse à l'appui de ses revendications et enfin la solution probable du problème : tel est le sommaire des développements qui vont suivre.

I

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA CATALOGNE

La Catalogne, composée des quatre provinces de Barcelone, de Tarragone, de Lérida et de Gérone, relevait, sous la domination romaine, de la Préfecture des Gaules ; la capitale de son territoire était Tarragone. Par la force des choses, la civilisation du vainqueur, de même que le droit romain, s'implantèrent dans le pays (200 avant J.-C. à 400 après J.-C.).

Plus tard, les Visigoths et les Arabes s'établirent à leur tour en Catalogne. Mais les rois Francs la délivrèrent ultérieurement de ce joug et conservèrent une certaine autorité sur la contrée. Les uns et les autres y laissèrent également l'empreinte de leur législation.

En 778, Charlemagne réunit le comté de Barcelone et la Septimanie à l'Aquitaine pour former la marche hispanique qui comprenait ces trois États et marquait les limites de l'influence française en Espagne.

Louis le Pieux sépara l'Aquitaine de la Septimanie et de la Catalogne et fonda, avec les deux dernières, le duché de Barcelone, après avoir chassé les infidèles de cette capitale à la suite d'un siège mémorable. Le duché fut divisé par Charles le Chauve en deux comtés, celui de Narbonne et celui de Barcelone. Profitant de la faiblesse des fils de Charlemagne, l'Etat de Barcelone se déclara indépendant, en 874, sous le comte Vilfredo el Velloso, qui expulsa les musulmans des montagnes de Montserrat.

Dans la suite, les cinq comtes Bérenguer étendirent successivement leurs domaines, et Bérenguer V consomma dans la personne de son fils, Alphonse II, la réunion de la Catalogne à l'Aragon, en épousant Pétronila, héritière de cette couronne.

Ce fut Ramon Bérenguer qui, en 1071, dota les Catalans du code dénommé « usages de Barcelone ». Vingt conseillers concoururent à la formation de ce code qui représente fidèlement la société catalane à l'époque de sa promulgation. Ce monument n'était que la généralisation, la coordination et la synthèse du droit coutumier corrigé et complété. Il constitua la véritable source du droit catalan avec réminiscence du régime féodal.

Le droit canon prit, de son côté, une place que la prépondérance de l'Église à cette époque lui ménageait naturellement.

Quant au droit romain, il conserva et augmenta même sa suprématie, avec l'aide du temps, en raison de l'insuffisance du code des usages. Néanmoins, ce dernier continua comme règle, le droit canon et le droit romain ne venant qu'à titre supplétoire, en cas de lacune dans le code des usages.

La Catalogne est l'un des premiers États chrétiens dans lesquels le pays lui-même fut représenté aux Cortès avec le privilège de concourir à l'élaboration des lois. Toutes les classes sociales déléguaient leurs élus à cet effet. « Nous voulons, décidons et ordonnons, dit « Pedro II dans sa constitution de 1282, qu'en vue d'établir en Cata- « logne une constitution ou une loi, obligation soit pour nous et nos « successeurs de recueillir l'approbation et le consentement des pré- « lats, barons, chevaliers et citoyens de Catalogne, ou après convo- « cation de la majorité la plus éclairée d'entre eux [1]. »

Les privilèges et franchises de la Catalogne, très étendus depuis les temps les plus reculés, furent encore élargis après sa réunion à l'Aragon. La prospérité croissante du pays encourageait cette politique. Le patrimoine le plus cher à Barcelone était la liberté de ses institutions municipales. Son gouvernement était composé d'un conseil ou Sénat de cent membres auxquels étaient confiées les fonctions législatives. Le pouvoir exécutif était commis à 4 ou 6 délégués. Un grand nombre de conseillers étaient élus parmi les commerçants, industriels et artisans de la cité, obtenant de la sorte non seulement l'autorité municipale, mais aussi une partie des droits de la souveraineté.

Le conseil des Cent passait des traités de commerce avec les puissances extérieures, veillait à la défense de la cité en temps de guerre, destinait les fonds publics à l'exécution de grands travaux, subventionnait certaines entreprises, etc. — Les conseillers recevaient des honneurs supérieurs à ceux de la noblesse. On leur donnait le titre de magnifiques; ils s'asseyaient et se couvraient en présence du roi, traversaient les rues précédés de massiers, et les députés qu'ils envoyaient à la cour étaient reçus avec le même cérémonial que les ambassadeurs étrangers.

Sous l'influence de ces institutions démocratiques, les habitants de Barcelone et même ceux de toute la Catalogne, qui jouissaient plus ou moins de libertés identiques, prirent un caractère altier et indépendant. Leur valeur militaire et leurs habitudes de travail aidant, ils résistèrent toujours aux exigences de la tyrannie et aux empiétements du pouvoir.

La Catalogne fit partie de la couronne d'Aragon jusqu'en 1479, époque où Ferdinand II épousa Isabelle, reine de Castille, — unissant ainsi l'Aragon et la Catalogne à la maison de Castille.

Rappelons encore que le Roussillon, la Cerdagne et le comté de Montpellier étaient annexés à l'Aragon depuis Jacques le Conquérant, prolongeant ainsi la Catalogne dont les mœurs, la langue et les usages se retrouvent dans ces régions du midi de la France.

---

[1] Coroleu y Pella, *Las Cortes Catalanas.*

Formant corps désormais avec le reste de l'Espagne, la Catalogne conserva ses institutions et ses libertés, tout en se révoltant nombre de fois contre le pouvoir royal. C'est ainsi que Barcelone soutint deux sièges sous le roi Jean II, un sous Philippe IV [1], deux sous Charles II et deux sous Philippe V, le dernier resté célèbre par la défense de la place qu'investissait le duc de Brunswick à la tête des forces espagnoles et françaises. Cette résistance acharnée provoqua, d'ailleurs la ruine des franchises de la Catalogne. Par le décret royal de « Nueva planta » du 16 janvier 1716, Philippe V supprima les libertés du pays et ne lui laissa que son droit civil. Ce droit civil est le dernier vestige de l'autonomie provinciale.

Depuis cette épreuve jusqu'à nos jours, la Catalogne protesta souvent contre l'absorption dont elle était l'objet, mais sa chute fut si profonde qu'il faut attendre l'invasion du commencement du siècle pour assister au réveil de ses énergies nationales. La lutte retrempa le caractère du peuple, et les autorités françaises elles-mêmes favorisèrent la régénération en autorisant la circulation des principaux journaux de Barcelone en langue catalane avec traduction française en regard. Le *Diario de Barcelona*, journal officiel, fut publié en deux colonnes, l'une en français, l'autre en catalan, du 12 mars 1810 au 12 août de la même année.

Si la Catalogne avait été animée, à cette époque, d'aspirations séparatistes, nul doute qu'elle aurait obtenu de la France un régime de liberté des plus étendus. Mais le même sentiment patriotique entraînait l'Espagne entière contre Napoléon, et la Catalogne repoussa toutes les avances de l'Empereur. C'est ainsi que le décret signé aux Tuileries le 8 janvier 1810 fut accueilli à Barcelone avec une froideur glaciale. Ce décret décidait : « Article 1er. Le septième corps de l'armée d'Espagne se nommera armée de Catalogne. — Article 2. La province de Catalogne formera un gouvernement particulier sous le titre de gouvernement de Catalogne. — Article 3. Le commandant général de l'armée de Catalogne, maréchal Augereau, duc de Castiglione, sera gouverneur général de la province et réunira les pouvoirs civils et militaires. »

La proclamation du maréchal Augereau datée de Barcelone 18 mars 1810 n'ébranla pas davantage la fidélité des Catalans à leur monarque. Cette proclamation n'était pourtant pas une arme de guerre, l'on peut en juger par les extraits suivants : « Il y a 14 ans,

---

[1] Sous Philippe IV, les Catalans irrités de la suppression de quelques-uns de leurs privilèges et fatigués de la présence des troupes castillanes, se soulevèrent avec l'appui de la France et, après avoir offert à Louis XIII la souveraineté de leur territoire, l'érigèrent en République indépendante, laquelle dura 14 ans, toujours sous l'égide de la France. Don Juan d'Autriche les réduisit après un siège fameux et leur restitua les prérogatives du passé.

« en traversant ce pays, j'avais admiré les efforts de votre génie et « l'amour du travail qui vous permettaient de vaincre les obstacles « accumulés par la nature. Sans canaux, sans chemins, sans ports, « vous avez réalisé des prodiges pour votre industrie. — Calculez à « quel degré de gloire vous pourriez atteindre sous la direction d'un « gouvernement éclairé, paternel et vigilant. Oui, vainqueurs d'A- « thènes, l'on rétablira votre antique commerce avec l'Orient; la « patrie catalane va renaître de ses cendres... Catalans, je consacre- « rai tous mes efforts à votre félicité. Je réunirai autour de moi tous « les hommes éminents de votre patrie et je vous procurerai la pros- « périté. »

En dépit de ces dispositions, la plupart des fonctionnaires refusèrent de prêter le serment de fidélité et la résistance du pays s'accentua au point que Napoléon songea à réunir la Catalogne à l'empire français.

Une lettre du prince de Wagram écrivant, au nom de Napoléon, à son frère Joseph, à la date du 25 août 1811, en témoigne, suffisamment. « L'Empereur me charge d'aviser V. M. que Figueras s'est « rendue à discrétion, mais que toute la province de Catalogne reste « en insurrection. Sa résistance est si acharnée que l'Empereur a « décidé de réunir la Catalogne à l'empire français. » Ce projet n'eut pas de suite, et les revers de Napoléon amenèrent le retrait des troupes françaises de la péninsule.

Cette longue épopée contribua à la renaissance de la Catalogne. L'absolutisme et les secousses intérieures entravèrent encore, il est vrai, le mouvement, mais l'impulsion était donnée et, depuis 20 ans, le courrant grossit sans arrêt. Les manifestations de cette renaissance ont pris corps dans les jeux floraux, le théâtre, les sociétés chorales et la Presse. Le cadre de la centralisation qui emprisonne le pays devient trop étroit pour permettre aux catalanistes de se mouvoir à l'aise en suivant leur programme et la crise que nous traversons révèle à la fois l'obstacle et l'effort tenté pour le franchir.

Mais avant d'examiner les desiderata de la Catalogne, résumons les privilèges qu'elle possède encore.

De l'autonomie du passé il ne reste debout que le droit civil. Les sources de ce droit sont les suivantes :

1° Les lois postérieures au décret de « Nueva planta » qui ont été déclarées applicables au territoire;

2° Les usages, constitutions, etc., qui forment la compilation du droit catalan :

3° Les droits canon et romain à titre supplétoire.

4° Le code civil espagnol à défaut des textes antérieurs.

Les particularités saillantes du droit catalan sont l'émancipation du fils par le mariage, l'usage du contrat de mariage par lequel l'hé-

ritier reçoit fréquemment tout le patrimoine des parents, l'obligation pour le mari de doter la femme.

En matière de succession, le testament doit contenir, pour être valable, l'institution d'un héritier et, s'il existe des descendants, ceux-ci ont droit à la légitime qui consiste dans le quart des biens, délivrable par l'héritier dans la forme qu'il juge convenable. A défaut de descendants, les ascendants bénéficient de la même réserve et le de cujus est maître absolu de la quotité disponible.

Invinciblement attachée à sa législation, la Catalogne réclame l'extension de ses privilèges et même le retour à l'ordre de choses antérieur au décret royal de 1716 qui supprima ses franchises les plus importantes.

Les tendances actuelles vers la décentralisation ne se limitent, d'ailleurs, pas à la Catalogne : toute la péninsule s'associe au mouvement. Il existe, au surplus, d'autres provinces espagnoles encore en possession d'un reste d'autonomie. Consacrons quelques lignes à ces régious sur lesquelles passe un souffle d'indépendance.

II

VESTIGES D'AUTONOMIE EN ESPAGNE HORS DE LA CATALOGNE

A. — *Aragon.*

Par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle, le royaume d'Aragon fut incorporé à la couronne de Castille. Avant cette fusion, l'Aragon unie à la Catalogne comprenait les Baléares, Valence, la Sardaigne, le Roussillon, et une partie de Naples. C'est dire qu'elle constituait un facteur important de la politique européenne et une puissance au moins égale à celle qui allait l'absorber graduellement.

En se donnant à la Castille les Aragonais conservèrent néanmoins leur organisation propre, leur constitution politique, dont la valeur a été reconnue et admirée, et leur parlement si jaloux de ses prérogatives vis-à-vis de l'autorité royale.

Sous Philippe II, les droits politiques furent réduits, mais c'est Philippe V, qui abolit toutes les franchises en châtiment de la fidélité que l'Aragon, comme la Catalogne, gardèrent à la maison d'Autriche.

Toutefois, la pragmatique royale du 29 juin 1707 fut adoucie par une mesure du 5 avril 1711, aux termes de laquelle l'Aragon recouvra le seul privilège qu'elle ait conservé, celui d'appliquer son droit civil propre dans les limites de son territoire.

Ce droit civil a été constitué par les lois des Visigoths, le droit canon, les usages et coutumes sanctionnés par le temps. Il contient

un grand nombre d'institutions intéressantes et dignes d'être étudiées en raison de leur adaptation aux besoins de notre époque et aux progrès de la science juridique. La plus remarquable particularité de cette législation est le veuvage, ou usufruit forain « viudedad ò usufructo foral », en vertu duquel le conjoint survivant jouit des biens du prédécédé, sa vie durant, s'il ne convole pas en secondes noces; mais la femme perd son droit en s'abandonnant à une vie licencieuse.

L'Aragon n'a pas oublié son glorieux passé, et les idées de retour à l'autonomie sont en faveur. L'on discute dans les cercles, mais sans s'arrêter encore à une conclusion pratique, le projet de reconstituer la confédération d'autrefois entre l'Aragon, la Catalogne, Valence et les Baléares.

B. — *Navarre.*

Le royaume de Navarre, tantôt uni à l'Aragon, tantôt à la France et tantôt séparé de tous, fut enfin conquis, en 1512, par Ferdinand le Catholique, et annexé à l'Espagne. La Navarre conserva une large autonomie jusqu'à nos jours, mais la loi du 21 juillet 1876 lui enleva ses droits politiques à la suite de sa participation au dernier soulèvement carliste.

Actuellement, son vieux droit civil seul reste intact et en vigueur. La législation navarraise est un composé bizarre des droits castillan, aragonais et romain. Elle reconnaît notamment la société d'acquêts, l'usufruit en faveur de l'époux survivant, comme dans l'Aragon, la tutelle, à l'exclusion de la curatelle, la liberté testamentaire dans toute son étendue; la réserve au profit du fils, la dot, telle que le droit romain l'a transmise, et la donation *propter nuptias*. Le Code civil espagnol est appliqué subsidiairement.

La Navarre est loin d'avoir abdiqué ses rêves d'indépendance, et le mouvement de décentralisation qui se propage, trouve un puissant écho dans cette région.

C. — *Provinces basques.*

Ces provinces sont celles d'Alava, de Vizcaya et de Guipuzcoa. Après l'expulsion des musulmans, elles appartinrent au royaume des Asturies, puis à celui de Navarre jusqu'à leur incorporation à la couronne de Castille.

Le droit civil en vigueur à Alava et Guipuzcoa est le Code espagnol, ces deux pays ne s'étant pas accordé de législation civile propre. La Viscaya possède quelques lois civiles spéciales applicables hors des villes et des villas: mais le droit commun d'Espagne régit presque tout le domaine juridique. Les particularités de cette législation sont la succession par branche à défaut de testament, l'usufruit du survivant des époux pendant un an et un jour, la division des biens en

deux parts égales entre les enfants et le dernier vivant des époux, la fusion de la puissance paternelle et de la tutelle.

Comme la Navarre, les trois provinces en question furent dépouillées de leurs droits politiques, par la loi du 21 juillet 1876, pour avoir pris part à l'insurrection carliste. Il ne leur reste actuellement qu'une autonomie restreinte au paiement des contributions en vertu du décret du 28 février 1878 confirmé par les lois budgétaires de 1887 et 1888. Aux termes de ces dispositions, les provinces basques versent à l'État espagnol à titre d'impôts un tribut annuel, fixé d'avance, et elles se chargent, à l'intérieur, de l'assiette et de la perception, sans ingérence des employés du gouvernement central.

D. — *Valence et les Baléares.*

Valence et Mallorca formaient partie intégrante du royaume d'Aragon. Le royaume de Valence perdit tous ses droits politiques et civils en 1707, subissant le même destin que la Catologne; il réclame, aujourd'hui, un retour vers son antique constitution.

Les îles Baléares, dépossédées de toutes franchises politiques, en même temps que la Catalogne, par le décret de Nueva-Planta, conservent seulement le droit civil codifié, en 1663, sous le titre de « ordinations y summari dels privilegis, consuetuds y bons usos del regne de Mallorca ».

D'après ces textes, l'enfant qui se marie contre la volonté des parents est écarté de leur succession.

L'Institut de Justinien et le droit romain, en général, dominent dans cette législation, et le Code civil espagnol y joue le rôle supplétoire. Mais les lois antérieures et postérieures au décret de « nueva planta », applicables à ces îles, les usages et constitutions de la Catalogne elle-même passent avant le Code civil espagnol, qui n'entre en pratique qu'autant qu'il ne contrarie pas l'ancienne législation.

Isolées dans la Méditerranée, les Baléares réclament, avec moins d'énergie que les autres régions énumérées, les bienfaits de la décentralisation.

III

PROGRAMME DU RÉGIONALISME CATALAN

Les Catalans, après l'abolition de la monarchie absolue, fondèrent toutes leurs espérances dans le régime de liberté qui devait s'ouvrir. Désabusés, à les entendre, et proclamant qu'en dépit de l'étiquette tous les gouvernements contemporains ne sont que des dictatures déguisées, ils présentèrent au roi Alphonse XII, à la suite d'une réunion tenue le 1er janvier 1885 à la Lonja, de Barcelone, un mémoire contenant la défense des intérêts moraux et matériels de la Catalogne.

Ce mémoire rappelle que l'union entre la Castille et la Catalogne a

été conclue sur les bases d'une égalité complète. « Nous possédions, « à cette époque, disent les signataires, des institutions appropriées « à notre race, une législation tirée de nos coutumes, et favorisant « la prospérité du pays, une langue officielle, en un mot une person- « nalité que le gouvernement central a, depuis lors, vainement tenté « de détruire. Le système de politique, en vigueur, amène la déca- « dence de l'Espagne; il faut le transformer et fortifier l'unité de la « patrie. Mais, pour atteindre ce résultat, le meilleur moyen n'est « pas d'étouffer la vie régionale et de lui substituer celle du centre. « Nous croyons, au contraire, qu'il est opportun et juste de donner « expansion, développement et autonomie aux différentes régions « de la Péninsule pour contribuer à la gloire et à la grandeur de la « nation. »

Ces vœux, non réalisés, furent suivis, en 1888, d'un message à la régente Marie-Christine à l'occasion de sa visite à Barcelone en vue de l'inauguration de l'Exposition universelle. Les aspirations de la Catalogne sont de nouveau consignées dans ce document qui est d'une actualité saisissante. « Chercher l'unification politique, vouloir « que toutes les nations diverses d'un grand État soient soumises « aux mêmes lois lorsqu'elles sont si différentes dans leur histoire, « leur caractère, leur langue et leurs coutumes, est un système dont « les conséquences ont été aussi désastreuses en Autriche qu'en « Espagne. Mais, dans votre patrie d'origine, l'on a ouvert les yeux « à la raison et à la justice en relâchant les liens et entraves et l'on « a ainsi contenu l'émancipation de plusieurs des nations opprimées « qui, faute de cette mesure, auraient fini par rompre leurs chaînes. « En Espagne, si l'on ne met rapidement un terme à l'émiettement « des forces nationales, la perte de tant de régions de notre conti- « nent et de l'Amérique qui se sont déjà totalement séparées de la « métropole sera bientôt aggravée par des démembrements nou- « veaux. Voyez de l'autre côté des mers: quelques peuples restent « sur le territoire desquels flotte encore le drapeau espagnol; ils « peuvent se révolter à leur tour contre les erreurs d'une politique « d'uniformité et d'absorption, aiguillonnés qu'ils sont dans ce but « par la comparaison de l'état précaire dans lequel ils se trouvent « avec la prospérité croissante d'autres peuples frères qui se sont « détachés de l'Espagne. »

Les événements ont malheureusement justifié ces prévisions pour Cuba et les Philippines.

Les manifestations qui précèdent n'aboutirent à aucune réforme; mais l'on compred sans peine les difficultés rencontrées par tous les gouvernements quand il s'agit de modifier un ordre de choses depuis lontemps en vigueur. Devant ce *statu quo*, le catalanisme, irrité par l'apparente stérilité de son effort, se propagea, et prit une offensive

dont la projection apparut nettement aux assises de la première assemblée générale des délégués de l'union catalaniste tenue à Manresa, en mars 1892. Cette assemblée se composait de propriétaires, d'industriels, d'avocats, etc., c'est-à-dire de la partie intelligente de la population, celle qui propage les idées et met les masses en mouvement.

Le thème de la discussion n'était pas un échange de vues platoniques, ni le vote d'une nouvelle adresse sans portée. Les délégués se proposaient, dès leur première réunion, de jeter les bases de la constitution catalane, et ce programme fut exécuté après de brillants développements oratoires qui révèlent une conviction susceptible d'impressionner les adversaires ou, tout au moins, de les éclairer sur les racines puissantes de l'organisation antiunitaire.

Nous traduisons littéralement ci-après la constitution régionale catalane adoptée, d'après le texte officiel du procès-verbal des délibérations.

POUVOIR CENTRAL

Base première. Ses attributions. — Seront à la charge du pouvoir central : *a*) les relations internationales : *b*) l'armée de terre et de mer, les travaux de défense et l'instruction militaire : *c*) les relations économiques de l'Espagne avec les autres pays et, en conséquence, l'établissement des taxes et tarifs des douanes : *d*) la construction et conservation des routes, chemins de fer, canaux et ports d'intérêt général. Dans les questions interrégionales, les régions en cause auront la facilité de procéder librement à un accord, et le pouvoir central interviendra seulement en cas de dissidence. Les voies de communication d'intérêt régional seront de la compétence exclusive des régions. Le même critérium sera suivi dans les services postaux et télégraphiques ; *e*) la solution de tous les conflits interrégionaux : *f*) la formation du budget annuel de dépenses qui, pour la partie non couverte par les rentes des douanes, devra être réparti entre les régions, proportionnellement à leur richesse.

Son organisation. — Le pouvoir central sera organisé sous le concept de la séparation des fonctions législatives, exécutives et judiciaires.

Le pouvoir législatif central émanera du roi, du chef de l'État et d'une assemblée composée de représentants des régions, élus dans la forme que chacune estimera convenable.

Le nombre des représentants sera proportionnel à celui des habitants et à l'importance de l'impôt : il sera de trois pour la région qui en comptera le moins.

Le pouvoir exécutif central sera organisé au moyen de secrétariats et ministères qui pourront s'appliquer aux relations extérieures, à

la guerre, à la marine, aux finances et à l'intérieur. Constituera le pouvoir judiciaire suprême un haut tribunal formé de magistrats élus par les régions, à raison de un pour chacune d'entre elles. Il veillera à la solution des conflits interrégionaux et des conflits des régions avec le pouvoir central, et devra exiger la responsabilité chez les fonctionnaires du pouvoir exécutif. Ce tribunal ne sera pas considéré comme le supérieur hiérarchique des tribunaux régionaux, lesquels fonctionneront avec une complète indépendance.

Viennent ensuite quelques dispositions transitoires au sujet des rapports de l'Église et de l'État et de la dette des régions.

POUVOIR RÉGIONAL

Base deuxième. — Dans la partie dogmatique de la constitution régionale catalane, sera maintenu le caractère expansif de notre législation antique, en réformant, pour les mettre d'accord avec les besoins nouveaux, les sages dispositions qu'elle renferme respectivement aux droits et libertés des Catalans.

Base troisième. — La langue catalane sera la seule langue officielle qui pourra être employée en Catalogne et dans les rapports de cette région avec le pouvoir central.

4e *base.* — Seuls, les Catalans de naissance ou naturalisés pourront occuper en Catalogne les charges publiques, même lorsqu'il s'agira des emplois gouvernementaux et administratifs qui dépendent du pouvoir central. Devront être également exercés par des Catalans les emplois militaires qui emportent juridiction.

5e *base.* — La division territoriale sur laquelle se développe la hiérarchie du pouvoir gouvernemental, administratif et judiciaire, aura pour base la frontière naturelle et le municipe.

6e *base.* — La Catalogne sera maîtresse souveraine de son gouvernement intérieur. En conséquence, elle dictera librement ses lois organiques; elle légiférera en matière civile, pénale, commerciale, administrative et contentieuse; décidera sur l'établissement et la perception des impôts, sur la frappe de la monnaie et sera investie de toutes les autres attributions inhérentes à la souveraineté qui ne correspondent pas au pouvoir central d'après la base première.

7e *base.* — Le pouvoir législatif régional émanera des Cortès catalanes, qui devront se réunir tous les ans à une époque déterminée et dans un lieu différent.

Les Cortès seront composées des représentants désignés par le vote de tous les chefs de famille groupés en classes issues du travail manuel, de la capacité ou des carrières libérales, de la propriété, de l'industrie et du commerce, en usant, autant que possible, de l'organisation corporative correspondante.

8e *base.* — Le pouvoir judiciaire sera organisé en rétablissant l'an-

tique audience de la Catalogne. Son président et ses vice-présidents nommés par les Cortès constitueront l'autorité judiciaire suprême de la région et l'on établira les tribunaux inférieurs qui seront reconnus nécessaires.

Les jugements sur tous litiges devront être rendus dans un délai déterminé et en dernière instance dans la Catalogne même.

L'on constituera des juridictions spéciales comme celles de l'industrie et du commerce.

Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire seront responsables.

9e *base.* — Cinq ou sept hauts fonctionnaires nommés par les Cortès exerceront le pouvoir exécutif et seront à la tête des diverses branches de l'administration régionale.

10e *base.* — L'on reconnaîtra à la contrée naturelle les attributions administratives les plus étendues pour le gouvernement de ses intérêts et la satisfaction de ses besoins. Dans chaque district fonctionnera un conseil nommé par les municipes du district et investi des attributions en question.

11e *base.* — L'on concédera au municipe toutes les attributions nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts propres et exclusifs.

Pour l'élection aux emplois municipaux l'on suivra le système de représentation par classes adopté pour la constitution des Cortès.

12e *base.* — La Catalogne contribuera à la formation de l'armée permanente de terre et de mer au moyen de volontaires, ou bien d'une compensation en argent préalablement arrêtée suivant le système antérieur à 1815. Le corps d'armée de la Catalogne sera fixe et les volontaires en faisant partie lui seront exclusivement attachés.

L'on établira la réserve avec une organisation régionale et elle se recrutera parmi tous les hommes d'un âge déterminé.

La 13e *base* se réfère à la police et au maintien de l'ordre public.

14e *base.* — Pour la frappe de la monnaie, la Catalogne devra se conformer aux types unitaires établis par les autres régions et par les traités internationaux de l'union monétaire, le cours de la monnaie catalane étant, comme pour les autres régions, obligatoire dans toute l'Espagne.

La 15e *base* a trait à l'enseignement public en Catalogne et l'on préconise le principe de la division et de la spécialisation des carrières en évitant les enseignements encyclopédiques.

16e *base.* — La constitution catalane et les droits des Catalans seront sous la sauvegarde du pouvoir exécutif catalan et tout citoyen pourra introduire une demande devant les tribunaux contre les fonctionnaires qui enfreindraient cette constitution.

La 17e *base* contient quelques dispositions transitoires.

Tel est le programme politique du régionalisme, programme d'ailleurs confirmé et résumé dans le manifeste de l'union catalaniste du

16 mars 1897 que terminent les réflexions suivantes : « Notre doc-
« trine économique est essentiellement la même que celle propagée
« en Espagne par la démocratie fédéraliste depuis l'année 1868. Nous
« reconnaissons qu'il y a des séparatistes dans notre province; mais,
« suivant nous, leur nombre ira en augmentant ou en diminuant
« selon que la réalisation de nos aspirations sera retardée ou
« avancée. L'Espagne, en tant que nation coloniale, s'est fondue aux
« mains de l'État unitaire. Il est urgent de faire un puissant effort
« pour qu'elle ne disparaisse pas en tant que nation continentale. »

Le régionalisme a de puissants alliés dans la presse catalane. Les journaux de cette nuance font une propagande ardente en faveur du parti et publient en tête de tous leurs numéros la synthèse de leurs désiderata extraits eux-mêmes du projet de constitution analysé plus haut : « Ce que nous voulons ». — « Nous voulons que la langue cata-
« lane ait caractère officiel et que ce soient des Catalans qui occupent
« tous les emplois publics. Nous voulons des Cortès catalanes non
« seulement pour établir notre droit et nos lois civiles, mais encore
« pour tout ce qui a trait à l'organisation intérieure de notre région.
« Nous voulons que tous les juges et magistrats soient Catalans et
« que tous les jugements soient rendus en dernier ressort dans la
« Catalogne. Nous voulons être arbitres de notre administration,
« répartir en toute liberté les contributions et impôts. Nous voulons
« enfin la faculté de concourir à la formation de l'armée espagnole
« soit au moyen de volontaires, soit par un apport métallique, mais
« avec la suppression absolue du tirage au sort et des levées en
« masse et la création de réserves régionales qui serviraient exclu-
« sivement en Catalogne.

La campagne menée pendant ces dernières années en faveur du régionalisme, est entrée dans la période la plus aiguë. La chute coloniale de l'Espagne, à la suite de la dernière guerre, provoque un mouvement irrésistible vers les réformes à l'intérieur de la Péninsule. Chacun cherche des moyens de salut et tous prêchent la régénération. Les messages à la reine, nous l'avons dit, s'accumulent et deviennent de plus en plus pressants. Ils émanent notamment de « la Société économique », du « Fomento du travail national », de « l'Institut agricole, » de « l'Athénée », de la « ligue de défense industrielle et commerciale », toutes sociétés siégeant à Barcelone. En dernier lieu, l'Académie de Droit de Barcelone vient d'adhérer (décembre 1898) aux conclusions des groupes précédents, en réclamant les réformes suivantes déjà contenues dans la constitution de Manresa, mais proposées cette fois pour toute l'Espagne.

Municipalités, députations et Sénat national élus directement ou indirectement par les syndicats, classes en corporations.

Division de l'Espagne en grandes régions naturelles, délimitées de

fait par la race, la langue et l'histoire, et bénéficiant d'une large décentralisation administrative.

Permanence d'un pouvoir central, chargé uniquement des fonctions dérivant de l'unité politique actuelle de l'Espagne, c'est-à-dire des fonctions indispensables à la protection et au développement des intérêts réellement communs à toutes les régions, tels que les relations internationales, la répression des délits, les tarifs douaniers, la marine, etc.

Outre ces manifestations collectives, nous devons signaler, sans y insister, les réunions, les discours qui viennent appuyer la thèse de la décentralisation que nous exposons plus loin aux points de vue théorique et rationnel d'après l'argumentation de ses adhérents.

IV

THÈSE DU CATALANISME A L'APPUI DE SON PROGRAMME

La centralisation, disent les adversaires de ce régime, est une contrainte, un état de choses imposé qui doit disparaître. La valeur de ce système est jugée d'après les conséquences historiques qu'il a engendrées. Or, l'unitarisme absorbant qui a dominé de tout temps la politique castillane a précipité, affirme-t-on, la perte de l'empire colonial de l'Espagne et la décadence actuelle. Le Portugal a préféré l'indépendance à ce joug. Les Amériques ont renié la mère patrie pour n'avoir pas été dotées de constitutions suffisamment autonomes. Elles se sont, en outre, lassées de l'exploitation des conquérants. Cuba est le dernier et le plus funeste exemple des erreurs de l'unitarisme.

En Catalogne, poursuivent les réformateurs, la prostration et la dégénérescence ont suivi l'abolition des franchises et libertés du pays par Philippe V, après le siège et la capitulation de Barcelone. Depuis lors, l'esprit d'initiative et la marche du progrès ont été constamment enrayés par la centralisation : le Catalogne aurait perdu sa personnalité sous l'empire de ce régime.

En regard de ce tableau, l'on présente le régionalisme comme la légitime aspiration de tous les peuples à vivre suivant les lois de leur existence sociale, comme l'expression de la vie normale d'une société civilisée. L'Espagne est composée de régions diverses : chaune possède une nationalité, une origine et une physionomie distinctes, des besoins propres et des aspirations particulières. C'est là un fait indéniable. Néanmoins, l'état annihile la région et comprime dans le même moule des éléments rebelles à toute assimilation.

Passant à un autre ordre d'idées, l'on constate que les caractères castillan et catalan sont en opposition flagrante. Le Castillan prédomine dans le groupe central-méridional de l'Espagne qui comprend

les deux Castilles et les contrées reconquises sur les Maures. Le groupe nord-oriental englobe la confédération aragonaise-catalane et le versant sud des Pyrénées relève plutôt du caractère catalan.

Chez le Castillan règne l'idéalisme généralisateur et l'esprit d'absorption

Le caractère catalan accuse, au contraire, un positivisme particulariste ; il vise aux avantages pratiques et possède le génie mercantile, sans avoir d'envolée plus haute.

Almirall, l'auteur de l'ouvrage bien connu « le Catalanisme », confesse la décadence intellectuelle et sociale de ses compatriotes, observant qu'un indice frappant de cette décadence est la prétention intime ou patente du Catalan de considérer tout ce qui vient de son pays comme le nec plus ultra. Il parle ensuite de l'égoïsme jaloux, de la médiocrité des œuvres de l'esprit, du culte exclusif de l'argent, etc., en rejetant la responsabilité de cette dégénérescence sur le Castillan qui étouffe l'essor de la contrée dont la renaissance matérielle et morale deviendra une réalité du jour où ses antiques franchises lui seront restituées.

Le mouvement actuel semble protester contre ce pessimisme, car la fièvre et l'élan universels qui se notent vers de sages réformes, le désir intense qui éclate de progresser dans toutes les branches, révèlent des ressources d'énergie, un ressort puissant et inspirent confiance dans les destinées de cette région qui représente l'avant-garde de l'Espagne pour l'industrie et le commerce.

Sans même s'appuyer sur les divergences de caractère et d'aspirations, ni sur les résultats du régime incriminé, les promoteurs de l'émancipation réclament un traitement de faveur pour la Catalogne en raison des charges financières qu'elle supporte au profit de l'État dans une mesure beaucoup plus étendue que les autres provinces. M. Alsina a mis ce point en relief devant la deuxième assemblée de l'union générale catalaniste tenue à Reus en mai 1893.

L'orateur puise ses chiffres dans la statistique administrative de la contribution industrielle et commerciale correspondant à l'année économique 1889-1890 et les résultats des exercices suivants sont encore plus favorables à sa thèse. Le total des impôts payés à l'État par l'Espagne, en 1889-1890, pour l'industrie, le commerce, les professions, les arts et métiers et la fabrication s'élevait à 41.599.284 piécettes 80. La part de la Catalogne dans cette somme était de 8.812.363 piécettes, soit 21,18 % du total versé par la Péninsule, ou plus de la cinquième partie de l'impôt perçu.

D'après le recensement de la population au 31 décembre 1887, l'Espagne comptait alors 17.559.308 habitants et la Catalogue 1.842.505, soit approximativement 10.50 % du total. Si les charges étaient en rapport avec l'importance de la population, la Catalogne

ne devrait payer que 10.50 % de l'ensemble des impôts. D'après la répartition actuelle, chaque Espagnol, vivant hors de la Catalogne, supporte annuellement une moyenne de 2 piécettes, 08 d'impôts et chaque habitant de la région catalane 4 piécettes 78, c'est-à-dire plus du double du précédent contribuable.

Suivons M. Alsina qui prend ensuite pour base de ses calculs l'étendue territoriale. L'Espagne entière mesure 504.517 kilomètres carrés ; la Catalogue seule, 32.196 kilomètres carrés, soit le 6.38 % du territoire; sa part de contribution est néanmoins de 21.18 %. Par kilomètre carré, les régions situées hors de la Catalogne supportent 69 piécettes 40 et la Catalogne 273 piécettes 70.

Continuant son relevé, l'auteur accumule de nouveaux chiffres dans le détail desquels nous n'entrons pas et arrive aux conclusions suivantes : le total des contributions de toute nature payées par l'Espagne sans la Catalogne est de 411.427.407 piécettes, ou de 26 piécettes 07 centimes par habitant et 871 piécettes 07 centimes par kilomètre carré. La Catalogne verse seule de son côté 104.440.615 piécettes, c'est-à-dire 56 piécettes 51 centimes par habitant et 3.243 piécettes 90 centimes par kilomètre carré.

La dette espagnole s'élevait, au 1er janvier 1890, à 6.207.027.482 piécettes. D'après les calculs précédents, chaque Catalan supportera 682 piécettes et chaque Espagnol, en dehors de la Catalogne, seulement 314 piécettes.

Pour l'intérêt annuel de cette dette qui est de 233.312.491 piécettes, chaque Catalan supporte également plus du double de l'Espagnol vivant hors de cette région.

Ces chiffres sont éloquents, mais en résulte-t-il nécessairement qu'il y ait inégalité et injustice dans la répartition de l'impôt? La Catalogne étant la région la plus riche de l'Espagne, contribue aux charges de l'État suivant ses ressources et les manifestations de son activité agricole, industrielle et commerciale; c'est la loi appliquée dans tous les pays.

Reste néanmoins un fait acquis, c'est le rôle prépondérant de la Catalogne dans l'économie financière de la Péninsule. L'État, en retour, lui accorde-t-il les garanties qui lui sont dues? La dote-t-il d'une administration, d'une justice et, en général, de services à l'abri de toute critique ? Les autonomistes répondent que tous les rouages publics sont viciés et que le maintien du *statu quo* serait désastreux.

Tels sont, en résumé, les principaux arguments invoqués par les catalanistes à l'appui de leurs revendications.

V

LA SOLUTION PROBABLE

Le foyer de l'agitation localisé pour ainsi dire à Barcelone, il y a quelques mois, s'est depuis lors développé dans toute l'Espagne; les résolutions adoptées par l'assemblée des chambres de commerce de la Péninsule à Saragosse en témoignent suffisamment. Cette levée en masse de l'opinion impose, on le comprend dans toutes les sphères, une solution prochaine qui, bien accueillie à l'heure actuelle, paraîtra peut-être insuffisante si elle intervient trop tard. Les prétentions grandiront, en effet, avec le temps et l'on ne désarmera plus les partis irrités par l'attente. Les concessions accordées seront probablement limitées, car il est difficile de supposer que le pouvoir central s'incline devant toutes les revendications catalanes. Quoi qu'il en soit, les liens seront relâchés, M. Sagasta lui-même pencherait vers une transaction si les paroles que lui attribuent les journaux sont exactes.

Parmi les politiciens en vue, le général de Polavieja, dans son manifeste du 1er septembre dernier, se montre partisan de la décentralisation. « Persister à ne pas modifier notre système politique « serait nous condamner à une honteuse prostration suivie d'une « mort certaine. Il y a une nécessité impérieuse à ce que la vie éco- « nomique du pays se déroule sans les entraves d'une centralisation « qui soulève déjà parmi nous d'alarmantes protestations. Il faut « être aveugle pour ne pas voir que presque toutes les régions d'Es- « pagne et, en particulier, celles qui sont le plus avantagées par leur « culture, leur travail et leur richesse, exagérant peut-être l'examen « des effets au détriment des causes, attribuent au caractère même « et à l'organisation du pouvoir central les mauvais résultats de la « politique suivie jusqu'à présent. L'on perçoit ce sentiment bien « près de Madrid et, le nier, serait une fiction inutile de plus. Il y a « là des périls qu'il convient d'éviter et en même temps un fonds « commun d'aspirations qui me paraissent légitimes.

« Sous l'égide de pouvoirs vigoureux pour maintenir l'unité poli- « tique et en refrénant énergiquement jusqu'à la moindre tendance « aux désagrégations criminelles et impossibles, je ne vois pas d'in- « convénient, mais bien plutôt des avantages à obtenir une large « décentralisation administrative, à donner à l'activité locale un « développement que tous les partis demandent déjà et à réaliser « dans ce sens la réforme des institutions municipales et provin- « ciales.

« L'expérience permettra, sans compromettre dans une réforme « aventurée tous les intérêts de la nation, l'essai de concessions « décentralisatrices qui, dans d'autres pays dont l'administration est

« bien supérieure à la nôtre, n'ont pas rencontré le veto des pouvoirs « publics : »

M. Silvela [1] se prête à une entente avec le général Polavieja sur les bases de ce manifeste en préconisant à son tour une large décentralisation administrative qui donnera une vie propre aux organismes échelonnés entre l'individu et l'État. « Les liens politiques et l'unité « nationale subsisteront, mais non plus le mode jacobin d'entendre « la vie juridique de l'État. Jamais la décentralisation, pour radicale « qu'elle soit, n'a constitué un danger. Elle a été le programme « politique de tous les partis et, le jour où on la mettra en pratique, « il faudra le faire dans un sens libéral en émancipant le peuple des « servitudes officielles qui l'oppriment. »

Enfin, les conclusions adoptées par l'assemblée générale des chambres de commerce espagnoles à Saragosse (décembre 1898) sont également favorables à ces principes en même temps qu'au retour aux grandes divisions naturelles de la Péninsule supprimées en 1833.

Tous ces symptômes présagent l'acquiescement du pouvoir central à certaines réformes; mais les Catalans ont un programme très étendu : prendront-ils patience moyennant l'octroi des premières concessions?

Nous croyons devoir répondre affirmativement en dépit des surprises que réserve l'heure présente. A cette fièvre de décentralisation et d'autonomie se mêle, en effet, dans la Catalogne même une tendance nouvelle dont les provinces de Tarragone, Lérida et Gérone accusent la vitalité. Nous voulons parler d'une résistance profonde aux idées d'absorption de la Principauté par Barcelone, sa capitale. Le programme d'un groupe très puissant de cette ville est, en effet, d'investir Barcelone des attributions de Madrid vis-à-vis des trois autres provinces catalanes. Cette tendance, commune aux grands centres, se révèle spécialement par le projet de créer un conseil ou députation unique pour toute la Catalogne avec siège dans la capitale. Les députations de Tarragone, Gérone et Lérida protestent énergiquement contre une mesure qui les menace dans leur existence, et le problème ainsi posé provoque une réaction inattendue. La majorité des intéressés déclare préférer le régime actuel au déplacement de la centralisation en faveur de Barcelone. « Plutôt Madrid que Barcelone! » tel est le cri de ralliement de l'opposition.

La raison d'être de cette attitude est facile à expliquer. La prospé-

---

[1] Depuis la conclusion de ce travail, qui date du début de 1899, M. Silvela est monté au pouvoir en remplacement de M. Sagasta, et le général de Polavieja occupe le ministère de la guerre. Ces hommes d'État exécuteront-ils le programme qui a fait la fortune de leur candidature? En dépit de la bonne volonté dont ils sont animés, la réforme menace d'être laborieuse eu égard aux complications du problème financier et au mouvement des séparatistes en Catalogne.

(Voir aussi la note qui termine l'article.)

rité croissante de Barcelone a pour conséquence immédiate le déclin des villes de second ordre de la région. Tarragone, Reus, Gérone, Villanueva, Lérida, etc... ont vu disparaître leurs éléments d'activité industrielle, commerciale, artistique et sociale au profit de la grande cité qui joint, prétend-on, à l'esprit de domination l'égoïsme et l'indifférence pour ses voisines déchues.

Dans une étude roulant sur cette question et publiée par un journal de Tarragone, l'auteur s'écrie : « Qui nous enlève les bras manquant « à notre agriculture? Qui nous renvoie en haillons et brûlés par « l'alcool nos travailleurs des champs partis avec l'espoir d'un gain « plus grand, ou tentés par le vice, sans compter ceux qui restent « dans les cimetières, les prisons, ou s'enrôlent dans les associations « anarchistes?

« Qui fomente l'absentéisme par la fascination exercée sur la classe « moyenne, l'absentéisme, plaie de l'agriculture et ruine de tant de « familles?

« Barcelone, toujours Barcelone.

« Et nous voudrions remédier à ces maux souvent irrémédiables « en investissant le centre, qui est la cause de tous nos désastres, « d'un pouvoir politique sur les régions victimes de sa prépondé- « rance?

« Ce ne serait plus de l'aveuglement mais du délire. »

Les partisans de la résistance à cet envahissement sont légion. Il y a donc des dissidences au sein de la principauté sur l'étendue et la nature des réformes en discussion et ce schisme affaiblit la portée des messages autant qu'il favorise la résistance du Gouvernement de Madrid. « Qui trop embrasse mal étreint. » Aussi les intéressés reconnaissent-ils déjà que leurs efforts doivent se grouper autour des propositions réunissant tous les suffrages. L'accord reste unanime pour obtenir l'autonomie au sujet de l'impôt et de sa perception. C'est peut-être là le terrain de conciliation sur lequel l'entente cordiale se rétablira avec Madrid.

L' « Ateneo barcelones », société puissante qui compte une élite de bons esprits dans ses rangs, a défini dans un mémoire *ad hoc* du 28 septembre 1898 les bases du concert économique préconisé. La Catalogne entière, dit ce mémoire, doit obtenir de Madrid la fixation d'un tribut annuel à payer à l'État. Non seulement ce tribut remplacerait le produit des contributions directes, mais aussi tous les autres impôts, à l'exception de ceux qui, par leur nature ou leur mode de recouvrement, sont inséparables des attributions propres du pouvoir central. Pour satisfaire au tribut annuel, la région établira et percevra elle-même ses propres impôts, appliquant le bénéfice recueilli, après avoir acquitté l'État, à son développement intérieur et à sa restauration.

La fixation du tribut à verser doit être l'objet d'un sérieux examen, poursuit le mémoire. L'on pourrait peut-être prendre pour base le rendement des cinq dernières années en cherchant la moyenne obtenue pendant cette période.

Les républicains eux-mêmes se rallient au concert économique. Pi y Margal répond comme suit au journal « l'Imparcial » qui qualifiait ce projet d'antinational. « Quel inconvénient y a-t-il à ce que « chaque province recouvre les impôts par les modes qu'elle consi- « dère comme les plus adéquates à son caractère, ses mœurs et à « sa richesse spéciale? L'État confia pendant longtemps cette mis- « sion à la banque d'Espagne, et si ce régime est aboli, c'est que la « banque y renonça en raison des difficultés survenues.

« Nous désirons que l'État vive autant que possible de ses rentes « propres tirées des douanes, postes et télégraphes, etc., et des ser- « vices dont il conserverait la direction. Ce qui manque pour sol- « der la dépense nationale, nous désirons qu'on le répartisse entre « les régions au prorata de la population et des richesses de cha- « cune. Libre ensuite à chaque région de recouvrer ce manquant « de la manière et suivant les modes qui lui conviennent. Nos jour- « naux et nos politiciens confondent l'unité avec l'uniformité et vou- « draient que tout fût uniforme. Qu'ils se détrompent! L'uniformité « c'est l'esclavage. »

Notre tâche est terminée; laissons la parole aux événements. L'heure est solennelle, décisive.

L'Espagne réclame la paix intérieure et la bonne volonté de tous ses enfants pour cicatriser les blessures d'hier.

Nous souhaitons à ses gouvernants de ramener la concorde entre les grands comme entre les petits, de soumettre à une inflexible moralité tous les services publics et de guider ainsi leur patrie dans la voie de son glorieux passé [1].

***

---

[1] Depuis quelques mois le parti conservateur remplace aux affaires le parti libéral sous la présidence de M. Silvela dont les principaux collaborateurs sont : le général de Polavieja, à la guerre; M. Villaverde, aux finances, et M. Duran y Bas, à la Justice.

Le chef du gouvernement, le général Polavieja et le ministre de la justice, éminent jurisconsulte de Barcelone, paraissent acquis, en principe, à une décentralisation limitée en faveur des Catalans. Le choix de M. Duran y Bas est déjà une satisfaction et une garantie accordées à ses concitoyens. Un premier pas a, d'ailleurs, été fait dans la voie des réformes par la nomination d'une commission chargée de codifier le droit catalan : c'est là un succès considérable qu'il importe de souligner. Par contre, les délégués de Barcelone investis de la mission de négocier à Madrid un accord économique avec l'Etat n'ont pas vu, jusqu'ici, le couronnement de leurs démarches : il en est résulté du mécontentement et de l'impatience.

D'autre part, les projets financiers de M. Villaverde qui portent le budget des dépenses pour 1899-1900 à 937 millions de piècettes, soit environ 200 millions d'aug-

LA PROVINCE DU TCHÉ-KIANG (CHINE)

Les négociations, actuellement en cours, entre l'Italie et la Chine en vue de la cession, à la première par la seconde, d'une baie importante, celle de *San-men*, sur la côte du Tché-kiang, comme station navale et dépôt de charbon, ont attiré l'attention sur la province dont elle fait partie. On sait, en effet, que derrière ce projet se cache l'intention du gouvernement italien, d'ailleurs poussé par l'Angleterre, la nation amie et alliée, comme disent les journaux de la Transalpine, de se créer en Chine une zone d'influence politique et commerciale dans l'hinterland de San-men. Or, cette sphère d'intérêts serait toute la partie du Tché-kiang que l'Angleterre ne s'est pas déjà réservée comme annexe du bassin du Yang-tze-kiang, qu'elle s'adjuge modestement dans le partage déjà ouvert des États du Fils du Ciel. Notre voisine d'outre-Manche a déjà déclaré, en effet, qu'elle se réservait la partie nord de la province, formée par les bassins du Tsien-tang et du Yung, les deux fleuves les plus importants du Tché-kiang, et sur lesquels se trouvent respectivement placés les ports ouverts de Hang-tchéou et de Ning-po. L'Italie, ayant d'ailleurs manifesté l'intention

---

mentation sur l'exercice précédent ont soulevé une immense clameur dans la péninsule et même au sein du Parlement. Des troubles se sont produits dans toutes les provinces, et l'opposition combat victorieusement le programme gouvernemental dans ses principales lignes.

L'agitation causée par cette politique financière se révèle en Catalogne comme partout ailleurs, et l'on peut attribuer à cet état des esprits le sens de certaines manifestations auxquelles la visite de notre escadre de la Méditerranée (du 16 au 24 juillet) vient de donner lieu à Barcelone. L'accueil enthousiaste réservé à nos marins et les acclamations frénétiques provoquées par la « Marseillaise » dénotent non seulement une cordialité internationale des plus profondes, mais encore les sympathies évidentes de la population pour le régime républicain. Les élections dernières l'ont, d'ailleurs, surabondamment prouvé, puisque la majorité a favorisé les candidats de cette nuance.

Outre ces témoignages d'amitié, le peuple offrit un spectacle imprévu pour tous ceux, du moins, qui ne connaissent pas les tendances du pays. En pénétrant dans le théâtre de « Tivoli », le vice-amiral Fournier fut salué par la « Marseillaise » et demanda ensuite, conformément à l'usage et à l'étiquette, l'exécution de la marche royale espagnole. Mais les sifflets et les protestations du public empêchèrent de continuer cet air national. Une scène presque analogue eut lieu au théâtre des « Novedades ».

La gravité de ces manifestations, en présence de l'amiral français et de son Etat-major, n'échappe à personne. Aux Cortès de Madrid, ces incidents ont leur répercussion et déchaînent la réprobation générale, sans parler de la leçon et de l'avertissement qui s'en dégagent au sujet des progrès du séparatisme.

Mais cette provocation violente, qui vise le gouvernement et l'indispose, peut être de nature à desservir le catalanisme en fournissant de nouvelles armes aux partisans de la centralisation. Si la résistance vient à s'accentuer de part et d'autre, des complications sont à redouter. Nous voulons espérer, néanmoins, que la modération et le bon sens triompheront, au grand profit de l'Espagne et de la Catalogne elle-même.

de demander la concession d'une voie ferrée traversant les deux provinces du Tché-kiang et du Ngan-hoei, pour joindre San-men au lac Poyang et, par suite, au Yang-tze, on voit l'intérêt qu'il y a maintenant à étudier ce pays.

Ayant eu l'heureuse chance, en 1879, au cours d'une mission d'études spéciale, confiée par le gouvernement chinois, de parcourir une partie du Tché-kiang et de résider six mois à Ning-po, nous avons pu prendre, sur cette partie de la Chine, des notes qui nous permettent aujourd'hui d'éclairer le public sur sa valeur.

Bien que la plus petite de l'Empire chinois, la province du Tché-kiang n'en est pas moins une des plus riches et des plus importantes : aussi mérite-t-elle une attention toute particulière [1]. Au point de vue maritime et militaire, ses côtes déchiquetées, creusées de nombreuses baies, véritables fiords chinois, offrent une série de ports d'abri excellents et faciles à défendre. Ce sont, en venant du nord, celles de Hang-tchéou, de Nimrod-Sound, de San-men, de Taï-tchéou, de Ouen-tchéou, avec le port ouvert de ce nom, sans parler de quelques autres de moindre importance. Grâce à elles, le développement de la côte, qui s'étend du 27° 30′ au 30° 40′ N., ne mesure pas moins de 570 milles marins. Or, la province elle-même n'a que 240 milles du nord au sud, et 190 de l'est à l'ouest.

Ainsi que le fait prévoir la forme des côtes, la province est, à l'exception de sa partie nord extrême, couverte de montagnes, atteignant d'assez grandes hauteurs (2 à 3.000 mètres dans la partie sud, d'après l'abbé A. David), et séparées par d'étroites vallées, parcourues par un réseau de fleuves, de rivières et de torrents, qui permettent à la batellerie indigène de pénétrer un peu partout. Nous avons navigué, en effet, sur des radeaux en bambou auxquels il suffisait de quelques centimètres d'eau pour glisser sur les cailloux des torrents des montagnes. Dans la partie nord se trouvent de vastes plaines, gagnées sur la baie de Hang-tchéou et parcourues par un système de canaux qui fait honneur aux constructeurs chinois. Ces canaux font communiquer Ning-po avec Hang-tchéou et Chang-haï. Pour passer de l'un dans l'autre, les barques sont hissées, au moyen de deux cabestans et d'un câble passant sous l'arrière, sur un double plan incliné, servant d'écluse permanente. Les polders, situés entre Yu-yao et Hang-tchéou, sont défendus contre l'invasion de la mer et du célèbre mascaret de la baie par une digue, à plan incliné, en pierres colossales, reliées entre elles par des crampons de fer en queue d'aronde, qui constitue l'un des plus beaux travaux qu'il nous ait été donné de voir. Elle mesure près de 150 kilomètres de longueur. Sa construction remonte à une époque fort ancienne et cependant,

[1] Elle ne mesure que 39,000 milles carrés et n'a que 21 millions d'habitants.

là où nous avons pu l'admirer [1], elle est encore en fort bon état de conservation. C'est dans cette même plaine que se trouve un travail plus gigantesque encore, le fameux pont ou viaduc, le plus long de la terre suivant Elisée Reclus, qui ajoute : « Même depuis le dévelop- « pement de l'industrie moderne, les Occidentaux n'ont pas bâti une « seule chaussée qui puisse s'y comparer. » Il ne mesure pas moins de 144 kilomètres de longueur, et se compose d'environ 40.000 travées rectangulaires, portant un chemin d'un mètre et demi de largeur que défend un parapet dégradé ! Ainsi que nous l'avons pu voir, il est malheureusement moins bien conservé que la digue.

Les superbes monolithes qui ont servi à la construction de ces merveilleux travaux proviennent des immenses carrières s'étageant jusqu'à 500 mètres de hauteur sur les flancs des montagnes de *Hsueh-to* ou Vallée neigeuse, à quelques lieues à l'Ouest de Ning-po, sur le bord d'un canal et d'une petite rivière. Les pierres de construction qu'on en tire sont célèbres dans toute la Chine et sont exportées par jonques jusque dans le royaume de Siam. Ainsi que nous l'avons déjà dit ici, le phare du cap Chan-toung a été élevé avec ces pierres taillées à Ning-po même. D'après les échantillons que nous avons rapportés à M. Ch. Vélain en 1880, les montagnes du Nord de la province sont formées d'un grand massif trachytique renfermant des rhyolithes, des trachytes quartzifères et des perlites, qui présentent tous les caractères des roches de Hongrie.

Une roche à diallage et de grandes nappes de labradorites accompagnées de tufs à palagonite paraissent superposées à ces roches acides. Plus loin, à l'ouest, on trouve aussi des basaltes, porphyres et conglomérats et du calcaire bleu à la frontière du Kiang-si.

Des mines de plomb argentifère, exploitées à peu de distance de Ning-po, ont donné lieu dernièrement à une révolte des habitants. Un missionnaire du Tché-kiang nous a dit tout récemment qu'il existe de mauvais affleurements de charbon de terre sur la côte nord et au sud de l'entrée de la baie de San-men. Les rapports des douanes chinoises mentionnent aussi l'existence de la houille (*Mei-tan*) à *Kiang-show* [2], où elle serait employée sur place pour les usages domestiques et par les forgerons et ne coûterait que 8 dollars (40 francs) la tonne, tandis qu'à la même époque (1873), on payait le charbon australien 16 dollars ou 80 francs la tonne à Ning-po.

Des échantillons de ce charbon ainsi que des plaques de pierre de

---

[1] A Tchin-haï, à l'entrée de la rivière du Yung menant à Ning-po.

[2] Nous ne trouvons pas cette localité sur la carte, peut-être s'agit-il de Kiang-chan près de *Kin-tchéou-fou* (dans le sud-est), où l'abbé David mentionne une mine de bonne houille. Selon lui, il y aurait aussi des puits d'eau salée dans la partie Sud de la province.

construction de Pai-ying et Fong-houa (des environs de Ning-po) figurèrent à l'Exposition universelle de Vienne en 1873.

Ping-yang produit aussi de l'alun, employé pour la verrerie et la purification de l'eau. On l'exporte dans toute la Chine. Sur place il vaut 5 francs les 60 kilos. On trouverait aussi du fer dans la province, mais en petite quantité. En tout cas nous ne connaissons pas l'existence et la situation des mines. Comme on le voit, la richesse métallurgique et minière de la province est fort peu considérable.

Il n'en est pas de même heureusement en ce qui concerne l'agriculture et les industries forestières. Les vallées et les plaines du Nord, gagnées sur la mer, par la patiente industrie des habitants, sont extrêmement fertiles et admirablement cultivées. Le climat, froid en hiver et très chaud en été, permet la culture de presque toutes les céréales du nord et du sud : orge, maïs, blé et riz. Mais la province est surtout célèbre pour ses cotons et ses thés. Le coton forme en effet 2,50 % de l'exportation totale. Il est produit spécialement dans la grande plaine, qui s'étend de l'embouchure de la rivière de Ning-po (le *Yung*) à Pé-kouan-tcheng, à 75 kilomètres à l'ouest, et mesure 40 kilomètres du nord au sud. Toute cette plaine est affectée à cette culture et elle produisait en 1877 une moyenne annuelle de 150.000 balles de 120 catties (0 k. 600 chaque cattie), soit en moyenne 180.000 piculs ou 10.800 tonnes par an. Un autre grand district producteur de coton est celui de *Hsiao-chan-hien* et de *An-tchang-chen*, dans la préfecture de *Chao-hsing* et qui appartient aussi à la grande plaine du Nord, dans sa partie voisine de Hang-tchéou-fou, où ce coton est consommé. On en connaît deux variétés : la blanche et la jaune (dite nankin).

Sur les montagnes, on cultive avec succès les arbustes à thé, dont il existe deux variétés, reconnues pour la première fois dans cette province par le botaniste anglais Robert Fortune, qui visita les plantations du Tché-kiang en 1848. Celle qui produit le thé vert (*Thea viridis*) se trouve surtout dans le district de Taï-tchéou non loin de la baie de San-Men. Quant à celle qui fournit le thé noir (*Thea Bohea*), elle est cultivée plus particulièrement vers le centre, dans les montagnes de *Wou-i* et de *Kin-houa-fou* [1]. Les feuilles de ces arbustes, suivant le lieu de production et les différences de fabrication, fournissent les variétés commerciales baptisées, sur le marché anglais, sous le nom de *Yong Hyson* [2], valant de 80 à 16 dollars le picul et provenant de *Houa-pou-chen* à l'ouest de la province de *Kai-hua-hien*,

---

[1] Bohea est la forme anglaise (prononcez Bohie) du chinois Wou-i, nom des montagnes du Fo-kien où se cultive cette variété.

[2] Hyson vient du chinois *Haichoun* (fleurissant au printemps); gunpowder ou poudre à canon vient de la forme du thé roulé en grains.

puis de *Chao-hing* à l'ouest et de *Tienboung* un peu au sud de Ning-po ; de *Yen-tchéou*, de *Sui-an-hien*. Les thés dits de *Gunpowder* dont les 3 qualités valent de 94 à 24 dollars proviennent de *Ping-tche* ou *Ping-shuey*. Ces thés descendent à Hang-tchéou par la rivière Tsien-tang et vont de là à Chang-haï ou à Ning-po, d'où ils sont exportés en quantités considérables sur l'Europe et l'Amérique. Les thés verts des districts de *Moyune* et *Kimen* vont par eau à *Kieou-kiang*, d'où ils sont aussi exportés en grande quantité vers les pays étrangers.

Les mûriers sont cultivés dans les districts de *Hsao-hsing* au Nord et de Tchou-ki, Hou-tchéou, Kia-hing et Haï-ning au Sud de la baie de Hang-tchéou. On y produit en quantité une soie jaune excellente que l'on exporte sur Lyon et Londres par Chang-haï et Ning-po. La soie des districts du Sud est exportée par le port de *Ouen-tchéou* (Wen-chow).

L'un des plus importants articles d'exportation du Tché-kiang vers les pays étrangers consiste en chapeaux tressés avec les joncs qui poussent dans les marécages et que l'on connaît à Paris sous le nom erroné de chapeaux de *Yokohama*. Cette industrie, qui commença en 1868 par une exportation de Ning-po de 40.000 pièces valant 2.800 francs, atteignait déjà en 1877 le chiffre respectable de 13.725.000 pièces valant 1.281.000 francs.

La province du Tché-kiang envoie aussi dans toute la Chine des quantités considérables de plantes médicinales ; des vernis et des laques fournis par le *Dryandra cordata* et le *Rhus toxicodendron*. Les semences d'un arbre de la famille des euphorbiacées (*Stillingia sebifera*) donnent un suif végétal très employé pour la fabrication des bougies indigènes, surtout de celles que l'on brûle dans les temples de Bouddha, où, comme l'on sait, l'usage du suif animal est interdit. Les semences du coton servent également à produire une huile fort douce, trop souvent employée à l'adultération de l'huile d'olive. Pour ne pas trop allonger cette nomenclature, citons enfin les fruits d'un citronnier nain, spécial au pays (*Citrus olivæformis*), de la forme et de la dimension d'une grosse olive, qui sont exportés à Canton sous le nom de *Kum-kouats*. Nous avons vu de grandes plantations de ces citronniers dans les montagnes, au sud de Ning-po.

L'ortie de Chine, qui donne cette fibre qu'on appelle, en France, Ramie, est abondamment cultivée, ainsi que le tabac.

Les montagnes de l'intérieur sont fréquemment couvertes de forêts et nous y avons traversé de véritables bois de bambous.

Les arbres les plus remarquables sont : le camphrier, cultivé autour de tous les temples ainsi que l'arbre aux quarante écus, le *Ginko biloba* du Japon. Le premier sert à faire des caisses pour conserver les vêtements et le bois du second est employé pour les planches d'imprimerie. On se sert aussi pour cet usage du bois d'un fusain

spécial (*Evonymus Bungeana*) qui fournit encore la matière première des cadres, coffrets et statuettes que l'on sculpte avec tant d'adresse chez les marchands de meubles de Ning-po. Ces meubles souvent incrustés d'ivoire et recouverts du fameux vernis de Ning-po ont figuré avec honneur dans les diverses expositions universelles d'Europe et d'Amérique. Ils sont réputés dans toute la Chine. Les Cryptomeria du Japon forment de belles avenues à l'entrée des temples, et le pin à feuilles d'araucaria (*Abies Cuninghamia*) sert pour les charpentes et autres constructions. On connaît les multiples usages du bambou.

Le naturaliste anglais, R. Fortune, a découvert, dans cette province, un grand nombre d'arbres, d'arbustes et de plantes ornementales, qu'il fut le premier à introduire en Angleterre et dans l'Inde. Citons, entre autres, le *Chamærops excelsa*, le cyprès et le genévrier pleureurs, l'arbre à thé, le *Yang-mei*, sorte de myrica qui donne un excellent fruit acidulé. Nous avons pu nous-mêmes admirer la beauté des montagnes au printemps, alors qu'elles étaient couvertes par les fleurs des azalées, des glycines, des lis jaunes et rouges, des grands talons d'alouette et des camélias arborescents, etc.

La faune n'est pas moins riche que la flore. Le naturaliste anglais R. Swinhoe, qui résida longtemps à Ning-po, comme consul d'Angleterre, a donné une longue liste d'espèces nouvelles, qu'il découvrit dans cette délicieuse province, et dont les plus importantes appartiennent à la famille des faisans, entre autres le Faisan d'Elliot et le Pucras de Darwin. Le gibier d'eau y est extrêmement abondant et, en quelques semaines, nous avons pu nous procurer, dans la baie de Nimrod et aux îles Chusan, une quarantaine d'espèces, dont le Pélican des Philippines et l'Ibis du Japon. Les côtes et les fleuves regorgent de poisson, et les pêcheries de Ting-haï, aux Chusan, fournissent toute la Chine de poissons salés et séchés, ainsi que de mollusques divers, préparés à sec ou dans la saumure. Les huîtres y atteignent des dimensions extraordinaires, et nous en avons rapporté de la baie de Taï-tchéou, qui ne mesuraient pas moins de 50 centimètres de longueur sur 10 de largeur. Ce sont les plus grandes que l'on connaisse au monde, et, malgré ces dimensions extraordinaires, qui devaient indiquer un âge considérable, nous ne les avons pas trouvées coriaces.

C'est aussi au Tché-kiang que l'on pratique l'élevage artificiel des moules perlières de rivière, dans lesquelles on introduit de petits corps solides sur lesquels l'animal dépose bientôt une épaisse couche de nacre. On fabrique ainsi rapidement des perles d'assez bel orient qui se vendent très bon marché dans toute la Chine. Souvent on introduit entre les valves de petits bouddhas en étain, qui font bientôt corps avec la coquille elle-même, et se vendent comme des mer-

veilles de la nature dans les temples bouddhiques de l'île Pou-tou et d'autres lieux de pèlerinage.

Le gibier à poil est représenté, dans le pays, par le sanglier très abondant, le cerf nain dit *Hydropotes*, le cerf Muntjac, le lièvre chinois. Les animaux sauvages, rongeurs et carnassiers, sont peu nombreux. On peut citer plusieurs variétés d'écureuils, des chats sauvages. Les tigres y ont disparu, bien qu'on les trouve encore au nord et au sud de la Chine. L'abbé A. David y mentionne la panthère, le loup, le paguna, le cerf et le singe. Les civettes, putois et belettes y sont de grands destructeurs de volailles. Quant aux rats, ils sont fort communs, mais nous n'y avons point observé notre souris d'Europe.

Les chiens y fournissent d'excellents jambons, qui viennent surtout de la ville de *Kin-hoa-fou*. Les jambons de chiens de *Kin-hoa* et le vin de riz de *Chao-hing* sont réputés dans toute la Chine.

La province est divisée administrativement en onze préfectures indépendantes (*fou*) et *tchéou*, sous lesquelles viennent 65 villes de second ordre ou *hien*. La capitale est Hang-tchéou-fou, qui fut en 1129 la capitale, et l'une des villes les plus importantes de la Chine sous le nom de *Lin-ngan*, et que Marco Polo a décrite sous le nom de *Qüinsay* (*King-tze*). Le port de Kan-pu, que les navigateurs arabes connaissaient déjà au moyen âge, a disparu, envahi par la mer. Il se trouvait sur la côte nord de l'estuaire du Tsien-tang-kiang, qui passe à Hang-tchéou. Quant à Ning-po, les Portugais y étaient déjà fixés en 1522, et il fut l'un des cinq premiers ports ouverts au commerce européen par le traité de Nanking, en 1842. Celui de Ouen-tchéou (Wen-chow) fut ouvert par la convention de Tchéfou, en 1876, et Hang-tchéou l'a été tout récemment en 1898.

Si San-men est, comme l'on pense, donné à bail aux Italiens, cela fera quatre ports ouverts aux Européens dans la province du Tché-kiang, c'est-à-dire plus que dans aucune autre de la Chine.

A.-A. Fauvel,
Ancien officier des douanes chinoises.

LA BAIE DE SAN-MOUN

UN FUTUR POINT D'APPUI POUR LES FLOTTES ANGLAISES

Des dépêches récentes nous apprennent que le gouvernement italien a repris avec le Tsong-li-Yamen les négociations au sujet de la baie de San-Moun. On se rappelle que la demande présentée par M. de Martino dans les premiers jours de mars avait été suivie deux jours après d'un imprudent ultimatum auquel le gouvernement chinois répondit *aussitôt* par le refus formel de s'incliner devant les menaces de l'Italie. M. de Martino fut alors désavoué et rappelé, et le 1er mai le ministère Pelloux démissionna plutôt que de laisser discuter par le Parlement l'opportunité d'une action en Chine. Depuis, les négociations, si brusquement interrompues, ont été reprises et paraissent en voie d'aboutir à une solution satisfaisante pour l'Italie... et pour l'Angleterre, comme on verra plus loin.

Cette nouvelle ne nous surprend point : Dans les difficultés avec le gouvernement chinois, la réussite est assurée à qui sait attendre, insister longuement et avec fermeté, maintenir sa demande sans jamais céder et ne la modifier qu'au dernier moment pour obtenir l'assentiment définitif. L'incident de San-Moun en est une nouvelle preuve, et Dieu sait si, dans cette affaire, les Italiens ont accumulé maladresse sur maladresse :

Dans la première demande qui fut présentée, l'ignorance d'un interprète fit insérer — à propos de la *concession* sollicitée — le caractère chinois qui signifie *protectorat*. Les membres du Tsong-li-Yamen sursautèrent à la lecture de cette prétention inattendue, et, dans leur refus hautain d'acquiescer aux demandes de l'Italie, répliquèrent par une cruelle allusion à sa situation financière. L'insistance de M. de Martino était d'autant plus inopportune que les ministres du Fils du Ciel n'ignoraient point que les bâtiments de la division italienne, dispersés pour l'instant, étaient incapables de rééditer le coup de force des Allemands à Kiao-Tcheou.

Ce que voyant, le ministre anglais qui, par sa présence, avait appuyé la demande de son collègue, s'empressa de se retirer dès qu'il comprit la tournure que prenait l'incident, et de « *sauver la face* ».

Le début n'était guère brillant. Une détente cependant s'est produite, les négociations ont repris, et, sans doute, aboutiront bientôt. Probablement l'Italie se verra obligée d'atténuer ses exigences, mais nul doute qu'elle ne finisse par obtenir le droit d'établir un dépôt de

charbon dans cette baie, si bien située, tout près de l'embouchure du Yang-tse.

La concession italienne sera donc moins avantageuse que l'établissement des autres puissances en différents points des côtes chinoises. Le fait n'en a pas moins une très grande importance qu'il est bon de mettre en lumière, car c'est le premier fondement d'un établissement, plus sérieux et plus définitif, auquel l'Angleterre porte un très grand intérêt.

C'est pour elle que travaillent les Italiens. Leur douloureuse expérience en Erythrée n'a pas diminué l'aveugle confiance qu'ils ont mise dans l'amitié britannique et, comme autrefois à Kassala, ils vont occuper un point pour en assurer la future jouissance aux Anglais.

Depuis que ceux-ci commercent en Chine, ils songent à fonder à l'embouchure du Yang-tse-Kiang une forte position analogue à celle qu'ils possèdent à l'ouverture du Si-Kiang; mais jusqu'ici la prudence leur a toujours conseillé de ne point prolonger les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'installer aux îles Chusan.

Aujourd'hui plus que jamais — après avoir obtenu Wei ha wei d'abord, puis une extension de territoire à Koouloon, comme *compensations* aux avantages obtenus par d'autres puissances, — il leur est difficile de demander ouvertement une nouvelle position stratégique sans avouer leur ambition insatiable. Leurs visées sur cette région pourraient même provoquer une coalition des puissances intéressées à ce que *le Fleuve* reste international ou neutralisé comme le bas Danube ou le Congo.

En outre, la fameuse déclaration qu'ils suggérèrent au gouvernement chinois, touchant l'intégrité de la région du Yang-tse, et le parti qu'ils surent en tirer pendant l'affaire de la concession française à Changhai, leur interdisent de dévoiler le peu de valeur réelle de ce soi-disant engagement du Fils du Ciel.

Mais les Italiens ne risquaient point de s'attirer les mêmes reproches, et le gouvernement britannique persuada facilement à leur amour-propre de faire acte de grande nation dans cet Extrême-Orient où leurs faibles intérêts ne semblaient pas tout d'abord devoir les attirer. La récente demande du gouvernement italien n'est que le résultat d'engagements pris avec les ministres de la Reine pour assurer aux bâtiments anglais un nouveau point d'appui dans les mers de Chine.

Sans doute, il ne s'agit pour l'instant que d'un dépôt de charbon, et l'on ne pourra tout d'abord y élever des casernes ou des fortifications; mais la configuration géographique de cette baie de San-Moun, complétée par la pose de quelques torpilles, la mettront à l'abri d'un coup de main, et l'importance des forces anglaises dans ces parages ne permet point d'envisager la possibilité

d'un blocus. Ce sera un excellent point de ravitaillement et de repos pour les croiseurs et les torpilleurs qui, de là, pourront commander

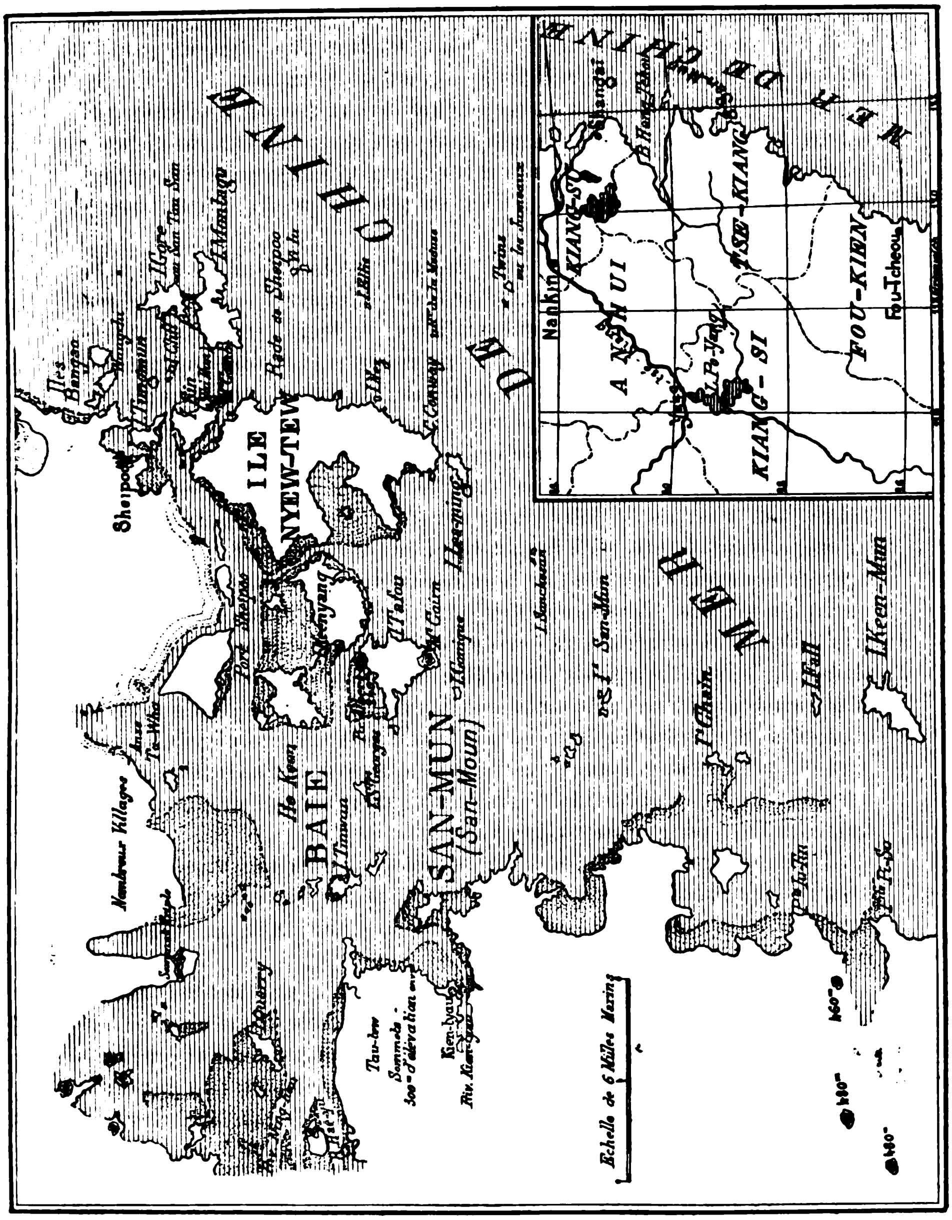

les débouchés du Yang-tse-Kiang et surveiller tout le commerce de ses parages si fréquentés.

Sa valeur stratégique est considérable : située à mi-chemin de Hong-Kong et de Wei-ha-wei, à une distance de chacun de ces points qu'un *destroyer* peut franchir en 24 heures, elle sera le trait d'union et le relais entre ces deux fortes positions situées aux deux pôles de la Chine et que sépare une traversée rendue plus longue par la mousson souvent très fraîche dans le canal de Formose.

Telle est la signification de la prochaine concession italienne qui mettra à la disposition des Anglais un nouveau point d'appui pour leur flotte. Ceux-ci sont déjà nombreux, mais l'amirauté britannique tient à ajouter une nouvelle maille au réseau qu'elle a su tisser à travers le monde.

Elle considère avec raison qu'il ne suffit point, pour atteindre la puissance maritime qu'elle entend se créer, d'avoir une flotte splendide, capable de résister à une coalition de trois puissances quelconques. Ce serait un organisme monstrueux — au sens propre du terme — une simple et belle façade non étayée, et, pour employer une comparaison triviale, un cheval sans avoine qu'une marine dont la flotte ne s'appuierait pas sur une base à terre, solide et bien établie, capable de lui fournir en tout temps, en tout lieu, ce qu'elle exige pour marcher et pour vivre, car c'est un véritable organisme, un organisme vivant, qu'il faut ravitailler fréquemment.

Cette conception n'a rien de bien nouveau et ces idées sont, depuis quelques années, devenues plus familières aux Français; il nous semble cependant utile d'attirer de nouveau l'attention sur ces questions car, lorsqu'il s'agit de les mettre en pratique, on semble oublier trop souvent qu'une puissance maritime sérieuse ne doit point se contenter d'une flotte. Celle-ci n'est qu'une arme, admirable il est vrai, et très perfectionnée, mais qui a besoin d'un bras pour la manier : à celui-ci, pour faire un mouvement ou porter un coup, il faut une base pour prendre *appui*.

Et même il ne suffit point de décréter la création d'un certain nombre de *points d'appui*, il faut encore se rendre compte de leur valeur et du rôle qu'ils sont appelés à jouer, afin que l'argent dépensé soit employé utilement.

Certains, qu'on pourrait appeler des *points d'appui durables*, destinés à ravitailler une flotte ou réparer ses avaries, à lui assurer un refuge sûr et de longue durée, doivent être puissamment outillés, bien approvisionnés et très fortement défendus. Il faut qu'ils puissent résister pendant toute la durée d'une guerre, car ils sont nécessairement destinés à attirer sur eux les efforts de l'ennemi, et, s'ils ne peuvent que *succomber glorieusement*, non seulement les dépenses qu'ils auront occasionnées auront été faites en pure perte, mais cette victoire, quelque facile qu'elle ait été, ne servira qu'à donner à l'adversaire une plus grande confiance en soi, et provoquer un fâcheux

contrecoup sur le moral de la nation qui aura subi cet échec.

D'autres, au contraire, n'auront pour but que de donner un abri *passager* à quelque croiseur poursuivi de trop près, ou dont les soutes sont presque vides, ou bien à quelque flottille de torpilleurs postés en grand garde qui, la nuit venue, s'élanceront au large pour faire un raid sur quelque grande route commerciale ou stratégique. Quelques torpilles et quelques canons à tir rapide suffiront à défendre ces *points d'appui momentanés* contre un coup de main. Il ne faut pas songer à les mettre à l'abri d'une attaque sérieuse, d'ailleurs peu probable, car elle exigerait de l'ennemi un effort hors de proportion avec le but à atteindre, et détournerait une partie de ses forces : celles-ci, tout d'abord, auront mieux à faire.

Au premier type appartiennent Hong-Kong, et — non point par leur outillage et leurs défenses actuelles, mais par leur rôle naturel — la plupart de nos points d'appui. Dans le second on peut ranger San-Moun et notre baie de Kouang-Tchéou-Ouan.

Nous reviendrons prochainement sur celle-ci.

Jean DE LA PEYRE.

LA CASAMANCE, LE PAYS BAYOTTE & LE BALANTACOUNDA

ÉTUDE COMMERCIALE

A trente heures à peine de navigation du port de Dakar, après avoir laissé sur votre droite Gorée, sur la gauche Rufisque et plus loin Sainte-Marie-de-Bathurst en Gambie anglaise, vous parvenez à l'embouchure d'un grand fleuve, dont l'importance mérite d'être signalée, au point de vue surtout de la stratégie commerciale.

La contrée traversée par ce fleuve, dont elle a pris le nom, se trouve située par 12°45 minutes de latitude nord et 18° de longitude ouest, entre la Gambie anglaise d'un côté, la Guinée portugaise de l'autre.

Cette langue de terre, absolument en longueur, qui commence à Carabanne et dont le point extrême principal est Sedhiou, est généralement recouverte d'une végétation luxuriante et l'on peut dire, perpétuelle.

Le terrain est plat, très bas au bord du fleuve, parfois même au-dessous du niveau des eaux.

Sur les bords, c'est un défilé continuel de palétuviers baignant dans les flots et trop souvent dans les vases du fleuve leurs longs

bras surchargés d'huîtres, de formes bizarres, mais d'assez bon goût.

Paresseusement étendus au soleil, des quantités de caïmans guettent une proie convoitée, un nègre imprudent, une biche altérée, ou bien dorment béatement, bercés par le chant des oiseaux aquatiques qui pullulent, et le bruissement des branches agitées par une légère brise.

Dès l'embouchure du fleuve est située la ville de Carabanne, qui en est pour ainsi dire la clef. Nul bateau chargé ou non de marchandises ne peut entrer en Casamance, ne peut en sortir, sans s'être soumis préalablement à la vigilante investigation de la douane.

Ici se trouve l'administrateur civil de la Casamance (Basse), actuellement M. Arrighi, qui est chargé de tout ce qui touche à l'administration proprement dite, police, justice, perception des impôts, etc., etc.

Un commis aux affaires indigènes, nommé M. Zimmer, est adjoint à M. Arrighi et cumule en même temps les fonctions de receveur des postes (!!). (On ne peut envoyer ni argent, ni chargements recommandés. Il n'y a pas de télégraphe. On ne délivre pas de bons de poste.)

Le service de la douane est assuré par un chef de douane, M. Pruès, homme de relations charmantes avec les commerçants, assisté d'un brigadier et de cinq agents.

Un chef de village, un alcati ou agent de police assurent, avec les quelques réguliers de l'administration, la police de la ville.

Il n'y a pas de médecin, mais le voisinage de la mer, la brise du large qui souffle continuellement, font de ce point un des plus salubres de la Casamance.

MAISONS DE COMMERCE

En première ligne, il sied de citer tout d'abord la « Compagnie française de l'Afrique occidentale », dont la maison principale au Sénégal est située à Rufisque.

L'agent général de cette compagnie, qui compte de nombreux comptoirs en Casamance, est M. Mathon.

Le comptoir de Carabanne est géré par M. Faraud, assisté de deux sous-agents.

Ce comptoir dépend tout d'abord de la factorerie de Zighinchor, administrée par M. Rolland, et dont nous aurons à reparler plus loin.

Nous trouvons ensuite la maison « Salagna et Allard », qui a également des sous-comptoirs dans le fleuve ainsi que de nombreux traitants européens ou indigènes, qui opèrent pour son compte.

Enfin, la « Compagnie des caoutchoucs de la Casamance », qui en est à sa troisième ou quatrième transformation, toujours sous le nom de la concession Cousin.

Au point de vue de l'importance commerciale, Carabanne a beaucoup perdu de son ancienne splendeur.

Cela tient à deux causes :

D'abord à la présence sur les lieux de l'administration et du petit poste mililaire, qui sont toujours mal vus de l'indigène ;

Ensuite et surtout à la très grande importance prise par la petite ville de Zighinchor, à son rapide développement, au gros chiffre d'affaires qui s'y traitent.

Certes, les comptoirs de Carabanne font encore des affaires, mais le plus clair des revenus de la ville découle du transit et des formalités de douanes.

C'est, en somme, un centre commercial que nous ne conseillerons jamais à un commerçant sérieux, comme base d'opérations. Toutefois, nous devons admettre qu'une maison ayant un ou plusieurs comptoirs dans le fleuve agirait sagement en montant un comptoir à Carabanne, ce dernier devant lui être d'une très grande utilité, soit pour son transit, soit pour les formalités en douanes.

Les transactions faites à Carabanne par les comptoirs étant à quelque chose près les mêmes que celles de toute la Casamance, nous allons passer rapidement en revue les divers articles, tant européens qu'indigènes, qui font l'objet de ces transactions.

PRODUITS EUROPÉENS

Les fusils. — Ce sont d'anciennes armes de l'armée modifiées, et d'un prix de revient minime. Ils sont généralement vendus à l'indigène entre 22 fr. 50 et 25 francs.

Les maisons de gros les cèdent aux traitants aux prix de 11 et 11 fr. 50 par caisses de vingt-cinq. On peut, d'après ces chiffres, se faire une idée des bénéfices à réaliser.

La vente des armes est très courante, car chaque indigène tient à honneur d'avoir un fusil à lui, soit pour la chasse, soit pour les réjouissances publiques.

Depuis le 1er janvier 1899, le gouvernement général du Sénégal a prescrit au commerce de gros d'avoir à faire une déclaration en règle du nombre d'armes importées et de celles qui sont vendues aux traitants, avec indication des noms et domiciles de ces derniers.

La poudre. – Il se fait ici une consommation énorme de poudre.

Que ce soit pour la chasse et parfois pour la guerre, pour ses joies ou pour ses douleurs, pour un mariage ou une naissance, dans toutes les circonstances de la vie, pour ceci, pour cela, pour rien, l'indigène trouve toujours l'occasion de faire parler la poudre.

Il y a deux sortes de poudres, ou plutôt deux provenances. L'une est dite « poudre française », l'autre « poudre allemande ».

La première, dont le prix de revient est plus élevé, présente

l'avantage d'être préférée par l'indigène tant à cause de son brillant que de sa puissance détonante.

La seconde revient moins cher, et en outre son barillage est très bien conditionné, ce qui n'est pas à dédaigner dans ce pays, où les communications se font le plus généralement par eau.

La poudre est vendue : 2 francs par baril de deux livres; 3 francs le baril de quatre livres; 5 francs celui de six et ainsi de suite.

Le commerçant avisé doit tenir la main à ce que son comptoir ne soit jamais dépourvu de poudre, car c'est une matière de vente tellement courante et continue, qu'il serait très préjudiciable à ses intérêts d'en manquer.

Les amorces de guerre. — Se vendent par boîtes de 50 ou 100. Il s'en fait un grand débit, bien que les fusils à pierre soient encore assez répandus.

Les sabres. — Ce sont généralement de vieilles armes de cavalerie qui ont la faveur de l'indigène. Ils se vendent de 8 à 10 francs.

L'alcool. — Les alcools vendus en Casamance proviennent généralement d'Allemagne. Ils sont de très basse qualité et d'un prix de revient minime.

Les indigènes en font une consommation effrayante.

L'alcool pur est vendu au détail 1 fr. 50 le litre ; dédoublé, il prend le nom de sangara et est vendu à raison de 1 franc.

Les traitants le payent dans les factoreries par fûts de 90 à 100 litres, à raison de 95 et 98 francs l'hectolitre.

Au point de vue civilisateur, la vente de l'alcool n'est pas précisément ce que l'on pourrait trouver de très, très moral; mais, au point de vue commercial, c'est une autre affaire.

Ce produit est très fortement atteint par les droits d'entrée.

Le riz. — Cette denrée forme la base de l'alimentation indigène. Il s'en vend des quantités considérables, bien que les naturels en cultivent quelque peu.

Le sac de 30 kilos est vendu au détail 12 fr. 50, celui de 45 kilos, 17 fr. 50.

En gros, les maisons cèdent aux traitants à raison de 28 et 28 fr. 50 les 100 kilos.

Le tabac fait l'objet du commerce courant : il s'en consomme une énorme quantité. A l'occasion, les feuilles de tabac servent de monnaie entre indigènes, parfois aussi entre Européens et indigènes.

Généralement, le tabac est de provenance américaine, et les maisons de commerce le reçoivent en boucauts ou demi-boucauts dont le poids varie entre 250 et 400 kilogrammes.

Au détail, il est vendu à l'indigène entre 4 et 5 fr. le kilogramme. Les maisons de gros le cèdent aux traitants au prix de 2 fr.70 le kilogramme.

Viennent ensuite : les guinées, les roums, pagnes, wigams, osnaburg, liménéas, mouchoirs, madras et ordinaires; les bonnets de coton noirs, les gilets de coton rayés bleu, les complets mandiagos, chapeaux de feutre noirs et de couleurs, les espadrilles et savates, les ceintures en cuir et les bandes-sorts forment le groupe des objets d'habillement.

Dans la catégorie des produits alimentaires, nous trouvons, après le riz, qui est la base de l'alimentation indigène, les biscuits sucrés ou non, la cassonade, le sucre et les boîtes de conserves.

Puis viennent les bougies, la parfumerie, les allumettes, les marmites en fer ou fonte, les bols en étain et les gobelets de même métal, sans oublier le savon.

Avec les perles blanches ou de diverses couleurs, les anneaux de porcelaines, les barrettes de cuivre et les barres de fer, les colliers en perles dorées et les filières de faux ambre, il se fait de très fructueux échanges.

Le vin de traite, l'alcool, le genièvre et l'absinthe de traite sont très recherchés des natifs et procurent aux traitants de très réels bénéfices.

*
* *

Nous venons de passer rapidement en revue les produits européens vendus aux indigènes : nous allons maintenant voir quels sont les produits indigènes les plus rémunérateurs pour le commerçant.

En première ligne le *caoutchouc*.

Il y a plusieurs sortes de caoutchouc dont la qualité et les prix varient selon leur provenance et surtout selon leur préparation.

Le caoutchouc Acout, le plus beau de tous est acheté aux indigènes entre 5 fr. 50 et 6 fr. 80 le kilogramme. Vient ensuite le caoutchouc Manjac ou Mandiago qui vaut de 4 à 5 francs; le Balante et le Diola de la rive gauche, généralement assez bons, mais chargés d'eau; les caoutchoucs du Fouguie et Diola de la rive droite qui sont toujours de qualité inférieure ; enfin le Daub ou latex du figuier dont la valeur est de très minime importance et qui ne se vend que dans de mauvaises conditions sur les marchés européens, Hambourg, Anvers ou Liverpool.

Après le caoutchouc vient l'arachide, dont il se fait un très grand commerce, surtout dans le haut fleuve. L'arachide est payée à l'indigène entre 9 fr. 50 et 10 fr. 50 les 100 kilogrammes. Vient ensuite le palmiste, dont le prix varie entre 16 fr. 50 et 18 francs les 100 kilogrammes. Enfin, on peut acheter des cires vierges dont certaines parties de la Casamance s'occupent très activement.

Il se fait également un assez gros commerce d'oiseaux tels que

foliotocoles, merles métalliques et gabonnais, aigrettes et plumes de marabout.

Sur ces divers produits, le commerçant avisé est assuré de réaliser un bénéfice net variant de 40 à 70 %. En admettant que, sur les produits importés d'Europe, il réalise un bénéfice de 30 à 40 % seulement, il est aisé de se faire une idée des bénéfices que peut et doit procurer uue campagne commerciale adroitement conduite.

***

En remontant le cours du fleuve, nous trouvons sur la rive gauche la petite ville de Zighinchor, d'une très grosse importance commerciale qui s'affirme d'année en année.

Ici, pas d'administrateur, pas de soldats, pas de douaniers. Le climat est insalubre et l'Européen doit s'entourer de toutes les précautions hygiéniques possibles. Les serpents y pullulent, surtout à l'époque de l'hivernage, mais les cas de morsures sont rares même chez les indigènes qui vont cependant pieds nus.

Les maisons de commerce sont nombreuses et font de belles affaires en général.

La Compagnie française de l'Afrique occidentale y a établi un de ses principaux comptoirs. Viennent ensuite, par ordre d'importance commerciale, la maison Maurel et Prom, la maison Simon ou, pour être plus vrai, la maison Van de Welde d'Anvers; la maison Salagna et Allard de Carabanne; la maison Lamour frères, la maison Courvisier, et enfin la Compagnie des caoutchoucs de la Casamance.

Autour de ces maisons principales gravitent une infinité de petits traitants noirs, qui viennent s'y fournir de marchandises et y vendre les produits indigènes achetés par eux.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance commerciale de Zighinchor et encourager les capitaux français à se porter sur ce point. Il est malheureusement trop vrai que les capitaux engagés ici sont pour une bonne partie étrangers, notamment l'importante maison Simon, qui est en réalité la propriété de Belges, MM. L. et W. Van de Velde.

Nous ne saurions trop demander au gouvernement de prendre d'énergiques mesures pour assurer aux Français l'exploitation des colonies françaises et les protéger contre l'envahissement étranger. On sait de quelle manière sont traités au Congo belge, entre autres, nos nationaux. Nous devrions y répondre du tac au tac et ne pas permettre aux étrangers de se soustraire aux charges qui peuvent leur incomber dans nos colonies, en se dissimulant habilement derrière de vulgaires prête-noms.

Si nous quittons Zighinchor pour remonter le cours du fleuve, le

premier point que nous rencontrons sur la rive gauche est Dioucouna, petit village de minime importance, où seul est établi un traitant mulâtre. Plus loin, et toujours sur la rive gauche, nous trouvons Sindom où la compagnie des caoutchoucs de la Casamance possède un comptoir qu'elle a acheté à la succession Wœstine. Un autre Européen, M. Lambert, est établi sur ce point depuis nombre d'années et s'adonne à la culture de l'Hévéa ou Arbre à caoutchouc. De ce chef, il touche une subvention de 1800 francs par an du gouvernement. Ce colon prétend avoir découvert l'arbre à glutte dans les forêts qui avoisinent Sindom, et le journal officiel du Sénégal a fait mention de cette découverte au mois de février dernier, en attribuant à tort la paternité au capitaine Seguin, administrateur supérieur de la Casamance.

A quatre ou cinq heures de navigation en amont de Sindom, se trouve le village d'Adhian, point important où vient aboutir en majeure partie le caoutchouc des Diolas de la rive gauche, et quelque peu aussi du pays Ballante.

Sur la rive opposée, il est un point très important encore inoccupé, pensons-nous, que sa situation géographique devrait cependant faire rechercher par le commerce ; c'est Diaho. A cheval sur deux marigots, formant le point central d'une agglomération de villages, Diaho offre une situation commerciale exceptionnelle en ce sens qu'il peut intercepter le passage des caravanes vers Marsassoum et le haut du fleuve, et qu'en outre il évite la traversée toujours pénible de la Casamance, très large à cet endroit, aux bandes qui vont livrer leurs produits aux comptoirs d'Adhian ou de Zighinchor.

Si nous repassons sur la rive gauche du fleuve, nous trouvons d'abord Bentelima, où s'est établi un traitant européen, puis Mangacounda. Ce dernier point est très fréquenté par les bandes de Mandingues et de Diolas qui se livrent à la cueillette du caoutchouc. Il s'y fait un gros commerce de riz en paille et d'arachides. Nous y avons vu de très beaux orangers et mandariniers.

Presque en face Mangacounda est situé, sur la rive droite, le village de Marsassoum, où la Compagnie française possède un comptoir. A quelques lieues en amont de Mangacounda, nous trouvons Goudoum, point commercial très important, où l'on voit une jolie factorerie en pleine prospérité, propriété de MM. Gatimel et Cie.

Nous laisserons, au passage, le village de Yatacounda, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, pour arriver, sans retard, au point extrême de la Casamance, Sedhiou, résidence de l'administrateur supérieur de la Casamance, où l'on trouve un bureau de postes et télégraphes, et un médecin !

Sedhiou est le point le plus important pour le commerce des arachides et des oiseaux. Depuis quelques années, le caoutchouc com-

mence à y venir en assez grosse quantité. Toutefois, le voisinage de la Gambie et du Kacheo est très préjudiciable aux intérêts du commerce français.

Les principales maisons de commerce établies à Sedhiou sont : la Compagnie française, la maison Darroux, la maison V. Roy et Laglèze, enfin les maisons L. Faure, Marcel Corréa et A. Vard.

Revenons, maintenant, à Yatacounda et au pays Ballante.

Yatacounda est appelé à un bel avenir commercial, à cause surtout de sa position. C'est un grand village du pays Ballante, situé sur les bords du fleuve. Les autres villages de la même tribu sont plus spécialement disséminés dans la forêt.

Il y a quelques mois, on a jugé bon d'établir un poste militaire, comprenant environ 25 tirailleurs sous les ordres d'un lieutenant, M. Gilles. Depuis lors, le village est réduit de moitié. Pour peu que l'on implante de nouveaux postes, l'indigène disparaîtra tout à fait. Si, au contraire, on laisse le champ libre au commerce, le Balantacounda deviendra une source de richesse pour la colonie, car les forêts immenses, peu ou pas exploitées jusqu'à cette heure constituent une vraie mine caoutchoutière. Les lianes y abondent, et remplaceront avantageusement celles des autres parties de la Casamance, quand elles seront exploitées.

C'est un point nouveau, à occuper sans retard, et où il y aura beaucoup à faire.

LE BALANTACOUNDA

Nous avons parlé très brièvement de cette région. Il est bon d'y revenir.

Au point de vue commercial, cette contrée, peu exploitée jusqu'à présent, est appelée à prendre une très réelle importance. Le commerce n'y a que très peu pénétré jusqu'à cette heure ; toutefois un certain M. Leclech fait des affaires en plein pays Ballante, pour le compte de M. Rocher, négociant à Mangacounda.

D'immenses forêts, qui renferment de très grandes quantités de lianes jamais exploitées, offriront dans la suite et pour longtemps une source de richesse à l'indigène et, par suite, aux commerçants. Les premiers occupants bénéficieront, comme de juste, de cet état de choses. Il est en effet à craindre qu'il ne se produise ici ce qui, hélas ! s'est produit un peu partout en Casamance, c'est-à-dire qu'une concurrence irraisonnée ne vienne gâter l'affaire, en montrant à l'indigène tout ce qu'il peut tirer de son produit. Il est bon, il est juste de payer le caoutchouc un prix raisonnable, mais il faut savoir mettre en tout une sage mesure et ne pas faire ce qui se fait à Zighinchor, par exemple, où, pour avoir une plus grande quantité de caoutchouc à expédier, les commerçants se le disputent à prix d'argent, à la grande joie de l'indigène qui en profite et marque les coups.

Bien que le Ballante soit voleur, ivrogne, et devienne redoutable pour le blanc en plusieurs circonstances, il est possible toutefois d'aller commercer chez lui. Nous qui le connaissons, nous n'hésiterions pas à le faire.

Afin de s'assurer du plus grand nombre de garanties possible, il est bon d'abord de s'aboucher avec un notable du village que l'on a choisi pour y installer sa factorerie et, par des cadeaux, des promesses, de l'amener à ce qu'il vous déclare son hôte. Vous devenez, dès lors, sacré pour tous les gens du village, et vous pouvez commercer sans avoir rien à redouter de vos sauvages voisins; toutefois, il est prudent de ne pas trop s'écarter du village.

En outre, il faut avoir bien soin que toutes choses soient, la nuit, parfaitement closes, car l'immunité dont vous jouissez s'étend jusqu'au vol exclusivement.

Le Ballante ne travaille guère; c'est la femme qui va récolter le caoutchouc en forêt, et qui en fait de petites boules généralement, qui sont pures de tous corps étrangers.

Elles ne savent guère travailler ce produit; mais dès qu'on leur aura montré la façon de procéder, on peut compter avoir des produits qui vaudront ceux des Acouts.

Vous trouverez au pays Ballante des orangers, des mandariniers, des bananiers, des ricins et maints autres arbres dont on pourra faire une exploitation suivie et raisonnée.

En bien des endroits, il sera facile de semer la patate sans presque d'efforts, et d'en recueillir de gros profits. Ce produit nous semble tout indiqué pour la fabrication de l'alcool vendu à l'indigène et, avec un simple alambic, un commerçant avisé pourrait réaliser par ce seul moyen de très gros bénéfices.

La question est à creuser.

Le « Bayotte » est une contrée peu connue, bien que très près de Zighinchor. A quelques lieues à peine de ce dernier village, on se trouve en plein pays de Bayotte dont les habitants sont très féroces et s'adonnent même, paraît-il, au cannibalisme. Le pays est couvert de lianes à caoutchouc peu ou pas exploitées, à cause surtout de la férocité des possesseurs du sol. Il serait cependant désirable de pénétrer pacifiquement dans ce pays et d'y faire du commerce.

Juillet 1899.

P. ARNAUD-RÉGIS.

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES PÊCHES MARITIMES ET FLUVIALES

« BAYONNE-BIARRITZ »

Organisé par un comité local que présidait M. O'Shea, le congrès qui s'est tenu à Bayonne et à Biarritz, sous la présidence d'honneur de l'amiral Fournier et sous la présidence de M. G. Roché, ancien inspecteur général des pêches, a réuni près de deux cents adhérents dont une centaine ont suivi régulièrement les séances.

De nombreuses communications, qu'il est inutile d'énumérer en détail, ont été présentées aux six sections du congrès.

Dans la première (recherches scientifiques, président, M. de Guerne, secrétaire général de la Société nationale d'acclimatation), les principales communications ont été celles de M. Cordozo de Béthencourt sur le régime du thon, à propos des recherches du roi de Portugal, de M. de Fages sur les pêches tunisiennes et du Dr Hjort sur les pêcheries scandinaves. Les conclusions de ces différents mémoires et des discussions auxquelles leur lecture a donné lieu, sont négatives : on manque d'observations scientifiques précises sur la biologie des poissons de mer, et, si l'on a abandonné complètement la théorie des migrations, on ignore encore sous quelles influences les poissons hauturiers se rapprochent de la côte avec toute la faune et la flore pélagique qui les accompagne dans ce mouvement. On sait fort peu de choses des lieux de reproduction et des conditions de développement de la plupart des poissons comestibles.

Il est également impossible de savoir pourquoi l'abondance relative des principales espèces est variable d'une année à l'autre, souvent très brusquement, et de décider si le chalutage ou tout autre mode de pêche est vraiment préjudiciable à la richesse de la mer.

Cette absence de base scientifique sérieuse laisse un caractère trop empirique à tous les règlements relatifs à la pêche, ainsi qu'aux procédés employés; il est à souhaiter qu'un prompt accord s'établisse entre les différents pays, accord permettant de relier et de coordonner les données précises encore éparses que l'on possède sur cet important sujet. La formation d'une société internationale d'étude des choses de la mer est une nécessité et il semble bien que cette question, déjà posée à de précédents congrès, soit proche de sa solution; un vœu dans ce sens a été déposé par MM. Olsen, Hjort et Canu et il paraît probable que, au congrès de 1900, c'est un comité international qui fonctionnera.

La présence au congrès de Bayonne de M. Austen Lee, représen-

tant l'Angleterre, du Dr Hjort, délégué du roi de Norwège, et de M. de Fages, représentant le bey de Tunis est un sûr garant de l'intérêt que portent ces puissances à la question des pêcheries.

Au cours d'une excursion que les membres du congrès ont faite à Saint-Sébastien, la conformité de vue des savants et des pêcheurs espagnols avec les nôtres s'est manifestée; les recherches personnelles de Don Carlos de Bragance ne permettent pas de douter de la coopération du Portugal à l'œuvre commune. L'accord et la coordonnation de toutes ces bonnes volontés marquera un réel progrès.

Dans les trois sections suivantes (réglementation des pêches maritimes, président M. A. Odin, directeur de l'école des pêches des Sables-d'Olonne. — Economie professionnelle des marins pêcheurs. Président M. Morin, commissaire général de l'Inscription maritime. — Technique des pêches, président M. Canu, directeur de la station agricole de Boulogne-sur-Mer), nous trouvons des préoccupations de deux ordres, les unes nationales, les autres internationales.

Parmi les premières on peut citer diverses propositions (Ct Moritz, abbé Silhouette) relatives à des modifications de règlements un peu trop anciens sur la conduite des moteurs à vapeur, à bord des bateaux de pêche, sur les variations d'effectif de l'équipage, etc., simplification que la bienveillante tolérance des commissaires de l'Inscription maritime a déjà fait passer partiellement dans la pratique. Les imperfections de la loi du 21 avril 1898, relative aux assurances, ont été mises en évidence par MM. Gautret, Johnston, Sétard, etc.

Un point des plus importants est le transport du poisson frais des ports de pêche aux lieux de consommation (MM. Geneste, Canu); quoique les tarifs des chemins de fer français soient plus élevés que ceux des autres pays, les délais de transport sont plus longs. Malgré la glace qui retarde les décompositions organiques sans les arrêter complètement, ces délais exagérés portent un préjudice considérable aux pêcheurs qui peuvent perdre ainsi une partie de leurs produits; les ports étrangers de la mer du Nord peuvent faire leurs expéditions sur Paris dans de meilleures conditions que les ports du golfe de Gascogne. Il y a là un état de chose fâcheux; un gain de quelques heures paraît facile à réaliser et constituerait un gros avantage.

MM. Dain et A. Boyer ont entretenu le congrès de la question des conserves dont l'exportation est gênée par les tarifs douaniers et aussi, il faut bien le dire, par un choix insuffisant des huiles qui rend au moins douteuse la valeur de certaines marques françaises.

Les questions d'ordre international sont relatives à la création d'un code spécial de signaux (M. Olsen) comportant un nombre restreint de pavillons et permettant aux bateaux de pêche de com-

muniquer facilement entre eux. Il est au moins bizarre que cette question ne soit pas résolue depuis longtemps, non plus que celle, plus grave peut-être, des signaux de nuit destinés à diminuer le nombre des abordages.

Les deux dernières sections (Ostréiculture, président M. Pottier, commissaire de l'Inscription maritime à Arcachon. Pêche en eau douce, président M. Belloc, président de la société centrale d'agriculture) ne se sont occupées que de questions spéciales [Henking, les *Huîtres en Norwège*. — Geneste, la *Pisciculture dans la Dordogne*].

Mentionnons encore un mémoire de M. *Billet*, sur Terre-Neuve et le French-Shore, mémoire lu à la première séance générale. L'auteur s'est attaché à montrer par l'étude de documents et de traditions du pays basque que le traité d'Utrecht n'a fait que confirmer un état de choses déjà ancien et dont la modification porterait un préjudice sérieux à la marine française [1].

Enfin, deux conférences, l'une du baron de Guerne, sur la pêche en Norwège, l'autre du Dr Chastang sur les Œuvres de mer ont permis au public de témoigner de l'intérêt qu'il portait aux travaux du congrès.

En résumé et c'est, je crois, une heureuse chose, laissant au second plan les grandes questions dont la solution est réservée à l'avenir, le congrès s'est attaché surtout à des points de détail dont l'importance pratique est incontestable et dont la solution immédiate paraît réalisable.

La présence à Bayonne et à Biarritz de MM. Gautret et Boyer et des représentants de divers ministères, assure aux vœux qui ont été formulés l'appui du parlement et de l'administration. Il est toutefois permis de regretter que, faute de ressources suffisantes, ces réunions qui sont œuvre d'initiative privée, ne puissent rien achever par elles-mêmes et soient obligées en dernier ressort de s'adresser à l'État et à son budget.

Bayonne, 5 août 1899.

R. Chudeau,
Docteur ès sciences.

---

[1] Cf. *Questions diplomatiques*, nos des 1er et 15 février 1899.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Au Transvaal. — Le conflit anglo-transvaalien se complique chaque jour davantage. Il est impossible de se reconnaître au milieu des nouvelles contradictoires que publient dans un but facile à deviner les journaux anglais. Une seule chose est claire, c'est que l'Angleterre semble n'admettre qu'une solution possible, l'asservissement pur et simple du Transvaal. Chaque fois, en effet, que le gouvernement du Pretoria fait un pas en avant, le gouvernement anglais en fait précipitamment deux en arrière, si bien qu'une rencontre — pour ne pas parler d'un accord — semble mathématiquement impossible. C'est, d'ailleurs, l'opinion de toute la presse en France.

Le *Temps* écrit à ce sujet :

Aujourd'hui, on ne parle pas seulement de garanties nouvelles que l'on se garde de formuler. On soulève la question de l'armement. Déjà, les incitations de l'Angleterre ont amené le Portugal à violer la foi des traités en arrêtant au passage à Delagoa bay un convoi de munitions parfaitement légal et licite en temps de paix. Il semble que le géant anglais ne se sente pas assez rassuré par la disproportion initiale de ses forces et de celles du nain transvaalien, et qu'il veuille encore abuser de la position de la République sud-africaine, enfermée au milieu d'autres territoires sans débouché direct vers la mer et le monde du dehors, pour la soumettre à une sorte de blocus continental et la priver d'armes.

Dans ces conditions, il est évident que la lutte ne présenterait pas de grands hasards ni de grands risques. D'autant plus que certains publicistes vont encore plus loin et poussent l'Angleterre à intervenir directement pour interdire au Transvaal de prendre les mesures défensives qu'il croirait devoir adopter, comme la suspension de l'exportation des vivres. Dans le même temps, on parle couramment à Londres de demander le démantèlement des forts qui ont été construits au Transvaal.

Tous ces beaux projets se rattachent à la conception naïve et brutale d'un droit antérieur, supérieur, inaliénable de l'Angleterre, comme puissance suzeraine (*paramount power*) sur toute l'Afrique du Sud, y compris les États indépendants. Il est bien évident qu'une telle théorie mène droit à un conflit. Il reste à voir si, en l'absence du Parlement et de son contrôle, les collègues de M. Chamberlain, qui, à deux reprises, l'ont retenu

et ramené, lui laisseront la bride sur le cou et lui permettront de déchaîner d'un cœur léger une guerre scandaleuse et néfaste.

Les *Débats* écrivent également :

Il est évident que, pour s'arranger avec des gens ainsi prévenus, il faudrait beaucoup de souplesse et de sincérité. La première de ces qualités ne caractérise pas précisément M. Chamberlain, et les Boers, le monde entier même, peuvent se demander si la seconde est bien le fait de la politique anglaise envers le Transvaal. Autrefois, il n'était question que de porter remède aux griefs économiques des uitlanders, de décider les Boers à renoncer à leurs « paysanneries », selon le mot de M. Leroy-Beaulieu, préjudiciables à l'industrie minière. Mais, à Blœmfontein, les revendications anglaises deviennent purement politiques, sir Alfred Milner réclame seulement pour les étrangers des droits électoraux dont la plupart d'entre eux n'ont cure. Bientôt même on parle moins des étrangers que de la situation du Transvaal dans l'Afrique australe anglaise. Un membre du gouvernement britannique, M. Balfour, s'écrie : « La question des uitlanders ne serait qu'un mince problème, si le Transvaal n'était une enclave dans les colonies anglaises. » C'est donc que les Anglais se préoccupent, en réalité, bien moins de l'industrie minière et des uitlanders, qui sont un prétexte, que des relations du Transvaal avec le reste de l'Afrique du Sud, et, en particulier, ainsi que nous l'expliquions l'autre jour, avec les hommes de race hollandaise qui dominent dans la population blanche de cette partie du monde. Et le problème posé ainsi, portant, en réalité, sur l'indépendance même du Transvaal, ne peut être envisagé qu'avec pessimisme et aussi peut-être avec une inquiétude immédiate, si l'on songe que, pendant quelques mois, M. Chamberlain va être débarrassé même du léger contrôle du Parlement.

De même, l'*Univers* conclut ainsi un article de fond qu'il consacre à cette question :

L'occupation de l'Égypte et de toute la vallée du Nil, jusqu'aux grands lacs, venant à coïncider en quelque sorte avec l'énorme extension vers le nord des colonies de l'Afrique australe, devait faire surgir le plan grandiose d'unir, par une ligne à peu près ininterrompue de possessions britanniques, le Cap à l'Égypte.

Quels que soient les obstacles qui s'opposent encore à l'achèvement de ce plan, son adoption non douteuse par l'opinion publique en Angleterre et par des groupes de politiciens très influents, en font un élément positif de la politique internationale.

La conclusion de la convention anglo-allemande de l'année dernière n'est pas pour y contredire.

En tout cas, de ce chef, le sort du Transvaal est fixé; son existence, en tant qu'État indépendant, ne saurait plus désormais être tolérée puisqu'elle est devenue incompatible avec la réalisation de ces gigantesques visées.

Le gouvernement anglais laisse d'ailleurs entendre que le maintien, et, à plus forte raison, le développement de la République sud-africaine, à côté de l'État libre d'Orange, est d'un mauvais exemple; il peut, à la

longue, éveiller chez les colons d'origine hollandaise, appartenant aux colonies voisines, des idées d'autonomie, des velléités d'indépendance; c'est une éventualité que les froissements fréquents des deux races doivent faire redouter.

Pour toutes ces raisons, l'Angleterre estime qu'il est temps d'agir, de peur que l'opportunité que présente la crise actuelle ne vienne à lui manquer plus tard...

La *Liberté* enfin écrit avec non moins de pessimisme :

L'attitude prise par le gouvernement britannique, les paroles prononcées par Sa Gracieuse Majesté en personne, tout montre clairement que c'est à l'indépendance même du Transvaal qu'on en veut; or nul n'ignore à Londres que sur ce point les Boers se montrent irréductibles, qu'y toucher c'est déchaîner la guerre dans l'Afrique du Sud; mais une pareille perspective répond bien aux désirs de M. Chamberlain qui veut le conflit, non seulement pour favoriser ses intérêts et ceux de ses amis, mais aussi pour se hisser au poste de premier ministre, qu'il ambitionne, qu'il brûle d'occuper depuis longtemps déjà. Hélas! comment s'en étonner quand on voit l'usage des balles dum-dum approuvé par la reine, dans un document public où quelques lignes plus haut elle fait ressortir les heureuses conséquences de l'institution d'un tribunal arbitral et vante les bienfaits de la convention de Genève pour mitiger les horreurs de la guerre. O philanthropie anglaise, voilà bien de tes coups!

Malgré les incidents récents qui l'ont si bien disqualifié aux yeux de l'Europe à raison de ses jolis tripotages, M. Chamberlain a conservé son ancienne audace et il n'a rien perdu de son influence de l'autre côté de la Manche. Il continue à menacer la paix non seulement de l'Afrique du Sud, mais aussi du monde. Les intérêts si considérables engagés par le continent dans les affaires transvaaliennes restent à la merci d'un politicien agioteur! — Il serait incompréhensible que nous marquions les coups sans protester et que nous laissions la situation actuelle aboutir, grâce à notre inertie, à une guerre désastreuse pour beaucoup de nos nationaux et attentatoire au droit des gens.

La crise prussienne. — La Chambre des députés de Prusse s'est mise en insurrection contre la volonté du roi, de Guillaume II en personne, en rejetant à une grande majorité un projet de loi auquel il tenait beaucoup, le projet portant établissement d'un canal de jonction entre le Rhin et l'Elbe. L'empereur est revenu aussitôt à Postdam interrompant brusquement sa villégiature et de bons juges estiment qu'une solution ne se fera pas longtemps attendre. Quelle sera-t-elle, les paris sont ouverts.

Le *Temps* écrit à ce sujet :

La question est de savoir si Guillaume II tirera d'ores et déjà les conséquences inéluctables de ce qui vient de se passer.

S'il le fait, c'est la disgrâce de M. de Miquel et c'est la dissolution du Landtag. Ces deux mesures le feront hésiter. M. de Miquel est un peu sa

créature, l'homme du nouveau régime. Il est dur de briser et de jeter aux vieux fers un instrument que l'on a forgé soi-même et en qui l'on avait mis grande confiance. Dissoudre, c'est rompre avec les agrariens; c'est faire combattre aux élections les hobereaux; c'est déplacer le centre de gravité de la monarchie accoutumée à s'appuyer sur la noblesse rurale où se rencontrent le corps des officiers et celui des employés supérieurs; c'est se jeter dans les bras des partis bourgeois et libéraux, alors que le nationalisme libéral si commode à M. de Bismarck n'est plus que l'ombre d'un nom historique.

Tout cela donne à réfléchir et explique le langage conciliant et bénin de l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Guillaume II, toutefois, n'est pas homme à oublier ou à pardonner un outrage aussi personnel. Lui, qui, au mépris de la Constitution, affirmait si hautement l'autre jour qu'il n'y a dans l'empire qu'une seule volonté devant laquelle tout doit plier, comment souffrirait-il qu'en Prusse, dans le royaume de ces ancêtres, dans son patrimoine, un groupe de hobereaux factieux substitue sa volonté à la sienne et mette définitivement en échec un Hohenzollern?

Le *Journal des Débats* écrit :

Ce qui vient de se passer à Berlin présente une importance générale considérable, qui relègue au second plan la question même des canaux projetés. Dans cette entreprise, qui lui tenait au cœur, Guillaume II a eu contre lui les conservateurs, tandis que les libéraux se rangeaient de son côté. Aussi on se demande généralement si cet événement ne va pas provoquer une rupture entre le parti conservateur et l'empereur, ce qui aurait pour conséquence que ce dernier chercherait son point d'appui du côté des libéraux. Ce serait, dans ce cas, un renversement complet de la politique prussienne, et même allemande. Avant le vote, le chancelier de Hohenlohe a lancé une sorte de *Quos ego*. Après avoir déclaré que le gouvernement ne renoncerait pas à son plan, il a dit, en s'adressant à la Droite, que la question des canaux ne pourrait être traitée séparément; « car elle aurait des conséquences considérables au point de vue des rapports du gouvernement avec les conservateurs »; puis il a ajouté que l'attitude de ces derniers nuirait à la marche commune des partis de l'ordre, en particulier au point de vue de la politique commerciale. C'est presque une déclaration de guerre; c'est une menace peu déguisée de favoriser la politique, des traités de commerce, qui fait l'épouvante des conservateurs.

A notre sens, cette querelle ne surprendra pas ceux qui ont étudié la psychologie de Guillaume II. Il y a dans l'empereur actuel trois hommes différents : celui d'hier, celui d'aujourd'hui, celui de demain. D'où l'impossibilité, pour lui, de vivre en tête à tête avec un seul parti, soit celui qui représente le passé, soit celui du *statu quo*, c'est-à-dire d'aujourd'hui, soit, enfin, celui qui représente l'avenir. Si dans un moment d'humeur, Guillaume II prenait, à partir d'aujourd'hui, la résolution de s'appuyer sur les libéraux, la lune de miel ne serait pas de longue durée. Bientôt, l'homme d'hier se manifesterait de nouveau, à propos d'un projet de loi réactionnaire quelconque, pour lequel il aurait besoin de l'appui de la

Droite. C'est ce qui explique pourquoi l'empereur actuel fera toujours de la politique personnelle, ne considérant les partis que comme des instruments, dont on se sert ou qu'on met de côté, selon les besoins du moment. Ainsi procédait Bismarck. Quoi qu'il en soit, si la politique prussienne s'orientait provisoirement vers la Gauche, cette attitude nouvelle mériterait d'être étudiée avec le plus grand intérêt.

Le *Moniteur universel*, de son côté, n'attache pas grande importance à ce conflit, du moins quant à sa répercussion sur la politique étrangère de l'Empire. Il écrit, en effet :

Le problème est assez compliqué, et l'empereur Guillaume II en ajournera peut-être la solution à des temps meilleurs. Pas plus en Prusse qu'ailleurs, la vie politique, dans les courants ordinaires, n'est très intense, et la construction du canal de l'Elbe au Rhin n'est pas elle-même, à six mois près, d'une urgence bien accentuée.

Quoi qu'il arrive, la politique extérieure proprement dite reste en dehors de la question. Que la majorité du Landtag prussien soit ultra-conservatrice et libérale comme elle l'est aujourd'hui, ou qu'elle redevienne plus libérale, cela importe peu à l'équilibre européen et à la politique extérieure de l'Allemagne en général. Là-dessus, il ne faut pas que le public français conçoive un doute ou se laisse entraîner par des suppositions chimériques.

Le peuplement européen en Tunisie. — M. Paul Leroy-Beaulieu a publié sous ce titre, dans le *Journal des Débats* du 24 août, une très intéressante étude dont nous détachons les passages suivants :

On a publié récemment le recensement de la population européenne, d'origine étrangère, en Tunisie. Elle est à peu près quatre fois plus considérable que la population d'origine française. Le dénombrement de 1896 ne s'était appliqué qu'à celle-ci et aurait fait ressortir un nombre de 16,500 Français résidant en Tunisie. A l'heure actuelle on peut penser que le nombre de nos nationaux fixés dans ce pays est d'environ 20,000. Par contre, on vient d'y recenser 64,866 Italiens, 12,732 Anglo-Maltais, 913 Espagnols, 527 Grecs, 382 Autrichiens, 302 Hollandais, 283 Suisses et quelques centaines d'autres étrangers de nationalité diverse, soit en tout 79,497 étrangers, contre 20,000 Français environ, ce qui fait un total de 100,000 Européens, en chiffres ronds.

On n'estime pas à plus d'une vingtaine de mille (encore ce nombre nous paraît-il plutôt exagéré) le nombre des Européens qui était fixé dans la Régence avant notre occupation ; c'était pour les quatre cinquièmes, des Italiens, et, pour le reste, presque entièrement des Anglo-Maltais. On pense qu'il n'y avait guère que 400 à 500 Français établis dans le pays en 1881.

Qu'en dix-huit ans l'effectif des Européens ait augmenté de 80,000 et celui des Français de 19,000, ce n'est nullement là un médiocre résultat ; c'est un grand témoignage en faveur de l'œuvre que nous accomplissons en Tunisie. On doit ajouter que les résultats de ce recensement n'ont aucunement surpris ceux qui connaissent le pays, et qui ont l'habitude de le visiter. Nous avions toujours écrit, en ce qui nous concerne, que le

nombre des Italiens établis dans l'ancienne Régence devait être plus que triple de celui des Français, et que, avec l'appoint des Maltais et de gens de nationalité diverse, il devait y avoir dans ce pays quatre fois plus d'Européens étrangers que de nos nationaux.

Ce recensement récent, qui n'a été, pour les gens au courant, que la constatation de faits parfaitemement connus, paraît avoir causé en France une surprise pénible ; on y a vu une sorte de mécompte, un échec pour notre colonisation, et un danger pour elle.

Nous ne disconvenons aucunement qu'il vaudrait mieux que les proportions d'Italiens et de Français en Tunisie fussent inverses, qu'il s'y trouvât 64,000 Français et seulement 20,000 Italiens. Mais nous ne comprenons guère l'état d'esprit de ceux qui pensaient et qui pensent encore qu'on eût pu ou qu'on pourrait arriver à une proportion de ce genre.

Nous ne serons jamais en Tunisie que ce qu'y ont été les Romains : une élite, un ferment, ceux qui apportent les capitaux, les capacités techniques, la direction, ceux qui vivifient le sol et l'industrie. On s'est longtemps grossièrement trompé sur le rôle des Romains dans la province d'Afrique; ils ne l'ont jamais peuplée; ils ne s'y sont jamais trouvés qu'en petit nombre; c'est ce qu'ont parfaitement démontré les archéologues récents, MM. Gauckler, Toutain et autres. Ils ont donné au pays leur loi, leur langue, leur civilisation.

On dira que, si les Italiens et autres étrangers doivent toujours être par rapport aux Français dans la proportion de 4 à 1 pour l'ensemble des étrangers et de plus de 3 à 1 pour les Italiens seuls, c'est une situation dangereuse. Nous répétons qu'évidemment il vaudrait mieux qu'il en fût autrement; mais, puisque des obstacles qu'on peut considérer comme insurmontables ne permettent pas de renverser ces proportions, ni même de beaucoup les modifier, il faut diriger notre politique et notre action en conséquence.

Nous avons, bien des fois, démontré qu'on se trompe en regardant la Tunisie et l'Algérie comme des colonies principalement de peuplement ; ce sont des colonies mixtes et qui prendront de plus en plus, avec le temps le caractère de colonie d'exploitation. L'élément de population qui restera tout à fait prépondérant par le nombre, dans nos colonies méditerranéennes, car il est appelé à beaucoup s'accroître, c'est l'élément indigène, arabe et kabyle. Il y aura toujours, quelle que soit l'immigration européenne future, tant en Tunisie qu'en Algérie, quatre ou cinq fois plus d'indigènes que d'Européens. Par conséquent, du moment que les Européens doivent toujours être en faible minorité dans le pays, la proportion des divers éléments parmi ces Européens n'a nullement la même importance que si le pays devait être entièrement ou principalement peuplé d'Européens.

Ce qui importe, c'est que nous assurions en Tunisie la prépondérance à notre langue, nos mœurs et nos lois; et cela nous est aisé; l'École, l'Église également, si nous savons avoir un clergé français, ce dont nous ne nous sommes jusqu'ici que très peu préoccupés, peuvent nous y aider. Il faudrait aussi faire quelques naturalisations ; nous connaissons des Italiens et des Espagnols, fixés dans le pays depuis vingt ou trente ans, ayant abso-

lument perdu de vue leur pays d'origine, parlant admirablement le français; ils voudraient obtenir la naturalisation; on la leur refuse, ce qui est une lourde faute.

Il faut enfin que le gouvernement de la Tunisie soit adapté à la nature et à la bigarrure des populations du pays, c'est-à-dire que, l'élément étranger dominant numériquement l'élément français, il ne peut être question de régime parlementaire ou représentatif. Il faut s'en tenir à la Conférence consultative. On a déjà commis une grave faute en faisant élire une partie des membres de cette Conférence par le suffrage des Français résidant. Ce mode de suffrage n'a rien à faire dans une contrée à population bigarrée comme la Tunisie. Autrement, à la longue, surgirait la question des étrangers, des « uitlanders », comme on dit au Transvaal. Mais cette faute est réparable, et, à la condition d'administrer la Tunisie comme les Anglais administrent leurs colonies de la Couronne, il n'y aura guère, s'il y en a même un, de péril étranger.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La région des Somalis : voyages de Bottego. — Dans la *Nuova Antologia*, M. de Magistris rend hommage à l'œuvre accomplie par l'explorateur italien M. Bottego.

Avant que Bottego entrât dans le champ de l'exploration africaine, écrit il, la carte géographique du pays des Somalis présentait de grandes lacunes blanches interrompues par-ci par-là de quelques lignes pointillées. Pour coordonner les résultats de diverses explorations, les géographes ont dû se livrer à tout un travail d'hypothèses. Le proverbe « autant de têtes, autant de cerveaux » est confirmé par de nombreux exemples, spécialement quand il s'agit des reconstructions théoriques en géographie, entreprises par les artisans des solutions approximatives. Aussi était-ce un problème bien ardu de s'orienter au milieu des multiples hypothèses, auxquelles l'étude de la carte incomplète des Somalis a donné lieu.

En connaissant vaguement le haut cours de l'Omo, le cours moyen du Sagan et tout le trajet du Daoua, il était très simple à démontrer que l'unique hypothèse soutenable, était de supposer que les trois cours d'eau sus-nommés ne sont que les embranchements d'un même fleuve. Le capitaine Cecchi était précisément le père de pareilles hypothèses.

Les explorations géographiques bien menées ont donc un double profit : l'un purement scientifique par la détermination exacte de la situation oro-hydrographique; l'autre pratique par le fait qu'on coupe court à la multiplication des hypothèses.

Bottego a rendu des services dans l'un et dans l'autre sens.

Toutes les explications qu'on a pu énoncer et soutenir en quelque sorte autour de l'Omo sont tombées à néant. Ce qui est plus, des faits nouveaux et complets se sont produits depuis.

Tout le bassin du Iouba est indépendant de l'Ubi-Chebeli et de la région des grands lacs. Le Bisan-Gouratschia n'est pas un embranchement du Daouah, mais bien un affluent du Galana-Sagan.

Le Galana-Sagan de Ruspoli, bondon d'écluse naturel du Tchiamo (Abbaia) et par conséquent du Pagadé, se jette dans le lac Stéphanie (Bass-Marlé) qui se trouve à l'altitude de 1000 mètres et ne communique avec aucun autre bassin.

Le nouveau lac Pagadé (Reine-Marguerite) n'a aucune relation avec le Zouaï du capitaine Cecchi ni avec le bassin de l'Omo. C'est un fait important pour la géologie et la géographie physique africaine; car le lac, entouré des monts volcaniques à 1714 mètres au-dessus de la mer, s'étend sur une superficie de 1420 kilomètres carrés et s'aligne parallèlement à la grande dépression où se trouvent le Nyanza, le Nabron, le Nayouascia, le Nasouro, le Baringo, le Sougota et le Rodolfo. Cette dépression d'ailleurs s'étend avec la vallée de Haouasch jusqu'à la mer Rouge.

A partir de 6° 17° de latitude du nord l'Omo-Bottego ne se tourne ni vers l'est ni vers l'ouest ; il parcourt un bassin restreint et bien déterminé, jusqu'au lac Rodolphe qui se trouve à l'attitude de 840 mètres et constitue avec l'Omo et le fleuve de Maurizio Sacchi (Niam-Niam) un bassin clos.

Voilà les résultats de l'exploration de Bottego qui, dans son second voyage, a complété et coordonné les travaux de Cecchi de Chiarini, de Teleki, de von Hônel de Borelli, de Ruspoli et de Donaldson Smith.

La Colonisation italienne. — La Revue italienne l'*Esplorazione Commerciale* publie dans son dernier fascicule un compte rendu qui montre l'activité de la *Société italienne d'Exploration géographique et commerciale.*

Nous donnerons, dit ce rapport, notre appui cordial aux projets de transformer l'Érythrée en une libre colonie agricole et commerciale selon les larges vues exposées par le capitaine Camperio ; nous y prêterons notre concours quand la chose se présentera dans des conditions pratiques, économiques et surtout de façon à délivrer pour jamais le pays des maux des aventures politico-militaires. A cette condition *sine qua non*, nous avons été et nous serons toujours « africanistes » dans l'Érythrée, dans le Benadir et même en dehors des limites de nos possessions africaines où peut s'appliquer la libre initiative personnelle du capital et du travail. Notre programme doit être le même, c'est-à dire avoir comme base exclusive le travail pacifique et les intérêts économiques, il doit être appliqué aussi à la concession de San Men dans la province chinoise de Tche-Kiang.

Sociétaire ou non, personne ne s'adressera inutilement à la Société pour avoir tous les renseignements et les appuis qui puissent servir à activer le négoce et les entreprises coloniales à l'étranger.

Allons donc toujours en avant, étudiant et favorisant les courants naturels et spontanés de l'émigration, de la colonisation et de l'échange commercial de l'Italie avec tous les pays du monde, sans antipathie ou préférence gratuites pour telle ou telle région, et surtout sans ce chauvinisme absurde et fatal qui rêve possessions protectorales, guerres et conquêtes partout où s'établit un noyau d'Italiens.

Nous combattrons toujours de pareilles velléités, préjudicieuses en première ligne à nos émigrés même, car elles n'ont rien à faire avec la protection légitime de nos nationaux ni de leurs intérêts. Cela n'exclut nullement l'accomplissement des devoirs civils envers les pays où des millions d'Italiens trouvent ce gagne-pain qu'ils ont en vain cherché dans la mère patrie. A ceux qui rêvent revanches fantastiques dans l'Éthiopie, actions navales dans l'Amérique latine, nous nous bornons à rappeler que le « vouloir c'est pouvoir » n'est guère applicable quand il s'agit des milliards, des armées et des flottes, moyens sans lesquels il est inutile et dangereux de s'embarquer dans de pareilles entreprises.

L'émigration italienne. — La *Rivista Politica e Letteraria* consacre une étude à la politique d'émigration, sujet qui intéresse particulièrement l'Italie.

Nous arrivons — dit l'auteur — à cette autre conclusion : les pouvoirs publics ont le droit et le pouvoir d'intervenir pour protéger l'émigré.

La Suisse, qui a reconnu les avantages que l'émigration procure à ses nationaux, a pris dans cet ordre d'idée des mesures qu'on pourrait donner comme exemple.

On peut à quelque chose près, en dire autant de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Pays-Bas et même de l'Espagne.

Seule l'Italie, en hommage du principe abstrait de la « liberté d'émigrer » a su préparer une loi sur l'émigration qui tout en ayant la prétention d'être une des lois les plus libérales de l'Europe, n'est au contraire que la négation de la liberté, de l'esprit pratique et même du bon sens.

En somme, nous pouvons dire que l'émigration — considérée en elle-même et fonctionnant dans des conditions normales — présente des avantages aussi bien à l'État qu'à l'individu.

En ce qui concerne le fonctionnement qui appartient au gouvernement d'un pays libre, nous croyons, en thèse générale, que les autorités de l'État ne devraient pas intervenir directement dans le mouvement de l'émigration; elles doivent se borner à renseigner et à protéger les émigrés qui partent. La protection doit être exercée pendant le trajet sur mer et surtout aux lieux de destination des émigrés.

C'est de ces conceptions larges que paraît être inspiré le remarquable rapport de M. Pantano sur l'émigration, rapport qui a été présenté à la Chambre des députés, le 3 mars 1899. Nous souhaitons que le Gouvernement et le Parlement faisant leurs ces intentions nobles donnent à l'Italie le plutôt possible une loi organique sur l'émigration.

La situation économique en Sibérie. — La revue russe *Rousskaya Missl* esquisse en quelques traits le grand changement économique et social qui est en train de s'accomplir dans la Sibérie.

La Sibérie, dit l'auteur de cette étude, traverse à son tour une période de réformes bien que les innovations se présentent sous une forme tout à fait particulière. L'opinion publique du pays ne fait que de faibles efforts dans ce sens. Les réformes viennent du dehors. Le chemin de fer a lancé sur le marché du monde des centaines de mille de pouds de pain sibérien, des wagons chargés de viande, d'œufs, de saindoux, etc.; le *Yamschtchik* sibérien (voiturier, postillon) est écarté de la voie commerciale : une profonde transformation s'est produite dans la vie économique. La nouvelle voie facilite le mouvement commercial. L'élément immigré se renforce; les indigènes sont entraînés par le mouvement. Le village sibérien vient directement ou indirectement en contact avec le capital. Le producteur sibérien tombe sous l'influence des conditions des marchés internationaux. Sans doute, la civilisation commence à régner dans la Sibérie, mais le paysan se trouve tout à fait décontenancé ! Les paysans des environs des villes se disent : qu'allons-nous faire l'hiver, maintenant « qu'on a construit les chemins de fer ? le transport par charrois sur la ligne « de Moscou n'existe plus et nous pouvons encore faire pour cet hiver « peut-être le charriage du côté de Baïkal; mais, dans les autres directions « il n'y a plus rien à faire. Quant à la vente des produits de ferme, il n'y a « presque rien non plus. »

Et voilà qu'au milieu de ces transformations formidables de la vie sociale de la population, le pouvoir public a entrepris une série de réformes judiciaires et administratives qui amènent une foule de fonctionnaires là où autrefois régnait sans contestation le vieux « seigneur », le président rural.

L'action de l'Europe en Extrême-Orient. — Dans la *Rousskaya Missl*, M. Charouzine, parlant de l'action des Européens en Extrême-Orient, cherche à expliquer pourquoi cette action a donné si peu de résultats.

L'Europe, en pénétrant en Chine, cherche à implanter avec violence sa civilisation, et, si elle rencontre des obstacles, cela ne tient ni au parti des mécontents exclusivement, ni à l'indolence de l'administration, ni à l'ignorance des masses. La cause en est aussi dans la méfiance éveillée par l'attitude de certaines puissances européennes, attitude appuyée par la presse de l'Occident dont les articles préconisent le partage de la Chine,et parfois aussi par le sans-gêne avec lequel se comportent certains représentants de la civilisation envers la population. Dans les cas où les Européens s'appliquent à être uniquement les initiateurs d'une civilisation supérieure, ils trouvent toujours un terrain propice. Ce terrain est toujours de plus en plus préparé par les Chinois éclairés, et forcément le peuple du Céleste-Empire se fera à l'idée d'une vie nouvelle et ira de lui-même au devant de la civilisation. Mais enfin les étrangers ne devraient pas oublier

qu'ils n'ont pas affaire à des nègres africains, hors d'état de lutter contre les blancs : ils ont au contraire affaire à une nombreuse population qui a une civilisation à elle, qui ne demande qu'à s'instruire, mais qui ne veut pas de gaieté de cœur accepter le joug des Européens.

La crise prussienne. — En Angleterre. — Tous les journaux s'accordent à reconnaître que la situation est extrêmement difficile pour l'empereur qui est intervenu personnellement dans cette affaire. Il pourrait assurément dissoudre le Landtag de Prusse, mais ce ne sont pas les adversaires politiques du gouvernement qui ont fait échouer le projet, ce sont, au contraire ceux qui le soutiennent et en particulier les agrariens. Une dissolution impliquerait donc un changement d'orientation politique. Tous les journaux déclarent attendre avec intérêt la façon dont l'inflexible volonté de l'empereur va se manifester.

Le *Times* qui étudie la question au point de vue économique, blâme formellement l'attitude des agrariens de Prusse :

On comprend, dit-il, que, à première vue, un semblable projet ait inquiété les populations agricoles de la Prusse, car ce canal permettait de transporter chez elle le blé à des prix très bas. Mais l'expérience montre qu'un pays, même agricole, gagne toujours à une augmentation générale de la richesse publique, et il est incontestable que ce canal aurait également permis le transport des matières premières à meilleur compte, et aurait, par suite, considérablement développé l'industrie locale.

Plus la richesse générale d'une contrée est grande, plus le paysan trouve de débouchés pour ses produits.

En Angleterre, la question ne se poserait pas, car les chemins de fer ont à peu près complètement supplanté les canaux, mais il y a la mer comme voie navigable, et les distances à parcourir à l'intérieur même du pays sont relativement faibles. En Allemagne, au contraire, il y a des distances considérables à parcourir dans l'intérieur des terres.

On ne peut donc féliciter les agrariens et, en général, les partis conservateurs de leur manifestation d'indépendance. Il semble que l'empereur ait la raison et le bon droit de son côté. Leur politique n'est, du reste, pas très bonne. Ils se fient à ce qu'ils constituent actuellement le parti gouvernemental; mais un gouvernement n'est jamais embarrassé pour trouver un parti prêt à le soutenir, à condition de faire quelques concessions. D'autre part, cette attitude, au moment où le renouvellement des traités de commerce n'est pas très éloigné et où les agrariens auront à réclamer des droits protecteurs en faveur de l'agriculture, est loin d'être prudente.

Il est difficile de prévoir ce qui arrivera; mais, en tous cas, le gouvernement ne cédera pas, et, probablement, le temps aura raison de la résistance injustifiée des adversaires du projet.

La *Westminster Gazette* est non moins formelle dans son blâme :

Les conservateurs ont été guidés, dit-elle, par des motifs égoïstes,

tandis que Guillaume II ne songeait qu'à l'intérêt du pays. Il est certain que le conflit est grave, et on ne voit pas trop quelle solution pourrait intervenir.

L'empereur ne peut pas facilement changer le parti gouvernemental. D'un côté, il voudrait bien faire adopter le projet de canal ; mais, d'autre part, il aimerait à faire adopter différentes mesures contre les socialistes et les trade-unionistes. S'il s'appuie désormais sur les libéraux, ceux-ci le seconderont dans la première de ces entreprises, mais non pas dans la seconde. Il est cependant permis de supposer que l'empereur sacrifiera ses goûts anti-socialistes à l'intérêt commercial du pays.

EN ALLEMAGNE :

La *Germania* dit que le rejet du projet relatif à la construction du canal du Centre a créé une situation très grave au point de vue de la politique intérieure du pays. Attendons, dit-elle, avec calme ce qui va se passer. Nous ne saurions tarder à être fixés. Mais on peut dire, dès maintenant, que le ministère prussien a essuyé une défaite dont il lui sera difficile de se relever.

La *Gazette de Francfort* prévoit que la retraite de M. de Miquel sera le résultat — sans parler des autres conséquences possibles — du vote émis par la Chambre des députés de Prusse.

La *Gazette nationale* croit que le rejet du projet de canal va apporter une modification profonde dans les rapports de la couronne avec les conservateurs.

La *Gazette de Voss* dit que ce vote a causé une surprise générale. Les conservateurs, ajoute-t-elle, ont remporté la victoire, — une éclatante victoire et nous le reconnaissons sans hésitation. — Reste à savoir s'ils ont lieu de s'applaudir de cette victoire. Sur ce point, le doute est permis.

Le *Nouvelliste de Hambourg* s'inscrit en faux contre cette idée que la dissolution de la Chambre doit être la conséquence inéluctable du rejet du projet de canal. En premier lieu, dit-il, nous ne croyons pas que le souverain et ses ministres se soient engagés en faveur du projet de canal à un degré tel que le rejet de ce projet doive entraîner fatalement la dissolution, sans qu'il existe aucun autre moyen de remédier à la situation. Ensuite, dans le cas particulier, il est douteux que le conflit au sujet du canal dût fournir une plate-forme électorale suffisante. Or, qu'arriverait-il si la nouvelle Chambre des députés repoussait également le projet? Une nouvelle dissolution? La constitution, certes, ne le défend pas, mais un tel parti serait contraire à la raison d'État et rappellerait trop la scène de Molière où l'on voit le candidat interrogé par la Faculté. Comme on lui demande ce qu'il ferait à son malade dans le cas actuellement soumis à son examen, il répond :

— *Saignare, purgare, et si non sufficit, iterum saignare, purgare*, et à la troisième fois *resaignare, repurgare*. Sur quoi, la Faculté de Molière répond :

— *Dignus es intrare in nostro docto corpore.*

Nous avons, d'ailleurs, tout lieu de croire que l'effet de la dissolution, au point de vue de l'intérêt, bien entendu, de l'État, serait aussi désastreux que possible.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que, malgré le rejet du projet, le gouvernement n'en persiste pas moins dans sa conviction qu'il est indispensable que ce projet mûrement étudié aboutisse dans toutes ses dispositions. Elle ajoute que le gouvernement ne considère pas cette affaire comme définitivement réglée, et qu'il recourra, pour en amener la solution, aux moyens dont il dispose et qui lui paraissent indiqués par la situation.

La *Gazette libérale* émet l'avis que jamais un gouvernement impérial ou prussien n'aura essuyé une défaite parlementaire comparable à celle qui vient de lui être infligée. Elle se demande ce qui va advenir maintenant. Elle ne croit pas, toutefois, à l'éventualité d'une dissolution.

La *Post*, qui avait compté du moins sur l'adoption du canal du Rhin à Dortmund, déclare que la troisième délibération sur le projet est aussi fâcheuse que possible. Elle prévoit que ce vote exercera un contre-coup très défavorable sur l'attitude du gouvernement à l'égard des conservateurs et sur les négociations commerciales.

La *Gazette universelle* de Munich dit que le vote négatif de la Chambre des députés de Prusse ouvre une ère critique, en présence de laquelle plus d'un patriote allemand redira, à part lui, ce mot du Pape : *Mi manca Bismarck*, Bismarck me manque.

Les lettres de la reine Wilhelmine et du Pape. — Le correspondant néerlandais de la *Gazette de Cologne* raconte une singulière histoire sur l'origine de la lettre de la reine Wilhelmine au Pape et sur la réponse du Saint-Père. Ce serait M. Schaepman qui serait l'auteur des deux lettres, et voici comment :

Lorsqu'il fut certain que le Saint-Siège ne serait pas invité à la Conférence de la Haye, M. Schaepman alla trouver M. Pierson, ministre des finances néerlandaises, et lui fit observer qu'il serait peut-être bon que la jeune reine notifiât au Pape l'ouverture de la Conférence et lui demandât son appui moral. Le ministre approuva l'idée, mais fit quelques objections sur les difficultés qu'il y aurait à rédiger une pareille lettre qui devrait donner tout à la fois satisfaction aux catholiques des Pays-Bas et ne pas froisser la partie protestante de la population.

M. Schaepman se chargea de la rédaction de la lettre qui fut expédiée à Rome avec la signature de la reine.

Au Vatican, on ne fut pas très enchanté; mais il fallait absolument répondre, ne fût-ce que par politesse. Le cardinal Rampolla chargea quelques prélats romains de se mettre en communication avec les hauts membres du clergé catholique hollandais pour élaborer cette réponse. Or, ces derniers s'adressèrent immédiatement à M. Schaepman qui leur soumit un brouillon de la réponse. A la Haye, comme à Rome ce texte fut adopté.

Et c'est ainsi que M. Schaepman est en même temps l'auteur de la

lettre de la reine Wilhelmine à Léon XIII et de la réponse du Pape à la Reine.

La nouvelle de la *Gazette de Cologne* fera certainement l'objet d'une interpellation aux États généraux de Hollande.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Congo français. — Le ministre des colonies vient d'être avisé par le gouverneur du Congo de la jonction qui vient d'être effectuée, près du cap Lopez, des deux tronçons de la ligne télégraphique de Demissur et Gabon à Loango.

Le fonctionnement régulier des communications entre Loango et le chef-lieu de la colonie est désormais assuré.

Djibouti. — Le journal *Djibouti*, apporté le 24 août par le courrier de Madagascar, dit que M. Martineau, gouverneur de la colonie, vient de décerner une médaille d'honneur au chef issa Ali Farah, au moment où les travaux du chemin de fer du Harrar viennent d'atteindre le centième kilomètre. Ali Farah a servi la France pendant dix-neuf ans avec une grande fidélité.

Le lieutenant Blondiaux est rentré de sa mission géographique à Raheïta le 9 août. Il a été aidé par un Européen, M. Folguet. Le lieutenant Blondiaux a relevé soigneusement la presqu'île de Doumeirah et l'îlot qui forme le prolongement du promontoire de Doumeirah, et marqué au bord de la mer la frontière des possessions de la France et de l'Italie.

M. Tabourin, chef de la brigade des travaux de chemins de fer qui opérait au kilomètre 130, est rentré le 3 du courant à Djibouti. Il a raconté qu'il avait reçu la visite de Faraha, grand chef de la brousse sur les territoires éthiopiens.

Faraha avait refusé jusque-là d'entrer en relations avec les autorités françaises du protectorat. Il a mis beaucoup de cordialité dans les entretiens et çalams qu'il a eus avec M. Tabourin. Il a déclaré à ce dernier qu'en traitant les indigènes avec équité les blancs pourront continuer leurs travaux en paix et passeront partout sans conflit. Il a offert son concours pour maintenir la tranquillité. Plusieurs présents ont été échangés comme gages d'amitié.

Un chameau appartenant au grand chef Faraha est descendu à Djibouti, pour charger des pièces d'étoffe et d'autres objets à distribuer parmi les tribus où ce chef exerce une grande influence.

Le gouverneur de Djibouti vient d'accorder satisfaction aux chrétiens et aux musulmans de la colonie en donnant l'autorisation de bâtir une église catholique et une mosquée.

Dahomey. — Nous avons de bonnes nouvelles de la mission que dirige le capitaine Guyon et qui étudie le tracé d'une voie ferrée au Dahomey. Les travaux ne sont pas terminés mais ils sont poursuivis sans autre difficulté que celles qu'oppose le terrain et le climat et tout autorise à en attendre promptement l'heureuse issue.

Turquie. — On nous écrit de Constantinople : La situation financière va de mal en pire, le Trésor est complètement à sec. Une commission sous la présidence du ministre des finances se réunit presque tous les jours au palais pour remédier à cet état de choses, mais jusqu'à présent, elle n'a rien trouvé de mieux que de diminuer encore les appointements. C'est le seul bruit qui ait transpiré de ses longues conférences. On avait bien parlé de la capitalisation du tribut de Chypre qui aurait rapporté quelques millions de francs. Mais, naturellement, les Anglais heureux de trouver un motif d'être désagréables au gouvernement ottoman ont refusé de se prêter à cette combinaison. On a également parlé de la conversion à 3 % de l'emprunt 5 % fait au lendemain de la guerre de Crimée et garanti par la France et l'Angleterre et dont les intérêts ont été scrupuleusement payés jusqu'à ce jour.

Munir bey nous est arrivé de Paris samedi. Il est venu, dit-on, appelé pour régler certaines questions relatives à l'Exposition de 1900. Mais il est beaucoup plus probable et même certain que c'est pour recevoir des nouvelles instructions au sujet des comités de jeunes Turcs et Arméniens qui se sont installés en France et des mesures à prendre.

La Compagnie du Nyassaland. — Le major Spilsburg va partir à la fin de ce mois pour le lac Nyassa comme représentant d'une compagnie à charte d'un caractère entièrement administratif. La Charte est accordée par le gouvernement portugais, mais la compagnie est sous le contrôle financier de l'Angleterre.

Le Nyassaland appartient aux Portugais depuis plus de 300 ans, mais ils se sont contentés de s'établir dans une île de la baie de Pemba, appelée Ho.

Le major a déclaré au *Daily Mail* songer à fonder une nouvelle ville dans la baie de Pemba, ville qui sera appelée Port-Amélie, puis ouvrir une route vers l'intérieur afin de parvenir au lac Nyassa. En chemin on établira une ligne télégraphique et l'on étudiera le tracé d'un chemin de fer.

L'expédition sera à moitié militaire, car certains chefs indigènes

paraissent devoir se soulever. Le major sera accompagné de soldats portugais et indigènes. La compagnie ne fera qu'accorder des concessions à ceux qui en demanderont, mais n'opérera point pour elle-même. Le major aura avec lui 110 Européens dont 6 ou 7 officiers anglais, 400 miles de fils télégraphique, 150 mules, chevaux et ânes, venant d'Aden, les pièces nécessaires pour établir des scieries mécaniques et un yacht qui se tiendra le long de la côte.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I — EUROPE

Les nouveaux traités de commerce en Turquie. — Le *Stamboul* du 14 août publie à ce sujet les intéressants détails suivants :

« En 1886, la Turquie avait engagé avec les puissances des négociations en vue de la conclusion de nouveaux traités de commerce. Les délégués ottomans étaient alors S. E. Artin pacha Dadian et S. E. Bedros effendi Couyomudjiah.

Quatre ans après, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1890, les négociations avec l'Allemagne étaient complètement terminées et, dans la même année, les ratifications pour le nouveau traité étaient échangées. Rappelons que ce traité avait une durée de 21 ans à commencer du 1er mars 1891.

Des négociations avec les autres Etats continuaient, mais certaines divergences de vue avaient amené les délégués étrangers à s'en référer à leurs gouvernements et les pourparlers avaient dû être interrompus. Ensuite, ces négociations ont été reléguées au second rang et depuis 1892, on peut dire qu'elles ont été complètement laissées. Aujourd'hui, sur l'ordre de S. M. I. le Sultan, la S. Porte s'occupe de reprendre ces négociations et, à cet effet, la commission, instituée il y a quelques années, a été, comme nous l'avons annoncé l'autre jour, invitée à reprendre ses séances. Nous avons déjà dit que cette commission se compose de S. E. Hassan Fehmi pacha, président de la Cour des Comptes, S. E. Alexandre pacha Carathéodory, membre de la section civile du Conseil d'Etat et premier traducteur de S. M. I. le Sultan, S. E. Selim pacha Melhamé, ministre de l'agriculture, des mines et forêts, et S. E Nouri bey, secrétaire général du ministère des affaires étrangères. Nicolaki effendi Sgouridi, directeur des affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères, qui a été chargé de compulser tous les dossiers relatifs aux traités, assistera aux séances de la commission. Celle-ci a tenu sa première séance, mardi dernier au ministère des affaires étrangères où elle s'est réunie samedi pour la deuxième fois. Son objectif sera de se rendre un compte exact de l'état dans lequel les négociations ont été laissées à l'époque où elles ont été interrompues et de tout préparer pour qu'elles puissent être

reprises. La commission s'occupera en même temps de la question des monopoles qui avait déjà fait alors l'objet de ses délibérations.

II. — ASIE

Au Japon. — *Ce que coûte la guerre.* — Le ministre des finances du Japon vient de publier les comptes définitifs de sa guerre avec la Chine.

Le correspondant d'un journal belge à Tokio lui donne, sur les grandes lignes de ce travail, des indications intéressantes. Il y a toujours là un excellent sujet de méditation pour les peuples.

Les comptes de la guerre de Chine se rapportent à une période de 22 mois, du 1er juin 1894 au 31 mars 1896, bien qu'en réalité les opérations n'aient duré que jusqu'à la fin d'avril 1895.

Le total des dépenses, en ce qui concerne les opérations militaires, s'élève à 164 520,371 yen (yen = fr. 2 fr. 50). La marine atteint seulement le chiffre de 35.955.137 yen; le tout forme donc une dépense générale de 200.475.508 yen. Mais il est intéressant d'aller un peu plus en avant dans le détail de ces chiffres. Voici donc quelques-uues des principales dépenses militaires :

Transport des troupes et du matériel...	33.953.198	yen
Vivres.....	24.875.129	»
Vêtements.....	21.817.144	»
Salaires.....	15.393.744	»
Armes et munitions.....	11.213.766	»
Chevaux.....	7.888.896	»
Hôpitaux.....	1.445 723	»
Fortifications.....	5.623.177	»
Service secret d'informations.....	369.724	»
Médailles.....	61.123	»

En ce qui concerne la marine nous trouvons :

Navires.....	12.825.423	yen
Armes et munitions.....	10.077.729	»
Salaires.....	1.694.865	»
Subsistances.....	1.179.302	»
Vêtements.....	401.663	»
Réparations.....	806.127	»
Hôpitaux.....	46.158	»
Service secret.....	106 880	»
Dépenses pour prisonniers.....	138	»

Il est digne de remarquer que, durant cette campagne, les troupes japonaises de terre et de mer ne dépensèrent que 21 millions de yen de munitions, c'est-à-dire une somme représentant seulement 10 % des dépenses totales. On doit en conclure que les Japonais faisaient un usage très judicieux et très raisonné de leurs armes; or, c'est là

un fait sans précédent dans les annales de la guerre, où chaque expédition est toujours marquée par un gaspillage énorme de poudre.

Pour faire face à ces diverses dépenses, le gouvernement japonais a réuni un revenu total de 225.230.127 yen ainsi répartis :

Pris au fonds de réserve.....	23.439.086	yen
Contributions volontaires.....	2.949.546	»
Emprunts intérieurs.....	116.804.924	»
Revenus des territoires occupés.....	624.425	»
Revenus de Formose et des Pescadores.	935.679	»
Divers	1.519.305	»
Pris à l'indemnité de guerre.....	78.957.165	»
	225.230.130	»

La différence entre les dépenses et les revenus prévus, soit 24.754.619 yen, a été retournée au Trésor pour les budgets extraordinaires.

Les 115 millions d'emprunts intérieurs compris dans la liste précédente ont été émis en trois fois par le gouvernement. La première émission, qui a eu lieu en août 1894, s'élevait à 30 millions. Elle fut couverte plus de trois fois. Les deux émissions suivantes, en mai 1895 et mars 1896, eurent le même succès, bien que le gouvernement eût maintenu les conditions peu favorables du premier emprunt, soit 5 % d'intérêt et émission au pair, ce qui est loin d'être tentant sur un marché comme celui du Japon où l'intérêt est fort élevé.

Le rapport du ministre des finances se termine par un rappel du chiffre de l'indemnité chinoise. On sait, en effet, que par le traité de Shimonosakï, le Céleste-Empire, outre la perte qu'il faisait de Formose, dut encore s'engager à payer au Japon une somme de 300 millions de yen. Si on retranche de cette indemnité les 200 millions dépensés pour la guerre, c'est donc encore une somme ronde de 100 millions de yen, soit 250 millions de francs que le Japon se trouve avoir gagnés à l'affaire.

BIBLIOGRAPHIE

Les neutres. — Étude juridique et historique de droit maritime international, par le capitaine GODCHOT, adjudant-major au 1er zouaves, licencié en droit. Alger, 1891.

Cet ouvrage remarquable contient l'exposé complet de toutes les questions de droit maritime international : propriété privée en cas de guerre; neutralité, contrebande de guerre; droit de visite; blocus, droits des neutres, etc.

L'auteur éclaire sa discussion juridique de considérations historiques qui rendent la lecture du livre des plus attachantes et des plus instructives.

La guerre sino-japonaise et la guerre hispano-américaine démontrent que la connaissance de cet ouvrage est toujours d'actualité.

P. B.

L'Expansion coloniale. Première partie : Possession des puissances européennes en Afrique et en Amérique (Encyclopédie populaire illustrée du XXe siècle) : Paris, Société française d'éditions d'art. L. Henry May, in-12 de 175 pages. Prix : 1 franc.

Nous adresserons plusieurs reproches à ce petit volume, rédigé sous forme de *lexique*, comme tous ceux de la même collection. Certains articles n'y sont pas au courant de travaux importants relatifs à la géographie physique; c'est ainsi que le rédacteur de l'article *Algérie* semble avoir ignoré la savante esquisse de notre collaborateur M. Augustin Bernard sur les *Hautes plaines et steppes de l'Algérie*. — D'autres pèchent au point de vue historique; rien, par exemple, dans l'article consacré à la *Côte française de Terre-Neuve*, ne permet de faire soupçonner qu'il existe depuis fort longtemps une question du French Shore. — Enfin, pourquoi ne pas mentionner les travaux bibliographiques de Playfair sur l'Algérie, Ashbee sur la Tunisie, et bien d'autres? Des répertoires de ce genre sont autrement utiles que plusieurs des ouvrages mentionés par l'auteur anonyme de l'*Expansion coloniale* comme dignes d'être consultés.

H. F.

La librairie Guillaumin, 14, rue de Richelieu, vient de faire paraître une nouvelle livraison du *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque*, par M. Yves GUYOT et A. RAFFALOVICH. Nous rappelons que cette maison a déjà fait paraître 7 livraisons de cet ouvrage.

La question de Fachoda (deux conférences) par le capitaine GODCHOT. Alger, 1899.

Dans deux conférences réunies en une plaquette, le capitaine Godchot expose, avec une abondante documentation, le développement des intérêts français dans la question de Fachoda.

Peut-être l'auteur accorde-t-il une valeur trop grande à la thèse juridico-historique des droits de l'Égypte et du Sultan. L'expérience nous apprend que cette thèse risque fortement d'être démolie par une succession de « faits accomplis » auxquels nous n'avons su, de longtemps, opposer d'autres faits accomplis.

La Mission Marchand était un acte qui devait définir matériellement les droits de la France, mais un acte veut être affirmé en lui-même et dans ses conséquences. Nous n'avions pas suffisamment préparé les conséquences.

Deux cartes hors texte, très claires accompagnent ce consciencieux travail.

P. B.

Al-Moayad, journal politique quotidien, publié au Caire. Aly-Joussel, propriétaire-directeur.

Le journal *Al-Moayad* est ce journal égyptien, publié en langue arabe, qui a déjà eu maille à partir, maintes fois, avec la justice anglaise. *Al-Moayad* paraît hebdomadairement en français. Cette édition deviendra quotidienne.

Al-Moayad défend contre la conquête anglaise les intérêts de l'Egypte et les droits du Sultan et du Khédive.

Vient de paraître à la Librairie agricole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, à Paris, **Les Plantes alimentaires des pays chauds et des colonies**, par Gustave Heuzé. — Un volume in-18 de 380 pages avec 59 figures.

La première préoccupation du colon qui s'installe doit être d'assurer son alimentation avec les ressources mêmes du pays. Avant de créer les vastes plantations agricoles ou industrielles, il doit rechercher quelles plantes indigènes fourniront la base ordinaire de son alimentation et celle du bétail qu'il aura tout de suite groupé autour de lui.

Le livre que M. Heuzé fait paraître à la librairie agricole de la Maison Rustique, est appelé, par les précieux renseignements qu'il fournit, à économiser beaucoup de temps au colon et à faciliter ses recherches et ses essais. L'auteur ne décrit pas moins de 39 plantes alimentaires, réparties en cinq groupes : 1° graminées, 2° légumineuses, 3° plantes à racines féculifères, 4° végétaux à tronc féculifère, 5° plantes à fruits alimentaires. A l'heure où l'exploitation agricole de nos colonies prend un essor considérable, cet ouvrage rendra de réels services aux colons.

Henri Drapier. : **La condition sociale des indigènes algériens**, in-8°, 191 p. Paris, Rousseau, et Alger, Jourdan, 1899.

M. D... ne prétend sans doute pas avoir résolu les difficiles problèmes qui se rattachent à la condition des indigènes algériens. Il est partisan de l'assimilation ou, plus exactement, de la régénération des populations berbères. Peut-être y a-t-il quelque exagération à dire, avec M. D..., que, pour définir le régime applicable à une colonie quelconque, il faut retenir que le véritable élément de richesse, c'est l'indigène bien plus que l'immigrant. Mais on peut convenir avec lui que « notre intérêt consiste à régénérer le peuple indigène, dont nous avons assumé la tutelle » (p. 88). Comment y parvenir? M. D... ne le montre guère. Bien qu'il ait la prétention de s'appuyer sur des données historiques, son étude de la condition sociale des indigènes se fonde sur des considérations absolument juridiques. Elle contient beaucoup de formules et peu de faits, et on peut y relever nombre de contradictions. Les conclusions, quoiqu'elles ne se rattachent pas bien nettement à ce qui les précède, sont fort sages : « L'Algérie encore mineure, a besoin de plus de surveillance et de moins d'émancipation. Ce ne sont pas des institutions identiquement semblables à celles de la métropole qu'il faut à la société indigène, rattachée au passé par mille préjugés. »

A. B.

L'Administrateur-gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE JAPON SANS LISIÈRES

Dans les annales du Japon la journée du 4 août marquera une date mémorable : la fin d'une grande étape historique avec l'ouverture d'une ère nouvelle ; elle représente pour cette vieille nation asiatique admise aujourd'hui sur le pied d'égalité au rang des peuples civilisés, la plus haute récompense de ses efforts, de sa persévérance, de la marche éclairée vers le progrès, et de la volonté obstinée de ses gouvernants.

C'est que jamais aussi dans l'histoire du monde, il n'a été donné d'assister à une transformation politique, économique et sociale aussi rapide, à une adaptation aussi complète du meilleur de chaque peuple civilisé par le peuple qui se modèle; nous sommes bien loin maintenant du Japon d'avant 1854, obstinément fermé aux « barbares étrangers » pour échapper à la contagion des idées occidentales.

Quand il s'ouvrit pour la première fois alors, le jour où le commandant Perry vint avec une escadre américaine jeter l'ancre devant Ouraga en Saganni, le Japon céda seulement à la terreur inspirée par ces monstres inconnus, ces navires de guerre hérissés de canons. C'est contraint et forcé qu'il signa ensuite avec la plupart des grandes puissances européennes des conventions calquées sur celle obtenue par les États-Unis en 1854. Le baron Gros venait en 1858 et traitait au nom de la France.

En vertu de ces conventions les ports de Yokohama, Kobé, Osaka, Nagasaki et Hakodate étaient seuls ouverts au commerce des étrangers qui ne pouvaient pas trafiquer au dehors, avaient besoin d'un passeport pour en sortir et voyager à l'intérieur, mais acquittaient des droits modérés sur les produits d'importation, et jouissaient du privilège d'exterritorialité.

Cette juridiction consulaire, sauvegarde des étrangers vivant dans un pays lointain où le peuple les aimait peu, où l'administration locale, toute imbue de préjugés, les tenait en suspicion, cette juridiction consulaire, le gouvernement japonais ne tardait pas à la supporter avec peine, comme un signe d'infériorité que lui avait imposé

l'envahisseur ; et tous ses efforts tendaient à obtenir dans des conditions avantageuses la revision des traités existants. Mais il avait à imposer silence à sa propre méfiance, à celle du peuple japonais pénétré de cette idée que l'étranger, aussitôt qu'on lui ouvrirait les portes toutes grandes, allait affluer, s'emparer de l'Empire du Soleil Levant de par la loi du nombre et du capital. Il avait également à surmonter les résistances, à dissiper les inquiétudes des grandes puissances qui se refusaient à abandonner le privilège de l'exterritorialité alors que la justice japonaise n'offrait à leurs nationaux que des garanties illusoires.

Ces considérations en partie double expliquent les pourparlers entamés, interrompus, repris, puis abandonnés pour être poursuivis dans la coulisse et enfin couronnés de succès après vingt ans d'efforts. Déjà en 1876 le gouvernement impérial avait obtenu des États-Unis un traité de revision resté lettre morte, car sa mise en vigueur dépendait de la signature de conventions semblables par les autres puissances. C'étaient ensuite avec le comte Inouyé les conférences de 1882 à 1886, puis avec le comte Okouma celles commencées en 1888 et marquées l'année suivante par l'explosion de la bombe qui faillit coûter la vie à l'éminent homme d'État japonais.

Enfin les pourparlers, repris en 1890 par le vicomte Aoki, étaient, après de nouvelles vicissitudes et bien des changements de négociateurs, terminés brusquement en 1894, et le ministre d'Angleterre, en dépit des clameurs et des protestations indignées de ses nationaux, apposait sa signature au bas du traité de revision. Les États-Unis et la Russie suivaient la même année, puis l'Allemagne en 1896, enfin les deux autres grandes Puissances, la France et l'Autriche, n'acceptaient cette revision qu'en 1898. — Le traité français était signé à Paris le 4 août 1896 par M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères de la République française, et M. Soné Arasuké ministre du Japon, et les ratifications échangées à Tokio le 16 mars 1898.

A quoi bon exprimer aujourd'hui des regrets rétrospectifs? Il est superflu de s'étendre à cette place sur les lacunes nombreuses, sur les inconvénients et l'inégalité des concessions réciproques du traité de revision intervenu entre la France et le Japon. En suivant la loi commune, en signant après tant d'autres la France isolée ne pouvait mieux faire que d'accepter le fait accompli par d'autres. On a écrit et répété que le gouvernement anglais avait trahi le monde civilisé, et vendu sa signature pour des commandes de navires et de matériel de guerre... Sans aller jusque-là il est permis de déplorer que son système d'isolement égoïste lui ait fait sacrifier des intérêts importants alors qu'une entente des grandes puissances pouvait les sauvegarder. C'est à l'Angleterre, à sa hâte de traiter la première — pour tirer sans doute quelque profit particulier de sa complaisance — que les étran-

gers établis au Japon sont redevables d'être privés du droit de propriété du sol, qui leur était reconnu par les traités et les projets de convention Inouyé et Okouma.

Si le Japon a obtenu une revision où tous les avantages sont de son côté, il faut reconnaître pourtant que son effort à secouer la routine du passé, à s'engager résolument dans la voie de la civilisation occidentale, devait à juste titre lui concilier la sympathie des nations européennes.

Elles avaient le droit d'espérer beaucoup d'un pays qui avait fait preuve de tant d'énergie au progrès et par cela même d'escompter, prématurément peut-être les effets d'un nouvel ordre de choses.

Car, il faut le dire, le Japon, le gouvernement plus encore que le peuple lui-même, avait tout fait pour inspirer cette confiance, pour la légitimer tout au moins par la surface de sa civilisation assimilée, par l'apparence des résultats déjà obtenus en si peu de temps et si riches d'espérances prochaines au moins pour qui regarde d'un peu loin.

L'armée et la marine japonaises — il faut commencer par là, puisqu'aujourd'hui, comme aux temps barbares, un peuple, pour s'affirmer, a besoin de s'appuyer sur la force des armes — l'armée et la marine japonaises venaient pour, leur coup d'essai, de jeter à bas le colosse chinois. Colosse aux pieds d'argile sans doute ! Mais le Japon ne s'était pas trompé à l'aspect terrible. Mieux informé que les puissances européennes, il avait deviné que la première chiquenaude le renverserait ; et déjà il avait, sur terre comme sur mer, triomphé brillamment des forces chinoises, qu'encore des prophètes à courte vue prédisaient l'écrasement du petit empire Nippon.

Aujourd'hui cette armée et cette marine ont pris beaucoup plus d'importance.

Le Japon possède sur le pied de paix une armée active parfaitement organisée, et forte de 146.000 hommes répartis en 12 divisions.

L'armée de réserve en voie de formation comprendra 190.000 hommes, et l'armée territoriale environ 320.000. Un fusil à tir rapide du dernier modèle pour l'infanterie, un canon à tir rapide pour l'artillerie, l'un et l'autre exclusivement japonais d'invention et de fabrication mais de combinaisons et de perfectionnements européens, constituent pour cette armée japonaise un armement de tout premier ordre.

D'aucuns penseront qu'une armée aussi puissante est fort exagérée, si le Japon veut se borner à se défendre. Mais qui peut dire quels rêves d'avenir hantent le cervvau des hommes d'État japonais ?

Par contre, personne ne saurait blâmer l'Empire du Soleil Levant

d'avoir donné à sa marine de guerre l'ampleur comportée par sa situation d'État insulaire, et impérieusement nécessitée par le désir légitime d'exercer une juste part d'influence dans le concert des nations intéressées en Extrême-Orient.

Au moment de la guerre avec la Chine le Japon ne possédait qu'une douzaine de croiseurs de 2.500 à 4.500 tonnes, quelques canonnières et torpilleurs. Quand le programme des constructions neuves sera réalisé, avec les 600 millions de francs prévus pour son achèvement, la marine japonaise pourra mettre en lignes :

6 cuirassés de 12.000 à 15.000 tonnes de déplacement;
6 croiseurs de 1re classe de 9.000 tonnes;
3 croiseurs de 2e classe de 4.500 tonnes;
2 croiseurs de 3e classe de 3.000 tonnes;

Et une nombreuse escadre de torpilleurs, contre-torpilleurs et canonnières, presque tous construits depuis moins de 10 ans.

C'est dire que la flotte japonaise possédera des qualités d'homogénéité qu'on aurait peine à trouver en Europe dans un pareil chiffre d'unités de combat.

Mais il ne suffisait pas de préparer et d'asseoir une puissance militaire; il fallait encore, pour décider les étrangers à abandonner le privilège de l'exterritorialité, leur inspirer quelque confiance dans les lois et la magistrature qui devaient remplacer la législation de leur pays et la juridiction des juges consulaires. De nouveaux codes furent élaborés : le code criminel et le code de procédure criminelle par M. Boissonnade, un juriste français qui les avait tirés du code Napoléon, avec les modifications nécessitées par les usages japonais ou suggérées par l'ancien code criminel. Puis, vinrent, en 1890, le code de procédure civile, le code de commerce, en 1896, le code civil — inspirés des codes allemands. Pour appliquer ces lois il y a des « cours locales », justices de paix; des « cours provinciales », véritables tribunaux de 1re instance; des « cours d'appel » et une « cour suprême », cour de cassation; un personnel de magistrats qui s'éclaire et s'épure de plus en plus par la mise à la retraite des éléments routiniers et rétrogrades et l'admission de jeunes gens diplômés, après de sérieuses études dans l'Université Impériale ou l'un des 18 collèges où l'on enseigne le droit.

Avec son armée et sa marine de guerre, ses soldats et ses marins disciplinés autant que braves, avec ses codes modernes et ses magistrats instruits, avec son réseau de chemins de fer qui s'allonge et devient plus dense tous les jours, avec ses lignes de navigation qui sillonnent le monde entier, son commerce qui se développe, son industrie qui sème d'usines les coins les plus reculés de la terre Nippone, le Japon avait droit à la revision des traités et il l'a obtenue, non pas telle que les Puissances européennes avaient le

droit et le devoir de la consentir, mais plus favorable encore à son amour-propre.

Le 4 août, date de l'entrée en vigueur des nouveaux traités, a été un jour de fête nationale.

Rues pavoisées et illuminées, feux d'artifice de jour et de nuit, banquets, bals, discours officiels — rien n'a manqué pour graver cette date mémorable dans la mémoire de tous. Invités à ces fêtes, les résidents européens s'y sont rendus en grand nombre et, il faut le dire, ont trouvé partout l'accueil le plus empressé.

Il semblait que les Japonais eussent à cœur d'adoucir nos regrets, et de dissiper nos inquiétudes.

Nous voici maintenant sous le régime commun. Nous n'en mourrons pas, c'est certain. Mais une civilisation orientale séculaire ne s'occidentalise pas d'un trait de plume. Des lois, des règlements sont bien quelque chose. Il faut davantage pour modeler un peuple, pour le fondre dans un moule nouveau, et lui inspirer, au lieu de la haine et du mépris, le respect absolu des droits de l'étranger qui se conforme strictement aux usages de son pays d'adoption.

Le souverain l'a bien compris. Avec une ampleur de vues, une hauteur de langage qui lui ont valu une fois encore l'admiration de tous, le descendant des dieux s'est adressé à son peuple. Et après l'Empereur les ministres, les chefs de secte religieuse ont développé cette idée que l'étranger devait en toute circonstance être traité avec bienveillance et courtoisie.

Est-ce simplement esprit d'obéissance? Faut-il voir au contraire une transformation des idées?

Quoi qu'il en soit, un grand pas a déjà été fait dans la voie de la pacification des esprits.

Se connaissant mieux, se voyant de plus près, Japonais et étrangers apprendront sans doute à tenir moins compte de leurs préjugés et de leurs rancunes, et à envisager l'avenir avec sérénité.

Tokio, 6 août.

Jean DE CUERS DE COGOLIN.

LA DÉFENSE DES COLONIES

DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'A NOS JOURS

Le général duc d'Aumale a exposé, dans son remarquable ouvrage sur les institutions militaires de la France, qu'il fallut l'intelligente activité de Louvois pour que l'armée royale obtînt en 1670, une organisation a peu près rationnelle.

Bien qu'imparfaite celle-ci subsista, dans ses grandes lignes, tant que dura l'ancien régime, et il fallut la Révolution pour apporter de profondes modifications à notre organisme militaire.

Grâce à Carnot les enrôlements avec primes et le recrutement arbitraire furent abolis. L'obligation du service militaire fut imposée à tous, l'unité de l'armée fut établie et marquée du sceau national, et l'on commença la mise en pratique des règles qui doivent présider à la formation des armées modernes.

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet la loi militaire fut de nouveau remaniée dans le sens d'un réel progrès.

Enfin, après les jours sombres, de l'année terrible, l'on élabora la loi militaire qui nous régit encore aujourd'hui.

On conçoit que, si l'organisation des troupes régulières qui combattaient pour la défense du territoire, fut si lente a aboutir à une solution donnant satisfaction à tous les intérêts, les troupes coloniales, agissant loin de la mère patrie, durent être difficilement organisées.

Lorsque la France entra dans les voies de la politique coloniale, la monarchie, hésitant à s'engager dans des entreprises hasardeuses à travers des pays inconnus, laissa libre carrière à l'initiative privée.

C'est ainsi que naquirent les compagnies de colonisation avec l'appui officieux de la couronne.

M. Pauliat a exposé leur formation dans son ouvrage si documenté sur les compagnies de colonisation sous l'ancien régime.

Ces compagnies, ayant des droits régaliens, avaient le droit et le devoir de recruter leurs troupes.

Elles s'en acquittèrent fort mal, en général, ne cherchant qu'à payer peu et s'opposant même, dans un esprit de mercantilisme étroit, à ce que l'on augmentât notre domaine colonial quand cela devait amener une baisse dans les dividendes de la compagnie, par l'accroissement des frais d'occupation.

C'est l'histoire de la perte des Indes et du Canada.

La couronne s'efforça cependant de soutenir les grandes compa-

gnies dans la défense de leur colonies contre l'étranger ; mais, mal renseignée par les agents des compagnies, son action fut impuissante.

Du reste les troupes régulières que l'on envoyait aux colonies étaient difficiles à recruter puisque l'on pouvait difficilement déjà recruter les régiments opérant en Europe.

Il n'y avait de bon, dans les troupes coloniales, que les officiers supérieurs qui étaient choisis avec le plus grand soin.

C'est ce qui explique l'énergie de la résistance vis-à-vis des Anglais quoique l'omnipotence des services de l'intendance vînt trop souvent contrecarrer les opérations militaires.

Bref, le manque d'organisation des troupes coloniales fit qu'en dépit d'héroïsmes individuels nous perdîmes bientôt presque tout notre empire colonial, dont la ruine fut sanctionnée par le traité de Paris en 1763.

La leçon du malheur ne fut point perdue, et au lendemain du traité de Paris, la couronne assuma définitivement la garde et la défense des colonies.

Ce fut au ministère de la guerre que l'on confia cette tâche.

On commença par organiser des légions coloniales ; chaque colonie ayant sa légion, comprenait les trois armes, ce qui admettait la permanence des corps coloniaux, mais on revint sur ce système.

Une note conservée aux archives coloniales s'exprime ainsi sur cet essai : « Les différents mémoires qui ont été remis sur la troupe des colonies contiennent des vérités qu'il est nécessaire de réunir pour déterminer le parti qu'il convient de prendre définitivement.

« 1° Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'y entretenir des troupes sédentaires.

« 2° Les troupes doivent être réduites en temps de paix au nombre suffisant pour la police et la tranquillité de chaque pays ; une plus grande quantité de soldats serait une véritable perte en hommes et en argent.

« 3° Tout le monde convient qu'une légion n'est pas ce qu'il faut pour une colonie. Qui dit légion dit un corps composé d'infanterie, d'artillerie, de cavalerie. Ce mélange n'est pas admissible dans la colonie ; chaque espèce de corps doit y être séparé, c'est le seul moyen d'y introduire l'émulation, et cette vérité conduit à une seconde qui consiste à faire donner la préférence à des régiments de France sur toute légion. »

Comme on ne pouvait supprimer brusquement les légions coloniales formées avec les anciennes troupes des grandes compagnies de colonisation, on adopta un système mixte, certaines colonies ayant des légions, d'autres des régiments de France, d'autres les unes et les autres.

En 1772 la répartition des effectifs était la suivante :

SAINT-DOMINGUE

LÉGION	3 compagnies de grenadiers	180
	3 — canonniers	306
	4 — fusiliers	2.496
	3 — dragons	300
	3 — canonniers hollandais	200
	2 — ouvriers	100
	TOTAL	3.582

MARTINIQUE

Régiment de Périgord	856
— Bouthen	856
— Médoc	856
— Limousin	556
— Royal-Vaisseaux	556
— Artillerie	132
TOTAL	3.812

GUADELOUPE

Régiment du Vexin, 2 bataillons	1.712
— Artillerie	104
TOTAL	1.816

ILE DE FRANCE ET BOURBON

LÉGION	2 compagnies de grenadiers	120
	2 — canonniers	204
	2 — fusiliers	1.664
	TOTAL	1.988
Régiment Royal-Comtois		1.712
— de Clark		856
Bataillon de Normandie		556
— Artois		556
2 compagnies de canonniers		200
2 — ouvriers		200
TOTAL		6.068

GUYANE

LÉGION	12 compagnies de fusiliers	600
	1 — canonniers	100
	TOTAL	700

SÉNÉGAL

2 compagnies de 100 hommes	200

SAINT-PIERRE-DE-MIQUELON

1 compagnie	50

Au total, nous avions aux colonies 16.218 hommes.

Des difficultés ne tardèrent pas à se produire au sujet de l'envoi des régiments de France aux colonies. — Une note les résume ainsi :

« Ces régiments, avaient à combattre, à leur arrivée la malignité du climat; ils étaient souvent réduits à moins de moitié dans le cours d'une année, et quand ils commençaient à s'acclimater, ils étaient relevés par d'autres qui couraient les mêmes dangers et faisaient les mêmes pertes. — De là l'affaiblissement continuel des troupes et l'accroissement de dépenses toujours renouvelées par suite de transports successifs. »

On réunit à la marine par ordonnance du 30 décembre 1772, la défense des colonies, et ce département l'assura à l'aide de régiments coloniaux qui furent organisés comme ceux de la métropole.

Les officiers et les hommes s'engageaient à servir dans la colonie pendant une période de sept ans.

Chaque régiment comprenait : 2 bataillons de 9 compagnies dont 1 de grenadiers et 8 de fusiliers; chaque compagnie comptant 80 hommes et 3 officiers.

Cette organisation fonctionna jusqu'en 1791.

La Constituante qui réorganisait alors notre armée, n'oublia pas l'armée coloniale, et la loi suivante fut votée le 30 mai 1792 :

« Art. XI. — En exécution du décret rendu par l'Assemblée constituante le 20 juillet 1791, tous les régiments et bataillons coloniaux et autres troupes employés à la défense des colonies, seront à l'avenir sous la direction du département de la guerre.

« Il sera formé de tous ces régiments, à l'exception des cipayes et des volontaires de la Réunion, 6 régiments d'infanterie de 2 bataillons chacun, qui tireront au sort entre eux, pour prendre rang dans les régiments de ligne après le 105e. »

Dans la pratique, il s'éleva de grandes discussions entre la guerre et la marine pour l'application de la loi. Les révoltes des nègres dans les colonies, profitèrent de ces conflits, ce qui explique la force de ces rébellions. Toutefois la loi subsista pendant tout l'Empire.

Malheureusement les guerres continentales absorbèrent toutes nos ressources en hommes, de sorte qu'en dépit de nos victoires sur terre, nos colonies nous furent enlevées les unes après les autres, ce qui prouve bien que leur sort ne se règle pas seulement en Europe.

Lorsque nos colonies nous furent en partie rendues, en 1814, on dut s'occuper d'y envoyer des troupes.

L'ordonnance du 8 août 1814, disposa qu'il serait formé pour le service des colonies, des bataillons supplémentaires dans divers régiments d'infanterie, ces bataillons n'étant composés que de volontaires.

Ce système fonctionna jusqu'en 1831. A cette époque, la défense des colonies fut remise à la marine qui l'assura à l'aide des régiments d'infanterie de marine.

La répartition des effectifs fut la suivante :

Guadeloupe	15	compagnies
Martinique	15	—
Guyane	6	—
Bourbon	6	—
Sénégal	3	—

Au lendemain de nos premières campagnes coloniales, on modifia la composition des garnisons qui furent ainsi réparties :

Guadeloupe	20	compagnies
Martinique	21	—
Réunion	15	—
Océanie	6	—
Cayenne	6	—
Sénégal	6	—

Ces compagnies comptaient à l'un des quatre régiments stationnés en France ou formaient aux colonies des régiments de marche. La relève se faisait par compagnie.

A ce moment la création des régiments indigènes commence à se dessiner et ils formèrent bientôt un appoint considérable dans la défense de nos colonies.

En 1869 après les campagnes coloniales du second empire, la répartition des effectifs est la suivante :

Guadeloupe	5	compagnies
Martinique	5	—
Réunion	4	—
Guyane	5	—
Sénégal (et 1 régiment de 2 bataillons sénégalais)	6	—
Nouvelle-Calédonie	5	—
Taïti	1	—
Cochinchine	30	—
Japon	2	—

Cette organisation subsista sous la République, les effectifs furent un peu modifiés, mais le principe de la relève par compagnie, et l'organisation des compagnies stationnés aux colonies, en régiments de marche, resta fixe.

En 1890 une réorganisation complète de nos forces coloniales fut opérée. La relève au lieu de se faire par compagnies, fut faite individuellement, c'est-à-dire que des hommes étaient envoyés de France pour remplacer dans les compagnies ceux qui avaient terminé leur période réglementaire de séjour.

Les régiments de marche disparurent, et l'on créa des régiments ayant leur organisation propre, qui prirent rang après les régiments d'infanterie de marine déjà existants.

A l'heure actuelle, la répartition des effectifs est la suivante :

Martinique	1 bataillon de 4 compagnies
Guadeloupe	1 compagnie
Guyane	1 bataillon de 2 compagnies
Nouvelle-Calédonie	1 régiment (n° 12) à 6 comp.
Taïti	1 compagnie
Réunion	1 bataillon de 4 compagnies (donc 2 stationnées à Madagascar)

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE	1 régiment d'infanterie de marine (n° 14), à 12 comp. 1 — de tirailleurs sénégalais, à 14 compagnies. 1 — — soudanais, à 18 — 1 compagnie de tirailleurs haoussas.
MADAGASCAR	1 régiment d'infanterie de marine (n° 13), à 12 comp. 1 — de tirailleurs sénégalais, à 12 compagnies. 2 — de tirailleurs malgaches, à 12 compagnies. 1 bataillon de légion étrangère.
COCHINCHINE	1 régiment d'infanterie de marine (n° 9), à 8 comp. 1 — de tirailleurs annamites, à 12 compagnies.
TONKIN	2 régiments d'infanterie de marine (n°s 10 et 11), à 12 compagnies. 4 régiments de tirailleurs tonkinois dont 2 à 12 compagnies, et 2 à 16 compagnies. 4 bataillons de légion étrangère.

Ces effectifs seront à peu près suffisants en ce qui concerne nos nouvelles colonies, surtout si l'on continue à se préoccuper de l'organisation des réserves indigènes. En revanche, il est incontestable que nos anciennes colonies ne sont pas suffisamment défendues.

Il importe de se rendre compte que les guerres futures seront probablement des guerres coloniales, et qu'en conséquences le sort de nos colonies ne se réglera pas uniquement en Europe.

Des événements récents sur lesquels il est inutile d'insister, ont suffisamment démontré l'exactitude de cette assertion.

Car tout le succès d'une guerre dépend de la préparation de la mobilisation, c'est-à-dire de l'étude des mesures propres à assurer le passage du pied de paix au pied de guerre.

Un comité technique militaire comprenant les hautes personnalités des départements de la guerre et de la marine, a dès aujourd'hui la haute main sur les questions se rapportant à la défense de nos colonies.

Souhaitons que son titre ne soit pas un vain mot. La Monarchie et l'Empire nous ont fait perdre notre empire colonial, faute d'y avoir entretenu des effectifs suffisants, espérons que ces exemples nous suffisent.

NED NOLL.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES

III

AFRIQUE ALLEMANDE DU SUD-OUEST.

(*Deutsch-Südwest-Afrika*).

Nous arrivons maintenant à la première en date des colonies allemandes, mais non à la plus prospère, à celle que les Allemands eux-mêmes appellent leur « enfant de douleur », *Schmerzenskind*.

Aperçu géographique. — Ce n'est pas assurément l'extension territoriale qui manque à cette colonie. Entre les établissements portugais de l'Angola, la colonie du Cap et les protectorats anglais du Betchouanaland et de la Zambezia, la zone allemande ne couvre pas moins de 830.960 kilomètres; c'est plus d'une fois et demie l'Allemagne. Mais, sur ce territoire immense, ne vivent que 200.000 habitants, soit une densité de 0,23, densité de désert. Et, en effet, si l'on jette un coup d'œil sur ces excellentes cartes de l'atlas colonial allemand de Langhans où la valeur économique des régions est indiquée par des teintes différentes, ce qui domine dans le *Südwest-Afrika*, c'est la teinte désertique. Seulement on a le choix entre deux nuances, entre deux espèces de désert : désert de sable, désert pierreux.

La côte appartient naturellement à la première catégorie. De l'embouchure de la Counéné à celle du fleuve Orange, elle mesure 1500 kilomètres, soit la distance de Berlin à Moscou. Longée par une mer basse que refroidit le courant du Benguela, c'est une côte plate, bordée de dunes qui ont de 15 à 30 kilomètres de large, de 30 à 150 mètres de hauteur, coupées seulement, de place en place, par les lits généralement à sec [1] des fleuves. Elle est peu abordable. Le nord, à peu près inconnu, offre peut-être un point de débarquement à Angra Fria. Au centre, quelques baies sont formées par les pointes des dunes, baies peu profondes, vite ensablées : baie de la Croix (Kreuzbucht) et surtout Walfish bay. Assez bien protégée, cette dernière est située à un endroit où l'abaissement de la dune permet des relations relativement faciles avec l'intérieur; inutile, par conséquent, de dire que les Anglais se la sont réservée [2]. Un peu au sud, les Allemands avaient essayé de créer un port rival à Sandfisch-Hafen; l'ensablement les en a chassés, et ils se sont installés au nord du district anglais, à l'embouchure du Tsoachaub (Swakop des

[1] Ou semés de flaques saumâtres.
[2] Et en ont fait un port franc.

cartes anglaises). La côte méridionale n'a qu'un véritable port, cette *petite baie* (Angra Pequeña, aujourd'hui Lüderitzbucht) où commença la colonisation allemande. Elle est bordée de nombreuses îles à guano, qui sont anglaises. Toute la côte est riche en poissons et en phoques, même en baleines. L'eau douce est presque totalement absente; il faut souvent la faire venir du Cap ou s'en procurer au moyen des appareils de condensation [1]. La basse température des eaux bordières et les vents frais du sud-est donnent à la zone côtière un climat très tempéré, un peu nuageux, mais sans pluies. Il n'y a que 21 jours de pluie par an à Walfish bay, et il n'y tombe que 7 millimètres d'eau; et il en tombe 44 à Angra Pequeña. La température moyenne ne dépasse pas 16 à 17°,soit 20° en mars et 14° en août.

Ces conditions persistent dans le désert de sable qui est presque complètement fermé par la dune. Les fleuves s'y perdent avant d'arriver à la mer, qu'ils n'atteignent qu'une fois en sept ou dix ans. Le pays est à peu près inhabité; dans le sud, où cette zone sableuse s'élargit encore (Lüderitzland), apparaissent de rares villages boschimans. La flore est une flore de pays sec : plantes grasses qui se nourrissent des vapeurs de la mer, buissons épineux qui rendent le passage à peu près impraticable, mimosées, euphorbes, aloès, conifères désertiques, comme la *Weltwitschia mirabilis*, dont le tronc complètement enfoui dans le sable projette une tige de 4 mètres, avec deux feuilles coriacées que l'arbre ne perd jamais. Les seules plantes utilisables sont la *nara*, dont les haies épaisses, hautes d'un mètre et demi, donnent des courges comestibles et des graines oléagineuses, et l'acacia à gomme.

Sorti du sable, on ne l'est pas encore du désert. On arrive sur un plateau assez élevé, qui atteint près de 12 à 1300 mètres, et qui forme au nord la longue table pierreuse du Kaokoveld. Il est coupé par des gorges profondément encaissées dans le gneiss, véritables ouadis dont le lit desséché conserve quelque verdure.

Ce désert pierreux a moins d'extension au sud, où il est pénétré par un couloir longitudinal, appartenant à la troisième zone, la zone des prairies. Entre le désert pierreux et la steppe de Kalahari, c'est une haute plaine, sillonnée de hautes montagnes, un peu mieux arrosée que la région des côtes, et où les extrêmes de température peuvent atteindre + 45° et — 8°. Les fleuves ont un peu d'eau, il y a des sources à la base des montagnes. Dans les fonds, on trouve quelques flaques (*vleys*) ou même de véritables chotts (*salzpfannen*), couverts d'efflorescences salines ; le plus important est le lac Etoscha. Quelques anciens lacs ont été transformés en sables désertiques. A

[1] Les tentatives de forage faites près de Tsoachaubmund n'ont donné que de l'eau salée.

la limite nord, dans l'Ovambo, on rencontre quelques oasis à cultures presque tropicales, où prédomine le palmier. Dans l'ensemble, les vallées sont gazonnées, quelquefois même boisées, le plateau est buissonneux et peut être susceptible d'être transformé en prairies par des travaux d'irrigation (Damaraland). Dans le sud (Namaland), les argiles sont un peu plus favorables à la culture que les grès du Damara, et les buissons, cessant d'être épineux pour devenir assez nourrissants, peuvent être utilisés comme fourrages. Près de Lüderitzbucht, la prairie pénètre jusqu'à environ près de 30 kilomètres de la côte.

La population, si peu nombreuse qu'elle soit, est très morcelée. Les peuplades peuvent se diviser en trois groupes principaux :

1° Les *Bergdamara*, peuple de langue hottentote, mais de race inconnue. Ils sont noir de charbon, et se nourrissent presque exclusivement de végétaux. Jusqu'à présent opprimés par les autres races, ils sont doux et travailleurs. Ils sont une trentaine de mille, en plusieurs groupes épars dans le Damaraland.

2° Au Nord, vivent des Bantous, nègres chocolat, parents de ceux de la Guinée : dans la zone tropicale, les Ovambos (53,000), agriculteurs sédendaires, ayant gardé la religion et les mœurs fétichistes; dans le Damara, les Hereros (le plus important de ces peuples au point de vue numérique, 100,000), éleveurs excellents, actifs et riches, avides et cruels.

3° Dans le Namaland, les Hottentots, de couleur claire et jaunâtre, divisés en chasseurs hardis, ou Boschimans (500 à peine) et en Naman, ou pasteurs (8,000). C'est un peuple en décadence, abruti par la paresse, la malpropreté et l'ivrognerie. La seule tribu un peu vivante est celle des montagnards Witboois, qui venaient piller les prairies des Hereros.

La plupart des indigènes ont été protestantisés depuis 1840 par des missionnaires allemands (*Rheinische Missionsgesellschaft*); ils s'habillent de vêtements plus ou moins européens, et parlent le hollandais importé par les Boers du Cap. Il convient d'y ajouter 2,500 *Bastards* [1], métis nés des unions entre Boers et femmes hottentotes : c'est une population travailleuse et habile, douée de sérieuses qualités militaires. Ils vivent (surtout près de Rehoboth) comme ouvriers, conducteurs de chars, agriculteurs.

Prise de possession. — L'initiative individuelle a précédé ici l'intervention gouvernementale. Dès avril 1883, alors que le drapeau impérial ne flottait encore sur aucun point du monde hors d'Europe, le marchand brémois Adolf Lüderitz acheta, pour 200 fusils et 2000 marks

[1] Chiffre donné par Langhans. — K. Hassert (p. 175) dit 40.000, ce qui est manifestement exagéré.

versés au roitelet du pays, Angra-Pequeña et les déserts d'alentour. Il s'empressa de notifier son acquisition aux bureaux des affaires étrangères à Berlin, et sollicita la protection impériale. L'Angleterre, pressentie, réclama comme sa propriété Walfishbay et les îles à guano, et ajouta que la côte entre l'Orange et la Counéné était dans la sphère d'influence du Cap. Cela n'empêcha pas Bismarck — subitement converti à la cause de la colonisation — d'adresser au consul allemand de Capetown le retentissant télégramme du 25 avril 1884; il le chargeait de notifier aux autorités de la colonie que Lüderitz et le Lüderitzland étaient placés sous la protection impériale. C'est ainsi que fut fondée la première colonie allemande.

L'Angleterre, en enregistrant cette notification (juillet), força Lüderitz à abandonner, sur la côte est, la baie de Sainte-Lucie. Par l'occupation du Betchouana, elle ferma l'hinterland allemand qui fut arrêté (en 1885) au 20° E. de Greenwich.

Ainsi se trouvait exclu des possibilités de l'avenir tout projet d'union entre l'Afrique allemande et les Républiques boers, habitées elles aussi par des peuples de race germanique [1]. L'Angleterre a paré au danger, en enveloppant presque entièrement de territoires anglais l'Orange et le Transvaal.

Lüderitz fut noyé au moment où il faisait des recherches minières pour le compte de la *Kolonialgesellschaft für Südwest-Afrika*. La découverte de quelques mines d'or éveilla les convoitises des colons du Cap. Un aventurier, Lewis, réussit, pendant quelque temps, à tenir en échec le commissaire impérial, et, par le traité de 1890, les Allemands qui avaient rêvé un instant de s'étendre vers le Ngami et le Zambèze, n'obtinrent qu'une mince bande de terre le long du Tchobé, une « pointe de crayon » atteignant le Zambèze à un endroit où il n'est pas navigable, dans une région insalubre.

Alors surgirent des difficultés intérieures, la révolte des Hottentots d'Hendrik Witbooi, 600 montagnards bien armés (par des contrebandiers anglais), bien montés, ravageurs de prairies et voleurs de bestiaux. On finit, après une rude campagne, à obtenir la soumission de Hendrik, qui est resté fidèle. Depuis, la sécurité n'a guère été troublée, quoique les forces militaires ne dépassent pas 540 hommes répartis en une trentaine de postes. Il n'y en a pas un seul au N. du 20° S., région où l'influence allemande n'a pas pénétré [2].

Valeur économique du pays. — Que faire de ce vaste ensemble de déserts et de steppes? Autrefois, la pêche, la capture des phoques, la récolte du guano étaient les seules ressources du pays. Mais les

[1] Les atlas allemands, avec cette fureur d'annexion qui caractérise les cartographes d'outre-Rhin, se plaisent à confondre avec les Allemands proprement dits, les Hollandais, ou Bas-Allemands (*Niederdeutsche*).

[2] Voy. Carow, *Die K. Schutztruppe von D. S.-W. A. unter Major Leutwein*. Leipzig, 1898.

îles à guano sont anglaises et même le seul dépôt important de la côte allemande, celui de Krenz-Huk, a été aliéné depuis dix ans (avec le droit de capture des phoques sur la côte entre l'Eisib et l'Ugab), contre une rente annuelle de 10.000 marks, à une société anglaise sous un nom allemand (*Damaralandguanogesellschaft*), qui en tire 100.000 tonnes par an. La richesse du dépôt est évaluée à 30 millions de marks.

Pour tirer parti de l'intérieur, il faut d'abord percer la dune et la zone fermée à la colonisation. Or, les chars demandent, pour les conduire à travers les broussailles, dix à vingt bœufs dirigés par deux ou trois hommes, et très souvent les bêtes meurent en route, faute d'eau ou de nourriture. Aussi la rade de Tsoachaubmund a-t-elle été reliée par une voie ferrée à Gross-Windhoek, le chef-lieu de la colonie. Deux autres lignes sont projetées : l'une du Tsoachaub à Omaruru et aux mines de cuivre d'Otavi, qui n'ont pu être exploitées jusqu'à présent à cause de l'éloignement; l'autre, de Lüderitzbucht à Keetmanshoop [1].

La région de l'Ovambo se prête à la culture de la canne à sucre, du tabac, du coton, mais aucune de ces cultures ne saurait être rémunératrice en l'état actuel des communications. Dans le reste, la grande ressource est l'élevage, surtout l'élevage du bœuf. L'Afrique du Sud-Ouest se trouve hors du domaine de la mouche *tsetsé*; mais elle a eu beaucoup à souffrir de la peste bovine et les travaux du Dr Koch n'ont qu'imparfaitement réparé les désastres de 1891 et des années suivantes. En raison de la sécheresse, l'élevage ne peut encore être pratiqué que de façon extensive : on calcule que, dans le Damaraland, il faut à un troupeau de 1.000 têtes des espaces de prairies variant de 10 à 50.000 hectares. Cette situation changerait évidemment si l'on se décidait à aller chercher l'eau où elle se trouve, dans les flancs des montagnes et sous le lit des fleuves taris. Un architecte du gouvernement, assisté d'un fonctionnaire du ministère de l'agriculture du Cap, a fait, en 1896, un voyage à travers la colonie pour étudier les questions d'irrigation, au nom d'un « syndicat d'irrigation » (*Syndikat für Bewæisserungsanlagen in D. Sw. A.*) Des observations recueillies par la mission, il résulte qu'il serait possible d'établir des barrages-réservoirs dans le lit des fleuves, d'utiliser les sources pour l'irrigation, de forer des puits artésiens. Presque tous les « fleuves » sont des nappes d'eaux souterraines, à quelques pieds au-dessous du sol, reposant sur la roche. Quelquefois de simples pompes, mues par le vent, suffiraient. Ces mesures augmenteraient certainement l'effectif des bêtes à cornes. Actuellement on n'en compte que 3 à 400.000, et environ 3 millions de petit

[1] On préconise également la création de points d'eau sur les routes à chars.

bétail, chèvres et moutons à grosse queue. Dans le Herero, les moutons laissent toute leur laine aux buissons épineux ; les toisons sont plus belles dans le Nama.

Le sol alluvial des lits fluviaux est souvent propice à la culture en jardins. Presque toutes les stations de missionnaires ont leurs jardins, où poussent le figuier, le bananier, le citronnier, l'oranger, la

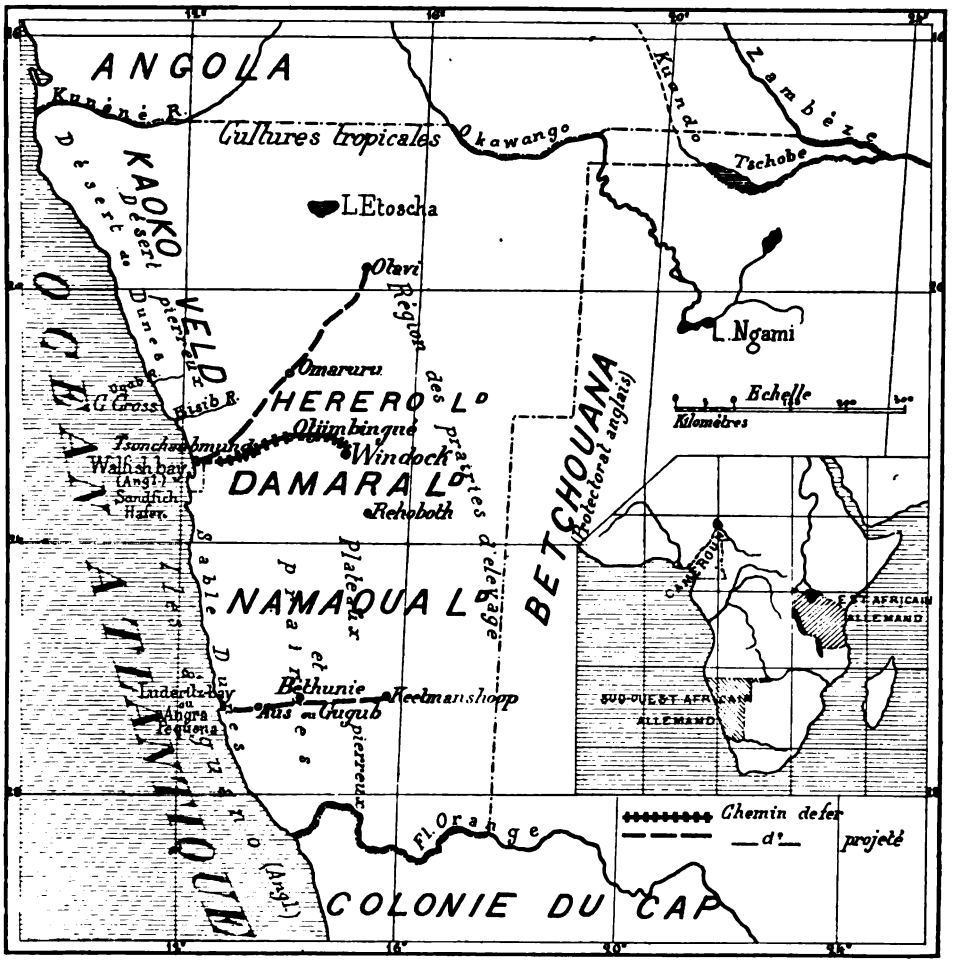

vigne [1], presque tous les fruits d'Europe, et nos céréales. Les essais

[1] Voy. Th. Rehbock : *Deutsch-Südwest-Afrika. Seine wirtschaftliche Erschliessung unter Berücksichtigung der Nutzbarmachung des Wassers.* Berlin, Reimer, 1898, et surtout Watermeyer : *D. Sw. A. Seine landwirtschaftliche Verhältnisse*, ibid. — Un projet formé par la Compagnie du Sud-Ouest africain allemand, pour établir un grand abattoir à Walfisch bay a échoué. Voy. les souvenirs du boucher Emile Donat, *Kreuzund quer durch süd-Afrika*, Aarau, 1898, in-8°.

sont faits à la station agricole de Gubub, située dans une des prairies les plus voisines de la côte, près de Lüderitz. Ce sont surtout ces cultures que développerait l'irrigation, et qui permettraient au pays de nourrir ses habitants. L'étendue du sol cultivable est trop restreinte pour qu'on puisse pratiquer jamais l'exportation des céréales, mais on arrivera peut-être à supprimer l'importation des denrées alimentaires, qui dépasse aujourd'hui 5 millions de francs [1].

Au point de vue des richesses minérales, on s'était fait, au moment de l'occupation, de grandes illusions. Il y a, assurément, de l'or, du cuivre, du plomb, du bismuth. Mais les sables et quartz aurifères de Tsoachaubmund sont peu exploitables et d'une trop faible teneur. Les autres mines sont loin et ne seront rémunératrices que le jour où le chemin de fer, économisant de nombreuses têtes de bestiaux, abaissera le prix de la vie à l'intérieur et le prix des transports.

Grande ou petite colonisation? — Immigration. — Contrairement aux colonies ci-devant étudiées, l'Afrique du Sud-Ouest est considérée par les Allemands comme une colonie de peuplement (*Siedelungskolonie*). Le climat n'en est pas défavorable à l'Européen; on n'y trouve pas cette tiédeur constante qui, dans les régions tropicales, énerve les organismes; dans l'intérieur, les nuits sont froides, et il y a un hiver; les épidémies sont rares, et les fièvres malariennes ne font guère leur apparition que dans l'Ovambo. Mais il ne suffit pas qu'un pays ne soit pas malsain pour attirer les colons, il faut encore qu'il produise quelque chose. Or le Südwest-Afrika souffre terriblement du manque d'eau, et il faut des capitaux considérables pour transformer le pays.

Aussi a-t-on cherché jusqu'à présent à y faire exclusivement de la grande colonisation, par l'intermédiaire de compagnies concessionnaires. On croyait ces compagnies capables de faire les travaux indispensables d'aménagement du sol et des eaux, et d'installer dans le pays quelques milliers de paysans allemands, fermiers dans la prairie, jardiniers et maraîchers le long des fleuves [2]. La *Deutsche Kolonialgesellschaft*, l'héritière de Lüderitz, reçut une concession immense : du fleuve Orange jusqu'à Kreuzhuk, elle occupe une zone de 150 kilomètres de largeur moyenne, plus la vallée du Tsoachaub et la région relativement fertile d'Otijmbigue et de Windhoek. En réalité, elle a peu fait jusqu'à présent pour l'exploitation de ce vaste domaine. — La *Siedelungsgesellschaft für D. S.w. A.* poursuit l'établis-

[1] Mais elle ne peut donner les mêmes produits que celles du Cap, parce que les pluies ont lieu l'été, au moment de la maturation, et font souvent couler le raisin.

[2] On a introduit avec succès le cactus. Mais cette plante se répand partout avec une rapidité dangereuse, et il a fallu, au Cap, faire de grands efforts pour l'extirper.

sement d'émigrants à Windhoek [1] ; elle est soutenue par la *Wörmannlinie*, qui débarque les émigrants à Tsoachaubmund. En dépit de son triple titre de société foncière, minière et commerciale, la *Société hanséatique* ne fait que le commerce, bien qu'elle possède des périmètres miniers à Rehoboth. La *Kaokolandundminengesellschaft* (capital 10 millions de marcs) s'est fait adjuger tout le nord du Kaokoveld jusqu'au Counéné. La *Damara und Namaqualandgesellschaft* a des établissements purement commerciaux à Tsoachaub.

A côté de ces cinq compagnies allemandes, il faut en citer trois anglaises (sans compter la compagnie du Guano) : *South-West Africa cy* (capital 10 millions de M.); elle possède les mines de cuivre et de plomb d'Otavi qu'elle projette de relier au Tsoachaub par un chemin de fer; dans le Damaraland (à Omaruru), elle a établi une petite colonie d'agriculteurs boers. *South African territoires ld* (même capital); elle a des mines et des colonies boers dans le Sud-Est, et la concession du chemin de fer de Lüderitz à Keetmanshoop. *Anglo-German territoires ld* au N. du fleuve Orange.

Ces grandes compagnies, dont les concessions couvrent 50 0/0 environ du territoire colonisable, ont fait en réalité très peu pour favoriser l'émigration. Leur rôle, à ce point de vue, a consisté à attirer quelques éleveurs boers, et à établir comme travailleurs dans les fermes les soldats du protectorat après leur libération. On a songé aussi à essayer de la colonisation pénale, mais la question de la déportation n'est pas mûre en Allemagne ; les résultats obtenus par la France en Guyane et même en Nouvelle-Calédonie, ne sont pas très encourageants, et la colonie du Cap protesterait évidemment contre l'établissement des forçats dans son voisinage. Bref, la tentative faite pour transformer la région en colonie de peuplement a peu réussi jusqu'à présent. On fait valoir que les blancs, de 539 qu'ils étaient en 1891, sont montés en 1897 au chiffre de 2.628 ; mais c'est une population de fonctionnaires, dont le $\frac{1}{9}$ seulement se compose de marchands, fermiers, artisans. Dans ce chiffre de 2.628, on fait entrer en ligne de compte les soldats blancs du corps d'occupation. Il y a un millier d'Allemands [2], 250 Anglais, le reste se compose de boers venus de deux États libres ou du Cap. Les Européens habitent presque exclusivement à Gross et Klein-Windhoek à Keetmanshoop, Otijmbigue, Kreuz Huk, Omaruru; seuls les boers se répandent dans

---

[1] K. Dove. *Deutsch Sw. A.* dans *Petermann Ergänzungsh.* 1896.
Le siège du *Landeshauptmann*, Gross-Windhoek, n'a guère qu'une importance commerciale. Les agriculteurs sont à Klein-Windhoek.

[2] La colonie « manque de femmes », du moins de femmes allemandes, ce qui est grave au point de vue de l'avenir, car on ne peut créer une colonie exclusivement avec l'élément métis.

des fermes isolées. Habitué comme il l'est à la vie des steppes sud-africaines, cet élément pourrait rendre les plus grands services; mais le gouvernement impérial ne voit pas l'immigration des boers d'un très bon œil et refuse de leur affermer de trop grandes étendues de prairies. On craint que leur esprit d'indépendance se plie mal à la morgue et au formalisme de la bureaucratie allemande. Cependant ils ont fait le coup de feu à côté des troupes du protectorat pendant la guerre des witboois.

D'après les dernières études [1], il y aurait place, dans certaines régions, pour la petite colonisation, au moins pour les colons disposant d'un capital de 10 à 15.000 marks. Il faudrait que l'État déterminât le courant d'immigration, car il ne s'établit pas de lui-même. Il faudrait surtout qu'il réglât la question de l'eau sous ses deux formes : 1° utilisation des eaux souterraines; 2° création de barrages pour retenir les eaux de pluies. Il devrait, comme l'ont fait les autres États sud-africains, se charger des grands travaux (ici pourrait intervenir la colonisation pénale) et ensuite vendre ou affermer à de petits propriétaires les terres d'irrigation. Il pourrait également prêter aux fermiers contre redevance ses propres appareils de forage, comme l'État du Cap l'a fait avec succès au Karrou, et consentir des prêts hypothécaires aux fermiers qui voudraient faire de petits travaux d'hydraulique agricole. Par ces moyens, l'agriculture proprement dite pourrait, à côté de l'élevage, donner quelques résultats, au moins dans le centre du Herero et dans le Nama [2].

Commerce. — Actuellement, le commerce est ce qu'il peut être dans une colonie pauvre, à population rare et qui produit peu. L'importation (les seules denrées alimentaires atteignent 4 millions de M. pour une population blanche de moins de 3.000 personnes) serait presque nulle si l'Allemagne retirait ses soldats et ses fonctionnaires [3]. L'exportation se compose surtout des produits de l'élevage. 6.000 têtes de gros bétail et 10.000 de petit s'acheminent par terre vers les co-

---

[1] Voyez les ouvrages cités de Rehbock et Watermeyer. Le major Leutwein, landeshauptmann actuel, dans son *Deutsch-südwest Afrika*, préconise l'installation de gros fermiers allemands, afrikanders et boers, à 10 ou 15.000 marks de capital. Comme petits fermiers et ouvriers, il demande exclusivement des Allemands, en particulier les soldats du corps d'occupation. Il ne veut pas de Boers pour la petite colonisation, surtout des Boers nomades, qui sont, dit-il, « turbulents et ennemis des lois ». Il réclame aussi des jeunes filles allemandes.

[2] Le district de Béthanie paraît le plus propre à la culture des céréales.

[3] Je ne saurais accepter les chiffres donnés par M. Kurt Hassert, d'après des statistiques officielles (p. 270), soit 123.000 M. pour l'exportation et 1.881.000 (15 fois plus) pour l'importation. L'auteur lui-même fait observer que ces chiffres ne tiennent aucun compte du commerce par terre. Mais même avec cette réserve, ils sont au-dessous de la vérité. Voyez sur les questions commerciales G. Aubert, *l'Afrique du Sud*, in-8°, Paris 1898.

lonies voisines; par mer on exporte également, à destination du Cap, des troupeaux qui, en 1892, ont atteint exceptionnellement (en raison de la peste qui venait d'éclater au Cap) le même effectif, soit une valeur de 750.000 M.; cette exportation par mer sera certainement accrue par le chemin de fer de Windhoek à Tsoachaubmund, de même que l'exportation des peaux de bœuf, des laines (1000 marks seulement), des cornes. Il faut y ajouter quelques quantités d'ivoire et de plumes d'autruche; l'élevage en grand de l'autruche pourrait être tenté. On exporte aussi le guano et les peaux de phoques.

Le commerce se fait par le port de Tsoachaubmund, relié à Hambourg tous les deux mois et au Cap mensuellement. Ces services touchent à Walfish bay et à Lüderitz-Bucht.

L'Afrique du sud-ouest est de beaucoup la moins prospère des colonies allemandes, quoique le chiffre de sa population blanche dépasse le total des autres colonies. Tout au plus peut-on dire que — à la réserve des déserts côtiers — le sol n'y est pas pire que dans les régions intérieures de la Cape Colony, qui ont été transformées par les boers en prairies d'élevage et en terres cultivées. Mais ce serait folie de croire que, parmi les émigrants qui s'embarquent en foule à Hambourg et à Brême, quelques dizaines de mille vont cesser de se diriger sur New-York pour aller gagner l'embouchure du Tsoachaub.

Diffusion des Allemands dans l'Afrique du Sud. — Hors du territoire du protectorat, les Allemands ont formé, dans l'Afrique du Sud, un certain nombre de colonies spontanées. On les trouve en grand nombre dans les principales villes de la Cape Colony. Dans la Cafrerie, près d'East-London, s'élèvent les villages allemands de Stutterheim, Berlin, Charlottenburg, Potsdam, Hannover, Braunschweig, Frankfurt, Wiesbaden. Dans le Natal, deux sociétés évangéliques, *Berlinere* et *Hermannsburger Mission*, ont établi des paroisses allemandes dans 7 ou 8 colonies, dont les noms sont également caractéristiques: Neu-Hermannsburg avec un séminaire de prêtres enseignants, Marburg, Neu-Deutschland, Neu-Hannover, Müden, Neuenkirchen, Kirchdorf. Les mêmes missions agissent dans l'Orange et le Transvaal. Sur la frontière est de cet état, au nord du chemin de fer de Delagoa, s'étend la possession d'une société de Chemnitz (*Kolonial-Gesellschaft für Süd-Afrika*). Aussi les Allemands sont-ils assez nombreux à Lourenço-Marquès et le gouvernement impérial surveille de très près la baie de Delagoa. On trouve même les Allemands dans le West-Griqua et le British Betchuanaland. Le commerce de Hambourg avec le Cap est considérable : Le grand port allemand a reçu du Cap en 1892 pour 7.800.000 M., pour 10 millions en 1896 (coton brut et filé, fleurs, vins); il y a envoyé pour 8 millions et demi en 1892, chiffre

qui est passé à près de 23 millions en 1896 (dynamite, armes et munitions, machines).

Il est peu probable que même les Allemands qui se rendent dans ces diverses colonies aillent désormais peupler les contrées deshéritées que Lüderitz a données à sa patrie.

H. Hauser,
Professeur à l'Université de Clermont.

LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES DU CONGO FRANÇAIS

L'*Office colonial* vient de publier, dans sa feuille mensuelle de renseignements, une statistique très complète des sociétés concessionnaires du Congo français, que nous reproduisons ci-après.

Nous ne reviendrons pas sur les clauses générales des décrets de concession, dont les statuts-types ont été analysés ici même avec tant de compétence par M. Bourdarie[1]; on a fait bien des critiques, en partie justifiées, sur les droits un peu exorbitants que l'Etat s'est réservés dans la gestion des Compagnies, et on se demande si les capitalistes, en répondant à l'appel fait par les concessionnaires, se sont bien rendu compte des charges qui leur étaient imposées et du temps nécessaire pour que les capitaux deviennent productifs.

Les différentes Sociétés qui se sont partagé le Congo français avec la même ardeur que les puissances européennes ont mise à s'attribuer une part du continent noir, vont se trouver tout d'abord en concurrence avec les Sociétés installées dans l'Etat indépendant; il est reconnu maintenant que, dans les pays peu civilisés, le commerce est très restreint, les capitaux recueillis par les Sociétés concessionnaires devront donc être employés dans l'agriculture, à la mise en valeur des riches territoires traversés par les affluents du Congo : Ils ne recevront par suite une rémunération suffisante que dans un délai assez éloigné, lorsque les plantations diverses commenceront à être en plein rapport : or il peut s'écouler d'ici là un temps assez long, et il faut plus craindre le retrait des capitaux engagés dans une exploitation agricole que se réjouir de la rapidité avec laquelle ont été souscrits les quarante millions formant l'actif social des nouvelles sociétés.

Ce serait une grave erreur de vouloir répandre dans le public des

[1] Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 avril, p. 449, 15 mai, p. 90.

titres, qui offrent de très gros aléas : ceux-là seuls qui peuvent courir impunément des risques, doivent s'intéresser à des valeurs de ce genre. De plus la gestion des nouvelles Compagnies, devra être très sérieusement contrôlée par ceux qui y ont un intérêt pécuniaire, et la surveillance ne sera effective que si elle est exercée par de gros actionnaires. Il est donc indispensable à la réussite de la colonisation du Congo que cette œuvre soit entre les mains d'un petit nombre de personnes.

Il ne faut pas d'ailleurs que les souscripteurs d'actions se fassent illusion sur l'étendue de leurs droits et l'avenir réservé aux concessions, en se reportant aux résultats obtenus par les Sociétés du Congo ou les Compagnies anglaises à charte. En ce qui concerne ces dernières, il est évident que le gouvernement impérial s'en est servi comme d'un instrument propre à étendre l'influence britannique sur de vastes territoires, il s'est déchargé ainsi de toutes les dépenses de souveraineté; mais les Compagnies par contre n'ont pas eu à subir les entraves d'une administration tracassière; leur action s'exerçait de plus sur un vaste territoire, où elles avaient un monopole commercial de fait; enfin les frais généraux, inhérents à de vastes entreprises de ce genre, grevaient proportionnellement moins lourdement les bénéfices que ne le feront ceux des nouvelles Sociétés. Il est à craindre, en effet, que la gestion de celles-ci soit confiée à un double personnel : l'un résidant en France, l'autre dans la colonie et n'absorbe la majeure partie des bénéfices.

Les Compagnies françaises n'auront pas enfin comme celles du Congo belge, la ressource d'obtenir des profits immédiats dans le commerce du caoutchouc et de l'ivoire : les réserves de défenses accumulées depuis de longues années par les indigènes commencent à s'épuiser, par suite du drainage opéré par les Belges. Quant au caoutchouc dont la récolte a été faite par ceux-ci sans grand souci de l'avenir, on s'est préoccupé dans nos décrets de concession, d'empêcher l'exploitation abusive de l'arbre à caoutchouc, en obligeant les récoltants à certaines mesures de sauvegarde pour le précieux arbuste : ce sont là des entraves, dont l'avenir montrera sans doute l'utilité, mais qui ne seront pas sans gêner les premiers exploitants.

Enfin n'est-il pas à craindre que ces Sociétés, dont les concesions s'enchevètrent, ne se créent réciproquement des difficultés, au lieu de se prêter un mutuel appui pour la mise en valeur de la colonie? De plus, l'administration locale et centrale s'est réservé des pouvoirs de contrôle si exorbitants, qu'on se demande s'il sera possible de gérer un territoire d'une certaine étendue, sans être soumis à mille formalités.

Toutes ces réflexions ne sont pas pour décourager ceux qui ont confiance dans l'avenir de nos possessions; mais il était nécessaire

LES CONCESSIONS AUX COLONIES

Les concessions et les Sociétés du Congo français. — Nous publions ci-dessous un tableau qui représente la situation des concessions du Congo à la fin du mois d'août. — Pour quelques-unes d'entre les plus récentes les décrets autorisant la substitution de Sociétés anonymes aux concessionnaires primitifs ne sont pas encore rendus.

NOMS DES CONCESSIONNAIRES ET ASSOCIÉS	SITUATION DU TERRITOIRE CONCÉDÉ	DATE DES DÉCRETS		SUPERFICIE	NOM DE LA SOCIÉTÉ ET SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	REDEVANCES			CAUTIONNEMENT	CONTRIBUTIONS aux postes DE DOUANES	BATEAUX		OBSERVATIONS
		jours	mois				de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	de 11 à 30 ans			Grand modèle	Petit modèle	
				kmq										
Ritaine-Descamps	Sanga R. G. entre N'Daki et Mobaka	28	3	9.350	Sté de l'Afrique française, 24, rue des Petites-Ecuries, Paris.	1.000.000	4.000	6.000	9.000	25.000	25.000	»	2	
Tréchot frères....	Likuala Mossaka	31	3	36.000	Cie française du Haut-Congo, 13, r. Grange-Batelière, Paris.	2.000.000	15.000	22.000	30.000	50.000	30.000	»	3	
Gimmig et Campagne.....	Gokoula et N'Daki	31	3	5.400	Cie de la Sangha, 41 bis, rue de Châteaudun, Paris.	800.000	3.000	4.500	6.000	20.000	25.000	»	1	
Mestayer.....	Sangha R. G.	31	3	9.650	Cie des Produits de la Sangha, 11, rue Laffitte, Paris.	1.500.000	5.000	7.500	10.000	25.000	25.000	»	3 chaloupes	
Guynet.....	Sangha R. G.	31	3	5.040	Sté de l'Ekéla-Sangha, 20, rue Saint-Georges, Paris.	700.000	2.500	3.200	5.000	18.000	12.500	»	1	
Nouzaret.....	Mambéré R. D.	31	3	6.500	Sté Comm. et Agr. de la Kadéi-Sangha, 84, r. Lauriston, Paris.	600.000	3.500	5.000	7.000	15.000	15.000	»	»	
Nicol Bernain.....	Lobaï N'Ghié	31	3	33.850	Sté de l'Afrique Equatoriale, 52, avenue Kléber, Paris.	1.200.000	6.000	9.000	12.000	30.000	15.000	1	1	
Cauvez.....	Lobaï	5	4	32.400	Cie des Caoutchoucs et prod. de la Lobaï, 4, r. Le Pelletier, Paris.	2.000.000	15.000	22.000	30.000	30.000	30.000	1	2	
Durand.....	Mambéré R. D. et Kadéï	15	4	13.050	Sté de la Haute-Sangha, 17, rue Saint-Marc, Paris.	1.200.000	6.000	9.000	12.000	30.000	20.000	»	2	
Cazengel (1).....	Sangha R. D.	15	4	12.900	Sté de la Kadéi-Sangha, 4, rue Le Pelletier, Paris.	1.000.000	7.500	11.250	15.000	25.000	20.000	1	1	
Cazengel (2).....	Ogooué R. G.	15	4	3.350	Sté de l'Ogooué-N'Gounié, 4, rue Le Pelletier, Paris.	500.000	2.500	3.750	5.000	12.500	»	»	»	
Faure et Bouteilleau, Desbrières	Likuala-aux-Herbes	5	4	55.100	Cie française du Congo, 54, rue des Petites-Ecuries, Paris.	3.000.000	25.000	35.000	50.000	60.000	80.000	1	2	
Jacta-Decourcelle	Alima R. D.	15	4	20.200	Sté Agr. et Comm. de l'Alima, 6, rue de Hanôvre, Paris.	800.000	4.000	6.000	8.000	20.000	15.000	1	»	
David.....	Entre Lobaï et Ibenga	15	4	3.600	Sté du Baniembé, 6, rue de Hanôvre, Paris.	700.000	4.000	6.000	9.000	18.000	15.000	1	»	
Siegfried.....	Ibenga	5	4	14.200	Sté de l'Ibenga, palais de la Bourse, Le Hâvre.	1.500.000	5.000	10.000	15.000	30.000	15.000	1	1	
Delineau.....	Moyen. Sangha R. D.	12	5	3.600	Cie franco-congolaise de la Sangha, 21, rue de Trévise, Paris.	600.000	3.000	4.500	6.000	15.000	15.000	»	1	
Gratry.....	M'Poko	12	5	13.900	Sté des Etablissements Gratry-M'Poko, 11, rue de Pas, Lille.	1.200.000	7.500	10.000	15.000	30.000	15.000	»	2	
Collas.....	Basse Sangha	19	5	5.100	Sté de la Sangha équatoriale, 87, rue Taitbout, Paris.	800.000	4.000	6.000	8.000	20.000	20.000	1	»	
Cousin	Alima R. D.	19	5	9.200	Alimaïenne, 8, rue Mogadoa, Paris.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Izambert.....	Fernand Vaz	26	5	16.500	Cie générale du Fernand Vaz, 46, boulev. Haussman, Paris.	1.500.000	10.000	15.000	20.000	20.000	20.000	»	2	
Romaire.....	N'Kémé et N'Kéni	26	5	1.200	Sté de la N'Kéni et N'Kéme, 54, rue des Petites-Ecuries, Paris.	700.000	2.000	3.000	4.000	20.000	24.000	»	1	
Devès.....	Setté-Cama	26	5	23.400	Sté de la Setté-Cama, 10, rue Sainte-Anne, Paris.	1.200.000	6.000	9.000	12.000	20.000	20.000	»	»	
Vergnes, Lindeboom et Cie et Delignan.....	Nyanga	23	5	20.200	Cie française du Congo occid., 93, boul. de Sébastopol, Paris.	1.800.000	11.000	16.500	22.500	45.000	45.000	2 canots à vapeur	»	
Leplus.....	Haute N'Gounié	2	6	1.100	Cie de la Haute-N'Gounié, 2, rue Pasquier, Paris.	900.000	3.000	5.000	7.200	11.500	22.500	»	1	6 pirogues à vapeur
Monthaye.....	Basse N'Gounié	9	6	4.200	Sté des Factoreries de N'Djolé, 37, rue Auguste-Comte, le Havre.	600.000	3.000	4.500	6.000	15.000	10.000	»	1	
Cie française du Congo et des colonies africaines	Nana Poundé	9	6	12.400	Cie fr, du Congo et des col. afr., 12, rue d'Argenteuil, Paris.	1.000.000	6.000	9.000	12.000	15.000	12.000	1	1	
Jobet.....	Ongomo	9	6	8.200	Sté de l'Ongomo, 9, faubourg Poissonnière.	800.000	4.000	6.000	8.000	20.000	20.000	»	»	
Martin Émile.....	Mobaye	16	7	8.000		1.000.000	5.000	7.500	10.000	25.000	25.000	1	1	10.000 T
Remy, Martin, Boulet, Mathieu et **Génestal**. Rouen, Rouillac (Cognac)...	Kotto R. D.	16	7	37.000		2.500.000	19.000	28.000	38.000	60.000	62.500	1	1	25.000 T
Lang, Nancy.....	Kouango R. D.	16	7	15.300		1.125.000	4.500	8.000	11.000	27.500	27.500	1	»	12.500 T
La Revelière.....	Kouango R. G.	16	7	15.000	Cie du Kouango-Oubanghi, 2, rue Pasquier, Paris.	1.125.000	4.500	8.000	11.000	27.500	27.500	»	1	12.500 T
Normandin, 9, rue Soufflot, Paris.....	Haute Mambéré	16	7	5.600		600.000	3.000	4.500	6.000	15.000	15.000	»	»	
Bouvier, 3, rue Fessart (Boulogne-s.-S.).	Léfini R. G.	16	7	13.700		800.000	3.000	4.500	6.000	20.000	20.000	»	1	
Soc. du Bas-Ogooué Carimantrand), rue de Chateaudun, Paris...	Bas Ogooué	16	7	2.200		600.000	1.000	1.600	2.000	15.000	15.000		»	
Bazenet, 42, rue de Bagnolet, Romainville.	Lagune M'Ganio	22	7	2.800		400.000	2.000	3.000	4.000	10.000	10.000			
Paquier, Mimerel, Kunkler.....	Lagune N'Goko	29	7	»	Cie de N'Goko-Ouesso, 11, rue Laffitte, Paris.	1.250.000	6.500	9.500	13.000	28.000	25.000	»	1	
Couvreux-Boutchart, etc.....	Sultanats	»	»	»		9.000.000	»	»	»	»	»	3 pirogues en acier	4 canots de barre	»
Laroche-Kergariou, boulevard de Courcelles, 51, Paris.	Ombéla	»	»	»		1.000.000	»	»	»	»	»	»	»	»

de marquer les différences essentielles qui existent entre les nouvelles concessions et celles des colonies voisines, et de mettre en garde contre certaines illusions. Un échec de la colonisation au Congo retarderait pour longtemps le développement de notre empire africain : c'est pourquoi il ne faut pas s'engager dans cette entreprise, sans en avoir examiné les écueils possibles.

Il y a lieu de se préocuper également des moyens mis à la disposition du commerce pour les virements de fonds à opérer entre la métropole et le Congo. Actuellement notre colonie ne possède pas, à notre connaissance, une seule banque chargée de régler la circulation monétaire : c'est le Trésor qui est le véritable banquier, et qui, par l'émission des traites sur la caisse centrale à Paris, facilite les transactions commerciales; mais, en présence de l'afflux de capitaux qui ne manquera pas de se produire, il serait dangereux de ne pas prévoir la création d'une banque, indépendante de l'État, pourvue d'une encaisse métallique suffisante pour satisfaire aux besoins monétaires de la colonie et répandre l'usage de la monnaie parmi les indigènes.

Si, dans les pays riches de la vieille Europe, l'or est devenu presque partout l'étalon de la valeur, il ne faut pas oublier que l'argent est resté l'instrument d'échange des peuplades primitives : il peut jouer encore un rôle très important dans la circulation monétaire du Centre-Afrique, et, si une partie de nos écus ne nous sert plus en France, dans nos transactions, pourquoi ne pas en exporter dans nos nouvelles possessions ?

L'ère des conquêtes est close en matière coloniale; il reste à mettre en valeur de vastes territoires, et c'est une tâche beaucoup plus ardue, pour laquelle notre génie national a peut-être moins d'aptitudes, mais indispensable à la prospérité future de notre empire africain.

J. FRANCONIE.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE SOUS COLBERT

A notre époque où certains esprits, inquiets de la mise en valeur de nos colonies africaines, n'hésitent pas à voir dans des compagnies privilégiées le moyen d'assurer leur développement, il est intéressant de rappeler quelque histoire.

Colbert parmi tant d'autres mérites eut celui de vouloir la puissance de notre pays par son expansion commerciale et coloniale. Mais là comme en tout il devait imprimer l'esprit particulier qui domine dans son œuvre. Issu d'une race de marchands, l'étant lui-

même au plus profond de son âme, c'est en marchand qu'il agit. Comme un commerçant fait pour ses affaires, il ne poussera la France dans ses entreprises coloniales qu'après avoir pris ses renseignements. Cette enquête lui prendra trois ans (1661-1664). Puis dans la suite, lorsque les circonstances lui amèneront l'insuccès, en esprit prudent il ne s'obstinera pas, il étudiera les causes du mal, il aura le grand mérite de reconnaître ses erreurs, et souvent d'y remédier par des moyens tout opposés aux précédents. Nous sommes donc bien loin de cet esprit de principes étroits que certains lui ont reproché. C'est en Afrique que ce manque de parti pris dans la doctrine ressort le mieux. On y voit tour à tour le privilège et le monopole, la liberté de commerce, le système des primes aux particuliers ou aux compagnies.

A l'origine, dans l'ignorance de certains obstacles qu'il devait bientôt rencontrer, Colbert eut la large conception du commerce du monde partagé entre deux grandes compagnies, la Compagnie des Indes Orientales et la Compagnie des Indes Occidentales. A cette dernière revenait l'Afrique occidentale dont le principal rôle était de fonrnir les nègres aux îles d'Amérique.

En 1664, la Compagnie Normande fut donc expropriée de ses comptoirs de Guinée, et la côte d'Afrique du cap Blanc au cap de Bonne-Espérance donnée en monopole à la Compagnie des Indes Occidentales. Celle-ci rencontra plus de faveur auprès du public que sa sœur jumelle. Les souscriptions, dit Labat, furent bientôt couvertes. Mais si son œuvre en principe semblait belle, dans l'exécution elle allait rencontrer bien des difficultés. « Il y avait lieu d'espérer « de ces établissements, dit Labat, si messieurs les intéressés « eussent mieux mesuré leurs forces et n'eussent embrassé qu'autant « qu'ils pouvaient en faire. » Ils voulurent en effet trop faire du premier coup, et peut-être pas assez dans la suite. Leur mauvaise gestion, les difficultés du commerce vu l'état de guerre, les frais considérables d'une première installation épuisèrent vite leurs ressources. Dès l'origine, les affaires de la Compagnie furent désastreuses, et en vérité elle ne fit presque rien en Afrique, ou plutôt elle n'y est pas sortie de la période d'étude, faute ensuite de ressources pour l'exécution. Il faut donc noter les deux explorations qu'elle y fit entreprendre, une aux comptoirs de la côte par Villanet de Bellefond qui réussit pleinement, l'autre pour étudier la voie du Sénégal et qui, surprise par les basses eaux, échoua.

Dès 1668, Colbert semble n'avoir plus aucune illusion sur le sort de la Compagnie, et dès lors il prépara sa dissolution aussi bien par ses mesures en Amérique qu'en Espagne. En 1670, des comptoirs qu'elle avait eus en Guinée, Ouidah seul état occupé, et depuis deux ans elle avait renoncé à faire directement le commerce, se conten-

tant d'un droit de 5 % de la valeur des nègres importés aux Antilles, perçu sur les armateurs munis de ses passeports. Colbert pensant que la cause de la ruine de la Compagnie était dans la trop grande dispersion de ses forces, réduisit alors son monopole en Afrique, au pays du cap Blanc, à la rivière de Gambie, en même temps qu'en Amérique il restreignait ses privilèges presque à la seule traite des noirs de ses territoires. En 1670, à côté d'une compagnie privilégiée au Sénégal, nous voyons donc la liberté de commerce proclamée sur la côte de Guinée où, pour l'établir il a suffi au roi de se substituer à la Compagnie dans la délivrance des passeports et de supprimer le droit de 5 %. La traite des particuliers fut alors des plus prospères; les armements se multiplièrent à Nantes et à Saint-Malo et, de 1670 à 1672, plus de trois mille nègres par an furent emportés aux Antilles. En 1672, une prime de dix livres à l'armateur et de trois livres au capitaine fut même payée par le roi pour chaque nègre transporté. Ce régime dura jusqu'en 1675, où fut restauré le monopole de la traite en faveur du nommé Oudiette qui ne put, d'ailleurs, pas tenir ses engagements.

Au Sénégal, la Compagnie des Indes Occidentales ne réussit pas mieux qu'avant, la traite n'y était pas fructueuse, les nègres de ce pays étant peu estimés en Amérique. La Compagnie cessa bientôt tout commerce. L'heure de la liquidation avait sonné : décidée en 1682, elle le fut en 1673.

Malgré tout, pourtant, Colbert croyait au profit qu'une compagnie pouvait tirer du commerce de l'Afrique, et pensant qu'une association de capitaux pouvait mieux faire pour nos établissements qu'un effort individuel, avait dès 1672 autorisé la Compagnie des Indes Occidentales à vendre ses privilèges d'Afrique à trois associés qui se formèrent en Compagnie du Sénégal. Mais celle-ci n'était plus qu'une Compagnie privée, à privilège assurément, mais non reconnue par lettres patentes. Elle recevait la prime de treize livres par nègre transporté, aussi bien que les armateurs de Guinée. D'autre part, elle avait charge envers le domaine d'Occident et le roi de France. La Compagnie du Sénégal fut réellement prospère; elle le dut en grande partie à sa bonne gestion, ou tout au moins à l'esprit de suite dans la direction de ses affaires. C'est, en effet, un homme qui connaît l'Afrique, qui a déjà été directeur de la Compagnie Normande (1631-1640) qui est à la tête de la Compagnie du Sénégal, Jacques Fumechon, et comme administrateur au Sénégal durant la même période nous trouvons Du Casse que sa valeur en Afrique et aux Antilles devait signaler à Louis XIV, qui en fit plus tard le lieutenant-général de la flotte.

On n'a pas assez insisté sur le succès de la Compagnie du Sénégal, la confondant généralement avec sa suivante la Compagnie d'Afrique qui

devait se ruiner avec des charges et une exploitation bien différentes. C'est la Compagnie du Sénégal qui porta la valeur de nos établissements de 75.000 livres qu'elle les avait achetés en 1672 à plus d'un million qu'ils valaient encore en 1682 après les pertes de la Compagnie d'Afrique. La Compagnie du Sénégal fit vraiment de la colonisation ; des traités furent conclus avec les rois du pays. Girée et Arguin furent pris sur les Hollandais. Des armements nombreux eurent lieu pour les îles et la France ; bref, elle réussit dans ses affaires, et de toutes les Compagnies qui se succédèrent à cette époque en Afrique, c'est la seule qui présente un aspect de prospérité.

C'est alors que la voyant si prospère, les directeurs commirent l'erreur qui, croyons-nous, devait la perdre. Oudiette, en Guinée, n'ayant pu exécuter son contrat de fournir de nègres, les îles d'Amérique son monopole fut cassé, et par arrêt du 21 novembre 1678, la Compagnie du Sénégal obtint cette fourniture. Elle recevait la prime de 13 livres, en même temps que le monopole de la traite mais à charge de transporter au moins 800 nègres par an aux Antilles et de fournir les galériens de la marine royale. Cette condition surtout fut très onéreuse à la Compagnie. C'est pour subvenir à ces charges et s'assurer en même temps une meilleure fourniture que la Compagnie du Sénégal fut transformée quelques temps après en Compagnie royale d'Afrique (juin 1679).

La Compagnie d'Afrique, reconnue par lettres patentes, eut en monopole tout le pays du cap Blanc au cap de Bonne-Espérance. C'était, semble-t-il, retomber dans les erreurs du commencement, avec cette différence pourtant que la Compagnie d'Afrique n'était que l'extension d'une Compagnie déjà existante et ayant des établissements prospères dans une partie de son nouveau monopole, mais ayant aussi des charges plus grandes que la compagnie de 1664. Ces charges accablèrent la Compagnie qui, d'autre part, trouvait un mauvais débouché pour sa traite aux Antilles, où les colons favorisaient la contrebande. Puis, Du Casse, qui venait d'entrer dans la marine royale, ne pouvait exercer qu'une action indirecte dans les affaires de la Compagnie, et Fumechen, déjà vieux et malade, était impuissant d'une direction sérieuse. Il devait, d'ailleurs, mourir en 1682. En trois ans, la Compagnie, sans être ruinée, avait fait des pertes sérieuses, et la mort de Fumechen fut le prétexte de la liquidation.

Colbert crut voir et non sans raison dans des circonstances fortuites les difficultés qu'avait rencontrées la Compagnie d'Afrique, et voulant avant tout la continuation du commerce en Afrique, autorisa une nouvelle Compagnie du Sénégal, prenant la suite de la Compagnie d'Afrique aux mêmes conditions.

Celle-ci comme les autres devait péricliter. Dès les premiers mois, les difficultés qu'avait rencontrées la compagnie d'Afrique, l'embarrassèrent aussi. Colbert mourut sur ces entrefaites. Son fils Seignelay qui, sans avoir le génie de son père était un homme capable et voyant que la Compagnie marchait à grands pas à la ruine, fit en 1685 la seule chose qui eût pût la relever. Malgré ses réclamations, il restreignit son monopole du cap Blanc à la rlvière de Sierra Leone, la ramenant ainsi à ce qu'avait été la première Compagnie du Sénégal. Mais en de mauvaises mains, avec de mauvaises circonstances, la Compagnie ne put que traîner jusqu'à sa liquidation en 1696.

Telle fut sous Colbert la situation de ces possessions d'Afrique Occidentale, qui, aujourd'hui, passionnent si justement tant de gens. Si l'on compare ce qu'elles étaient en 1664 et à la mort de Colbert, malgré tous les déboires rencontrés, il n'en est pas moins vrai qu'une grande œuvre fut accomplie. Nous pouvons aussi constater que le succès n'a pas été pour le monopole absolu, mais plutôt au commerce libre protégé, ou bien à des compagnies à privilèges restreints, mais ayant en somme un capital égal avec une moindre dispersion des ressources.

Il ne faut point pourtant tirer de ces constatations des règles de colonisation pour notre époque ; les conditions ont bien changé et l'amour de la comparaison ne doit pas faire rapprocher ce qu'était la traité africaine avec le peu de sûreté de la navigation d'alors, et ce que peut être l'exploitation de nos possessions africaines, à quelques jours de nos ports, et lorsque la source des richesses doit se trouver dans les échanges et les produits du sol. Les évolutions dans nos mœurs ont donc changé du tout au tout le caractère du commerce africain. La plus grande difficulté est celle des communications intérieures, mais ce n'est là qu'un mal passager et facile à corriger. Il n'en est pas moins vrai que l'exploitation africaine exige de gros capitaux. Mais de là à faire un régime spécial et dire qu'un gros capital doit exclure tous les autres, il y a erreur, et si ce n'est dans quelques régions encore inabordables à la généralité, le monopole qui supprime la concurrence ne paraît pas être le moyen le plus efficace d'assurer le prompt développement de la France africaine.

Paul Chemin-Dupontès.

LES ÉLECTIONS AU LANDTAG DE BAVIÈRE

Ce qui caractérise nettement les dernières élections au Landtag de Bavière c'est qu'elles constituent une éclatante défaite pour les libéraux et une victoire pour le Centre.

Le tableau suivant qui comporte les résultats des élections des trois derniers Landtag, montre d'un coup d'œil l'importance du succès des catholiques.

	1887	1893	1899
Centre	81	74	83
Libéraux	79	67	45
Conservateurs	4	4	4
Ligue des paysans	—	8	13
Socialistes	—	5	11
Démocrates	—	1	1
Sauvages	—	—	2

En 1887, le Centre avait la majorité, mais il avait en face de lui une minorité imposante et compacte de libéraux. Aux élections de 1893, il porta la peine du mécontentement qu'avait soulevé sa politique mesquine, mais les libéraux ne gagnèrent pas le terrain perdu par leurs adversaires. De nouveaux groupes entrèrent en scène; ligue des paysans et socialistes, qui occupèrent 13 sièges. Cette fois le Centre redevient le maître. Il est bien, suivant l'expression populaire, l'atout du jeu des élections et il n'a en face de lui qu'une minorité fractionnée et vouée à l'impuissance.

Münich, qui comptait cinq députés libéraux n'en a plus un seul : leurs sièges deviennent le partage de trois socialistes et deux catholiques. Dans le Palatinat du Rhin à Speyer et à Zweibrücken les trois sièges libéraux de chacune de ces deux villes sont gagnés par quatre catholiques et deux socialistes. C'est le résultat du compromis catholico-socialiste. La Haute-Bavière et le Haut-Palatinat n'ont plus un seul représentant libéral.

La Haute et la Moyenne Franconie sont seules demeurées fidèles au libéralisme. Quant à la Ligue des paysans si elle perd plusieurs de ses sièges dans ce qu'elle considérait comme ses fiefs en Haute et Basse Bavière, elle en gagne en revanche, mais sur les libéraux, dans le Palatinat et les trois Franconie.

A quelles causes faut-il rattacher la défaite aussi profonde des libéraux? La presse libérale attribue la victoire des catholiques au compromis passé entre ces derniers et les socialistes dans trois cercles. Ils flétrissent avec des accents d'indignation l'alliance des

ennemis du trône et de l'autel avec les noirs sectaires de l'ultramontanisme. C'est donner beaucoup de vertu à un fait de pure circonstance, à une simple mesure de tactique.

Les causes de la défaite des libéraux sont plus profondes.

La *Gazette de Francfort* les a mises en relief d'une manière saisissante.

« Les libéraux, dit-elle, portent le lourd poids de toutes les fautes et de toutes les responsabilités.

Leur abandon du libéralisme, leur hostilité contre les revendications populaires, leur encroûtement, leur égoïsme ont rendu la victoire facile au Centre. Ils ont payé amèrement leur orgueil de parti, leur recul presque instinctif devant toute opinion puissante, devant toute affirmation, plus accentuée d'une conviction intime. C'est dans un éloignement pour tout effort sérieux et vigoureux qu'il faut chercher la détresse du libéralisme bavarois. »

On croirait entendre une légende des anciens temps quand les libéraux, qui entre eux peuvent à peine se mettre d'accord sur une seule revendication moderne, se vantent dans leurs appels aux électeurs d'être les vrais gardiens du germanisme et les représentants de l'Allemagne nationale. On voit par les résultats le faible pouvoir de pareilles expressions. L'empire allemand n'est menacé par aucun ennemi intérieur, et, ne savoir plus se faire gloire que de se tenir sur le sol allemand national, c'est à proprement parler ne rien dire aux électeurs. Il faut enfin que les libéraux de Bavière fassent cette remarque. L'électeur ne se contente plus de phrases aussi générales. Dites au peuple ce que vous voulez et ce que vous cherchez, montrez au peuple vos actions libérales. Pourquoi les libéraux ne le font-ils pas?

La raison en est très simple en même temps que très triste : ils ne cherchent rien, ils ne combattent pour rien, ils n'ont point à tenir compte d'actes qui soient dignes d'être glorifiés. « En un mot, tels qu'ils sont aujourd'hui, ils forment un parti mort et c'est pourquoi le peuple dans son incorruptible sentiment, les jette sans pitié aux morts. Et c'est justice. »

Un libéral estimé, le professeur Günther, le soir même de la défaite des libéraux à Munich aux élections primaires, disait, justifiant d'avance ce jugement sévère de la *Gazette de Francfort :* « Nous ne sommes pas sans responsabilité dans ce terrible recul du parti libéral sur tous les points de la ligne de combat. »

Ajoutons à cela l'espèce de mouvement tournant exécuté par les partis. Le Centre s'appuyait jadis exclusivement sur les populations campagnardes de la Bavière catholique menées aux urnes par leurs curés. Les libéraux, au contraire, avaient pour eux les populations bourgeoises. L'entrée en jeu de la Ligue des paysans, en 1893,

modifia cet état de choses. Le centre, pour lutter contre ces nouveaux adversaires, renchérit sur leurs promesses si bien que le dernier Landtag renferma une forte proportion d'agrariens et que le commerce, l'industrie et les métiers furent relégués au second plan. Or, aux dernières élections, il s'est produit ce fait étrange que les libéraux se sont unis à la Ligue des paysans avec laquelle un compromis a été établi dans plusieurs circonscriptions et que le centre s'est uni aux socialistes pour conquérir la population des travailleurs des villes.

Telles sont les causes de l'échec des libéraux.

Quant au compromis entre catholiques et socialistes, pour extraordinaire qu'il paraisse, il n'est qu'un procédé de tactique électorale dont il ne manque pas d'exemple même en France. Les libéraux, qui reprochent aux catholiques ce compromis, l'auraient volontiers conclu pour leur compte, s'ils y avaient été encouragés par les socialistes. On les a accusés d'avoir fait des démarches en ce sens. Il n'en est rien, si l'on en croit la lettre courtoise de démenti adressée par M. de Vollmar au président du conseil libéral. Mais on peut être certain que ces avances si elles avaient été faites auraient été repoussées. Un compagnon en donne la raison dans une lettre publiée par le *Vorwaerts*.

En quoi, dit ce compagnon, le centre sera-t-il plus l'ennemi du peuple, que le libéralisme bavarois. Politiquement, le libéralisme, de tout temps parti de fonctionnaires de gouvernement et de Kulturkampf, a marché la main dans la main avec l'ultramontanisme dans tous les combats livrés pour les réformes politiques sérieuses.

Economiquement le libéralisme en Bavière est le représentant le plus arriéré du grand capitalisme. Les libéraux bavarois ont toujours compté parmi les plus tristes sires du libéralisme national et ont pris part, sans scrupule, à tous les attentats contre l'indépendance politique et économique des travailleurs.

La plus implacable chasse aux socialistes fut menée en Bavière sous une ère libérale. Le centre, malgré tout, est politiquement influencé par un certain mouvement démocratique, et, économiquement, il répond aux moyens de production arriérés, au point de vue de la petite bourgeoisie et des petits paysans.

Quelques catholiques n'ont accepté qu'à regret l'appui des socialistes en échange du leur; mais, enfin, ils l'ont accepté, et les plus vives objections n'ont été soulevées qu'après la fin des élections. Quant aux socialistes, ils répondent aux intransigeants du parti, qui voudraient pour mot d'ordre : « Tout ou rien », par l'exemple de l'action socialiste au Reichstag, où les députés du parti, laissant de côté toute intransigeance, s'efforcent d'obtenir, dans les projets qu'ils combattent, au moins quelques modifications destinées à les améliorer,

et pour obtenir ce résultat, ne craignent pas d'appuyer un parti quelconque.

Les libéraux, vaincus, se répandent en accusations contre leurs adversaires. Ils reprochent aux socialistes leur manque de clairvoyance, aux catholiques le reniement de tous leurs principes, le sacrifice de leur honneur à l'ambition de gouverner. Ils crient la honte de cette alliance des *soutanes* et des *casquettes-ballons*. Ils se consolent en pensant que, s'ils ont subi la défaite matérielle, le centre a subi la plus terrible des défaites morales. Ils s'arment de résolution. Ils fourbissent leurs armes pour les combats futurs, ils rêvent d'agitation continue, d'enrôlement de forces nouvelles et rajeunies, de ferme direction dans la lutte, de rigidité dans les principes, et ils entrevoient dans le lointain doré de l'avenir la triomphante revanche! Mais les libéraux sont-ils capables encore d'autre chose que de rêver?

La Bavière est devenue maintenant, suivant le mot de Windthorst, « la première puissance catholique d'Allemagne ».

Nous verrons bientôt, à l'ouverture du Landtag, comment le parti catholique soutiendra le pouvoir.

Son programme exposé dans la *Gazette d'Ingolstadt* comporte trois grands points : une loi électorale, une loi sur l'instruction, une modification des rapports de l'État avec le Pape dans le sens ultramontain.

La Chambre des députés est actuellement élue au second degré. Les électeurs au second degré doivent signer leur bulletin et prêter serment en le déposant dans l'urne. Les catholiques voudraient substituer à ce système arriéré et inquisitorial le système libéral qui fonctionne pour le Reichstag du suffrage direct et secret. On substituerait en outre à l'actuelle géométrie des circonscriptions la division légale des cercles électoraux. Catholiques, libéraux et socialistes semblent d'accord sur le principe. La lutte s'engagera seulement sur les détails mais il n'est pas douteux que la majorité des deux tiers des députés exigée pour une modification constitutionnelle se formera pour doter la Bavière d'une loi électorale nouvelle basée sur le suffrage direct.

Pour l'instruction publique, les catholiques voudraient établir dans les écoles populaires l'enseignement religieux d'une manière plus solide et étendre le pouvoir des autorités religieuses sur ces écoles. Ici ils se heurteront à une violente opposition des libéraux et des socialistes.

Enfin, en troisième lieu, les catholiques voudraient octroyer l'édit de Religion du 26 mai 1818 qui règle les relations légales extérieures des habitants du Royaume relativement à la religion et aux sociétés ecclésiastiques, pour ne maintenir que le concordat signé avec

Pie VII et qui règle les affaires ecclésiastiques intérieures des catholiques.

L'édit de religion analogue à nos articles organiques dont le Saint-Siège et les autorités catholiques ont toujours contesté la validité, a soulevé en Bavière de nombreuses et violentes polémiques et le pouvoir civil est intervenu à plusieurs reprises pour en maintenir ou expliquer les termes.

Ici encore le centre aura fort à faire pour amener le triomphe de ses idées. Mais engagera-t-il même la lutte sur ce point?

Les débats prochains sur l'adresse et les discussions du budget nous donneront au moins quelques indications précises sur les intentions du centre et sur la solidité de ses troupes.

H. PASQUIER.

NOTES SUR LA COLONISATION EN EXTRÊME-ORIENT

LA POPULATION ANNAMITE
HABITATIONS, RELIGION, INSTRUCTION

Les populations annamites du Tonkin, de la Cochinchine et de l'Annam, appartiennent à la race jaune. On n'est pas exactement fixé sur leur origine. Il est probable, cependant, qu'elles sont venues de Chine refoulées par des conquérants ou chassées, simplement, à la suite d'une de ces révoltes effroyables comme il s'en est produit quelques-unes dans l'Empire du Milieu. Les Annamites ont, d'ailleurs, plus d'un point de ressemblance avec les Chinois. Le teint est cuivré comme le leur, le nez épaté et écrasé, le front haut et large les pommettes des joues saillantes, peu ou point de barbe. La physionomie est ouverte et respire la finesse et l'intelligence ; mais ils sont plus petits que les Célestes et plus affinés. Ils sont gais et joueurs, comme tous les peuples de l'Extrême-Orient, jusqu'à la passion. Néanmoins, ils aiment le travail et l'étude et savent faire alterner leurs plaisirs et leurs devoirs de telle façon que les uns ne nuisent pas aux autres.

Leurs mœurs sont douces et l'éducation familiale joue chez eux un rôle prépondérant.

Ils ont le respect de l'autorité sous toutes ses formes poussé aussi loin que possible. Le père et la mère sont considérés au point que les enfants ne sont pas admis à embrasser leurs parents ; ils doivent

seulement leur faire des *lays*, c'est-à-dire se prosterner, à plusieurs reprises, devant eux. Le père, surtout, occupe une place tout à fait à part dans l'organisation sociale de l'Annam. Il est à la fois le prêtre et le juge de la famille, celui dont on honore les vertus, les traditions, les bons exemples. Il représente la plus complète expression du sentiment familial si intense et si vivace chez tous les peuples d'origine et de civilisation chinoises.

Il n'est pas de pays où la vieillesse soit plus honorée. Un poète chinois traduit par M. Imbault-Huart, ancien consul de France à Canton, fait tenir à un vieillard le langage suivant qui reflète la vérité d'une façon saisissante :

« Dès qu'on ouvre une porte, les visiteurs s'empressent autour de « moi. Le temps est beau et l'on peut se réchauffer au soleil. Mes « domestiques ont vieilli, et sont tous devenus des vénérables à che « veux blancs ; on dirait des pruniers en fleur, et ils m'accueillent « par leurs sourires.

« Dans nos villages, il n'est rien de tel que d'être âgé : si quelqu'un « me salue, je me contente de le toucher de la main ; toujours, je « m'asseois tranquillement à la première place. La route devant moi « n'est pas très longue, aussi je n'économise pas une sapèque. Mes « fils et ma femme savent que je suis vieux et, portant dans leurs « bras mes petits-enfants, ils viennent me distraire. Moi aussi, je « sais que je suis vieux, mais je me demande en riant : le seul mot « de *vieillesse*, consentirais-je à le vendre pour mille taëls?

« Je me repose sur vous d'être enterré selon les rites. »

« Oui, les rites seront observés, dit à ce sujet M. Boissière, ancien vice-résident de France au Tonkin, dans une savante étude, et chacun dans la famille y tient autant que le bon vieillard, l'aïeul qui les a longtemps seul célébrés ; car, en ces races, l'aïeul n'est pas seulement le « grand-papa » indulgent et doux ; cela il l'est assurément, mais surtout il est en quelque sorte le prêtre et le juge parmi les siens, le juge qui prononce sur tous les délits contre le petit groupe familial, et devant qui s'inclinent pour le remercier, comme devant un magistrat paternel qui a dû user de rigueur, les enfants, les adolescents, les hommes faits, châtiés par lui de quelques coups de rotin ; le prêtre d'un culte non personnel, mais familial, qui consiste dans les hommages rendus aux ancêtres, en mémoire et en reconnaissance de leurs vertus, les ancêtres qui ont conservé et transmis le précieux trésor des traditions et des bons exemples. Il ne faut pas oublier ce double caractère de prêtre et de magistrat, qui sert, non à créer et entretenir des superstitions, mais à perpétuer à travers les âges l'unité de la famille, base sacrée de la société annamite. »

Dans la famille annamite, la femme, la mère jouit d'une influence

réelle qui, bien que n'égalant pas celle du père, n'en est pas moins très sérieuse. Elle s'occupe avec son mari des travaux des champs, elle va au marché voisin vendre sa récolte et faire ses provisions; c'est à elle que revient la part la plus large dans les soins à donner aux enfants, qui sont particulièrement choyés en Extrême-Orient. C'est encore elle qui s'occupe de leur éducation, qui les châtie, les reprend, leur enseigne ce qu'il faut éviter et ce qu'ils peuvent faire. Par son incessante activité, sa réelle et vive intelligence, elle joue un rôle important dans la vie sociale. Jamais on ne la voit se départir de la considération due au chef de la famille. Non seulement, elle l'appelle « le maître », veille sur lui, l'entoure de prévenances, mais encore elle l'élève, le grandit le plus possible dans l'esprit des enfants et lui garde cette respectabilité particulière dont nos arrières grands-pères entouraient justement leurs parents.

*
* *

Les habitations annamites sont de peu d'importance et ont, en général, un aspect misérable. Elles sont entourées d'une sorte d'enceinte, formée le plus souvent de cactus épineux très fourni et l'entrée en est étroite et basse. La maison est tout entière construite en bambou tressé et la terre battue — une terre de brique — représente le parquet. La toiture est en joncs, en feuilles de bananiers ou en paille de riz. Au milieu de l'unique pièce constituant tout le logement de la famille et qui est plus ou moins vaste selon les besoins et la fortune du propriétaire, est installé un petit plancher de deux mètres carrés, élevé de terre de trente à quarante centimètres et recouvert de nattes fines. C'est la place d'honneur de la maison, celle qu'on offre à l'étranger, celle du chef de la famille, celle où il prend ses repas et fait la sieste, tandis que femmes, serviteurs et enfants reposent sur la terre recouverte d'une natte grossière.

Dans toutes les maisons annamites, chez les plus pauvres, comme chez les plus riches, un coin est réservé à une sorte de petit reposoir orné de vases en poterie plus ou moins fine, de deux chandeliers, d'un brûle-parfum et de quelques autres menus objets. C'est l'autel des ancêtres devant lequel le chef de la famille procède, à certains jours, aux cérémonies rituelles.

Le peuple annamite n'a pas d'autre religion que le culte des ancêtres, ni d'autre prêtre que celui qui, dans chaque habitation, représente l'autorité familiale. Mais il possède quand même un stock très respectable de légendes contradictoires et de superstitions. Il croit aux génies bons et mauvais, aux dragons, aux sorciers et à une multitude de divinités aux influences les plus diverses. Quand la pluie se fait trop attendre pour les plantations de riz, les villages organisent des processions autour de leurs champs, comme on le fait

en France aux Rogations, et implorent Boudha. Les habitants revêtent leurs plus beaux habits, les petits garçons et les jeunes filles portent en sautoir des guirlandes de fleurs et le prêtre en surplis est remplacé par le plus ancien du village revêtu d'habits brodés d'or. Il y a le même appareil de bannières, le même luxe d'étendards. Le dais s'appelle le « trône du génie » ; mais, peut-être, les prières ont-elles un fond commun d'expressions et d'origine !

*
* *

On a dit — et rien n'est plus exact — qu'il n'y a pas au monde un pays ou l'instruction soit plus répandue qu'en Annam. Tous les enfants vont à l'école, et dans chaque village il y a au moins un maître enseignant les caractères chinois, c'est-à-dire, la langue écrite du peuple annamite, celle des actes officiels aussi bien que celle des relations sociales et du commerce. Ce maître apprend, en outre, les premières notions de l'histoire locale, la morale de Confucius, les lois et prescriptions administratives du pays et surtout les règles de la bienséance. Pour toute rémunération, le maître d'école reçoit une petite rétribution du village, et les parents des élèves lui font quelques dons en nature.

Voici la description très juste, très fidèle que M. de Lanessan donne de l'école communale en Indo-Chine :

« L'école communale est tenue d'ordinaire dans une sorte « de grande salle ouverte sur la façade. Le maître trace sur « une feuille de papier un caractère chinois dont il indique « aux élèves la signification. Les gamins groupés autour de lui dessi- « nent à leur tour le caractère à l'aide d'un bâtonnet sur une plan- « chette enduite de vase fraîche et ils répètent à haute voix, en chan- « tant, l'explication qui leur a été donnée. Quand ils ont acquis assez « d'habileté, ils dessinent avec le pinceau sur le papier. Comme « chaque caractère représente une idée, le maître enseigne aussi à ses « élèves non seulement à écrire, mais encore à penser. En leur faisant « dessiner les hiéroglyphes chinois les plus usuels, il leur inculque « les principes de morale qui font la base de tout enseignement, les « règles de la bienséance, les premières notions du droit familial et « civil, les formules des contrats usuels et des comptes domestiques. « Les livres d'instruction primaire qu'il met à la disposition des plus « instruits sont écrits en vers et composés de sentences qui se prê- « tent à des commentaires faits de vive voix. »

Nulle part, dans aucun pays au monde, les maîtres d'école ne jouissent d'une aussi grande autorité qu'en pays annamite. Ils sont très considérés des parents et des élèves et trouvent partout une existence facile et honorable. Cette influence persistera toute la vie et plus tard, quand l'enfant sera devenu un homme à son tour, il mani-

festera à son ancien maître une vive reconnaissance et un respect profond. Dans ses si curieux « Souvenirs d'Annam », M. Baille raconte que Ham-Nghi, fait prisonnier par nos troupes, nia tout d'abord être l'ancien roi d'Annam qu'on recherchait. Mais, mis bientôt en présence d'un de ses anciens précepteurs, il s'inclina très profondément devant lui et renonça à garder l'incognito plutôt que de manquer à un acte de déférence envers son ancien maître.

Au temps de la conquête, nombre de chefs rebelles avaient pour conseiller leur premier maître d'école qui les poussait à la résistance et leur recrutait des adhérents. Les lettrés comptaient parmi les patriotes les plus ardents. Le Doc-Ngu, qui fut un des chefs pirates les plus redoutés du Tonkin, avait pour inspirateur le Dékiew, son ancien maître. On pourrait citer de nombreux cas de ce genre.

L'organisation universitaire de l'Annam et du Tonkin ne s'arrête pas à l'école du village. Les jeunes Annamites qui veulent pousser plus loin leurs études s'adressent soit à des maîtres libres, partout très nombreux, soit au professeur lettré que l'État entretient dans chaque arrondissement. Ces professeurs initient leurs élèves aux premières études des livres de Confucius et de son école, d'où dérivent toutes les coutumes et les lois du pays annamite. Ils enseignent, en outre, la rhétorique, la morale, la philosophie, la versification, l'histoire des anciennes dynasties annamites et les principes de l'administration. En sortant de ces écoles, ils subissent une première série d'examens donnant aux lauréats certaines exemptions de corvée et de service militaire.

Enfin, les candidats aux fonctions publiques ou les particuliers qui désirent acquérir les diplômes de bachelier, de licencié et de docteur, sont admis, sur leur demande, à étudier au chef-lieu de la province, dans l'école tenue par un mandarin qui a le titre d'Inspecteur des études (Doc-Hoc). Les examens pour l'obtention du grade de bachelier et de licencié ont lieu tous les trois ans à Nam-Dinh, chef-lieu d'une des plus riches provinces du Tonkin. Douze mille candidats se réunissent au jour dit dans une vaste plaine nommée « Camp des Lettrés ». Chaque candidat est sous une petite paillotte avec son encre, ses pinceaux et son papier, prêt à traiter les sujets de composition que des mandarins venus de Hué font connaître à son de trompe, le jour de l'ouverture du concours.

Ce concours a une durée d'un mois à six semaines. A la fin, soixante des candidats sont promus au grade de licencié. Le grade de docteur s'obtient à Hué, à la suite d'un autre concours entre les licenciés les plus méritants.

Rien n'est plus sérieux que ces examens. La fraude la moins grave suffirait pour provoquer l'exclusion du coupable. De même, toute influence extérieure est rigoureusement écartée. Celui qui écrit ces

lignes était à Nam-Dinh, le jour de la proclamation des noms des lauréats d'un de ces concours. Parmi les candidats évincés se trouvait un des fils du Kinh Luoc du Tonkin, et le fils du premier ministre de la cour de Hué. Ils n'avaient songé ni l'un ni l'autre, à faire intervenir l'autorité paternelle pour figurer parmi les premiers noms de la liste. Les parents savaient que toute pression dans ce sens eût été inutile. Les examinateurs auraient protesté bien haut contre une pareille tentative. En réalité, personne n'avait eu une idée de ce genre. Le mérite seul triomphe, et tout le monde en est convaincu. C'est peut-être là un des motifs pour lesquels le titre de « lettré » a conservé en Extrême-Orient une autorité considérable, avec laquelle doit compter tout gouvernement.

Nous avons essayé de montrer aussi rapidement que possible, certains côtés de l'organisation sociale du peuple annamite. Ce peuple intelligent, laborieux, d'esprit très délié et très cultivé, avide de savoir, doux, gai, aimant les plaisirs, est aussi malléable que possible. Mais il possède des traditions, des coutumes qui lui sont chères et qu'il faut respecter ; à cette condition, il accepte, je ne dis pas volontiers, mais sans trop de regrets, la domination étrangère. Tous les colons indo-chinois ont parfaitement compris cet état d'esprit, et ils se sont bien gardés de le heurter. Aussi l'Annamite est-il devenu pour eux un précieux auxiliaire. Nous verrons prochainement comment il faut l'employer.

A. J.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le Transvaal. — Nous retrouvons le conflit anglo-transvaalien toujours à peu près au même point. La guerre est toujours menaçante. L'espoir d'une solution pacifique est bien faible et cependant la durée interminable des pourparlers semble permettre encore d'espérer que le gouvernement anglais s'arrêtera au bord du Rubicon. Voici les dernières appréciations, bien sombres on le verra, des journaux français.

Le *Gaulois* écrit :

« L'émotion et la surexcitation sont grandes parmi les membres du Raad, et la tension est telle que, à Johannesburg, les anciens compagnons de Jameson s'enfuient en masse et organisent, en même temps que la suspension du travail, l'émigration des étrangers. Il faut d'ailleurs reconnaître que les préparatifs militaires formidables que l'on fait tant en Angleterre qu'aux Indes ne contribuent pas médiocrement à entretenir et à accentuer des inquiétudes qu'ils suffiraient amplement à justifier.

De tout cela, on ne saurait en disconvenir, il peut résulter une déclaration de guerre. Quand les choses sont à ce point, le maintien de la paix devient très aléatoire, et nul n'est en mesure de prévoir des événements qui sont à la merci du moindre incident. On doit compter, toutefois, jusqu'à la dernière heure, sur un acte de sagesse du gouvernement britannique, qui sait à merveille tout ce que lui coûterait de sacrifices, hors de proportion avec le but à atteindre un attentat criminel et absurde contre un peuple résolu à vendre chèrement son indépendance.

On lit dans les *Débats :*

Comment voir sans émotion l'état douloureux et cruel où se trouve cet infortuné petit pays? Certes, il n'a pas été toujours habile dans les procédés politiques et diplomatiques qu'il a employés pour échapper à l'étreinte britannique. M. Krüger aurait dû comprendre que plus la négociation durait, plus elle se gâtait et empirait. C'est ainsi d'ailleurs que les choses se passent presque toujours avec les Anglais.

D'autre part, M. Chamberlain a eu, très volontairement, le geste dur et cassant. Aujourd'hui le mal est fait, et le même M. Chamberlain le dénonce à ses compatriotes, en assurant qu'on ne peut y pourvoir que par le fer et par le feu. Si la guerre éclate, ce sera sa guerre; il en portera

la responsabilité devant l'histoire, et cette responsabilité pourra être plus lourde qu'on ne l'imagine. La victoire sera suivie, en effet, d'une révolution inévitable dans les mœurs politiques de l'Angleterre, et nous craignons que cette révolution ne soit pas un bien ni pour personne, ni pour elle.

On ne peut qu'attendre avec anxiété la réponse de M. Krüger, et sans doute on ne l'attendra pas longtemps : l'Angleterre ne supporterait plus un retard. C'est le cercle de Popilius qu'elle a tracé autour de M. Krüger; celui-ci ne peut en sortir que par la soumission pure et simple ou par la guerre.

De son côté le *Temps* écrit :

L'insupportable attente, l'attente souvent pire que toutes les réalités qu'elle grossit, qu'elle aggrave et dont elle projette l'ombre menaçante sur tout l'horizon, l'attente continue de régner dans tous les esprits avec l'incertitude et l'angoisse, ses compagnes inséparables. Sera-ce la guerre? sera-ce la paix? Entendra-t-on résonner sur le Vaal ou sur les pentes du Drakensberg le coup de fusil qui, comme celui qui retentit en 1812 sur les bords de la Vistule et dont Ségur a si éloquemment prolongé l'écho dans ses pages épiques, va peut-être ouvrir un chapitre nouveau de l'histoire?

C'est avant tout et par-dessus tout dans l'état d'esprit du peuple anglais, aussi artificiellement surchauffé et exalté, que réside le péril de la situation. Entre le Transvaal et l'Angleterre il n'y a pas de *casus belli*. Le président Krüger a commis des fautes : il n'est pas infaillible. Il n'en a pas moins fini par offrir à l'Angleterre et à ses clients tout et plus que tout ce qui lui avait été demandé à Bloemfontein. A cette heure même, il est prêt à aller à une nouvelle conférence.

M. Chamberlain lui-même aurait peine à tirer une déclaration de guerre de cet état de choses. Si sa conscience ne semble pas devoir lui créer d'embarras, celle de ses collègues, leur raison, leur sens des intérêts supérieurs de leur parti et de leur pays pourraient le gêner et l'entraver. C'est ici qu'intervient cet interprète de l'opinion qui s'en rend trop souvent le dictateur, la presse, qui, de bienfaiteur, devient un malfaiteur public quand elle déchaîne des courants artificiels et précipite des catastrophes volontaires. Si une guerre éclate, la responsabilité s'en partagera entre M. Chamberlain et son inquiète ambition, M. Cecil Rhodes et ses spéculations, la presse et ses meurtrières excitations.

Enfin la *Liberté* insiste sur l'opposition qui s'affirme en ce moment en Angleterre contre la guerre et donne de sages conseils au gouvernement britannique.

Décidément, dit-elle, il existe aujourd'hui un véritable courant en Angleterre contre la politique de violence et de rapt que M. Chamberlain prétend faire triompher à l'encontre du Transvaal. « Il serait trop douloureux pour le monde de croire que l'Angleterre a perdu le sentiment de la justice! » s'écriait ces jours derniers un Hollandais au congrès néerlandais de Gand. C'est le thème qu'a développé éloquemment le célèbre positiviste

anglais, M. Harrisson, dans une lettre adressée à lord Salisbury; il y démontre au chef du gouvernement qu'il n'a pas le droit de laisser carte blanche à un ministre sans scrupule, que c'est lui qui est le chef du gouvernement et que, s'il se dérobait à son devoir il n'aurait pas moins devant l'histoire l'entière responsabilité de l'attentat commis.

Lord Salisbury aurait grand tort de ne pas répondre à cet appel, car il y a aujourd'hui, dans l'opinion publique de la Grande-Bretagne, sinon un mouvement en faveur du Transvaal, tout au moins une répugnance marquée à abuser ostensiblement de la force contre un petit État.

On l'a bien vu lors de la dernière élection partielle législative, où le candidat hostile à la politique de M. Chamberlain a triomphé à une énorme majorité.

Les libéraux s'empresseront d'accaparer ce mouvement et de l'exploiter; ils auront de la sorte le condiment humanitaire nécessaire à toute plate-forme électorale et dont le pharisaïsme anglais ne peut se passer à aucun prix.

Lord Salisbury, qui n'est point précisément un débutant dans la carrière et à qui tout le monde s'accorde à reconnaître les qualités de l'homme d'État, doit bien voir que la politique de laisser-faire et de laisser-passer ne serait pas seulement dommageable à son parti; à la longue, elle mettrait quelque peu en péril la famille royale elle-même. On sait, en effet, combien il en a cuit à M. Chamberlain depuis le jour où l'on a découvert qu'il était avec son frère l'un des gros actionnaires de la *Chartered Company;* or, il y a des membres de la famille royale qui se trouvent exactement dans la même situation, qui sont, eux aussi, de gros actionnaires de la *Chartered* et l'on a même fait remarquer déjà que le prince de Galles professe un très grand goût pour M. Chamberlain. Ce n'est qu'un commencement, à coup sûr; mais on peut être assuré que, si l'on ne termine pas une bonne fois honnêtement et loyalement cette affaire du Transvaal, l'on ira aussi loin que possible dans cette voie. La France a eu Panama, l'Italie a suivi avec son Panamino; l'Angleterre risque fort d'entrer dans la danse à son tour et, cette fois, ce serait la famille royale qui payerait les violons, qui risque de passer pour être la complice de ces financiers qui foulent cyniquement aux pieds la justice et le droit pour quelque fructueux coup de bourse. »

Il est malheureusement bien à craindre que ces sages paroles ne soient guère écoutées du cabinet anglais.

La Chine. — Dans un long et intéressant article que publie le *Journal*, M. Paul Adam insiste sur le péril chinois.

« Que l'Europe prenne garde! dit-il. »

Déjà, les travaux de la mission envoyée là-bas par la Chambre lyonnaise de commerce nous avaient instruits de cette puissance latente mais formidable, qu'en toutes leurs livraisons confirment les rédacteurs de la *Chine nouvelle*, la revue si précisément documentée de M. Francis Laur. La diplomatie européenne se hâte de prévenir le danger en introduisant ses navires, ses banquiers, ses ingénieurs dans les provinces. La Russie descend vers Pékin, la France monte vers le Yunnan, l'Angleterre pénètre la

vallée du grand fleuve, le Yang-tsé. L'Allemagne s'établit à l'est, menace tout, pose des rails. Car les rumeurs annoncent la réconciliation prochaine du Mikado avec le Fils du Ciel. Si le Japon accomplissait son espoir, s'il faisait accepter par la Chine la restitution de la flotte prise lors de la guerre, s'il obtenait en outre d'instruire les troupes qu'il a vaincues, de les armer avec les réserves de ses arsenaux, de les initier aux arts de ses officiers, le réveil de l'Empire Jaune pourrait bien, quelque jour, advenir. Et quelle richesse, alors, aiderait ces quatre cents millions d'hommes! Gisements de houille, d'étain, de plomb, d'argent, de fer et de cuivre, fleuves aurifères, agriculture actuellement prospère facilitent déjà la vie sobre du peuple qui va bientôt savoir l'emploi des machines importées d'Occident au bord de ses puits de mine, au milieu de ses plaines alors chimiquement fertilisées. Le génie commercial des Chinois est tel, qu'à Sumatra et à Java ils absorbent, au détriment des possesseurs hollandais, toutes les transactions, qu'ils refoulent dans les forêts et le pays inculte l'indigène incapable de soutenir la concurrence. L'Amérique dut les expulser de la Californie. Intelligents, actifs, miraculeusement ascétiques, plus âpres au gain que les sémites, ils économisent, ils spéculent, ils accaparent, puis retournent dans la vallée natale, triompher avec la fortune acquise au loin. Peu de leur argent reste dans la contrée qu'ils exploitent. Ils drainent l'or et l'emportent. Leur besogne appauvrit toujours les races qui les accueillirent.

Dès que les mandarins seront devenus actionnaires des entreprises européennes, le capital de la Chine centuplera très vite. Dans la seule province de Shantoung, visitée par le docteur allemand Buchrucker, le bassin houiller contient plusieurs millions de tonnes de charbon réclamées déjà pour le chauffage des particuliers, la marine et l'exportation. Jusqu'à présent, on l'extrait avec une pioche et une pelle de bois. Une pauvre corbeille qu'un treuil à bras exhume, l'attire à la surface. Si l'eau envahit la galerie, on substitue à la corbeille une peau de vache nouée par quatre coins à la corde du treuil : cela sert à l'épuisement. Ensuite le charbon s'en va sur des brouettes. Ce mode de transport le rend si coûteux qu'on ne l'achète plus, passé la région minière. Et le houilleur chinois donne quatorze heures de travail pour *cinquante centimes*! Celui qui manœuvre ce treuil reçoit trente ou quarante centimes.

Avec un tel rabais de la main-d'œuvre, l'aide des machines et le transport à vapeur, l'industrie encaissera immédiatement des capitaux fabuleux. Enrichi par l'impôt, le Tsong-li-Yamen ne manquera point de constituer des flottes et des armées que dirigera l'expérience japonaise. Et le fameux péril jaune nous menacera peut-être avant moins de vingt années.

Comment résisterons-nous à ces races cohésives qu'une seule écriture idéographique, depuis des siècles, accoutume à une même pensée fortifiée encore par la dévotion à la famille et le culte des vérités consanguines? N'est-il pas temps de réunir, grâce à des moyens pareils de fraternité, les nations occidentales, pour opposer à cette force une seule force?

L'enseignement commercial en Allemagne. — Sous ce titre, M. A. Albert-Petit, a publié dans le *Journal des Débats* une intéressante étude, dont nous détachons les passages suivants :

Le développement économique de l'Allemagne contemporaine, qui frappe tous les yeux, n'est pas dû au hasard. C'est le fruit d'une laborieuse et méthodique préparation. Les Allemands ont compris, les premiers, que l'apprentissage commercial gagne à n'être pas purement empirique. Ils ont constitué de toutes pièces un enseignement commercial dont leurs rivaux ont longtemps méconnu l'utilité et que chacun cherche à imiter aujourd'hui, même en Angleterre. Dès 1817, au lendemain des guerres de l'Empire et du blocus continental, l'Institut commercial de Gotha, le doyen probable des établissements de ce genre, était fondé, sur l'initiative de la corporation des négociants. Actuellement, l'Allemagne possède, sans tenir compte des institutions privées d'ordre inférieur, 37 écoles de commerce dignes de ce nom, fréquentées par 4,226 élèves. Il convient d'y ajouter l'École des Hautes Études commerciales de Leipzig, ouverte le 1er avril 1898, qui est une véritable Université, à laquelle sont inscrits 150 étudiants. Elle a donné en un an de si bons résultats qu'une école identique est en voie d'organisation à Aix-la-Chapelle.

Les programmes des écoles commerciales allemandes ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui ont été adoptés pour les nôtres. Pourtant, ils sont, à certains égards, plus simples, plus pratiques. Ils n'entrent pas dans certains détails d'un caractère trop particulier, qui relèvent de l'apprentissage professionnel plutôt que de l'enseignement. Le système allemand est plus libéral, ou, si vous le préférez, plus élastique. Nous n'en avons pas moins 33 écoles de commerce avec un effectif de 3,023 élèves. Nous ne sommes pas beaucoup au-dessous de nos voisins comme quantité, et nous nous tenons probablement un peu au-dessus comme qualité. J'ai sous les yeux les sujets donnés à l'examen de sortie de l'Institut commercial de Leipzig. Ils sont bien choisis. Les questions générales n'en sont pas exclues. Exemples : le fer et le charbon, principaux facteurs de la civilisation humaine, — importance économique des commerçants. Mais les sujets précis et pratiques l'emportent.

Dans les questions de calcul et comptabilité, par exemple, que je ne puis citer vu leur aridité technique, je trouve une opération d'arbitrage entre Hambourg et Paris, le décompte d'une opération de Bourse, l'établissement du prix de revient d'un achat de café, le tout avec les détails les plus exacts et les plus minutieux sur les frais de timbre, de courtage, de commission, de change, etc. Sur 37 candidats, 35 ont été admis. Malheureusement, nous n'avons pas leurs compositions, ce qui ne nous permet pas de dire si cette forte proportion s'explique par la valeur des copies ou par l'indulgence des examinateurs. Ce qui ne rend pas cette dernière hypothèse invraisemblable, c'est que la moyenne des refusés n'est en Allemagne que de 8 0/0, alors qu'elle s'élève en France à 22 0/0. Il est d'ailà remarquer que le jury allemand se compose de professeurs de chaque École, sauf le président, alors qu'en France le jury est entièrement étranger, sauf un seul professeur. L'État allemand, qui n'a cependant pas la réputation de faire bon marché des intérêts de l'armée, se montre moins soupçonneux que l'État français. Il est vrai qu'il n'accorde pas d'emblée le précieux avantage de l'exonération partielle de service aux écoles de commerce qui se fondent. Il attend qu'elles l'aient mérité à ses yeux par le niveau de leur enseignement et de leur recrutement.

Nos officiers au Soudan. — Le 12 septembre, M. André Mévil a publié dans l'*Eclair* un long article tout vibrant d'émotion dans lequel il célébrait notre œuvre militaire au Soudan. Voici quelques passages de cet article :

« A propos des récents événements, on a réédité certaines accusations contre nos officiers soudanais. On a prétendu que ceux-ci marchaient depuis nombre d'années déjà, à la conquête du Soudan avec le seul souci d'acquérir des croix et des galons, sacrifiant volontiers les intérêts du pays à leurs propres intérêts. Enfin cette conquête du Soudan nous a été montrée comme une entreprise insensée et inutile, soumise aux caprices d'ambitieux militaires. Toutes ces allégations sont complètement fantaisistes.

Les officiers qui, pendant ces vingt dernières années, ont marché avec tant de bravoure à la conquête du Soudan occidental, n'ont fait que suivre le chemin qui leur avait été tracé par un homme ayant laissé, aussi bien en Afrique qu'en France, la réputation d'un grand soldat doublé d'un grand citoyen. Cet homme est le général Faidherbe. Il fut le véritable génie colonial qui conçut toute notre conquête de l'Afrique occidentale. Cette conquête, qui devait se heurter aux puissances de Samory et d'Ahmadou-Cheikou, fut particulièrement longue et difficile ; pas un instant, toutefois, elle n'a cessé d'être savamment et énergiquement dirigée. Si sa durée a paru à quelques-uns excessive, la faute en fut uniquement imputable aux faiblesses et aux incohérences de notre politique coloniale.

J'ajouterai même qu'aucune conquête n'a été moins soumise aux hasards de la fortune et aux caprices des ambitieux que celle du Soudan. Depuis Faidherbe jusqu'à Gallieni et Marchand, elle a été une rude école où se sont trempées les énergies les plus robustes. Un grand peuple qui veut vivre et prospérer a besoin de ces écoles-là.

Aux heures périlleuses de l'invasion, Faidherbe a montré quels services précieux était en état de rendre un soldat de sa valeur, qui avait reçu au loin la rude leçon des choses. Pont-Noyelles et Bapaume sont l'épilogue glorieux d'une carrière déjà si glorieuse. Ne soyons donc pas injustes envers les conquérants du Soudan, et méfions-nous de ces sentimentaux qui sont toujours prêts à sacrifier à leurs sophismes les plus purs intérêts de la patrie.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le Transvaal. — Si la presse de Londres continue en général à prêcher la violence, un mouvement d'opinion très accentué se produit surtout dans les grands centres commerciaux du royaume contre une guerre dont on redoute les graves conséquences économiques :

La *Westminster Gazette* résume ainsi cette opinion :

Une entente entre le président Krüger et le gouvernement anglais semble actuellement possible, pourvu que l'on y procède des deux parts en toute loyauté. Il y aura des modifications à faire aux propositions du président Krüger, mais enfin elles constituent une base d'entente sérieuse.

L'Angleterre ne ferait pas mal de se préoccuper un peu de l'opinion publique dans la colonie du Cap. Les noirs s'agitent, ou ne demandent qu'à s'agiter; les Hollandais du Cap constituent un élément important favorable au Transvaal, et enfin, M. Schreiner, premier ministre de la colonie du Cap, a déclaré qu'il ferait tout son possible pour tenir la colonie à l'écart de cette guerre. C'est bien là le plus grand service qu'il puisse lui rendre et l'on a été tout à fait injuste en Angleterre en lui reprochant de tenir ce langage. Il n'empêchera pas les armes et munitions de passer par la colonie du Cap, mais il laissera toute la responsabilité de la guerre retomber sur le gouvernement britannique. Tout ceci devrait nous donner à réfléchir.

L'*Economist* fait également entendre de sages conseils :

Peut-être, dit-il, le président Krüger aurait-il mieux fait de faire tout de suite les concessions qu'on lui demandait; mais, quand nos compatriotes reprochent aux Boers de s'être livrés à de véritables armements, c'est pure hypocrisie de leur part, car, enfin, puisque nous faisions des préparatifs de guerre, il n'était que juste que les Boers en fissent aussi.

Ce qu'il faudrait changer, c'est l'esprit qui règne.

Il faudrait imposer silence aux uitlanders qui réclament le désarmement des Boers.

Il faudrait que M. Cecil Rhodes s'abstînt de prédire que la paix viendrait le jour où le président Krüger céderait à la force et où le Transvaal serait entre les mains des uitlanders.

A notre avis, ces manifestations belliqueuses servent fort mal la cause impérialiste.

En somme, personne ne désire la guerre, c'est-à-dire n'a intérêt à la guerre. Ce serait l'origine de discordes sans fin dans l'Afrique du Sud. Il faut donc que l'on s'en tienne aux termes de la Conférence de Blœmfontein et que l'on ne prête pas l'oreille aux Uitlanders qui ne voient là qu'un prétexte à d'autres exigences.

D'autre part un correspondant du *Times* croit devoir appeler l'attention sur le danger d'un soulèvement général des indigènes de l'Afrique du Sud, qui pourrait se produire si la crise du Transvaal se prolongeait.

Du Zambèse jusqu'à l'océan Indien, dit-il, il y a un réel état d'effervescence parmi une population qui, dans une guerre entre deux peuples blancs, ne prendra cause et parti ni pour l'un ni pour l'autre, mais qui, en se soulevant, livrera des combats sur divers points et pour des objets différents. C'est en un mot une population avec laquelle la puissance souveraine de l'Afrique du Sud aura à compter.

Au milieu de ces peuples semi-barbares chez lesquels le bruit d'une prochaine guerre agit comme un levain, on voit maintenant se pratiquer plus que jamais l'introduction des armes et des munitions destinées au Transvaal, mais dont une grande partie repasse de nouveau la frontière de la République sud-africaine. On dit que cette réexportation est destinée à la République d'Orange, et on ne peut guère supposer que le gouvernement du Transvaal viole de propos délibéré les articles de l'Acte de Bruxelles et soit responsable de la distribution des armes parmi les tribus indigènes. Mais il ne faut pas oublier que, durant l'insurrection des Matabélés, ceux-ci, qu'on croyait avoir désarmés auparavant, se trouvaient possesseurs non seulement de fusils de précision, mais aussi de munitions. On n'a jamais expliqué de quelle manière cette fourniture de matériel de guerre eut lieu; mais on a cru et déclaré en général que des rôdeurs indigènes les avaient apportés en traversant la frontière portugaise et la frontière du Transvaal. Toutes les fois que des bruits de guerre circulent il y a un trafic d'armes fort lucratif à faire avec les indigènes. C'est un commerce dans lequel une certaine classe de blancs s'engage volontiers.

Enfin de nombreuses démonstrations en faveur de la paix ont eu lieu partout en province. Une dernière des plus importantes est annoncée à Manchester dans le Saint-James hall. M. John Morley et M. Léonard Courtney (unionniste) seront les deux principaux orateurs. La chaire présidentielle sera occupée par M. J. A. Bright, fils du célèbre John Bright.

Toutes ces considérations réussiront-elles à persuader le cabinet anglais? Tout le monde doit l'espérer.

La situation en Prusse. — La crise parlementaire prussienne, provoquée par le rejet du projet de loi sur le canal de l'Elbe au Rhin, s'est résolue d'une manière beaucoup moins tragique qu'on ne s'y attendait. Il n'y a pas eu dissolution de la Chambre, comme on le craignait, étant donnée l'irritation qu'avait ressentie l'empereur. Lui et ses conseillers ont dû tenir compte de l'aléa que présentait une telle entreprise, et, au lieu de dissoudre la Chambre *ab irato*, on s'est contenté de la proroger, en affirmant bien haut l'intention du gouvernement de ne pas renoncer à son projet.

Cependant, il fallait que la colère impériale retombât sur quel-

qu'un. Il y a donc eu des victimes. Ce sont des deux ministres, M. von der Recke, qui détenait le portefeuille de l'intérieur, et M. Bosse, ministre des cultes et de l'instruction publique. En outre, ont été frappés un certain nombre de *Landræthe* ou sous-préfets, membres du Landtag, coupables d'avoir mal voté.

Enfin, après une ordonnance du ministère d'Etat, adressée aux présidents supérieurs des provinces prussiennes, annonçant au personnel administratif des mesures plus énergiques encore, s'il continuait à rendre difficile l'action du gouvernement, le ministère d'Etat vient de lancer une nouvelle ordonnance secrète de la plus haute importance.

La nouvelle ordonnance interdit à tous les fonctionnaires politiques, surtout aux préfets de cercles, aux *Landræthe*, d'entrer à la Ligue des agriculteurs. Les fonctionnaires politiques qui appartiennent à cette Ligue sont obligés de quitter tout de suite cette Association, sinon, l'autre ordonnance, annonçant des mesures *plus énergiques encore*, serait appliquée.

On comprend la fureur des Agrariens. L'un des organes des hobereaux, dont la tactique est beaucoup plus démagogique que celle des socialistes, exige même que l'on refuse désormais le paiement des impôts. La *Deutsche Tageszeitung*, l'organe de la Ligue des agriculteurs est plus réservée tout en annonçant que les agrariens n'abandonneraient aucune de leurs revendications.

De son côté la *Gazette de Woss* écrit :

Il ressort du langage de la presse agrarienne que la droite entend lutter, non seulement contre le ministère, mais aussi contre le souverain. Quant aux autres partis, ils attendent tranquillement la suite des événements. Tant que prévaudra l'opinion que le libéralisme est incapable de gouverner en Prusse, le parti conservateur est fondé à espérer faire triompher sa volonté, alors même qu'un certain nombre de fonctionnaires politiques seraient mis en disponibilité. Un changement de personnes est sans importance, s'il n'implique pas un changement d'orientation politique. Or, jusqu'à nouvel ordre, ce changement d'orientation n'est pas dans les éventualités probables.

Le *Nouvelliste de Hambourg* dit, d'autre part :

Les politiciens que la question du canal a préoccupés, ne devraient pas oublier l'intérêt qui s'attache à ce projet. La question de savoir de quelle façon on pourra faire face dans l'avenir à l'accroissement prévu du trafic commercial peut fort bien attendre une année ; mais les mesures à prendre pour conjurer les dangers résultant du mouvement socialiste et révolutionnaire ne comportent aucun retard. La modération, dont le Conseil de la couronne vient de faire preuve, contient un avertissement fort clair à l'adresse de tous ceux aux yeux de qui le maintien de l'ordre social et politique existant est le suprême souci. Puisse cet avertissement être bien compris et produire l'effet désiré !

Enfin, on écrit de Berlin à la *Gazette universelle* de Munich

Nous ne pouvons nous soustraire à l'impression que les partisans de la politique dilatoire l'ont emporté sur ceux qui préconisaient une politique tranchante et nous ne croyons pas nous tromper en disant que ce qui a contribué pour une bonne part à ce résultat, c'est l'arrogance avec laquelle les libéraux de gauche et les socialistes ont émis immédiatement la prévision que l'Empereur allait modifier le caractère traditionnel des rapports de la Couronne de Prusse avec les conservateurs. Ce sont ces espérances extravagantes qui ont fait réfléchir l'Empereur. Peut-être aussi l'attitude d'une partie de la presse ultramontaine a-t-elle contribué à fortifier, chez l'Empereur, l'impression que, pour ce parti, la question du canal n'était qu'accessoire, et que ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était l'ambition de prendre la place des conservateurs. Il est fort possible que ces diverses circonstances aient amené le souverain et les conseillers de la couronne à penser que l'ajournement de la question du canal était le moindre mal et constituait le moindre danger.

Le chemin de fer de Sierra-Leone.

L'*Engineer* publie d'intéressants renseignements sur la voie ferrée que les Anglais construisent sur la côte occidentale d'Afrique et dont la tête de ligne se trouve à Sierra-Leone. La première section de ce chemin de fer a été, comme nous l'avons dit, ouverte au public le 1er mai dernier; elle a 52 kilomètres et atteint actuellement la ville de Songo.

Le chemin de fer est à voie étroite, de 76 centimètres de large : il part de Freetown, la capitale de la colonie de Sierra-Leone, se dirige vers l'intérieur de l'Afrique par Songo, Rotofunk, etc. Ainsi que nous le disons plus haut, 52 kilomètres sont en exploitation; mais les travaux préparatoires ont été poussés jusqu'au 129e kilomètre au delà de Songo, de telle sorte qu'on peut prévoir que, dans un avenir prochain, cette voie de pénétration aura une longueur d'environ 45 lieues.

Ainsi qu'on peut le penser, les ingénieurs ont eu à vaincre de très grandes difficultés. D'abord il a fallu faire venir d'Angleterre tous les matériaux, la colonie ne possédant aucune ressource industrielle; d'autre part, le climat de Sierra-Leone, qui est des plus déprimants, a éprouvé considérablement la santé du personnel européen. Pourtant, grâce aux précautions prises, à l'interruption des travaux pendant les trois mois de saison pluvieuse et à l'octroi de congés aux Européens durant cette période, l'entreprise a pu se développer régulièrement et sans trop de déchets. Quant à la main-d'œuvre, il a été plus aisé qu'on ne le croyait de la trouver sur place; les noirs ne sont pas d'excellents travailleurs, mais, avec de la patience et de bons traitements, ils rendent des services à ceux qui savent les conduire.

Enfin, les difficultés de terrain sur le premier tronçon ont été considérables; le pays est très touffu, couvert par la grande végétation tropicale et avec cela très accidenté. On en aura une idée par ce fait qu'il a fallu construire douze grands viaducs dans les trente premiers kilomètres; la longueur moyenne de ces ouvrages est d'environ 800 mètres, tandis que leur hauteur varie de 9 à 25 mètres.

La construction de la voie ferrée a commencé en 1896; elle a été interrompue pendant la grande révolte des indigènes du printemps en 1897. Le personnel européen s'enrôla alors tout entier dans le corps des volontaires de Freetown et contribua à la défense de la colonie. Quant aux ouvriers, ils furent pour la plupart affectés comme porteurs au corps expéditionnaire qui mit fin à la rébellion. Bref, l'entreprise perdit la moitié de la belle saison et une partie de son matériel. L'an dernier, la grande grève des mécaniciens anglais fit subir aux travaux de nouvelles pertes de temps.

Par la construction du chemin de fer de Sierra-Leone, l'Angleterre s'efforce d'attirer dans la colonie le trafic de l'hinterland qui avait depuis quelques années, une tendance à se diriger sur nos établissements. Le docteur Ballay a signalé plus d'une fois la nécessité de parer ce coup et de construire, à notre tour, une voie ferrée aboutissant à Konakry; mais nous nous méfions des chemins de fer coloniaux; nous en proclamons l'utilité, nous savons très bien qu'ils sont indispensables à la prospérité de nos établissements d'outre-mer; mais les années s'écoulent avant que nous prenions une décision. Ce n'est que tout récemment, on le sait, que notre Guinée a été autorisée à contracter un emprunt pour la construction de son chemin de fer, alors que depuis longtemps, nos rivaux avaient montré que les difficultés ne les arrêtaient pas.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

Les écoles du Soudan. Un généreux donateur. — On sait avec quelle activité le général de Trentinian s'acquitte de ses fonctions de gouverneur du Soudan.

Il vient d'en être récompensé d'une façon touchante par une lettre anonyme — car il y a de bonnes lettres anonymes quelquefois.

C'est un généreux donateur qui lui envoie la somme de quatre mille cinq cents francs pour les écoles du Soudan, en ces termes :

Mon général,

Depuis longtemps, je connais votre sollicitude pour la prospérité de notre grande colonie du Soudan. Vous attachez une telle importance au développement de la langue française qu'à la suite de nombreux rapports adressés au ministère à ce sujet, et compris dans les archives du gouvernement à Kayes, j'ai résolu de faire don à la colonie du Soudan de la somme de *quatre mille cinq cents francs*, que je vous envoie personnellement, pour être employés à des fournitures scolaires et à récompenser des élèves.

Je suis un ancien serviteur de mon pays, aimant à me plonger pendant mes loisirs dans les livres qui m'ont tant intéressé. C'est pourquoi je vous prie, mon général, de vouloir bien accepter cette somme comme le gage le

plus pur de ma sollicitude et de mes souhaits pour l'accomplissement du grand œuvre que vous avez entrepris au Soudan. Permettez-moi, tout en gardant l'anonyme, de vous présenter, mon général, mes salutations respectueuses ainsi que mes sentiments les plus dévoués.

Un ancien colonial.

Du Soudan à la Côte d'Ivoire. — Le lieutenant Wœlffel, qui devait relier le Soudan français à la Côte d'Ivoire, s'est heurté à une résistance considérable des populations anthropophages dont l'hostilité avait déjà, arrêté à Man, le lieutenant Blondiaux.

La mission n'a pu continuer sa marche en avant; elle a installé des postes à Man et à Guékangoui (par 6°30' environ), et elle a parcouru le territoire compris entre le Diougou et le Sassandra.

La distance qui séparait, au début de juin, ces derniers points occupés du Soudan, de Grabo, n'était plus que de 160 à 180 kilomètres. La mission Hostains d'Ollone qui remonte de la Côte d'Ivoire vers le Soudan va être arrêtée par les pluies; mais, à la belle saison, un nouvel effort de part et d'autre assurera la liaison complète.

La situation en Turquie. — On nous écrit de Constantinople, le 8 septembre :

Le couple princier du Montenegro est reparti hier, après un séjour qui n'a été qu'une succession de fêtes et de banquets. Quant au but secret de cette visite, les commentaires vont leur train, sans qu'on puisse donner créance à aucun. La seule chose probable, pour ne pas dire certaine, c'est que la Russie était derrière le prince, et que l'Autriche n'aura, sans doute, pas lieu d'être satisfaite des résultats de cette mission déguisée sous les apparences d'une visite de courtoisie. Je reviendrai sur ce sujet lorsque j'aurai pu éclaircir certains points. En attendant, je note l'accueil, plus que sympathique dans sa solennité, fait par le patriarche œcuménique et le clergé orthodoxe au couple princier.

Les journaux vous ont signalé les vexations systématiques auxquelles sont de nouveau exposés les Arméniens. Le fait est qu'on cherche à créer une nouvelle question arménienne, et c'est le cas d'appliquer l'adage : *is fecit cui prodest.* Il y a deux ou trois mois déjà que l'on découvrait que des placards séditieux affichés à la porte d'une église arménienne étaient l'œuvre d'agents provocateurs. On veut faire croire aujourd'hui à de nouveaux complots. Dans quel but? Et qui y a intérêt?

D'abord le Palais qui abrite, derrière le fantôme arménien, évoqué pour la cause, les mesures de rigueur qu'il étend aux jeunes Turcs.

En outre, il se sert de ce même moyen, pour refuser la rentrée sur le territoire ottoman des réfugiés que la Russie voudrait ren-

voyer dans leurs foyers. On ne permet à aucun Arménien de sortir de son lieu de domicile, ni, s'il s'est absenté, de rentrer dans le pays. On ne s'inquiète pas des entraves que de pareilles mesures apportent aux transactions commerciales. Il suffit qu'on se débarrasse du souci du rapatriement de pauvres malheureux, auxquels on ne peut rendre les biens que les Kurdes pillards leur ont enlevés, et auxquels on prête gratuitement des idées plus ou moins révolutionnaires.

Mais d'autres encore ont intérêt à ce qu'une suspicion générale pèse sur les Arméniens. Ce sont ou des fonctionnaires qui en profitent pour se faire valoir en haut lieu et tirer des récompenses de leur zèle à surveiller les agissements de gens inoffensifs, ou la tourbe des délateurs et espions vulgaires, qui se font payer leurs prétendus services.

Le patriarche a beau adresser force réclamations à qui de droit contre cet état de choses, on n'en tient aucun compte, et ses meilleures intentions de travailler à la concorde et à l'apaisement des rancunes, tout en défendant les intérêts de sa nation, sont paralysées ou mal interprétées des deux côtés.

RENSEIGNEMENTS DU " JOURNAL OFFICIEL "

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décret en date du 1er septembre 1899, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine, pour prendre rang de la date du présent décret :

Au grade de chef d'escadron.

(Ancienneté.) M. Laffaix (Louis-Félice), capitaine en 1er à l'état-major du groupe d'Afrique et des Antilles à la Martinique (capitaine-major), en remplacement de M. Poutet, promu.

(Choix.) M. Bernardy (Jean-Paul), capitaine en 1er à l'état-major hors cadres au Soudan en remplacement de M. Calabre, retraité.

Au grade de capitaine.

(pour occuper des emplois de capitaine en 2e.)

(Ancienneté.) M. Strickler (Charles-Emmanuel), lieutenant en 1er à la 2e compagnie de conducteurs à Madagascar, en remplacement de M. Laffaix, promu.

(Choix, et, à défaut de proposition, ancienneté.) M. Bierlé (Jules-Joseph), lieutenant en 1er au détachement d'ouvriers à la Guadeloupe, en remplacement de M. Bernardy, promu.

M. Grognier, médecin de 1re classe, du port de Toulon, en période inter-

rompue, est désigné, pour remplacer à bord du *Nielly* (division navale de l'océan Indien). M. le Dr Kieffer, rentrant en France pour cause de santé. M. Grognier rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 25 septembre courant.

***

Par décision ministérielle du 2 septembre 1899, les officiers d'artillerie de la marine dont les noms suivent ont reçu les affectations suivantes :

Chef d'escadron.

M. Bernardy, promu, a été maintenu à l'état-major hors cadres au Soudan (chef d'état-major des troupes).

Capitaines en 1er.

M. Piédevache, de la 2e batterie du groupe d'Afrique et des Antilles, au Sénégal, a été classé à la suite du 2e rég. à Cherbourg.

M. Leblond, de l'état-major particulier (direction d'artillerie du Tonkin), a été classé à la suite du 1er rég. à Lorient.

M. Saulnier, de l'état-major particulier (direction d'artillerie de Cochinchine), a été classé à la suite du 2e rég. à Cherbourg.

M. Parisot, de la 3e compagnie de conducteurs à Madagascar, a été classé à la 9e batterie du 2e rég. à Brest.

MM. Savary, de l'état-major particulier (inspection des fabrications d'artillerie); Aragon, de la 2e compagnie d'ouvriers à Brest, et Radigue, de la 3e batterie du 2e rég. à Brest ont été mis à la disposition de M. le général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine, pour servir : MM. Savary et Radigue au Tonkin, et M. Aragon en Cochinchine. (Départ de Marseille le 1er octobre.)

M. Poivez, de l'état-major particulier (inspection des fabrications d'artillerie), a été classé à la 2e batterie du groupe d'Afrique et des Antilles au Sénégal. (Départ de Bordeaux le 22 septembre.)

M. Crémont, de l'état-major hors cadres au Soudan, actuellement en congé de convalescence, a été réintégré dans les cadres pour compter du jour de l'expiration de son congé et classé à la suite du 1er régiment à Toulon.

Capitaines en 2e.

M. le lieutenant de vaisseau Le Baron (A.-S.) est maintenu pour une nouvelle période de deux années dans les fonctions de directeur des mouvements du port à Saïgon.

***

M. Degroote, médecin de 2e classe, du port de Lorient, est appelé à servir au rég. de tirailleurs annamites, au lieu et place de M. le docteur Castaing, dont la désignation (*J. O.* du 2 septembre) est annulée.

M. Degroote rejoindra sa destination par le vapeur affrété partant de Marseille le 1er octobre prochain.

Par décret en date du 4 septembre 1899, rendu sur le rapport du ministre de la marine, est promu dans le corps de l'artillerie de la marine (pour prendre rang de la date dudit décret).

Au grade de chef d'escadron.

(Ancienneté.) M. Faniard (Alphonse-Antoine), capitaine en 1er à la 7e batterie du 1er régim. à Lorient. emploi créé au Soudan.

*
* *

M. de Bonadona, médecin de 1re classe, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le *Nielly*, au lieu et place de M. le docteur Grognier, dont la désignation (*Journal officiel* du 3 septembre 1899) est annulée.

M. de Bonadona rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 25 septembre courant.

M. l'enseigne de vaisseau Forget (E.-E.), du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur l'aviso le *Lézard*, dans la station locale du Sénégal et se rendra à Dakar par le paquebot partant de Bordeaux le 6 octobre prochain.

*
* *

SECTION DES CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Au grade de garde de 3e classe.

M. Grouhel (Armand-Alfred), garde stagiaire de 1re classe à la direction d'artillerie du Sénégal (emploi vacant).

M. Brodin (Célestin-Théodore), garde stagiaire de 1re classe à la direction d'artillerie du Tonkin (emploi vacant).

M. Gilbert (Hippolyte), garde stagiaire de 1re classe à la direction d'artillerie de Cochinchine (emploi vacant).

*
* *

Par décision ministérielle du 11 septembre 1899, les mutations suivantes ont été arrêtées parmi les employés militaires de l'artillerie de la marine désignés ci-après, savoir :

Section des comptables.

M. Savary, promu garde principal de 2e classe, a été maintenu à l'état-major hors cadres à Madagascar.

Section des ouvriers d'état.

M. Feydy, promu garde de 1re classe, a été maintenu à la direction d'artillerie de la Guadeloupe.

Section des conducteurs de travaux.

M. Granier, garde de 3e classe, classé provisoirement à la direction d'artillerie du Tonkin (décision du 22 avril 1899), a été maintenu définitivement à ladite direction.

M. Grouhel, promu garde de 3e classe, a été maintenu provisoirement à la direction d'artillerie du Sénégal.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Gilbert, promu garde de 3e classe, a été maintenu provisoirement à la direction d'artillerie de Cochinchine.

Par arrêté du ministre des colonies, au 1er septembre 1899, M. Latapie (Georges-Joseph-Isidore), administrateur adjoint de 2e classe des colonies. a été désigné pour servir à Madagascar.

***

Par arrêté du ministre des colonies, du 5 septembre 1899, M. Pailhès (Paul-Antoine), commis de 1re classe du commissariat des colonies, est placé hors cadres pour servir au Soudan auprès du chef du service local.

***

Par arrêté du ministre des colonies, du 7 septembre 1899, l'ouverture d'un concours, à Paris, pour l'admission à l'emploi d'administrateur stagiaire aux colonies, a été fixée au lundi 4 décembre 1899.

Le nombre de places mises au concours est de quatre.

***

Par arrêté du ministre des colonies, du 7 septembre 1899, le nombre des places mises à la dispositions des élèves brevetés de l'école coloniale, dans le personnel des administrateurs coloniaux,a été fixé à cinq.

***

Par arrêté du ministre des colonies, du 7 septembre 1899, un emploi de rédacteur stagiaire à l'administration centrale du ministère des colonies a été mis à la disposition du conseil d'administration de l'école coloniale.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — *Finances.* — Les comptes financiers de l'année 1898 (1er avril 1898 au 1er avril 1899) ont été publiés le 24 juillet. Comparés aux estimations de l'année, ils montrent un excédent de 73 millions de marcks. Aux termes de la loi récente du 25 mars 1899, 42.400.000 marcks seront offerts à l'amortissement de la dette, laissant un supplément net de 30.600.000 marcks. Cette majoration des recettes est due aux contributions indirectes et au tabac qui ont rendu 42.400.000 marcks de plus qu'il n'était prévu.

II. — AFRIQUE

Madagascar. — *Statistique des importations et exportations.* — Le service des douanes vient de publier (supplément au *Journal officiel de Madagascar* du 24 juin) les statistiques comparées des importations et exportations pour 1897 et 1898. Il en résulte que, en 1898, les importations à Madagascar et dépendances ont été de 21.627.817 fr. faisant, comparées à celles de 1897, ressortir une différence en plus de 3.268.899 francs.

Les principaux produits importés sont les suivants :

	1897	1898	DIFFÉRENCE EN 1898 en plus	DIFFÉRENCE EN 1898 en moins
	francs	francs	francs	francs
Tissus de coton	7.014 385	7.501.467	487.081	»
Vins ordinaires	1.018.724	1.164.341	145.616	»
Riz décortiqué	514.473	1.050.458	535.985	»
Houille	539.051	435.318	»	103.732
Tissus divers	538.119	290.941	»	247.178
Sucres raffinés	114.543	258.514	143.978	»
Eaux-de-vie de mélasse	187.137	234.596	47.459	»
Machines de toutes sortes	453.434	202.323	»	250.811
Ouvrages en fonte	301.217	69.865	»	231.352
Tissus de lin, de chanvre et de jute	423.448	68.501	»	354.947
Ferronnerie	145.168	63.228	»	81.932

Les principaux pays de provenance sont les suivants :

	1897	1898	DIFFÉRENCE EN 1898 en plus	DIFFÉRENCE EN 1898 en moins
	francs	francs	francs	francs
France	9.583 230	17.029.655	7.446.424	»
Angleterre	4.481.742	1.047.712	»	3.434.036
Réunion	439.279	709.881	270.602	»
Allemagne	829.701	435.911	»	393.790
Autres colonies françaises	423.818	420.284	»	3.533
Indes anglaises	536.280	401.551	»	134.728
Maurice	991.486	388.534	»	602.952

En ce qui concerne les tissus, l'importation la plus considérable, puisqu'elle s'élève à 8.549.165 francs, ces divers pays se partagent ce commerce dans la proportion ci-après :

France : 6.230.137 francs; Angleterre : 621.972 francs; Indes anglaises : 39.329 francs; Allemagne : 116.042 francs; Côte d'Afrique :

87.594 francs; Amérique : 1.490.154. Autres pays : 103.278 francs.

Voici les principaux produits qu'exportent Madagascar et ses dépendances :

	1897	1898	DIFFÉRENCE EN 1898 en plus	DIFFÉRENCE EN 1898 en moins
	francs	francs	francs	francs
Caoutchouc	1.101.200	1.290.028	188.828	»
Rafia	593.344	561.202	»	32.141
Bœufs, vaches, taureaux	547.335	653.604	106.269	»
Cire brute, jaune ou blanche	502.881	382.782	»	120.098
Peaux grandes	260.240	632.002	371.761	»
Or brut, en lingots ou en barres	185.306	239.999	54.693	»
Vanille	171.965	113.495	»	58.462
Peaux brutes, fraiches, salées	116.940	»	»	116.946

Le total des exportations, en 1898, est de 4.974.548 francs. L'année 1898 fait ressortir une différence en plus de 1.465.663 francs.

Les principaux pays de destination des produits exportés sont en 1898 :

France	1.867.301
Allemagne	1.052.154
Angleterre	822.511
Maurice	352.263
Réunion	292.058
Côte d'Afrique	179.118
Indes anglaises	22.786
Autres colonies françaises	131.968

Sénégal et dépendances. — L'Administration des douanes de cette colonie vient de faire parvenir au département les balances générales d'importation et d'exportation du Sénégal pour l'année 1898 :

En voici la récapitulation :

	1898	1897
Importations	33.153.550	29.179.937
Exportations	29.146.755	21.136.651
Chiffre total du mouvement commercial	62.302.305	50.316.588
Balance en faveur de 1898	11.985.717	

Est africain allemand. — *Chemins de fer.* — Un missionnaire allemand, qui séjourne dans le district du Kilimandjaro, écrit à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (21 juillet 1899) pour appeler l'attention du gouvernement allemand sur le déplacement du courant commercial au travers de l'Est africain allemand au profit du territoire anglais. L'ancienne route des caravanes au travers de l'Est africain

allemand allant à Tanga est abandonnée, et les produits vont à Voi, une station de la ligne de l'Ouganda. Personne de ceux qui comprennent les affaires d'Afrique ne jugera indifférent un fait de cette importance. Il est indispensable de pousser le chemin de fer allemand de Tanga au travers du Korogroe jusqu'au pied du Kilimandjaro si on veut empêcher cette partie de l'Est africain allemand de devenir tributaire au point de vue commercial des dépendances anglaises.

III. — ASIE

Tonkin. — *Les recettes du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson.* — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* vient de publier le tableau des recettes du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson pour le premier semestre de 1899. Il résulte de ce document que les recettes se sont élevées à 81,414 p. 35, (la piastre vaut 2 fr. 50), pour la période indiquée, en augmentation de 10,966 p. 34 sur celle de la période correspondante de 1898, qui n'avaient été que de 70.448 p. 01. La moyenne kilométrique mensuelle ressort à 135 p. 96; elle avait été seulement de 117 p. 65 pendant le premier semestre de 1898; la plus-value est donc de 18 p. 31, soit 18.18 %, ce qui ne laisse pas d'être une proportion élevée.

Néanmoins, la moyenne kilométrique est loin encore d'avoir atteint son chiffre normal, celui auquel on peut espérer la voir parvenir, lorsque le chemin de fer de Phu-Lang-Thuong aura été complété par les deux tronçons en cours de construction, savoir : jusqu'à Hanoï, d'une part, et jusqu'à la porte de Chine, de l'autre, et, lorsque la largeur de la voie, sur tout son parcours, aura été portée à un mètre. C'est l'affaire de dix-huit mois à deux ans encore. Ce jour-là, le chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson qui, dans l'état actuel, n'est qu'un outil de transports intérieurs, entre deux points dont les relations commerciales sont d'une importance insignifiante, deviendra un instrument de trafic de réelle valeur et d'un rendement en rapport avec ce qu'il a coûté ; il mettra, en effet, Hanoï en communications directes avec le Quang-Si, et offrira aux produits de cette région, qui prennent actuellement la route de Pakhoï, une voie d'écoulement à la fois plus rapide et moins onéreuse.

Complétons les renseignements qui précèdent par l'indication des principaux éléments qui concourent à former les recettes dont nous avons indiqué le montant :

Ce sont : 1° les voyageurs, pour 22,633 p. 29 ; 2° la petite vitesse, pour 29,375 p. 47; et 3° les réquisitions, pour 20,569 p. 17. Il est à remarquer que les deux premiers éléments fournissent, à eux seuls, l'augmentation signalée plus haut et que le montant des recettes provenant des réquisitions est, au contraire, en diminution de 1,938

p. 87 pour le premier semestre 1899, comparativement au premier semestre de l'année dernière. Il s'ensuit que, si on fait abstraction de ce dernier facteur pour envisager seulement les recettes utiles, c'est-à-dire celles qui ont, à proprement parler, un caractère commercial, étant donné que le protectorat a construit et exploite lui-même, l'augmentation, au lieu d'être de 10,966 p. 34 ressort à 13,905 p. 21, soit, pour la moyenne kilométrique mensuelle une augmentation de 24 p. 89, ou 31 %, du chef, nous le répétons, des recettes autres que celles qui proviennent des transports sur réquisitions.

IV — AMÉRIQUE

Les Allemands au Canada. — D'un rapport de l'ambassadeur de France en Allemagne, nous extrayons ce qui suit :

« Au moment où la question des relations commerciales entre l'Allemagne et les colonies anglaises est à l'ordre du jour, je crois intéressant de signaler le fait que l'importation allemande au Canada a été en augmentant, l'année dernière, par rapport à 1897 ; voici, en effet, d'après le journal *Export*, les principaux chiffres relatifs à l'entrée des marchandises allemandes sur le territoire canadien.

	1897	1898
	Quintaux	métriques
Sucre brut	176.058	378.505
Vêtements de laine	1.412	1.404
Porcelaine peinte	3.882	4.270
Draps, draperies	984	1.191
Blanc de plomb	14.204	20.774
Bonneterie	821	824
Jouets	2.674	8.433

Il est hors de doute que les événements de Cuba ont dû, dans une large mesure, provoquer cette augmentation considérable, en ce qui concerne l'importation du sucre allemand au Canada. Mais il est intéressant de noter que, à part une diminution infime en ce qui concerne les vêtements de laine, les articles ci-dessus, représentant en valeur plus de 50 % de l'importation totale allemande (8.600.000 marcks sur 16.800.000 marks), sont en augmentation sur l'année précédente.

V. — AUSTRALIE

South Australia. — *Chemins de fer.* — Les recettes des chemins de fer de la South Australia, pendant le dernier exercice, ont été de £ 1.058.000, tandis que les dépenses d'entretien ont été de £ 616.000.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

1er août. — Au conseil des ministres tenu à l'Elysée, M. Delcassé annonce son départ pour Saint-Pétersbourg, où il rendra au comte Mourawieff la visite qu'il en a reçue à Paris.

Le roi des belges charge M. Smet de Naeyer de constituer un ministère en remplacement du cabinet Vandenpeereboom, démissionnaire à la suite du résultat négatif des travaux de la commission des Quinze.

On annonce que le consortium des îles Samoa serait sur le point de prendre fin. Les commissaires des 3 puissances protectrices se seraient accordés pour confier l'administration supérieure de l'archipel à un gouverneur désigné par une quatrième puissance.

2 août. — Départ de M. Delcassé pour Saint-Pétersbourg. Des dépêches de la Canée annoncent que Musulmans et Arméniens commencent à revenir en foule dans l'île et se confient au gouvernement du Prince Georges.

3 août. — Le *Messager du gouvernement*, de Saint-Péterbourg, fait ressortir, dans un article officiel, les résultats utiles de la Conférence de la Haye.

Les dépêches anglaises attribuent une grande portée politique au voyage du général Roca, président de la République Argentine au Chili et en Uruguay. Il s'agirait de nouer une confédération de ces Républiques en vue de résister tant aux invasions de l'Amérique du Nord qu'à celles de certains Etats de l'Europe.

Plusieurs arrestations ont lieu à Port au Prince (Haïti) à la suite de l'agitation politique.

4 août. — M. Delcassé a une première entrevue avec le comte Mouravieff à Saint-Pétersbourg. Les journaux anglais attachent, dans leurs articles, la plus grande importance à ce voyage de M. Delcassé et se livrent à ce sujet aux commentaires les plus singuliers.

Le général Figuereo est installé à la présidence de la République Dominicaine.

Le gouvernement du Transvaal reçoit, de l'agent anglais, communication officielle de la dépêche du gouvernement britannique relative à la proposition d'enquête.

L'Italie informe le Tsung-li-Yamen qu'elle lui fera des propositions tendant à régler les incidents précédents à la satisfaction des deux puissances. Le Tsung-li-Yamen répond que la Chine ne saura jamais consentir à rien qui soit préjudiciable à ses intérêts.

5 août. — Le ministère belge Smet de Naeyer est constitué.

La *Gazette officielle* de Madrid publie un décret suspendant les séances des Chambres.

Un communiqué officiel annonce que le Roi de Serbie partira très prochainement pour Carlsbad, la situation étant tout à fait calme e tranquille en Serbie.

Le Tsar, pour marquer sa désapprobation des événements de Serbie, ordonne de payer sur sa cassette au prince Nikita de Monténégro, qui vient d'être expulsé de Belgrade, une pension double de celle que lui faisait le roi Alexandre.

6 août. — M. Delcassé est reçu en audience par le Tsar. Les journaux russes font des articles de fond pour affirmer que le voyage du ministre français resserrera encore les liens d'alliance et d'amitié entre les deux pays. Le Tsar décerne à M. Delcassé les insignes en diamant de l'ordre Alexandre Newsky.

7 août. — Le Volksraad de Prétoria a examiné, en séance secrète, les propositions de M. Chamberlain relatives à l'enquête de la franchise. Le président Kruger informe Sir A. Milner qu'il est disposé à accepter un règlement des difficultés.

Quatre généraux prennent les armes à Saint-Domingue en faveur de Don Juan Isidoro Jimenès et occupent Sabenata.

8 août. — M. de Giers adresse au Tsung-li-Yamen une note protestant très vivement contre tout projet d'alliance sino-japonaise.

Des dépêches annoncent que, dans sa séance secrète, le Volksraad a repoussé la proposition anglaise d'une enquête faite par une Commission mixte, mais serait disposé à accepter les propositions amicales que pourrait lui faire le gouvernement britannique.

L'Empereur Guillaume, à la suite de la Conférence de la Haye, confirme à M. de Münster le titre de Prince.

9 août. — Déclarations de M. Chamberlain sur le Transvaal à la Chambre des Communes. Lecture du discours du trône clôturant la session parlementaire.

10 août. — Un aviso allemand part de Manille pour prendre possession des îles Carolines.

On confirme que le voyage du général Roca a pour objet une alliance des républiques sud-américaines contre l'impérialisme des Etats-Unis. Les Présidents du Chili, du Brésil et de l'Argentine se réuniront en septembre.

11 août. — Retour à Paris de M. Delcassé.

La *Gazette officielle* de Madrid publie un jugement acquittant tous les officiers poursuivis à la suite de la reddition de Santiago mais prescrivant une enquête pour rechercher les responsabilités de la désorganisation des moyens de défense.

La peste fait son apparition à Oporto.

12 août. — Crise ministérielle partielle en Serbie. Les journaux russes commentent très vivement les événements serbes.

13 août. — Le *Svet* publie un interview de M. Bourgeois affirmant la solidité de l'alliance franco-russe.

Crise ministérielle à Sofia à la suite de désaccords entre le Premier M. Grékoff et les membres de son cabinet.

14 août. — Les autorités portugaises de Delagoa bay, en vertu d'un accord avec l'Angleterre, mettent l'embargo sur la cargaison du *Reichstag*, navire allemand chargé d'armes à destination du Transvaal. Le consul allemand demande des ordres à son gouvernement.

15 août. — Elections provinciales administratives en Bulgarie.

La Russie obtient du Sultan qu'un commissaire permanent soit établi sur la frontière qui sépare l'Arménie russe et l'Arménie turque afin d'empêcher les invasions des Kurdes.

Des dépêches de Hong-Kong apprennent qu'un violent combat a eu lieu entre un millier de brigands et 500 soldats chinois à Cotkon sur le Si-Kiang. Des renforts ont été envoyés aux troupes régulières.

16 août. — Le projet électoral belge, présenté par M. de Smet, est adopté par les bureaux de la Chambre à la majorité de 65 voix contre 51 et 12 abstentions.

17 août. — Visite de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople au Cheikh-ul-Islam, chef de la religion musulmane à Constantinople.

La chambre des Députés de Prusse repousse par 212 voix contre 209 le projet relatif au canal central du Rhin à Dortmund.

18 août. — L'Empereur Guillaume prononce à Saint-Privat un discours commémoratif des combats de 1870 par lequel il confond Allemands et Français dans un même hommage mélancolique.

19 août. — Le Pape envoie l'internonce de la Haye Mgr Taonassi à Saint-Pétersbourg avec une lettre autographe pour le Tsar, à propos de la clôture de la Conférence de la Paix.

La Chambre de Prusse rejette en troisième lecture le projet de canal intérieur. L'agitation est grande à Berlin.

20 août. — A Saint-Domingue la province de Mascaris se révolte en faveur de Jimenès.

Le journal le *People* de Londres annonce que M. Chamberlain aurait envoyé son ultimatum au Président Krüger, en prenant pour base les propositions de sir A. Milner.

21 août. — Des dépêches officielles du Soudan apportent le bruit que le colonel Klobb et le lieutenant Meynier auraient trouvé la mort au Soudan en cherchant à remplir leur mission auprès des capitaines Voulet et Chanoine.

Le gouvernement du Transvaal remet sa réponse au gouvernement Anglais entre les mains de Sir A. Milner. Cette réponse repousse la désignation d'une Commission d'enquête et contient diverses propositions de conciliation ; elle offre notamment l'arbitrage au lieu de l'enquête mixte.

22 août. — Publication d'un *Livre-Bleu* sur le Transvaal. Le ministère prussien donne sa démission à la suite du rejet du projet de Canal.

25 août. — Les *Novosti* de Saint-Pétersbourg publient un important article déclarant que l'alliance franco-russe se suffit à elle-même et qu'il n'est pas besoin d'y admettre de nouveaux participants fût-ce pour faire échec à l'Angleterre.

Ajournement de la crise ministérielle prussienne. L'Empereur clôt la session du Landtag et garde ses ministres.

26 août. — Dans un discours qu'il prononce à New-York le président Mac Kinley déclare que, aux Philippines, le drapeau américain doit rester où il a été arboré comme le symbole non de l'oppression, mais de la liberté.

Violent discours de M. Chamberlain à Birmingham sur le conflit transvaalien.

28 août. — Les dépêches de Saint-Domingue apprennent que les insurgés ont remporté une importante victoire sur les troupes du gouvernement et que le succès de Jimenès est certain.

Les journaux anglais font grand bruit d'un incident qui se serait produit en Chine entre l'Angleterre et la Russie à l'occasion des concessions moscovites de Hang-Kéou.

30 août. — Lord Kitchener étouffe un petit mouvement insurrectionel mahdiste sur le Nil Blanc ; deux fils de Madhi ainsi que le Kalifa Mohammed Chérif sont tués.

31 août. — Jimenès est proclamé président provisoire à Santiago et Puerto Plata. Démission du président Figuereo.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CHEMINS DE FER EN ALGÉRIE

On se propose d'étudier ici sommairement[1] la constitution actuelle du réseau des chemins de fer algériens et d'indiquer ce qui reste à faire, soit pour compléter ce réseau, soit pour assurer une meilleure utilisation des lignes déjà créées. Une pareille question a une importance vitale pour notre grande colonie de l'Afrique du Nord; peut-être aussi mérite-t-elle d'être examinée au point de vue plus général des indications qu'elle peut fournir pour la construction des voies ferrées dans d'autres parties de notre empire colonial. Avant d'aborder cette étude, il convient de rappeler certaines notions géographiques qui serviront en quelque sorte de fil conducteur à travers les considérations qui vont suivre.

I

Il faut se souvenir tout d'abord que la mer, en Algérie, ne rend pas beaucoup de services aux communications, et que les cours d'eau n'en rendent aucun. La côte algérienne est mauvaise et dépourvue d'abris; il est vrai qu'à notre époque, le commerce maritime tend de plus en plus à se concentrer dans un petit nombre de ports, et qu'en y mettant le prix, on peut créer, à peu près n'importe où, des ports artificiels; l'Algérie en offre des exemples. Mais le fait qu'il n'y a pas de rivières navigables ou flottables ne saurait assez retenir l'attention. Que l'on compare cette situation à celle des pays tropicaux, où coulent d'immenses fleuves comme le Yang-tse-Kiang ou l'Amazone, ou même des pays de l'Europe centrale où se rencontrent des fleuves plus modestes, comme le Rhin et l'Elbe, et l'on jugera aussitôt de tout ce qui manque à une contrée dépourvue de cours d'eau; c'est un corps sans artères, où le sang ne circule pas. Ces

[1] Bibliographie : Louis Hamel, *Les chemins de fer algériens*, Alger, 1885; J. Courau, *Les chemins de fer de l'Algérie-Tunisie*, Paris, 1891; les ouvrages de MM. Wahl et P. Leroy-Beaulieu; les rapports sur le budget de l'Algérie, notamment ceux de MM. Burdeau, Jonnart, Pourquery de Boisserin, Le Moigne.

artères qui lui manquent, il est possible de les lui donner, en y construisant des chemins de fer : « Les chemins de fer en Algérie[1] sont, de l'avis de tous, écrivait Napoléon III en 1857, l'un des éléments indispensables de la prospérité de la colonie. Si d'Alger on conduit un chemin de fer à Constantine et à Oran, c'est comme si l'on faisait couler un grand fleuve dans ces contrées encore relativement désertes. » — « Faites dresser, disait plus tard Burdeau[2], une carte des chemins de fer en Algérie et une carte de densité de la population algérienne; vous constaterez qu'un chemin de fer constitue un véritable fleuve colonisateur, qui charrie des colons et les dépose sur ses berges ». — Il faut donc à l'Algérie des chemins de fer, beaucoup de chemins de fer, pour remplacer les eaux courantes qui lui font défaut.

Mais l'absence de vrais fleuves n'est pas la seule difficulté que rencontrent les communications en Algérie. Le pays, dans son ensemble, est très accidenté et d'un relief très tourmenté. C'est une haute terre comprise entre deux séries de plissements montagneux, de direction parallèle à la côte, formées par l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien. Il faut franchir ces bordures montagneuses lorsque, de l'intérieur de l'Algérie, on veut gagner soit la Méditerranée, soit le Sahara. Les plaines basses, Chélif, Mitidja, voisines du littoral, n'occupent qu'une superficie restreinte et sont comme des hors-d'œuvre par rapport à l'ensemble de la contrée. Si l'on veut se faire une idée exacte de la structure de l'Algérie, il faut la rapprocher, non pas de la France, mais de l'Espagne, pays de montagnes et de hautes plaines intérieures comme l'Algérie, divisé comme l'Algérie en une série de compartiments qui communiquent difficilement entre eux. Il résulte de ces conditions naturelles que les chemins de fer seront en général coûteux à construire et coûteux à exploiter.

Ce n'est pas tout. L'Algérie est très peu peuplée eu égard à sa superficie. C'est une mauvaise méthode, croyons-nous, que de calculer, comme on le fait souvent, le nombre de kilomètres de chemins de fer par rapport à la superficie d'une région. On arrive à une plus juste appréciation en examinant le nombre d'habitants par kilomètre de chemins de fer ; sous ce rapport, l'Algérie, avec ses 3.000 kilomètres de voies ferrées, a 1 kilomètre de chemin de fer pour 1.500 habitants environ, alors que la France en a 1 pour 1.000. Encore faut-il ne pas oublier que l'élément européen est en minorité, et, sauf sur un petit nombre de points, très clairsemé. On a en Algérie 1 kilomètre de chemin de fer pour 200 Européens. L'élément indigène est loin d'être négligeable au point de vue des transports de

[1] Hamel, p. 50.
[2] Burdeau, p. 319.

voyageurs et de marchandises, cependant il ne saurait être comparé comme source de trafic à l'élément européen.

Il faut ajouter que l'Algérie est et restera longtemps encore un pays purement agricole. Assurément le sous-sol renferme des richesses dont la mise en œuvre est appelée à se développer ; déjà l'exploitation des minerais de fer, de zinc, de phosphates, a augmenté le trafic des voies ferrées. Mais l'absence de houille, sans parler d'autres causes, empêche l'Algérie de devenir un pays industriel. C'est un fait dont il faut tenir grand compte, parce qu'il influe directement et indirectement sur les conditions de l'exploitation des voies ferrées.

Ceci posé, demandons-nous suivant quels principes, dans quelles directions, pour satisfaire à quels besoins le réseau des chemins de fer algériens doit être tracé. En France, Paris est le centre d'où partent et où viennent aboutir toutes les voies de communication; on a caractérisé cette disposition du réseau français en le comparant à une « toile d'araignée »; la France a un pôle de divergence qui est le massif central, et un pôle de convergence qui est Paris. Il ne faut chercher rien de pareil en Algérie ; aucun centre n'y est nettement indiqué par la nature. Alger est un centre en partie artificiel, qu'il importe de maintenir et de fortifier en y faisant converger les transports, mais ni la province d'Oran ni celle de Constantine ne gravitent autour d'Alger.

L'Algérie à une étendue énorme en latitude si l'on considère tout son hinterland saharien. Mais, si l'on tient compte du groupement de l'élément européen et du développement de la colonisation, elle est au contraire toute en longueur, beaucoup plus étendue d'ouest en est que du nord au sud. Les Européens, et les indigènes eux-mêmes (qu'on pense à la Grande-Kabylie), se pressent dans le voisinage du littoral. La densité de population qui est de 30,1 par kil. carré en territoire civil, est de 1,5 en territoire de commandement[1]. C'est que la quantité des pluies, toutes choses égales d'ailleurs et en tenant compte des recrudescences amenées par la présence des massifs montagneux, diminue avec l'éloignement de la mer. On rencontre donc, à mesure qu'on s'avance vers le sud, des régions de plus en plus pauvres. Trois zones, d'inégale épaisseur suivant les lieux, se succèdent du nord au sud : le Tell ou pays des cultures, qui n'a pas en moyenne plus de 200 kil. de profondeur ; la steppe ou pays des pasteurs ; le Sahara ou pays des dattes. D'où la nécessité d'assurer les communication d'W. en E., parce que la zone voisine du littoral est de beaucoup la plus peuplée et la plus cultivée, et la nécessité également d'assurer les communications du N. au S., parce que les échanges ont lieu dans ce sens entre des contrées de productions dif-

[1] WAHL, p. 182.

férentes. Le réseau algérien se composera donc de lignes parallèles au littoral et de lignes perpendiculaires à la mer. Mais ce dernier point mérite d'être examiné de plus près.

II

Le 8 avril 1857, le maréchal Vaillant[1], ministre de la Guerre, faisait signer à l'empereur et promulger en Algérie, par le maréchal Randon, gouverneur général, un décret dont la teneur était la suivante :

« Il sera créé en Algérie un réseau de chemin de fer embrassant les trois provinces et se composant : 1° d'une ligne parallèle à la mer d'Alger à Constantine, par ou près Aumale et Sétif, et d'Alger à Oran par ou près Blida, Orléansville, Saint-Denis-du-Sig et Sainte-Barbe du Tlélat; 2° de lignes partant des principaux ports et aboutissant à la ligne parallèle à la mer, savoir : de Philippeville à Constantine, de Bougie à Sétif, de Bône à Constantine par Guelma, de Ténès à Orléansville, d'Arzew et Mostaganem à Relizane, enfin d'Oran à Tlemcen par Sainte-Barbe et Sidi-bel-Abbès. »

Le programme fut exécuté, sauf un certain nombre de modifications de détail qui ne furent pas toujours heureuses ; il ne fut complètement achevé que 29 ans plus tard, en 1886 ; à cette époque, le réseau s'étendait déjà depuis 1884 jusqu'à Tunis ; les lignes de pénétration avaient depuis longtemps franchi la ligne parallèle à la mer. Un grand nombre de lignes classées par une loi du 18 juillet 1879, étaient déjà construites ou concédées. Le programme de 1879 comportait 3.041 kilomètres ; bien qu'en cours d'exécution il ait été modifié par des changements de tracés, ajournement de certaines lignes, exécution de lignes non prévues, on peut dire que, dans l'ensemble, il est à peu près réalisé[1].

Le réseau s'est développé assez lentement jusqu'en 1877 ; la longueur exploitée ne comprenait alors que 513 kilomètres. Puis il fut poussé avec une remarquable rapidité entre 1877 et 1890 ; on construisit, pendant cette période, plus de 200 kil. par an en moyenne. On eut ainsi 759 kil. en 1878, 1288 en 1879, 1737 en 1882, 2232 en 1886, 2816 en 1890[2]. Depuis lors, le mouvement s'est ralenti, pour s'arrêter bientôt tout à fait. Si l'on met à part les tramways départementaux, aucune ligne ou section de ligne n'a été ouverte depuis 1892[3] ; seul le tronçon d'Aïn-Sefra à Djenien-bon-Rezg (84 kil.) sera prochainement mis en service. Au 1er août 1899, le réseau comprend

---

[1] Courau, p. 109.
[2] Wahl, p. 415.
[3] Wahl, p. 415. Burdeau, p. 70.

2905 kil. de chemins de fer d'intérêt général, plus 28 kil. de chemins industriels et 95 kil. de tramways. Le réseau d'intérêt général est exploité par cinq grandes compagnies : le *P.-L.-M.* algérien (513 kil.), l'*Est-Algérien* (887 kil.), l'*Ouest-Algérien* (368 kil.), le *Bône-Guelma* (436 kil. pour le réseau algérien), la *Cie Franco-algérienne* (668 kil.). La Cie Mokta-el-Hadid exploite une voie de 33 kilomètres.

La carte ci-jointe indique très clairement comment ces diverses Compagnies se partagent le réseau. Elle montre aussi quelles sont les lignes à voie large (1 m. 44) et les lignes à voie étroite (1 m. 055). Les lignes *P.-L.-M.*, de l'*E.-A.*, du *Bône-Guelma*, de l'*O.-A.*, sont à voie large, sauf la ligne Souk Ahras-Tébessa pour le *Bône-Guelma*, la ligne Ouled Rahmoun-Aïn Beida pour l'*E. A.*, la ligne Blida-Berrouaghia pour l'*O. A.* Tout le réseau de la *Franco-A.* est à voie étroite. Enfin le Bône-Aïn-Mokra est à voie de 1 mètre.

Les dépenses de premier établissement des chemins de fer algériens se sont élevées (1899) à 617 millions de francs, soit 212.000 francs par kilomètre. Le prix de revient du réseau à voie large n'atteint pas la moitié de la dépense moyenne d'établissement des lignes d'intérêt général de la métropole, qui ont coûté 442.000 francs par kilomètre. Quant au réseau à voie étroite, il a moins coûté que la moyenne des chemins de fer d'intérêt local français [1]. La recette totale est de 23 millions, soit 8.000 francs par kil. Le produit net est de 3.200.000 francs, soit 1.100 francs par kilomètre.

Ces indications générales étant données, pénétrons dans le détail, afin d'apprendre à connaître les difficultés qu'ont rencontrées les lignes, les chances de trafic qu'elles offrent, et de pouvoir ainsi apprécier en connaissance de cause les voies ferrées de l'Algérie.

III

La ligne principale, celle qu'on peut appeler le Grand central algérien, va de Tunis à Tlemcen, en attendant qu'elle aille jusqu'à Fez; elle ne passe ni par Constantine, ni par Alger, ni par Oran, et suit en réalité les étapes suivantes : Souk Ahras, Duvivier, le Kroub, Maison-Carrée (11 kil. d'Alger), Sainte-Barbe du Tlélat (26 kil. d'Oran), Tabia, Tlemcen. Cependant, pour plus de simplicité et afin de nous conformer à l'usage, nous considérerons le réseau comme se composant de deux branches maîtresses, dirigées d'Alger vers Oran d'une part, vers la frontière tunisienne de l'autre ; de ces branches se détachent une série de voies qui la relient aux ports d'embarquement ou pénètrent dans l'intérieur. Si l'on reprend la comparaison du chemin de fer avec un cours d'eau, la ligne centrale est comme un grand

[1] Courau, p. 42.

fleuve dont les voies dirigées vers les ports sont les embouchures et les voies venant du sud les affluents.

La première ligne ouverte en Algérie fut, en 1862, celle d'Alger à Blida, amorce de la grande ligne Alger-Oran ; les autres sections furent livrées successivement de 1868 à 1871. La ligne d'Alger à Oran, exploitée par le *P.-L.-M.*, est à voie large ; elle traverse la Mitidja, pénètre entre El-Affroun et Affreville dans une région montagneuse et difficile (500 mètres d'altitude à Adélia), puis utilise la plaine du Chélif et les plaines qui lui font suite sans rencontrer d'obstacles jusqu'à Oran. Elle a coûté 256.000 francs par kilomètre. Elle dessert les régions les plus belles et les mieux colonisées de l'Algérie entre Alger et Blida et entre Relizane et Oran. La plaine du Chélif est moins productive. La ligne transporte des céréales, des vins, tout ce que la colonisation importe ou exporte ; sa recette est de 15.600 francs par kilomètre [1].

De cette ligne se détache à Blida une voie dirigée vers l'intérieur et qui ne dépasse pas jusqu'ici Berrouaghia (*Ouest-Algérien*, voie étroite). La ligne n'a été mise en service qu'en 1892. Elle a un profil des plus accidentés; les ouvrages d'art sont nombreux dans les gorges de la Chiffa, où il y a 7 kilomètres de souterrains, 1.500 mètres de ponts ou viaducs et des drainages considérables [2]. On s'élève ensuite à travers les argiles helvétiennes très instables de Médéa, avec de fortes rampes et des courbes de petit rayon. De Médéa à Berrouaghia, le tracé, sans être aussi dur, est encore très tourmenté [3]. On atteint une altitude de 1.200 mètres aux environs de Ben-Chicao, et on redescend ensuite vers Berrouaghia, à 135 kilomètres seulement du port d'Alger. La ligne, bien qu'à voie étroite, a coûté 331.000 francs par kilomètre ; la recette est de 4.800 francs par kilomètre, inférieure de 1.100 francs à la dépense. La ligne fonctionne donc à perte.

Suivons la ligne d'Oran ; à Relizane s'embranche la ligne Mosta-

---

[1] Les chiffres que nous donnons pour les résultats de l'exploitation sont, de même que ceux relatifs aux dépenses de premier établissement (non compris le matériel roulant), empruntés à la *Statistique des chemins de fer au 31 décembre* 1897, p. p. le Ministère des travaux publics. Ce ne sont donc pas des moyennes. Or, les recettes, en Algérie, ne présentent pas d'une année à l'autre une progression régulière ; il y a, au contraire, des oscillations très fortes, qui tiennent aux oscillations mêmes des récoltes de vins et de céréales, au fait que les alfas sont ou non exploités, les moutons exportés ou non en grand nombre. C'est ainsi que l'Est-Algérien a transporté, en 1888, 27.000 tonnes de céréales, et 130.000 en 1890 ; qu'en 1896, cette Compagnie a eu le plus faible tonnage de céréales constaté depuis 1889. Mais les moyennes des dernières années elles-mêmes, avec les incertitudes du trafic dans un pays en voie de développement, avec les éléments nouveaux et imprévus qu'introduit par exemple l'exploitation des phosphates, ne donneraient pas un fondement d'appréciation meilleur. Nous avons donc préféré nous en tenir aux chiffres de l'année 1897, dernière année connue (en chiffres ronds).

[2] Courau, p. 146.

[3] Hamel, p. 29.

ganem-Tiaret, qui date de 1889 (*Franco-A.*, voie étroite); partant du port de Mostaganem, elle s'élève par la vallée de la Mina jusqu'au voisinage des plateaux du Sersou, à plus de 1.000 mètres d'altitude; elle a coûté 103.000 francs par kilomètre. Traversant une région où la colonisation ne s'est pas encore développée, elle est en perte, comme presque toutes les lignes de pénétration; la recette est de 2.400 francs par kilomètre, inférieure de 2.900 francs à la dépense.

A Perrégaux se soude la ligne d'Arzew à Djenien-bou-Rezg (*Franco-A.*, voie étroite); c'est la plus longue des lignes de pénétration et surtout celle qui s'avance le plus loin vers le sud; elle remonte l'O. el-Hammam, détache à Tizi un petit embranchement sur Mascara, et emprunte plusieurs vallées successives qui la conduisent à Saïda (807 mètres); elle s'élève par de fortes rampes jusqu'à 1.170 mètres pour atteindre les hauts plateaux, où elle se maintient sans rencontrer de difficultés jusqu'à Mékalis (1.311 mètres); elle redescend ensuite vers le Sahara par Aïn-Sefra, se détourne vers l'est pour contourner le Dj. Mekter (1.215 mètres), puis revient vers Moghar et Oglat-Feïdja, et suit l'Oued Douis pour aboutir à Djenien-Bou-Rezg, à 538 kilomètres du port d'Arzew. Entre Aïn-Sefra et Djenien, il a fallu des travaux d'art assez importants, notamment deux grands ponts métalliques, l'un sur l'O. Mekter et l'autre sur l'O. Aïn-Sefra. La ligne est terminée jusqu'à Oglat-Feïdja, à 18 kilomètres de Djenien. Elle a coûté environ 100.000 francs par kilomètre.

L'histoire de cette ligne est assez intéressante; elle a été construite tantôt comme ligne industrielle, tantôt comme ligne stratégique. Elle fut concédée d'abord en 1873 d'Arzew à Saïda avec prolongement sur les plateaux et destinée au transport des alfas. Elle fut ouverte jusqu'à Saïda en 1879, poussée jusqu'à Modzba en 1881. Le chemin de fer devait être construit et exploité sans subvention ni garantie, mais la convention concédait à la Compagnie le privilège exclusif de l'exploitation de 300.000 hectares de terrains à alfa. Elle possédait, en outre, le domaine de l'Habra et de la Macta, qu'elle cultivait en vignes. La dépréciation des alfas et des vins, les concurrences étrangères, les inondations, les insurrections, surtout celle de 1881, ruinèrent la Compagnie et finirent par l'acculer à la faillite[1]. Dans l'intervalle, l'Etat avait fait exécuter pour son compte, au sud du réseau déjà exploité par la *Franco-A.*, une ligne stratégique qui atteignit Méchéria en 1882; les 115 kilomètres de Modzba à Méchéria furent posés en 239 jours. La section de Méchéria à Aïn-Sefra[2] fut ouverte en 1887, celle d'Aïn-Sefra à Djenien le sera dans quelques mois. Cette ligne a évidemment un rôle politique sur lequel nous revien-

---

[1] Courau, p. 142.
[2] Courau, p. 116 et 144.

drons ; c'est un instrument de domination ; il serait donc injuste de la juger à la même mesure que les autres. Son rôle économique est pour le moment très faible ; il se borne au transport des alfas, qui subissent actuellement une crise, au ravitaillement des nomades et Ksouriens du sud en céréales et des postes français en denrées de toutes sortes. La recette kilométrique moyenne est de 3.800 francs sur l'ensemble de la ligne, inférieure de 1.200 francs à la dépense. Les résultats seraient encore plus médiocres si on faisait abstraction du trafic temporaire qui est fourni par le transport des matériaux destinés au prolongement de la ligne vers le sud.

A Sainte-Barbe-du-Tlélat s'embranche la ligne de Sidi-bel-Abbès et Ras-el-Ma (*Ouest-Algérien*, voie large) ; elle franchit par le col de Ouled-Ali les prolongements de la chaîne du Tessala, et, décrivant une large courbe autour du Djebel Tafaraoui, s'élève vers la plaine de Bel-Abbès (502 m.), puis sur le massif jurassique jusqu'à Ras-el-Ma. De Tabia se détache vers l'W. l'embranchement de Tlemcen, qui suit la lisière du massif jurassique. La ligne du Tlélat à Ras-el-Ma a coûté 170.000 francs par kil., celle de Tabia à Tlemcen 305.000 francs. La ligne de Bel-Abbès fut achevée dès 1877, celle de Ras-el-Ma en 1885, celle de Tlemcen seulement en 1890. La section de Bel-Abbès traverse une magnifique région agricole ; c'est une des lignes les plus productives de l'Algérie ; dans l'ensemble, la ligne du Tlélat à Ras-el-Ma donne une recette de 11.600 francs par kil. [1], celle de Tlemcen une recette de 6.000 francs.

De la Sénia, une ligne gagne Aïn-Temouchent (*O.-A.*, voie large) en suivant le bord de la Sebkha d'Oran ; elle a coûté 132.000 francs par kil. et fait une recette de 5.800 francs par kilomètre.

Passons maintenant à la partie orientale de l'Algérie. La ligne d'Alger à la frontière tunisienne appartient à l'*Est-Algérien* jusqu'au Kroub, et au *Bône-Guelma* du Kroub à la frontière tunisienne. Elle est à voie large. Les difficultés de la construction expliquent assez pourquoi elle ne fut achevée d'Alger à Constantine qu'en 1886. Elle se détache de la ligne d'Oran à Maison-Carrée, traverse d'abord la partie orientale de la Mitidja, puis, contournant le massif du Djurdjura, pénètre dans les gorges de Palestro, où les travaux d'art sont nombreux : elle s'élève à 576 mètres près de Bouïra, se maintient dans la vallée de l'O. Sahel jusqu'à Beni-Mansour (288 m.), et franchit la chaîne des Bibans à 982 mètres d'altitude. Le terrain est plus facile à partir de Bordj-bou-Arreridj ; la ligne se maintient à une altitude de 800 à 1000 mètres, suivant jusqu'un peu au delà du Kroub la lisière nord des hautes plaines de Sétif. Du Kroub, où se trouve le point d'attache du réseau de *Bône-Guelma*, la ligne gagne Constan-

[1] 13.000 francs en 1896 et en 1895.

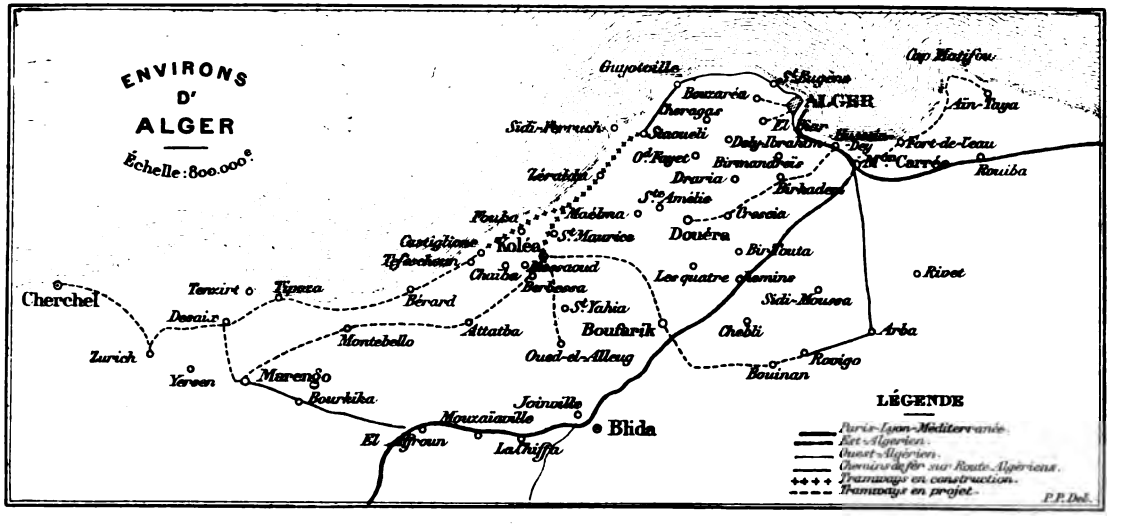
ENVIRONS D' ALGER
Échelle : 800.000e
Cherchel
Zurich
Yersen
Desaix
Tenzirt
Tipaza
Marengo
Bourkika
Montebello
Bérard
Attatba
Castiglione
Tefeschoun
Koléa
Fouka
Maélma
St Maurice
Chaiba
Berbessa
St Yahia
Oued-el-Alleug
Bouffarik
Joinville
Mouzaïaville
El Affroun
La Chiffa
Blida
Guyotville
Bouzaréa
Cheragas
Staoueli
Sidi-Ferruch
Zéralda
Ste Amélie
Douéra
Crescia
Birkadem
Draria
Birmandreïs
Dely-Ibrahim
Dey
Mon Carrée
Fort-de-l'eau
Rouiba
Ain-Taya
Cap Matifou
Bir Touta
Les quatre chemins
Sidi-Moussa
Chebli
Bouinan
Rovigo
Arba
Rivet
LÉGENDE
Paris-Lyon-Méditerranée.
Est-Algérien.
Ouest-Algérien.
Chemins de fer sur Route Algériens.
Tramways en construction.
Tramways en projet.
P.P. Del.

tine par la vallée du Bou-Merzoug. Dans le but de desservir Bône [1], la voie ferrée, partant de l'altitude de 857 mètres, descend à 94 mètres à Duvivier; puis, pour gagner de là la vallée de la Medjerda, il faut franchir de nouveau la chaîne; de Duvivier à Souk Ahras, sur une distance de 30 kil. à peine à vol d'oiseau, on s'élève d'environ 700 mètres, par une série de lacets qui constituent un des points les plus pittoresques du réseau algérien, mais aussi un des plus coûteux, tant pour la construction que pour l'exploitation. La mauvaise qualité des terrains, composés d'argiles glissantes, leur nature mouvementée, ont obligé à multiplier les souterrains, les viaducs, les drainages et les travaux de défense [2]. De Souk Ahras, nouvelle descente rapide sur le versant sud jusqu'à Ghardimaou, qui n'est qu'à l'altitude de 200 mètres.

On ne saurait être surpris qu'une ligne aussi accidentée, et que l'on peut comparer à celles qui traversent, par exemple, le massif central français, ait été fort coûteuse; elle revient à 237.000 francs par kil. d'Alger à Constantine, à 316.000 francs du Kroub à la frontière tunisienne. La section de Souk Ahras à la frontière tunisienne a atteint 450.000 francs par kil., chiffre qui n'est dépassé en Algérie que par la ligne de Constantine à Philippeville.

Quant au trafic, les conditions ne paraissent pas aussi bonnes que pour la ligne d'Alger à Oran : la ligne de l'Est a bien, comme celle de l'Ouest, à exporter des blés et des vins; elle y joint des lièges et des huiles. Mais la colonisation est encore clairsemée ou peu prospère sur une partie de son trajet, surtout dans la plaine de Sétif. Cependant l'exploitation des phosphates et des autres ressources minérales du département de Constantine, qui est le département minier par excellence, a déjà amélioré la situation de la grande ligne et de ses affluents, et ne peut manquer de l'améliorer encore. Les phosphates de Tocqueville ont fourni, en 1897, 22.000 tonnes, qui ont été transportées de Tixter à Beni Mansour; on compte sur 50.000 tonnes en 1898, auxquelles se joindront bientôt sans doute l'exploitation des gisements de phosphate du Djebel Mzeïta et celle des minerais de zinc. L'*Est-Algérien* réalise, d'Alger à Constantine, des recettes kilométriques de 7.800 francs, ce qui lui laisse un produit net de 1.000 francs par kil. Le *Bône-Guelma* réalise du Kroub à la frontière tunisienne des recettes kilométriques de 5.800 francs.

De la ligne d'Alger à Constantine se détache, à Ménerville, la ligne de Tizi-Ouzou, ouverte en 1888 (*E.-A.*, voie large), qui pénètre dans la Grande-Kabylie et dessert la vallée du Sébaou. Tracée dans une région montagneuse, elle a coûté 379.000 francs par kil.; elle rap-

---

[1] Courau, p. 7.
[2] Courau, p. 151.

porte 6.500 francs par kil., un peu moins que ses frais d'exploitation.

A Beni Mansour, une ligne, ouverte en 1889, gagne le port de Bougie (*E.-A.*, voie large) par la vallée du Sahel. Elle a coûté 255.000 francs par kil., et rapporte 5.400 francs, produit inférieur de 900 francs à la dépense. L'exportation des phosphates de Tocqueville, qui s'embarquent à Bougie, ne peut manquer de relever son trafic.

D'El-Guerra part la ligne de pénétration de Biskra, ouverte en 1888 (*E.-A.*, voie large), qui franchit la chaîne saharienne par les gorges d'El-Kantara; elle a coûté 150.000 francs par kil.; elle a une recette de 6.000 francs entre El-Guerra et Batna, de 4.000 francs entre Batna et Biskra, soit 350 francs de produit net par kil.. Le chemin de fer exporte 5.000 tonnes de dattes, et, malgré un tarif spécial, le développement de ce trafic est très lent. Cette ligne doit sa situation relativement prospère à ce que le Tell s'avance beaucoup plus loin de ce côté que dans l'Oranais, et aussi au riche groupe d'oasis des Ziban, ainsi qu'au mouvement de voyageurs vers Biskra, à 326 kil. du port de Philippeville.

Des Ouled Rahmoun se détache la ligne de pénétration d'Aïn Beïda, mise en service en 1889 (*E.-A.*, voie étroite). Elle a coûté 104.000 fr. par kil. et a une recette kilométrique de 2.000 francs, alors que la dépense est plus que double : c'est une des lignes les plus pauvres de l'Algérie.

La ligne de Constantine à Philippeville date de 1871 et est exploitée par le *P.-L.-M.* algérien (voie large); elle traverse la chaîne Numidique au col des Oliviers et descend ensuite vers la mer par la vallée du Safsaf. La nature du terrain, la multiplicité des ouvrages d'art ont fait de cette voie une des plus pittoresques de l'Algérie et la plus coûteuse de toutes à établir. Elle a coûté 680.000 francs par kil.. En revanche, traversant une région riche et anciennement colonisée, aboutissant à un port artificiel mais bien outillé, c'est une des plus productives; ses recettes kilométriques atteignent 18.000 francs [1].

A Duvivier se soude la ligne du port de Bône, ouverte en 1876 (*Bône-Guelma*, voie large). Elle a coûté 148.000 francs par kilomètre et rapporte 15.000 francs, soit 8.000 francs de produit net [2]. Ce chiffre, un des plus élevés qui soit atteint en Algérie, obtenu malgré une médiocre récolte de céréales, est dû à l'exportation des phosphates de Tébessa (208.000 tonnes en 1899) [3] et des zincs du Nador (16.000 tonnes).

---

[1] 20.000 francs en 1896 et 23.000 en 1895. En 1897, les moutons de la plaine de Sétif avaient abandonné le port de Philippeville pour Alger et Bougie, où une Société de navigation leur offrait un fret très bas. Cette Société n'existe plus.

[2] Les chiffres se rapportent à la section de Bône à Guelma.

[3] *Proc.-verb. du Cons. supér.*, 1899, p. 246-247.

De Bône à Aïn-Mokra se détache une petite ligne destinée à l'exportation du minerai de fer de Mokta-el-Hadid, et qui a été classée, on ne sait pourquoi, parmi les lignes d'intérêt général.

La ligne de Souk Ahras à Tébessa, ouverte en 1888 (*Bône-Guelma*, voie étroite) ne se trouvait pas au début dans des conditions sensiblement meilleures que la ligne parallèle des Ouled Rahmoun à Aïn Beida. Mais l'exportation des phosphates est venue relever son trafic comme celui de la ligne de Bône ; cette industrie a eu aussi pour contre-coup une augmentation sensible dans les arrivages de houille à Tébessa [1]. Cette ligne, qui n'a coûté que 125.000 francs par kilomètre, fait aujourd'hui près de 9.000 francs de recettes kilométriques.

A ces lignes d'intérêt général, il convient d'ajouter, pour être complet, quelques kilomètres de chemins industriels, des salines du lac d'Arzew au port d'Arzew, et des usines de Kef oum Theboul, à l'embouchure de la Messida, dans la région de la Calle (voie de 0 m. 80). Enfin le département d'Alger a commencé la construction d'un réseau de chemins de fer sur routes ; dès à présent, plusieurs lignes sont en exploitation ; ce sont : dans la banlieue d'Alger, Sahel et Mitidja, les lignes d'Alger à l'Arba et Rovigo, d'Alger à Guyotville et Sidi Ferruch, et d'El-Affroun à Marengo ; en Kabylie, la ligne du Camp-du-Maréchal à Dellys.

Il résulte de ce qui précède que les lignes les plus coûteuses à construire ont été celles de Philippeville à Constantine, de Duvivier à Souk Ahras et à la frontière tunisienne, de Ménerville à Tizi Ouzou, de Blida à Berrouaghia, qui ont coûté plus de 300.000 francs par kilomètre. Les lignes les plus productives sont celles de Philippeville à Constantine, d'Alger à Oran, du Tlélat à Bel-Abbès, de Bône à Guelma, de Duvivier à Souk Ahras, qui donnent plus de 1.000 francs de produit net par kilomètre. Les recettes les plus faibles sont données par les lignes du Sud-Oranais et, d'une manière générale, par les lignes de pénétration.

Si l'on groupe par Compagnie les chiffres afférents à chacune des lignes, on voit qu'une seule Compagnie présente des produits nets assez élevés : c'est le *P.-L.-M.* (5.445 francs par kilomètre) ; deux autres, l'*Ouest-Algérien* (1.353 francs par kilomètre) et le *Bône-Guelma* (851 francs) donnent encore quelques produits. L'*Est-Algérien* n'a que 162 francs de produit net kilométrique, la *Franco-Algérienne* est en perte (765 francs). Nous croyons avoir montré, par l'exposé qui précède, que ces chiffres s'expliquent en grande partie par des considérations géographiques et par la constitution même des réseaux, sans qu'il soit nécessaire d'accuser uniquement les

[1] *Proc.-verb. du Cons. supér.*, 1899, p. 248.

hommes, comme on est trop porté à le faire en Algérie et même en France. Il n'est sorte de critiques qu'on n'ait élevé contre les chemins de fer algériens, où tout serait défectueux; l'étude que nous venons de faire de leur réseau va nous permettre de voir ce qu'il y a de plus ou moins justifié dans ces doléances.

IV

Tout d'abord, un Français ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration et un Algérien d'un sentiment de gratitude, en voyant ce que la métropole a fait pour doter sa colonie des voies ferrées nécessaires à sa mise en valeur, voies dont le relief tourmenté et, d'une manière générale, les conditions géographiques du pays rendaient l'exécution singulièrement coûteuse et difficile, tandis que le développement économique de l'Algérie, encore à ses débuts, ne pouvait faire espérer qu'on serait de sitôt payé de ses peines.

En ce qui concerne le tracé général du réseau, c'est une erreur de croire, comme M. Marchal, M. Péchot et beaucoup d'autres Algériens, qu'on a eu tort de construire une grande ligne parallèle à la côte. En réalité, lorsqu'on a regardé une carte d'Algérie, et que, la regardant, on l'a comprise, on se rend compte de la nécessité des lignes dirigées d'ouest en est. « Les lignes de pénétration perpendiculaires à la mer sont seules productives », disait M. Marchal [1]. Nous croyons avoir démontré le contraire; la ligne parallèle à la mer est, avec les voies qui lui servent de débouchés vers les ports, la seule qui soit quelque peu rémunératrice, alors que les lignes du sud, trop éloignées des pays de colonisation et de culture, sont les moins productives. On a eu si peu tort de construire une ligne parallèle à la mer que les départements algériens s'occupent de constituer, plus près de la mer encore et parallèlement au réseau déjà construit, un nouveau réseau d'intérêt local dirigé de la même manière.

On reproche aux chemins de fer algériens l'élévation des dépenses de premier établissement. Burdeau lui-même s'est fait l'écho de ce reproche (p. 72); il est vrai qu'un peu plus loin (p. 77) il convient que, pour être entièrement équitable, il faut tenir compte des conditions particulières au pays. En réalité, lorsqu'on connaît bien l'Algérie, on ne saurait être étonné que la construction des voies ferrées y ait nécessité une consommation de capitaux considérable.

Cependant il faut convenir que certains tracés sont difficilement justifiables et semblent même un défi au bon sens. Ces tracés s'expliquent en général par le désir de donner satisfaction à des intérêts

---

[1] 1er *Congr. agric. Alger*, 1898, p. 260.

locaux. Certains points, de grande importance avant la conquête française et même dans l'antiquité pour des raisons de sécurité et de défense, ne se prêtent plus aux conditions modernes des communications. On s'est préoccupé outre mesure du sort de certaines forteresses berbères, de certaines *guelaâs* comme Miliana, Médéa, Constantine. Et les sacrifices faits pour y amener les voies ferrées n'ont pas empêché la décadence de ces villes.

C'est ainsi que le tracé de Blida à la vallée du Chélif par la vallée de l'Oued-Djer ne nous parait pas défendable. Le projet Warnier et Mac-Carthy, dès 1854, prévoyait une ligne d'Alger à Amoura par la vallée du Bou-Roumi, et c'est également la vallée du Bou-Roumi que préférait le général de Chabaud, en raison de la dépression de 300 mètres environ que présente, aux sources de ce cours d'eau, la chaîne du Gontas (col de l'Haouch Moghzen) [1]; le tracé eût été légèrement allongé mais beaucoup moins accidenté, et les localités du Haut-Chélif mieux desservies.

Cette erreur en a entraîné une autre bien plus grave : c'est de faire passer la ligne de Boghari par la vallée de la Chiffa. Nous avons dit quelles difficultés avait rencontrées l'exécution de cette ligne jusqu'à Médéa et Berrouaghia; or, la vallée de Chéli ouvrait une voie toute tracée d'Amoura à Boghar. Si le département d'Alger est moins bien pourvu de voies de pénétration que ceux d'Oran et de Constantine, il ne faut pas en chercher d'autre raison que le mauvais choix initial du tracé; c'est pour cela que la ligne de Laghouat n'est pas encore construite.

Il eût été difficile, semble-t-il, d'éviter le prix élevé des lignes de Tizi-Ouzou et de Bougie. Il en est autrement dans l'est de la province de Constantine. La concurrence de l'*Est-Algérien* et du *Bône-Guelma*, surtout la rivalité acharnée de Bône et de Philippeville, cette dernière appuyée sur Constantine, expliquent seules les anomalies du réseau des chemins de fer. La ligne de Constantine à Philippeville, la plus coûteuse de toutes, était aussi la plus indispensable du moment que, faisant violence à la nature, on s'était décidé à créer un grand port à Philippeville. L'exploitation des phosphates est venue donner une apparence de raison d'être à la double ligne dirigée sur Tébessa, raison qui n'existait pas au moment où fut construite la ligne des Ouled Rahmoun à Aïn Beida [2]. Mais le tracé Kroub-Duvivier-Souk Ahras est vraiment bien extraordinaire. Après être descendu de la plaine de Sétif dans la plaine de Bône, on s'est trouvé obligé de retraverser la chaîne montagneuse pour atteindre la Medjerda. « Il suffisait [3], à partir d'El-Guerrah, de rester dans la

[1] Hamel, p. 27 et 29.
[2] Courau, p. 125 et 127.
[3] Courau, p. 8 et 150.

région des plateaux, puisqu'on devait y revenir, et de rejoindre la ligne actuelle de la Tunisie par Mdaourouch et Ghardimaou. » On desservait ainsi des régions où la colonisation a depuis exigé et obtenu des voies ferrées, au lieu de se tenir dans des gorges étroites, comme celles des parties hautes de la Seybouse et de la Medjerda. Les plaines de Bône et de Guelma eussent été desservies par un embranchement de Constantine à Bône par Jemmapes, selon le projet présenté bien avant la construction des premières lignes du réseau algérien par MM. Warnier et Mac-Carthy, et plus tard par une ligne traversant la partie la plus fertile des plaines de la Seybouse pour aboutir soit à Ghardimaou, soit à Souk-el-Arba. Mais le département de Constantine a toujours souffert et souffrira longtemps des rivalités entre ses trois ports, Bougie, Philippeville et Bône, sans parler des compétitions individuelles.

Une autre critique souvent faite et beaucoup plus sérieuse que celle qui regarde le tracé général du réseau concerne la largeur de la voie. On se plaint de ce que les chemins de fer algériens ont été construits à voie large comme dans la métropole. D'après M. P. Leroy-Beaulieu [1], la voie étroite, surtout en pays montagneux, réalise une économie de moitié sur les dépenses de construction et d'un tiers sur les dépenses d'exploitation; l'économie n'est peut-être pas toujours aussi forte, mais elle ne laisse pas que d'être considérable. Par malheur, à l'époque où les chemins de fer algériens furent entrepris, la voie étroite était peu connue et la question ne se posa même pas. La voie étroite n'est d'ailleurs pas une panacée, comme on se l'imagine parfois, car la ligne Blida-Berrouaghia, qui est à voie étroite, est précisément une de celles qui ont coûté le plus cher et qui rapportent le moins. L'emploi de la voie large, qui peut se soutenir pour le grand central et ses débouchés vers les ports, est particulièrement fâcheux pour les lignes de pénétration comme la ligne de Biskra, où visiblement la voie étroite suffira toujours. Le transbordement qui s'imposera à Biskra aurait pu être reporté dans de meilleures conditions à Batna et mieux encore à l'origine de la ligne [2]. Enfin « l'emploi simultané des deux systèmes [3] a le sérieux défaut de détruire l'homogénéité du réseau, d'imposer des transbordements onéreux, de gêner la circulation en interdisant les emprunts de matériel d'une ligne à l'autre. »

Le morcellement du réseau entre cinq compagnies et surtout la manière dont sont constitués les réseaux de ces compagnies n'est pas sans entraîner aussi des inconvénients graves. Les changements de réseaux ont des conséquences fâcheuses au point de vue du transport

[1] P. 143.
[2] Courau, p. 185.
[3] Wahl, p. 416.

des voyageurs et des marchandises, au point de vue des pertes de temps, au point de vue des charges financières de l'exploitation, au point de vue de la décroissance des taxes pour les longs parcours, de la diversité et de la complication des tarifs [1]. Il y a augmentation des frais généraux, allongement des délais de livraison, application de tarifs différents suivant les réseaux et souvent d'une ligne à l'autre d'un même réseau. En 1886, le transport des céréales coûtait, dans les départements d'Alger et d'Oran, 5 centimes par tonne et par kilomètre, alors qu'il revenait à 13 centimes dans le département de Constantine [2]. Les phosphates paient, de Tébessa à Bône, 7 fr. 20 pour un parcours de 235 kilomètres, soit 3 centimes par tonne; de Tixter à Bougie, pour 189 kilomètres, ils payaient au tarif ancien 9 fr. 90 par tonne et actuellement encore 8 francs par tonne, alors qu'ils payeraient 6 fr. 22 si les prix étaient les mêmes que pour le *Bône-Guelma*.

Les lignes d'Alger-Oran et de Philippeville-Constantine appartenant au *P.-L.-M.*, sont séparées l'une de l'autre par une ligne de 452 kilomètres appartenant à l'*Est-Algérien*. Cette dernière compagnie est tributaire du *P.-L.-M.* pour aboutir au port de Philippeville, qui est un de ses débouchés naturels. La région de Sétif était placée jusqu'à ces derniers temps dans des conditions très défavorables par les tarifs élevés conservés par le *P.-L.-M.* sur sa section de Philippeville-Constantine [3]. La *Franco-A.* n'aboutit qu'aux deux petits ports d'Arzew et de Mostaganem, ce dernier détestable. Enfin l'*Ouest-Algérien* ne détient qu'un réseau dispersé, des lignes sans soudure entre elles [4]. Nous verrons comment on peut remédier à ces inconvénients.

On se plaint aussi, d'une manière générale, de l'élévation des tarifs. En 1891, Burdeau constatait [5] que le prix moyen du transport d'un voyageur en Algérie est de 5 cent. 82 par kilomètre, soit 1/3 de plus qu'en France (4 cent. 30). Une tonne de marchandises fait 1 kilomètre en France moyennant une redevance de 5 cent. 55 ; en Algérie, c'est un peu plus du double : 11 centimes [6]. Mais on commet une erreur énorme lorsqu'on assimile les tarifs métropolitains à ceux de l'Algérie. On paraît oublier qu'en France le rail est posé depuis 50 ans; donc, il faut faire payer au trafic ce qu'on serait loin de lui demander s'il était plus important. La cherté des tarifs tient en grande partie à

---

[1] Rapport JONNART, p. 81-91, d'après le *Traité des chemins de fer* de Picard.
[2] WAHL, p. 420.
[3] Ces tarifs ont été récemment abaissés.
[4] LEROY-BEAULIEU, p. 145.
[5] P. 74.
[6] M. COURAU (p. 70) arrive à peu près aux mêmes chiffres : 0 fr. 12 par kilomètre en moyenne pour les transports en petite vitesse au lieu de 0 fr. 06 en France.

des causes naturelles, et le profil des lignes a une grande influence sur les frais d'exploitation, ainsi d'ailleurs que sur les vitesses[1]. D'ailleurs, la situation s'est très avantageusement modifiée dans ces dernières années. En réalité, la plupart des Compagnies[2] appliquent des prix inférieurs à ceux prévus aux cahiers des charges, et qui sont à peu près pour les voyageurs les prix qu'on percevait en France avant les réductions de taxe décidées en 1892. Si la presse, au lieu de reprendre ses clichés d'il y a dix ans, et de parler continuellement de taxes prohibitives, écrasantes, voulait jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait, elle verrait que les principaux produits ont vu leurs tarifs de transport sérieusement abaissés. Sur la plupart des lignes, les Compagnies ont combiné des tarifs communs, abaissé, dans des proportions notables, les prix de transport des bestiaux, des minerais, des vins, des matériaux de construction, des laines, des lièges, des alfas[3]. Dans les années 1894-95 notamment, des tarifs plus bas ont été adoptés. En 1895, le Bône-Guelma a consenti, nous l'avons dit, un tarif de 3 centimes par kilomètre pour les phosphates de Tébessa.

La preuve, dit-on, que les tarifs sont trop élevés, c'est que la concurrence faite aux voies ferrées par les voitures et par les bêtes de somme, mulets et chameaux, est très active[4]. Mais c'est bien mal connaître l'Algérie que de croire qu'il puisse en être autrement. Les prix du roulage sont très bas; le temps n'est rien pour les indigènes, eux et leurs bêtes sont d'une extrême sobriété, et leur commerce a ses habitudes spéciales qu'il ne perdra pas du jour au lendemain. C'est ainsi que le commerce des nomades du sud est essentiellement un troc; ils apportent sur les hauts plateaux leurs laines et leurs dattes, qu'ils échangent contre du blé et quelques objets manufacturiés. Offrez-leur des tarifs aussi bas que vous voudrez, les caravanes continueront longtemps encore à venir sur leurs marchés ordinaires chercher des céréales et vendre des dattes : c'est ce dont la ligne de Biskra s'est aperçue.

V

Un dernier reproche est fait aux chemins de fer algériens, c'est de coûter aux contribuables français 23 millions par an de garantie d'intérêts. « Si les chemins de fer algériens, tout en coûtant si cher, ne constituent pour l'Algérie qu'un organe de circulation imparfait,

---

[1] Courau, p. 89.
[2] Courau, p. 53.
[3] Wahl, p. 119.
[4] Leroy-Beaulieu, p. 146.

cela tient, dit-on, à une erreur fondamentale, dont l'Etat et le public paient aujourd'hui les frais [1]. »

La garantie d'intérêts constitue pourtant la forme la moins onéreuse et la plus rationnelle du concours de l'État aux Compagnies de chemins de fer [2]. Les concessions de terres à alfa faites à la France n'ont pas réussi, et le système n'est pas à recommander, du moins en Algérie. On comprendrait mieux des concessions de mines ou de carrières, comme cela a été fait en Tunisie pour la ligne Sfax-Gafsa. M. Chailley-Bert a montré [3] que la garantie de l'État est nécessaire pour les chemins de fer coloniaux ; mais il y a plusieurs manières d'appliquer ce système : Burdeau a fait la critique la plus vigoureuse et la plus claire de la manière dont on le pratique en Algérie, nous ne saurions mieux faire que de rappeler ses propres paroles.

« La garantie, dit Burdeau [4], peut être organisée de deux façons ; ce qu'on garantit à la Compagnie, c'est en premier lieu, sur son capital d'établissement, un intérêt de tant pour cent des sommes dépensées réellement et utilement sous le contrôle de l'État ; c'est ensuite, si ses recettes ne couvrent pas ses frais d'exploitation, le déficit réel qui en résulte, les frais étant d'ailleurs soumis au contrôle de l'État. Dans cette conception de la garantie, la Compagnie peut être intéressée à économiser sur la dépense et à accroître la recette. Il y a un autre procédé : c'est de garantir au concessionnaire un intérêt calculé sur un capital fixé à forfait, en sorte que s'il réussit, même au détriment du bon établissement de la voie et du matériel, à ne pas atteindre le chiffre forfaitaire, il encaissera un boni ; c'est ensuite de lui garantir, pour ses dépenses d'exploitation; une somme fixée à forfait quelle que soit la dépense réelle, quels que soient le trafic et la recette, en sorte que, si le concessionnaire réussit, même aux dépens du trafic et de la recette, à ne pas dépenser le chiffre forfaitaire du barême d'exploitation, le surplus tombera dans sa poche. De cette manière, plus la voie aura été établie à bas prix et comme en vue d'un trafic misérable, plus en outre le trafic aura été maintenu en effet dans des limites restreintes, soit par la pauvreté du pays exploité, soit par l'insuffisance du matériel, soit par l'exagération des tarifs, plus la Compagnie réalisera des bénéfices importants. Le système se réduit donc à une régie désintéressée, où le régisseur, maître des tarifs, paye les frais d'exploitation et encaisse une rente fixe sur l'État, tandis que ce dernier touche les recettes s'il y en a. »

Ces critiques, en grande partie justifiées, nous paraissent cepen-

---

[1] Wahl, p. 419.
[2] Hamel, p. 80.
[3] *Quinzaine coloniale*, 1899.
[4] P. 81.

dant un peu exagérées. L'État n'est pas si désarmé qu'on le dit vis-à-vis des Compagnies. Le système forfaitaire a ses inconvénients, mais le système des dépenses réelles qu'on lui oppose en a aussi; il peut prêter, le cas échéant, à des abus aussi grands que l'autre. Toutes les fois que l'État est engagé dans des vérifications portant non seulement sur la comptabilité, mais sur l'utilité des dépenses, sa tâche devient bien délicate.

Il n'est que juste d'ajouter que c'est aux Conseils généraux algériens que la France et l'Algérie doivent le système actuel. « On se demande encore, dit Burdeau [1], comment l'État a pu faire des conventions si onéreuses, si contraires aux intérêts du commerce algérien; c'est qu'il ne les a pas faites; il les a trouvées toutes faites, aux mains des concessionnaires qui avaient su les obtenir des Conseils généraux. » C'est en rachetant diverses lignes, d'abord classées comme chemins d'intérêt local, que l'État a trouvé établi et a maintenu, puis étendu à des lignes nouvelles le système forfaitaire. Burdeau concluait que « la plupart des conventions des chemins de fer algériens mettent les intérêts des Compagnies en opposition avec ceux de leur réseaux, des régions desservies et du Trésor. » Cette appréciation, déjà excessive en 1891, n'est plus exacte aujourd'hui.

Prenons, par exemple, le *Bône-Guelma*. Son barême offre une constante très forte; les frais d'exploitation ne commencent à varier avec la recette qu'à partir d'une recette de 11.000 francs pour la voie large et 5.000 francs pour la voie étroite. Ces chiffres étaient loin d'être atteints jusqu'en 1894; tant qu'ils ne l'étaient pas, la recette augmentait sans que les dépenses forfaitaires fussent changées. Mais il en est autrement sitôt que le palier est atteint. Ceci est comme la revanche du barême contre les bonis élevés auxquels il a conduit dans les premières années. Quand le palier est sur le point d'être atteint, les Compagnies sont intéressées à augmenter leur trafic. Or, il l'est maintenant pour la plupart des lignes du Bône-Guelma, et indépendamment des phosphates, ce fait devait se produire tôt ou tard comme une conséquence du développement du trafic. Il se produira également pour les autres Compagnies.

En réalité, on a seulement péché par excès de confiance dans la rapidité de développement de l'Algérie, et on a fixé à un taux trop élevé les échelons inférieurs du barême. « Il est facile de se convaincre [2] que, dès qu'on atteint un certain chiffre de recettes, le système du barême forfaitaire pour la fixation des dépenses vaut mieux que la réputation qu'on lui a faite et donne des résultats plus favorables au Trésor que le système de la prise en charge des dépenses réelles. » Ici, comme pour la question de la voie large, on a

[1] P. 94.
[2] Rapport JONNART, p. 81.

compté sur un trafic plus considérable que celui qui s'est effectivement produit. Les Algériens seraient mal venus à le reprocher à la métropole. Ceux qui, comme nous, sont pleins de confiance dans l'avenir illimité réservé à ce beau pays, pourvu qu'on le débarrasse des politiciens dont il meurt, estimeront que le temps atténuera de plus en plus les inconvénients des barêmes forfaitaires.

Tels sont les principaux défauts du réseau des chemins de fer algériens et les principales critiques qu'on peut adresser à leur exploitation. Après avoir montré le mal, il convient de chercher le remède, d'indiquer ce qui reste à faire, tant au point de vue de la construction des lignes nouvelles que d'une meilleure utilisation des lignes existantes, de manière à ce que les chemins de fer, instrument indispensable de la colonisation, rendent à l'Algérie ce qu'elle est en droit d'en attendre.

VI

Nous n'indiquerons, parmi les lignes projetées en Algérie, que celles qui ont déjà fait l'objet de demandes de concessions ou d'études suffisantes, et qu'il a pu être sérieusement question d'établir. Car, « quelle est la région, quelle est la commune, qui n'a demandé ou rêvé d'être desservie par un chemin de fer [1] ! »

Les lignes qui restent à construire peuvent être classées en trois catégories : ce sont les lignes d'intérêt général d'embranchement ou de jonction, dans le Tell ; les lignes de pénétration dans le Sud, enfin les petites lignes, tramways ou chemins de fer d'intérêt local, projetées dans le Tell et destinées à resserrer les mailles du premier réseau [2]. La première catégorie constitue, dit M. Courau, le réseau du passé, la deuxième et la troisième le réseau de l'avenir. Pour certaines lignes projetées, il peut y avoir hésitation sur le point de savoir si elle doivent être classées dans le réseau d'intérêt local ou dans le réseau d'intérêt général. Enfin, il faut tenir compte de la largeur des voies, et s'efforcer, là où cela est possible, de constituer un double réseau, à voie large et à voie étroite, ce dernier ayant, comme le premier, accès aux grands ports du littoral.

C'est ce qu'il est facile de faire dans la province d'Oran. La ligne de Tlemcen doit être prolongée jusqu'à Marnia et à la frontière marocaine : c'est l'amorce de la future ligne de Fez. D'autre part, on construit présentement un chemin à voie étroite d'Oran à Arzew, et on a projeté également de relier Arzew à Mostaganem, de façon à

[1] Courau, p. 175.
[2] Courau, p. 183.

assurer la cohésion de tout le réseau actuel à voie étroite. En remplaçant la voie large par la voie de 1 m. 05 sur la ligne d'Oran à Aïn-Témouchent, et en continuant la voie étroite de Témouchent à Marnia avec embranchement sur Tlemcen et Rachgoun, on ouvrirait à la colonisation des régions d'avenir, et on résoudrait assez heureusement la question de l'enchevêtrement des deux largeurs de voie dans l'Algérie occidentale. On pourrait aller sans rompre charge de Tlemcen à Oran, Arzew, Mostaganem, Tiaret et Djenien-bou-Rezg, soit plus de 1.000 kilomètres de voie étroite d'un seul tenant [1]; seul, le « grand central » demeurerait à voie large, comme il convient.

La seule ligne d'intérêt local projetée par le département d'Oran, d'Oran à Hammam-bou-Hadjar par le bord sud de la Sebkha, ne semble pas bien urgente. Il vaudrait mieux que ce département construisit la ligne de Temouchent à Marnia avec ses embranchements.

Dans la province d'Alger, les choses sont un peu plus compliquées : il faudrait, à notre avis, compléter le « grand central » en construisant à voie large la ligne d'Affreville à Bouïra par Amoura, Haouch-Moghzen, Berrouaghia et les Trembles. La ligne parallèle à la mer devait au début suivre ce tracé, et, en se maintenant dans ce sillon longitudinal, éviter la double traversée de la chaîne tellienne. Elle devait même, dans les projets primitifs, gagner directement les hautes plaines de Bordj et de Sétif, évitant les parties les plus accidentées de la ligne d'Alger à Constantine et raccourcissant de 100 à 150 kilomètres le trajet transversal [2]. Son rétablissement tout au moins jusqu'à Bouïra nous paraît s'imposer. Les régions qu'elle parcourra ne sont pas bien riches ; mais, c'est là, de toutes les parties du Tell, une de celles qui est le plus dépourvue de voies de communication. Il n'est question pour le moment que d'une ligne d'intérêt général de Bouïra aux Trembles, ou d'un tramway départemental de Bouïra à Aïn-Bessem et Aumale [3]. Peut-être regrettera-t-on plus tard, tant au point de vue économique qu'au point de vue stratégique, de n'avoir pas complété à voie large la ligne centrale.

On peut en dire autant du prolongement de la ligne de Tizi-Ouzou ; on a projeté de ce côté un tramway jusqu'à Azazga ; ne vaudrait-il pas mieux, puisqu'on a fait de coûteux travaux pour amener une ligne d'intérêt général jusqu'à Tizi-Ouzou, la prolonger sur Azazga et plus tard sur Bougie, à travers une magnifique région forestière, riche en lièges ?

Le chemin de fer de pénétration de Berrouaghia, par analogie avec ce qu'on se propose de faire pour la ligne de l'Oranais, pourrait

---

[1] *Proc.-verb. Cons. Sup.*, 1898, p. 239.
[2] Courau, p. 173.
[3] Rapport Le Moigne, p. 110.

être relié directement au littoral et au port d'Alger par la ligne Alger-Coléa-Blida.

Quant à la ligne d'Affreville à Boghari par Amoura et la vallée du Chélif, ce tracé eût été bien préférable au tracé par les gorges de la Chiffa et Médéa ; mais puisque cette dernière ligne est construite et ne fait d'ailleurs pas ses frais, nous ne voyons pas l'utilité d'en faire une autre dans la même direction, surtout si, comme nous le proposons, on construit la ligne transversale passant par Amoura.

Les autres lignes d'intérêt local projetées par le département d'Alger, peuvent se répartir en trois groupes : la ligne d'Orléansville à Ténès, les tramways de la grande banlieue d'Alger, Sahel et Mitidja, dont quelques-uns sont déjà en exploitation, enfin les tramways de la Kabylie. La ligne d'Orléansville à Ténès est décidée depuis très longtemps, et son exécution est indispensable pour ouvrir un débouché vers la mer à la partie centrale de la vallée du Chélif et à la région d'Orléansville. Dans le Sahel et la Mitidja, la ligne de Maison-Carrée doit être prolongée jusqu'à Aïn-Taya; une ligne doit être construite d'Hussein-Dey à Douéra; la ligne de Guyotville sera prolongée jusqu'à Coléa et de là à Marengo et Cherchell; d'autres lignes sont projetées de Coléa à Boufarik et Rovigo-Bouïnan, de Coléa à Oued-el-Alleug, de Castiglione à Desaix près Marengo. On ne saurait trop multiplier les tramways dans la grande banlieue d'Alger, région de colonisation intense et de circulation active. Cependant quelques-unes de ces lignes font double emploi, et il faudra se décider à choisir entre elles. Le réseau paraît devoir être essentiellement constitué par la ligne littorale de Coléa et la ligne du pied de l'Atlas par Rovigo, qui se rejoindraient à Blida.

En Kabylie, on a projeté un tramway du Camp-du-Maréchal à Boghni et de là aux Ouadhias et aux Beni-Menguellet, où il serait rejoint par un embranchement de la ligne d'Azazga. Un autre est projeté dans la vallée de l'Isser, par Courbet, Isserville, Tizi-Rnif et la vallée de Dra-el-Mizan. Cela fait bien des tramways dans un pays où la construction et l'entretien en sera très coûteux; la concurrence qu'ils feront aux mulets ne sera ni fructueuse ni intelligente. La Kabylie est un pays très peuplé, où justement par ce fait il y a peu de place pour la colonisation européenne, et où de bonnes routes et de bons chemins muletiers paraissent suffire presque partout.

Dans la province de Constantine, le quadrilatère compris entre Bougie, Philippeville et le grand central est certainement, de tout le littoral algérien, la partie la plus dépourvue de voies de communications. On sait que Djidjelli par exemple n'a ni chemin de fer ni route et ne reçoit la visite des bateaux côtiers que si la mer est belle. Mais c'est que la Petite Kabylie est la partie la plus impéné-

trable, plus fermée même que la Grande Kabylie, dont elle n'a pas les grandes vallées longitudinales, anciens golfes tertiaires. Les voies ferrées y seront donc très coûteuses. En vue de l'exploitation des gisements de phosphates et de calamine, on hésite entre une ligne d'intérêt général de Tixter à Bougie par la vallée du Bou-Sellam, éventuellement concédée à l'Est-Algérien, et une ligne d'intérêt local de Sétif à Bougie, par l'Oued-Agrioun. Nous donnerions la préférence au tracé par Tixter, qui serait sans doute moins onéreux que le tracé par le Chabet-el-Akra, mais nous croyons qu'un tramway suffirait [1].

Le conseil général de Constantine a classé dans le programme des constructions à faire, mais décidé d'ajourner pour le moment [2] les trois lignes fort utiles de Djidjelli à El-Milia, de Constantine à l'Oued-Athmenia et de Constantine à Mila.

Les tramways d'Aïn-Mokra à Saint-Charles par Jemmapes, de la Calle à Bône par Roum-el-Souk, de Randon à Combes [3], mettront en valeur des régions riches et présentement bien dépourvues de voies de communications. On peut en dire autant, quoiqu'elle ait plutôt un caractère industriel, de la petite ligne de Philippeville aux mines du Filfila, demandés par M. Lesueur, l'éminent ingénieur civil qui a tant fait pour la région de Philippeville.

Une ligne d'intérêt général est projetée d'Aïn-Beida à Tébessa; elle permettrait à l'*Est-Algérien* d'avoir sa part dans le trafic des phosphates de la région de Tébessa. Mais, pour le moment, la capacité de transport de la ligne de Tébessa à Bône, qu'on peut évaluer à 500.000 ou 600.000 tonnes, est loin d'être atteinte. En outre, il y a 329 kilomètres de Tébessa à Philippeville, soit 96 kilomètres de plus que pour aller à Bône. Il faudrait s'assurer que les Compagnies consentiront pour ces 329 kilomètres un tarif égal à celui du *Bône-Guelma*. Nous retrouvons l'éternelle question de la lutte des deux ports du département de Constantine.

Peut-être vaudrait-il mieux prolonger la ligne d'Aïn-Beida en construisant une ligne d'intérêt général dans la direction de Khenchela et de Batna, pour desservir la région au nord de l'Aurès, appelée, croyons-nous, à un grand avenir. Un embranchement qui se raccorderait à l'Oued-Nini desservirait les gisements de phosphate du Djebel Tafrent. Le département de Constantine a projeté de ce côté un certain nombre de tramways départementaux, ceux de la Meskiana à Clairefontaine et d'Aïn-Beida à Khenchela. Enfin la Société de Biskra et de l'Oued-Rir a demandé le tramway de Biskra à El-Amri.

---

[1] V. Dumas, *Rapport sur l'utilité d'un chemin de fer de Bougie à Sétif*, 1er *Congrès des agriculteurs d'Algérie*, 1898, p. 255.

[2] Le Moigne, p. 110-111.

[3] Voir, pour ces tramways, *Proc.-verb. Cons. Sup.*, 1899, p. 239 et suivants.

Il faut bien remarquer que quelques-unes des lignes nouvelles soutireront une partie du trafic des lignes anciennes. Voici par exemple la ligne d'Alger à Oran, qui est une des plus productives : la nouvelle ligne Oran-Arzew-Mostaganem, qui lui sera parallèle, lui prendra une partie de son trafic sur une section productive[1]. Il en sera de même, à l'autre extrémité, de l'Alger-Coléa et des autres lignes du Sahel et de la Mitidja, qu'elles soient ou non reliées au Blida-Berrouaghia. Reste la vallée du Chélif, peu productive d'ailleurs : son trafic sortira par la ligne de Ténès. Dans l'est, la ligne de Sétif ou de Tixter à Bougie détournera aussi à son profit une partie du trafic de la ligne de Beni-Mansour. M. Burdeau avait insisté sur cet inconvénient pour l'Alger-Coléa : « Il n'y a qu'un seul cas, dit-il, où toute objection devrait disparaître; ce serait celui où l'État y renoncerait définitivement. Cette ligne sera utile, et l'on ne peut en priver indéfiniment les populations intéressées[2]. » Tel est précisément le cas; aussi un décret du 16 janvier 1892 a-t-il déclaré ce tramway d'utilité publique.

Quant aux lignes de pénétration vers l'Extrême-Sud, les trois lignes projetées, celle de Biskra-Ouargla, celle de Berrouaghia à Laghouat, celle de Djenien-bou-Resk au Touat par l'Oued-Saoura, sont toutes trois intéressantes à des titres divers : elles sont un instrument politique indispensable si nous voulons réduire, dans la mesure du possible, les frais de l'occupation du Sahara et y assurer notre domination. « Des moyens de circulation rapide sont une véritable arme de guerre, la plus puissante et la plus efficace. Ce n'est pas pour l'industrie et le commerce qu'il faut créer les voies du Sud algérien, c'est pour la défense[3]. » Il n'est donc pas nécessaire de rechercher ce que sera l'importance du trafic; mais à l'inverse de ce qui se produit pour les dépenses des bordjs de l'Extrême-Sud, dépenses radicalement improductives et sans compensation d'aucune sorte, le chemin de fer peut compter une certaine rémunération.

La ligne de Biskra à Ouargla se justifie d'elle-même, surtout jusqu'à Touggourt, par l'intérêt qu'il y a à desservir les plus belles oasis du Sahara algérien, celles de l'Oued-Rir; elle est facile à construire[4]. La ligne de Laghouat est indispensable; on y a déjà exécuté des travaux considérables, et tout retard apporté à leur achèvement constitue une perte, puisque ces travaux sont inutilisés et exigent d'autre part un entretien sous peine de détérioration[5]. Sa

---

[1] On a imposé, il est vrai, à la nouvelle ligne, d'avoir toujours des tarifs supérieurs à ceux du Paris-Lyon-Méditerranée, mais l'inconvénient ne disparait pas complètement.

[2] Burdeau, p. 95.

[3] Chabrier, *Les chemins de fer de pénétration* (extr. du *Génie civil*, 1890.)

[4] *Proc.-verb. Cons. Sup.*, 1899, p. 790.

[5] Rapport Le Moigne, p. 108.

construction procurera au budget des économies considérables sur les transports militaires, notamment pour le ravitaillement si coûteux aujourd'hui des forts de l'Extrême-Sud. En dehors de l'intérêt stratégique, la mise en exploitation de cette ligne aura une répercussion sur les produits du tronçon Blida-Berroughia; elle transportera des alfas, des laines et des moutons, si les tarifs ne sont pas trop élevés. La continuation de l'état actuel, où il n'y a ni voie ferrée ni route pour aller à Laghouat, est inexplicable et intolérable.

Quant au prolongement de la ligne de Djenien, c'est la plus essentielle des voies de pénétration; d'abord, elle a pour elle ce que la ligne de Laghouat a contre elle: elle existe, et c'est de beaucoup celle qui s'avance le plus loin vers le Sud; elle aura bientôt franchi les régions où la construction a été coûteuse et ne rencontrera plus d'obstacles. Si nous voulons occuper le Touat, le prolongement de cette ligne est de toute nécessité. Elle devra être continuée au fur et à mesure que notre domination s'étendra vers le Sud, comme les Russes l'ont fait dans l'Asie Centrale. Bien que cette ligne ait surtout un intérêt politique ou stratégique, on peut espérer que ses recettes viendront en atténuation des sacrifices consentis par l'Etat; il est fort possible même que les nitrates jouent, vis-à-vis de cette voie, le rôle qu'ont eu les phosphates pour la ligne de Tébessa, qui, jadis une des plus pauvres de l'Algérie, est devenue maintenant une des meilleures.

Enfin le prolongement de la ligne du Sud-Oranais assurera notre influence commerciale sur les populations desservies. A ce point de vue, en passant par Duveyrier (Zoubia), au confluent de l'O. Dermel et de l'O. Douis [1], on laisse de côté Figuig, qui, aux termes des traités actuels, appartient au Maroc, et cependant on s'en rapproche assez pour que ces oasis puissent profiter des facilités commerciales qu'elles pourraient tirer du chemin de fer. Il n'y aurait pas d'inconvénient à le faire, puisque, d'après l'article 6 du traité de 1845, les pays situés au sud des Ksours n'appartiennent à personne. La ligne passera par la vallée de l'O. Dermel, qu'on franchira en amont de l'O. Douis au point dit Mekta-Dermel, puis on contournera au sud le massif du Djeramin Tahtani, et on se dirigera sur le point dit Nakhelat ben Brahimi, au sud de Figuig, en suivant une vallée très facile qui conduit à l'O. Zousfana-Saoura. Les études faites évaluent la dépense totale à 390.000 francs, soit 13.400 francs par kil. Cette ligne, nous le répétons, est indispensable, si nous voulons occuper le Touat, et l'occupation du Touat est indispensable si nous voulons assurer la sécurité de l'Extrême-Sud et donner à l'Algérie son complément naturel. Qui veut la fin veut les moyens.

---

[1] *Proc.-verb. Cons. Sup.*, 1899, p. 237 et 652 (Rapport de M. le général Roux).

VII

Telles sont les principales lignes dont la construction est nécessaire à la mise en valeur de l'Algérie et à l'occupation du Sahara septentrional. La tâche de l'État, si on en excepte quelques lignes, paraît à peu près terminée dans le Tell, et c'est désormais sur les lignes de pénétration qu'il portera son principal effort. C'est donc à l'Algérie elle-même qu'incombera la tâche de construire le réseau d'intérêt local.

C'est à l'Algérie, disons-nous, et non aux départements algériens; il nous semble en effet préférable que ce réseau soit exécuté par l'Algérie personne morale, pourvue d'un budget spécial, plutôt que par les trois départements. On aurait moins à craindre que certaines régions ne soient sacrifiées, et on serait plus sûr d'avoir des vues d'ensemble; c'est ainsi que la future ligne d'Azazga devra être prolongée plus tard jusqu'à Bougie, mais le département d'Alger ne s'en préoccupera jamais, parce que Bougie est dans le « département de Constantine ». A ce point de vue comme à beaucoup d'autres, les départements algériens n'ont aucune raison d'être et ne répondent à rien. Ce serait sortir du cadre de cet article que d'insister là-dessus; nous aurons sans doute occasion d'y revenir quelque jour.

Quoi qu'il en soit, ce qui importe par-dessus tout, c'est que le deuxième réseau, tramways du Tell et voies de pénétration du Sud, soit construit avec la plus stricte économie. Ici comme en beaucoup d'autres matières, ce qui a fait le plus de mal à l'Algérie, c'est la manie d'assimilation et d'uniformité : « On a adopté dès le début [1] toute l'organisation des Compagnies françaises : lois, règlements, contrôles, voies, matériel, personnel, imprimés, tout a été importé de France en Algérie, presque sans modifications. » Sans s'écarter des principes essentiels admis pour la construction et l'exploitation des chemins de fer, il faudra beaucoup simplifier : « La largeur de voie est tout à fait secondaire : ce sont des dispositions nouvelles qu'il faut adopter, c'est le système général de construction et d'exploitation qu'il faut changer, transformer, afin de constituer un outil de transport spécial destiné à satisfaire d'autres besoins que ceux pour lesquels ont été perfectionnés les chemins de fer [2]. » Nous ignorons si le système préconisé par M. Chabrier, et qui consiste à poser simplement sur les anciennes pistes arabes, sans ballast, des rails Barlow reliés par des entretoises en fer, est réellement applicable. Cela n'est pas de notre compétence. Mais on ne saurait qu'applaudir aux idées géné-

---

[1] Courau, p. 186.

[2] Chabrier, *Chemins de fer de pénétration*, p. 4.

rales qu'il émet sur « la nécessité de constituer, pour l'exécution de ces outils rustiques, un régime nouveau, de laisser la plus grande latitude aux hommes chargés de l'exécution, d'abandonner aux autorités locales la réglementation de l'exploitation rudimentaire qui suivra l'ouverture de ces lignes [1]. » Le chemin de fer dans le désert doit être un autre outil de transport que celui affecté aux communications entre Paris et Marseille [2].

Il ne faudra pas se montrer trop exigeant pour ces chemins de fer ni leur demander précisément les mêmes services qu'aux grandes lignes de France. Nous avons passé sous silence, en examinant les griefs élevés contre les chemins de fer algériens, ceux qui concernent la vitesse des trains et les interruptions de trafic, complaisamment rappelés par Burdeau : c'est que ces griefs nous semblent injustes; les voyageurs qui critiquent la marche des trains en Algérie ne se rendent pas toujours compte de la longueur des trajets et des difficultés du tracé. La vitesse est plus grande qu'on ne se l'imagine généralement, et même supérieure à la vitesse moyenne des trains omnibus français. Avec les freins continus, les trains de la ligne de Constantine donneront 40 kilomètres à l'heure, ce qui est presque une vitesse d'express. Mais d'Alger à Constantine, il y a 464 kilomètres, presque autant que de Paris à Lyon. Quant aux interruptions de trafic sur ce réseau de l'avenir, construit à bon marché, il faudra se dire que mieux vaut une ligne qui fonctionne onze mois par an que pas de ligne du tout [3].

Il faudra aussi éviter d'installer en plein désert, avant même que la ligne ne soit ouverte, « des bâtiments avec salle d'attente pour les diverses classes, bancs à bagages, quais à voyageurs et à marchandises, hangars fermés, voies de garage pour train montant et descendant, etc. [4]. » Les *flag-stations* du *Transcontinental Canadian Pacific*, décrites par M. Pierre Leroy-Beaulieu [5], suffiront la plupart du temps sur ces lignes du Sud. La circulalion devra se proportionner aux besoins réels; dès à présent, sur la ligne d'Aïn-Sefra, un train ou deux par semaine, au lieu d'un train par jour dans chaque sens, suffiraient amplement et réduiraient les frais d'exploitation. Pour les trains de marchandises, il y aura lieu d'étudier, sur toutes les lignes algériennes, les arrêts en pleine voie sur demande de l'expéditeur. Il faut, en un mot, pousser la simplicité d'installation et d'exploitation jusqu'à ses dernières limites.

---

[1] Chabrier, *Chemins de fer de pénétration*, p. 12-13.
[2] *Id.*, p. 6.
[3] Courau, p. 184.
[4] Chabrier, p. 6.
[5] *Id.*, p. 153, note.

VIII

Il resterait à améliorer l'exploitation des lignes actuellement existantes, au point de vue des conventions, des tarifs et de l'enchevêtrement des réseaux. Deux remèdes sont possibles : le rachat et la fusion plus ou moins volontaire.

Le *P.-L.-M.* est rachetable depuis 1875 ; l'*Ouest-Algérien* depuis 1898 ; la *Franco-A.* depuis avril 1899 ; le *Bône-Guelma* le sera en 1902, l'*Est-Algérien* en 1906.

Les conditions du rachat sont réglées dans les cahiers des charges par des dispositions à peu près identiques pour chaque Compagnie : pour faire le prix du rachat, on transforme en annuité l'intérêt garanti ; cette annuité sera due à la Compagnie chaque année, jusqu'à l'expiration de la concession. C'est la consolidation des avantages parfois exorbitants consentis à l'origine au profit des Compagnies. Cette somme est irréductible, qu'on la paie à titre de garantie d'intérêts ou à titre d'annuité. Le rachat par lui-même ne comporte donc aucune économie. Il se heurte à de multiples difficultés d'ordre juridique ou parlementaire. Enfin il laisse en suspens la question de l'exploitation par l'État ou par les Compagnies. L'exploitation par l'État, dans un pays comme l'Algérie, avec l'âpreté des luttes politiques doublées de convoitises économiques, présenterait des inconvénients de plus d'un genre. L'État, prenant en main l'outil des transports, sera en butte aux sollicitations incessantes de ses amis et aux critiques non moins incessantes de ses adversaires. Il aura de la peine à résister aux unes et à ne pas donner prise aux autres.

Reste la fusion : dans les sommes payées annuellement aux compagnies, il entre un élément autre que la garantie d'intérêt des capitaux engagés dans la construction des lignes : ce sont les frais d'exploitation. C'est sur ces frais d'exploitation que la fusion des réseaux algériens déterminerait des réductions. Le coefficient d'exploitation est en Algérie de 84 %, alors qu'en France, sur le réseau d'état, le coefficient, considéré comme très élevé, est de 68 %. La fusion aurait pour conséquence une réduction des frais généraux ; elle permettrait de parer aux inconvénients de la multiplicité des réseaux, ou plutôt de leur enchevêtrement ; elle permettrait de ramener à un régime plus uniforme les conventions du réseau algérien tout entier, de remanier les tarifs actuellement si dissemblables, et d'autant plus élevés qu'ils s'appliquent à des régions plus pauvres ; enfin de remédier aux multiples transbordements, à l'absence d'unité et d'homogénéité du réseau.

C'est par des opérations de ce genre qu'on a constitué en France

les grands réseaux actuels, pendant la période qui va de 1852 à 1858. Pour cette fusion des réseaux, on devra être guidé, en Algérie comme en France, par ce principe que les lignes productives doivent servir de compensation aux lignes improductives dont l'État a été amené à assumer la charge directe ou indirecte [1].

Le réseau pourrait être partagé entre trois compagnies : l'une exploiterait les lignes à l'ouest d'Alger, une autre les lignes à l'est d'Alger jusqu'à Constantine, une troisième les lignes à l'est de Constantine jusqu'à Tunis.

Il ne nous appartient pas de déterminer qu'elles pourraient être ces Compagnies. Une commission a été instituée par le ministre des travaux publics, pour étudier la question. Le *P.-L.-M.*, paraît-il, se désintéresse de son réseau algérien, et ne désire pas le voir s'accroître. Il y avait bien quelque avantage à avoir dans la colonie cette Compagnie puissante, appuyée sur un grand réseau métropolitain, la seule Compagnie algérienne qui soit sur le point de rembourser les avances de garantie, et dont la situation soit à peu près prospère. A défaut du *P.-L.-M.*, on pourrait attribuer les lignes à l'ouest d'Alger à l'*Ouest-Algérien*, les lignes entre Alger et Constantine à l'*Est-Algérien*, les lignes entre Constantine et Tunis restant au *Bône-Guelma*.

Nous nous sommes efforcé d'apprécier, sans excès d'optimisme et sans esprit de dénigrement, les diverses questions si complexes qui se rattachent aux voies ferrées algériennes. Il convient d'ajouter, en terminant, que les recettes nettes des chemins de fer, telles que nous les avons indiquées au début, fournissent bien un précieux élément de comparaison, mais ne permettent pas à elles seules d'évaluer l'utilité d'un chemin de fer. « Quand même les voies ferrées algériennes ne rapporteraient rien, il eût pu être avantageux de les construire, de même qu'on a fait, à grands frais, des routes qui ne donnent aucune recette nette, et qui ne payent même pas leur entretien [2]. » — « Le premier et le plus incontestable produit du réseau algérien, la sécurité augmentée, l'accroissement de la fortune publique, la mise en valeur du sol, ne peut guère se chiffrer [3] ». Plus on étudie les questions de colonisation, plus on voit que le rôle essentiel de l'État en cette matière est de développer les travaux publics et les voies de communication. Si ce rôle est bien rempli, le reste vient ensuite tout naturellement et comme par surcroît.

AUGUSTIN BERNARD,
Professeur agrégé de la Faculté des lettres d'Alger.

---

[1] BURDEAU, p. 92.
[2] P. LEROY-BEAULIEU, p. 147.
[3] Rapport JONNART, p. 94.

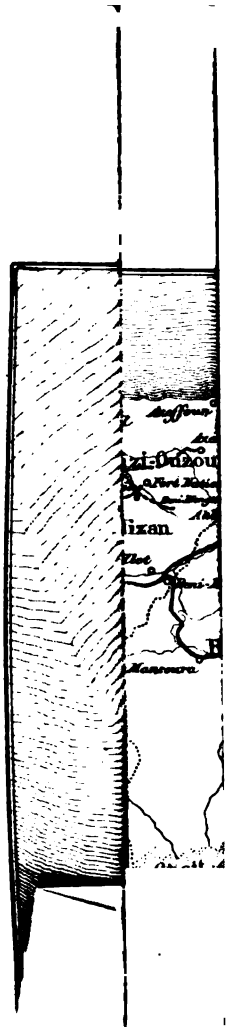

LA DISLOCATION DU SOUDAN FRANÇAIS

On parle de disloquer cette vaste possession française qui, du Sénégal à l'ouest, va au Tchad à l'est et de la zône forestière du golfe de Guinée aux territoires de parcours sahariens; ce serait, dit-on, pour en attribuer les morceaux aux différentes colonies plus anciennes, Sénégal, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey qui en sont les débouchés naturels.

Et le but poursuivi serait à la fois de rattacher financièrement à des budgets en plus-value des territoires à mettre en valeur et de substituer à l'administration militaire l'administration civile, ainsi qu'il est désirable de la faire dès que la sécurité étant assurée le développement économique le demande.

Évidemment le but à atteindre est intéressant : mais y arrivera-t-on par une division hâtive ? Est-ce que, par hasard, le désir de trouver un nouveau débouché à certains fonctionnaires coloniaux ne serait pas pour quelque chose dans ces nouvelles subdivisions administratives.

A notre sens, la première chose est de connaître parfaitement tous les pays dont quelques-uns ne sont annexés que sur la carte et ont été seulement sillonnés par un ou deux itinéraires de soldats ou d'explorateurs, et jusque-là, le moins on changera les divisions, le moins on créera de hiérarchies administratives et le mieux cela vaudra. Le général de Trentinian a très judicieusement commencé cette série d'investigations que son état de santé seul a interrompues; il faut les poursuivre, car les divisions territoriales doivent être faites d'après :

1° Les anciennes divisions politiques dans une certaine mesure.

2° Les répartitions de la population tant au point de vue de l'ethnographie que de leur groupement numérique.

3° Les courants commerciaux de manière à les favoriser au lieu de les diviser.

Or personne n'est en mesure de dire qu'il connaît à la fois complètement ces trois cartes politique, ethnographique et commerciale du Soudan français; on a seulement des documents incomplets, on n'a pas encore de travail d'ensemble. C'est ce travail que le service géographique des colonies, si intelligemment dirigé par M. Camille Guy, doit d'abord établir, et voilà une belle série d'études à entreprendre pour un service qui ne demande qu'à se développer; d'après ce travail une commission pourra décider des limites de chacune des colonies de la côte prolongée par un hinterland plus ou moins vaste.

Mais cette commission ne peut pas opérer avec les lumières incertaines dont elle dispose en ce moment, sans risquer de créer des centres rivaux, de dédoubler des gouvernorats, de disjoindre des courants commerciaux. Sans doute, le mal résultant d'un fractionnement exagéré ne se fera sentir que dans des années; il est cependant grave et peut être évité.

A notre avis, du reste, le nombre des capitales intérieures doit être plutôt diminué qu'accru, de même qu'un bon port bien outillé est autrement favorable à un grand mouvement commercial que trois petits ports, dont l'outillage médiocre aura coûté au total le même prix ; ce n'est pas l'avis des habitants des petites villes, mais c'est le conseil de la raison et l'intérêt de la métropole.

De même pour l'intérieur du Soudan, qu'il n'existe aucune rivalité entre les colonies, aucune taxation différentielle équivalente à un droit de douane entre leurs relations commerciales et il se développera spontanément.

Si la sécurité rétablie permet à d'anciens centres détruits de reprendre leur prépondérance antérieure, on pourra juger utilement de la richesse du pays, en tenir compte de manière à affecter à chaque colonie, avec une division rationnelle, des charges et des ressources qui se contrebalanceront.

Enfin, au point de vue militaire, du moins du côté du nord qui échappe encore entièrement à notre influence, l'unité d'action doit être absolue, c'est indispensable; non que nous croyions à la nécessité d'une conquête, mais parce que le seul moyen de l'éviter est de montrer aux populations du Sahel et aux Touaregs que nous sommes en mesure, s'ils nous y contraignent, de la faire. L'heureux retour de la mission Coppolani envoyée dans ces régions, montre, en effet, qu'à prendre contact avec les chefs, à leur faire comprendre les avantages économiques résultant pour eux de leur entente avec nous, l'influence française gagne facilement du terrain vers le nord; le département des colonies doit terminer méthodiquement ainsi la soudure nécessaire entre le Soudan français et le Sahara français ; mais il doit opérer pacifiquement dans ces régions, il doit avoir le moyen de le faire, et ce moyen, ce nerf de la conquête doit lui venir précisément des excédents de budget qu'il pourra incessamment réaliser. Aussi créer, sur le papier, des divisions territoriales quand on n'a pas de notions rigoureusement exactes, ni sur la situation ethnographique ni sur la situation économique de tous ces pays, c'est faire une œuvre qu'approuveront seulement les fonctionnaires nouvellement promus; on attend mieux des hautes qualités, de la prévoyance et de la sage administration du ministre des colonies.

X.

L'EXPOSITION NORMANDE CANADIENNE

ET

LES TRADITIONS COLONIALES A HONFLEUR

La Société d'ethnographie nationale et d'art populaire, qui s'est donné pour but de mettre en relief les côtés originaux de chacune des provinces françaises, d'en faire revivre et d'en populariser les souvenirs légendaires et historiques, d'y ressusciter, dans la mesure du possible, les anciennes traditions industrielles et artistiques, a entrepris, après avoir exercé son action en Poitou et dans les pays Basques, de la faire sentir dans une autre partie de la France occidentale, en Normandie. Pour être beaucoup plus rapprochée de la capitale que les provinces dont il vient être question, beaucoup plus envahie par les citadins, la Normandie n'en a pas moins conservé encore, sur nombre de points, un caractère particulier; ses habitants gardent soigneusement leur individualité propre; et, s'ils ne restent pas toujours attachés autant qu'il serait désirable à leurs vieux usages, du moins ont-ils le culte de leur passé historique, et chacun sait combien ce passé a été glorieux.

Toutefois, ce n'est peut-être pas dans les grandes villes normandes : Rouen, Caen, le Havre (cette dernière beaucoup plus moderne que les deux autres), que cet amour du passé se sent le plus; c'est dans certaines villes de l'intérieur du pays : Lisieux, Bayeux, Vire, Mortain; c'est surtout dans ces petits ports de mer : Dieppe, Honfleur, Granville, dont l'histoire est si curieuse, si intéressante, et encore parfois si mal connue. Les municipalités y peuvent lutter avec un peu plus de succès, dans certains cas, contre les exigences tyranniques de l'alignement; les vieux édifices s'y conservent plus longtemps, le parfum du passé y est plus accentué; enfin, dans les ports, bon nombre de traditions particulières, très intéressantes, très pittoresques, ont encore chance de se maintenir. Voilà pourquoi la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire a choisi une petite ville normande, le port de Honfleur, pour lieu de sa troisième réunion.

Les Honfleurais ont tenu, pour justifier ce choix, à faire de leur mieux. La Société locale du *Vieux Honfleur*, qui se propose (ce sont les propres termes de l'article premier de ses *statuts*) « de relier le présent au passé, en donnant aux nouvelles générations l'exemple constant, la leçon vivante, de tout ce qui a échappé au Temps et rappelle la part des ancêtres dans l'œuvre commune du génie français », a pris la direction du mouvement, et avec une remarquable intelli-

gence, a compris qu'elle ne devait pas, pour faire quelque chose d'à peu près complet, étudier seulement la tradition française aux pays normands de *France*. Les Normands ont contribué à la colonisation de plus d'une contrée d'outre-mer, mais il en est une surtout où leur souvenir est demeuré vivant et qu'ils ont marquée de leur empreinte : la Nouvelle France de l'ancien régime, le Canada. Aussi le *Vieux Honfleur* a-t-il organisé une « Exposition normande canadienne de marine, de traditions et d'arts populaires », et cette Exposition est assez intéressante pour mériter de retenir quelques instants l'attention des lecteurs des *Questions diplomatiques et coloniales*.

I

Sans doute, toutes les parties de cette Exposition, d'une ordonnance excellente et tout à fait rationnelle, ne sont pas également fournies ; sans doute aussi, il y a des lacunes, et plus d'une fois, en regard des souvenirs de l'ancienne vie française en Normandie, nous avons regretté de ne pas trouver les souvenirs correspondants de la tradition française au Canada. Néanmoins, l'effort est vraiment méritoire, et une section, celle de la vie maritime, est absolument remarquable. Si les minéraux, les bois du Canada, et même les belles fourrures exposées ici et là ne diffèrent guère de ce que nous avons déjà vu bien des fois, si le costume de trappeur indien Bois-Brûlé du Manitoba qui est placé dans une salle de l'Exposition, les panoplies qui l'entourent et l'encadrent, sont des objets comme en contiennent nombre de musées, voici déjà qui est plus particulier : c'est une série de vues du nouveau canton de Honfleur, situé dans la province de Québec sur les bords du lac Saint-Jean ; les rivières qui l'arrosent, les villages qui s'y élèvent, les défrichements, sont figurés dans une collection de dessins méritant d'être examinés de près. Il en est de même pour la série représentant certaines fêtes populaires canadiennes. Voici enfin qui sort absolument de l'ordinaire : une collections d'objets, d'engins, de modèles, etc., ayant servi ou servant actuellement à la pêche de la morue à Terre-Neuve.

C'est à la Chambre de commerce de Fécamp, à qui les traditions historiques font une loi de porter un intérêt tout particulier à la pêche de Terre-Neuve [1], que les Honfleurais sont redevables de cette série. A côté de cartes à la fois historiques, politiques et maritimes, de Terre-Neuve et de ses bancs, de Saint-Pierre et Miquelon, etc., s'y trouvent un modèle de baleinière, un modèle réduit d'ancienne chaloupe, gréée pour faire la pêche de la morue à la ligne de fond

[1] Dès l'année 1561, en effet, le port de Fécamp a armé pour la pêche sur les bancs. Cf. Amédée Hellot : *Le premier armateur de Fécamp pour la pêche à Terre-Neuve* (Fécamp, 1898, in-12 de 23 pages.)

sur le Grand Banc, et celui de la *doris* gréée qui est actuellement employée pour le même genre de pêche dans tous les parages de la *Terra de los Baccalaos* des anciennes cartes. Puis ce sont les objets dont étaient munis jadis, et dont sont aujourd'hui pourvus les Terreneuvas : un harpon ancien ayant servi à la pêche du marsouin et de la baleine, et des harpons modernes ; — un ancien modèle d'écubier ; — des lignes à morues (soit la ligne à la main, usitée jadis pour la pêche sur le Grand Banc ; soit la ligne actuelle, qui mesure jusqu'à 3.200 mètres de longueur et sert pour la pêche de fond, dont les pièces s'attachent au nombre de 20 ou 24 l'une au bout de l'autre) ; — et les haims à émaillon dont on munit ces lignes. Ici sont les instruments avec lesquels on se procure de quoi appâter : la senne à hareng, employée pour pêcher en avril, sur le banc de Saint-George (French Shore), le hareng qui sert d'appât en première pêche sur le Grand Banc, — la senne à capelan, avec laquelle on capture en juin, sur les bancs du French Shore, le capelan qui sert d'appât en deuxième pêche, — la chaudrette, employée pour prendre le bulot qui sert à boetter les lignes, — la turlute pour l'encornet. Là se voit la gaffe de doris, avec laquelle on rattrape en mer le poisson qui se détache des lignes, — la chatte ou catonnière employée pour repêcher les lignes perdues au fond, —et le davier, qui se plaçait autrefois sur le bord de la chaloupe pour haler la ligne à morue, et qui se place maintenant à l'avant ou à l'arrière de la doris.

Ce sont là les instruments de travail des matelots qui montent les doris ; comment ils vivent à bord de ces frêles esquifs, de quelle vie de privations et de dangers, une série d'instruments bien simples, en fer-blanc pour la plupart, le fait comprendre un peu plus loin. Voici l'ancien modèle, très long, de corne à brume, et voilà la corne actuelle de doris, formée d'une coquille de *lambis*, servant à se faire entendre du bateau quand la brume empêche de voir. A côté sont la boîte à pain, le bidon à eau, le quart, l'escope, la lampe de poste, dont chacun est pourvu. Ainsi devient plus compréhensible pour nous une partie de la rude existence de ces pêcheurs, celle qui se passe à bord des doris ; pour connaître les conditions de leur vie à bord du navire lui-même, il faut lire les curieuses *Notes* que M. Léon Vignols a prises il y a quelques années à bord d'un terreneuvier de Saint-Servan retour du Banc [1].

Ce serait, d'ailleurs, une erreur de croire que le marin, avant de s'embarquer sur la doris ou une fois de retour à bord, mène une existence oisive. Aussitôt arrivé sur les lieux où il pêchera, il débute, avec l'aide de la chaudrette, par capturer les bulots sur certains fonds dont une carte exposée à Honfleur indique l'emplace-

[1] *Un Terreneuvier de Saint-Servan retour du banc.* Notes d'une visite à bord (lundi, 16 novembre 1896). *Ann. de Bretagne*, 1897.

ment ; puis il emploie le moulin à bulots pour écraser les coquilles de ces mêmes bulots, qu'il a pêchés pour boetter ses lignes à morues; ensuite il monte ses lignes de fond, et il les amorce. Une fois les morues prises, il faut en assurer la conservation; alors interviennent le piqueux, au nom caractéristique, qui sert à envoyer le poisson sur le pont du navire; le couteau trancheur; le piqueur; l'élangueur; la cuiller à énocter, avec laquelle on retire le sang de la morue lorsqu'elle a été tranchée et que son arête a été enlevée; la pelle à sel. Avec l'espèce de chandelier appelé pigout, qu'il fiche à proximité de lui sur le pont, le matelot continue son travail de salaison, même pendant la nuit. A quoi sert, en effet, d'avoir capturé des morues si on ne prend pas, et le plus rapidement possible, toutes les mesures nécessaires pour les conserver en bon état? C'est là encore une partie du travail du Terreneuvas dont l'Exposition de Honfleur montre, à qui sait regarder, l'importance et la dureté.

Ainsi s'éclaire d'un jour nouveau tout un côté de cette question de Terre-Neuve, dont de récents articles montraient ici même la complexité et l'importance[1]; l'envoi de la Chambre de commerce de Fécamp fait admirablement comprendre quelle excellente école la pêche de Terre-Neuve est pour nos marins bretons et normands.

II

Mais des marins, il faut en avoir, et chacun sait qu'il faut le plus souvent des conditions particulières de pays, de climat, d'ambiance, d'éducation, pour que cette vocation puisse naître. Partout où ne se combat pas avec énergie l'influence néfaste de la ville, elle disparait avec rapidité. A Trouville même, par exemple, il est impossible de trouver aujourd'hui un seul mousse; tous les enfants de la localité préfèrent entrer dans les hôtels ou chez les baigneurs comme domestiques! La Société du « Vieux-Honfleur » a entrepris de ranimer l'amour de la mer — encore très ardent d'ailleurs — chez la population honfleuraise en lui rappelant les glorieuses traditions maritimes de l'antique cité, en commémorant ses anciens navigateurs et ses illustres marins. Leur souvenir remplit le musée qui, depuis quelques semaines, a été ouvert dans l'ancienne église Saint-Étienne, dans le plus vénérable monument que possède Honfleur à l'heure actuelle, au coin le plus pittoresque du Vieux-Bassin — de la construction duquel nous connaissons bien aujourd'hui l'histoire[2] — en face les maisons de bois du XVIe et du XVIIe siècles qui bordent le quai Sainte-Catherine, en vue de la Lieutenance.

---

[1] Garreau et Henri Pensa. *Les intérêts français à Terre-Neuve* (*Quest. dipl. et col.*, 1er et 15 févr. 1899).

[2] Ch. Bréard : *Notes historiques sur Honfleur*. La construction du Vieux-Bassin (1680-1690). Honfleur, 1891, 26 p. in-8°.

Il faut aller voir ce musée, où se trouvent dès maintenant réunis, grâce à la libéralité de plusieurs Honfleurais, des documents très intéressants. Ce sera le moyen de combler certaines des lacunes de l'exposition normande canadienne. En nous promenant dans les salles de cette dernière, nous regrettions de n'y pas trouver, à côté de ces vieux coffres-forts en fer qui ont appartenu à des marins des siècles derniers, d'une liste très précieuse des navires armés en flibuste et des corsaires de Honfleur, d'un dessin représentant le navire le *Lynx* (armé dans ce port en 1796), des modèles réduits des bâtiments construits par le Honfleurais Augustin Normand, — à côté aussi des rôles d'équipages de vaisseaux honfleurais et de curieux registres de comptes des Lacoudrais [1], nous regrettions de ne pas trouver les portraits des principaux héros de mer honfleurais, des spécimens de leur écriture, les ouvrages qu'ils ont composés, etc. Cette lacune est en partie comblée au musée Saint-Étienne.

Dès l'entrée, l'attention du visiteur est retenue par quatre grandes plaques de marbre rappelant la part prise par les Honfleurais à l'incendie de Douvres, en 1295, et à la bataille navale de l'Écluse, en 1340, puis les voyages des marins de la cité normande à Terre-Neuve, au Canada et au Brésil. Un peu plus loin, une autre plaque évoque le souvenir de Binot Paulmier de Gonneville, le capitaine du navire l'*Espoir*, qui, après être parti de Honfleur le 24 juin 1503, aborda au Brésil le 6 janvier 1504. Voici maintenant le portrait de Pierre Berthelot, le savant pilote qui revêtit en 1634 l'habit de carme, et mourut à Sumatra, sur l'ordre du roi d'Achem, quelques années plus tard. Une série de bustes fixe dans la mémoire du visiteur les traits qu'on aime à attribuer au corsaire Jean-François Doublet, dont les curieux *Mémoires*, naguère publiés par M. Charles Bréard, sont si précieux pour l'histoire de la marine et de la colonisation française, et le visage du capitaine Motard, le héros de la *Sémillante*, de l'amiral Hamelin, de l'armateur François Lacoudrais, du constructeur Augustin Normand. Derrière ces bustes, nous trouvons dans des vitrines deux commissions de guerre pour le corsaire Jean Doublet, en date de 1692 et de 1694, des gravures représentant plusieurs des marins nommés plus haut, des objets ayant appartenu à Motard, les portefeuilles des Lacoudrais et quelques documents se rapportant à leurs campagnes de traite le long de la côte occidentale d'Afrique. Ils prouvent, ces papiers jaunis vieux de plus d'un siècle, que les capitaines des Lacoudrais embarquaient parfois, pour être ven-

[1] Nous y avons noté les comptes de *la Jeune Iphigénie*, capitaine Tournette, partie d'Honfleur pour la traite à la Côte d'Or (Guinée) en 1792, ceux d'un voyage du Cap (Saint-Domingue) à Honfleur, exécuté par *la Seine* en 1789, etc. — Mentionnons aussi un rôle d'équipage du navire *le Prince Noir*, mis en chantier à Honfleur en 1775.

dus comme esclaves sur les marchés des Antilles, jusqu'à des princes nègres ! Lisez, pour vous en convaincre, la pièce suivante, émanée de Jean-Louis-Roch Mistral, « conseiller du roi en ses conseils, commissaire général des ports et arsenaux, ordonnateur en Normandie ».

« Il est ordonné au capitaine Charles-François Plet, du navire d'Honfleur l'*Amitié*, de recevoir sur son bord et de nourrir à sa table un jeune prince nègre qui lui sera remis avec le présent ordre, et qui est un fils du roi de Coïporte ; il aura soin de le remettre au Roy son père, du moment qu'il abordera aux côtes d'Afrique qui avoissinent (*sic*) le royaume de Coïporte.

« Fait au Havre, le trente janvier mil sept cent quatre vingt quatre. « MISTRAL [1]. »

Cet ordre fut fidèlement exécuté, et le jeune prince, après avoir passé du navire la *Bonne-Amitié* à bord de la *Bonne-Union*, puis sur la corvette le *Frère*, après avoir été partout choyé et soigné de la manière la plus assidue [2], arriva à destination ; le curieux certificat suivant en fait foi :

« Je soussigné, Roy de Quoiporte, de Wonguepont, de Mallegué et autres lieux, certifie que le sieur Jean Batiste Heber, capitaine du navire la *Bonne-Union* d'Honfleur, m'a fait remettre ce jour par la corvette le *Frère*, commandée par le sieur Granger, le jeune prince Morice Fraguesmaille, mon neveu, en bonne santé. En foy de quoy, je lui ai délivré le présent pour servir et valoir à quil (*sic*) appar tiendra. A Wonguepont, le 10 mai 1784.

« (*Signature, en lettres arabes, du prince nègre.*)

D'autres documents de différents genres, des échantillons très rares (sinon uniques) des divers tissus fabriqués en Normandie et des verroteries qui servaient d'objets d'échange avec les indigènes du littoral congolais à la fin du XVIIIe siècle viendront bientôt confirmer au musée Saint-Étienne les précieux témoignages d'un registre qui figure à l'Exposition [3], et montrer à qui l'ignore que les marins honfleurais ont trafiqué sur les côtes de Gabon et du Congo, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle.

On le voit, le musée Saint-Étienne mérite, dès maintenant, d'être visité soigneusement; que sera-ce le jour où on y aura réuni,

---

[1] C'est pour moi un devoir et un plaisir de remercier M. Charles Bréard, l'historien érudit du Vieux Honfleur, pour la manière aimable dont il m'a autorisé à reproduire le texte de ce document et du certificat qu'on lira un peu plus bas.

[2] Cf. le « Mémoire des ouvrages et fournitures pour M. Maurice, fils du roi de Coïporte, du 14 février 1784 », dont l'original se trouve au Musée Saint-Etienne. M. Ch. Bréard l'a publié, avec les deux autres pièces que nous citons ici, dans ses *Notes sur Saint-Domingue*, tirées des papiers d'un armateur du Havre, 1780-1802. (*Bull. Soc. Normande de Géogr.*, mai-juin 1892, p. 173-174.)

[3] Voici le titre de ce document : « Tableau général de la traite des Noirs faite à Malimbe, Coste d'Angole, par Armand La Coudrais, capitaine du navire *la Seine* d'Honfleur. Armateurs et dépositaires MM. Lacoudrais père, fils aîné et Cie, dudit lieu. » Ce tableau se rapporte à l'année 1789.

comme on devrait le faire, soit en original, soit en fac-similé photographique ou autre, tous les documents relatifs aux marins du vieux Honfleur ? Qu'on y expose les documents relatifs au voyage du *Montmorency* dans les Indes Orientales en 1619 [1]. Je souhaiterais encore, pour ma part, y trouver quelques-uns de ces contrats d'engagement de marins honfleurais pour les Antilles, dont M. Paul Bréard possède plus d'un exemplaire remontant au XVIIe siècle; je voudrais y évoquer le souvenir des expéditions honfleuraises à Terre-Neuve à la fin du XVIIe siècle, et celui des relations commerciales de la vieille cité maritime avec les Antilles, avec Saint-Domingue en particulier. Sait-on que la perte de cette colonie a causé la ruine des armateurs de Honfleur? Ceux de Rouen, du Havre, de Dieppe en ont été ébranlés; ceux de notre port ne s'en sont jamais relevés. Il faudrait aussi montrer au musée Saint-Etienne la photographie de quelques pages de la déposition que fit, à son retour du Brésil, Binot Paulmier de Gonneville à l'Amirauté de Rouen, et le fac-similé du récit que fit de ce même voyage, au milieu du XVIIe siècle, l'abbé Paulmier, chanoine de Lisieux. Joignez à cela des spécimens de ces vieilles cartes où furent figurés pour la première fois, au XVIe siècle, les contours des « terres neuves » que visitèrent Jean Denis, Apparoc, Chaudet; pour montrer les acquisitions géographiques dues, en ce qui concerne le Canada, à Champlain, le compagnon de Dupont-Gravé, — qui est parti plus d'une fois du port de Honfleur pour la Nouvelle-France, — exposez la carte de ses voyages; rappelez, de façon plus frappante que par la simple production sous une vitrine du *Manuel des pilotes* de Guillaume de Glos, que Honfleur a publié naguère certains livres de navigation, et a tenu en grand honneur les études hydrographiques. Non seulement le musée Saint-Étienne y gagnera; mais la population de la ville, que ce musée attire et intéresse, y viendra puiser plus encore que maintenant le goût des choses de la mer, l'amour de son passé et le désir d'en continuer les glorieuses traditions.

Et si, autour de ce musée, la Société du « Vieux Honfleur » trouve moyen d'instituer un enseignement pour les marins de la cité, enseignement pratique, comme il en existe déjà des exemples dans plusieurs villes normandes et bretonnes, si elle peut faire rouvrir auprès du port quelques anciens chantiers de constructions navales, elle aura largement contribué, dans la mesure de ses forces, au relèvement de notre marine commerciale, et elle aura prouvé quelle aide puissante l'histoire apporte parfois au développement économique d'une cité et d'un pays.

Henri FROIDEVAUX,
Secrétaire de l'Office Colonial
près la Faculté des Lettres de Paris.

---

[1] Cf. Charles et Paul BRÉARD : *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 222-226.

CHRONIQUES

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Transvaal. — Contre toute attente, la question du Transvaal reste ouverte. L'Angleterre n'a pris encore aucune décision définitive. Ce n'est plus la paix et pourtant la guerre n'est pas déclarée. Il semble bien qu'actuellement toute solution pacifique soit devenue impossible; mais le cabinet de Saint-James ne peut se résoudre à prononcer les paroles irrévocables. Quelle est la raison de cette attitude, pourquoi les tergiversations du gouvernement britannique? L'opinion générale en France est que l'Angleterre cherche à gagner du temps afin de pouvoir, le jour où la guerre sera déclarée, engager la lutte avec des forces suffisantes.

Le *Temps* fait ainsi remarquer que de bons juges se demandent si l'Angleterre ne temporise pas uniquement parce qu'elle n'a pas encore des forces suffisantes pour prendre l'offensive, et il ajoute :

Si le cabinet n'avait rédigé sa dernière dépêche, au lieu de l'ultimatum attendu, que pour se donner le temps de transporter sur le théâtre de la guerre un corps d'armée entier en sus des 12 ou 15.000 hommes déjà en ligne; si l'Angleterre avait résolu, après avoir amusé le tapis et à quelque point qu'en fussent les choses, de rompre sitôt ses effectifs suffisamment en force, il est trop évident que le Transvaal jouerait un jeu de dupe en se prêtant à ces négociations dilatoires.

En ce cas, il ne manquerait pas de conseillers pour faire observer au président Krüger qu'il serait plus habile de prendre les devants; qu'il ne ferait que se défendre en réalité, même si techniquement il prenait la responsabilité de déclarer la guerre, et qu'il vaudrait la peine de surprendre l'ennemi en flagrant délit de formation et lui infliger, si possible, comme entrée de jeu une défaite dont l'effet se répercuterait sur tout le cours des opérations et qui pourrait coûter à M. Chamberlain sa popularité et son portefeuille.

De telles perspectives que l'on va faire luire aux yeux des Boers seraient de nature à les séduire, surtout s'ils se croient sûrs du dessein arrêté, irrévocable, de l'Angleterre de recourir à la force. C'est un élément qui vient singulièrement compliquer un problème redoutable.

Le *Temps* est d'ailleurs convaincu que l'intervention de l'État libre

d'Orange sera d'un puissant secours aux Boers du Transvaal, car pour lui cette intervention est aujourd'hui certaine.

La dépêche de sir Alfred Milner au président Steijn était, dit-il, la mise en demeure polie mais catégorique de déclarer la neutralité éventuelle de l'Orange; or la réponse du président Steijn est courtoise dans la forme, mais d'une fermeté dans le fond qui ne laisse rien à désirer. Son discours au Raad est plus vigoureux encore. Il ne reste plus au Raad de l'État libre qu'à ratifier officiellement la mise à exécution de la clause qui constitue le *casus fœderis* de l'alliance offensive et défensive avec le Transvaal. Selon toute vraisemblance, il le fera.

Rien n'est chimérique comme de se flatter de l'espoir de diviser les Boers ou même les Afrikanders de l'Afrique australe. Frères par le sang, ils se sentent solidaires d'intérêt. Le premier coup de fusil qui sera tiré contre le Transvaal aura un écho dans l'État libre d'Orange et il produira d'étranges réverbérations parmi les Afrikanders de la colonie du Cap.

La *Liberté* croit également que le gouvernement anglais ne cherche qu'à gagner le temps nécessaire pour que des troupes puissent être rassemblées au Cap en quantité suffisante. Elle en voit la preuve dans la teneur même des dernières dépêches envoyées par M. Chamberlain dans l'Afrique du Sud.

Le ton employé, dit la *Liberté*, est tout autre que celui qu'on trouve habituellement sous la plume de M. Chamberlain. Ne fallait-il pas éviter de surexciter les Boers qui, si l'on s'était livré cette fois encore aux insolences ordinaires, eussent pu entamer, avant l'heure choisie, la campagne que l'on est si loin d'être prêt à faire?

A ce changement de ton semble s'être bornée l'action de lord Salisbury. Car, au fond, on retrouve la même politique, les mêmes exigences intolérables, le même esprit de conquête. Le pharisaïsme du style n'arrive même pas à dissimuler l'âpre cupidité des ministres de la reine, ni la négation obstinée des faits les plus démontrés. Il y est fait état de la convention de 1881 par laquelle « Sa Majesté a accordé le privilège de l'autonomie aux habitants du Transvaal », — allégation d'ailleurs mensongère, car cette convention allait beaucoup plus loin que l'autonomie, comme chacun le sait. Mais de la convention de 1884 qui, elle, a établi « l'indépendance de la République sur le même pied que l'État libre d'Orange », il n'en est même pas question.

Ce traité-là gêne M. Chamberlain; le cabinet de Saint-James le biffe; c'est l'honnête tradition anglaise; nous sommes payés en France pour le savoir.

Au total, cette correspondance ne veut rien dire en elle-même; il s'agit d'amuser le tapis en risquant des affirmations que l'on sera peut-être tenté de réfuter de l'autre côté, et de tenir ainsi la discussion ouverte jusqu'au moment où l'on sera prêt.

Il est à souhaiter pour le Transvaal qu'il ne fasse pas le jeu de ses implacables ennemis en répondant autrement que par des actes à la der-

nière manœuvre impérialiste. Son sort est dans ses mains; s'il ne laisse as passer l'heure, il peut espérer le succès.

Le *Journal des Débats* estime aussi que l'intérêt du Transvaal est aujourd'hui de brusquer les choses et il croit le président Krüger assez disposé à le faire.

Si M. Chamberlain, dit-il, a intérêt en ce moment à jouer les Fabius et à se montrer temporiseur, l'intérêt du Transvaal est exactement opposé.

A Dieu ne plaise que nous le poussions à la guerre; si elle pouvait être empêchée, nous serions heureux qu'une iniquité de moins ne fût commise dans le monde. Mais, comme tout espoir de maintenir la paix paraît de jour en jour plus chimérique, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que les troupes du général Joubert profitassent du retard des Anglais pour entrer en campagne. Des incursions habilement menées pourraient, par la destruction des ponts et des tunnels, empêcher singulièrement la marche future des Anglais et leur ravitaillement et faciliter aux Boers une résistance à laquelle on doit s'attendre. D'ailleurs, les circonstances leur sont favorables : l'Orange a déclaré nettement qu'il était avec eux, et il a trop conscience que l'écrasement de la République sud-africaine serait suivi à brève échéance de sa propre destruction, pour ne pas l'assister dans la résistance à l'envahisseur; parmi les uitlanders, tous ceux qui ne sont pas Anglais sont disposés à aider dans la lutte un gouvernement qui ne les maltraite pas autant que certains politiciens britanniques se plaisent à le faire croire au monde, et, au Cap même, tout l'élément afrikander est sympathique à la cause du Transvaal et décidé, selon les termes de M. Schreiner, à garder tout au moins « la neutralité ». Ce faisceau est solide aujourd'hui, et il ne le sera jamais davantage assurément. Sans doute, du côté de l'Europe, M. Krüger n'a rien à attendre : nous pouvons juger sévèrement les procédés de l'Angleterre, sans songer le moins du monde à entrer en lice, et le ton de la presse et de divers gouvernements a dû faire perdre au Transvaal ses illusions à ce sujet, s'il en avait eu. Mais, de ce côté, la situation ne se modifiera pas; car il ne faudrait guère compter sur un arbitrage problématique. Nous nous étonnerions donc fort si le président entrait dans la discussion où M. Chamberlain paraît devoir le convier et si, à des arguments dilatoires, il ne répondait pas de la seule façon qui soit conforme à ses intérêts.

Le *Gaulois*, la *République française*, le *Figaro* font des réflexions analogues.

L'*Univers*, qui a toujours cru que le conflit ne saurait se terminer que par la guerre et auquel les événements donnent aujourd'hui raison, expose les conséquences que devra entraîner cette guerre, conséquences qui pourraient être terribles pour les colons anglais des diverses colonies du Cap.

Il fait par là allusion aux appréhensions qu'expriment les organes libéraux de la presse anglaise au sujet de l'attitude éventuelle des peuplades indigènes.

Un récent arrêté du gouvernement du Cap qui menace de sept ans de travaux forcés toute excitation à la révolte montre, dit-il, assez que ces craintes n'ont rien de chimérique.

Il est de fait qu'une agitation extraordinaire se manifeste parmi les tribus indigènes, aussi bien parmi celles qui se trouvent comme encadrées depuis assez longtemps déjà dans les compartiments administratifs qu'a tracés l'expansion rapide et hardie de la colonisation anglo-hollandaise, que parmi les peuplades nouvellement refoulées et sommairement dépossédées de leur sol natal.

On appréhende donc qu'un soulèvement général ne surgisse au cours de la lutte engagée entre Anglais et Boers, et ne vienne ajouter aux cruautés, aux désastres de la guerre européenne les atrocités et les ravages des guerres de sauvages.

Si ce soulèvement redouté se produit, il n'est pas probable que les indigènes se rangent d'ensemble du côté d'un des belligérants, d'abord parce qu'ils appartiennent à des races diverses, ensuite parce qu'ils n'ont guère de raisons de choisir entre les Anglais et les Boers, ayant également à se plaindre des uns comme des autres, et n'étant point en état de discerner laquelle des deux puissances il serait politique d'appuyer comme la moins nuisible ultérieurement.

L'éventualité la plus probable c'est qu'à la vue des deux races blanches aux prises dans une guerre d'extermination, les indigènes seront tentés de se mêler de la partie confusément sans s'allier d'une façon précise et positive avec aucun des belligérants, et qu'ils chercheront à venger aveuglément par le massacre et l'incendie les spoliations et les cruautés que leur ont infligées les colons européens.

Ainsi, aux maux déjà terribles de la guerre entre Anglais et Boers, menace de s'ajouter, comme une de ses conséquences, à peu près fatale, un effrayant complément de tueries et de ruines.

Le *Petit Bleu* établit de son côté le bilan des avantages et des risques de cette grosse aventure pour l'Angleterre.

Les avantages sont évidents, dit-il. C'est la soumission des deux républiques indépendantes enclavées dans le domaine britannique dans l'Afrique du Sud, c'est l'unification de tout le territoire qui s'étend du Cap de Bonne-Espérance au Zambèse, avec seulement deux tranches étrangères aux extrémités Est et Ouest, l'Afrique portugaise que l'on espère bien faire tomber quelque jour dans l'escarcelle de la reine Victoria ou dans celle de son successeur, et l'Afrique du Sud-Ouest allemande qu'il sera plus difficile d'avaler...

Voilà pour le côté *avoir* ; mais, ajoute le *Petit Bleu*, jetons maintenant un coup d'œil sur la côte *doit*. Il n'est pas si facile à établir :

1° En admettant même que les choses tournent au mieux, c'est une très lourde dépense qu'aura à supporter le trésor britannique, et dont il supportera tout seul la charge. Il n'y a pas à songer à demander un penny au

Cap, dont on peut attendre tout au plus la stricte observation de la neutralité promise par M. Scheinerer, le premier ministre de cette colonie anglaise, qui n'a pas caché en faisant cette déclaration que toutes ses sympathies allaient aux adversaires de sa métropole. Il n'y a pas à espérer non plus que l'on puisse laisser à la charge de l'Inde les frais de voyage et d'entretien des troupes que l'on prélèvera sur son contingent. La tentative de ce genre qui a été faite il y a deux ans au moment où a commencé la campagne du Soudan a été trop mal accueillie par les autorités de l'Inde et par la Chambre des communes elle-même pour que l'on ait l'idée de la renouveler.

2° En admettant que les populations d'origine hollandaise du Cap et de Natal, soumises à la domination britannique, ne prennent pas activement parti pour leurs frères du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange, la lutte qui va s'engager creusera entre les deux races hollandaise et anglaise, dans l'Afrique du Sud, un fossé qui ne sera pas comblé avant de longues années. A ce point de vue, le mal est même déjà fait et l'Angleterre peut dorénavant considérer comme des adversaires irréconciliables les afrikanders qui avaient toujours été jusqu'ici de loyaux sujets de la reine. Ces adversaires, quelle que soit l'issue de la guerre, n'auront plus qu'un seul but, c'est de préparer la fédération des colonies de l'Afrique du Sud et la proclamation de leur indépendance. Il n'est pas dit qu'ils ne trouveront pas des alliés pour cette cause, même parmi les colons d'origine anglaise.

3° Pour soutenir la guerre, il faudra que l'Angleterre envoie dans l'Afrique australe une armée considérable, et cette armée, elle en prélèvera nécessairement une partie sur les troupes d'occupation de l'Inde. Elle a même déjà commencé. Plusieurs régiments vont être embarqués à Calcutta et à Bombay. Or, cette année encore, les récoltes seront mauvaises dans l'Inde. Celle du coton est plus que compromise, celle du riz est sérieusement menacée. Si elle manque, c'est une nouvelle famine; et une famine dans l'Inde, c'est une insurrection ou plutôt des insurrections presque certaines, surtout si le corps d'occupation est diminué.

4° On n'ignore certainement pas à Londres que l'Angleterre ne jouit pas précisément dans le monde de sympathies unanimes, et il doit nécessairement entrer dans les prévisions de ces hommes d'Etat que, pendant qu'elle aura sur les bras une guerre dans l'Afrique du Sud et peut-être une insurrection dans l'Inde, quelque puissance rivale pourrait avoir l'idée de prendre de l'avance sur elle, dans différentes parties du monde, en Extrême-Orient par exemple, ce qui contrebalancerait largement les bénéfices qu'elle retirerait d'une campagne heureuse contre les deux républiques boers.

Voilà ce que risque l'Angleterre dans l'hypothèse d'une victoire. Dans l'hypothèse contraire, les mêmes dangers persisteraient et deviendraient presque des certitudes, et il faudrait y ajouter celui d'un soulèvement général de l'Afrique du Sud dont elle serait obligée de reconnaître l'indépendance, perspective d'autant moins agréable qu'il y a assurément des Anglais qui se rappelleront qu'il a fallu plus d'un siècle pour arriver à établir entre les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et leur ancienne métro-

pole les relations actuelles qui font la joie de M. Chamberlain, américanisé par son mariage, mais qui, au dire de M. Hay, secrétaire d'Etat du gouvernement de Washington et ancien ambassadeur américain à Londres, ne ressemblent ni de près ni de loin à une alliance.

Et tout cela parce qu'un certain nombre d'Anglais, qui ont fait fortune dans l'exploitation des mines d'or du Transvaal, préféreraient verser leurs impôts entre les mains d'un agent fiscal anglais au lieu de les payer à un percepteur boer.

Et le *Petit Bleu* conclut avec juste raison :

On trouvera peut-être que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Compagnies de colonisation. — M. Alfred Rambaud vient de consacrer, dans le *Matin*, une longue et intéressante étude à cette grosse question des Compagnies de colonisation. Dans son travail, M. Rambaud s'est attaché spécialement à montrer l'œuvre accomplie par les trois compagnies britanniques de la *Royal Niger Company*, de l'*Imperial British East Africa Company* et de la *British South Africa Company*.

Ces Compagnies obtinrent leur charte, la première en 1886, la seconde en 1888, la troisième en 1889.

Les colonies fondées par elles ont reçu du populaire anglais des noms qui probablement leur resteront : La *Nigeria*, l'*Ibea* (I. B. E. A., réunion des lettres initiales de l'*Imperial British East Africa Company*), la *Rhodesia*, qui eut pour parrain M. Cecil Rhodes.

La Compagnie l'*Ibea* fut dissoute, en 1895, après six ans d'existence et eut pour héritière la Grande-Bretagne.

Celles de la *Nigeria* et de la *Rhodesia* subsistent : la première nous est surtout connue par les difficultés qu'elle nous a suscitées du côté du Niger, de la Bénoué, du Sokoto et du lac Tchad ; la seconde, avec les témérités du Dr Jameson, avec les turbulentes ambitions de M. Cecil Rhodes, épousées avec tant d'ardeur par M. Chamberlain, a mis plusieurs fois et met encore en péril la paix du monde.

Chacune de ces trois associations a préparé l'annexion à l'empire britannique de territoires évalués, pour l'*Ibea*, à 750.000 milles carrés et, pour chacune des deux autres Compagnies, à 500.000 milles carrés : au total, 1.750.000, soit 6 à 7 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire environ 13 fois la superficie de la France ; et ce ne sont pas les plus mauvaises parties du continent ; car, tandis que, dans les possessions françaises de l'Afrique noire, la moyenne ne dépasse pas 9 ou 10 habitants par mille carré, elle est de 20 habitants pour les possessions anglaises.

Or, toutes ces conquêtes ne coûteront absolument rien à l'Angleterre.

Le cas de l'*Ibea* est particulièrement à noter. Le gouvernement anglais exigea de la Compagnie plus qu'il n'eût pu exiger de ses propres officiers et fonctionnaires. Il la força de subordonner, en toute occasion, ses intérêts commerciaux aux ambitions de l'impérialisme britannique. Il l'obligea même, en 1890, à opérer la conquête de l'Ouganda, afin de gagner de vitesse les Allemands.

Puis la Compagnie se trouvant absolument ruinée par cette conquête, l'Angleterre l'obligea à liquider, c'est-à-dire à lui céder toutes ses acquisitions et cela pour 250 mille livres dont les 4/5 furent d'ailleurs payés par le sultan de Zanzibar. Ainsi la Grande-Bretagne s'annexa pour 50.000 livres, c'est-à-dire 1.250.000 francs, un pays 5 ou 6 fois grand comme la France, pourvu de tout un outillage économique, et, pour ainsi dire, en plein rapport.

Plus le gouvernement britannique s'est montré roide et même rapace à leur égard, plus il convient d'admirer le patriotisme d'actionnaires qui, docilement, se soumirent à des exigences au bout desquelles ils apercevaient clairement l'inévitable déconfiture. Sciemment, ils s'employèrent à « tirer les marrons du feu au profit de John Bull », suivant l'expression du *Daily Chronicle*, se résignant à « toucher leurs dividendes en philanthropie ».

Au reste, dans les deux autres colonies africaines comme dans l'*Ibea*, l'initiative privée — si l'on peut donner cette qualification à l'initiative de si puissantes sociétés — accomplit l'œuvre de conquête et de colonisation avec plus de rapidité, plus complètement et à meilleur marché que ne l'eût pu faire l'État britannique.

Lors de l'enquête, instituée, en 1897, par le Parlement anglais, sur les affaires de la Rhodesia, on demandait à un témoin : « Pensez vous que la Chartered ait administré ses territoires aussi bien qu'eût pu le faire le gouvernement impérial? Réponse : « Beaucoup mieux. »

M. Rambaud ajoute alors :

En France, nous avons adopté une toute autre méthode.

En 1891, M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, avait soumis à l'examen du Sénat un projet de loi tendant à créer, au moins dans les parties encore peu accessibles de nos possessions, des espèces de compagnies à charte, exerçant sur d'immenses territoires des pouvoirs analogues à ceux dont furent investies les compagnies anglaises. Notons que ce projet vit le jour cinq ans après la Charte de la Nigeria, trois ans après celle de l'Ibea; deux ans seulement après celle de la Rhodesia. Il fut repris seulement en juin 1895 et examiné dans un très remarquable rapport de feu André Lavertujon, dont il faut rapprocher le rapport tout récent de M. Pauliat.

Désormais, ce moyen de colonisation semble ne plus être à notre disposition. Nos immenses possessions du Soudan et du Congo ont reçu une organisation administrative déjà si complète qu'elle exclut toute idée de compagnies investies d'une souveraineté quelconque.

C'est l'État français qui, par ses officiers et ses fonctionnaires, s'est chargé de l'exploration, de la conquête, de l'organisation et presque de la colonisation. Nos explorateurs ont déployé au moins autant d'audace, d'endurance, de dévouement héroïque que leurs rivaux d'Angleterre; mais c'est sous le drapeau de la France, largement déployé et hardiment engagé, qu'ils ont agi, qu'ils ont souffert et que, souvent, ils sont morts.

Nous avons ainsi perdu toute chance de savoir si des Français, placés dans les mêmes conditions que les compagnies anglaises, n'auraient pas su montrer autant de vaillante initiative, de talent diplomatique, de génie organisateur, de sens commercial et d'esprit de sacrifice à l'intérêt national;

si enfin nos actionnaires français n'eussent pas été gens à se contenter, eux aussi, à l'occasion, de « toucher leurs dividendes en philanthropie ».

Le *Journal officiel* continue à publier les concessions accordées, dans la région du Congo, à des personnes qui sont ensuite autorisées à transférer leurs droits à des Sociétés.

Ces Sociétés ne présentent presque rien de commun avec les *Chartered* britanniques. Elles sont purement commerciales ou agricoles. Les terres qui leur sont concédées appartiennent déjà ou sont réputées appartenir au domaine de l'État : elles sont qualifiées de *domaniales*. L'étendue de ces terres est relativement très restreinte. C'est l'État qui se charge, aux frais des Sociétés, d'organiser sur leur concession, s'il y a lieu, l'administration, la justice, les forces de police.

C'en est fait, pour nous, des compagnies coloniales à droits régaliens. Il n'en sera, suivant toute apparence, plus jamais question dans notre histoire coloniale.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Angleterre. — La presse anglaise ne s'occupe guère en ce moment que de la question du Transvaal.

L'*Economist* continue à prodiguer, bien en vain peut-être et naturellement, ses sages conseils de prudence.

Pourquoi, dit-il, tous ces préparatifs de guerre? Reconnaissons donc tout simplement au Transvaal le droit absolu de *self government*, et tenons-nous en à la Convention de 1884 qui nous reconnaît le droit de contrôler sa politique extérieure. Il y aurait des réformes à faire dans l'organisation intérieure; mais le président Krüger l'admet parfaitement, seulement, nous dit-il, les droits que confère le titre de citoyen sont indissociables des devoirs qu'il impose, et les Uitlanders ont bien voulu des premiers, mais non pas des derniers et ont refusé, pour ce motif, les droits politiques que nous leur offrions. S'il est sincère en parlant ainsi, il n'hésitera pas un instant à accorder le droit de vote au bout de 5 ans, à condition que nous nous déclarions franchement décidés à respecter l'autonomie du Transvaal à l'intérieur.

Que la question soit donc réglée sur les bases de la Convention de 1884. Quant aux modifications à apporter à l'organisation intérieure du Transvaal, étudions-les peu à peu, l'une après l'autre, et n'ahurissons pas les Boers en leur demandant mille choses à la fois. Il nous a fallu un demi-siècle d'agitation pour établir les bases de notre système électoral moderne; il semble que nous pourrions bien accorder aux Boers quelques mois pour accomplir le même travail.

Qu'on nous laisse donc tranquilles avec ces discussions au sujet de notre

suzeraineté, et qu'on garantisse l'intégrité du territoire de la République sud-africaine, à condition qu'elle accomplisse les réformes nécessaires. C'est en usant de tact et de modération que l'on arrivera à une solution de la crise actuelle.

La *Westminster gazette* résume non moins sagement la situation :

Si nous étudions la marche des négociations, nous remarquons que l'Angleterre et le gouvernement anglais se sont montrés, dans cette affaire, des diplomates bien maladroits. Au début, nous désirions que les Uitlanders fussent mis en mesure de se tirer d'affaire et d'obtenir des droits suffisants, mais tout le monde déclarait que cette question ne vaudrait jamais la peine d'une guerre.

L'Angleterre était d'accord pour réclamer en leur faveur une part dans le gouvernement du Transvaal, part qui ne fût pas en proportion de leur richesse et de leur nombre, mais, cependant, qui fût d'une réelle importance. Mais quelles mesures a-t-on prises en vue de ce but! Nous avons cru pouvoir éviter la guerre en usant d'un langage énergique et en mettant en mouvement 10.000 hommes de troupe. Pour exécuter ce plan, il fallait autant d'habileté que de discrétion; or, la presse uitlander n'a cessé de répéter aux Boers que leur désarmement et l'établissement de la suzeraineté de la Grande-Bretagne étaient le véritable but de notre plan d'opérations. Notre diplomatie a tout fait pour exciter des soupçons qu'elle aurait dû assoupir ces derniers temps. Ses procédés sont devenus meilleurs, mais la situation n'en est pas moins créée, et le Transvaal recevra presque certainement l'appui de l'État libre d'Orange.

Mais enfin, quelque lourde que soit la responsablité du passé, il faut envisager la situation actuelle. Envoyer un ultimatum demandant le désarmement, ce serait la guerre immédiate avec l'État d'Orange contre nous. Du reste, nous ne sommes pas prêts à combattre puisque nos troupes sont encore en route ; nous avons donc plusieurs semaines pour négocier. Nous ne pensons pas que les Boers profitent de la situation pour prendre l'offensive en ce moment, car ce serait mettre les torts de leur côté. Un accord est encore possible, à condition que nous ne nous mettions pas en tête de « punir » les Boers de leur résistance obstinée. Nous demandions la franchise au bout de cinq ans, ils l'accordaient au bout de sept; ces deux ans de différence n'ont pas grande importance, car ce sont surtout les conditions dont ce droit est accompagné qui importent. La commission mixte d'enquête que nous demandons a fini par être acceptée, nous pourrions avoir recours à ce moyen. Nous pourrions promettre aux Boers de ne jamais faire usage de notre « suzeraineté » pour nous immiscer dans leurs affaires intérieures. Renoncer à notre suzeraineté ne serait renoncer à rien que nous possédions réellement.

En somme le ministère doit songer à ce qu'il y a à dire aux Boers et au supplément de préparatifs militaires qui peut être nécessaire. Nous craignons que les choses soient arrivées à un tel point qu'il soit impossible de cesser d'envoyer des troupes; mais nous sommes sûrs que le pays s'attend à ce que, pendant le répit devenu en tout cas obligatoire, on essaye d'arriver à une solution pacifique. Peut-être n'est-ce pas possible,

mais, avant tout, il faut voir si c'est le cas. Et si ce sont les Boers qui empêchent d'arriver à une solution pacifique, au moins le pays sera convaincu de ce dont il n'est pas convaincu à présent, à savoir que cette guerre, d'immorale qu'elle était, est devenue inévitable.

Le *Daily Chronicle* de son côté, blâme énergiquement l'attitude de sir A. Milner.

« C'est la première fois, dit-il, qu'un haut commissaire oublie quelles sont ses fonctions et se fait le représentant d'une minorité d'habitants de la colonie et d'une minorité parlementaire. Le résulat est que la presse belliqueuse de l'Angleterre qualifie de *disloyal* un premier ministre de l'Empire anglais, la majorité des membres d'un Parlement anglais et la majorité des habitants et des contribuables d'une colonie anglaise. De là cet état d'esprit qui règne dans toute l'Afrique du Sud et qui fait déclarer aux Hollandais qu'après une guerre la vie deviendrait impossible pour eux. Nous nous trouvons en présence d'une alliance défensive entre les deux Républiques hollandaises et cette alliance est parfaitement justifiée, car, si nous devenions les maîtres absolus, les Hollandais seraient réduits au rôle de serviteurs. Il y a des gens qui trouvent cette transformation excellente ; nous pensons au contraire que, survenant sous la forme qu'on veut à présent lui donner, elle serait une fort mauvaise chose.

Selon une évaluation du *Spectator*, le 1/4 des Anglais désirerait la paix. Mais, dit le *Daily Chronicle*, ce quart représente la partie la plus intelligente de la nation, et nous sommes absolument certains que ce nombre ne fera qu'augmenter.

Malheureusement tous les journaux sont loin de montrer la même sagesse, la même modération. Le *Times* soutient manifestement la politique si dangereuse du cabinet, Le *Standard*, organe officieux, ne ménage pas ses attaques contre ce qu'il appelle l'entêtement inqualifiable des Boers. Le *Globe* reproche violemment aux avocats du parti de la paix leur intervention.

Deux principes fondamentaux semblent, dit-il, guider ces politiciens. Le premier c'est que, pour eux, dans des différends internationaux, l'étranger a toujours raison et l'Anglais toujours tort ; le second, c'est le mépris qu'ils professent, dans leurs discours et dans leur presse, pour tout Anglais qui émigre. Ils réservent leurs sympathies pour les Russes, les Fénians, les Boers, etc., mais les Uitlanders ne peuvent en aucune façon émouvoir ces amis de l'humanité. »

Et le *Globe* s'écrie en terminant :

Un tel état d'esprit défie toute analyse.

Enfin le *Daily Mail* écrit :

Il ne s'agit pas des Uitlanders des droits qu'ils ont et du tort qu'on leur fait. Il s'agit de savoir si la suprématie britannique doit continuer à régner dans l'Afrique australe.

Et le *Daily Mail*, après une sortie furibonde contre les *crimes* du

président Krüger et de ses Boers, conclut qu'il a peu d'espoir dans la sagesse du président Steyn ; mais que cependant il prie le ciel qu'à cette onzième heure, le bon sens des burghers l'emporte sur leur ambition et empêche l'État libre de commettre un acte de folie et un crime.

Une expédition contre le Khalifa. — La *Pall Mall Gazette* du 25 septembre a publié la note suivante :

D'après les informations du service de renseignements égyptien que dirige si brillamment le colonel Wingate, le Khalifa Abdullah s'est établi à Djebel-Guédir dans le pays Chillouk à 140 lieues, dans une direction sud-ouest, de son ancienne capitale et à 40 lieues nord-ouest de Fachoda. A un moment, on le disait presque réduit aux extrémités par le manque de vivres ; mais les pluies tombées récemment lui ont permis de se procurer des provisions et, d'après les bruits qui courent, il aurait complètement recouvré ses esprits et se livrerait présentement à de vigoureux raids sur les tribus voisines. Un succès toujours en amène un autre surtout chez les Orientaux. Aussi ne peut-on s'étonner d'apprendre que le nombre des Derviches est actuellement considérable ; si l'on n'arrête ce mouvement leur nombre ne fera que croître. De plus, deux émirs puissants, Arabi Dafalla et Ali Dinar, l'un venant de Bor, sur le Nil blanc, l'autre de l'intérieur du Darfour, où il se réfugia l'an dernier après la grande défaite des Derviches, essaient dit-on de rejoindre le Khalifa.

On comprend donc que Lord Kitchener ait résolu de porter immédiatement un coup final aux derniers ralliés de l'armée du Prophète. On ne prévoit pas qu'il soit nécessaire d'envoyer dans ce but des troupes anglaises en Egypte.

La tâche d'écraser le Khalifa ne sera peut-être pas des plus faciles ; car il est possible qu'Abdullah s'enfonce dans les régions désertes du Darfour avant que la force expéditionnaire puisse l'atteindre.

Mais, si c'est sa destinée d'être pris, le Sirdar est justement l'homme taillé pour le prendre.

Ajoutons toutefois qu'on télégraphiait à la même date d'Alexandrie à l'agence Havas, que le Sirdar ne prendra une décision qu'après avoir conféré avec lord Cromer, qui n'arrivera au Caire qu'au commencement d'octobre, et que, d'ailleurs, le mauvais temps ne permet pas en ce moment une marche en avant.

Allemagne. — Le *Berliner Tageblatt* a publié, sous ce titre « l'Allemagne et la France sur le Bosphore », une lettre de Constantinople dont nous détachons les passages suivants :

Sans vouloir affirmer que l'Allemagne a déjà perdu une partie de l'influence qu'elle exerçait à Constantinople, on ne saurait nier que l'influence française ne soit en progrès. Et c'est surtout à M. Constans, ambassadeur de France, qu'en revient le mérite. Après le rappel de M. Cambon, il s'agissait, pour la République, d'envoyer à Constantinople un homme capable de tenir tête à ses collègues anglais, allemand et russe. Le collègue le

plus dangereux était l'ambassadeur allemand. En effet, le baron de Marschall avait été précédé ici par le renom d'une grande habileté diplomatique. En outre, la visite de l'empereur Guillaume avait rendu son influence prépondérante. Le nouvel ambassadeur de la République devait donc s'appliquer, avant tout, à la contreminer. L'homme que l'on désigna pour cette mission fut M. Constans.

Pour arriver à son but, il a choisi un chemin qui a surpris tout le monde, à l'exception des rares personnes auxquelles il avait exposé son programme avant son départ de Paris.

Non seulement il renonça à la politique de coups d'épingle, qui avait été suivie jusqu'à ce jour à l'égard de la Turquie, mais il se donna encore la mission, — et sur ce terrain il a remporté une victoire complète, — d'attirer dans son cercle tous les personnages importants, le souverain en tête. En ce qui concerne la première partie de ce programme, il y a longtemps déjà que l'Allemagne l'avait adoptée elle-même. La seconde partie, — la partie personnelle du programme, — était beaucoup plus difficile, elle exigeait beaucoup de tact, d'habileté et de patience et, sous ce rapport, M. Constans s'est révélé un maître. En vertu du proverbe qui dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié, il commença à faire choir sur le palais et sur la Porte une pluie de décorations auxquelles se joignirent des produits précieux de l'industrie française distribués, à titre de présents, au Sultan, à la Cour, aux fonctionnaires; puis des invitations à dîner adressées aux dignitaires, aux ministres, aux chambellans, aux aides de camp, etc. L'ambassadeur était toujours là, payant de sa personne et s'acquittant avec une amabilité infatigable de son rôle d'amphitryon. Au Palais, on ne tarda pas à tenir compte de ce changement de système. M. Constans fut reçu plus souvent, plus longtemps et avec plus d'empressement en audience et, dans cette circonstance, *il semble être plus le conseiller du Sultan que l'ambassadeur de la République.* En outre, il fut comblé d'invitations à des dîners privés, à des thés et à des représentations, auxquelles ne sont admis généralement que de rares initiés. On a lieu de supposer que M. Constans a su à merveille utiliser, pour les buts particuliers qu'il vise, ces circonstances d'ordre privé. J'en citerai ici, comme exemple, l'autorisation donnée par le Sultan pour l'envoi d'officiers turcs en France, autorisation qui fut obtenue pendant une représentation d'escrime donnée au palais. Il va de soi que l'exemple parti de haut s'est propagé en bas. Aussi voyons-nous aujourd'hui un va-et-vient de plus en plus actif entre le palais et l'ambassade; les officiers turcs fréquentent dans la Maison de France à Thérapia, et les diplomates français fréquentent dans les meilleures maisons turques. Ces relations ne peuvent que servir les intérêts français et refouler peu à peu les sympathies allemandes.

Mais M. Constans a fait encore un autre coup de maître. Il n'a pas négligé d'aller faire une visite officielle au Cheik-ul-Islam, et c'est, je crois, la première fois qu'un ambassadeur a fait cela. Cette visite a produit, là où elle le devait, la meilleure impression. Il n'est pas donné, hélas! à tout le monde de posséder l'amabilité insinuante et toujours correcte de l'ambassadeur français. M. Constans deviendra un danger permanent pour l'influence allemande sur le Bosphore, et il sera bon que nos sphères compétentes s'en rendent compte, pour agir en conséquence.

Russie : L'Ile des Ours. — *Le Messager officiel russe* publie la communication suivante :

A la suite des informations inexactes parues dans les journaux étrangers sur la visite faite à l'île des Ours par le croiseur *Svetlana*, il devient nécessaire d'expliquer que le croiseur susdit, s'acquittant d'une mission qui lui avait été donnée, a fait escale en juillet dernier à l'île des Ours, dont il a fait le tour en six jours. Le commandant du croiseur, le capitaine de vaisseau Abaga, a rencontré sur le littoral nord de l'île une expédition allemande de pêche et sur le littoral sud une expédition particulière d'un ressortissant allemand, M. Lerner, ainsi qu'une expédition scientifique suédoise.

Aux environs des campements de l'expédition allemande de pêche, le capitaine Abaza a trouvé les traces d'une colonie russe et a fait arborer à cet endroit le pavillon de commerce russe au haut d'un mât planté à cet effet, ainsi qu'une tablette sur laquelle se lit l'inscription : « Propriété de la Russie » gravée en russe, en français et en anglais. Sur les pierres recouvrant les tombes russes a été plantée le 12 juillet 1899 par ordre du capitaine Abaza une croix de fer avec inscription *ad hoc*.

Il n'a été rencontré dans les eaux de l'île des Ours aucun navire de guerre étranger, et le commandant du croiseur s'acquittant de sa mission n'a éprouvé aucun obstacle du côté des ressortissants étrangers établis dans l'île, comme il n'est entré en aucune discussion avec lesdits étrangers.

RENSEIGNEMENTS DU " JOURNAL OFFICIEL "

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par décision ministérielle du 14 sept. 1899 :

M. Dumézil, cap. d'art. br., en dernier lieu employé aux travaux géodésiques à l'état-major du corps d'occup. de Madagascar, a été mis en activité hors cadres pour être affecté au service d'état-major.

M. Lallemand, cap. d'art. employé aux travaux géodésiques à l'état-major du corps d'occup. de Madagascar, a été désigné pour être détaché à l'état-major de l'armée.

Par décision ministérielle du 8 septembre 1899, M. le cap. Odendhal, du 154e rég. d'infanterie, est mis hors cadres (service du protectorat de l'Annam et du Tonkin).

Génie. — Par décret en date du 17 septembre 1899, sont nommés dans l'arme du génie, aux grades et emplois désignés ci-après :

Au grade de capitaine.

M. Baudran (Emile-Paul-Edouard), lieut. en 1er hors cadres au chemin de fer du Soudan en remplacement de M. Fillonneau, mis hors cadres (Dahomey).

M. Siffray (François-Joseph), lieut. en 1er hors cadres au 2e rég. (Madagascar), en remplacement de M. Almand, mis hors cadres (Madagascar).

M. Bachellery (Félix-Henri-Fortuné) lieut. en 1er hors cadres,en mission au Dahomey, en remplacement de M. Vignal, mis hors cadres (service d'état-major).

M. Macaire (Louis-Jules-Victrice), lieut. en 1er hors cadres, à la disposition du ministre des colonies, en remplacement de M. Palmade, promu.

M. Digue, cap. de 1re classe au 5e rég. du génie,détaché à l'école de chemins de fer, a été mis à la disposition du ministre des colonies pour être employé au chemin de fer du Soudan.

MINISTÈRE DE LA MARINE

M. l'aspirant de 1re classe Hautefeuille (J.-B.-S.), est désigné pour embarquer sur le croiseur le *Cécil*, dans la division navale de l'Atlantique.

M. Aubry (Charles), médecin de 1re classe du cadre de Brest,est désigné pour remplacer au 13e rég. d'infanterie de marine, à Madagascar, M. le Dr Tricard.

Par décision ministérielle du 18 septembre 1899, M. Mangin (Georges-Léonce), lieut. au rég. de tirailleurs soudanais, a été inscrit d'office à la suite du tableau de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Un concours pour l'admission à l'emploi d'administrateur stagiaire aux colonies s'ouvrira à Paris, le 4 décembre 1899.

Le nombre des places mises au concours est de trois.

M. le lieut. de vaisseau Perrio (O.-P.-J.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de direct. des mouv. du port de Dakar en remplacement de M. Florius.

***

Par décision ministérielle du 21 septembre 1899, M. Roquemaure (Georges-Étienne-Jules), médecin de 2e classe de la marine, a été inscrit d'office à la suite du tableau de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

***

Par décret en date du 22 septembre 1899, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été promus dans le corps de l'infanterie de marine pour prendre rang de la date dudit décret, savoir :

Au grade de colonel.

M. Borbal-Combret (Charles-Paul), colonel à l'état-major hors cadres à Madagascar, en remplacement de M. Lefèvre, promu.

Au grade de chef de bataillon.

(Choix.) M. Friquegnon (Jean-Baptiste-Laurent), cap. au 1er rég. de

tirailleurs tonkinois, en remplacement de M. Bauche, admis à la retraite.

(Ancienneté.) M. Leblanc (Léon-Pierre-Victor), cap. au 13e rég. en remplac. de M. Boudonnet, promu.

(Choix.) M. Colein (Jean-Baptiste), cap. au 3e rég. de tirailleurs tonkinois.

(Ancienneté.) M. Feldmann (Jean), cap. au 11e rég.

Au grade de capitaine.

(Ancienneté.) M. Gérôme (Victor-François), lieut. au 4e rég. de tirailleurs tonkinois, en remplacement de M. Monguillot.

(Ancienneté.) M. Fabiani (Jean-Toussaint), lieut. à l'état-major hors cadres au Tonkin.

(Choix.) M. Angot (Louis-Elie), lieut. au 14e rég.

(Ancienneté.) M. Barvet (Alexandre-Jean), lieut. au bataillon de la Martinique.

(Choix.) M. Condamin (Etienne-Paul), lieut. à l'état-major hors cadres au Tonkin.

(Ancienneté.) M. Destoup (Jean-Séraphin), lieut. en service à Madagascar.

(Choix.) M. Joly (Ernest-Jules), lieut. au dépôt des tirailleurs haoussas au Dahomey (emploi créé).

(Ancienneté.) M. Bonaventure (Arthur-Armand), lieut. au 2e rég. de tirailleurs tonkinois (emploi créé).

(Ancienneté.) M. Guérin (Pierre), lieut. au 2e rég. de tirailleurs tonkinois (emploi créé).

(Ancienneté.) M. de Goësbriaud (François-Eugène-Marie), lieut. au 4e rég. de tirailleurs tonkinois (emploi créé).

(Choix.) M. Véron (Claude-Léon), lieut. à l'état-major hors cadres au Tonkin (emploi créé).

***

Par décret en date du 22 septembre 1899, rendu sur le rapport du ministre de la marine, ont été promus dans l'état-major particulier de l'artillerie de la marine, pour prendre rang de la date dudit décret, savoir :

SECTION DES COMPTABLES

Au grade de garde de 1re classe.

(Ancienneté.) M. Walla (Marius-Léon), garde de 2e classe à la direction d'artillerie de Cochinchine, en remplacement de M. Rolo, admis à la retraite.

Au grade de garde de 3e classe.

M. Lignon (Ernest-Marius), garde stagiaire de 2e classe à la direction d'artillerie de la Réunion, en remplacement de M. Aubert, promu.

Par d. m. du 22 septembre 1899, le garde stagiaire (conducteur de travaux) Lomier, de la direction d'artillerie de Madagascar, actuellement en congé de convalescence à Toulon, a été classé à la direction d'artillerie de ce port.

Par déc. minist. du 23 septembre 1899, les mutations suivantes ont été

arrêtées parmi les employés militaires de l'artillerie de la marine désignés ci-après, savoir :

1° Section des comptables.

M. Walla, promu garde de 1re classe, a été maintenu à la direction d'artillerie de Cochinchine.

2° Section des conducteurs de travaux.

M. Marcel, garde de 2e classe à la direction d'artillerie du Soudan, actuellement en congé de convalescence à Toulon, a été classé à la direction d'artillerie de ce port.

M. Brahy, garde de 2e classe à la direction d'artillerie du Tonkin, a été autorisé à accomplir une année supplémentaire de séjour dans la colonie.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 15 septemhre 1899, M. Marchal, chef du bureau de 1re classe des secrétariats généraux, a été nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et appelé à servir à Mayotte et dépendances.

***

Par arrêté du ministère des colonies, du 13 septembre 1899, M. Doumenjou (Léon), docteur en médecine, a été nommé médecin auxiliaire des colonies.

***

Décret accordant à M. le général Leplus une concession territoriale au Congo français. — Arrêté autorisant la substitution à M. le général Leplus de la « Compagnie de la Haute-N'Gounié ».

***

Par décret en date du 16 septembre 1899, M. Clozel (Marie-François), administrateur colonial de 2e classe, a été nommé secrétaire général de 2e classe des colonies et désigné pour servir à la Côte d'Ivoire, en remplacement de M. Capest, secrétaire général de 1re classe.

***

Par arrêté du ministre des colonies, du 11 septembre 1899, M. Ittielé Rama, pion du secrétariat de l'administration de Mahé, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

***

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret modifiant le régime électoral des établissements français de l'Inde.

Décret rendant applicables à l'Indo-Chine les lois des 28 juillet 1885 et 25 juin 1895, relatives aux télégraphes et aux téléphones.

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret portant organisation du personnel des services civils en Indo-Chine.

***

Par décret du 19 septembre 1899, sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Costa.

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. de Saint-Michel Dunezat.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Long-Xuyen, M. de Laporte.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Soctrang, M. Jumeau.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saïgon, M. Poymiro.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Vinh-Long, M. Lacaze.

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Travinh, M. Duval de Sainte-Claire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Palais.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Denis, M. Barquissau.

Juge au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. Dandurand.

Conseiller auditeur à la cour d'appel de la Guyane, M. Salinières.

*
* *

Par arrêté du ministre des colonies du 22 septembre 1899, M. Superville (Maurice), administrateur adjoint de 2e classe au Congo français, a été placé hors cadres.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Hollande. — *Budget.* — Les prévisions budgétaires pour 1900 montent à 150.000.000 florins laissant un déficit de 6.500.000 florins sur lequel 3.500.000 florins proviennent de dépenses extraordinaires de travaux publics. Le déficit accumulé des exercices précédents est ramené à 15.500.000 florins et le budget de la guerre est supérieur à celui de 1899 de 650.000 florins.

Suède. — *Chemin de fer russo-suédois.* — On mande de Saint-Pétersbourg au *Globe :*

« Le gouvernement suédois étudie actuellement un important projet de voie ferrée. Il ne s'agit de rien moins que de mettre la Suède en communication directe avec le Transsibérien. D'après ce projet, on se propose de construire une ligne ferrée qui ira aboutir, un peu plus haut que Stotkholm, à Kappel Kurs, le point le plus rapproché de la côte Finlandaise.

De Kappel Kurs, de puissants bacs à vapeur transporteront les trains jusqu'au port de Hango, situé à l'extrémité sud-ouest de la Finlande. De

cette façon, une route directe sera créée, par laquelle les marchandises apportées par le Transsibérien et par les lignes russes, trouveront un nouveau débouché d'où elles pourront être embarquées pour l'Angleterre et l'Amérique.

On espère que des brise-glaces, construits sur le modèle du « Yermak », pourront conserver la route du golfe de Finlande ouverte en plein hiver.

En corrélation avec ce projet, nous ferons remarquer que les autorités impériales de Saint-Pétersbourg étudient actuellement le projet de mettre Saint-Pétersbourg en communication plus directe avec le système du Transsibérien, grâce à une nouvelle ligne qui ira de Saint-Pétersbourg à Viatka et qui aura, par conséquent, une longueur de 767.000. A Viatka, la nouvelle ligne sera embranchée sur la ligne de Perm et de Kotlas, qui n'est qu'un prolongement du Transsibérien. La gare, où cette ligne viendra aboutir à Saint-Pétersbourg, sera construite sur la rive droite de la Siéra, dans le quartier de Wiborg, ou peut-être dans celui d'Okhta ; d'où il sera très facile de mettre cette dernière en communication avec la ligne suédoise Stockholm-Kappel Kurs-Hango. »

Hongrie : Portes de fer. — *Droit de navigation.* — Le canal des portes de fer construit par la Hongrie suivant le mandat qu'elle en avait reçu des puissances européennes, au traité de Berlin en 1878, est ouvert à la navigation, et les nouveaux péages nécessaires à payer l'intérêt et l'amortissement de 45 millions de florins dépensés sont mis en vigueur depuis le 1er septembre.

Le tarif de ce péage, élaboré par la Hongrie en dehors de tout accord avec les autres puissances est tellement élevé qu'il grève la navigation d'un droit quatre fois supérieur à celui qui est perçu par la Commission européenne pour la canalisation et l'éclairage des Bouches du Danube.

Aussi des protestations sont-elles adressées à chaque gouvernement par les compagnies de transport portant son pavillon, et ceux-seront amenés à examiner cette question.

Pour ne pas imposer à la Hongrie un trop lourd sacrifice, on assure que la Roumanie aurait émis l'idée, d'accord avec l'Allemagne, la Russie, la Serbie et la Bulgarie, de rembourser moitié de la dépense faite par ces travaux. Il est certain que le tarif actuel devra être abaissé, mais il n'est pas douteux non plus que l'agrément du maître de l'ouvrage doive être obtenu : l'intérêt de la Hongrie est évidemment de favoriser le mouvement de la Batellerie du Danube et son Gouvernement agira dans le sens de cet intérêt qui est aussi celui des autres puissances.

Chemins de fer ; tarifs par zones. — On a célébré le 1er août le dixième anniversaire de la mise en vigueur du tarif par zones, cette conception heureuse du ministre Gabriel Baross.

Les résultats sont excellents en eux-mêmes et mériteraient d'être

étudiés par nos compagnies ou, à leur défaut, par notre Ministère des Travaux publics ; les voici tels que les présentent les documents officiels hongrois :

Durant les sept années qui précédèrent l'introduction du tarif par zones (1er août 1888), les chemins de fer de l'État hongrois avaient transporté :

En	Voyageurs	Par kilom.
1881	3.033.200	1257
1882	3.291.400	1238
1883	3.516.900	1263
1884	4.745.200	1363
1885	6.406.600	1564
1886	5.296.600	1450
1887	5.088.700	1242
1888	5.047.500	1124

Etant donné que, de 1881 à 1888, la longueur des lignes de l'État avait passé de 2645 à 4370 kilomètres, le nombre proportionnel des voyageurs accusait manifestement une tendance constante à décroître. Quant à l'année 1885, elle ne saurait entrer en ligne de compte, car il y eut alors la première exposition nationale hongroise qui attira beaucoup de monde à Budapest, de toutes les provinces de la Hongrie.

Depuis la mise en vigueur du tarif par zones, le mouvement des voyageurs accuse la belle progression suivante :

Année	Kilomètres	Voyageurs
1888	4555	5.043.500
1889	5084	8.944.900
1890	5176	15.690.600
1891	5969	19.739.400
1892	7656	28.623.700
1893	7721	31.504.500
1894	7747	32.581.100
1895	7828	34.318.000
1896	7850	35.442.000
1897	7915	32.174.100
1898	7980	33.146.400

Les recettes également n'ont pas cessé d'augmenter :

Année	Florins
1888	6.811.100
1889	8.437.500
1890	9.363.300
1891	11.121.100
1892	16.326.400
1893	17.607.500
1894	19.301.400

Année	Florins
1893	19.740.400
1896	22.169.700
1897	20.784.500
1898	21.472.300

Abstraction faite de l'année de l'exposition du Millénaire (1896), nous constatons un accroissement constant du mouvement des voyageurs. De 1888 à 1898, il a augmenté de 357 % et les recettes ont monté de 215 %.

Le nombre des kilomètres exploités s'étant accru, durant la même période de 4455 à 7980, soit de 3525 kilomètres (79 %), la proportion kilométrique des voyageurs et des recettes s'établit comme suit :

Année	Voyageurs par kilomètre	Recettes par kilomètre
1888	1124	1527
1889	1760	1659
1890	3031	1808
1891	3308	1880
1892	3738	2132
1893	4085	2279
1894	4205	2491
1895	4384	2521
1896	4513	2824
1897	4064	2625
1898	4153	2704

Le nombre des voyageurs-kilomètres a donc augmenté de 270 %, et le chiffre des recettes de 77 %.

Turquie. — *Finances.* — D'après une récente étude du commandant Léon Berger, délégué des porteurs français à l'administration de la dette publique ottomane, qui embrasse une période de 16 années d'exercice, la dette ottomane en janvier 1881 était de 4.419.090.168 fr., à la fin de l'exercice 1897-1898, elle est ramenée à 4.107.442.672 fr. soit une diminution de 311.647.496 francs.

On sait que l'administration de la dette publique a pour mission essentielle de recouvrer le produit des taxes fiscales, dont elle administre et dont elle surveille la perception. Sels, spiritueux, timbres, pêcheries, soies, tels sont les revenus concédés qu'administre actuellement cette institution sous la responsabilité directe de son conseil d'administration. Cette vaste entreprise compte près de 5000 employés et se subdivise en 720 agences disséminées sur tous les points du territoire ottoman.

Les recettes de cette administration ont augmenté de 18.400.000 fr. en chiffres ronds, soit d'environ 41 %, augmentation qui, sujette à des variations temporaires, est demeurée cependant en progression constante, sans être atteinte par aucun événement.

II. AFRIQUE.

Égypte. — *La crue du Nil.* — La crue du Nil pendant le dernier été est l'une des plus faibles du siècle ; on estime que 150.000 acres de terres habituellement cultivées ne le seront pas cette année faute d'irrigation ; mais cette superficie n'est que la moitié de celle laissée sans culture en 1888 et le sixième de celle laissée sans culture en 1877. Le système des irrigations a été perfectionné depuis une vingtaine d'années et a évité que le faible étiage des eaux n'entraînât une disette plus grande, mais on doit pourtant s'attendre à voir les récoltes de céréales, de riz particulièrement subir des moins-values considérables.

Dahomey. — *Délimitation de la frontière du Togo.* — La commission franco-allemande chargée de cette délimitation a été arrêtée dans sa marche par des indigènes Kafiris ; les membres des deux commissions furent obligés d'unir leurs efforts sous les ordres du Commissaire français le major Clé et de s'ouvrir un chemin par la force. Il y eut plusieurs engagements dans le voisinage du village de Lama notamment le 17 septembre et les indigènes subirent des pertes sérieuses; un seul cavalier indigène de la troupe française fut tué. C'est là une coopération des troupes allemande et française sous le commandement d'un officier français pour une œuvre essentiellement coloniale qui mérite de ne pas passer inaperçue.

III. ASIE.

Indo-Chine. — *Progrès économiques.* — Depuis deux ans, on constate dans le commerce extérieur de cette colonie, des plus-values importantes. L'année 1898 a dépassé de 17 millions l'année 1897, supérieure elle-même de 18 millions à sa devancière. L'augmentation est de 3.041.538 francs aux exportations.

Notre industrie métallurgique avait exporté en Indo-Chine 1.106.598 francs de ses produits en 1897.

En 1898, elle a exporté 2.493.224 francs, tandis que l'industrie similaire de l'étranger ne vendait que pour 302.421 francs.

Malgré ce progrès, la part faite à l'importation étrangère reste encore trop considérable, puisqu'elle excède encore de 8 millions le chiffre des importations nationales.

L'exportation du riz et de ses dérivés, qui s'élevait en 1897 à 72.643.369 francs a atteint, en 1898, le chiffre de 88.113.000 francs.

La plus-value de 13.318.635 francs aux exportations est tout entière au profit de la France qui a importé en 1898 pour 28.406.294 fr. de produits de sa colonie contre 14.323.696 francs en 1897. Les exportations pour l'étranger ont fléchi, mais elles atteignent encore le chiffre élevé de 79.601.028 francs.

Chine. — *Chemin de fer.* — L'accord franco-chinois pour la construction du chemin de fer de Lung Chau à Nanning fou a été signé le 16 septembre à Pékin. Le gouvernement chinois contribue pour 3.100.000 taëls au capital.

Le travail doit être terminé dans un délai de trois ans; l'emploi d'ingénieurs français et d'un matériel français est exclusivement stipulé.

La poste en Chine. — En Chine, les maisons de commerce des grandes villes se sont syndiquées et ont ouvert des bureaux de poste.

Hong-Kong compte plus de 30 et Shangaï plus de 200 de ces bureaux. On se sert, pour les transports des correspondances et colis, de chevaux, de mulets et de courriers à pied. Si possible, l'on emprunte les voies d'eau et l'on utilise de petits bateaux. Il n'y a pas de taxes fixes : celles-ci s'élèvent ou s'abaissent suivant le nombre des demandes, la distance et le poids des envois.

Les postes officielles ne transportent guère que les courriers impériaux et la correspondance des mandarins.

La concession de Shanghaï. — On sait que la France a gardé l'indépendance de sa concession. Nos commerçants élisent une municipalité, le consul général représente le Ministre des affaires étrangères. Elle abrite 40.000 Chinois, alors que la concession internationale en compte 160.000. On compte d'autre part 2.500 résidents de race blanche dans la concession internationale et 444 dans la concession française.

La fortune de Hong-Kong. — Hong-Kong n'était en 1840 qu'un village de pauvres pêcheurs. 7.000 pêcheurs chinois y étaient installés; en 1897, la colonie, avec ses dépendances, possédait 246.800 habitants dont 200.000 Chinois.

En 1898 il est entré dans le port de Hong-Kong 33.963 navires représentant 7.782.379 tonnes; sur ces relevés les jonques chinoises figurent pour 28.989 unités et 1.844.705 tonnes. Les Anglais tiennent le premier rang avec 3.392 bâtiments et 4.133.151 tonnes; les Allemands viennent ensuite avec 681 bâtiments et 818.635 tonnes; les Français occupent la cinquième place avec 123 navires et 170.782 tonnes.

Le commerce de Hong-Kong s'élevait, en 1896, à 610.720.278 millions de francs ce qui représente 43 0/0 du mouvement total en Chine.

Japon. — *Le Japon à l'exposition de* 1900. — Aucune puissance ne s'organise avec plus d'élan que le Japon pour l'exposition de 1900. On peut juger de l'importance de l'effort par le chiffre considérable de la subvention allouée. Le commissariat général du Japon dispose de 3.200.000 francs.

Le Japon occupera 2.000 mètres au Trocadéro. C'est principale-

ment dans les classes réservées à la décoration et au mobilier des habitations, dans les soieries, les petites industries du bibelot que les Japonais entendent se distinguer. Il y aura 2.500 concurrents. Tous les services du Japon : agriculture, commerce, mines, forêts, pêches, seront représentés avec leurs éléments rétrospectifs et contemporains.

IV. AMÉRIQUE.

Canada. — *Budget* 1898. — Le budget du dernier exercice donne les résultats suivants :

Recettes.....	£. 46.796.368
Dépenses.....	£. 41.760.342

Le montant total de la dette publique est de £ 206.000.000, son accroissement pendant la dernière année ayant été de £ 1.770.000.

V. — OCÉANIE

Nouvelle-Guinée anglaise. — *Budget.* — On nous écrit de Brisbane que le budget de 1900 de cette colonie est évalué pour les dépenses à £ 27.000 et pour les recettes à £ 12.500, la différence étant formée par le fonds commun australien dont l'accroissement sera demandé au gouvernement fédéral.

Colonisation. — Les avis concernant les concessions de terre paraîtront désormais dans la *London Gazette* en même temps que dans les journaux australiens. Des concessions gratuites seront données jusqu'à 50.000 acres en superficie : mais il dépend du gouvernement si cela lui paraît justifié de faire droit à des demandes plus importantes. D'autre part des terres sont à vendre aux conditions suivantes :

Toutes les mines, sauf celles de charbon, sont réservées à la Couronne, la Législature de la Nouvelle-Guinée anglaise fixant les conditions auxquelles le propriétaire du sol a la faculté d'exploiter ou de payer la taxe de compensation à la couronne pour être concessionnaire exclusif de la mine. La loi générale sur les mines de Qeensland sera appliquée sauf quelques modifications tendent à des points spéciaux provenant de circonstances locales. Les fonds provenant de la vente des terres seront affectés au développement des voies de communication. Les demandeurs de concessions devront faire visiter eux-mêmes les terres qu'ils désirent acquérir et ils doivent déclarer au gouvernement que les terres demandées sont bien propres à la colonisation qu'ils entendent pratiquer. Le prix minimum des terres labourables est actuellement de 2 s. 6 d. l'acre et pour les terres de parcours 1 s. l'acre. Un minimum d'améliorations agricoles, non compris les maisons d'habitation, doit être assuré dans le délai de cinq ans et atteindre respectivement une plus-value de 2 s. 6 d. et 2 s. par acre de chaque nature de terre.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport sur les progrès de la Géographie pendant l'année 1898, par le baron HULOT, secrétaire général de la commission centrale de la Société de géographie, 1899.

Ce rapport qui forme une publication de 71 pages est à la fois documenté et bien présenté; les faits géographiques accomplis ou connus pendant l'année 1898, y sont tous résumés avec un développement correspondant à leur importance et des cartes, peut-être un peu trop petites comme format, complètent très utilement le texte.

La clarté de ce document que personne ne pouvait mieux établir que son auteur veut qu'il soit classé parmi les meilleurs publiés annuellement par les soins de la Société de géographie de Paris.

H. P.

Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1668-1783 par A. T. MAHAN, capitaine de la marine aux États-Unis, traduit par M. BOISSE, capitaine de vaisseau. Paris, Henry May, 1899.

Cet ouvrage est à tous points remarquable; le monde entier le connaissait depuis quelques années; mais le public français, trop indifférent aux questions maritimes, ne le lisait pas dans son texte anglais. Grâce à M. E. Boisse c'est un ouvrage d'histoire où notre marine tient du reste une large place, écrit dans le style le plus clair et avec une élégance qui encourage à la lecture.

On consacrera aux enseignements qui en ressortent une étude plus importante dans le corpsde la Revue; pour le moment nous voulons seulement appeler l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt de cette contribution à l'histoire des temps modernes.

H. P.

Bon A. D'AVRIL : **Sur la solution pacifique des conflits**. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1899, in-8 de 15 pages (Extrait de la *Revue d'Histoire diplomatique* du 1er juillet 1899).

C'est le dernier thème soumis par le ministère russe des affaires étrangères aux futurs membres de la conférence de la Haye qui fournit à notre éminent collaborateur le sujet de cette nouvelle étude. Il débute par y définir les termes de « bons offices, médiations, arbitrage » et en recherche les précédents historiques; il aborde ensuite la question du *compromis*, examine les qualités nécessaires pour devenir bon-officieux, médiateur ou arbitre, et fait au total un commentaire complet du texte qu'il a commencé par transcrire au début de son étude. Quelle est la valeur diplomatique et historique de ce commentaire, nos lecteurs le savent de reste, et c'est pourquoi nous nous bornons à leur signaler ici ce travail du baron d'Avril.

H. F.

Annales de Géographie. *Bibliographie géographique annuelle* 1898, par L. Raveneau. A. Colin et Cie, Paris, 1899.

Cette bibliographie prend chaque année, grâce à la bonne direction que M. Raveneau lui imprime, un développement nouveau; on pourra toujours utilement s'y référer, mais si elle est intéressante elle est encore assez capricieusement présentée. On y trouve l'analyse d'articles de quelques pages parus dans certaines revues ou dans certains recueils de sociétés géographiques et il n'est pas fait mention d'articles beaucoup plus documentés, publiés dans d'autres recueils. A cet égard, il sera toujours utile de compléter l'étude

de cette bibliographie par celle du *Répertoire bibliographique des principales Revues françaises.*

La guerre contemporaine dans les Balkans et la question d'Orient (1885-1897), par G. BECKER. Paris-Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899, in-8 de XX, 339 pages.

C'est avec le plus vif intérêt qu'on lira le beau volume consacré par M. le lieutenant G. Becker à *la guerre contemporaine dans les Balkans et la question d'Orient.* Cet ouvrage, accompagné de 13 excellentes cartes hors texte, se divise en deux parties : la première consacrée à la guerre serbo-bulgare de 1885, la seconde à la guerre gréco-turque de 1897. De chacune de ces guerres, — qui sont, comme on sait, les deux guerres européennes les plus récentes, — M. Becker, après avoir donné la bibliographie spéciale du sujet, fait successivement une étude politique, une étude historique, enfin une étude tactique qui contiennent, cette dernière surtout, de précieux enseignements. Les hommes du métier apprécieront, beaucoup mieux que nous ne pouvons le faire, la valeur des observations techniques de M. le lieutenant Becker; pour nous, nous nous bornerons à louer sans réserve l'impartialité et la lucidité dont fait preuve l'auteur dans l'exposé des faits, la sagacité qu'il déploie dans ses interprétations géographiques des formes du terrain, l'exactitude de ses résumés historiques. Sur la part de responsabilité respective des Turcs et des Grecs (p. 145), sur l'exagération de certaines prétentions du gouvernement hellène (p. 155), sur la légitimité des interventions grecque et européenne en Crète (p. 161-163), sur l'influence des événements de 1897 sur la solution de la question d'Orient (p. 173), le lieutenant Becker nous paraît avoir énoncé des opinions très justes. Six annexes relatives aux événements de 1897 constituent autant de pièces justificatives, dont quelques-unes sont d'un très vif intérêt : les deux historiques de l'intervention européenne et de l'intervention grecque en Crète (annexes nos 2 et 3) et celui des missions allemandes en Turquie (no 9). Il y a là, au total, une somme d'efforts intelligents et de travail d'interprétation qui font du livre de M. Becker un ouvrage bien conçu et bien exécuté, d'une réelle utilité; on s'y reportera avec fruit.

Henri FROIDEVAUX.

Général GALLIÉNI : **Trois colonnes au Tonkin (1894-1895).** Paris, librairie militaire R. Chapelot et Cie, 1899, in-8 de 164 p., cartes.

A qui veut bien comprendre quels principes ont guidé le général Galliéni dans son administration de Madagascar, et en quoi consiste la méthode de la *tache d'huile*, « la plus efficace et la plus sûre de toutes les méthodes de conquêtes coloniales » (p. 36), nous conseillons vivement de lire le volume *Trois colonnes au Tonkin.* Le général Galliéni y a fait suivre le récit de ses opérations dans Caï-Kinh, sur le haut Song-Cau, dans le Yen-Thé, de conclusions dans lesquelles, il formule avec une admirable précision ses « principes de pacification et d'organisation », les règles de l'organisation territoriale après une conquête (p. 153-161). Ces règles, elles ont toujours inspiré la conduite de l'auteur, au Soudan d'abord, puis au Tonkin, puis à Madagascar, on sait avec quel succès; il faut remercier le général Galliéni de les avoir indiquées comme il vient de le faire. Par là, plus encore que par le récit des opérations, ce nouveau volume intéressera les historiens de la colonisation, tandis que les officiers y chercheront surtout un exposé des opérations militaires dirigées en 1894 et 1895 au Tonkin par l'ancien

commandant du deuxième territoire militaire; quant aux géographes, ils y trouveront sur le Bas-Day et le Caï-Kinh (p. 4), sur le massif de Ké-Thuong (p. 60) et sur le Yen-Thé (p. 89) des pages d'une précision remarquable, indépendamment d'une foule de détails très précieux. Ce n'est donc pas seulement, on le voit, du nom de son auteur, que cet ouvrage, qu'accompagnent de bonnes cartes, tire son importance; il le doit aussi aux faits qui y sont relatés, et plus encore aux idées qui y sont exposées.

Henri FROIDEVAUX.

Les institutions pénitentiaires de l'Algérie par E. LARCHER et J. OLIER, chargés de cours à l'école de droit d'Alger, in-8° de 268 pages. Paris, Rousseau, et Alger, Jourdan, 1899.

Une connaissance intime des choses algériennes; de nouvelles preuves à l'appui de cette thèse, toujours bonne à démontrer, que l'Algérie est une colonie, et non un prolongement de la métropole; des affirmations tranchantes, parfois brutales, comme celle-ci : « la population indigène est *naturellement mauvaise* », tout cela donne à ce livre une saveur particulière. Les auteurs exposent et critiquent de très près les institutions judiciaires, pénales et pénitentiaires, civiles et militaires propres à l'Algérie. Ils ne sont tendres ni pour la magistrature ni pour le jury algériens. Ils préconisent l'emploi de la main-d'œuvre pénale algérienne par l'Etat, pour les travaux publics ou les grandes œuvres préparatoires de la colonisation, de préférence à la colonisation agricole et à la location des détenus aux particuliers.

H. HAUSER.

Etude sur la mobilisation de la propriété foncière dans l'act Torrens, par Léon ESTIVANT, docteur en droit, 1 vol. in-8 de 197 pages. Paris, Rousseau, 1899.

A côté d'une étude juridique sur le *Real property Act* adopté par la South-Australia en 1858, les lecteurs des *Questions* trouveront dans ce volume d'intéressants renseignements sur l'application des principes de Torrens à diverses sociétés coloniales : les colonies australiennes, les Straits settlements, la Tunisie, Madagascar, le Congo français, les Philippines. Nous souhaiterons avec l'auteur que les projets analogues, depuis longtemps préparés pour l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, soient enfin mis à exécution.

H. HAUSER.

Les Sultans du nord du Congo, conférence par le lieutenant Hecq à la Société d'Études coloniales de Bruxelles.

Le lieutenant Hecq est un des acteurs des incidents franco-belges de 1894, sur l'Ouellé-M'Bornou. On trouve dans son récit des indications utiles à l'histoire et des renseignements précieux sur les populations de cette région.

P. B.

Bulletin hispanique. FERET et fils, Bordeaux, 1899.

C'est la première fois que nous lisons ce bulletin, bien qu'il soit à son troisième numéro trimestriel, mais la belle étude de M. Pierre Imbart de la Tour, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Bordeaux, sur *Une entente intellectuelle avec l'Espagne*, mérite tout à fait de retenir l'attention. Son objet n'est pas uniquement scientifique, il est essentiellement pratique et politique tout à la fois. En travaillant à une connaissance plus parfaite de l'Espagne, nous arriverons à une entente intellectuelle prélude d'une entente commerciale et politique : on souhaite volontiers bon succès à ce nouveau recueil.

colons audacieux, occupèrent et colonisèrent toute la région du cap de Bonne-Espérance; ils s'y livrèrent à la culture, fondèrent des fermes, des villes, conservant fidèlement d'ailleurs, la religion, la langue, les mœurs de la mère patrie. La portion rurale de cette population reçut le nom de Boers (fermiers). Ces Boers eurent à soutenir des luttes terribles contre les indigènes; à eux se joignirent plus tard, après la révocation de l'Édit de Nantes, quelques familles de calvinistes français qui adoptèrent absolument leur vie, de telle sorte que la fusion fut bientôt complète. L'hostilité irréconciliable de la race indigène empêchant tout rapprochement entre nègres et blancs, il n'y eut pas de mélange de sang, pas de métis, et les Boers restèrent isolés au milieu des populations noires, toujours plus unis par les intérêts et les dangers communs.

Lors des guerres de la fin du siècle dernier, tandis que les soldats de la République repoussaient en 1795 les Anglais de la Hollande, les vaisseaux britanniques débarquaient au cap un corps d'occupation afin de garder pour eux la dépouille de leurs alliés de la veille. Les traités de 1815 reconnurent à l'Angleterre la possession de la colonie. Le lion britannique ne devait pas lâcher sa proie.

Les Boers ne purent s'accommoder de cette sujétion. Vers 1835, des familles entières, hommes, femmes et enfants, s'entassant sur de lourds chariots, partirent en masse et remontèrent à l'aventure vers le nord et vers l'est, poussant devant eux leurs chevaux, leur bétail. Ils franchirent le fleuve Orange et s'installèrent à l'intérieur du pays. Ce furent les premiers *Trecks*. Les Anglais, feignant de considérer toujours ces émigrants comme sujets britanniques, déclarèrent alors leur souveraineté sur les nouveaux établissements au delà du fleuve Orange. Ce voyant, nombre de Boers reprirent leur course, passèrent le Vaal, affluent de l'Orange, et se fixèrent sur le plateau du Transvaal. Au prix de souffrances terribles, de luttes sanglantes et quotidiennes avec les indigènes, ils réussirent à fonder de nouvelles fermes, à organiser d'importantes cultures. Ils étaient d'ailleurs continuellement renforcés par l'émigration constante de leurs frères du Cap.

Les Anglais cependant ne désarmaient pas. En 1848, ne se contentant plus d'une souveraineté nominale, ils s'étaient emparés par force de l'Orange, mais avaient dû s'arrêter au Vaal. Les Transvaaliens songèrent alors à s'organiser, ils se donnèrent une constitution et élurent pour président M. Prétorius, leur chef, dont la tête avait été mise à prix par le gouvernement du Cap. Le 17 janvier 1852, la République du Transvaal se proclama indépendante et l'Angleterre dut reconnaître son indépendance. Deux ans plus tard, le 23 février 1854, l'Angleterre devait également libérer la République d'Orange, dont la capitale fut établie à Bloemfontein.

Une période de calme suivit, qui ne fut pas de longue durée. En 1872, le Griqualand occidental fut arraché à l'État d'Orange : on venait d'y découvrir des mines de diamant et les Anglais, au mépris de tous les droits, s'annexèrent le pays et s'installèrent à Kimberley, près du territoire orangiste, dont ils firent la capitale de leur nouvel établissement.

Vers cette époque, lord Carnavon, ministre des colonies, conçut le premier l'idée d'un vaste empire africain. La clef de la situation était le Transvaal. S'il devenait anglais, l'État d'Orange le deviendrait forcément aussi, de par sa situation géographique même. En 1877 donc, le gouvernement anglais commença par prendre tout le territoire cafre entre Port Natal et le Cap. Puis, la même année, le 12 avril 1877, un commissaire anglais sir Theophilus Shepstone, délégué par le gouverneur du Cap, sir Bartle Frere, se présenta avec trente cavaliers à Pretoria, capitale du Transvaal et proclama l'annexion de la République aux possessions anglaises. Croyant que ces trente cavaliers formaient une avant-garde, les Transvaaliens se soumirent, non sans protester vivement.

Pendant trois ans, les Boers de Pretoria réclamèrent. M. Gladstone qui, sur ces entrefaites, avait succédé à M. Disraëli ne pouvait approuver cette politique brutale. Cependant, le ministère Whig, malgré son libéralisme, fit la sourde oreille aux réclamations des Boers, car il savait l'intérêt politique que l'Angleterre avait à cette conquête. Sa seule concession fut de rappeler sir Bartle Frere. Cela ne pouvait suffire aux Transvaaliens. Las de se plaindre, ils se révoltèrent. En 1880 ils nommèrent un triumvirat, composé du président Brand, de M. Krüger et de M. Jovrissen; ils remirent le commandement en chef au général Joubert, descendant d'une des familles calvinistes françaises, et entrèrent en campagne, en décembre 1881, profitant des embarras de l'Angleterre alors occupée par la révolte des Basutos.

La guerre fut désastreuse pour les Anglais. Sir George Colley, gouverneur de Natal et haut commissaire dans l'Afrique australe, partit aussitôt pour la frontière du Transvaal avec toutes les troupes qu'il put ramasser. Sa petite colonne se composait de 1200 hommes environ, 12 compagnies d'infanterie, 120 hommes d'infanterie montée, 120 marins et 6 canons. Il rencontra les Boers à Laing's Neck, défilé qui conduit du Natal au Transvaal, le 28 janvier 1881. Il dut se replier laissant sur le terrain 160 hommes et alla se reformer sur le mont Prospect. Le 8 février, il quitta son camp du Mont-Prospect, franchit l'Ingoyo et poussa rapidement jusqu'au plateau qui domine ce cours d'eau. Là, il se vit assailli par des forces supérieures et dut battre de nouveau en retraite. La leçon était sévère. Cependant sir George Colley ne se découragea pas. Il avait reçu des

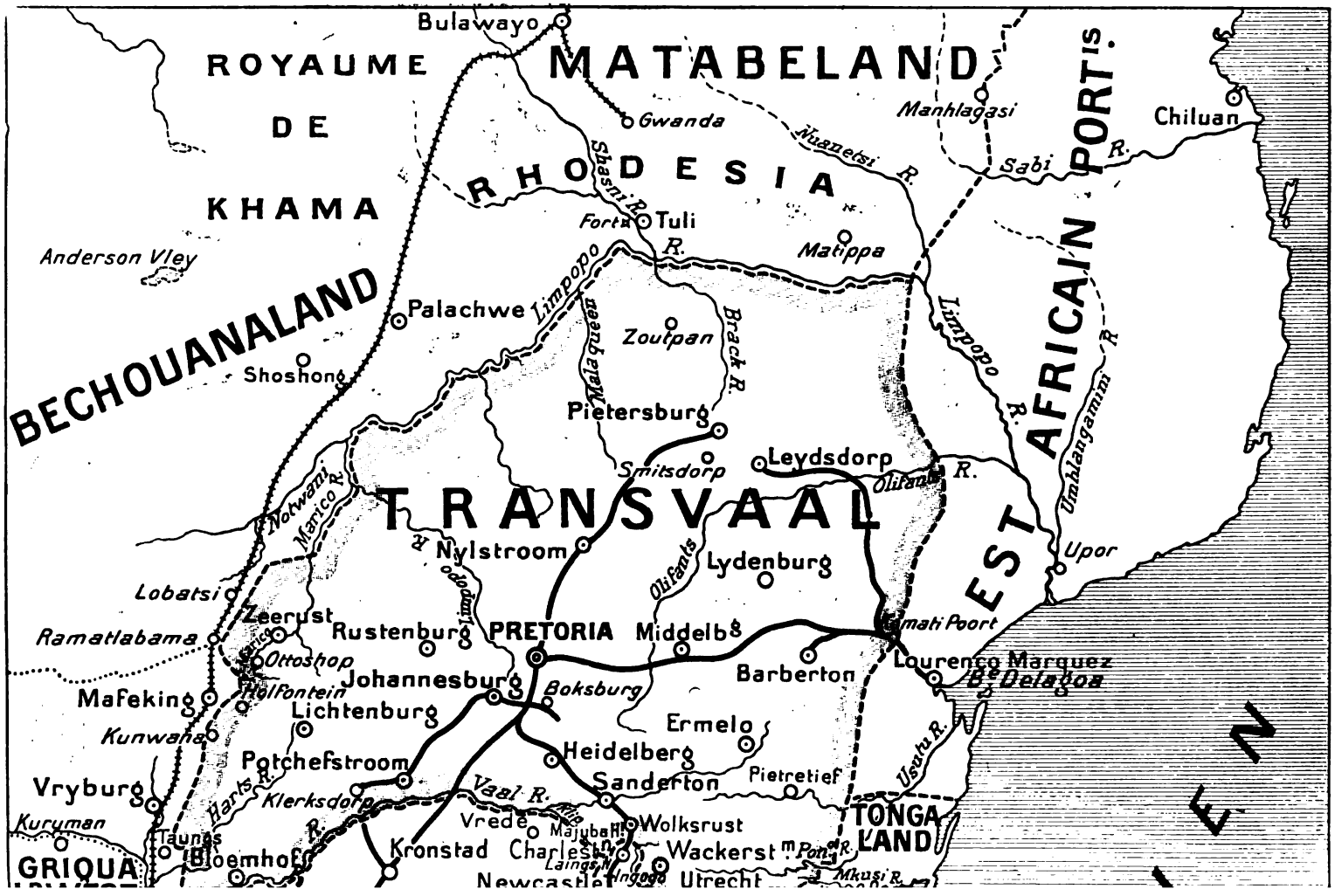

ROYAUME
DE
KHAMA
MATABELAND
RHODESIA
BECHOUANALAND
TRANSVAAL
EST AFRICAIN PORT^IS.
TONGA LAND
GRIQUA
Bulawayo
Gwanda
Manhlagasi
Chiluan
Nuanetsi R.
Sabi R.
Shasni R.
Fort
Tuli
Matippa
Anderson Vley
Palachwe
Limpopo R.
Malaqueen
Zoutpan
Brack R.
Shoshong
Pietersburg
Smitsdorp
Leydsdorp
Olifants R.
Umhlangamini R.
Upor
Notwani
Marico R.
Nylstroom
Lydenburg
Olifants
Lobatsi
Zeerust
Rustenburg
PRETORIA
Middelb
Ramatlabama
Ottoshop
Johannesburg
Boksburg
Barberton
Lourenco Marquez
B^e Delagoa
Mafeking
Holfontein
Lichtenburg
Ermelo
Kunwana
Potchefstroom
Heidelberg
Sanderton
Pietretief
Usutu R.
Vryburg
Harts R.
Klerksdorp
Vaal R.
Vrede
Wolksrust
Kuruman
Taungs
Bloemhof
Kronstad
Charlestown
Wackerstrom
Newcastle
Utrecht
Mkusi R.

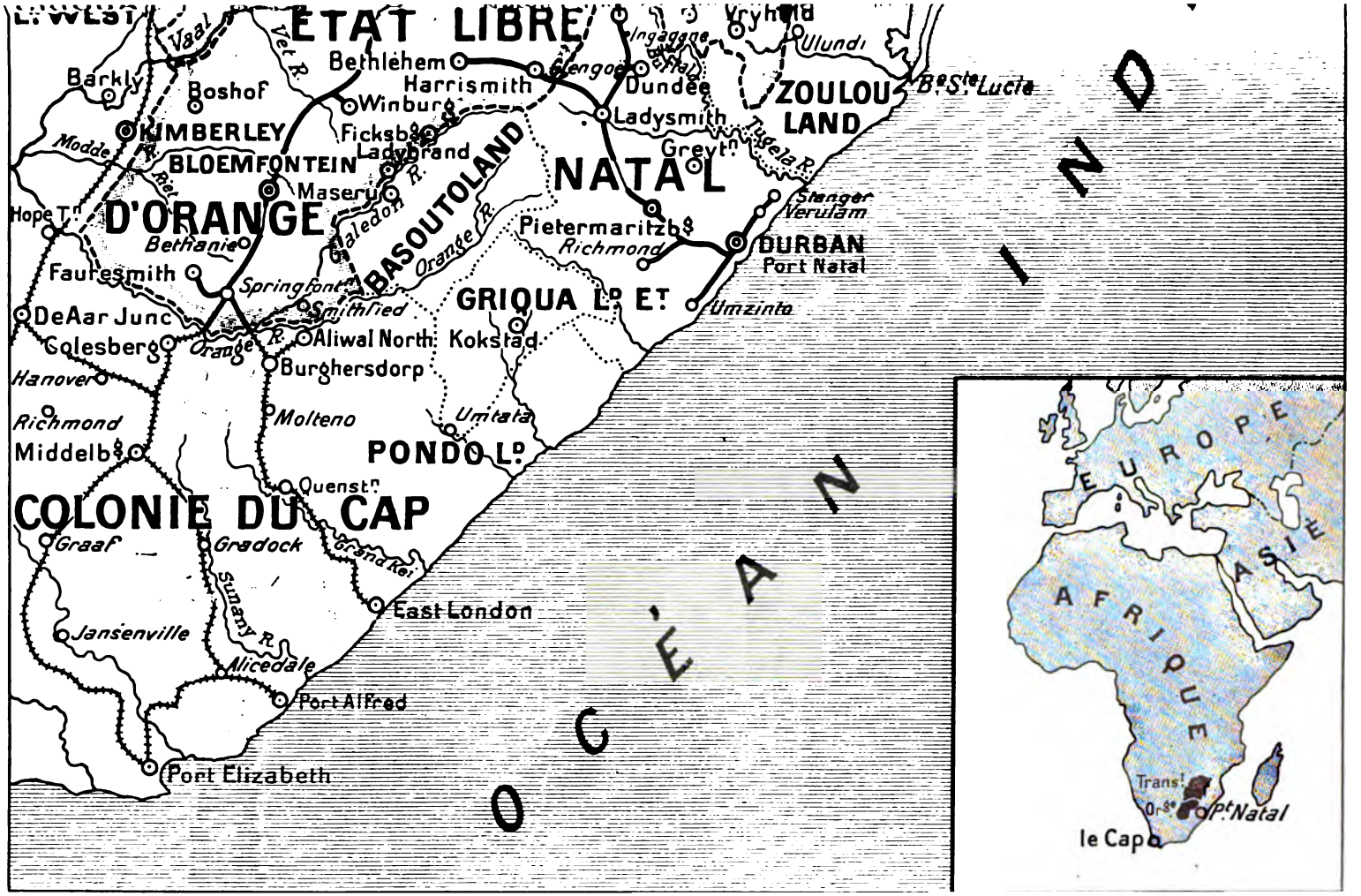

ETAT LIBRE
Vaal
Vet R.
Bethlehem
Harrismith
Glengoe
Dundee
Ingagane
Vryheid
Ulundi
Barkly
Boshof
Winburg
Ladysmith
ZOULOU LAND
B.e S.te Lucie
KIMBERLEY
Ficksb.g
Ladybrand
Greyt.n
Tugela R.
Modde R.
BLOEMFONTEIN
Maseru
BASOUTOLAND
NATAL
Stanger
Verulam
Hope T.n
D'ORANGE
Bethanie
Galedon R.
Orange R.
Pietermaritzb.g
Richmond
DURBAN
Port Natal
Fauresmith
Springfont.n
Smithfied
GRIQUA L.D ET
Umzinto
DeAar Junc
Colesberg
Orange R.
Aliwal North
Kokstad
Burghersdorp
Hanover
Richmond
Molteno
Umtata
Middelb.g
PONDO L.D
Quenst.n
COLONIE DU CAP
Graaf
Gradock
Grand Kei
Sunany R.
East London
Jansenville
Alicedale
Port Alfred
Port Elizabeth
OCÉAN INDIEN
EUROPE
ASIE
AFRIQUE
Trans.t
Or.ge
P.t Natal
le Cap

renforts de l'Inde et, cette fois, il résolut d'en finir d'un seul coup. Ayant remarqué que le Laing's Neck était dominé par la colline de Majuba et que les Boers, absorbés par la défense de la passe, n'avaient qu'un petit poste à Majuba, il résolut de surprendre ce poste par une marche de nuit. Il réussit en effet à s'installer le 27 février, à quatre heures du matin, sur les hauteurs de Majuba, mais il ne put s'y tenir. A sept heures, les Boers donnèrent l'assaut, surprirent les Anglais en passant par un sentier inconnu d'eux, et les culbutèrent. Sir George Colley ne survécut pas au désastre : il avait été frappé à mort pendant l'action.

L'armée anglaise brûlait de se venger. M. Gladstone crut plus sage de céder pour le moment. Trois semaines plus tard, le 23 mars 1881, un traité était signé reconnaissant l'autonomie de la République sud-africaine, qui restait cependant sous la suzeraineté précise de la Reine. L'Angleterre avait échoué pour cette fois. Il est vrai qu'à la même époque environ elle terminait la conquête du Zoulouland, pays entre le fleuve Buffalo et la baie de Delagoa. A la suite d'une campagne très pénible, qui se prolongea durant huit mois et coûta la vie au prince Impérial, fils de Napoléon III, tué par les Zoulous au ravin Varsin-Kraal le 1er juin 1879, les troupes anglaises s'étaient emparées du roi rebelle Cettivayo, le 28 août 1879, et peu après tout le pays avait été annexé définitivement. L'Angleterre suivait l'exécution de son plan.

Le traité de 1881, quelque avantageux qu'il fût, ne satisfaisait pas entièrement les Boers, désireux de retrouver leur indépendance absolue. Aussi, deux ans plus tard, la République sud-africaine, ayant déclaré la guerre aux Bechuanas du nord-ouest dont l'Angleterre convoitait le pays, de nouvelles négociations eurent lieu. M. Krüger, devenu président, M. Jacob du Toit, ministre de l'Instruction publique, et le général Smit se rendirent à Londres et y signèrent le 27 février 1884, un nouveau traité dans lequel il n'était plus question de suzeraineté [1]. Et, comme conséquence de ce traité MM. Krüger, du Toit et Smit, avant de rentrer au Transvaal, négocièrent directement des traités de commerce avec la Hollande, la Belgique, la

---

[1] Dans la convention de 1884, il n'était fait aucune mention de la suzeraineté anglaise. L'article 4 de la convention stipulait seulement, au point de vue de la politique extérieure, que le Transvaal devrait soumettre à l'approbation de l'Angleterre les traités passés avec des puissances étrangères. Exception était faite pour les relations avec l'Etat libre d'Orange. La convention de 1884 annulait *ipso facto* le traité de 1881. Mais ce premier traité était précédé d'un préambule dans lequel se trouvait inscrit le principe de la suzeraineté. La convention de 1884 ne portant pas en fait que ce préambule était abrogé comme le texte même du traité, les Anglais ont voulu s'autoriser de cette omission pour prétendre que le préambule et partant la clause de suzeraineté subsistait parallèlement à la convention de 1884.

France et l'Allemagne, et traitèrent à Lisbonne la concession d'une ligne de chemin de fer allant de Pretoria à Delagoa-Bay.

Obligée de renoncer momentanément à ses entreprises sur le Transvaal, l'Angleterre n'en continua pas moins sa politique de conquête. En 1885, le Bechuanaland était mis sous le protectorat anglais et, en 1890, avait lieu l'annexion du Swaziland. Le cercle se rétrécissait autour de la République sud-africaine. Enfin, en 1889, éclatait le conflit anglo-portugais qui devait avoir pour résultat de fermer complètement le cercle.

Les Portugais, par leurs établissements, barraient la route à l'expansion britannique. Toute l'étendue de pays reliant leurs possessions du sud-ouest et du sud-est africain avait toujours été considérée par eux comme leur appartenant et des expéditions successives y avaient affirmé leurs droits. L'Angleterre ne pouvait accepter cette situation. Il lui fallait le passage libre. Le premier prétexte lui fut bon pour se l'ouvrir.

Depuis le voyage de Livingstone, en 1868, les Anglais, prenant leur désir pour une réalité, affectaient de considérer comme leur appartenant toute la vallée du Shiré, affluent de gauche du Zambèze ; ils y avaient fondé des missions et y avaient même délégué un consul, M. Johnston. Les Portugais s'émurent de ces empiétements sur des territoires qu'ils avaient toujours revendiqués comme leurs. En 1889 le major Serpa Pinto et l'ingénieur Castelloes furent chargés de diriger une expédition pour assurer l'annexion définitive de la vallée du Shiré. Au cours de cette expédition, le major Serpa Pinto fut attaqué par une peuplade indigène, les Makololos, qu'il battit à M'Passo en novembre 1889.

Le ministère Salisbury protesta, déclarant les Makololos sujets britanniques, et somma le gouvernement Portugais de désavouer le major Pinto. Une escadre anglaise, massée à Gibraltar, menaçait d'envahir le Tage. D'autres escadres menaçaient en même temps les possessions portugaises d'Afrique. Le 11 janvier 1890, M. Glynn Petre, ministre d'Angleterre à Lisbonne, remit au gouvernement Portugais un ultimatum réclamant satisfaction dans les 24 heures. Le Portugal ne pouvait résister. Il céda, mais en protestant pour la forme qu'il n'abandonnait pas ses droits. Après de longues négociations, un traité fut signé entre les deux pays en juin 1891, traité par lequel l'Angleterre s'emparait, au sud et au nord du Zambèze d'une énorme étendue de territoire qui se rejoignait aux territoires de la grande compagnie africaine la Rhodesia.

Le moment était arrivé de régler définitivement la question du Transvaal. Le gouvernement anglais chercha d'abord à procéder par voie détournée en provoquant une révolution intérieure en sa faveur. En 1895 le raid Jameson fut organisé dans ce but, on se rappelle

dans quelles circonstances et avec la complicité, établie depuis, du gouvernement du Cap et de M. Chamberlain, c'est-à-dire du cabinet tout entier. Le prétexte était habilement choisi.

Les Boers ont au Transvaal une situation particulière. Possesseurs indiscutés du sol auquel ils ont donné sa vraie richesse par leur effort agricole, ils ont pour eux le droit et la tradition. Or des étrangers sont venus, les *Uitlanders*, anglais pour la plupart, qui ont acheté à vil prix les riches mines du pays et les exploitent pour leur plus grand bénéfice. Parmi ces Uitlanders un parti s'est formé de gros spéculateurs, qui désirent encaisser de toujours plus forts dividendes et voudraient dans ce but s'emparer du pouvoir afin de modifier les lois existantes pour leur seul profit.

Les Boers ne peuvent céder à cette prétention intolérable, de la part surtout d'un élément essentiellement mobile de la population, élément qui se renouvelle incessamment et ne contribue, en somme, nullement à la véritable prospérité du pays. Les Uitlanders, en effet, se contentent de prendre au Transvaal son or et ne songent qu'à disparaître une fois fortune faite.

Néanmoins, pour arriver à leurs fins, ils ont créé un mouvement tout factice d'agitation en mettant en avant leurs prétendus griefs contre ce qu'ils appellent les vexations du gouvernement Boer. Ce sont ces griefs dont la presse impérialiste anglaise s'est faite l'écho en les grossissant encore et dont Jameson s'était fait le protagoniste.

En Europe, vue de loin, la situation n'était pas claire. Si Jameson avait réussi dans son entreprise, il se fût emparé du gouvernement, aurait nommé un ministère uitlander, aurait modifié la constitution pour donner des droits politiques à l'élément étranger, et notre vieux monde aurait cru simplement à une de ces innombrables révolutions intérieures qui sont la règle dans les pays nouveaux. Plus tard le Transvaal, dirigé par les Uitlanders, se serait mis de lui-même sous le protectorat anglais. Et le tour était joué.

Malheureusement le coup de Jameson échoua et n'eut pour conséquence que de rendre les Boers plus méfiants encore. Faisant tête au danger commun, Boers d'Orange et Boers du Transvaal signèrent le 17 mars 1897, à Bloemfontein un traité d'alliance défensive dont nous voyons aujourd'hui les effets. De leur côté les Anglais cherchèrent à tirer parti de l'incident en insistant sur les griefs des Uitlanders et en s'efforçant de créer un mouvement de sympathie en leur faveur. Puis, lorsqu'ils crurent avoir suffisamment préparé l'opinion, ils entrèrent délibérément en scène, au nom de l'humanité.

Mais tout cela ne doit pas nous donner le change. Il est certain que la question des Uitlanders ne préoccupe que modérément l'Angleterre. L'étude des négociations qui viennent de se poursuivre entre

le cabinet britannique et le gouvernement du Transvaal le prouve à l'évidence. M. Kruger a successivement accepté toutes les exigences *humanitaires* de l'Angleterre. L'Angleterre ne s'est jamais déclarée satisfaite. C'est que le gouvernement anglais voulait la guerre. Il la voulait, comme le seul moyen possible de s'annexer définitivement le Transvaal, parce qu'il savait bien que le Transvaal ne consentirait jamais à abdiquer volontairement son indépendance. Seulement une pareille guerre étant peu honorable pour l'Angleterre par suite de la disproportion des deux adversaires, le gouvernement britannique préférerait se la faire déclarer et c'est pourquoi il met en œuvre toute son habileté pour amener le Transvaal à engager les hostilités.

A Bloemfontein sir A. Milner avait demandé que le stage nécessaire pour obtenir la naturalisation fût abaissé à cinq années avec effet rétroactif et que les Uitlanders eussent immédiatement une représentation substantielle au Volksraad, soit le cinquième de l'Assemblée. M. Krüger refusa mais il fit voter une loi accordant aux étrangers la franchise au bout de sept années de séjour avec effet rétroactif. M. Chamberlain, comprenant qu'il serait impolitique de se montrer intransigeant sur ce terrain, feignit de se contenter de cette concession mais réclama la nomination d'une commission mixte anglo-boer qui discuterait l'efficacité de la nouvelle loi dite *de franchise*. Les délégués anglais devaient avoir le droit « de suggérer des amendements ».

Le président Krüger comprit qu'on voulait consacrer par un antétécédent, le droit pour l'Angleterre d'intervenir dans les affaires intérieures de la République. Pour échapper au piège, il déclara consentir à toutes les demandes faites par sir A. Milner à Bloemfontein, pourvu que l'Angleterre s'engageât à ne pas intervenir à l'avenir dans la politique intérieure de l'Etat Boer et renonçât à faire reconnaître sa prétendue souveraineté sur le Transvaal. M. Chamberlain répondit qu'il acceptait ces concessions mais sans les conditions mises par M. Krüger. Il maintenait absolument les prétentions anglaises à la suzeraineté et refusait de s'engager à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la République. Le Transvaal, voyant que ses demandes de garantie pour son indépendance étaient rejetées, retira ses concessions et déclara cette fois accepter l'enquête par une commission mixte. Le gouvernement anglais répondit avec une mauvaise foi remarquable que, puisque le Transvaal retirait toutes ses concessions, il était obligé de rédiger de nouvelles demandes. Il n'a d'ailleurs jamais fait connaître ces dernières et se contenta de hâter ses armements. On voit par ce rapide résumé combien peu l'Angleterre tient en réalité à ses premières revendications en faveur des Uitlanders et que le véritable but qu'elle poursuit est celui qu'elle ne dit pas. Les Boers ne s'y trompent pas. Ils

ont toujours présente à la mémoire l'histoire des tentatives constantes faites par l'Angleterre pour établir sa domination sur leur pays et ils sont décidés à défendre chèrement leur indépendance. Mais le gouvernement britannique sait aussi que la possession du Transvaal et de l'Orange est nécessaire au succès de sa politique africaine. L'Angleterre est acculée par la force des choses à la politique impérialiste. Successivement le protectionnisme qui prévaut partout tend à lui fermer les marchés du monde. La France, l'Allemagne, les États-Unis, la Russie, l'Italie se sont entourés de murailles infranchissables. L'Angleterre doit, pour le présent et pour l'avenir, assurer de nouveaux débouchés à son industrie, à son commerce, c'est pour elle une question de vie ou de mort. Ces débouchés, elle les aura en Afrique, mais à condition qu'elle s'y installe en maître et qu'elle puisse y faire la loi. Le sud-africain lui appartient tout entier. Seules les deux Républiques boers échappent à sa loi et leur indépendance, outre qu'elle est nuisible à ses intérêts directs, est à ses yeux d'un exemple déplorable pour l'élément africander très important au Cap et au Natal. Il faut que ce dernier obstacle disparaisse. Il est malheureusement probable qu'il disparaîtra.

J.-H. FRANKLIN.

L'AUTRICHE SOUS LE RÉGIME DU § 14

LE CABINET CLARY

Lorsqu'il annonça, le 1er février 1899, au Reichsrath stupéfait, la prorogation du Parlement, le cabinet autrichien du comte François Thun commit un coup d'audace — d'aucuns disent un coup d'État. En renvoyant les députés dans leurs circonscriptions, on ne leur cacha pas que de longs mois s'écouleraient avant que l'enceinte du Frankensring ne fût de nouveau le théâtre de leurs querelles et le terrain de leurs violences. Or, de grosses questions restaient en suspens pour lesquelles la consultation du Parlement était de toute nécessité. A vrai dire, on savait parfaitement comment le Reichsrath se comporterait à l'égard des projets du gouvernement : l'opposition allemande *obstructionnerait* tant que les ordonnances sur les langues ne seraient pas supprimées,et les groupes de la droite voteraient aveuglément toutes les propositions du ministère Thun. Mais, bien que ce résultat fût prévu, il ne semblait pas que l'on pût, sans l'assentiment du Parlement, régler le compromis avec la Hongrie, par exemple, et promulguer l'ensemble des lois qu'il comporte.

Le ministère Thun l'a fait cependant, et pour sortir de l'imbroglio où se trouve désormais placé, dès sa formation, tout ministère autrichien, il choisit l'issue que lui offrait le paragraphe 14 de la constitution autrichienne.

L'article 14 de la loi organique du 21 décembre 1867 est conçu de la manière suivante :

« *Quand des mesures, pour l'application desquelles l'approbation du* « *Parlement est constitutionnellement indispensable, sont d'une nécessité* « *pressante à un moment où le Parlement n'est pas réuni, elles pourront* « *être prises par ordonnances impériales sous la responsabilité du minis-* « *tère tout entier. Toutefois ces ordonnances ne devront ni modifier les lois* « *fondamentales de l'État, ni grever pour une longue durée le Trésor de* « *l'État, ni comporter aliénation de biens de l'État.*

« *Ces ordonnances ont provisoirement force de loi si elles sont signées* « *par tous les ministres et publiées en vertu de cette loi fondamentale.*

« *Elles perdent toute valeur si le ministère ne les soumet pas à l'appro-* « *bation du plus prochain Reichsrath, dans les quatre premières semaines* « *qui suivent sa convocation (et à la Chambre des députés en premier lieu),* « *ou bien si elles ne reçoivent pas la sanction de l'une ou de l'autre des deux* « *Chambres.*

« *Le ministère est responsable si l'effet de ces ordonnances ne s'éteint pas* « *aussitôt qu'elles ont perdu leur valeur provisoire* [1]. »

Cette loi était vraiment inutile. En effet, ou bien le gouvernement a des mesures très importantes à prendre et alors il doit convoquer les députés (chose facile en notre temps de chemins de fer et de télégraphes), ou bien les mesures sont peu importantes, et le ministère peut les adopter sous sa seule responsabilité, sans qu'il soit nécessaire pour cela de conférer au pouvoir exécutif le droit de légiférer à l'insu ou contre la volonté du pouvoir législatif. Le paragraphe 14 constituait une réserve faite par la réaction, en quelque sorte un héritage de l'absolutisme. Les restrictions qu'il contenait ne le rendaient que plus dangereux, car elles interdisaient toute application véritablement pratique et ne laissait de place qu'aux abus. C'est, en effet, à peu près la seule chose à quoi ait servi le paragraphe 14. Le terme : *nécessité pressante*, contient un piège et permet de tourner toutes les restrictions. Il est très élastique et se prête à toutes les interprétations.

Mais cependant, tel qu'il est conçu, le paragraphe 14, s'il offrait au gouvernement la possibilité de prendre une mesure contraire à la volonté du pays, ne permettait pas de gouverner absolument sans Parlement.

Il a fallu, pour arriver à ce résultat, donner une entorse au texte de 1867 ou mieux jouer sur les mots. La loi stipule que les ordonnances-lois ne sont utilisables qu'au cas où le Parlement ne siège pas. Or, le ministère Thun ayant à prendre des décisions que le Reichsrath n'accepterait pas ou dont la discussion serait rendue impossible par l'opposition, a renvoyé les députés à leurs provinces pour que le Parlement ne siège pas et pour pouvoir, à l'aide du paragraphe 14, promulguer toutes les lois nécessitées par la situation. Et de cette façon l'Autriche fut, durant huit mois, sous le régime de l'absolutisme, absolutisme provisoire, il est vrai, mais absolutisme cependant et qui peut avoir des conséquences plus lointaines puisque, en vertu du paragraphe 14, le cabinet Thun a conclu un compromis avec la Hongrie qui engage l'Autriche, bon gré, mal gré.

Examinons rapidement le champ dans lequel s'est exercée la dictature du paragraphe 14. En vertu de cette loi, on a imposé à l'Autriche un budget, un compromis qui comporte élévation d'impôts indirects et élévation aussi des traitements de certaines catégories de fonctionnaires; enfin, entre autres décisions d'intérêt secondaire, on a conclu un traité international, peu important il est vrai, et favo-

---

[1] Cette loi, qui diffère sensiblement du paragraphe 32 correspondant de la loi du 26 février 1861, est conçue dans les mêmes termes que celles du 16 juillet 1867.

rable à l'Autriche, mais dont la signature constitue une violation de la constitution et peut créer un précédent regrettable.

Le nouvel accord intervenu entre l'Autriche et la Hongrie repose sur les principes suivants : l'union douanière entre les pays représentés au Reichsrath et les pays de la couronne hongroise est prolongée jusqu'en 1907. Le privilège de la Banque austro-hongroise est prolongé jusqu'en 1910. Mais, si l'union douanière expire en 1907, le privilège s'éteindra à la même date. Les deux gouvernements travaillent à l'élaboration d'un tarif douanier autonome et entreprendront, en 1901 au plus tard, les négociations nécessaires pour arriver à la conclusion d'une convention douanière et commerciale qui devra être acceptée par les Parlements.Ceci constituera le travait préliminaire au renouvellement des traités de commerce internationaux. Enfin, au cas où l'on n'arriverait pas à conclure avant 1903, une convention douanière et commerciale, le gouvernement hongrois ne serait pas disposé à conclure avec les puissances étrangères des traités de commerce valables au delà de l'année 1907. En tous cas, les traités de commerce à conclure jusqu'en 1907 seront signés, non pas au nom de l'empire austro-hongrois, mais au nom de chaque pays en particulier.

Étant donné que la convention commerciale et douanière entre l'Autriche et la Hongrie déterminée par le paragraphe 61 de la loi hongroise XII de 1867 n'a pu être renouvelée, la Hongrie est devenue territoire commercial absolument indépendant, et ce n'est que parce qu'elle le désire que l'union économique subsiste entre les deux pays. On comprend le coup porté de ce fait au système dualiste. Si la Hongrie n'avait pas un intérêt considérable à maintenir l'accord douanier, elle eût laissé l'Autriche dans une triste situation et, après avoir à l'aide des capitaux autrichiens amélioré son industrie, très précaire il y a encore quelques années, et développé son agriculture, elle eût fermé ses marchés à l'industrie autrichienne qui trouverait difficilement autre part des débouchés aussi avantageux. La Hongrie n'a pas profité cette fois-ci de son droit de prendre des dispositions indépendantes ; elle en profitera quand le moment lui semblera bon puisqu'elle est désormais dans une situation légale pour le faire.

Mais la Hongrie tire un autre avantage du compromis qu'elle vient de signer. Elle a consenti à maintenir l'union douanière, mais elle a exigé qu'en revanche la nouvelle organisation de la Banque austro-hongroise fût mise en vigueur immédiatement. Cette nouvelle organisation fut élaborée sous les ministères Badeni-Bilinski et Banffy. Elle accorde à la Hongrie une situation prépondérante dans la Banque.

Malgré tous ces désavantages l'Autriche a accepté le compromis

Thun-Szell avec un soupir de soulagement. C'est qu'en effet il crée une situation stable au moins pour 8 ans et demi (1899-1907). Et tel est l'énervement causé par les différends austro-hongrois, telle est la crainte de ces querelles renaissant à date fixe entre les deux moitiés de l'Empire, telle est la fatigue générale, que l'on accepte sans mot dire un compromis désavantageux pour avoir la paix. C'est un bien-être sans égal de savoir la façade dualiste replâtrée et d'être assuré que pendant une dizaine d'années le commerce de l'Empire n'aura pas à ressentir par trop les coups de vent de la politique.

A chaque renouvellement du compromis, l'Autriche a supporté les frais; quoi qu'en disent les organes du gouvernement, cette fois-ci encore la Hongrie a triomphé et elle ne s'est pas fait faute de célébrer bien haut sa victoire. On dit qu'en raison des avantages que lui présente le compromis le gouvernement hongrois consentirait à une augmentation de la quote-part hongroise. Ceci est douteux, car les Hongrois n'ont pas habitué l'Autriche à tant de générosité; mais, de plus, toutes les augmentations de quote ne sauraient diminuer l'effet de cette situation, à savoir que la Hongrie dispose librement d'elle-même désormais dans le domaine économique. Rien n'atténuera ce coup porté au système dualiste.

Les lois du compromis ont été naturellement acceptées en Hongrie à une grande majorité; l'opposition n'opposait que parce que le royaume de Hongrie ne profitait pas suffisamment à ses yeux de la situation politique de l'Autriche. En Cisleithanie on a publié en vertu du paragraphe 14 une dizaine de lois se rapportant au compromis et parmi celles-ci des ordonnances-lois élevant les impôts de consommation (sucres, spiritueux, bières). C'était le plus mauvais emploi que l'on pût faire du paragraphe 14. Le peuple, qui jusqu'alors n'avait protesté que faiblement contre l'emploi de l'article susvisé, s'est élevé unanimement contre la majoration des impôts par ce moyen détourné. A dire vrai les augmentations sont peu considérables, mais il suffisait de prononcer le mot *augmentation* pour inquiéter les populations. Les politiciens n'y ont naturellement pas manqué, des désordres ont eu lieu, les troupes ont tiré, le sang a coulé. Le cabinet Thun ne se fera pas pardonner cette agitation.

La *Wiener Abendpost*, journal officieux, a cherché à expliquer l'augmentation des nouveaux impôts de consommation par la nécessité de couvrir les nouvelles augmentations de dépenses projetées, en particulier celle des 4 millions de florins destinés à élever le chiffre des appointements des officiers. Si ce chiffre est réellement celui auquel doit se monter l'augmentation, annoncée depuis si longtemps, il est bien loin de répondre aux espérances du corps d'officiers. Car il n'atteint même pas le chiffre moyen des appointements des fonctionnaires civils de la même classe et du même rang. L'année der-

nière déjà on avait annoncé de ce chef un supplément de dépenses de cinq millions de florins qui avait été trouvé insuffisant. A plus forte raison il en sera de même pour une élévation d'appointements de 4 millions seulement.

D'ailleurs, on augmente depuis quelques années les traitements de tous les fonctionnaires de l'État et ceci un peu à tort et à travers. N'est-ce pas justement là la raison pour laquelle le déficit s'est introduit dans les finances, déficit qu'il faut combler par l'augmentation des impôts? Plus on augmentera les traitements des fonctionnaires plus on devra payer d'impôts pour fournir au gouvernement les fonds nécessaires, c'est naturel et le cabinet Thun n'est pas responsable des prodigalités de ses prédécesseurs. Mais le peuple ne cherche pas si loin; le comte Thun augmente les impôts : haro sur le comte Thun!

Je parlais plus haut d'un traité international conclu en vertu du paragraphe 14. Il s'agit d'un traité passé avec l'Italie pour le soutien réciproque des malades nécessiteux. L'article 6 des lois fondamentales dit : « *Pour que soient valables les traités de commerce ou autres passés avec des puissances étrangères et qui grèvent le trésor de l'État ou imposent des devoirs à certains citoyens, l'assentiment du Parlement est indispensable* ». Cette disposition est claire, elle se passe de commentaires, et la conduite du cabinet Thun est en l'occurrence absolument contraire à l'esprit de la Constitution. Sans doute, la chose n'est pas importante mais elle peut créer un précédent fâcheux et en tout cas elle est anti-constitutionnelle.

Si l'on ajoute à ces mesures le budget octroyé en vertu du paragraphe 14 également on aura le bilan de l'époque pendant laquelle s'est exercée la dictature de la fameuse loi.

Gouverner comme l'a fait le comte Thun durant les huit mois qui viennent de s'écouler, c'est gouverner sous le régime de l'absolutisme, non sous le régime parlementaire. Qu'est-il besoin du Parlement si l'on peut conclure sans lui des arrangements économiques qui conditionnent toute la vie commerciale de l'Empire? Qu'est-il besoin de faire élire au peuple des députés si l'on établit le budget sans leur consentement? Et à quoi donc peut servir une Chambre des députés si elle est constamment en congé?

Un besoin pressant d'améliorations se fait sentir, dans le domaine économique en particulier. Qui donc est là pour les proposer, pour les exécuter, si les représentants du pays ne peuvent faire entendre ses revendications.

Le régime du paragraphe 14 aura eu entre autres résultats, celui d'enlever toute confiance dans l'institution du Parlement. Puisque l'on a pu gouverner une année sans parlement, pourquoi ne recommencerait-on pas si un jour, par hasard, les députés faisaient

entendre trop clairement que le peuple est fatigué de supporter tant de fardeaux ou qu'il désire changer quelque chose dans la constitution qui le régit?

La force du Parlement n'a jamais été bien considérable en Autriche; elle est nulle maintenant puisque les ministères peuvent l'éloigner dès qu'il constitue un obstacle à leurs projets. Si la Chambre des députés n'existe en Autriche que pour donner son avis sur des faits accomplis et si son intervention n'a plus aucune influence sur la politique de l'Empire, l'institution du Parlement est une institution ridicule et parfaitement inutile ; le pays ne se souciera pas d'elle.

Les organes officieux sentaient si bien le danger de cet absolutisme provisoire qu'ils ont essayé de justifier par l'obstruction la dictature du paragraphe 14. Toute discussion étant impossible disent-ils et la vie de l'État ne pouvant s'arrêter au gré d'une minorité, il a fallu recourir au paragraphe 14. Tant que l'on ne sera pas fatigué d'obstruer on continuera à légiférer en vertu du paragraphe 14. Or, les partis de l'opposition répondent que tant qu'on gouvernera à l'aide de l'article 14, ils se feront un devoir d'obstruer de leur mieux. C'est un cercle vicieux et la situation considérée sous cet angle menace de s'éterniser.

Mais voilà que tout d'un coup le vent tourne. Après avoir soutenu pendant près d'une année un ministère qui gouvernait en violant la loi ou en en méconnaissant l'esprit, l'empereur change brusquement d'idée et convient de gouverner désormais avec un ministère s'appuyant sur les partis allemands et par conséquent contre les Tchèques. Il n'en faut point douter, cette volte-face politique est le résultat d'une petite révolution de palais. Comment s'est-elle effectuée?

Chaque année, le Parlement autrichien doit élire une Délégation qui, se réunissant avec la Délégation hongroise, constitue une sorte de parlement austro-hongrois siégeant tantôt à Pest, tantôt à Vienne et dont la tâche est de s'occuper des affaires communes aux deux pays de la Monarchie. L'élection de la Délégation est indispensable et les lois fondamentales stipulent qu'elle doit être élue à nouveau chaque année. Sans Délégation la machine constitutionnelle reste en panne et le compromis est lettre morte. Donc il fallait avoir à tout prix une Délégation. Mais comment faire? Si l'on réunissait la Chambre, les gauches se promettaient d'empêcher par l'obstruction tout vote et toute discussion. A moins de faire protéger chaque député par quarante hommes et un caporal comme le proposait une personnalité politique du parti polonais, la convocation des députés ne semblait pas devoir assurer l'élection de la Délégation. Alors le ministre des finances, un député tchèque, le Dr Kaisl, eut l'idée de faire décréter, en vertu du paragraphe 14, que la Délégation élue l'année précédente verrait ses pouvoirs prolongés pour une nouvelle année. C'était alors

violer directement la Constitution, c'était un petit coup d'État, aussi plusieurs ministres reculèrent-ils devant cette mesure.

Sur ces entrefaites un mouvement s'était produit dans les cercles politiques qui entourent Sa Majesté François-Joseph, le ministre des affaires étrangères comte Goluchowski, qui tient avant tout à avoir sa Délégation, fit comprendre que le ministère Thun ne pourrait pas la faire élire. L'idée de M. Kaisl effraya et, dès lors, la disgrâce du cabinet fut certaine. De même qu'au moment où le cabinet hongrois du baron Banffy se trouvait pieds et poings liés par l'obstruction, l'empereur chargea un homme de confiance, M. Kalman de Szell de venir à son aide d'abord et de le remplacer ensuite, de même à l'insu du comte Thun, le baron Chlumecky, allemand libéral, fut chargé d'amener une entente entre les différents partis. On reconnut là le même procédé que lors de la chute du ministère Banffy et tout désignait le baron Chlumecky, comme le successeur du comte Thun. Mais alors c'était une volte-face complète et inopinée. Les partis de la majorité s'émurent à tel point que l'on préféra passer d'abord par un ministère de transition avant d'arriver au système allemand. M. Bylandt-Rheidt alors ministre de l'instruction publique devait présider un ministère de fonctionnaires ouvrant la voie à un ministère présidé par un allemand libéral, très bien vu par les grands propriétaires allemands, le baron d'Achrenthal actuellement ambassadeur à Pétersbourg. Mais les partis allemands de l'opposition firent entendre qu'ils ne toléreraient pas dans le nouveau cabinet un ministre ayant gouverné sous le régime du paragraphe 14 et la candidature Bylandt-Rheidt échoua. Durant ces négociations le comte Thun qui n'avait point vu agréablement le baron Chlumecky chargé d'une mission qui n'était autre que la mise au linceul de son ministère, se cramponnait au pouvoir et tentait de mettre à flot le Parlement par le vieux moyen des conciliations et des compromis. Ce fut le président de la Chambre, M. Fuchs qui invita les chefs de parti à se réunir pour amener une entente sur un terrain neutre. Les députés de l'opposition allemande refusèrent d'y participer.

Quelques jours auparavant les députés bohèmes à la Diète et au Parlement réunis à Prague avaient pris une résolution dans laquelle ils blâmaient le ministère Thun de son attitude dilatoire et de son indécision. Ce reproche était incontestablement mérité, mais il venait à un mauvais moment; le cabinet Thun, attaqué par ses propres amis, n'avait plus qu'à donner sa démission. Il n'attendait qu'un prétexte pour le faire : l'échec de la conférence Fuchs le lui offrit.

L'intransigeance des partis allemands qui avait fait échouer la combinaison Bylandt-Rheidt porta à tenter un nouvel essai ayant son point d'appui à droite et favorable aux Allemands modérés. C'était la meilleure des solutions et l'empereur s'adressa à l'homme le

mieux placé pour y réussir, au prince Alfred Liechtenstein. Les exigences des radicaux tchèques et des radicaux allemands rendirent l'effort infructueux et l'on en revint en haut lieu à la combinaison d'un cabinet de fonctionnaires précédant un ministère allemand libéral. Ce ministère d'affaires est aujourd'hui constitué de la manière suivante :

Président du Conseil et Ministre de l'agriculture :	Comte CLARY-ALDRINGEN.
Ministre de l'intérieur :	Dr ERNEST DE KÖRBER.
Ministre de l'instruction publique :	chef de section Dr DE HARTEL.
Ministre de la justice :	DE KINDINGER.
Ministre des finances :	chef de section baron DE KNIAZIOLUCKI.
Minisistre du commerce :	chef de section Dr STIBRAL.
Ministre des chemins de fer :	chevalier DE WITTEK.
Ministre de la défense nationale :	comte WELSERSHEIMB.
Ministre pour la Galicie :	chevalier DE CHLEDOWSKY.

Ce ministère est un ministère provisoire et on a tellement tenu à lui imprimer ce caractère que quelques-uns de ses membres ne sont pas nommés ministres mais gérants dirigeants, si l'on veut ministres par intérim. Ainsi le comte Clary n'est point premier ministre, il ne fait que présider le conseil et il dirige le ministère de l'agriculture. MM. Hartel, Kniaziolucki et Stibral ne sont chargés que de la gérance des ministères de l'instruction publique, des finances et du commerce. Enfin MM. de Wittek et le comte Welsersheimb, bien qu'ayant fait partie du cabinet Thun, gardent leurs portefeuilles, car ils sont sans signification politique.

La tâche du ministère Clary est nettement déterminée : 1° obtenir des partis l'élection de la Délégation ; 2° retirer les ordonnances linguistiques de Badeni et de Gautsch ; 3° céder la place à un autre ministère. Il est probable que les partis de l'opposition allemande seront assez satisfaits de la formation du cabinet Clary pour ne pas empêcher l'élection dela Délégation autrichienne ; mais, si l'obstruction allemande semble être écartée, un autre péril surgit, l'obstruction tchèque. Croit-on que les députés de la Bohême souffriront la suppression des ordonnances sur les langues? Quelles garanties leur offre-t-on s'ils se tiennent tranquilles ? — Une loi linguistique. Mais encore quelle sera-t-elle cette loi ? répondra-t-elle aux désirs des représentants du peuple tchèque? Il est permis d'en douter car alors elle mécontenterait les Allemands et de quelque côté qu'on se tourne, on trouve en face de soi un présage peu rassurant d'une obstruction. Comment le cabinet Clary sortira-t-il de cette impasse ? Nous ne

le savons point mais ses membres semblent, du moins, parfaitement sûrs de leur succès. Ils comptent beaucoup sur la politique des petits moyens et des concessions. Ils croient aussi que la composition même du ministère ne saurait heurter aucune susceptibilité politique ; en quoi ils font erreur car à l'exception de deux Polonais le nouveau ministère ne compte que des fonctionnaires allemands et cela n'est point fait pour plaire aux députés tchèques. A dire vrai la personnalité du comte Clary-Aldringen a l'avantage d'être sympathique à tout le monde : c'est un fonctionnaire sérieux ayant parcouru une carrière méritoire et s'étant fait toujours remarquer par ses qualités administratives. Mais le comte Thun était aussi un administrateur de premier ordre, seulement il n'a guère eu la faculté de mettre ces qualités en œuvre. Enfin le cabinet Clary prépare la voie à un autre ministère. Lequel? Il est presque impossible de répondre à cette question car l'imprévu et le hasard jouent dans la politique autrichienne un rôle prépondérant. Aussi, bien que l'on ait en vue un futur cabinet allemand à la tête duquel se trouverait placé le baron de Chlumecky ou le baron d'Achrenthal, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le prince Alfred de Liechtenstein fût chargé de la présidence d'un cabinet s'appuyant sur les éléments modérés de droite et de gauche. Une grande indécision règne dans les hauts cercles politiques sur ce sujet, car on attend les événements; la conduite des Allemands et celle des Tchèques détermineront la politique future.

On ne saurait également prévoir quelle sera cette conduite, ni quel accueil le cabinet Clary trouvera au Parlement. L'opposition allemande est un peu calmée, mais très réservée quant à sa ligne de conduite. Du côté de la majorité on hésite. Les Polonais avaient déclaré tout d'abord qu'ils ne sauraient prêter appui à un ministère de fonctionnaires, à un ministère non issu de la majorité parlementaire, mais subitement leurs colères se sont apaisées. Les Polonais ne sauraient faire de l'opposition, cela ne convient pas, paraît-il, à leur caractère; ils sont toujours du côté du gouvernement. Cette conduite s'explique. Les députés qui font actuellement partie du club polonais de la Chambre sont redevables de leurs mandats au gouvernement. A l'époque des élections on fait emprisonner, en Galicie,autant de gens qu'il est nécessaire pour que les candidats du gouvernement soient élus. De telle sorte tous les députés sont nobles, et l'élection n'est qu'une affaire de parenté et d'entente entre les grandes familles. Les députés polonais actuels ne représentent guère que le 1/5 de la population de la Galicie (en particulier 3 millions 1/2 de Ruthènes sont opprimés d'une matière analogue aux Roumains de Hongrie) ; on comprend que, dans ces conditions, le club polonais ne puisse voter contre le gouvernement. Quant aux

Tchèques, on ne saurait dire comment ils se comporteront, ils protestent déjà contre la suppression des ordonnances et il ne serait pas impossible qu'ils quittent le Parlement et renoncent à leurs mandats. La seule aide certaine qui soit offerte au cabinet, c'est celle des cléricaux allemands et peut-être aussi celle des démocrates chrétiens et du fameux Lueger, ce parti étant toujours à acheter pour quiconque s'engage à pousser son chef dans la voie des honneurs.

La situation est donc incertaine et il vaut mieux ne rien présager. Cependant il se pourrait que le cabinet Clary, justement parce qu'il n'éveille ni de trop grandes haines ni de trop grandes sympathies, puisse avoir une carrière plus longue que les trois mois d'existence qu'on lui accorde.

Le fait qui reste certain, c'est que, dans les hautes sphères politiques autrichiennes, on a résolu de changer de système. Les ministères de majorité s'étant trouvés bloqués, on essaye de ministères de minorité. La politique autrichienne ressemble fort à une table de jeu : on mise tantôt sur le rouge, tantôt sur le noir, le plus souvent au petit bonheur. Mais cela n'amène pas une solution de la question. On veut résoudre la question des langues, soit; on veut le faire légalement, encore mieux; mais la question des langues n'est qu'une face de la querelle des nationalités; une fois réglée, un autre problème surgira, inconnu encore. Les Tchèques sont des gens entêtés, violents, ils ont à cœur de rétablir sur ses fondements et intégralement le royaume de Bohême, ils ont encore beaucoup à faire pour cela, mais on peut être persuadé que l'Autriche ne sera point en repos tant qu'ils n'auront pas réussi ou qu'on ne les aura pas exterminés. Certes, il serait heureux d'arriver à une solution légale du problème linguistique, mais le véritable mal dont souffre la monarchie n'est pas là.

Pour en arriver à gouverner comme l'a fait le comte Thun, il a fallu, certes, beaucoup de malechance, mais aussi beaucoup d'inhabileté; l'état actuel de l'empire d'Autriche est moins le résultat d'une situation nationale désespérée que celui de l'indécision et de la faiblesse des derniers ministères autrichiens. Il y a longtemps que l'on s'est aperçu que la Constitution de 1867 n'est point viable puisque, régissant des pays de majorité slave, elle ignore dans son esprit les droits de ces majorités, et les place sous le joug de la minorité allemande.

On a essayé de remédier à ce vice constitutionnel par des concessions faites aux Slaves, mais en octroyant peu à peu, morceau par morceau, les droits que réclamaient des peuples opprimés, on ne les a pas contentés et on a irrité la race que l'on dépouillait de ses privilèges. Le véritable remède, tous les gens impartiaux sont là pour l'affirmer, c'est une nouvelle constitution; mais les hautes sphères

politiques de l'Autriche sont animées d'un esprit éminemment conservateur, ce qui signifie, ici, qu'on ne demande qu'à vivoter tranquillement et sans soucis. On recule devant un pas décisif, bien qu'on reconnaisse qu'il est nécessaire et justifié. C'est une conduite légère, coupable et dangereuse, car, lorsqu'un peuple est comme le peuple tchèque (et les Tchèques ne sont qu'un exemple, Slavons, Serbes, Italiens, Ruthènes, Roumains sont dans le même cas) profondément pénétré du désir d'être libre, lorsqu'il a conscience de sa valeur, lorsqu'il connaît son passé d'indépendance et qu'il l'aime, il se fera exterminer plutôt que de céder. Et l'on s'étonnera un jour, non pas de l'écroulement de la Constitution de 1867, mais bien de ce qu'elle ait vécu si longtemps.

MARCEL ROUFFIE.

Vienne, 5 octobre 1899.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES[1]

IV

EST-AFRICAIN ALLEMAND

(*Deutsch-Ost-Afrika*).

L'étendue et les limites des établissements allemands de l'Est-Africain ont tant de fois varié depuis 1884, qu'il nous a paru impossible d'adopter pour cette colonie la méthode suivie jusqu'ici, et préférable d'en raconter l'histoire avant de la décrire.

Prise de possession. — Plus encore que l'Afrique du Sud-ouest, l'Est-Africain allemand est une création de l'initiative individuelle. Dès 1840, le commerce allemand jouait un grand rôle dans les États du sultan de Zanzibar; en 1874, il atteignait le triple du commerce anglais, et le sultan recherchait le protectorat allemand (la convention anglo-française de 1862 s'opposait à l'établissement de ce protectorat). En avril 1884, un jeune homme de 27 ans à qui un séjour en Angleterre avait révélé le secret de la puissance britannique, Karl Peters, fonda à Berlin la *Société pour la colonisation allemande*, la première société de ce genre créée en Allemagne, et prépara en silence l'acquisition de territoires est-africains. Ses trois compagnons et lui partirent mystérieusement, sous de faux noms, vers Zanzibar et de là dans l'intérieur. Ils lisaient aux chefs indigènes un texte allemand que ceux-ci ratifiaient sans le comprendre, leur offraient un grog, une jaquette de hussard rouge, un drapeau allemand, tiraient des feux de salve... et déclaraient le pays placé sous le protectorat allemand. C'est ainsi qu'en six semaines, ils signèrent 12 traités, et acquirent un territoire de 140.000 kil. (Ousagara, Ouseguha, Oukami, Ngourou). Les quatre *conquistadores* tombèrent malades, l'un d'eux mourut, mais Peters rentra à Berlin et obtint une lettre impériale de protection pour sa société et ses territoires.

Cependant l'Ousagara n'avait pas de libre accès à la côte, placée tout entière sous le gouvernement du sultan. Les Anglais avaient éveillé l'attention de celui-ci sur les agissements d'un autre groupe allemand, les frères Denhardt, qui venaient de signer un traité de commerce et de protectorat avec le sultan de Witou[2]; un navire de guerre avait appuyé leur action. Le sultan de Zanzibar ayant envoyé des troupes à Witou et dans l'Ousagara, une escadre impériale de 8 navires parut devant l'île, et les Anglais eux-mêmes conseillèrent

[1] Voir les études précédentes : I. Togo, n° 59, 1er juillet 1899. — II. Cameroun, n° 60, 15 août 1899. — III. Afrique allemande du Sud-Ouest, n° 62, 15 septembre 1899.

[2] La zone d'influence allemande s'étendait alors jusqu'au Djouba, limite actuelle des possessions anglaises et italiennes.

au sultan de céder. A cette aventure, la *Société de l'Est-Africain allemand* [1] (*Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft*, avatar de la société Peters) gagna un point de sortie sur la côte, le port de Dar-es-Salam. Le reste du littoral fut laissé à Zanzibar par l'arrangement anglo-allemand du 29 octobre 1886. Mais en 1888, le sultan afferma cette bande littorale à la Société, avec la perception des douanes.

La brutalité des agents de la Société, ignorants des mœurs du pays, le mécontentement des Arabes, gênés dans leur contrebande et leur commerce d'esclaves, la rancune des Hindous, qui avaient antérieurement la ferme des douanes, amenèrent un soulèvement général [2]. La société, qui avait l'autorité régalienne, et qui hissait son drapeau (blanc, à croix noire ; l'angle supérieur gauche rouge, semé de cinq étoiles) à côté de celui de Zanzibar, n'avait d'autre force armée que les troupes du sultan. En quelques jours, tout le pays (sauf Bagamoyo et Dar-es-Salam, que protégeait l'escadre) fut aux mains du chef de la révolte, Bouchiri-ben-Salim. Il fallut un blocus commun de l'Angleterre, du Portugal et de l'Allemagne, et une expédition conduite par von Wissmann, avec des Soudanais, des Zoulous et les compagnies de débarquement pour réprimer la révolte.

En raison de ces difficultés, le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890 ne fut qu'à moitié favorable à l'Allemagne. Elle conserva tout l'espace qui va de l'Océan aux lacs. Au sud le Rovouma, continua à la séparer du Portugal [3], les deux rives de l'embouchure restant allemandes ; le sultan lui vendit la portion méridionale de la côte pour 4 millions de marks. Mais, au Nord, il fallut s'arrêter au Kilimandjaro, abandonner à l'Angleterre le riche territoire de l'Ouganda, et sacrifier le sultanat de Witou [4], évacuer la côte des Somali. Le grand centre commercial Zanzibar, de même que Pemba, passa sous le protectorat anglais [5] ; seule, la plus méridionale des trois îles, Mafia devint allemande. Stanley caractérisa ce traité en disant que l'Allemagne troquait « un pantalon neuf contre un vieux bouton de culotte ».

Cette tentative pour créer une colonie par le vieux système des compagnies souveraines n'avait pas été heureuse. La Deutsch-Ost-

---

[1] Fondée en février 1885.

[2] Qui n'eut d'abord aucun caractère religieux. Les missions ne furent attaquées que plus tard.

[3] La frontière atteint la mer au cap Delgado. Le traité, signé le 30 décembre 86, a été confirmé en décembre 1896.

[4] L'assassinat de quelques Allemands a servi à l'Angleterre de prétexte pour déposer le sultan. Elle n'a pas encore payé l'indemnité stipulée en faveur des Denhardt et de la *Wituland-Gesellschaft*.

[5] Cette violation de la convention de 1862 eut pour contre-partie la reconnaissance de nos droits sur Madagascar. A ce traité se rattache également la cession de Helgoland à l'Allemagne.

Afrika devint *Reichskolonie;* une rente de 600.000 marks indemnisa la Société de la perte de ses droits régaliens, et elle se renferma dès lors dans son rôle purement économique. Le gouvernement impérial assumait de graves responsabilités internationales dans l'œuvre de la répression de l'esclavage : Emin-Pacha fonda Boukoba sur le lac Victoria, Wissmann lança un vapeur sur le Nyassa. Puis l'histoire de la colonie ressembla à celle de plus d'une colonie européenne ; elle vit arriver une armée de fonctionnaires, elle vit disséminer le corps d'occupation en petits postes trop nombreux et trop faibles ; elle connut les révoltes sanglantes, les répressions coûteuses et maladroites, les perpétuels changements de système. Après un gouverneur civil prématurément « büreaukratisch », elle eut un gouverneur militaire trop « militärisch ». Il fallut rappeler en Afrique Wissmann qui, en 1895, pacifia à peu près le Sud-Est, jusque là ravagé par les Ouahéhé, et prit d'excellentes mesures pour réformer la propriété et protéger les indigènes contre l'usure hindoue. Il y eut encore quelques révoltes sous ses successeurs, mais la période des soulèvements peut être considérée comme close.

Aperçu géographique [1]. — Tel que l'ont délimité les stipulations de 1890, l'Est-Africain allemand, enfermé entre le British-East-Africa, le nouveau Soudan égyptien, l'État du Congo, le British-central-Africa et le Mozambique, mesure plus de 900.000 kq. [2]. Il s'étend dans la région des grandes failles qui coupe, du sud-ouest au nord-est, la partie orientale du plateau africain, et dont les lignes sont indiquées tantôt par des soulèvements volcaniques (Kilimandjaro, Mérou), tantôt par de profondes dépressions lacustres, telles que le Nyassa ou le Tanganika.

La côte (ou *mrima*), défendue par trois grandes îles, est longue de 750 milles entre l'embouchure de l'Oumba et le cap Delgado. C'est une plage basse, bordée de récifs de coraux derrière lesquels s'étendent des lagunes ombragées de cocotiers. Les coraux y rendent la navigation difficile, sauf aux embouchures des fleuves, où se trouvent des ports nombreux, bien protégés, ouverts par un large chenal. Tanga, au fond d'une baie accessible aux navires de guerre, est la tête de ligne des caravanes vers le Kilimandjaro et le lac Victoria (4.000 habitants). Pangani, quoique encombré par les coraux, joue cependant un rôle assez actif à cause du voisinage immédiat de Zanzibar ; Saadani était, à cet égard, encore mieux placé, mais la mer y est trop peu profonde. Bagamoyo, qui n'a pas de port, a cependant 13.000 h., parce que c'est le point de départ des caravanes qui, par

---

[1] Peters. *Das Deutsch-Ostafrikanische Schutzgebiet*, 1895.
[2] Langhans 941.000, K. Hassert 995.000.

Mpapoua et Tabora gagnent Mouansa sur le Victoria, Oudjidji et Karéma sur le Nyassa. Le port le plus important est Dar-es-Salam (13000 h.) ancrage très sûr et très vaste, défendu par une passe étroite : c'est là que réside le gouverneur de la colonie.

Les ports du Sud, Kiloa, Lindi, Mikindani, ont eu leur période de splendeur au beau temps du commerce des esclaves: la répression

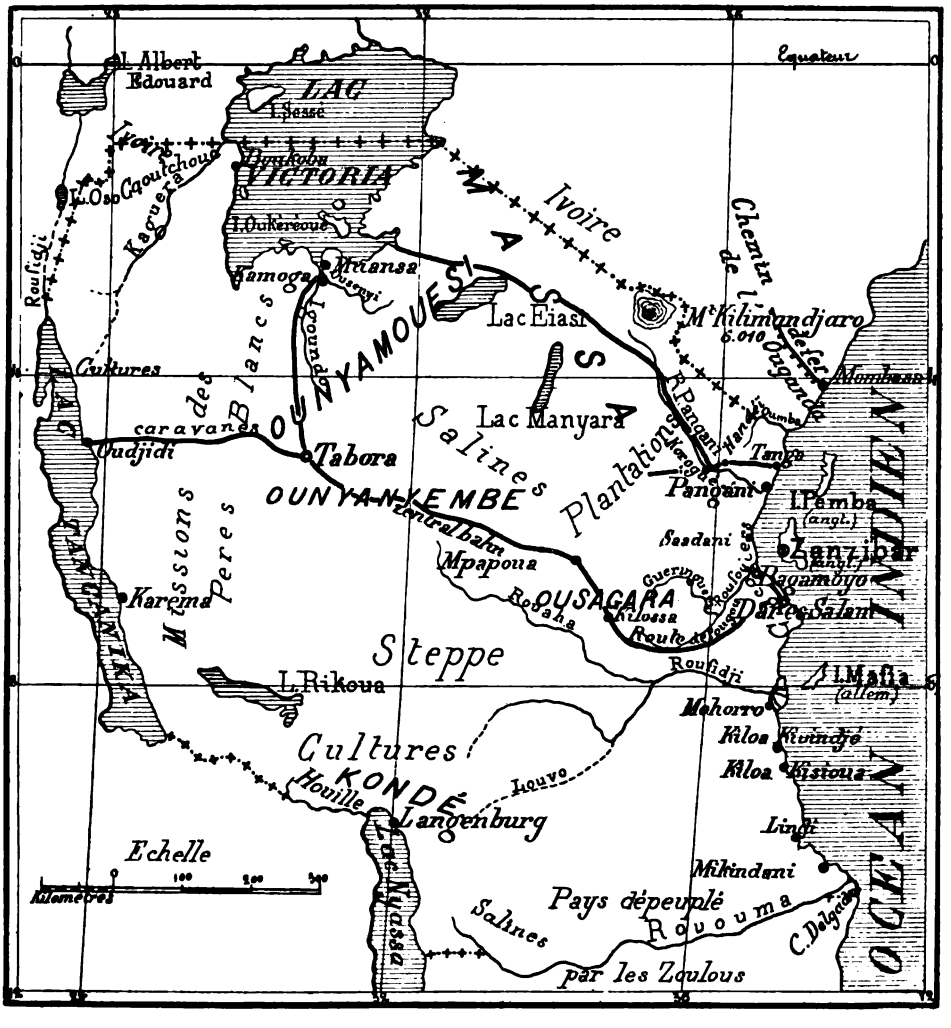

de la traite les a ruinés. De Kiloa Kissiouani, fondée avant l'an mil, ancienne tête de ligne des caravanes du Nyassa, ce commerce, rendu impossible par la surveillance anglaise, s'était transporté plus au nord, à Kiloa Kiwindjé, qui n'est pas accessible aux navires de guerre.

Derrière l'étroite *mrima* s'élève un vaste plateau-steppe, presque toujours situé au-dessus de 1000 mètres d'altitude; sauf dans les régions de failles, le sol est composé de couches horizontales de granit, de gneiss, de micaschiste, de quartzite, décomposés à la surface en argile rouge brique, ou *latérite*[1]. Le rebord, visible du rivage, est formé de calcaire jurassique. Par endroits affleurent les basaltes; dans le sud se trouvent des grès carbonifères.

Le climat est tout à fait tropical (nous sommes entre le 1er et le 11e parallèle au sud de l'équateur). D'avril à juin souffle la mousson du S.-O., remplacée ensuite jusqu'au commencement d'octobre par les alizés du S.-E., qui déterminent la saison dite sèche et (octobre-novembre) la petite saison des pluies.

De la mi-novembre à la mi-mars règne la mousson du N.-E., dont l'influence civilisatrice et économique a été capitale : c'est grâce à elle que l'Inde a commercé de tout temps avec Zanzibar et que la domination arabe s'est établie sur la *mrima*. Encore aujourd'hui les barques de Mascate arrivent pendant la mousson et repartent en avril. Ce qui domine, ce sont donc les vents d'est, c'est-à-dire les vents humides. Aussi pleut-il beaucoup sur la côte. Mais les nuages, condensés sur le bord du plateau et sur le Kilimandjaro (neige), pénètrent peu dans l'intérieur, où la hauteur totale des pluies annuelles ne dépasse pas 30 à 40 centimètres, et où la différence entre les saisons sèche et humide est fortement marquée[2]; les nuits de + 4° y succèdent à des jours de + 45°.

Ces conditions climatiques déterminent le caractère de la flore. A l'époque des pluies la steppe se couvre d'une végétation herbeuse et fleurie, de près de 4 mètres de haut, où la marche des caravanes est assez dangereuse, à cause des animaux et des ennemis qui peuvent s'y dissimuler. Mais très vite l'herbe jaunit et sèche, et la terre rouge apparaît nue; par endroits elle revêt un caractère désertique, avec champs de pierre, sables et floraisons salines. Ailleurs c'est la brousse, les buissons d'aloès, d'euphorbes, d'acacias. Au pied des montagnes, où il pleut davantage, c'est la steppe à arbres fruitiers, appartenant surtout à la famille des mimosées. Le long des fleuves, se trouvent des marais à papyrus et des forêts en galerie. Dans la région des lacs, on pénètre dans l'immense forêt équatoriale, la forêt sans lumière aux lianes géantes. Il est difficile de donner une idée de la répartition de ces zones[3]; car, suivant qu'ils ont vu un pays dans telle ou telle saison, les voyageurs le classent dans la

---

[1] Qu'on retrouve dans le plateau central de Madagascar.

[2] Sur la côte la moyenne annuelle est de 26°, juillet 23°, février 28°. Il tombe 1030 millimètres à Dar-es-S., 985 à Bagamoyo, 828 à Tabora, 933 à Langenburg.

[3] Voy. l'essai tenté par Langhans, qui distingue par six teintes diverses la côte, es régions à pluies, la brousse, la steppe herbeuse, la brousse épineuse, le désert.

steppe herbeuse ou dans la brousse, etc. On peut évaluer les terres cultivables à 1/5, la steppe à 4/5.

Toute cette steppe est une des régions les plus giboyeuses du globe. On y trouve l'antilope, la girafe, le zèbre, le buffle, l'autruche[1], le rhinocéros, l'hyène, le léopard. Le lion est plus rare, sauf chez les Massaï. L'éléphant a été diminué par une chasse destructive. La mouche tsétsé n'est répandue que sur une faible partie du territoire, mais les fourmis et termites, et surtout les sauterelles, sont redoutables.

Colonisation. — Somme toute, à côté de régions d'avenir, la Deutsch-Ost-Afrika enferme des terres sans développement possible, à l'exception des vallées qui les traversent. Les régions propres aux cultures tropicales paraissent être surtout le bassin du Pangani, la côte de Saadani à Bagamoyo et les vallées qui y débouchent, la vallée du Roufidji et la côte entre ce fleuve et la Rovouma, le Kondeland (à la tête septentrionale du Nyassa), les environs d'Oudjidji, enfin le Victoria et la vallée de la Kagera, riches en caoutchouc. Les autres cultures peuvent réussir dans les pays de montagnes, comme le Handeï, près de Tanga, et les volcans éteints du Kilima. Le reste (jusqu'à présent 150.000 kilom., soit 1/6 seulement du territoire ont été utilisés) peut fournir de bonnes steppes d'élevage.

Jusqu'à l'occupation, il n'y avait dans la région qu'un petit nombre de plantations. La principale richesse de la *mrima* consistait dans le commerce des esclaves et de l'ivoire (l'un portant l'autre, ce qui économisait les frais de transport). Ce commerce était surtout concentré à Zanzibar, où étaient les agents de maisons européennes, qui fréquentaient peu la côte. Aujourd'hui le commerce des esclaves est rendu très difficile. L'ivoire est drainé presque entièrement par le Congo et le chemin de fer belge. Les quantités qui s'en trouvent près du Kilimandjaro et du Victoria seront absorbées par la ligne anglaise de l'Ouganda.

Force est donc de faire du pays surtout une colonie à plantations. Actuellement, ces plantations sont presque exclusivement installées dans l'Ousambara[2], au coin N.-E. de la colonie, et surtout sur les pentes et le plateau boisé et bien arrosé du Handeï, et dans la vallée inférieure du Pangani. A cause de la faible densité de la population, il a fallu faire venir, à côté de travailleurs de l'intérieur (Ounyamouési

---

[1] Il existe une société pour l'élevage de l'autruche et du zèbre. (*Kilima N.* Straussenzuchtges.)

[2] Sans parler des cocotiers qui bordent la *mrima* : un million d'arbres avaient été plantés par les indigènes; les Européens en ont déjà planté un demi-million. Dans les terres bien irriguées, le cocotier persiste jusqu'à Tabora et même jusqu'à Oudjidji, où il a été introduit par les Arabes. On trouve même à Oudjidji une plantation d'*élæis*, la seule qui existe dans l'Afrique orientale.

et Ouasoukouma) des coolies d'Extrême-Orient. La principale culture est le café, *arabica* et *liberia*[1]. On aura une idée de la transformation économique du pays en jetant un coup d'œil sur la liste des principales sociétés de colonisation, dont quelques-unes sont à capital assez important, et qui ne sont pas toutes berlinoises :

1. *Deutsch-Ost-Afrika-Gesellschaft* (ancienne société Peters, capital 6.130.000 mark) : A). Plantations dans le Handeï : celle de Derema, qui remonte à 1891, compte 170.000 caféiers, plus 250.000 jeunes plants; elle emploie 200 coolies chinois et japonais. B) sur la côte : en 8 ans la société aura planté plus d'un million de cocotiers. Elle a abandonné la culture du coton, trop peu rémunératrice.

2. *Deutsch-Ost-Afrika-Plantagengesellschaft* (fondée à Berlin en 1886, au capital de 2 millions). La plantation de Lewa, au pied du Handeï, compte 400.000 caféiers *liberia*, avec 150 coolies et 4 à 500 indigènes. Près du Pangani elle plante des cocotiers.

3. *Ousambara-Kaffee-Bau-Gesellschaft* (1,2 million).

4. *Rheinische-Handeï-Plantagengesellschaft* (fondée à Cologne en 1895, avec 1 million et demi).

5. La *Westdeutsche Handels und Plantagengesellschaft*, de Dusseldorf, possède, près de Tanga, des plantations de café et de vanille et des cocotiers. Elle a abandonné le coton.

6. La *Deutsche Tanga Gesellschaft* (de Walsrode, Hanovre) a repris les plantations de Saint-Paul-Illaire et von Bülow : caoutchouc, vanille, cocotiers, café.

Il faut y ajouter plusieurs sociétés en formation, qui témoignent de l'extraordinaire activité des Allemands dans ce coin d'Afrique : *Ostafrikanische Pflanzungsgesellschaft*, *Pangani-Gesellschaft* (formée par l'ancien syndicat des sucres de Berlin), *Sigi-Pflanzungsgesellschaft* d'Essen, *Hamburg-Westusambara-Gesellschaft* (café). Ces dix sociétés, toutes allemandes, représentent un capital de près de 13 millions de marks. En dehors d'elles, il existe un certain nombre de plantations privées en activité à Tanga et à Pangani (café, cocotiers, cacao). Quelques entreprises sont également répandues hors de l'Ousambara : près de Bagamoyo on cultive la vanille, à Lindi et à Mikindani le café, la vanille, le cacao, le cocotier, la kola. Le gouvernement entretient un grand jardin d'essai à Dar es Salam, une station spéciale pour l'Ousambara à Kouaï, et une autre à Mohorro, dans le delta du Roufidji.

Dans l'intérieur, l'œuvre colonisatrice est encore presque exclusivement le fait des missions. Au premier rang, les *Pères blancs*, ou missionnaires français d'Alger, dont l'activité se rattache à la grande

[1] Les cafés indigènes du Nyassa et du sud sont de qualité inférieure.

croisade antiesclavagiste prêchée par leur chef, le cardinal Lavigerie. Ils ont fondé un grand nombre de stations dans les trois vicariats de Sud-Nyanza (Kamoga), de l'Ounyanyembé (Tabora), du Tanganika (Oudjidji, Karéma). C'est à eux surtout qu'on doit la connaissance de l'intérieur du pays [1]. On peut seulement regretter de voir ces énergies françaises se dépenser en terre étrangère. Les *Pères noirs*, ancienne société française formée de religieux allemands et alsaciens, administrent le vicariat du Nord-Zanguebar (en partie sur territoire anglais); les bénédictins bavarois (*Sanct-Benediktus Mission*), la préfecture apostolique du Sud-Zanguebar. Du côté protestant on compte quatre sociétés allemandes : l'une spéciale à la colonie (*Evangelische Missionsges-für D. O. A.*), la société des missions chez les païens (*zur Beförderung der ev. Missionen unter den Heiden*), la *Brüdergemeine*, la mission évangélique de Leipzig, et deux anglaises : *Universities Mission to central Africa* et *Church Missionary Society*.

Cette région intérieure pourrait, à la rigueur, recevoir l'Européen et devenir une colonie agricole. Les hautes plaines peuvent porter toutes les cultures européennes : céréales, pommes de terre, légumes, arbres fruitiers, et fournir des territoires d'élevage. Le pays de Kondé, en particulier, est très fertile, et de plus il possède des gisements de houille [2] qui peuvent être utilisés à la fois pour la navigation à vapeur sur le Nyassa (l'Allemagne y entretient actuellement trois vapeurs ou sur le Tanganika) et pour les futures voies ferrées.

Communications. — La question des transports est plus importante encore ici qu'au Cameroun. L'éloignement est, en Afrique, mortel pour toute denrée autre que l'ivoire et le caoutchouc. Malgré les efforts faits par le protectorat pour briser le monopole des porteurs, la tonne, de Victoria à la côte, revient à 2500 marks, tandis qu'en chemin de fer, au tarif le plus élevé, le prix serait de 540. Les fleuves sont nombreux, mais ils ont peu d'eau en saison sèche, et la navigabilité s'arrête aux rapides (le Pangani est navigable sur 40 kilomètres seulement). La vraie route d'eau est par le Zambèze, le Chiré, le Nyassa et de là, par un pays élevé et sain, le Tanganika, le Kagéra et le Nil. Mais cette route est plus ou moins complètement aux mains des Anglais qui vont la doubler par la ligne ferrée du Cap au Caire. Même si cette ligne emprunte le territoire allemand [3], elle enlèvera à l'Allemagne la domination économique de son hinterland, à moins

---

[1] L'un d'eux, le P. Dromaux, vient de trouver, par Kiouélé, la route la plus courte de Bagamoyo à Karéma, sans passer par Tabora. Voy. Langhans, *Pater Dromaux' Durchquerung von D. O. A.*, dans les *Mitteil.* de 1899, I, p. 1.

[2] On trouve également du sel. Quant aux autres minéraux, des sociétés diverses se sont constituées pour les rechercher, mais, jusqu'à ce jour, sans résultat.

[3] Ce qui n'est nullement certain, à en juger par les racontars qui circulent sur l'entrevue de Cecil Rhodes avec Guillaume II. Ils ne se sont mis d'accord que sur la construction du télégraphe.

qu'on ne la rattache immédiatement à la côte par une ligne transversale [1].

Actuellement il n'existe que la petite ligne de l'Ousambara, de Tanga à Mouhesa (une quarantaine de kilomètres). Mais la compagnie concessionnaire (*Eisenbahnges. f. D. O. A.*, Berlin 1891, capital 2 millions) est à bout de forces, et n'a pas le capital nécessaire pour prolonger sa ligne jusqu'à Korogue sur le Pangani. Il en est de ce petit chemin de fer comme de plus d'une ligne coloniale inachevée : tel qu'il est, il ne sert de rien. Son point terminus est trop près de la côte pour que l'économie du transport puisse payer les frais du transbordement. Les travaux ont été faits d'une façon trop coûteuse pour l'Afrique et la compagnie est épuisée par les frais d'entretien et de réparations. Si on n'ajoute pas 3 millions aux 2 millions 700.000 marks déjà engloutis dans l'affaire, ceux-ci auront été dépensés en vain. Or le chemin de fer anglais de l'Ouganda, qui part de Mombas, à 120 kilomètres seulement au N. de Tangà, a déjà 300 kilomètres de rails. Les Allemands ne sont pas encore près de lui opposer leur ligne Tanga-Kilimandjaro.

Un autre projet les a distraits de celui-là, celui d'une ligne centrale de Bagamoyo ou de Dar-es-Salam à Tabora et Oudjidji, qui suivrait la route des caravanes.

Les premières études ont été faites par le *Komitee für die D. O. A. Zentralbahn*, auquel sont intéressés, par tiers égaux, la section coloniale du ministère des affaires étrangères, la société de l'Est-Africain, et la *Deutsche-Bank*. Une troisième ligne irait de Dar-ès-Salam au Nyassa.

De bons esprits se demandent s'il est urgent de relier les lacs à la côte par des voies ferrées, et si l'on ne pourrait pas d'abord surveiller les caravanes, améliorer les routes, non pas en faisant des travaux d'art qui sont détruits par les pluies et envahis par la végétation, mais en transformant les sentiers en routes charretières. Tandis que les porteurs mettent 12 ou 15 jours de Dar-es-Salam à Kilossa par la route de Pougou, une bonne charrette mettrait 8 jours. Le Zentralbahn coûterait 70 millions de marks : or, il traverserait des régions sans trafic, au delà de Tabora, étape déjà atteinte par la décadence du commerce de l'ivoire; il faudrait rattacher les pays cultivables à la grande ligne par des lignes annexes. Si ce n'était pour parer à la construction du Transafricain anglais, il y aurait donc avantage à ne construire les lignes qu'au fur et à mesure de l'extension des plantations et à améliorer la navigabilité du Pangani et du Roufidji. Il est juste d'ajouter qu'un gros obstacle à la construction des chemins de

[1] Ce qui sera impossible si elle passe par territoire congolais, à l'O. du Tanganika.

fer a disparu depuis la découverte de la houille du Kondeland, qui, non seulement, alimenterait les trains, mais viendrait concurrencer à Zanzibar le charbon anglo-indien [1].

Commerce. — Au point de vue commercial, l'Est-Africain allemand est toujours dans la dépendance économique de Zanzibar, que Dar-es-Salam n'a pu détrôner et où sont établies les principales maisons allemandes. Par le port franc de Zanzibar passent encore 85 0/0 de l'importation allemande et toute l'importation hindoue à destination de la colonie, et 80 0/0 de l'exportation pour l'Allemagne. Le commerce total est d'ailleurs en progrès : de 11 millions et demi de marks en 1895, il passe à 12.780.000 en 1896, soit :

EXPORTATION	4.120	vers Zanzibar.....	3.27
		directe vers l'Allemagne.	0.70
IMPORTATION	8.660	de l'Inde.....	4.09
		d'Allemagne.....	2.09

Les principaux objets d'exportation sont :

L'*ivoire*, presque exclusivement vers Zanzibar. Les plus grosses quantités sont embarquées à Bagamoyo et Saadani (sur barques arabes), les meilleures qualités à Pangani et Kiloa. Après une diminution constante jusqu'en 1895, ce commerce s'est un peu relevé : 15.149 défenses en 1896-97 contre 12.240 l'année précédente ; le *caoutchouc*, surtout pour l'Allemagne ; le sucre, le copra, les arachides, les bois, le tabac (de qualité inférieure), des bestiaux (vers Zanzibar).

L'importation comprend pour plus de moitié les cotonnades (d'Allemagne, d'Angleterre, d'Inde, d'Arabie, de Belgique), le riz (de l'Inde, pour les coolies), les spiritueux (d'Allemagne et de France). Les revenus des douanes (le territoire douanier ne comprend qu'une partie du protectorat) ont atteint 1 million et demi de marks.

Les vapeurs de la *Deutsch-Ost-Afrika-Linie* (de Hambourg) touchent Dar-es-Salam toutes les trois semaines [2], et sa ligne annexe relie entre eux les ports secondaires. Les croiseurs de l'escadre visitent trois fois par mois la côte nord, deux fois la côte sud, et un croiseur des douanes fait le service entre Kiloa et Mafia. Ces croiseurs sont chargés de la surveillance de la traite. La colonie reçoit environ 8.000 boutres arabes par an.

Population. — La population (3 millions d'habitants) est relativement dense sur la côte, la montagne bordière, le Kilima, dans l'Ounyamouesi et le plateau des lacs. Les Bantous en forment le fond, mêlés

[1] A condition toutefois que les tarifs de la voie ferrée fussent assez bas pour lutter contre les tarifs maritimes.

[2] Sans parler des lignes anglaises et françaises qui desservent Zanzibar.

au N. à des races nilotiques. La majorité vit d'agriculture[1] (haricots, sorgho, maïs, riz, manioc, patates, arachides, bananes, tabac, chanvre à fumer, élevage des poules, des chèvres, du bœuf) et font le portage. Leurs organisations politiques rudimentaires ont été sans force pour résister aux races belliqueuses, Massaï et Zoulous. Les Massaï (steppe nord), bergers guerriers et pillards, probablement parents des Gallas, ont été ruinés par la peste de 1891, qui leur a enlevé leur seule richesse ; les deux tiers de la race ont disparu, le reste se compose d'affamés et de mendiants. Les Zoulous envahisseurs ont transformé en désert le district sud, supprimé dans cette région le trafic des caravanes, anéanti une expédition allemande.

Sur la côte, l'influence arabe s'est fait sentir dès le VIIIe ou le IXe siècle. Du mélange des Arabes avec les nègres est née la race métisse des Souahélis (habitants du rivage), qui ont des Arabes surtout les défauts. Peuple de commerçants et de porteurs, ils parlent une langue mi-arabe qui est l'idiome commercial de la *mrima*. Autrefois ils restaient sur la côte où leur arrivaient ivoire et esclaves. Au début de ce siècle, ils créèrent des plantations et eurent besoin de travailleurs ; c'est pourquoi ils s'enfoncèrent dans l'intérieur, vers les grands réservoirs de chair noire, en 1840 à Oudjidji, en 1868 sur le Congo. Quelques-uns s'installèrent rois dans les centres esclavagistes, comme Tippo Tip avec ses 10.000 esclaves armés, comme Roumaliza. On doit reconnaître qu'ils donnèrent aux nègres une demi-civilisation, de nouveaux besoins. Partout où ils s'établirent, on trouve des plantations de dattiers, de manguiers, de citronniers, de grenadiers, vraies oasis dans la steppe. La répression de la traite et la diminution du nombre des éléphants les ont gravement atteints dans leur richesse, et l'Allemagne a brisé leur puissance politique. Mais ils ont conservé une grosse influence, ils jouent un rôle important comme propriétaires fonciers, conducteurs de caravanes, petits détaillants et marins. Le protectorat ne fera rien s'il ne sait les gagner à ses vues.

Les Hindous (8 à 10.000) presque tous sujets anglais, sont exclusivement dans les ports : on compte 280 maisons hindoues rien qu'à Kiloa, presque toutes succursales des grandes maisons de Bombay. C'est pourquoi une partie importante du trafic de la colonie passe par l'Inde. Commerçants et banquiers, ils ont assez mauvaise réputation. Ils abusent de l'état de gêne où sont les Arabes, à qui l'argent manque souvent pour organiser les caravanes. Ils ne touchent pas matériellement les intérêts de leurs prêts, ce qui serait contraire au Coran, mais ils imposent aux caravaniers des contrats usuraires dont certain personnage de Molière eût été jaloux : ils prêtent une partie

[1] Agriculture rudimentaire, au hoyau.

du capital en pacotille, évaluée à 100 0/0 au dessus de sa valeur; ils reprennent ensuite à vil prix les objets invendus et exigent pour chaque porteur 10 ou 15 dollars de plus qu'ils ne le payent. L'Allemagne devra protéger les Souahélis contre eux, mais elle ne peut ne pas ménager les Hindous, la partie la plus riche et la plus active de la population.

Les Européens sont un millier, dont plus du tiers vit sur la côte[1]. On compte 650 Allemands, presque tous fonctionnaires, agents des Sociétés, officiers et sous-officiers. L'administration est déjà assez compliquée : le pays était récemment divisé en 7 cercles organisés (sur la côte) et 8 cercles provisoires (*Stationshezirke*); en 1897 le nombre des cercles a été porté à 19. Le corps d'occupation (*Schutztruppe*) comprend 12 compagnies réparties en 15 postes (4 sur la côte, les autres sur les routes à caravanes), avec 62 officiers blancs et 12 de couleur, 109 et 120 sous-officiers, 1.500 soldats de couleur. Il faut y ajouter une troupe de police de 400 hommes, qui a aussi quelques détachements dans l'intérieur[2].

Cette administration coûte cher. L'Ost-Afrika rentre dans la catégorie — trop connue — des colonies qui ne paient pas. Le dernier budget (1897-98) montait à 6.039 mille marks. Or, les recettes normales (douanes et impôts) n'y figuraient que pour 1.400.000; la contribution du budget d'Empire pour 4.339.000; diverses subventions de l'Etat faisaient le reste (300.000 marks).

Il ne faut pas oublier que nous nous trouvons ici en présence d'un pays neuf, immense, dans lequel l'œuvre de la colonisation est à peine commencée, dont l'évolution a été retardée par les révoltes et par les erreurs de système, et qui souffre d'une terrible cause de faiblesse : la présence de la puissance anglaise à Zanzibar et dans l'Ouganda. L'Allemagne ne pourra jamais réagir complètement contre cette situation, et il y a peut-être quelque exagération dans la hâte fébrile avec laquelle ses planteurs et ses capitalistes se sont précipités à Tanga et à Pangani. Avec le temps, avec une bonne organisation des transports, il est possible que les plantations de la région côtière donnent de sérieux bénéfices, et que même des Européens puissent s'établir, en petit nombre, dans l'intérieur[3]. Mais le rêve des Peters et des von Wissmann ne sera pas intégralement réalisé.

H. HAUSER.
Professeur à l'Université de Clermont.

---

[1] Surtout dans les cercles de Tanga et de Dar-ès-Salam.

[2] Il y a deux ressorts judiciaires, nord (Tanga) et sud (Dar), et 5 agences principales des donanes.

[3] M Stuhlmann *Die wirtschaftliche Entwickelung D. O. Afrikas*, 1898, dit que des colons à 10000 marks de capital peuvent peupler l'Ouest-Ousambara et l'Ouhétré Il croit moins à l'avenir des grandes compagnies.

CHRONIQUES

INFORMATIONS POLITIQUES

LA SOUMISSION DE BOU AMAMA

La pacification des esprits en Algérie ne paraît pas se borner aux seuls européens, et M. Laferrière aura vraisemblablement à enregistrer pour sa politique indigène les mêmes succès que pour sa politique française.

On nous écrit d'Oran que le célèbre agitateur Bou Amama a renouvelé, sans condition, la demande de soumission qu'il avait adressée récemment pour lui et pour son entourage au gouverneur général de l'Algérie.

La disparition de ce foyer d'agitation, comme aussi le concours des Ziana de Kenadsa qui ont été vers 1873 la base de notre action vers l'ouest suppriment les derniers obstacles à l'exécution de nos desseins sur le Touat, et peuvent rendre sa complète liberté d'action à notre politique Saharienne.

Il serait même sans doute possible de transformer en un moyen d'action précieux l'instrument de désordre si habilement et si heureusement amené à demander l'aman.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Conflit transvaalien. — Le 9 octobre, le Transvaal a adressé son ultimatum au gouvernement britannique. Les journaux français, dans leurs commentaires, sont loin d'être sympathiques à l'Angleterre, qui assume en cette affaire toutes les plus graves responsabilités.

Le *Temps* écrit :

Le Transvaal ne s'est décidé qu'à la dernière extrémité à faire une démarche que le souci de sa dignité tout comme le soin de sa sécurité eût peut-être dû lui imposer depuis longtemps. Les dix ou douze jours qui viennent de se passer démontrent que, jusqu'au bout, le gouvernement de Pretoria aura poussé la patience à son dernier terme. Il avait un intérêt à brusquer la situation, à saisir les Anglais en flagrant délit de non-préparation, à leur infliger une défaite d'autant plus sensible qu'on est inexcusable de s'exposer à des surprises quand on a machiné de longue main une guerre de ce genre.

Le Transvaal a attendu. Il a jugé qu'il fallait éviter à tout prix de pro-

voquer l'opinion par une hâte déplacée. Il a peut-être cru que des médiations *in extremis* allaient se tenter. Il s'est laissé berner par une intrigue mensongère où l'on retrouverait sans doute la main de ses pires ennemis et qui tendait à lui faire croire qu'une intervention des États-Unis n'était pas tout à fait impossible. Aujourd'hui, il voit clair. Son parti est pris. *Alea jacta est!* Le petit Transvaal a dit ce qu'il avait à dire. La parole est d'abord à l'Angleterre, puis aux événements, probablement à la poudre.

Et le *Temps* ajoute :

Ce n'est pas seulement par les armes, c'est par la diplomatie que le gigantesque empire britannique s'efforce de préparer la défaite du minuscule Transvaal. Il y a longtemps que les connaisseurs ont déclaré que la clef de la question sud-africaine était à Lourenço-Marquez, c'est-à-dire entre les mains du Portugal. Déjà, en 1878, sir Robert Morier avait négocié avec le cabinet de Lisbonne un traité qui conférait à l'Angleterre le droit de faire de la baie de Delagoa une de ses bases navales en cas de guerre. L'instrument ne fut pas ratifié à la suite des événements qui rendirent au Transvaal son autonomie aujourd'hui menacée.

Est-il vrai que l'œuvre de sir Robert Morier ait été reprise et achevée et qu'un traité en bonne et due forme complète l'investissement du Transvaal en permettant à la Grande-Bretagne l'occupation du territoire portugais qui sépare la République de l'océan Indien? Un tel arrangement constituerait assurément une immense supériorité pour l'Angleterre qui n'aurait plus qu'à étouffer son ennemi en resserrant le blocus autour de lui.

Il convient d'ajouter qu'il suscitera immédiatement de graves questions d'équilibre et que, s'il en faut croire certaines informations, il donnerait le signal à l'entrée en scène en Afrique de l'Allemagne — c'est-à-dire à une ingérence qui pourrait bien neutraliser aux yeux de politiques prévoyants l'avantage immédiat de l'occupation de la baie de Delagoa. La guerre du Transvaal n'a pas encore commencé et déjà elle pose devant l'Europe attentive une infinité de problèmes menaçants.

La *Liberté* est très pessimiste :

Nous avons prédit depuis longtemps, dit-elle, ce résultat; il fallait être aveugle pour ne pas voir qu'on y arrivait fatalement, qu'on y était acculé. C'est un véritable attentat contre le droit des gens que M. Chamberlain va perpétrer de gaieté de cœur.

Les péripéties qui vont suivre établiront bientôt que le Transvaal n'est pas intéressé seul, n'est pas seul mis en cause. Nous pouvons affirmer, en effet, de science certaine, que l'Angleterre a conclu, dans le courant de septembre, une convention avec le Portugal qui lui donne la mainmise sur le Mozambique; aux termes de cet arrangement, elle s'engage à construire certaines lignes de chemins de fer, à la condition d'avoir à sa disposition exclusive la baie de Lourenço-Marquez pour le débarquement de ses troupes et de son matériel de guerre; et cette convention contient cette clause, qui semble un défi à l'opinion publique, que l'Anglererre s'engage à défendre le Mozambique contre toute agression des Boers! Il n'est pas douteux qu'en présence d'une entente d'un genre aussi léonin l'Allemagne

ne restera pas indifférente, qu'elle réclamera à son tour l'exécution de la convention qu'elle a signée naguère avec le Portugal pour l'attribution éventuelle à son profit de certains territoires. On voit le contre-coup qui résulte nécessairement pour notre colonie de Madagascar de modifications de cette importance. Nous aurons certainement à aviser; les hostilités qui commencent sont un des événements les plus graves de cette fin de siècle.

De M. Judet dans le *Petit Journal :*

Beaucoup d'habits rouges tomberont assurément sous les balles des Boers. L'Angleterre qui traite commercialement le problème de leur destruction, a fait la balance des profits et pertes. A ses yeux, les profits l'emportent; car la victoire, dont elle ne doute pas, lui assure la propriété d'un bloc d'or que les évaluations les moins fantaisistes estiment à trente milliards et par-dessus le marché la tranquillité au Cap, d'un prix inestimable. Gouvernant une population mixte, dont plus de la moitié est de race hollandaise ou française, elle ne sera sûre du lendemain qu'après avoir rayé les deux républiques du Transvaal et d'Orange, foyers d'agitations continuelles, d'appels à la communauté du sang, des religions, des intérêts, pouvant constituer tôt ou tard, contre l'Anglais battu, *les Etats-Unis de l'Afrique du Sud.*

A côté des motifs secondaires, des bas appétits qui développent d'abominables convoitises, les grandes raisons d'*impérialisme* dont M. Chamberlain s'est proclamé le champion ont ébranlé lord Salisbury. La politique d'enveloppement ne s'arrêtera plus. L'exécution a été résolue à date fixe, pour l'échéance actuelle : non que les Boers soient plus incommodes que les années précédentes, mais parce que l'empire britannique, libre d'occupation dans les autres parties du monde, est en mesure de concentrer tous ses moyens sur le point visé.

Quelle que soit l'issue, nous voyons d'abord que les Anglais regardaient la guerre inévitable. En dépit de toutes les considérations optimistes, des scrupules libéraux, des obstacles humanitaires, ils avaient mis dans leur tête d'en arriver là : leur conduite présente dessillera sans doute les yeux des incrédules qui écartaient naïvement l'hypothèse comme injurieuse pour la magnanimité de nos voisins.

Ensuite nous touchons du doigt la gravité d'un duel dont les Anglais se tireront, à la condition de mettre en ligne le maximum de leurs contingents disponibles; quand ils auront fait passer la mer au corps d'armée qu'ils mobilisent, ils n'auront plus rien en Europe, dans la main du commandement. Obligé à faire face de deux côtés à la fois, il serait absolument hors d'état de s'en tirer honorablement. La leçon est instructive : elle n'étonne nullement ceux qui apprécient à leur valeur les ressources exactes du Royaume-Uni.

La conclusion saisissante de ce spectacle instructif, c'est que l'an dernier nous avons capitulé devant une menace imaginaire et de très vagues dangers, lorsque nous abandonnâmes Fashoda.

A la veille du XXe siècle, au lendemain du congrès de la Haye, ce sera un lugubre démenti aux promesses de progrès, à l'adoucissement prétendu des mœurs internationales, que la fin tragique d'un petit peuple qui n'a pas plié devant l'omnipotence de l'empire britannique et qui aura préféré

la mort violente à l'humiliation du joug étranger! Ce sera aussi un remords pour ceux qui auront laissé ce forfait s'accomplir sans protester, sans tirer parti de la force qui va être perdue demain. Avec l'aide du Transvaal, que d'événements auraient changé de direction! En supprimant ce foyer de résistance opiniâtre, l'intolérable tyrannie des Anglo-Saxons commettra un crime de plus sous les yeux des nations impunément bravées.

L'expiation aura tout de même son heure. Outre le châtiment immédiat né de ses propres embarras, l'Angleterre achèvera d'ameuter les intérêts lésés du monde entier. Il est inadmissible que l'attentat qui va être perpétré ne dissipe les dernières hésitations. Il hâtera le soulèvement de la coalition vengeresse qui, réglant tous les comptes arriérés, remettra l'Angleterre à sa place.

M. A. Saissy, dans le *Journal :*

L'Angleterre commet à cette heure une infamie. Il y a des Anglais qui le sentent et le disent, mais ils ne peuvent rien contre la grande mobilisation de la cavalerie de Saint-Georges, et froidement le crime va se commettre et l'Europe y assistera muette, et il se trouvera peut-être des puissances qui demanderont quelques compensations : le prix du sang des fermiers hollandais qu'on va déposséder et massacrer dans l'Afrique australe! Et maintenant, organisez des Congrès de la paix, parlez d'arbitrage, de justice et de droit!

Enfin, l'*Univers* écrit :

La résolution que viennent de prendre les deux États boers est assurément très grave, mais il ne viendra à la pensée de personne, parmi les spectateurs impartiaux de ce drame, de la leur reprocher comme une agression téméraire, car ils ne font que se défendre, et ils s'y sont décidés plutôt trop tard que prématurément; les petites armées dont ils disposent sont sans doute très vigoureuses et redoutables, grâce à leur valeur morale, mais formées en hâte par la levée en masse de tous les hommes valides de tout âge, elles ne sont point telles que l'on puisse les tenir longtemps dans l'inaction, ni outillées de façon à pouvoir fournir une longue campagne. Les Anglais savent cela, et gagner du temps dans les conjonctures présentes, c'était pour eux double profit, car tandis que de jour en jour ils accroissaient leurs forces formidablement, celles de leurs adversaires, de jour en jour aussi, menaçaient de s'amoindrir et de se dissoudre.

C'est d'ailleurs, dans toute la presse française, à peu près la même note.

Le comte Mouraview à Paris. — Whist, dans le *Figaro*, commente ainsi la visite du ministre des affaires étrangères russe à Paris :

J'ai le plaisir de pouvoir affirmer que l'alliance franco-russe n'a jamais été plus étroite et plus intime que depuis un an. Nos discordes intérieures, malgré l'aggravation que leur donnaient à l'étranger les télégrammes sensationnels partis de Paris, ne lui ont porté aucune atteinte; le seul mal dont elle souffre à l'occasion lui vient de ce qu'on appelle si justement notre instabilité ministérielle, instabilité qui porte d'ailleurs sur les hommes beaucoup plus que sur les institutions. Si, par un miracle de bon sens, nos Chambres voulaient bien élever sur l'hôtel du quai d'Orsay

un paratonnerre, pour le préserver de la foudre, je crois qu'aujourd'hui même au milieu de nos préoccupations, nous aurions un champ très large ouvert devant nous pour faire de la bonne politique extérieure.

Mais il arrive trop souvent que nos ministres des affaires étrangères, après avoir conquis l'autorité personnelle et la confiance générale à l'étranger, sont culbutés par une tempête parlementaire, et qu'ils disparaissent au moment de recueillir, pour le bien de la France, le fruit de leurs travaux ; alors tout est à recommencer. Pendant ce temps, on est obligé de laisser passer les occasions les plus fructueuses pour produire la France et la faire agir. On est condamné ainsi au métier de Pénélope, qui, à une époque d'électricité et de décisions soudaines, est le plus impolitique de tous. Ces vérités si simples, si élémentaires, n'ont pas encore pénétré dans l'esprit du Parlement, après vingt-huit ans de régime républicain, et chaque jour je m'en afflige de plus en plus, en dehors de tout esprit de parti.

Quoi qu'il en soit le comte Mouraview est à Paris. S'y est-il rendu pour rafraîchir ou pour modifier l'alliance franco-russe de 1894? Nul ne le pense. Tel qu'il est libellé, le contrat de 1894 paraît répondre aux intérêts permanents des deux gouvernements, et il n'a rien perdu de sa force pour développer les sympathies entre les deux peuples. On ne trahira aucune convenance en affirmant que les rapports qui unissent les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Paris sont très étroits, et que la confiance mutuelle la plus complète y préside. M. de Laboulaye, notre ambassadeur en Russie en 1891, avait joué un rôle habile dans la préparation de la première entente; M. le comte de Montebello, son successeur, jouit à Saint-Pétersbourg de toute la considération nécessaire pour entretenir l'alliance proprement dite, et enfin les liens d'amitié qui se sont établis entre M. Delcassé et M. le comte Mouraview la garantiront, sous la haute autorité de l'empereur Nicolas II, contre toute difficulté dans son fonctionnement normal.

Une fois de plus, M. le comte Mouraview sera donc traité ici en ami du premier degré. La situation européenne exige en ce moment, pour diverses raisons, une vigilance extrême. En effet, des changements y sont possibles, qui exerceraient aussitôt une répercussion directe sur les intérêts de la Russie et de la France. L'heure n'est pas mal choisie pour échanger des vues sur ces éventualités, pour se concerter dans leur attente. Au cours des libres conversations, on fait quelquefois plus de besogne que dans les négociations officielles. Enfin, il n'est pas mauvais que la France et la Russie donnent le plus souvent au public le spectacle de leur intimité : on rencontre toujours des sceptiques de profession pour affirmer qu'elle n'existe que sur le papier, et que la Russie pour sa part ne songe qu'à s'en dégager. Quand les faits parlent si haut, la mauvaise humeur de ceux qui essayeraient de les nier est bien inoffensive.

La marine marchande. — La situation de notre marine marchande inspire à M. Hervé de Kérohant, dans le *Soleil*, les réflexions suivantes :

Le « Lloyd's Register » nous a donné récemment la statistique des flottes commerciales de toutes les nations, en ne tenant compte que des navires de cent tonneaux et au-dessus. Nous voyons, par ces tableaux, que la

marine marchande de l'Angleterra se chiffre par 13,998,508 tonneaux, vapeurs et voiliers réunis; la marine marchande des Etats-Unis par 2,465,387 tonneaux, celle de l'Allemagne par 2,453,334 tonneaux, celle de la Norvège par 1,694,230 tonneaux. La France vient au cinquième rang avec une flotte commerciale de 1,242,091 tonneaux.

Bien que nous soyons descendus du deuxième rang au cinquième, après l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Norvège, pour l'importance de la marine marchande, et que l'Allemagne possède maintenant une flotte commerciale double de la nôtre, nous pouvons encore faire figure avec nos 1,182 navires de 100 tonneaux et au-dessus, représentant ensemble un tonnage de 1,242,091 tonnes. Malheureusement nous ne sommes pas entrés dans la même voie que les Anglais, qui très résolument, abandonnent la navigation à voiles et qui ne construisent et ne lancent à la mer que des navires à vapeur.

En considérant les navires de 100 tonneaux et au-dessus construits ou achetés pour les principales nations maritimes dans les douze derniers mois, nous trouvons : pour l'Angleterre 14 voiliers représentant un tonnage de 8,167 tonnes et 625 vapeurs représentant un tonnage de 1,287,248 tonnes; pour l'Allemagne 55 voiliers représentant un tonnage de 55,672 tonnes et 120 vapeurs représentant un tonnage de 375,179 tonnes; et pour la France 57 voiliers représentant un tonnage de 44,603 tonnes et 61 vapeurs représentant un tonnage 80,486 tonnes. Nous construisons et achetons cinq fois autant de voiliers que l'Angleterre, tandis que l'Angleterre contruit et achète seize fois autant de vapeurs que nous.

Notre système est contraire au bon sens.

Sous le rapport du rendement commercial, il y a autant d'avantage à remplacer les voiliers par les bateaux à vapeur que les voitures attelées de chevaux par les chemins de fer. En effet, la substitution de la vapeur à la voile donne une forte économie de temps, et c'est surtout à la navigation que s'applique le proverbe qui dit que le temps c'est de l'argent.

Par la substitution complète de la vapeur à la voile pour la grande navigation, l'Angleterre conserve sa situation de roulier universel des mers. Sur les 15,324 navires à vapeur, représentant 20,887,000 tonneaux, qui composent les flottes commerciales du monde entier, l'Angleterre figure, à elle seule, pour 7, 837 navires à vapeur formant un ensemble de 11,719,000 tonneaux, c'est-à-dire que la marine marchande à vapeur de l'Angleterre est plus forte que celle de toutes les autres nations réunies.

Comment ne suivons-nous pas l'exemple de l'Angleterre ? Pourquoi nous obstinons-nous à employer les navires à voiles, quand il est démontré que l'emploi de la vapeur nous permettrait de lutter dans de bien meilleures conditions contre la concurrence étrangère? Voilà une question qui devrait être examinée à fond par une commission composée de personnes compétentes. Les pouvoirs publics auraient à voir ensuite ce qu'il conviendrait de faire pour le relèvement de notre marine marchande. La France a besoin d'avoir une marine marchande. Elle est disposée à faire les sacrifices nécessaires pour conserver au moins le cinquième rang après avoir perdu le second. Elle ne veut pas voir son pavillon disparaître des mers. Mais elle ne veut pas non plus faire des sacrifices en pure perte.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Angleterre. — *Le Conflit anglo-transvaalien.* — La guerre est aujourd'hui déclarée. *Enfin*, comme l'a écrit le *Standard* avec une naïveté hypocrite très remarquée, le Transvaal a remis son ultimatum.

Les dépêches nous apprennent que la presse britannique est unanime à prêcher la guerre, au nom de l'humanité et du droit! Nous n'avons pu encore recevoir les journaux commentant l'ouverture des hostilités, mais il est curieux de constater l'attitude de la presse pendant les quelques jours qui ont précédé la signification de l'ultimatum de M. Krüger, Obéissant alors au mot d'ordre donné de laisser le Transvaal prendre la responsabilité d'une rupture rendue inévitable, les journaux anglais affectaient de désirer une solution pacifique, pourvu naturellement que les boers se montrassent raisonnables. Le *Times* écrivait par exemple :

La guerre n'a pas encore éclaté de fait et la paix peut encore être préservée, si les Boers acceptent, pleinement, entièrement et promptement les seules conditions que nous pouvons leur faire aujourd'hui.

Le *Daily Mail* disait également :

Les conditions dans lesquelles se trouvent les Boers deviennent d'heure en heure moins satisfaisantes. Il se peut donc que le président Kruger cède à la douzième heure.

Dans ce cas quelles conditions faudra-t-il lui faire? Lui rogner, cela va de soi, ses griffes et réduire ses inutiles armements. Autrement il prendrait sa revanche à la première occasion où nous aurions quelque embarras avec une puissance continentale. Il faudra que les uitlanders aient le droit de porter des armes et que la franchise électorale leur soit accordée. En outre les deux États boers devront payer nos frais d'armements et donner des compensations pécuniaires pour l'or et le charbon saisis et pour les magasins et les boutiques britanniques saccagés.

C'est là le minimum des conditions auxquelles la Grande-Bretagne pourra consentir, et c'est un minimum modéré.

Sous ce titre « Les Chances de la Paix » le *Daily Graphic* écrivait :

La situation reste au fond la même. On a bien appelé sous les drapeaux les troupes de réserve mais cela n'est qu'une conséquence de la décision prise il y quelque temps déjà de renforcer nos garnisons sud-africaines. Nous avions espéré que MM. Hofmeyr et Schreiner entreprendraient la tâche d'amener une détente. Cet espoir ne s'est pas réalisé. Si M. Kruger était resté sur le terrain de l'indépendance du Transvaal on eût pu arriver à s'entendre. Mais voici qu'il semble vouloir nous disputer le droit d'inter-

vention en faveur des uitlanders. Or, dans ce dernier cas, aucun compromis n'est possible. Que la Convention de 1884 nous autorise ou non de vouloir obtenir la franchise électorale pour les uitlanders, le fait est que nous avons résolu de l'obtenir.

Le *Daily Chronicle* disait :

La Grande-Bretagne envoie au delà de l'Atlantique la plus grande expédition qu'elle ait jamais organisée depuis qu'elle existe comme nation.

Pourquoi des forces si considérables pour aller se battre avec un pauvre État pastoral qui peut à peine mettre sur pied 20 000 hommes transvaaliens indisciplinés et 17 000 alliés libres-orangistes jeunes et vieux, petits-enfants et grands-pères? Nous avons à parer aux éventualités possibles dans le sud-africain et nous avons à compter aussi avec un sentiment d'hostilité et de mauvais vouloir en Europe, à notre égard, qui n'a pas eu son pareil dans le courant de ce siècle.

Que signifie la pause actuelle? Nous avons tout à craindre là-bas de la brutalité boër, de la sauvagerie indigène et de l'arrogance britannique.

Le *Daily Chronicle* déclarait ensuite que les Boers, en attaquant les troupes anglaises tout de suite, alors que ces dernières n'étaient pas encore prêtes au genre de guerre dans lequel les hommes de race hollandaise excellent dans le sud-africain, ont perdu une grande partie de leurs chances. Cela semble prouver que les Boers ne nourrissent pas contre l'empire britannique les desseins étranges qu'on leur attribue. Et le *Daily Chronicle* conseillait au président Kruger de céder ajoutant : M. Kruger fera mieux de s'incliner et de tâcher d'obtenir de l'empire britannique les meilleures conditions qu'il pourra.

Si nous conseillons au président Krüger de céder, c'est que le maintien de la paix semble de plus en plus gagner du terrain, et que, grâce au Parlement qui se réunit au milieu de ce mouvement d'opinion, il pourra obtenir des conditions moins extrêmes que celles qui lui seraient imposées après une guerre.

Enfin le *Westminster Gazette*, fidèle à sa ligne de conduite, écrit mélancoliquement :

Plus nous approchons de la guerre, plus l'idée nous en déplaît. Non pas que nous ayons peur d'un homme en chemise contre lequel nous pouvons envoyer dix hommes armés jusqu'aux dents; mais parce que la conviction se fait de plus en plus en Angleterre que le but poursuivi, à savoir le redressement des griefs des uitlanders, ne vaut pas une guerre, et qu'il n'existe rien qui soit tellement irréconciliable entre le gouvernement de Londres et celui de Prétoria qu'on ne puisse, en s'y prenant bien, régler amicalement.

Allemagne. — *Le conflit transvaalien.* — Les *Nouvelles de Hambourg* font à ce sujet les réflexions suivantes, qui ne manquent pas d'intérêt :

L'Angleterre est inattaquable dans son île, peut-être même aussi en Afrique. Les puissances, dont les intérêts sont contradictoires avec ceux de l'Angleterre, doivent donc essayer d'amener une situation des affaires

internationales qui pousserait la Russie à exercer une pression sur l'Asie orientale et, par suite, à mettre en danger la domination de l'Angleterre dans l'Inde. Ce n'est que de cette facon qu'on pourra entamer la suprématie de l'Angleterre, dont elle a fait jusqu'à nos jours un si mauvais usage.

La Berliner Tageblatt, d'autre part, publie la lettre suivante qu'on lui écrit de Bloemfontein, à la date du 4 septembre :

Ici, les Allemands se préparent aussi à la guerre. A Johannesburg comme à Prétoria, des corps de volontaires sont organisés sous le commandement d'officiers allemands, et, dans l'État libre d'Orange, on vient de lancer un appel dans le même but. Il va sans dire que cela a donné lieu une fois de plus aux attaques les plus haineuses de la presse jingoïste contre les Allemands, qui, pourtant, passaient n'être bons qu'à boire de la bière.

On attend ici avec impatience de savoir quelle sera l'attitude du gouvernement allemand. La nouvelle annonçant que le Portugal oserait, en temps de paix, mettre l'embargo sur des marchandises allemandes et, par le fait même, porter préjudice au commerce allemand, a produit l'effet d'un éclair éclatant dans un ciel serein. On sait que la colonie du Cap, bien qu'étant possession anglaise, continue d'autoriser le transit des armes à destination de l'État libre et du Transvaal. En cela elle agit conformément au droit des gens, puisque la guerre n'est pas déclarée encore. Par contre, une nation amie du Transvaal et de l'Allemagne — le Portugal — se permet de saisir des marchandises allemandes, alors qu'elle avait, durant tant d'années, autorisé le transit, même sans notification préalable. On se demande ici comment cette attitude pourra être justifiée. On pense généralement que, si l'Allemagne n'agit pas très énergiquement en cette affaire, notre prestige en sera grandement atteint, notamment dans l'Afrique méridionale. Il est vrai que des journaux d'ici déclarent que l'Angleterre indemnisera le commerce allemand du préjudice qui lui aura été causé ; mais, en même temps, ils donnent à entendre que l'Allemagne comme le Portugal devront se soumettre aux caprices de l'Angleterre. Il est hors de doute que l'Angleterre est l'instigatrice de toute cette histoire. Mais on espère que notre gouvernement saura rappeler nos chers cousins anglais à la raison, car c'est lui en somme qui est, ici, le plus directement intéressé.

Il est vrai qu'après avoir reproduit cette lettre, le *Berliner Tageblatt* ajoute que l'Allemagne s'impose, à propos du conflit anglo-transvaalien, la plus stricte neutralité et que ceux-là s'exposent à une amère déception qui croient pouvoir compter que le gouvernement allemand fera, soit directement, soit indirectement, quoi que ce soit pour soutenir les Boers contre les Anglais.

La politique coloniale allemande. — La *Deutsch Asiatische Warte* publie à ce sujet l'article suivant que nous croyons devoir reproduire tout entier :

En acquérant les Carolines, les Palaos et les Mariannes nous avons fait un grand effort colonial. Mais nous devons maintenant nous demander

si nous sommes suffisamment armés pour soutenir une politique coloniale à vaste horizon.

La réponse est satisfaisante en tant qu'il s'agit du progrès que l'idée de la valeur nationale de la colonisation a fait dans l'esprit de la masse du peuple.

La Société coloniale allemande fait une propagande incessante et son activité trouve un accueil de plus en plus favorable. Le peuple allemand commence à comprendre l'importance de la politique coloniale pour les intérêts économiques de l'empire.

Mais quels sont nos moyens de défense pour une politique coloniale énergique et nettement déterminée? Avons-nous l'instrument nécessaire pour dominer la mer, une flotte de guerre également forte par le nombre et la valeur? La réponse cette fois est moins satisfaisante. Aux termes de la loi sur la marine ce n'est qu'en 1904 que notre marine devrait avoir la force indispensable à la défense de nos intérêts d'outre-mer. Il ne faut pas oublier que cette loi a été présentée au Reichstag en 1897 et que les études préliminaires qui l'ont précédée, remontent à une époque bien antérieure. Depuis, bien des choses se sont passées qui ont profondément modifié la situation.

La guerre hispano-américaine a démontré que la faiblesse navale provoque l'agression de l'ennemi. Si l'Espagne avait eu une flotte puissante, les États-Unis auraient réfléchi cent fois avant d'entamer la lutte. La marche de la campagne a, en outre, montré que ce sont les gros cuirassés qui constituent la véritable puissance maritime et que les croiseurs cuirassés qu'on a tant vantés ne sont pas même capables de soutenir l'attaque des vaisseaux de ligne. En outre, la conséquence la plus importante de la guerre hispano-américaine c'est qu'une nouvelle grande puissance, celle des États-Unis, a pris place parmi les anciennes. Cette nouvelle grande puissance cherchera à conquérir la position qu'elle croit mériter. Elle fait pour cela des armements formidables par terre et par mer et le peuple de l'Union accepte sans murmurer les charges qui en résultent. Il se pourrait donc, ce que nous ne désirons nullement, qu'un jour l'Allemagne se trouve en conflit avec une grande puissance navale et se voie forcée de combattre pour sa situation internationale. De quelque côté que nous tournions nos regards, partout nous voyons surgir la nécessité impérieuse de donner une protection plus rigoureuse à nos intérêts d'outre-mer dont l'extension devient de plus en plus grande. Les finances de l'empire nous permettent cet effort, et nos chantiers maritimes ainsi que nos établissements métallurgiques sont en mesure de faire les constructions nécessaires dans un délai beaucoup plus court que ne le prescrit le projet de l'augmentation de notre flotte. Le peuple allemand espère que le Reichstag donnera une impulsion dans ce sens, car il ne s'agit plus d'un intérêt de parti mais de la cause de la partrie même.

Autriche. — *La situation intérieure.* — Voici le résumé de l'opinion de la presse autrichienne sur la situation intérieure de l'Empire :

Le *Fremdenblatt* fait ressortir que tous les efforts du nouveau cabinet tendent à rétablir une situation normale au Parlement, et que le comte

Clary, en entrant en contact avec les députés en vue, suit une tactique qui ne lui est permise que parce que le ministère qu'il préside est foncièrement exempt de toute tendance de parti. Le *Fremdenblatt*, tout en ne dissimulant pas certaines difficultés que rencontre le comte Clary, ne croit pas cependant que l'élection du bureau de la Chambre puisse provoquer un conflit, attendu que la Chambre se bornera certainement à revenir à des vieilles traditions et à élever à la présidence, non pas un homme de combat, mais une personnalité incarnant la dignité et les droits de l'Assemblée. Le *Fremdenblatt* ne craint pas non plus une altération de la trêve parlementaire de la part de la grande propriété foncière conservatrice de Bohême, ni de la majorité en général, car si certains groupes qui la composent sont hostiles au gouvernement, le journal est du moins convaincu qu'ils ne sont pas hostiles au Parlement.

Naturellement, la situation ne se développera pas, dans la suite, sans antagonismes et sans combats ; mais le fonctionnement de l'appareil parlementaire serait, en tout cas, assuré pour un certain temps.

La *Nouvelle Presse libre*, commentant les résolutions votées hier par la grande propriété foncière conservatrice de Bohême, reproche à ce parti de surpasser encore les jeunes Tchèques en fait de chauvinisme national, et de tenir un langage qui ne s'expliquerait que par la fable qui serait encore toujours accréditée dans les vieilles monarchies, que celles-ci ne peuvent pas se passer de l'appui de la noblesse féodale. Aussi le comte Clary n'aurait-il rien de bon à attendre des grands propriétaires féodaux de Bohême, qui ne lui pardonneraient pas de n'avoir pas reçu d'eux l'investiture.

Le *Tagblatt* trouve que la majorité parlementaire, tout en proclamant chaque jour son union, présenterait le tableau de la plus grande désunion. C'est ainsi que le parti populaire catholique voudrait appuyer le ministère provisoirement, tandis que les Tchèques et les Slaves du Sud le menaceraient d'une opposition acharnée. Quant aux feodaux, leur manifeste d'hier prouverait surtout combien les Allemands ont raison de poser la question des garanties avant de préciser leur attitude par rapport au nouvel ordre de choses.

La *Volkszeitung* demande que la nouvelle session du Parlement soit inaugurée par un discours du trône, pour proclamer, non seulement les principes du nouveau gouvernement, mais aussi les volontés de l'autorité suprême.

Le conflit transvaalien. — L'imminence du conflit entre l'Angleterre et le Transvaal préoccupe les journaux de Vienne.

La *Nouvelle Presse libre* constate que, grâce à l'antipathie de la reine Victoria pour l'effusion du sang, la dernière espérance de voir la guerre évitée entre l'Angleterre et le Transvaal n'a pas encore disparu. Ce journal fait remarquer qu'aucun des deux adversaires en présence ne peut compter sur les sympathies du monde, parce qu'aucun d'eux n'a le droit de son côté, la raison invoquée par l'Angleterre n'étant qu'un prétexte, et la république transvalienne ayant négligé l'occasion de détourner, par une condescendance sage et opportune aux exigences de l'Angleterre, le fléau de la guerre. La caractéristique de la guerre, si elle venait à éclater, serait donc

que le monde la considérerait comme une effusion de sang inutile, que ne justifiaient, ni d'un côté ni ne l'autre, des circonstances inéluctables.

Le *Tagblatt* examine les forces respectives des deux adversaires, et en arrive à la conclusion que la lutte sera terrible et ne se terminera pas si promptement que paraissent le croire certains journaux militaires anglais. Le *Tagblatt* annonce en même temps que la protection des ressortissants austro-hongrois au Transvaal a été confiée au représentant de l'Allemagne. Il ne s'agirait pas seulement de protéger leur propriété privée, mais aussi de les empêcher d'être astreints au service militaire.

Le *Wiener Tagblatt* est d'avis que, si les nouvelles sur l'ouverture des hostilités se confirmaient, les Anglais se trouveraient dans une situation très fâcheuse, attendu que leurs préparatifs sont encore insuffisants et qu'un échec au début de la campagne pourrait soulever contre eux les Boërs du Cap et du Natal.

L'*Extrablatt* écrit : Que la guerre ait une fin heureuse ou malheureuse pour l'Angleterre, elle sèmera le germe de la décadence de la métropole dans le sud de l'Afrique. Le sort que l'Angleterre a eu dans l'Amérique du Nord, elle l'aura aussi dans l'Afrique du Sud et les États-Unis de l'Afrique du Sud tendront un jour la main à leur nation sœur par-dessus les lambeaux de la bannière d'Old England.

Chine. — L'*Ostasiatische Lloyd*, de Shanghaï, dans son numéro du 2 septembre 1899, publie un long article dans lequel il examine la stratégique de Kiaoutschéou.

De toutes les places du nord de la Chine Kiaoutchéou dit-il est la plus importante au point de vue stratégique, outre qu'elle est encore la principale porte économique ouverte sur l'empire chinois. C'est l'avis même exprimé il y a vingt ans, par un stratégiste distingué le lieutenant-colonel en retraite, Reinhold Wagner, qui se plaçait alors au point de vue exclusivement chinois, et par conséquent n'écrivait point *pro domo* puisque nul en Allemagne ne songeait alors à un établissement en Chine.

Dès 1880 M. Wagner signalait la baie de Kiaoutschoou, comme le plus fort point de défense de l'empire chinois, et il recommandait de la transformer pour la défense du pays en un port de guerre de premier rang. Remarquons ici que Li-Hung-Chang a entrepris les premiers travaux pour faire de Kiaoutschoou, suivant le projet de M. Wagner une forteresse, et cela à une époque où la Russie cherchait à s'établir dans la baie.

Mais si peu que cette tentative de fortification de Kiaoutschoou, par les Chinois interrompue par la guerre au Japon, répondit aux exigences modernes, il n'en subsiste pas moins que le fait pour la Chine d'avoir entrepris quelque chose dans cette voie, constitue la meilleure preuve qu'on se rendait parfaitement compte dans les cercles compétents de Pékin, de l'importance stratégique de la baie de Kiaoutschoou.

Au début de l'année 1883, l'envoyé chinois à Berlin Li-Fong-Pao, demandait à M. Wagner des plans de fortifications pour Port-Arthur, où Li-Hung-Chang inquiet des agissements des Français au Tonkin voulait transporter la flotte du Peyang. M. Wagner déclara aussitôt que Port-Arthur ne possédait pas les qualités exigés pour un port de guerre de pre-

mier rang et proposa de choisir un autre point. Li-Fong-Pao proposa la baie de la Société et Port-Adam au nord de la presqu'île de Liao-toung et la baie de Talienwan. M. Wagner répondit que ces points ne convenaient point. Et il ajouta que seule la baie de Kiaoutschoou, convenait en tous points pour l'établissement d'un port de guerre. Il joignait à une lettre détaillée un projet esquissé où il marquait l'emplacement du port et les fortifications. On devait construire des chemins de fer, et c'est ce qui surprit le plus les Chinois pour qui subsistait toujours la défense édictée en 1870 de construire des voies ferrées : M. Wagner prenant pour objectif principal la protection de Pékin, dressa un plan général d'organisation de défense de la Chine et un plan de construction de lignes ferrées. Au milieu de juin 1884, Li-Fong-Pao vint le trouver, et ouvrant devant lui une carte de Chine, lui demanda de marquer sous ses yeux le tracé du réseau de chemin de fer. Dix jours après le *Times* annonçait l'abrogation par le Tsung-Li-Yamen, de la défense de construire des voies ferrées.

Enfin en 1892 Li-Hung-Chang, signalait au Tsung-li-Yamen que la baie de Kiaoutschoou convenait admirablement pour faire un port de guerre.

Il demandait l'autorisation d'y établir des fortifications et une voie ferrée qui aboutirait aux dépôts de charbon voisins. La demande fut agréée, et le général Tschang fut nommé commandant de Kiaoutschoou pour y construire des batteries, les mêmes que les troupes allemandes trouvèrent lors de leur débarquement.

La guerre avec le Japon enraya les plans de Li-Hung-Chang, les travaux s'arrêtèrent, mais il n'en est pas moins vrai que Kiaoutschoou demeure aujourd'hui le seul point dont il peut être question comme port de guerre de première classe dans la Chine septentrionale, non plus au point de vue chinois, mais au point de vue allemand.

Le jugement porté il y a vingt ans, par un homme d'une compétence reconnue, suffit à démontrer l'importance de ce point.

Kiaoutschoou a la plus haute valeur stratégique pour l'Allemagne, soit par l'accès qu'il offre vers Pékin, soit par sa situation naturelle dans le cas d'une guerre navale. Que les sceptiques Allemands, dit en terminant l'*Ostasiatische Lloyd*, se rendent bien compte avant tout, que la valeur de Kiaoutschoou n'est en rien diminuée par les tentatives de dépréciations de nos malveillants voisins, les Anglais.

Italie. — *La politique italienne en Chine.* — L'*Italie* publie à ce sujet l'article suivant qui est l'expression de l'opinion modérée en Italie :

De temps en temps arrivent de Pékin en Europe des dépêches de source anglaise, destinées à reprocher au gouvernement italien son peu d'énergie vis-à-vis du gouvernement du Céleste Empire. On a l'air de dire, dans ces dépêches, que l'Italie manque à ses devoirs de grandes puissance; qu'elle ne sait pas obtenir de la Chine ce que les autres puissances ont obtenu, et que cela la place dans un état d'infériorité vis-à-vis du monde entier.

Ces reproches, quoique indirects ou voilés, out eu toujours un grand retentissement dans une partie de notre presse. Et voilà qu'on recommence à répéter que l'Italie n'ose jamais se faire respecter, que sa politique est

toujours terre à terre et que, pour peu que cela continue, elle deviendra la risée de l'Europe...

Nous n'avons aucune tendresse pour le Cabinet actuel. Le décret-loi du 30 juin nous en sépare, et la distance ne peut pas être comblée. Elevés dans la religion du statut, sa profanation violente et brutale reste à nos yeux une erreur impardonnable. Mais la politique d'un grand pays a naturellement plusieurs et différentes faces. Ainsi, par exemple, cette question de la situation de l'Italie en Chine ne peut se confondre avec aucune autre question de politique étrangère.

Or, nous pensons que, précisément dans cette question, le Cabinet actuel, et notamment le ministre des Affaires étrangères, ont fait exactement leur devoir, parce que, en définitive, ils ont conformé leurs actes aux sentiments et à la volonté de l'opinion publique.

On se souvient du tapage qui se souleva en Italie, dès qu'on parla pour la première fois de l'occupation de la baie de San-Mun. Sauf un ou deux journaux, un chœur d'invectives retentit d'un bout à l'autre de la péninsule contre le Ministère qui osait se lancer dans cette nouvelle aventure de politique coloniale.

Le mouvement fut tellement fort que le général Pelloux dut donner sa démission et accepter un programme diamétralement opposé à celui qu'il avait annoncé.

Quoi qu'il n'y eût aucun vote, la Chambre fit nettement comprendre sa volonté. Et si elle accueillit avec sympathie le marquis Visconti-Venosta, ce fut principalement parce qu'elle vit en lui une garantie sûre contre les projets de son prédécesseur.

La colonisation française. — La *Rivista politica e litteraria* s'inscrit en faux contre cette assertion que les Français ne savent pas coloniser.

On nie, écrit la revue italienne, le génie de colonisation de France parce que, pendant longtemps elle n'a su tirer aucun profit de ses vieilles colonies et que, au XVIIIe siècle, elle a laissé échapper la plus belle partie de son empire colonial.

Mais les Français ont-ils été seuls victimes de semblables malheurs?

Les Anglais, les Hollandais et tous les peuples colonisateurs n'ont-ils pas commis les mêmes erreurs, n'ont-ils pas subi les mêmes désillusions? L'Angleterre n'a-t-elle pas laissé échapper cette précieuse colonie qui constitue aujourd'hui les États-Unis d'Amérique? Et puisque l'Angleterre et la Hollande ont changé leurs méthodes de colonisation, la France ne pourrait-elle pas à son tour modifier les siennes? Elle s'est transformée en bien des choses et il y a tout lieu de croire qu'elle saura mettre à profit les expériences faites par elle et par les autres en matière coloniale. Elle aussi saura trouver le point juste où les intérêts des colonies peuvent s'accorder avec les bénéfices que la Métropole a tout droit de tirer de ses possessions coloniales. Bien plus, les Français possèdent une qualité précieuse que les autres peuples, y compris les Anglo-Saxons, ignorent ou ne possèdent qu'à un degré bien minime : ils savent si bien imprégner de leurs idées, de leur civilisation les peuples avec lesquels ils entrent en contact,

que ceux-ci en peu de temps arrivent à assimiler la mentalité française. Il y a là un fait incontestable.

Comparez ce que Nice et la Corse sous la domination française ont gardé de leur caractère italien avec ce que les Maltais soumis aux Anglais, Trieste et Trente soumis aux Autrichiens ont pu conserver de leurs mêmes sentiments italiens. Du reste, deux grands exemples prouvent que le génie colonisateur ne manque pas aux Français, c'est l'Algérie et la Tunisie.

Portugal. — *L'alliance anglo-portugaise.* — Le *Jornal do Commercio* consacre à cette question l'article suivant :

L'alliance avec l'Angleterre est nécessaire à l'existence du Portugal, disent beaucoup de Portugais. Or l'annihilation dont nous souffrons est due à cette alliance qui empêche d'autres puissances d'intervenir et permet à l'Angleterre de continuer tranquillement son rôle de désagrégation chez nous. Nous devons donc aspirer à une autre forme d'indépendance, différente de l'indépendance fictive et boiteuse que nous octroie l'alliance anglaise qui, au lieu de susciter notre énergie et de stimuler nos forces, ne sert qu'à mieux assurer notre décadence.

L'indépendance à laquelle nous aspirons et vers laquelle les efforts de tous doivent tendre, c'est celle qui viendra de nous-mêmes et de nos conditions nationales matérielles et morales.

La Belgique et la Hollande sont plus petites que le Portugal; elles n'ont pas d'alliance avec l'Angleterre, et cependant personne n'est en conflit avec elles et tous respectent leur indépendance, tant en Europe que dans les autres parties du monde. Elles ne disposent pas de force matérielle, mais elles ont pour elles la force morale qui s'affirme par la correction de leurs procédés et de leur administration et qui sait tenir à distance les interventions indiscrètes de l'étranger.

Voilà l'indépendance, la seule, la vraie que nous devons poursuivre. Mais il est facile de voir que cela ne ferait pas l'affaire de l Angleterre, si nous pouvions nous suffire à nous-mêmes et nous passer de ses bons offices. L'alliance anglaise n'est pour le Portugal qu'un expédient de faiblesse morale et politique, ainsi que le sont dans l'ordre économique les emprunts systématiques. Dans les deux cas tout va bien jusqu'au moment psychologique où vient la liquidation. Aussi, en dehors de toute anglophobie, nous disons : « Loin d'accentuer les liens historiques entre le Portugal et la Grande-Bretagne, nous devons peu à peu nous affranchir de son jong; créer des conditions d'indépendance réelles et propres chez nous et faire en sorte qu'enfin le Portugal soit vraiment le Portugal. »

Certes l'alliance anglo-portugaise peut être commode dans le présent, mais pour l'avenir elle devient fatidique.

La vérité est que les partisans de cette alliance peuvent dire avec Louis XV : « Après moi le déluge. »

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I — EUROPE.

Grèce. — *Canal de Corinthe.* — La grande navigation ne semble pas l'utiliser comme nouvelle voie maritime internationale, malgré les efforts faits pour décider les grandes compagnies de navigation : le Lloyd Autrichien et la Société générale de navigation italienne ; on a constaté que l'avant-port de Posidonia n'est pas assez large pour permettre aux bateaux de s'arrêter et d'évoluer, aussi la Compagnie pense-t-elle à l'agrandir et à acquérir quelques remorqueurs.

Les recettes moyennes annuelles sont actuellement de 220.000 fr.

Les travaux jugés utiles coûteraient encore 700.000 drachmes, soit 483.000 francs.

Hongrie. Portes-de-Fer : *les taxes de péage.* — D'après le *Pester Lloyd* les propositions faites par la Roumanie ne sont pas de nature à être accueillies; d'après la *Neue Freie Presse* les propositions du gouvernement Roumain n'auraient pas été faites d'une façon officielle.

D'après une correspondance de Vienne, du côté roumain on a bien fait la proposition que les États intéressés, soit la Russie, la Roumanie, la Serbie et la Bulgarie, restituassent ensemble à la Hongrie les frais de régularisation des Portes-de-Fer, au prorata de leur participation au trafic du Danube, afin de rendre ainsi possible la liberté de la navigation sur le fleuve.

Le gouvernement roumain est parti de ce point de vue que la Hongrie participe au trafic danubien avec 80 0/0, les quatre Etats ci-dessus avec 20 0/0, de façon que ces derniers n'auraient à payer à la Hongrie que 20 0/0 des dépenses, dont le montant total est de 45 millions de couronnes. Il est clair qu'une telle proposition ne pouvait pas être l'objet d'une discussion et qu'on l'a passée sous silence. Comme la Roumanie a eu cette année une très mauvaise récolte, à cause de la sécheresse extraordinaire qui y a régné, le trafic par eau de ce pays est des plus insignifiants et les taxes auxquelles il est sujet produisent peu de choses. La perception des droits de péage aux Portes-de-Fer est, conformément aux traités, au-dessus de toute contestation et en Roumanie on n'y changera rien, en dépit de toutes les objections.

Roumanie. — *Commerce extérieur en* 1898. — Le Commerce général de la Roumanie a atteint, en 1898, le chiffre de 673.090.006 francs avec 389.908.439 francs aux importations et 283.181.567 francs aux exportations, soit un excédent de 106.726.872 francs en faveur des importations. Les importations qui semblent destinées à disparaître en raison du développement économique de la Roumanie et qui sont

encore très importantes sont les suivantes : peaux et articles de mégisserie 17 millions; verrerie et faïences 12 millions.

La moyenne des cinq années précédentes étant de 370.182.471 fr. aux importations et de 295.273.905 francs aux exportations, on peut dire que les chiffres de 1898 rentrent dans cette moyenne à quelques millions près.

Voici maintenant, par ordre d'importance, les huit pays avec lesquels la Roumanie a fait des échanges importants en 1898 :

	Importations.	Exportations.
	Valeur en francs.	
Autriche-Hongrie	109.096.956	85.848.625
Allemagne	110.535.081	12.545.366
Angleterre	76.144.431	37.459.102
Belgique	14.076.938	93.329.766
France	27.793.228	7.376.470
Italie	14.150.229	17.748.776
Turquie	15.701.307	14.629.843
Russie	7.923.666	4.953.239

Deux pays, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, concourent aux importations en Roumanie pour plus de la moitié du total; deux pays, la Belgique et l'Autriche-Hongrie, absorbent près des trois cinquièmes de ces exportations. Sur dix-neuf pays inscrits au tableau ci-dessus, quatre seulement, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et la Hollande, reçoivent de la Roumanie plus qu'ils ne lui envoient.

Russie. — *Canal de la mer Noire à la mer Baltique.* — Ce projet qui date du règne d'Alexandre II va recevoir un commencement d'exécution; tous les plans, au dire de l'*Indépendance roumaine*, seraient prêts et on n'attend plus que le rapport du Ministre des Finances sur les voies et moyens.

Le canal commencera à Riga : il empruntera les cours des rivières Dvina, Beresina et Dnieper et arrivera à la mer Noire près de Kerson : sa longueur sera exactement de 1.607 kilomètres. Les frais sont évalués à 500 millions de francs environ et la durée des travaux à cinq ans au minimum.

En dehors de l'importance stratégique du canal, la valeur économique et commerciale est incalculable, car il traversera les régions les plus fertiles de la Russie et les quantités de matières premières, de blé, de charbon, de fer et de bois qui pourront être exportées par le canal sont énormes.

Les difficultés naturelles de l'entreprise sont peu importantes et les ingénieurs sont moins soucieux que le ministre des finances, qui doit trouver cent millions de francs par an à une époque où la construction des chemins de fer en voie d'exécution absorbe des sommes considérables.

Culture des Betteraves. — La surface plantée en betteraves dans la Russie d'Europe était, à la fin de mai de l'année courante, 1,212,972 *acres* contre 1,083,758 en 1898, soit une augmentation de 129,214 *acres*, ou 11.9 % de ce total, 801,935 *acres* appartiennent aux fermiers et 411,040 aux usiniers.

II. — ASIE.

Japon. — L'*Ost Asien* de Berlin publie les tableaux suivants relatifs au trafic commercial du Japon avec les divers pays du monde en mai 1899, Formose exceptée.

PAYS	EXPORTATIONS EN YEN	IMPORTATIONS EN YEN	TOTAUX EN YEN
Asie.			
Chine	3.946.257	2.801.405	5.947.662
Indes anglaises	671.892	4.272.141	4.944.033
Hong-Kong	3.088.756	489.913	3.578.669
Corée	469.481	264.823	734.304
Indes francaises	1.058	331.479	332.537
Russie d'Asie	432.737	336.200	768.937
Siam	.122	49.145	49.267
Philippines	17.258	199.249	216.507
Indes hollandaises	2.824	90.742	93.566
Totaux	8.630.385	8.035.097	16.665.482
Europe.			
Grande-Bretagne	753.476	3.340.017	4.093.493
Allemagne	192.299	1.880.217	2.072.516
France	706.842	433.998	1.140.840
Italie	61.139	7.489	68.628
Suisse	923	101.586	102.509
Belgique	5.403	499.696	505.099
Autriche-Hongrie	36.506	43.021	79.5 7
Russie	28.739	1.065	29.804
Hollande	7.649	8.559	16.208
Suède et Norvège	2.947	9.968	12.915
Espagne	4.982	18.379	23.361
Danemark	30	410	440
Turquie	5.157	4.961	10.118
Portugal	—	6.003	6.003
Totaux	1.806.092	6.355.369	8.161.461
Amérique.			
Etats-Unis du Nord	2.330.316	3.377.819	5.716.135
Amérique du Nord anglaise	163.177	54.855	218.032
Mexique	698	—	698
Pérou	—	218	218
Totaux	2.502.191	4.432.892	5.95.083
Australie	119.024	71.027	190.051
Egypte	24.785	158.969	183.754
Haaïw	72.391	228	72.619
Autres pays	16.207	98.850	115.057
Divers inconnus	—	9.169	9.169

Importations et exportations des principaux ports du Japon.

PORTS	EXPORTATIONS EN YEN	IMPORTATIONS EN YEN
Yokohama	4.406.644	6.399.705
Kobe	6.4[illegible]2.599	10.524.216
Osaka	3[illegible]1.491	359 839
Nagasaki	529.785	684.639
Hakodate	263.623	21.214
Shimonoseki	383.756	76.694
Moji	527.211	—
Kuchinotsu	406.622	60
Sasuna	37.645	11.650

III. — AFRIQUE.

Main-d'œuvre africaine. — La question de la main-d'œuvre est, en général, la plus difficile à résoudre actuellement de toutes celles qui intéressent la colonisation européenne. On mande de Blantyre, le chef-lieu de la colonie anglaise du centre africain situé à égale distance du lac Nyanza et du Zambèze, qu'on a de sérieuses appréhensions sur les conséquences de l'ouverture du chemin de fer transafricain ; on craint beaucoup, en effet, que la main-d'œuvre indigène déserte le Nyassaland pour se porter vers les districts miniers du sud où les salaires élevés les attireront. Il en résulterait un grand ralentissement dans la mise en valeur agricole des territoires de cette colonie.

Peut-être bien est-ce là la véritable cause du ralentissement que subit actuellement le projet de chemin de fer du Cap au Caire qui, malgré les efforts de Cecil Rhodes, n'a pu obtenir la garantie financière du gouvernement impérial anglais.

Madagascar. — *Colonisation militaire.* — Cette colonisation tout à fait digne d'être encouragée a été l'objet de deux nouveaux arrêtés.

Le premier, en date du 21 avril 1899, traite des conditions requises et des démarches à faire pour l'obtention des concessions de ce genre. « En principe, les militaires devront, au moment de la délivrance du titre d'occupation provisoire, posséder des ressources suffisantes pour subvenir à leur entretien jusqu'à la mise en rapport du sol et les subventions de toute nature qui leur seront allouées auront uniquement pour but l'amélioration du fonds et de la mise en valeur.

« Ces subventions ne pourront être octroyées pendant plus de deux années et être supérieures en valeur à 3,000 francs durant la première année et 1,500 francs pendant la seconde. »

« Elles seront servies par acomptes successifs et trimestriellement, après justification de l'emploi des sommes primitivement avancées par le chef de la circonscription administrative où se trouve l'exploitation. »

Par contre, les biens, meubles et immeubles mis à la disposition des militaires pourront être aliénés pendant les six premières années de la mise en possession, à la seule condition que le montant des allocations perçues soit remboursé au trésor local.

Toutefois, le fruit de l'exploitation (récoltes et croît des animaux) sera la propriété définitive du colon.

Les clauses *sine qua non* de ce contrat portent obligation, pour le pétitionnaire, d'habiter effectivement sur la concession, de la mettre en valeur dans un délai de trois ans, et de se tenir tout ce temps à la disposition du chef de la circonscription dans laquelle il sera établi pour concourir, s'il en est requis, au maintien de la sécurité dans la région; faute de quoi, l'établissement agricole redevient la propriété de la colonie. Cependant, par exception, si des améliorations utiles et permanentes y ont été apportées, il sera procédé à l'adjudication de l'immeuble, et le prix de vente, déduction faite des frais et des dépenses payés par l'administration, reviendra au pétitionnaire ou à ses ayants cause.

En cas de force majeure, le gouverneur général se réserve le droit d'accorder une prorogation de délai.

Enfin le titre provisoire est transmissible aux héritiers du concessionnaire après le décès de celui-ci, sous réserve de l'accomplissement par eux des obligations auxquelles le défunt était tenu.

Le second arrêté, en date du 23 avril, complète en quelque sorte le précédent, puisqu'il ouvre un crédit supplémentaire de 25,000 fr. en vue d'assurer, pendant l'année courante, l'installation en Imérina et au Betsiléo des militaires libérables du corps d'occupation. »

Ces deux régions paraissent, en effet, se prêter plus spécialement à la colonisation de peuplement.

IV. — AMÉRIQUE.

Antilles et Guyane françaises. — *Commerce avec les États-Unis.* — En 1898, les États-Unis ont importé $30,888 de marchandises des Antilles françaises et $12,551 de la Guyanne française; ils ont exporté dans ces mêmes pays $1,605,044 et $149,023 respectivement.

États-Unis. — *Relations commerciales avec la France.* — Pendant l'année fiscale 1899 (du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899), les importations de France aux États-Unis se sont élevées à $62,145,337 et les

exportations des États-Unis en France à $60,596,899, alors que, pendant la période correspondante de l'année précédente, les chiffres étaient $52,730,848 et $95,459,290 respectivement.

Dans le cours de cette année fiscale, 4,902 personnes de nationalité française ont débarqué dans les ports des États-Unis et du Canada, dont 2,938 hommes et 1,964 femmes; sur ce nombre 1,694 étaient des immigrants et 3,208 des non-immigrants.

Exportation des bois et ouvrages en bois. — L'exportation des bois et des ouvrages en bois a doublé en dix ans. Elle était, en 1887, de $19,654,934, alors qu'elle s'est élevée pendant l'année fiscale 1899 à $41,579,416.

Canada. — *Sa situation économique.* — Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada depuis 1896, a récemment expliqué la politique économique qu'il suivait, dans un discours prononcé le 26 septembre dernier à Sainte-Croix, chef-lieu du comté de Lotbinière; les vues d'ensemble et les résultats atteints y sont exposés avec une telle netteté que nous ne pouvons faire mieux que de reproduire ce discours d'après la *Patrie*, de Montréal :

« Le pays n'a jamais été aussi prospère qu'il l'est actuellement. Nos amis les conservateurs prétendaient autrefois que les hommes du parti libéral n'étaient pas en état d'administrer les affaires du pays. A les entendre, on eût cru qu'il n'y avait réellement qu'eux au Canada qui fussent en état de gouverner. C'était presque de droit divin qu'ils détenaient le pouvoir. Ils avaient comme la science infuse ou innée de l'administration. Qu'est-il arrivé depuis leur chute ou depuis que nous sommes au pouvoir? Le pays a pris un essor inouï. Nous avons su donner de suite au commerce et à l'agriculture un élan extraordinaire. L'agriculture est la mère de l'industrie. Montrez-moi des cultivateurs riches, je vous montrerai un pays prospère. Il fut un temps où on n'avait qu'à gratter le sol avec la charrue et à laisser le soleil faire le reste. Notre sol produisait le blé en abondance, nous alimentions de blé le marché anglais. L'industrie laitière a remplacé maintenant la culture du blé. Jamais le beurre et le fromage canadiens ne se sont vendus en aussi grande abondance et ont obtenu d'aussi bons prix qu'aujourd'hui sur le marché anglais. Est-ce purement accidentel? Non. C'est parce que, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons fait des efforts pour faire apprécier nos produits dans tous les principaux centres de population en Angleterre. Or, comme le beurre et le fromage sont des articles périssables, nous avons réussi à obtenir des compagnies de chemins de fer et des paquebots transatlantiques tout un système de réfrigérateurs ou de chambres froides pour le transport de ces produits dans d'excellentes conditions. Nous dépensons pour cela $60,000 par année. Nous tenons de plus une dizaine d'agents sur le chemin qui sont chargés de faire valoir à l'étranger la qualité de

nos produits de laiterie, de nos volailles, etc. Nos efforts ont réussi à un tel point sur le marché anglais, qu'un consul américain a écrit à son gouvernement que les produits canadiens menaçaient de remplacer partout en Angleterre les produits américains. Pour activer le commerce, nous avons de plus modifié le tarif. Les dépenses administratives sont considérables, elles se chiffrent par millions. Pour nous procurer le revenu nécessaire, toutes les marchandises sont taxées à la frontière de 25 à 30 %. Nous avons réduit le tarif, vous avez moins de taxes à payer, et cependant le revenu a augmenté et augmente encore. A la fin de la dernière année fiscale, nous avions un surplus de plus de $5,000,000, quand la dernière année de l'administration conservatrice se soldait par un déficit de $4,000,000. Qu'avons-nous fait de ce surplus? Nous l'avons employé en subventions de toutes espèces pour développer le pays. Nous avons fait voter $50,000,000 à la dernière session,

On nous a traités d'extravagants. C'est étonnant comme nos amis les conservateurs sont devenus économes depuis qu'ils ont perdu le pouvoir. Ils nous ont qualifiés de corrupteurs. Ils ont voulu nous faire passer pour ce qu'ils étaient eux-mêmes. Cependant sur $50,000,000, ce que l'on a critiqué, ce qu'on nous reproche en fait de dépenses se résume à une bagatelle de $30,000. Nous dépensons des milliers de piastres pour draguer le fleuve Saint-Laurent, en face de Sainte-Croix et de Lotbinière, c'est pour permettre au commerce de l'ouest de prendre la route du Saint-Laurent. Allez-vous nous le reprocher, une des provinces de la confédération.

Manitoba expédie sur le marché anglais 30,000,000 de boisseaux de blé et il n'y a qu'un dixième de ces 30,000,000 de boisseaux de blé qui passe par le Saint-Laurent. Les autres neuf dixièmes sont expédiés à Boston et New-York par voie des lacs. Nous avons décidé de changer tout cela. Il nous faut équiper les ports de Montréal et de Québec. Il nous faut des quais et des élévateurs. Nous voulons de plus que les deux rives du Saint-Laurent soient reliées à Québec par un pont. Qui va nous en blâmer? Autrefois, vous n'aviez que des promesses, aujourd'hui on vous donne des améliorations tangibles. Nos amis les conservateurs se sont ruinés en promesses et ils se sont enrichis à ne pas payer. Ce n'est certainement pas le comté de Lotbinière qui me blâmera d'avoir accordé une subvention d'un million de piastres à la compagnie du pont de Québec.

Je suis content d'être venu ici aujourd'hui. Il ne fait pourtant pas beau temps, bien loin de là. Mais voici pourquoi. Ça m'a permis de constater que vous avez de très mauvais chemins et que le comté de Lotbinière a besoin d'un chemin de fer. J'ai cru devoir faire voter à la dernière session un crédit de $400,000 pour aider à la construction du chemin de fer de la rive sud, et je suis en lieu de vous dire que M. Beauchemin a actuellement des centaines d'hommes à l'œuvre à Sorel. Le commerce c'est la vie de l'agriculture. Nous avons fait en sorte d'augmenter le commerce, de faciliter le change. En cela encore, nous avons réussi au delà même de nos espérances. La statistique officielle le prouve, de 1878 à 1896, c'est-à-dire pendant 18 ans sous le régime conservateur, le commerce du pays a

augmenté de 93,000,000, depuis 1896 à 1899, en trois ans, sous mon administration, il a augmenté de 95,000,000.

Comment en sommes-nous arrivés à ce surprenant résultat? C'est en modifiant le tarif, en facilitant les échanges. Nous avons en même temps accordé aux produits anglais un tarif préférentiel. Si les produits américains et autres sont passibles d'une taxe de 25 %, les produits anglais ne payent que 18 3/4. Voici pourquoi. Nous avions deux raisons principales pour favoriser l'Angleterre de cette préférence. Elle a toujours acheté beaucoup plus de nous qu'aucun autre pays, et depuis que nous lui avons accordé cette préférence, elle a encore acheté davantage. D'un autre côté, l'Angleterre nous traite bien depuis plus de 50 ans. Il m'est naturel d'aimer la France, c'est la mère patrie, mais je tiens à l'honneur de déclarer que j'appartiens à une race qui a la mémoire du cœur, qui sait répondre à des bienfaits par des bienfaits.

M. Boisvert a fait allusion dans son discours au règlement de la question des écoles. Nous avons su faire appel aux sentiments d'équité et de conciliation, à l'esprit de justice de la population du Manitoba et nous avons réussi. Mais nous ne sommes encore qu'au début de notre carrière. Nous avons nos chemins de fer et nos canaux à terminer, etc. Il nous faut pour cela la paix, l'union, la concorde entre tous les éléments si disparates de cette nation. Je suis né Canadien-français, mais je suis Canadien surtout, et avant tout je suis le premier ministre de la Puissance et les droits de toutes les nationalités qui l'habitent me sont tout aussi chers, aussi sacrés que ceux de ma propre race. L'évangile que je prêche, est un évangile de paix et de concorde. Je veux que nous soyons tous Canadiens surtout et avant tout. Voilà la politique que je prêche. »

NOMINATIONS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

RELATIFS AUX COLONIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Génie. — Par décision ministérielle du 28 septembre 1899, M. Roche, capitaine en 1er au 1er rég. à Versailles, a été mis hors cadres, à la disposition du ministre des colonies.

Cavalerie. — M. Mordacq, capitaine hors cadres (colonies), est affecté comme capitaine commandant à l'escadron des spahis soudanais.

M. de Franco, lieutenant hors cadres (Soudan), est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

M. de Masin, lieutenant hors cadres (Soudan), est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

M. Delafond, lieutenant hors cadres (Soudan), est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

MINISTÈRE DE LA MARINE

M. l'enseigne de vaisseau Gerspach (M.-J.-E.-L.-J.), est désigné pour embarquer sur le croiseur *Jean-Bart*, dans la division navale de l'Extrême Orient.

M. Pagès, lieut. à la 6e compagnie du 14e rég., est placé à la 1re compagnie du corps des disciplinaires des colonies, au Sénégal.

M. Sarret, capit.-major au rég. de tirail. sénégalais, et Lironcourt, capitaine à la suite au même rég., sont autorisés à permuter d'emplois.

Par décision ministérielle du 29 septembre 1899 :

M. le lieut.-col. Gossot, chef de bureau technique à la direct. de l'artillerie, au ministère, a été appelé à servir à Madagascar, en qualité de commandant de l'artillerie du corps d'occupation.

MM. Badet, médecin de 1re classe et Moulinier, médecin de 2e classe, sont désignés pour remplacer, le premier M. le docteur Hutre au rég. de tirailleurs annamites, le second M. le docteur Hervé (J.-A.-M.) au 2e rég. de tirailleurs tonkinois.

M. Boucher, de l'état major partic., a été mis à la disposition de M. le général comm. le corps d'occup. de Madagascar.

Sont mis à la dispos. de M. le général comm. sup. des troupes à Madagascar :

MM. Privé, lieut.-col., les chefs de bat. Vuillaume; François (L.-J.), et Loyer.

Sont mis à la dispos. de M. le général comm. en chef les troupes de l'Indo-Chine :

1° Pour servir au Tonkin.

MM les capit. Dhers et Villaret, Marie et Ardouin, Trioreau et Parizet, les lieut. Corneloup, Méchet, Desaulty, Bron, Lavenir, Bannelier, Richard (E.), Mahé, Marchant, Roussel, Chennevelle, Planche, Vidalenc; les sous-lieut. Tajasque, Hégelbacher, Roux (E.-A.), Duhamel, Colin (J.), Mazoyer et Teulière.

2° Pour servir en Cochinchine.

MM. les capit. Buat, Legrand, Génin et Olivier; les lieut. Vairel, de Saint-Maurice, Griveau, Haberer, Dardenne et Thibaut.

MM. Bouché, capit.; les lieut. Lafaille, Renauld, et le sous-lieut. de Villars, sont désignés pour servir au 14e rég. au Sénégal.

MM. les capit. Pourchot, Chartrain, Castarède ; les lieut. Debrégéas, Ruby, Fontaine et Dô sont placés au rég. des tirailleurs sénégalais.

M. l'ens. de vais. Macé (G.-A.-V.-M.), est désigné pour embarquer sur la canonnière le *Scorpion*, dans la division navale de l'océan Indien, en remplacement de M. Allemann.

M. l'ens. de vais. Mesnage (E.-A.), est désigné pour embarquer comme officier canonnier sur le croiseur *Jean-Bart*, dans la division navale de l'Extrême-Orient.

M. le mécan. de 1re classe Kerenfort (G.-T.-M.), est désigné pour embarquer sur le croiseur *Jean-Bart*, dans la division navale de l'Extrême-Orient en remplacement de M. Gigon.

M. le mécan. p. de 2e classe Reckel (P.-J.), est désigné pour embarquer sur le croiseur *Jean-Bart*, dans la div. nav. de l'Extrême-Orient, en remplac. de M. Passerat.

M. le lieut. de vais. Claudeville (C.-C.), est désigné pour embarquer sur le cuirassé la *Triomphante*, dans la div. nav. de la Cochinchine.

MM. les méd. de 1re classe Branzon-Bourgogne et Thamin, sont désignés pour remplacer, dans la division de l'Extrême-Orient et du Pacifique occid. : le premier, M. le docteur Houdart, sur le *Jean-Bart* ; le second, M. le docteur Santelli, sur le *Pascal*.

M. le mécanicien principal de 2e classe Thuillier (C.-L.-M.), du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le croiseur *Jean-Bart*, dans la division navale de l'Extrême-Orient.

Par décision du ministre de la marine du 6 octobre 1899, sont inscrits d'office, pour faits de guerre au Soudan, les militaires de l'infanterie de marine dont les noms suivent :

1° A la suite du tableau de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. Marchaisse (E.-J.), capit. au rég. des tirailleurs soudanais.

2° A la suite du tableau de classement (faits de guerre) des candidats présentés pour la médaille militaire :

Tanière (J.-E.), sergent au rég. des tirail. soudanais.
Ariste (P.-E.), sergent au rég. de tirail. soudanais.
Noirtin (S.-A.), adjudant au rég. de tirail. soudanais.
Daste (H.-F.), adjudant au rég. de tirail. soudanais.
Giovansili (J.-A.-N.), sergent au rég. de tirail. soudanais.

***

Par décision présidentielle du 9 octobre 1899, M. le capit. de vais. Meunier dit Joannet (P.-T.-C.-H.-G.) a été nommé au commandement de la div. navale de la Cochinchine.

***

Par décision ministérielle du 10 octobre 1899, les officiers d'arlillerie de la marine ci-après désignés en service outre-mer, ont été classés, savoir :

Tonkin.

M. le chef d'escadron Trollé à l'état-major particulier (direction d'artillerie du Tonkin).

Madagascar.

M. le lieutenant en 2e Roux (C.-J.-B.), à l'état-major hors cadres.

Soudan.

M. le capitaine en 1er Petit-le-Brun, à la compagnie auxiliaire d'ouvriers.
M. le capitaine en 2e Bizard, à l'état-major particulier.
M. le capitaine en 2e Queffélec, à l'état-major particulier.

Les lieutenants en 1er :

M. Dévaux, à la compagnie auxiliaire d'ouvriers.
M. Jacobi, à la compagnie de conducteurs.
M. Perney, à la 3e batterie.
M. le lieutenant en 2e Maillard, à la compagnie de conducteurs.

Les sous-lieutenants :

M. Guebhard, à la compagnie de conducteurs.
M. Martin (P.-M.-T.), à la compagnie de conducteurs.
MM. les commissaires de 2e classe Guillotel, du cadre de Lorient, embarqué sur le *Chanzy* et Arnould, désigné pour le *Jean-Bart* (Extrême-Orient), sont autorisés à permuter d'embarquement,
MM. les lieutenants de vaisseau Claudeville (C.-C.), désigné pour embarquer sur la *Triomphante*, et Valentin (F.-M.-M.), embarqué sur le cuirassé la *Dévastation* sont autorisés à permuter d'embarquement.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret du 28 septembre 1899, M. Bénezech, docteur en droit, attaché au cabinet du ministre des colonies, est nommé conseiller auditeur à la cour d'appel de Pondichéry, en remplacement de M. Lucien.

***

Un concours pour l'admission à l'emploi d'administrateur stagiaire aux colonies s'ouvrira à Paris, le 4 décembre 1899.

Le nombre des places mises au concours est de trois.

***

Décret du 4 juillet 1896 portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux.

***

Par arrêté du ministre des colonies en date du 28 septembre 1899, le nombre des emplois d'aide-commissaire des colonies à attribuer aux élèves de l'école coloniale a été fixé à cinq.

***

Décret accordant à la compagnie française du Congo et des colonies africaines une concession territoriale au Congo français. — Arrêté autorisant la substitution à la compagnie française du Congo et des colonies africaines de la « compagnie commerciale de colonisation du Congo français » (page 6517).

— accordant à M. Jobet une concession territoriale au Congo français. — Arrêté autorisant la substitution à M. Jobet de la société « l'Ougomo » (page 6522).

***

Par décret du Président de la République du 30 septembre 1899, M. l'inspecteur de 3e classe des colonies Furiet a été promu au grade d'inspecteur de 2e classe.

***

Par arrêté du min. des col. du 5 octobre 1899, M. Paurillon (F.-F.-N.), maître de port à Djerba, est nommé maître de port de 1re cl. à Mayotte.

***

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances et le ministre des colonies, suivi d'un décret sur la centralisation des recettes du service des douanes et régies de l'Indo-Chine (page 6627).

BULLETIN DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'exequatur a été accordé :

ALLEMAGNE. — M. Pierre Tegeler, vice consul d'Allemagne à Rouen.

AUTRICHE-HONGRIE. — M. Pedro Mikanovistch, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Buenos-Aires.

BELGIQUE. — M. Walters, ministre plénipotentiaire de Belgique à Guatemala, a présenté ses lettres de créance.

GUATEMALA. — M. Aurelio Prieto, vice-consul honoraire de Guatemala à Cadix.

ITALIE. — M. Edouard Compans, consul général d'Italie à Barcelone; M. Manuel Ballester, agent consulaire d'Italie à Torrevieja.

NICARAGUA. — M. Hector Torres a été nommé consul de Nicaragua à Paris.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — M. Francisco Pinto Guedes a été nommé consul de la République argentine à Puerto Murtinho; M. Victor Meulemester a été nommé consul de la République argentine à Poperinghe (Belgique); M. Silverio Dominguez, vice-consul de la République argentine à Valladolid.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — M. Louis Talcon y Quevedo, consul général de la République dominicaine à Las Palmas; M. Julio Rodriguez Perdemo, vice-consul de la République dominicaine à Las Palmas.

SALVADOR. — M. Francisco Reyes, ministre plénipotentiaire de Salvador à Guatemala, a présenté ses lettres de créance.

TURQUIE. — Munir Sureya bey a été nommé consul général de Turquie à Barcelone; Nedjib bey, consul général de Turquie à Podgoritza, a été transféré à Kermanchah.

Raghib bey a été nommé consul général de Turquie à Podgoritza.

M. Hadjiannacoglou a été nommé secrétaire de l'ambassade impériale ottomane à Londres.

VENEZUELA. — M. Diego Urbaneja Padron, consul de Venezuela à Liverpool; M. Alexandre Frias Suene, consul de Venezuela à Barcelone.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

1er septembre. — Le prince et la princesse de Monténégro sont reçus à Constantinople avec les honneurs souverains.

En Russie, on est indigné à la nouvelle de l'outrage fait au prince régnant de Monténégro par l'ex-roi Milan.

Au Transvaal, la réponse de M. Krüger semble devoir donner satisfaction à M. Chamberlain. Le Volksraad recevra communication de la correspondance échangée entre les deux gouvernements.

2 septembre. — Mort de M. de Montholon, ambassadeur de France à Berne.

Les troupes congolaises belges, commandées par le baron Dhanis, remportent une victoire décisive sur les insurgés Batélébas.

4 septembre. — Le président de la République signe le décret convoquant la Haute-Cour pour le 18 septembre.

Arrivée de l'empereur et de l'impératrice de Russie à Copenhague.

5 septembre. — Les difficultés religieuses s'accentuent en Espagne. Le congrès catholique de Burgos est levé brusquement sans qu'aucune décision soit prise. Le nonce, qui présidait, clôt le congrès pour éviter le vote d'ordres du jour pénibles au pape et à la monarchie.

Le tribunal militaire de Madrid acquitte le capitaine commandant en second de l'escadre *Cervera* et le commandant du *Cristobal*.

6 septembre. — M. John Morley, député d'Ecosse, prononce un chaleureux discours en faveur du maintien de la paix entre le Transvaal et l'Angleterre.

Les armements continuent au Transvaal, et au Cap.

A Saint-Domingue, Jimenès a été reçu avec enthousiasme. La révolution a réussi.

7 septembre. — Le gouvernement du Transvaal accepte d'améliorer la loi de franchise dans le sens indiqué par M. Chamberlain.

A Belgrade, commencement du procès intenté à l'auteur et aux complices prétendus de l'attentat contre l'ex-roi Milan.

8 septembre. — Le Conseil des ministres de Londres décide de télégraphier au gouvernement de Pretoria que l'Angleterre maintient absolument sa suzeraineté dans le Transvaal.

9 septembre. — Le Conseil de guerre de Rennes rend son arrêt. C'est un verdict de condamnation mitigé de circonstances atténuantes. Alfred Dreyfus est condamné à dix ans de détention.

Le Volksraad de Pretoria exprime le ferme désir de maintenir l'indépendance du Transvaal et vote une résolution regrettant la concentration des troupes britanniques sur la frontière.

A Belgrade, Knezgevitch, l'auteur de l'attentat contre l'ex-roi Milan, déclare qu'il a menti à l'instruction en se donnant comme l'instrument d'un complot ourdi par les radicaux et qu'il a agi seul.

10 septembre. — La mission médicale française envoyée à Oporto montre par l'exemple la valeur curative du sérum antipesteux.

12 septembre. — Le Vénézuéla est en révolution. Le général Castro, chef de l'insurrection, dispose de 10.000 hommes. Il a remporté des succès notables sur les troupes gouvernementales.

Mort, à New-York, de Cornélius Vanderbilt.

M. Chamberlain adresse au Transvaal les dernières propositions du gouvernement anglais. Il exige une réponse dans les 48 heures.

13 septembre. — A la suite de menées carlistes dans la province de Biscaye, la reine régente signe un décret suspendant les garanties constitutionnelles dans la province.

15 septembre. — Publication d'un Livre bleu sur le Transvaal, contenant la correspondance échangée du 16 mai au 8 septembre.

Lettre du pape à l'épiscopat français.

L'expédition du duc des Abruzzes au pôle nord, est arrivée à la terre Alexandra. Elle hivernera au 81e degré.

16 septembre. — Le Transvaal communique au gouvernement anglais sa réponse à la dernière dépêche de M. Chamberlain. Dans cette réponse le Transvaal repousse la suzeraineté de l'Angleterre et s'en tient aux termes de la convention de 1884.

17 septembre. — Elections municipales en Grèce. Le candidat populaire Mercourio est nommé maire d'Athènes.

18 septembre. — Séance constitutive du Sénat en Haute-Cour de justice. Après la lecture du réquisitoire d'instance, le Sénat décide de charger sa Commission d'ouvrir une instruction sur les faits qui lui sont soumis.

On annonce de Pékin la conclusion d'un accord franco-chinois pour la construction de la ligne de Lung-Chan à Nan-Ning-Fou.

Le parti révolutionnaire au Vénézuéla remporte succès sur succès. La situation du gouvernement actuel paraît désespérée.

19 septembre. — Le gouvernement décide de gracier Dreyfus.

Mort du sénateur Scheurer-Kestner.

Le ministre des Affaires étrangères publie le rapport officiel de l'attaque de la mission Klobb par les tirailleurs du capitaine Voulet.

20 septembre. — Les ouvriers du Creusot se mettent en grève.

M. Guérin qui, depuis six semaines, soutenait le siège de la police dans l'immeuble du Grand-Occident, rue de Chabrol, se constitue prisonnier et est écroué à la Santé.

Alfred Dreyfus, libéré, quitte la prison de Rennes et se rend à Carpentras chez un parent.

A la Havane, grève générale des employés de transport et des débardeurs.

21 septembre. — Des désordres ont lieu à Alger provoqués par l'agitateur Max Régis.

La grève générale est proclamée au Creusot.

22 septembre. — Mort du général Brault, chef de l'état-major général.

Max Régis quitte Alger la nuit à la faveur d'un déguisement et se réfugie à Barcelone.

A Madrid, l'amiral Montojo est condamné à passer dans la réserve sans promotion de grade.

23 septembre. — Le Raad d'Orange décide à l'unanimité d'assister le Transvaal en cas de guerre contre l'Angleterre.

Démission du ministère autrichien. Le comte Thun, désespérant de réunir une majorité au Reichsrath dont la prorogation touche à son terme, remet à l'empereur la démission collective du cabinet.

Le comte Mouraview, chancelier de l'empire russe, se rend à Biarritz. A son retour il s'arrêtera à Paris.

A Madrid les évêques du Congrès de Burgos adressent au roi un manifeste affirmant leur loyalisme et réclamant des mesures de répression contre la franc-maçonnerie.

24 septembre. — Grande manifestation à Trafalgar-Square contre la guerre. Une bagarre a lieu entre les manifestants et un parti de contre-manifestants impérialistes.

25 septembre. — Fin du procès de Belgrade. Knezevitch, l'auteur de l'attentat, est condamné à mort et fusillé immédiatement. Les autres accusés sont tous condamnés, sauf quatre, à des peines rigoureuses. Le roi gracie M. Pachitch.

Le cabinet anglais publie le memorandum adressé par M. Chamberlain au gouvernement du Transvaal à la suite du Conseil de cabinet du 22 septembre. Le memorandum ne fait aucune concession.

26 septembre. — Des nouvelles officielles annoncent l'arrivée de la mission Foureau-Lamy dans l'Aïr.

Le général Delanne est nommé chef de l'état-major général de l'armée.

Arrivée de l'amiral Dewey à New-York. On lui fait une réception triomphale.

27 septembre. — Le Ministre de la marine ordonne la mise en chantier à Rochefort de quatre sous-marins du nouveau type.

A Vienne le prince Ferdinand de Bulgarie, qui vient d'arriver, reçoit la plaque de grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne et a des conférences avec le comte Goluchowski.

28 septembre. — A Madrid le cabinet est démissionnaire à la suite de désaccord avec le ministre de la guerre. M. Silvela est chargé de reconstituer le cabinet.

En Angleterre, discours de M. Ritchie à Londres et de M. Balfour à Dundee sur la question du Transvaal.

29 septembre. — Au Transvaal les deux Raads adoptent le texte de la réponse au memorandum de M. Chamberlain. Cette réponse, très ferme, s'en tient absolument à la convention de 1884.

Le gouvernement anglais déclare que les premières négociations n'ayant pas abouti doivent être non avenues et qu'il formulera de nouvelles propositions.

30 septembre. — A Vienne, le comte Clary Aldringen accepte la mission de former le nouveau cabinet.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA FIN DU CONFLIT ANGLO-VÉNÉZUÉLIEN

Des différentes parties du globe, la moins explorée et la moins bien délimitée à l'heure actuelle est l'Amérique méridionale. Quelque étrange que semble au premier abord une pareille affirmation, elle est cependant très exacte. Il suffit, pour en contrôler la vérité au point de vue géographique, d'examiner la planche III, consacrée au Nouveau Monde, de chacune des deux livraisons de l'*Année cartographique* relatives à 1890 et à 1892[1], puis de rechercher quels progrès a faits, depuis lors, notre connaissance du continent américain du Sud. En ce qui concerne le point de vue politique, regardez, dans l'*Atlas de Géographie moderne*, de Franz Schrader, les différents croquis qui, en 1890, accompagnaient les notices explicatives des cartes n°s 63 et 64[2], et vous constaterez aussitôt que, dans l'Amérique du Sud, de très nombreux litiges attendaient il y a dix ans et attendent encore aujourd'hui leur solution. En réalité, de l'isthme de Panama au détroit de Magellan, multiples encore sont les frontières dont certaines parties sont discutées entre deux États limitrophes[3].

Peu à peu cependant, les bornes des républiques sud-américaines se précisent, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Il y a quelques années, en 1890, le Brésil et la République Argentine se partageaient définitivement le territoire des « Missions occidentales » par le traité de Montevideo[4]; un peu plus tard, en 1891, la frontière qui sépare la Colombie du Vénézuéla a été exactement déterminée grâce à un arbi-

[1] Voir dans l'*Année cartographique* publiée en octobre 1891, le croquis relatif au territoire non exploré de l'Amérique du Sud en 1890; ce territoire était alors évalué au dixième de la superficie totale du continent. D'autre part, la planche III de l'*Année cartographique* pour 1892, donne un intéressant « État d'avancement des levés topographiques » en décembre 1892.

[2] On n'y trouve pas moins de six croquis relatifs à des territoires contestés; et tous ces territoires n'y figurent pas puisque le pays que se disputent actuellement encore la Colombie et le Costa-Rica n'y est point représenté.

[3] C'est ce que montre fort bien la « carte des délimitations politiques de l'Amérique méridionale » publiée dans le second fascicule annuel de l'*Année cartographique* (pl. III).

[4] On trouvera la carte de la « frontière définitive entre le Brésil et l'Argentine » sur la pl. III de l'*Année cartographique* pour 1891.

trage du gouvernement espagnol[1], et la limite des deux Guyanes hollandaise et française a été tracée par un jugement arbitral du tzar. Depuis quelques semaines, un autre litige, celui qui existait entre l'Angleterre et le Vénézuéla au sujet de la frontière de la Guyane anglaise, est également terminé. C'est à Paris que, le 4 octobre 1899, un tribunal arbitral présidé par l'éminent jurisconsulte russe M. de Martens a rendu, conformément au code d'arbitrage adopté par la conférence de la Haye, et à l'unanimité sans réserve aucune, l'arrêt mettant fin à une discussion dont les plus lointaines origines remontent au lendemain même de la découverte de l'Amérique, à l'année 1493.

Il serait trop long de retracer ici, même brièvement, les différentes vicissitudes du procès qui, depuis le traité de Munster (1648), s'est engagé sur la question entre l'Espagne et la Hollande d'abord, puis entre le Vénézuéla indépendant de l'Espagne, et l'Angleterre, propriétaire « en toute souveraineté... des établissements de Démerara, Essequibo et Berbice » depuis la convention de Londres du 13 août 1814; c'est un travail qu'a fait avec une grande précision M. Georges Pariset, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, dans son *Historique sommaire du conflit anglo-vénézuélien en Guyane, des origines au traité d'arbitrage*, 1493-1897[2]. Nous voudrions simplement, quant à nous, montrer ici quelles étaient, au moment même où a été conclue la convention préliminaire d'arbitrage du 2 février 1897, les revendications réciproques de l'Angleterre et du Vénézuéla, et indiquer en quelle mesure la sentence arbitrale du 4 octobre dernier donne satisfaction aux aspirations de chacun des deux États.

I. — Définition du contesté anglo-vénézuélien.

Le meilleur moyen de définir la Guyane contestée anglo-vénézuélienne, c'est certainement de rappeler brièvement quelles sont les revendications extrêmes des deux pays. Pour le Vénézuéla, elles sont indiquées dans un document officiel, qui, en 1889, était distribué aux visiteurs de la section vénézuélienne de l'Exposition Universelle[3]. Un lecteur non prévenu ne se serait pas douté, à parcourir le texte de ce document, de l'existence d'un conflit territorial entre le Vénézuéla et le Royaume-Uni. « Le Vénézuéla, y est-il dit[4], est borné au nord, par la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique; au sud, par le Brésil et par des territoires disputés entre l'Équateur, la

[1] V., sur la même planche du même fascicule, la carte de la « frontière définitive entre la Colombie et le Vénézuéla. »

[2] Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1898, in-8° de 80 p., carte.

[3] *Notice politique, statistique, commerciale, etc., sur les États-Unis du Vénézuéla...* Paris, 1889, in-12.

[4] *Op. cit.*, p. 3.

Colombie et le Pérou; *à l'est, par la Guyane anglaise;* et à l'ouest, par la Colombie. » Et la carte dressée par Bianconi, qui accompagne cette *Notice*, fait commencer la frontière anglo-vénézuélienne à l'Essequibo, lui fait suivre le cours de ce fleuve jusque vers ses sources, qu'elle donne au Vénézuéla, la fait ensuite remonter vers le nord en

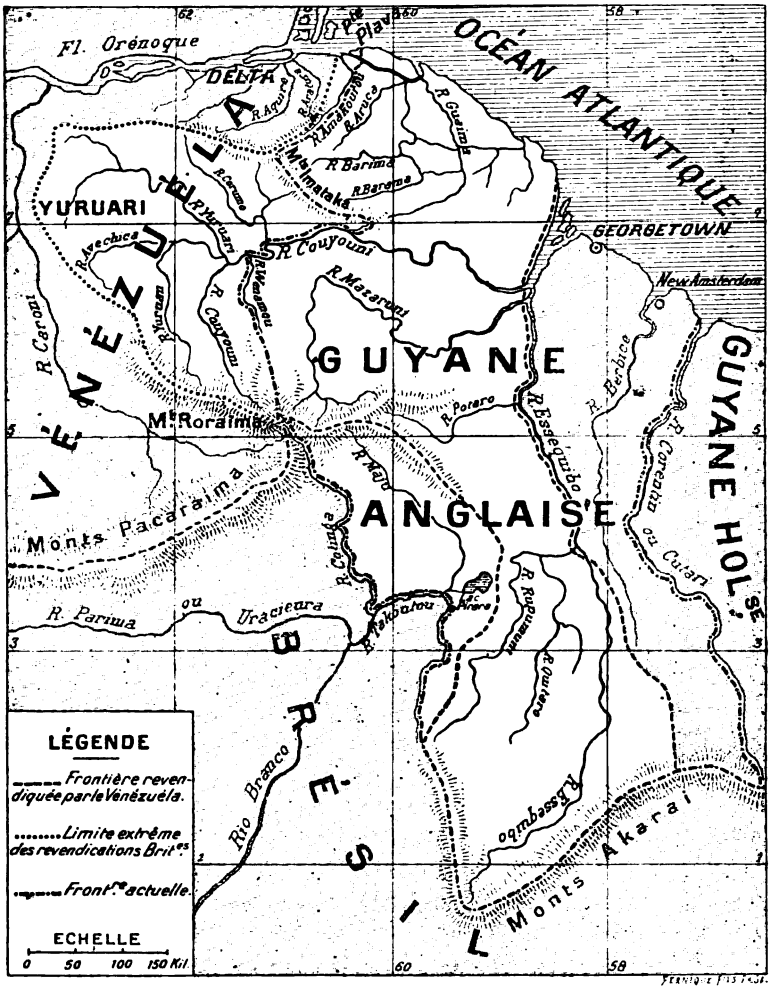

LE CONTESTÉ ANGLO-VÉNÉZUÉLIEN.

séparant les territoires drainés par l'Essequibo et ceux qu'arrose le système hydrographique du rio Branco, enfin gagner le mont Roraima, d'où la limite politique se continue dans la direction de l'ouest entre les affluents de l'Orénoque et ceux du rio Branco. En réalité, le trait plein ainsi dessiné sur cette carte figure, non la frontière anglo-

vénézuélienne, mais la limite extrême des revendications du Vénézuéla vers la Guyane britannique.

De leur côté, les Anglais ont formulé, sur le territoire qui s'étend entre l'Essequibo et l'Orénoque, des revendications successives de plus en plus considérables. Pour eux, la frontière de la Guyane leur appartenant eût dû partir de l'embouchure de l'Amacuro (au sud du delta de l'Orénoque), suivre ensuite le cours de ce fleuve jusqu'à sa source dans les monts Barima, gagner la Sierra Imataca et englober, dans les territoires britanniques, tout le pays arrosé par l'Yuruari et par ses affluents.

Ainsi, au total, « les prétentions extrêmes des deux puissances rivales donnent comme limites : à la Guyane britannique, l'Orénoque et le Caroni (à la ligne de partage des eaux), ou l'Essequibo au Vénézuela », et la Guyane contestée anglo-vénézuélienne, « considérée dans ses plus grandes dimensions, est limitée par l'Atlantique, l'Orénoque, le Caroni jusqu'au mont Roraima, la frontière (contestée) brésilienne, et l'Essequibo[1]. » Sa superficie est, approximativement, de 130.000 kilomètres carrés[2]. On y trouve, dans sa partie extrême orientale, vers le cours moyen du Cuyuni, de riches gisements d'or d'alluvion ainsi que des filons de quartz aurifères, dont la découverte récente n'a pas peu poussé les Anglais à étendre, depuis 1880, leurs revendications antérieures.

II. — Les prétentions de l'Angleterre et du Vénézuéla en 1897

Les limites données au Vénézuéla sur la carte de l'ingénieur Bianconi font connaître les prétentions invariables de cette république hispano-américaine, qui n'a fait depuis de sérieuses concessions que dans un désir très ardent et très sincère de conciliation (ligne Rojas, en 1881). En ce qui concerne l'Angleterre, au contraire, ses hommes d'État sont loin de s'en être toujours tenus aux mêmes revendications; ils ont su, en profitant très habilement de différentes circonstances politiques, de découvertes économiques, etc., augmenter peu à peu leurs prétentions primitives et réclamer un territoire de plus en plus étendu, jusqu'au jour où, en 1880, lord Salisbury voulut obtenir la ligne frontière extrême dont nous avons indiqué tout à l'heure le tracé sommaire. Depuis lors, le gouvernement britannique est revenu un peu en arrière; il s'est contenté de réclamer comme indiscutable ce qu'il appelle « la seconde ligne Schomburgk », du nom du voyageur prussien Robert-Hermann Schomburgk qui, entre 1834 et 1841, a exploré la Guyane anglaise et en particulier le terri-

[1] Pariset, *op. cit.*, p. 5.

[2] C'est le chiffre le plus récent, donné par Louis Rousselet dans son *Supplément* au *Dictionnaire de Géographie Universelle* de Vivien de Saint-Martin, v° *Guyane*.

toire contesté, et qui a, dès 1839, dans un intéressant mémoire, assigné des limites à la colonie britannique et au Vénézuéla (première ligne Schomburgk). Mais tandis que la frontière tracée par

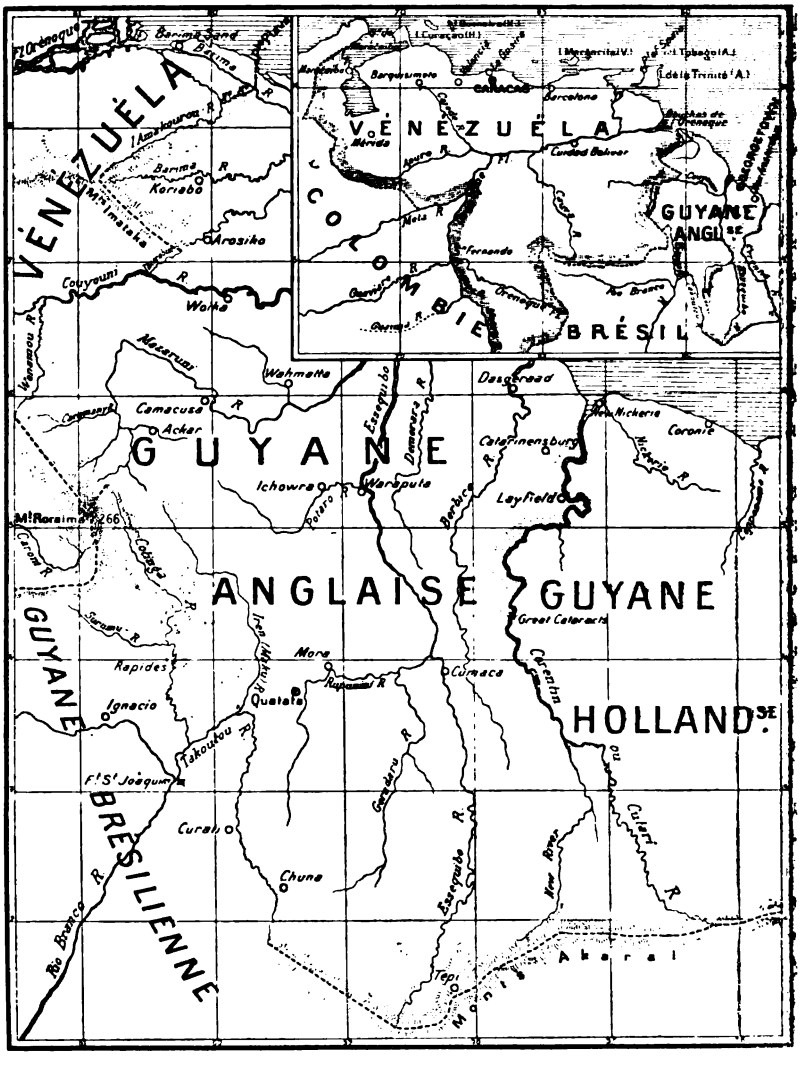

Schomburgk, en partie hypothétique et fantaisiste, — la « capriciosa linea », suivant l'expression espagnole, — est vraiment l'œuvre de cet explorateur, ce qu'on est convenu d'appeler la « seconde ligne Schomburgk » n'est en réalité (comme on l'a fort juste-

ment dit) « qu'une odieuse falsification géographique[1] », fabriquée au Foreign Office, qui a voulu, pour leur donner plus de poids, placer ses nouvelles revendications sous le patronage du consciencieux voyageur allemand, et les couvrir de son autorité.

Cette « seconde ligne Schomburgk », l'« extension of the Schomburgk line » des Anglais, l'« ensanchada linea » des Vénézuéliens, aurait été tracée par le voyageur prussien, prétend le Foreign Office, en 1841-1842. Elle part de l'embouchure de l'Amacuro, remonte ce fleuve côtier jusqu'à sa source dans les monts Barima, par lesquels, en contournant la source de l'Aunama (affluent du Barima) elle gagne le rio Aracabisi, puis descend le long de ce cours d'eau jusqu'à son confluent avec le Cuyuni, dont elle remonte ensuite le lit jusqu'au mont Roraima, cette borne angulaire où viennent ainsi confiner les territoires du Vénézuéla, du Brésil et de la Guyane Anglaise. Sur tout ce tracé, sauf entre l'Amacuro et l'Aracabisi, Anglais d'abord, Vénézuéliens ensuite ont établi des postes frontières; et, de la sorte, le gouvernement britannique a de fait annexé à sa colonie de la Guyane tout le territoire situé en deçà de la « seconde ligne Schomburgk ».

Mais le Vénézuéla, qui avait dès 1881 proposé de recourir à un arbitrage (mémoire du 21 février, par le Dr Rojas), ne cessait de protester au nom du droit contre le fait accompli, et ne craignait plus d'opposer l'offensive aux empiétements incessants de l'Angleterre, puisqu'il était avéré qu'une entente amicale entre les deux pays était impossible (1894-1896). Le Foreign Office s'en irrita, trouvant, selon son usage, très mauvaise une semblable opposition à ses ambitieux desseins, et finit par adresser au Vénézuéla un ultimatum conçu en termes menaçants. Cet ultimatum eut pour résultat l'intervention des États-Unis dans le conflit.

Dès l'année 1876, le gouvernement de Caracas avait tenté d'intéresser la république nord-américaine à sa cause; il y était arrivé en 1881. « Les États-Unis, avait déclaré à cette date M. Ewarts au Vénézuéla, prennent le plus grand intérêt à la question. Il en sera de même pour tout empiètement des puissances étrangères sur les républiques de ce continent. » Depuis lors, à différentes reprises, le gouvernement de Washington avait préconisé la solution du conflit par un arbitrage, et avait même proposé (en 1882), ses bons offices, préférant que de tels litiges fussent réglés par un Etat américain plutôt que par une puissance européenne. Le 2 décembre 1894, le président G. Grover Cleveland était encore revenu sur la question dans son message annuel au Congrès, et deux mois et demi plus tard, ce dernier adoptait une résolution demandant que « la proposi-

[1] Pariset, *op. cit.*, p. 33.

tion du Président de s'en remettre à un arbitrage fût vivement recommandée aux deux parties » (22 février 1895). Voilà pourquoi, au lendemain même de l'ultimatum britannique du 1er décembre 1895, le président Cleveland annonça au Congrès qu'il ferait protester à Londres par voie diplomatique au sujet de l'agrandissement de la Guyane anglaise, opéré contre les droits et la volonté du Vénézuéla; voilà pourquoi, le 17 décembre, dans un message spécial et dont le retentissement fut très grand [1], il déclara considérer l'affaire anglo-vénézuélienne comme très grave, et proposa de nommer une commission d'enquête de cinq membres pour étudier la question sous tous ses aspects.

On sait que le Congrès approuva immédiatement les termes de ce message et vota les fonds nécessaires aux travaux de la Commission; on sait aussi comment cette dernière s'est acquittée de sa tâche; du 21 janvier 1896 au 27 février 1897, en treize mois par conséquent, elle a produit une œuvre considérable, d'un puissant intérêt pour tous ceux qui s'occupent de la géographie et de l'histoire de l'Amérique méridionale; elle a fait une enquête aussi complète que possible sur le bien-fondé des prétentions britanniques et vénézuéliennes [2]. Si elle n'a pas (comme le demandait l'acte du Congrès instituant cette même commission) « rédigé un rapport sur la vraie ligne de démarcation entre la république du Vénézuéla et la Guyane anglaise », cela tient à ce que, dans l'intervalle, le cabinet de Saint-James avait signé avec celui de la Maison-Blanche d'une part, et avec le ministre vénézuélien à Washington, M. Andrade, d'autre part (12 novembre 1896-2 février 1897) une convention préliminaire d'arbitrage décidant de confier la solution du conflit à un tribunal arbitral composé de cinq membres : deux Anglais, deux Nord-américains, désignés par les États-Unis pour le compte du Vénézuela [3], et le dernier choisi d'un commun accord par les deux parties ou, faute d'entente, par le roi de Suède et Norvège. Ce cinquième membre devait être le président du tribunal, dont Paris fut désigné pour être le siège. C'est là, en effet, que les arbitres ont prononcé leur sentence après avoir siégé plus

---

[1] Sur ce message et sur l'échange de correspondances entre lord Salisbury et M. Richard Olney qui l'a précédé, conf. *Deux diplomaties; le différend anglo-américain* (*R. de Paris*, 15 janvier 1896, p. 425-448, carte).

[2] United States Commission on Boundary betwen Venezuela and British Guiana. *Report and accompanying Papers of the commission appointed by the President of the United States « to investigate and report upon the true divisional Line between the Republic of Venezuela and British Guiana »*. Washington, Government Printing office, 1897, 3 vol. in-8 et atlas de 76 cartes. — Notre collaborateur Ned Noll a déjà parlé de cet important ouvrage dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 15 mars 1898, p. 365-369.

[3] Les membres anglais du tribunal arbitral ont été lord Charles Russell, juge suprême d'Angleterre, et le lord justice Collin; les membres nord-américains, le juge Fuller, président de la Cour suprême, et le juge Brewer, membre de cette même Cour.

de trois mois (15 juin-4 octobre) et déterminé conformément aux décisions de la convention préliminaire (art. 3) l'étendue ancienne de la province espagnole de Guyane, subdivision du gouvernement général du Vénézuéla, et celle de l'ancienne Guyane hollandaise au moment où la Grande-Bretagne acquit des Pays-Bas ce qui est aujourd'hui la Guyane Britannique.

III. — La sentence arbitrale du 4 octobre 1899.

Voilà comment, achevant l'œuvre de la commission américaine de 1895-1897, le tribunal arbitral siégeant à Paris a déterminé la ligne frontière entre le Vénézuéla et la Guyane Britannique et a, en même temps, réglé toutes les questions connexes. De quelle façon il s'est acquitté de cette tâche si délicate, c'est ce que montre très nettement le texte même de la sentence :

« Nous, arbitres sous signés, par les présentes, rendons et publions notre décision, détermination et jugement touchant et concernant les questions qui nous ont été soumises par ledit traité d'arbitrage et, conformément au traité d'arbitrage, par les présentes, nous décidons et arrêtons définitivement que la ligne frontière entre la colonie de la Guyane britannique et les États-Unis du Vénézuéla est la suivante :

« Partant de la côte de la pointe Playa, la ligne frontière suivra une ligne droite jusqu'au confluent de la rivière Barima avec la rivière Mourourouma, ensuite le thalweg de cette dernière rivière jusqu'à la source; de ce point, elle ira jusqu'au confluent de la rivière Haiowa, avec l'Amakourou; de là, elle suivra le thalweg de l'Amakourou jusqu'à sa source, dans la chaîne de l'Imataka; de là vers le sud-ouest, la crête la plus élevée de l'éperon des monts Imataka, en face de la source du Barima; de là, la chaîne principale des monts Imataka jusqu'au point le plus élevé de la chaîne desdits monts Imataka et se dirigeant vers le sud-est jusqu'à la source de l'Acarabisi; ensuite le thalweg de l'Acarabisi jusqu'au Couyouni; ensuite la rive septentrionale de la rivière Couyouni, vers l'ouest, jusqu'à son confluent avec le Wenamou; ensuite le thalweg du Wenamou jusqu'à sa source la plus occidentale, de là une ligne droite jusqu'au sommet du mont Roraima; du mont Roraima, elle ira jusqu'à la source du Cotinga et suivra le thalweg de cette rivière jusqu'à son confluent avec le Takoutou; ensuite le thalweg du Takoutou jusqu'à sa source; de là une ligne droite jusqu'au point le plus occidental des monts Akarai; ensuite la ligne de faîte des monts Akarai jusqu'à la source du Corentin, appelée rivière Cutari.

« Etant entendu que la ligne de délimitation déterminée par ce tribunal réserve et ne préjuge pas les questions actuellement existantes

ou qui pourront surgir pour être résolues entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et la République du Brésil ou entre cette dernière république et les États-Unis de Vénézuéla.

« En fixant la délimitation ci-dessus, les arbitres considèrent et décident qu'en temps de paix les rivières Amakourou et Barima seront ouvertes à la navigation des navires marchands de toutes les nations sous réserve de tous règlements équitables et du payement des droits de phare et autres semblables, à condition que les droits imposés par la république du Vénézuéla et le gouvernement de la colonie de la Guyane britannique sur le passage des navires le long des parties de ces rivières possédées respectivement par elles seront imposés suivant le même tarif aux navires vénézuéliens et anglais, ces tarifs n'excédant pas ceux qui frappent ceux de tous autres pays; à condition également que la république du Vénézuéla ou la colonie de la Guyane britannique ne frappent d'aucun droit de douane les marchandises voyageant à bord de vaisseaux, navires ou embarcations passant sur ces rivières; mais les droits de douane ne pourront frapper que les marchandises débarquées sur le territoire du Vénézuéla ou de la Grande-Bretagne respectivement. »

Par suite de cette décision arbitrale, la Guyane britannique prend une extension territoriale très considérable; on peut dire qu'elle englobe la majeure partie de la Guyane contestée.

Est-ce donc que les prétentions vénézuéliennes étaient historiquement mal fondées? Nullement; mais l'Angleterre avait mis à profit les années précédentes; ses colons avaient pénétré l'un après l'autre dans les pays en litige et y avaient créé cet état de fait, si cher à la diplomatie britannique, qui excelle à tirer d'un pareil état toutes les conséquences, juridiques ou autres, qu'il renferme; le cabinet de Saint-James mettait sur beaucoup de points, en définitive, les arbitres en présence d'un fait accompli. « Jouissance respective ou possession pendant une période de cinquante ans fera titre valable, dit la première règle énoncée à l'article IV de la convention d'arbitrage. Les arbitres, est-il ajouté, peuvent estimer que le contrôle politique exclusif d'un district, aussi bien que la colonisation effective de ce district suffisent à constituer une jouissance respective ou à faire titre par possession. » Comment, dans de telles conditions, débouter les Anglais de la majeure partie de leurs prétentions? — La seconde règle formulée dans le même article IV[1] a permis cependant aux arbitres de repousser non seulement les

[1] Voici ce que décide cette règle: « Les arbitres peuvent reconnaître et donner suite aux droits et revendications appuyés sur tout autre fondement, quel qu'il soit, s'il est solide et d'accord avec le droit international ou avec les principes du droit international que les arbitres peuvent juger applicables au cas, et qui ne sont pas en contradiction avec la règle précédente. »

revendications extrêmes formulées par lord Salisbury en 1880, mais encore une petite partie de celles qu'avait retenues lord Granville l'année suivante. En conciliant les deux règles de l'article IV, le tribunal arbitral, tout en consacrant en grande partie l'*uti possidetis* établi par l'Angleterre sur la rive gauche de l'Essequibo, a maintenu cette puissance à distance de l'embouchure de l'Orénoque et a repoussé ses revendications sur le territoire aurifère du Yuruari. A ce double point de vue, le cabinet de Saint-James éprouve un véritable échec; la sentence arbitrale l'écarte, en effet, de l'immense delta de l'Orénoque, une des positions dominantes du continent sud-américain, que les Anglais surveillent déjà par l'île de la Trinidad et qu'ils visaient à dominer commercialement et politiquement; — elle l'écarte, d'autre part, de riches gisements aurifères.

Voilà pourquoi les Impérialistes anglais peuvent ne pas se montrer satisfaits de la sentence arbitrale du 4 octobre dernier, de cette sorte de compromis entre les deux lignes proposées en 1881 par lord Granville et le Dr Rojas; voilà pourquoi ils peuvent prétendre y voir une preuve de la mauvaise volonté et de l'injustice du tribunal arbitral. Il convient toutefois de ne pas oublier que la sentence dont on a lu plus haut le texte intégral a été adoptée à l'unanimité, sans réserve, par les membres du tribunal arbitral; il convient aussi de reconnaître qu'elle institue un compromis très équitable, de beaucoup préférable à l'état antérieur. L'Angleterre y gagne énormément au point de vue territorial; quant au Vénézuéla, il reste seul maître du delta de l'Orénoque et des mines du moyen Yuruari. Ce sont là de très grands avantages, valant sans doute mieux pour cette république sud-américaine qu'une plus large part du territoire contesté; si elle en tire parti un peu plus tard, quand elle aura retrouvé la tranquillité intérieure qui lui fait actuellement défaut, elle appréciera sans doute, comme il convient, l'œuvre de la commission arbitrale qui vient de clore ses travaux; œuvre de sagesse, de pondération et d'équité indéniable s'il en fût jamais.

Henri Froidevaux,
Secrétaire de l'Office colonial
près la Faculté des lettres de Paris.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE GÉOGRAPHIE DE BERLIN

Les Congrès internationaux de géographie sont d'institution relativement récente; le premier s'est tenu en 1871. Le Congrès s'est réuni déjà à Anvers, à Paris, à Venise, de nouveau à Paris, puis à Berne, enfin à Londres. Cette année, il a tenu ses séances à Berlin, du 28 septembre au 4 octobre; il a réuni un nombre d'adhérents plus considérable que tous ceux qui l'avaient précédé : 1258 membres et 400 dames de toutes nationalités y assistaient. Un local magnifique et commode, le nouveau palais de la Chambre des députés (*Abgeordnetenhaus*) avait été gracieusement mis à la disposition du Congrès par son président. Les assemblées générales avaient lieu dans la grande salle des séances, les différents groupes se réunissaient dans des salles attenantes. Les membres avaient à leur entière disposition le restaurant, les salles de lecture et de correspondance et d'autres pièces du palais. Des salles spéciales étaient réservées aux dames. Ceux qui savent combien de temps et de peine représente l'organisation d'un Congrès aussi nombreux, ne sauraient assez remercier la Société de géographie de Berlin de ses efforts, que le succès a si heureusement couronnés.

On a quelquefois contesté l'utilité des Congrès scientifiques en général et des Congrès de géographie en particulier.

Le Congrès de Berlin est là pour donner tort aux plus sceptiques. Assurément il est difficile, dans les réunions de ce genre, de mettre un frein à l'envahissement de ceux pour qui la géographie n'est qu'un prétexte à promenades et à banquets. Il est tel récit de voyage, telle communication sur un point de détail, qu'on lirait aussi commodément au coin de son feu. Il est parfois difficile aussi de maintenir les orateurs dans de justes limites. Cependant, on y a réussi à Berlin; l'organisation matérielle et intellectuelle du Congrès a été parfaite. On pourra juger, lorsque paraîtront les comptes rendus, de l'importance géographique des travaux effectués pendant cette session. Les *Questions diplomatiques et coloniales* n'étant pas à proprement parler une revue de géographie, nous ne saurions en donner ici qu'un très court aperçu.

Nombreuses sont les questions pour lesquelles, en matière de géographie, une entente internationale est indispensable. Plusieurs des propositions présentées au Congrès visaient l'introduction de mesures et de méthodes géographiques uniformes et internationales. Le projet le plus important, mais aussi le plus difficile, est celui de

l'exécution d'une carte du globe à l'échelle du 1/1.000.000e; M. le professeur Penck, de Vienne, poursuit, depuis le Congrès de Berne en 1891, la réalisation de ce projet; à chaque Congrès, le plan fait un pas de plus vers sa réalisation; à Berlin, on en a décidé l'exécution et on a chargé le bureau permanent du Congrès de prendre les mesures nécessaires pour la hâter.

Le Congrès a aussi élu une commission composée de M. le lieutenant-général de Tillo, de Saint-Pétersbourg, du général von Steinmetz, de Berlin, et de M. F. Schrader, de Paris, chargée de préparer la fondation d'une *Association cartographique internationale*. Sur la proposition de M. Supan, l'éminent directeur des *Mitteilungen* de Pétermann, de Gotha, le Congrès a émis le vœu qu'on indique l'échelle 1/X de toutes les cartes, y compris celles des pays qui emploient les mesures anglaises ou russes. Toutes les cartes géographiques devront aussi porter la date de l'édition, ce qu'on néglige trop souvent de faire en France. Le Congrès, sur la proposition de M. H. R. Mill, de Londres, a recommandé l'adoption du système métrique dans tous les travaux géographiques, ainsi que l'adoption du thermomètre centigrade (malgré l'opposition de 2 Anglais). Il a décidé, contrairement à l'opinion d'un certain nombre de géographes français, de conserver la division actuelle du temps et du cercle (en 360 degrés), mais en recommandant une nouvelle division des angles. Il souhaite qu'une orthographe uniforme des noms géographiques soit adoptée (M. F. Schrader avait fait à ce sujet une très intéressante communication sur la méthode de transcription rationnelle de feu Christian Garnier); mais c'est là, comme l'a fait observer le président, un vœu qu'il est plus facile d'émettre que de réaliser. Le Congrès a émis le vœu que l'on conserve autant que possible les noms de lieux locaux et indigènes (vœu dont la France fera bien de s'inspirer, notamment en Algérie). Enfin il a été décidé, avec raison, que la *Bibliotheca geographica* de M. O. Baschin, publiée par la Société de géographie de Berlin, répond parfaitement aux exigences actuelles d'une bibliographie géographique internationale.

Il est un terrain sur lequel l'entente internationale est particulièrement désirable et facile : c'est celui des explorations polaires et des recherches océanographiques. Cette entente est désirable, parce que ces travaux longs et coûteux ne peuvent être menés à bien que par des recherches combinées, par la coopération de beaucoup de capitaux et de bonnes volontés; elle est facile parce que les compétitions politiques et économiques n'entrent pas en jeu. On ne saurait donc s'étonner que les explorations polaires et les campagnes océanographiques aient tenu, au Congrès de Berlin plus encore qu'à celui de Londres, une place prépondérante.

A tout seigneur tout honneur; Nansen a été une des personnalités les plus en vue du Congrès. Il a mis une certaine coquetterie à donner à ses communications une tournure strictement scientifique. Sa conférence était accompagnée de projections, mais ces projections ne montraient point Nansen aux prises avec les glaces et les ours; c'étaient des diagrammes et des schémas. Peut-être les dames, venues en grand nombre pour voir « la lanterne magique », ont-elles été quelque peu déçues, mais comme l'a dit le président, lorsqu'on songe que c'est pour rapporter ces diagrammes et ces schémas que Nansen a risqué si héroïquement sa vie, on en comprend tout le prix et toute la valeur.

La question des explorations antarctiques a fait l'objet de plusieurs communications et de discussions approfondies.

Depuis le Congrès de Londres de 1895, la connaissance des régions antarctiques a fait des progrès notables, par l'expédition belge de Gerlache, par les expéditions Borchgrevink et par l'expédition océanographique allemande de la *Valdivia*. En août 1901, un grand effort sera fait : une expédition anglaise et une expédition allemande partiront simultanément pour le pôle sud. Sir Clements Markham nous a entretenus de l'expédition anglaise, pour laquelle plus d'un million de francs sont déjà réunis, un membre de la Société de géographie de Londres, M. Langstaff ayant souscrit à lui seul plus de 600.000 francs. M. le professeur Drygalski, bien connu par sa belle exploration du Grönland et que les Allemands appellent le Nansen de l'avenir, nous a parlé de l'expédition allemande qu'il doit diriger.

Diverses motions relatives aux observations météorologiques et magnétiques dans les régions antarctiques, et à l'étude internationale des glaces flottantes, ont été adoptées. Enfin, le Congrès a été invité par M. Jackson à une excursion dans l'Alaska; mais je ne crois pas que les amateurs aient été très nombreux pour cette promenade originale.

Au point de vue océanographique, nous avons eu la primeur des résultats de la magnifique expédition allemande de la *Valdivia*, qui a fait faire à la connaissance des mers des progrès considérables; elle a notamment retrouvé l'île Bouvet, découverte au XVIIIe siècle par un marin français au service de la Compagnie des Indes, puis perdue, et de l'existence de laquelle on doutait. M. le prince de Monaco nous a entretenus de ses dernières campagnes océanographiques, et M. John Murray de la distribution des dépôts sous-marins.

On a le regret de constater l'effacement complet de la France en matière polaire et en matière d'océanographie, — effacement d'autant plus regrettable que nous avons été jadis pour une forte part les initiateurs de ces recherches. — Il faut souhaiter que soit le gouver-

nement, soit l'initiative privée, se décide à nous rendre en cette matière la place qui nous revient légitimement.

Ce ne sont pas les seules explorations polaires et océanographiques qui ont retenu l'attention du Congrès. Nous avons reçu des informations sur l'expédition Jesup, une des plus grandes entreprises de ce temps au point de vue anthropologique et ethnographique; elle doit durer six ans et étudier les populations primitives des rivages américains et analogues du Pacifique septentrional; tout un état-major de savants est à l'œuvre depuis 1897, et a déjà obtenu d'importants résultats.

La plupart des autres explorateurs que nous avons entendus sont naturellement des explorateurs allemands. Leurs relations sont caractérisées en général par un remarquable esprit scientifique, ce qui n'a pas lieu de surprendre dans le pays de Humboldt et de Carl Ritter. M. le baron de Richthofen, dans son discours d'ouverture, avait parlé du double aspect des études géographiques : exploration de pays inconnus, étude approfondie des relations entre la terre et l'homme dans les pays connus : il avait seulement négligé de nous dire qu'il prêche d'exemple, étant, comme l'on sait, un illustre voyageur et un grand savant.

Beaucoup de géographes allemands marchent sur ces traces; les explorateurs reçoivent une sérieuse préparation scientifique, et les professeurs d'Université ne sont plus des « géographes en chambre ». C'est ainsi que M. le professeur Th. Fischer, de Marburg, n'a pas craint d'entreprendre un pénible voyage au Maroc, qui lui a paru nécessaire pour mener à bien ses études sur les pays méditerranéens; il nous en a exposé les conséquences.

Le professeur Futtner nous a entretenus de son voyage dans l'Asie centrale, M. le comte von Götzen des recherches récentes dans la région des sources du Nil, M. Hans Meyer des phénomènes glaciaires dans l'Afrique orientale, M. Passarge de l'hydrographie du Kalahari.

Je ne puis passer ici en revue les diverses communications relatives à la géographie mathématique, à la géographie physique, à la géographie de l'air, à la géographie humaine, à l'histoire de la géographie, aux questions d'enseignement. -- Je signalerai seulement, comme ayant un caractère plus particulièrement international, les résolutions relatives à l'étude des lacs et à celles des glaciers. — Une commission internationale pour l'exploration des lacs a été formée sous la présidence de M. le professeur Forel, de Morges, le fondateur de la limnologie.

Pour les glaciers, M. le prince Roland Bonaparte, qui est, si je ne me trompe, un des principaux promoteurs, sinon l'initiateur de

l'étude systématique de leurs mouvements, n'assistait malheureusement pas au Congrès.

Enfin, un vœu a été émis en faveur de la fondation d'un Institut seismologique international et d'une commission permanente pour l'étude des tremblements de terre.

Une salle spéciale était affectée à la distribution des *Darleistungen*, c'est-à-dire des ouvrages de géographie offerts aux congressistes. Ces cadeaux étaient nombreux et superbes; pour eux, il faut mettre hors de pair les magnifiques volumes de l'expédition Drygalski au Grönland, présent fait par l'Empereur à un nombre limité de congressistes parmi lesquels les Français n'ont pas été oubliés.

Le prochain Congrès se réunira en 1903 ou 1904, à Saint-Pétersbourg ou à Washington. Le Comité permanent du Congrès a été chargé de choisir définitivement le lieu et la date de la prochaine réunion.

Toute l'œuvre d'un Congrès de géographie ne tient pas dans les travaux des séances, si importants soient-ils. Les excursions et les fêtes, indépendamment de l'enseignement qui résulte des premiers et de l'agrément que procurent les secondes, sont pour les congressistes une occasion de faire ou de refaire connaissance, d'échanger des idées sur les études communes, à ce titres, elles font partie intégrante de ces réunions internationales. Le Congrès de Berlin fut précédé et suivi d'excursions très intéressantes et d'un caractère très scientifique, notamment dans la région rhénane, en Thuringe, dans la Prusse orientale. Pendant la durée même du Congrès, le dimanche 1er octobre, une visite des châteaux et jardins royaux de Potsdam fut organisée pour les profanes, pendant que ceux pour qui la science ne perd jamais ses droits faisaient une excursion glaciaire à Rüdersdorf.

Nos soirées furent très remplies et très agréablement remplies. L'accueil fut toujours cordial et plusieurs fois tout à fait splendide. Ceux qui ont assisté à ces fêtes en conserveront, ainsi que des hôtes qui les leur ont offertes, un inoubliable souvenir. Le premier jour, ce fût une soirée intime entre congressistes. Le lendemain, une réception chez le chancelier de l'Empire, prince de Hohenlohe; un beau portrait de Bismarck par Lenbach rappelle, dès l'entrée, les souvenirs historiques qui se rattachent à cette maison de la *Wilhelmstrasse*, si longtemps la demeure du « chancelier de fer », et où il semble que quelque chose de lui survive à sa chute et à sa mort. Puis ce fut le banquet offert par la ville de Berlin aux congressistes au jardin zoologique : banquet de 2000 couverts, et qui coûte paraît-il, la bagatelle de 25.000 marks : si je cite ce chiffre, ce n'est pas, inutile de le dire, que l'addition nous ait été présentée. Vint ensuite une

réception au *Kaiserhof*, dont Mme et M. le baron de Richthofen, président du Congrès et de la Société de géographie de Berlin, faisaient les honneurs aux congressistes avec une infatigable bonne grâce et une parfaite cordialité. Enfin une représentation de gala des *Maîtres-Chanteurs* vint clore dignement la série. Le choix du spectacle était tout indiqué, si l'on songe à la place qu'occupe, aux yeux de tous ceux qui pensent, l'œuvre de Wagner dans la renaissance de l'Allemagne moderne et des *Maîtres-Chanteurs* dans l'œuvre de Wagner : c'est la plus allemande des œuvres de ce genre si allemand. L'exécution malheureusement m'a paru assez loin de la perfection que connaissent les fidèles de Bayreuth.

L'Empereur Guillaume II avait manifesté à diverses reprises ses regrets d'être absent de Berlin au moment du congrès; il a envoyé, en réponse à une adresse des congressistes, un télégramme chaleureux, dans ce style coloré et vibrant qu'on lui connaît. Le prince Albert de Prusse a présidé la séance d'ouverture. Le chancelier, les ministres, les magistrats de la ville de Berlin ont témoigné en toutes circonstances l'intérêt qu'ils prenaient aux travaux des géographes et les ont fêtés de toutes manières. Mais, tout en rendant ce qui leur est dû à ces *Fürstlichkeiten*, dont la protection nous était précieuse dans ce pays hiérarchisé, notre reconnaissance va surtout à la Société de géographie de Berlin dont nous fûmes les hôtes, à son président et à son bureau qui nous avaient ménagé cet accueil et surent si bien nous rendre agréable le séjour de Berlin.

L'excursion à Hambourg, où les invités de la Société de géographie de cette ville passèrent les journées des 5 et 6 octobre, fut le digne couronnement du Congrès. 300 membres environ avaient pris place dans le train spécial au départ de Berlin et avaient été reçus à leur arrivée à la gare par le comité hambourgeois. Après une visite de la Bourse, et un déjeuner excellent offert par la Société de géographie de Hambourg, les invités visitèrent les instituts scientifiques et les musées. Bon nombre d'entre nous se rendirent à la *Deutsche Seewarte;* l'éminent directeur, le professeur Neumayer, nous fit visiter lui-même cet institut, qui a produit de si beaux travaux sur la géographie des mers et rendu les plus grands services à la marine allemande. Le soir, nous eûmes l'honneur d'être reçus par le Sénat de Hambourg dans la salle des fêtes du *Rathhaus*, tout récemment achevé et dont les portes s'ouvraient pour la première fois en vue d'une réception de ce genre; ce monument a bien la beauté sobre et sévère qui convient à la demeure des opulents patriciens de la Hanse, fiers de leur long et glorieux passé commercial non moins que de leur prospérité actuelle. La journée du lendemain 6 octobre fut plus intéressante encore. La pluie, qui tombait à torrents la veille, avait fait place à

un soleil radieux. Un bateau à vapeur nous conduisit à travers les ports, se frayant un chemin parmi les innombrables navires, pavoisés en notre honneur, puis nous mena visiter les chantiers de construction Blohm et Voss; là, nous pûmes, les voyant dans leur berceau, juger des proportions énormes des monstres marins qu'on y construit et envier, hélas! l'activité des chantiers hambourgeois. Un déjeuner nous fut ensuite offert par la *Hamburg-Amerika-Linie* à bord d'un de ses plus magnifiques vapeurs, le *Pretoria*, qu'on avait oublié de débaptiser, bien que son nom ne dût pas sonner très agréablement à l'oreille des congressistes anglais. Après le repas, ce fut la descente de l'Elbe, au soleil couchant; la délicieuse lumière des belles journées d'automne éclairait la ville, ses ports et son fleuve; le spectacle était féerique. Enfin la journée se termina par une fête de nuit et un feu d'artifice dans un jardin le *Bergfahrt in Tirol*.

Peut-être souhaiterait-on savoir quel rôle les Français ont joué au congrès et quel accueil leur a été fait. Les Français n'étaient pas très nombreux, mais la qualité, à ce qu'il m'a semblé, compensait la quantité. L'exploration était représenter par M. de Brazza (le contraste était piquant entre l'explorateur brun de l'Afrique tropicale et Nansen, l'explorateur blond des régions polaires), par MM. Grandidier père et fils; l'Institut, par MM. Grandidier et de Lapparent, l'Université, par MM. Vidal de la Blache, Gallois, Jean Brunhes, Camena d'Almeida, Auerbach, Drapeyron, Gauthiot, etc.; la « science libre », par MM. de Margerie et Schrader. On regrettait l'absence d'un certain nombre de géographes français notables, en particulier de MM. Elisée Reclus et Marcel Dubois.

M. de Lapparent remporta un très grand succès, dont tous les Français présents au Congrès furent très fiers; il fit une communication en allemand, et il s'exprima, dans une langue qui n'est pas la sienne, avec cette clarté et cette élégance de parole qu'on lui connaît. D'autres communications dues à des Français présentèrent un grand intérêt.

Quant à l'accueil qui nous a été fait, les Français qui ont voyagé en Allemagne savent qu'ils y sont toujours très bien reçus. Au Congrès, il nous a semblé qu'on avait pour les Français des attentions particulières; mais peut-être n'est-ce là qu'une illusion due à la parfaite courtoisie et à l'affabilité de nos hôtes, et sans doute les congressistes étrangers d'autres nationalités auront eu la même impression.

On ne saurait assez redire qu'il y aurait des avantages de toutes sortes pour les Français à sortir de chez eux et à prendre contact, plus qu'ils ne le font, avec l'extérieur. D'abord, je ne crois pas être égaré par le chauvinisme en disant que nos compatriotes sont en général aimables, et qu'ils gagnent à être connus. Beaucoup de

préventions que nos ennemis entretiennent contre nous avec le plus grand soin tomberaient si nous voulions nous en donner la peine. Puis il est mauvais, il est détestable, de vivre dans l'ignorance de la langue, des mœurs, de l'état politique, économique, social des étrangers. Cette ignorance peut nous coûter très cher.

Assurément nous avons fait quelques progrès sous ce rapport; M. Lavisse nous a fait connaître la Prusse et son histoire; d'autres ont continué son œuvre. Mais il nous reste beaucoup à faire.

La prospérité économique de l'Allemagne est présentement merveilleuse. Berlin s'est transformé et se transforme de jour en jour. L'ancienne *Residenzstadt* est devenue *Hauptstadt*, puis *Weltstadt*. Elle a passé de 825.000 habitants en 1872 à 1.820.000 habitants en 1898. Sans doute, elle n'aura jamais, quoiqu'elle fasse, la grâce et le charme de certaines villes allemandes de second ordre. Cependant ceux qui la revoient à dix ans de distance, sont surpris des progrès qu'elle fait; de jour en jour s'efface ce qui rappelait le grand village de jadis.

Quant à Hambourg, ce n'est pas sans raison que la Société de Géographie de cette ville a conduit les congressistes à la Bourse, aux ports et sur un des grands navires des lignes hambourgeoises. Ces hôtes, venus de tous les points du globe et connaissant pour la plupart d'autres grandes citées maritimes, ont pu juger des progrès extraordinaires accomplis par Hambourg, le plus grand port de l'Europe continentale, et apprécier à quel point son organisation répond aux besoins actuels de la navigation et du commerce. Dans les Sociétés de géographie, dans les chaires d'Université, ils rediront l'impression qu'ils ont ressentie, leur émerveillement devant ce qu'ils ont vu. On ne saurait imaginer une plus utile et plus fructueuse réclame.

Au reste, si paradoxale que puisse paraître cette assertion, le spectacle que vous offre l'Allemagne contemporaine est, à certains égards, consolant et réconfortant.

La Prusse, qui n'existait pour ainsi dire plus au lendemain d'Iéna, est devenue, à force de persévérance et d'énergie, de travail et d'union, la grande puissance que nous voyons aujourd'hui. Ce fut l'œuvre de toutes les forces sociales tendues vers un même but, sous une même impulsion; les professeurs et les militaires, unis dans un commun amour de la patrie, y ont également collaboré. Pourquoi le siècle prochain ne nous réserverait-il pas de semblables retours de fortune? Nous aussi, nous pouvons répéter les paroles inscrites à Charlottenburg sur le mausolée de Frédéric-Guillaume III, l'époux de la reine Louise : *Meine Zeit mit Unruhe, meine Hoffnung in Gott.* Nous aussi, nous vivons dans un temps troublé, mais nous espérons dans l'avenir.

Quels sentiments professe-t-on pour la France en Allemagne et dans les pays voisins? Cela est difficile à dire, et je n'ai pas la ridicule prétention, dans un voyage d'un mois, d'avoir « tâté le pouls » à l'Europe. Évidemment, dans toute l'Allemagne, depuis les bords du Rhin jusqu'à Iéna et à Eylau, tout rappelle soit nos victoires passées, et le joug que Louis XIV et Napoléon firent peser sur l'Europe centrale, soit les récentes victoires de l'Allemagne. Les puissances secondaires, qui jadis gravitaient dans notre orbite se sont tournées vers le plus fort; cela n'est guère honorable, mais guère surprenant non plus.

D'autre part, j'ai été très frappé (ce n'est là qu'une impression personnelle) de voir à quel point, dans les pays germaniques, l'opinion publique est montée contre l'Angleterre, à propos de la guerre du Transvaal. Plus d'une personne nous a accueillis par les célèbres paroles de l'entrevue de Tilsitt : « Je hais les Anglais autant que vous. » — Le mélange de cynisme et d'hypocrisie qu'a montré la politique anglaise dans l'affaire du Transvaal comme dans celle de Fachoda lui a aliéné la plus grande partie de l'Europe. Les journaux, les caricatures, les cafés-concerts, les réflexions entendues devant ces caricatures ou dans ces cafés-concerts, tout témoigne en Allemagne et plus encore en Hollande, des sympathies populaires pour les Boërs.

Au moment du fameux télégramme de l'empereur Guillaume au président Krüger, la France n'a pas su comprendre ses véritables intérêts. Aujourd'hui, la situation est bien changée. Cependant la nécessité d'une union des puissances continentales pour résister aux agressions britanniques et maintenir l'équilibre est devenue de plus en plus évidente. Jules Ferry, le seul homme d'État que nous ayons eu en France depuis trente ans, fut le premier et à peu près le seul à le comprendre : une action commune avec l'Allemagne est indispensable sur le terrain colonial.

Puisse le rapprochement s'effectuer avant qu'il ne soit trop tard!

Augustin BERNARD,
Professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

L'OCCUPATION DE CARGODO PAR LA RUSSIE

Un journal du matin a récemment publié[1] l'information suivante : *Une dépêche de Saint-Pétersbourg au « Daily Telegraph » annonce que le ministre de la marine a donné des ordres pour l'occupation de l'île de Cargodo dans le détroit de Corée. Cette île est destinée à servir de base navale entre Vladivostock et Port-Arthur.*

Soit que le nom ait été mal transmis, comme il arrive souvent, par les voies télégraphiques russes, à cause de la différence d'alphabet, soit que cette orthographe ait été adoptée par l'Amirauté de Saint-Pétersbourg, le nom *français* de cette île et de la baie qu'elle abrite est *Cargodo*.

Je dis *français*, car il s'en est fallu de peu que cette belle position ne passât entre nos mains; il y a quatre ans de cela, et certes ce ne fut pas la faute de l'amiral qui commandait alors dans les mers de Chine si ce projet ne fut pas mis à exécution; mais nous n'avons pas osé et notre modeste ambition n'a pas dépassé Kouang-tcheou-ouan.

A propos de cette dernière acquisition de la France, la plupart des informations publiées à son sujet contenaient, pour des raisons de tout genre — politiques aussi bien que personnelles — bien des erreurs que nous avons à cœur de rectifier. Le moment semble venu d'apprendre au public comment fut décidé l'occupation de notre baie, et ce qu'il faut penser de la nouvelle possession russe. Bien que situées aux deux extrémités de la mer de Chine, il y a dans leur histoire une étroite connexité.

Pendant la guerre de Chine, l'amiral Courbet, ayant occupé les Pescadores, voulut y jeter les fondements d'une station navale qui nous eût rapprochés du nord du Céleste Empire : il avait compris que pour mener avec succès une campagne contre ce pays sans cohésion, il fallait l'attaquer par le Petchili et de là menacer le pouvoir central établi à Pékin. Mais le gouvernement qui n'avait pas voulu accepter cette tactique, ne voulut pas non plus, à la conclusion de la

---

[1] *Eclair* du 18 oct.

paix, garder ce groupe d'îles et les rendit à la Chine. Ces faits sont connus. Ce qui l'est moins, c'est qu'avant de les abandonner, il fut un instant question de les céder au Japon, dont on espérait ainsi s'assurer l'amitié. Il ne fut pas donné suite à ce projet qui n'eût fait qu'avancer de quelques années l'un des résultats de la guerre sino-japonaise et peut-être eût modifié nos rapports avec cette jeune puissance d'un si grand avenir.

Dans la suite on regretta moins cet abandon, quand on reconnut que les Pescadores ne se trouvent pas situées assez haut dans le nord, et laissent nécessairement entre elles et le Petchili cet obstacle sérieux que la mousson, toujours très fraîche dans le détroit de Formose, oppose aux communications entre les deux bassins, méridional et septentrional, de la mer de Chine.

Telle était l'opinion qui avait cours parmi les autorités compétentes en France, quand éclata la guerre sino-japonaise (août 1894.)

Quelques mois après le début des hostilités, l'incroyable faiblesse du Céleste Empire éclatait aux yeux des plus prévenus en sa faveur. Son démembrement semblait imminent et chacun s'apprêtait à prendre sa part dans le partage qui paraissait devoir suivre. En ce cas le Tonkin devait naturellement recevoir l'extension que comportait sa situation géographique. Quelle que dût être sa future frontière, celle-ci ne pouvait s'arrêter en deça du détroit d'Hainan : dans les environs de ces passes la baie de Kouang-tcheou-ouan (souvent utilisée par nos ennemis pendant la guerre de Chine) méritait une étude spéciale. Elle fut faite au printemps de 1895, et les premiers renseignements recueillis furent très favorables.

Mais pendant cette reconnaissance, le Japon remportait victoires sur victoires, et les trois puissances (France, Russie, Allemagne) s'entendirent pour l'arrêter dans sa marche victorieuse. Pendant quelques jours la situation se trouva fort tendue, le triple *conseil amical* pouvait n'être pas écouté, une rupture était possible, il fallait s'y préparer. L'organisation d'un point de ravitaillement n'était pas chose facile dans ces parages où nous n'avions aucune possession. Quand le conflit se fut dénoué de façon pacifique, on sentit combien il nous eût été avantageux d'avoir une base navale dans ces régions dont l'intérêt allait grandir chaque jour, par suite de la faiblesse du pouvoir central en Chine, de l'importance que le Japon avait prise et entendait conserver, et de l'approche des Russes et du Transsibérien. *Le centre de gravité de l'Extrême-Orient s'était déplacé : remontant vers le nord, il se trouvait maintenant aux environs de Quelpaert.*

Du coup, la valeur de Kouang-tchéou-ouan se trouvait singulièrement diminuée, il ne pouvait plus être seulement question pour nous d'obtenir un point aux environs du Tonkin, *mais il fallait chercher à prendre position au nord de Changhaï*, à proximité de ces régions où

allait se jouer une grosse partie dont l'enjeu n'était rien moins que la Chine elle-même.

La baie de Kiao-tchéou attira l'attention de plusieurs puissances, nous en fîmes la reconnaissance, mais le gouvernement tint à laisser la place à la Russie dès que celle-ci eut déclaré que cette baie lui était déjà réservée par la Chine (fin de 1895). Le comte Cassini venait, en effet, de jeter les premières bases de la fameuse convention secrète qui fut niée pendant si longtemps.

Ainsi supplantés en Chine, nous nous tournâmes alors vers la Corée.

Depuis longtemps tiraillé à l'extérieur, d'abord entre la Chine et le Japon, puis entre la Russie et le Japon, bouleversé à l'intérieur par une série de révoltes dont la dernière avait amené la guerre récemment terminée, le *Pays du repos et du matin calme* était dans une anarchie profonde. Affolé, l'empereur Li Hsi, en quête d'un protecteur, offrit son pays à la France, qui ne voulut pas recueillir l'héritage. Mais au sud de cette péninsule, une de nos canonnières découvrit alors une position qui remplissait admirablement les conditions nécessaires à la création de la base navale qui nous était indispensable. C'était *Cargodo*.

L'étude de cette baie fut poussée avec une grande activité, des levés furent faits, les plans et les rapports envoyés à Paris. La position est merveilleuse au point de vue stratégique : elle commande le détroit de Corée que resserre à cet endroit l'île japonaise de Tsushima, surveille les routes de Changhaï au Japon et de Changhaï au Petchili, aussi bien que celle qui mène à Vladivostock. En un mot, c'est le pendant de Hong-Kong dans la mer de Chine septentrionale.

Pendant toute l'année 1898, nous pûmes espérer qu'à la première occasion favorable la France occuperait ce point dont la très grande valeur ne faisait plus de doute pour personne.

A l'occupation de Kiao-tchéou par l'Allemagne (novembre 1897), bientôt suivie de la cession de Port-Arthur à la Russie, il semblait donc naturel de répondre immédiatement par la prise de possession de Cargodo. Malheureusement il n'en fut rien, le gouvernement n'osa pas prendre cette initiative, et laissa passer l'occasion qui ne devait plus se présenter. Quelque temps après, pour donner satisfaction à l'opinion publique, nous nous décidâmes à prendre quelque chose, mais nous dûmes nous contenter de Kouang-tchéou-ouan.

Tel est l'historique des événements qui se sont déroulés en Extrême-Orient et tels furent les motifs de l'occupation, aux environs du Tonkin, de cette baie, *excellente et sûre*, quoi qu'on en ait dit, mais dont la valeur stratégique ne peut rivaliser avec celle de Cargodo.

Cette merveilleuse position, que nous ne saurions trop regretter — mais on a vu par ce qui précède à qui nous devons demander

compte de cet abandon — va donc être incessamment occupée par les Russes. Les avantages qu'elle présente ne leur ont pas échappé, car pour eux surtout *elle a une importance capitale, puisqu'elle commande le seul débouché pratique qui permette à Vladivostock de communiquer avec le reste du monde.*

Or, il est un principe désormais admis dans le règlement des questions mondiales qui intéressent aujourd'hui toutes les grandes puissances. Dans certaines régions du globe — et l'Extrême-Orient est une des premières parmi celles-là — à tout avantage obtenu par l'un, il faut une compensation pour chacun des autres concurrents.

Allons-nous donc rester inactifs comme en novembre 1897, ou bien nous borner à appuyer l'initiative du gouvernement russe? Bien des gens déplorent que le concours prêté à notre alliée, et qui ne fut jamais marchandé pour soutenir ses progrès en Extrême-Orient, n'aient pas été mieux récompensés; ils en font à la Russie d'amers reproches. Celle-ci cependant ne les mérite pas tous, car la faute est surtout à nous qui avons souvent manqué d'initiative et n'avons pas suffisamment osé.

Espérons cependant que cette leçon ne sera pas perdue. Nous avons lieu de croire que plusieurs questions, qui n'ont pas encore été tranchées d'une façon bien nette, vont être reprises afin de recevoir enfin une solution définitive. Nous pouvons et devons exiger l'appui de notre alliée, car la Russie y est aussi intéressée que nous — qu'il s'agisse de concessions dans les ports ouverts ou de prolongements du Lou-Han, puisque tel est le nom du Grand-Central Chinois. — Mais sachons vouloir et sachons oser.

***

LES INDUSTRIES TUNISIENNES

Dans tout le Nord de la Tunisie, dans toute cette partie de la côte orientale que l'on appelle le Sahel de Sousse, l'homme est sollicité par la nature à mener une vie sédentaire ; le climat est tempéré, les pluies tombent assez abondantes pour permettre le travail permanent du sol ; aussi l'occupation romaine, en imposant seulement aux habitants une discipline politique — car les Romains ne vinrent jamais très nombreux en ce pays — avait-elle fait des deux provinces dites *Proconsulaire* et *Byzacène* une riche contrée agricole, peuplée de villes florissantes; les ruines qui couvrent le sol attestent aujourd'hui cette antique fortune et jalonnent les plans de son relèvement.

Les guerres de la période byzantine, les désordres contemporains de l'invasion arabe, compromirent cette prospérité; toutefois les Arabes passèrent comme un flot, derrière lequel la nature restaure peu à peu les dégâts d'un jour; la population indigène, dont le fond n'a guère changé depuis l'époque historique, prit bien aux envahisseurs leur religion et leur langue, mais elle resta foncièrement berbère, c'est-à-dire plus attachée au sol que les Arabes, nomades incorrigibles, moins indolente et plus capable, en cherchant un bien-être supérieur, d'efforts persévérants. On peut dire, d'une façon générale, et sans méconnaître les échanges nécessaires entre deux races en contact permanent, que les Berbères occupèrent les villes et se resserrèrent partout où la vie sédentaire était possible, tandis qu'ils abandonnaient aux Arabes les steppes déjà demi-désertiques du centre et du sud-est tunisien.

Lorsque l'unité espagnole se constitua aux dépens des Musulmans de la péninsule, ceux-ci, Berbères jadis venus de l'Afrique du Nord, reprirent le chemin de leurs anciennes demeures; ils contribuèrent à renforcer, sur tout le littoral du Maroc à la Tunisie, la vie urbaine souvent troublée par les pillages des nomades; dans beaucoup de villes du nord tunisien, les descendants de ces réfugiés forment encore des groupes distincts; ils se souviennent très nettement des migrations de leurs ancêtres; on les appelle les Andalous, et ce mot figure souvent dans la nomenclature géographique locale. Ces nouveaux venus apportaient en Tunisie des habitudes de travail intelligent, des goûts de confort et presque de luxe : les monuments arabes de l'Espagne en font foi; leur présence fut donc un encouragement à des industries d'art dont l'essor fit de la Tunisie, pendant longtemps, l'un des pays les plus riches et les plus célèbres de l'Islam.

Il serait injuste d'attribuer à ces habitants des villes tout l'honneur d'avoir fait éclore et progresser les industries tunisiennes; les nomades doivent ici même avoir leur part, leur petite part : la vie en tribus, errantes sur un sol capricieusement cultivé pour les besoins journaliers, oblige l'homme à une industrie rudimentaire; chez les

Arabes de grandes tentes, des femmes ont, de temps immémorial, tissé de grossières étoffes pour le vêtement de la famille, tandis que d'autres tressaient des cordes et cousaient des sacs en peaux et poils de chameau. Toutefois, si la Tunisie n'eût jamais offert d'autres ressources, il ne vaudrait pas la peine de s'inquiéter aujourd'hui de raviver son ancienne industrie : les nomades n'ont guère travaillé jamais que pour se procurer à eux-mêmes les objets les plus indispensables; il leur a toujours manqué, il leur manque encore le sens du commerce, qui est, au contraire, fort affiné chez beaucoup de Berbères, chez les Kabyles, en particulier; il ne serait peut-être pas difficile de trouver, dans cette sorte d'incapacité congénitale, une des causes profondes des malaises sociaux de l'Algérie contemporaine.

Mais, tandis que chez les nomades l'industrie restait domestique et primitive, c'est dans les villes, et par les exigences de leurs habitants, qu'elle s'est développée jusqu'à l'art. Chez les sédentaires, l'agriculture et le commerce entre indigènes ont multiplié les fortunes; petit à petit, l'industrie dut s'ingénier pour satisfaire aux demandes d'une clientèle plus raffinée de bourgeois propriétaires; en même temps, à mesure que les initiatives heureuses en montraient mieux le profit, des ateliers s'outillaient pour l'exportation. Les Tunisiens, depuis la fin de l'époque romaine, avaient à peu près renoncé au commerce maritime; leurs villes se barricadaient du côté de la mer, comme si l'on s'était défié d'un danger qui en pourrait venir, et seule la piraterie, généralement réduite aux prouesses peu méritoires des *naufrageux*, intéressait ces terriens aux choses de la mer; l'Islam chassé de l'Europe, la Méditerranée était devenue au contraire de ce qu'elle était à l'époque romaine, une zone de séparation. En revanche, tout le continent musulman s'ouvrait aux commerçants du littoral septentrional d'autant plus facilement que les nomades leur fournissaient les caravanes nécessaires pour assurer leurs relations par terre. Les industries tunisiennes présentent donc ce double caractère d'avoir fabriqué, pour usages courants, des objets d'exportation et d'avoir amélioré leurs procédés pour contenter sur place une catégorie de consommateurs plus difficiles; c'est aux goûts et aux ambitions de richesse de sa population de citadins que la Tunisie a dû cette fortune.

Le souci d'embellir les habitations urbaines, de les mieux défendre contre les ardeurs du soleil a été le stimulant le plus actif de l'esprit d'invention chez les ouvriers tunisiens : c'est pour décorer les palais indigènes que l'on tisse et que l'on teint les plus beaux tapis; les chambres à coucher se pareront, pour la toilette, de plats et d'aiguières en cuivre, martelés à coups patients; la lumière du jour n'y pénétrera qu'adoucie et tamisée, à travers une guipure de plâtre

posée sur des vitraux aux couleurs variées; des faïences peintes feront aux murs une saine et charmante parure, et pendant les repas, des plats géants, nuancés de teintes inaltérables, présenteront aux convives des montagnes de *briks* et de *couscous*. Au fond de ces somptueuses demeures, les femmes trompent par des concours de coquetterie les ennuis de leur oisiveté; pour elles les jardiniers ont distillé les parfums les plus subtils; les tisserands ont combiné, en dessins qui font la joie du regard, les laines et les soies; elles-mêmes, parfois, s'amuseront à broder au fil d'or des dessus de coussins ou des vestes d'enfants. Et ces habitudes de confort intérieur sont telles que les auteurs arabes s'accordent à représenter la Régence de Tunis comme un pays de rêve, paré de toutes les splendeurs des Mille et une Nuits.

Nées sur place, les industries tunisiennes procèdent de l'élevage ou d'une exploitation rudimentaire du sol et du sous-sol; les laines, le poil de chameau, les peaux, tels sont les éléments des principales d'entre elles, tissage, corderie, sellerie et maroquinerie; une pratique élémentaire de la chimie permit d'annexer à ces industries essentielles celle de la teinturerie, qui réalisa, par des procédés primitifs, d'incomparables merveilles de finesse et de résistance; les argiles plastiques ont été, de bonne heure, travaillées par des potiers et des céramistes. Peu de matières premières, comme la soie, étaient importées, et cela seulement à une époque relativement récente.

La capitale même, Tunis, fut, de tout temps, le premier centre industriel de la Régence; ville populeuse, qui compta peut-être deux cent mille habitants, université célèbre dans tout l'Islam, elle se livrait surtout aux industries textiles; plus de mille métiers, nous dit-on, y battaient au temps de sa grandeur, et, de nos jours encore, ces industries, avec leurs annexes, font vivre quatre mille personnes; pour peu que l'on pénètre dans la haute société indigène de Tunis, on sera frappé du luxe découvert dans certaines maisons de pauvre apparence, ouvrant sur d'étroites ruelles, car le riche musulman dépense moins pour sa façade que pour son intérieur. D'autres groupes industriels, moins considérables que Tunis, sont dispersés sur divers points de la Régence : le Sahel de Sousse, enrichi par la culture de l'olivier, fabrique aussi des étoffes de tous genres; Nabeul fait la poterie, tandis qu'au cap Gamart, près de l'ancienne Carthage, à proximité des maisons de campagne des notables tunisiens, on fabriquait jadis des carreaux et de la vaisselle en belle faïence. Plus au sud, Sfax, entourée d'olivettes, est déjà presque une oasis; beaucoup de ses habitants ont fait de latentes fortunes, partis petits colporteurs, avec un mulet et une pacotille et devenus, de marché en marché, de gros négociants à goûts bourgeois; eux aussi ont appelé des artisans autour d'eux pour parer leurs habitations de tapis et de plâtres

ajourés. De même, dans les oasis du sud, à Djerba, dans le Djérid, à Gafsa, les cultivateurs sédentaires pratiquent diverses industries; mais ils ne fabriquent, en général, que des objets assez grossiers, destinés à la vente parmi les nomades qui les entourent, et dont l'oasis est le rendez-vous obligatoire de ravitaillement. Rien n'est donc plus facile que d'expliquer la répartition de ces foyers industriels.

Seule, Kairouan nous offre l'apparent paradoxe d'une ville importante et d'une industrie active en plein désert, car on ne saurait mieux qualifier les steppes arides au milieu desquelles elle a grandi : pas d'oasis, ici, dont l'abri ait rassemblé des agriculteurs, pas de ces gisements précieux qui attirent, en dépit des rigueurs des climats les plus extrêmes, les pionniers et tous ceux qui vivent à leurs dépens; le pieux fondateur de Kairouan, Sidi Okba (fin du VIIe siècle), voulut seulement marquer la place d'une mosquée centrale, dans laquelle les fidèles de tout un vaste district viendraient prier; parmi les guerres incessantes du moyen âge, la mosquée a pris des allures de forteresse, et les menaces de pillage aussi bien que la dévotion y réunirent souvent des tribus entières; puis la réputation de sainteté de Kairouan se répandit au loin, et la ville grandit, comme toutes les villes de pèlerinage : autour des monuments sacrés, vite multipliés, tout un peuple d'hôteliers et de marchands s'établit; les nomades, passant à Kairouan pour faire acte de bons musulmans, profitaient de leur séjour pour se munir de provisions de toutes sortes : ils achetaient des burnous, des cordes en alfa, des outres en peau, des tentes en poil de chameau ; ils repartaient, l'âme sanctifiée, mais la bourse plate, tels ces moujiks russes qui viennent, de plusieurs centaines de kilomètres à la ronde, vénérer les images de la Trinité de Saint-Serge, près de Moscou.

Les négociants kairouanais enrichis devinrent, comme leurs collègues des villes du Nord et du Sahel, de plus en plus exigeants; ils eurent des armes damasquinées, des « patios » à galerie de plâtre découpé, des chambres matelassées de lourds tapis. Les mosquées nouvelles, à l'exemple des maisons privées, se chargèrent d'ornements inconnus de la rusticité des vieux temples; les premiers artistes de la Régence, glorieux anonymes comme les architectes chrétiens du moyen âge, ont ciselé les plâtres et peint les faïences de la « mosquée du Barbier ». Et Kairouan, à l'origine sanctuaire d'un pays de nomades, fut alors une ville de grande industrie. Ses œuvres, pourtant, gardèrent toujours comme un cachet de ses origines : elle travaillait les cuirs apportés par les Arabes de grandes tentes, dont les chefs paraient ensuite leurs chevaux de selles brodées, pour diriger un pillage ou faire la fantasia; les couleurs épandues sur les tapis kairouanais, renommés comme les cuirs jusqu'aux

limites de l'Islam, sont celles des mille fleurs de la steppe, qu'une pluie de quelques heures fait éclore au printemps.

Jusque vers le milieu de notre siècle, les industries tunisiennes, préservées des contacts étrangers, sont restées figées dans leurs procédés antiques; mais, depuis l'occupation française d'Alger, la Méditerranée a cessé d'être une frontière rarement franchie; une colonie européenne, italienne en majorité, se constitua dans les villes de la Régence, et les industries locales, hors d'état de pourvoir aux besoins de ces résidents nouveaux, furent atteintes par des rivalités d'Europe; mal outillées pour lutter contre la production en grand des fabriques modernes, elles succombèrent peu à peu; le coup le plus sensible que leur portèrent leurs adversaires fut de leur imposer, pour soutenir quelque temps le combat, l'emploi de méthodes à bas prix, dont l'usage bouleversa tout ensemble leur routine et leur goût. L'établissement du protectorat français ne nous a permis d'abord que de constater cette décadence : les trous béants dans les faïences murales de la mosquée du Barbier étaient bouchés avec de lamentables carreaux d'Italie; aux éternelles couleurs végétales des vieux tapis de Kairouan, des artisans pressés par la concurrence avaient substitué d'éphémères couleurs à l'aniline; les ateliers de céramique du cap Gamart étaient fermés.

Aujourd'hui, dix-huit ans de paix française ont rétabli dans la Régence l'ordre longtemps troublé; les finances sont restaurées, au point que l'on peut prévoir des excédents budgétaires tant qu'une excessive fiscalité n'entravera pas l'essor économique du pays; le réseau des voies de communications est déjà fort avancé, la mise en valeur du sol est vaillamment poursuivie par une élite de colons; un intelligent régime foncier facilite la constitution de la propriété. Ainsi appuyé sur des fondations robustes, le protectorat français peut maintenant ajouter quelques grâces à son édifice, en d'autres termes, il a le loisir et même le devoir de provoquer dans la Régence une sorte de renaissance industrielle et artistique; agir autrement serait le fait d'un protectionnisme vraiment monstrueux, car cette résurrection des industries tunisiennes ne saurait sérieusement atteindre les manufacturiers métropolitains. Nous constatons avec plaisir que l'administration l'a compris et qu'elle prête la main volontiers à plusieurs initiatives individuelles; tout particulièrement, la direction des Antiquités et des Beaux-Arts donne ici, malgré la modicité de ses ressources, d'excellents exemples. Il vaut la peine d'étudier quelle est actuellement la situation des industries tunisiennes, dans quelle mesure l'art proprement dit est intéressé à leur rajeunissement, et de noter ce qui a été fait dans ce dessein depuis quelques mois et ce qu'il paraît encore possible de faire.

Nous avons dit plus haut que les industries textiles[1] étaient, avec quelques autres qui en dépendent, les principales en Tunisie. La fabrication des « chéchias », bonnets rouges de laine, dont se coiffent les musulmans occupait jadis un grand nombre d'ouvriers; la chéchia tunisienne, en belle laine foulée, teinte en rouge de kermès, est un article très soigné, de long usage; deux ateliers de foulonnage fonctionnaient à Tebourba et Djedeida, sur la basse Medjerda ; le gouvernement des beys avait le monopole de ce travail, qui était assujetti à des règlements très stricts ; la teinture des bonnets foulés avait lieu obligatoirement à Zaghouan, près des sources qui alimentent Tunis, et dont les eaux, paraît-il, n'avaient pas de rivales pour cet apprêtage. La chéchia tunisienne revenait cher, non certes en salaires, mais parce que l'on n'y employait que des matières de premier choix ; les moindres coûtent, au détail, 5 francs. Or l'Autriche, surtout depuis les événements qui l'ont détournée de l'Europe centrale et rapprochée de l'Orient musulman, s'est mise à fabriquer les chéchias, ainsi que les fez[2], elle les produit à bas prix (2 fr. 50 environ) et cette concurrence a presque tué l'industrie tunisienne, qui n'exporte plus rien et se voit même dépossédée du marché intérieur.

A la différence de la précédente, l'industrie des tapis de Kairouan, véritables œuvres d'art, s'est conservée jusqu'à nos jours, mais non sans renoncer aux procédés qui avaient fondé sa juste réputation. La laine destinée au travail des tapis est apportée à Kairouan par les tribus de pasteurs du pays environnant, elle est vendue à la toison, et ce sont des femmes qui la filent, après l'avoir lavée puis la tissent à l'aide d'un métier primitif. Ces ouvrières travaillent sans modèle, suivant des traditions transmises sans retouches, de génération en génération ; l'imperfection même de leur ouvrage en est l'irréfutable marque de fabrique ; les tapis, destinés aux diverses pièces de la maison arabe, sont en général, comme celles-ci, plus longs que larges ; le dessin n'en est jamais tout à fait régulier, les motifs n'en varient guère, et l'on a pu y relever des analogies avec ceux des tapisseries coptes des premiers siècles ; bien entendu, ni l'homme ni les animaux n'y sont représentés, car la religion musulmane le défend ; ce sont de simples jeux de lignes entrelacées, gauches par leur manque de symétrie, tombant rarement juste dans les angles,

---

[1] Nous devons beaucoup, pour les renseignements qui suivent, aux travaux de M. V. Fleury, chef de service au gouvernement tunisien, parus dans *La Tunisie, Agriculture, industrie, commerce*, (Paris, 1896), t. I, p. 298 et suiv.

[2] La chéchia est un bonnet rond, de couleur rouge vif analogue à la calotte de nos enfants de chœur et munie d'un gland de soie bleue. Beaucoup de musulmans la portent partiellement couverte d'un turban de toile. Le fez est un tronc de cône de couleur plus foncée qui est porté seul, même avec un costume européen, par les fonctionnaires turcs. Certains jeunes Tunisiens ont adopté le fez, peut être dans le même esprit que quelques Français arboraient naguère l'œillet rouge.

mais gracieux et plaisants à l'œil par leur irrégularité même et surtout par la richesse de leur coloris.

Plus que les tisserands, en effet, ce sont les teinturiers qui ont fait la renommée des tapis de Kairouan : l'indigo donnait les bleus, la cochenille et le kermès les rouges, la fleur du grenadier ou la racine d'une centaurée les jaunes, etc...; ces plantes poussaient dans la Régence même, et, quoique la culture ou l'exploitation en soient fort négligées aujourd'hui, quelques teinturiers indigènes continuent à s'en servir, quitte à les faire venir de l'étranger. Mais la plupart d'entre eux ont renoncé à l'emploi de ces colorants végétaux; ils ne font usage que de couleurs à l'aniline, vendues bon marché comme produits chimiques de consommation courante, et les tapis de Kairouan sont maintenant à ceux de l'ancien temps ce que sont les chéchias autrichiennes à celles des vieux ateliers beylicaux : au premier coup d'œil, l'aspect est déjà différent, les couleurs sont plus crues, le tapis semble plutôt peint superficiellement que tissé en laines profondément teintes; à l'usage, les couleurs s'altèrent vite; elles chevauchent les unes sur les autres, les blancs s'empâtent d'une nuance violacée, empruntée aux couleurs voisines, le dessin se brouille et tourne à une confusion générale. Peut-être même pourrait-on remarquer que, dans ces contrefaçons modernes, la trame est lâche, comme si l'ouvrière, pressée de terminer, n'avait pas pris soin de la serrer à chaque fil. En somme, au lieu d'être, comme autrefois, de belles pièces tissées à loisir et capables de braver les années sans laisser déteindre un seul de leurs points, les tapis de Kairouan ne sont plus aujourd'hui que des articles de fabrication médiocre, hâtivement travaillés et voués à une dégradation rapide. Et cependant, les métiers de Kairouan ne chôment pas; depuis l'occupation française, la réputation des vieux artisans a déterminé les demandes d'une clientèle européenne, pour laquelle trop souvent un certificat d'origine tient lieu de toutes les qualités d'art; le Kairouan moderne n'est pas déplacé dans les salons orientaux et les fumoirs des villas de banlieue; mais, si la main-d'œuvre des femmes. par son extrême bon marché, ne laissait encore à Kairouan quelques avantages, c'est dans les manufactures métropolitaines que la fabrication en serait exclusivement pratiquée. Dans les dernières années, la vente des tapis de Kairouan aurait atteint, sur place, 250 à 270,000 francs [1]. Nous pouvons espérer qu'elle ne s'arrêtera pas à ce chiffre et que l'art, non moins que le commerce, y trouvera son compte : nous parlerons plus loin, en effet, d'une très intéressante tentative de restauration des procédés anciens, mais avec la discipline et la méthode de la science la plus récente.

---

[1] FLEURY, ouvrage cité, p. 299.

Il est inutile de nous étendre longuement sur les produits des industries textiles autres que les tapis ; ce ne sont, en effet, pour la plupart, que des objets communs, destinés aux usages locaux, ou exportés, par les oasis, chez les nomades du désert : les *burnous* du sud sont les plus estimés, ils viennent de Djérid, de Gafsa, de Djerba, et sont tissés en laine du pays. Gafsa et Djerba ont gardé la spécialité des couvertures en laine, rayées de couleurs variées et quelquefois rehaussées d'un mélange de soie ; ce sont les « ferrachia » et les « batania », achetées en grandes quantités par les indigènes, et que leur solidité, sinon leur cachet d'art, fait apprécier même des résidents européens. On pourrait citer encore, de même origine et de même fabrication presque toujours domestique, les sacs en poils de chèvre et de chameau, les licols et cordes pour animaux de bâts, les « felij » dont on fait les tentes, et diverses pièces en poils et laine, employées pour le vêtement ou d'autres besoins ménagers. Ces industries jusqu'ici, n'ont pas été touchées par la concurrence européenne, et ne se recommandent d'ailleurs à l'artiste par aucun caractère original.

Il en est autrement de l'industrie des tissus de soie, qui a son centre à Tunis, où elle occupe plusieurs milliers de personnes ; la matière première, la soie « grège, » est importée de France ou d'Italie et subit, dans les ateliers tunisiens, trois tranformations essentielles : elle est d'abord « moulinée, » c'est-à-dire apprêtée en fils et roulée en écheveaux ; elle est ensuite teinte, enfin les tisserands s'en emparent pour en faire diverses pièces, destinées aux indigènes ou même aux Européens. Un gros bourg du Sahel de Sousse, Ksar-Hellal, partage pour les tissus de soie la réputation de la capitale. Les étoffes de soie sont achetées, naturellement, par une clientèle riche, mais la fabrication tunisienne ne sort guère des tissus proprement dits ; la mode locale ne comportant pas de vêtements ajustés, on vend surtout des bandes ou des écharpes, que chacun drape selon le caprice du jour. Je ne sache pas que les ateliers de Tunis aient encore mis dans le commerce des soies apprêtées, sous forme de chaussettes par exemple, et pourtant cet accessoire de toilette est très demandé par quelques musulmanes élégantes. La gandoura, sorte de surplis que portent les hommes, et le burnous sont les seuls vêtements pour lesquels le tailleur professionnel ajoute son travail à celui du tisserand ; tout le reste est ouvré en famille et sans ces complications qui font la fortune de nos couturiers. Souvent les tissus de soie de Tunis sont croisés de laine ou même de coton ; parfois aussi l'ouvrier les agrémente de fils d'or ou d'argent ; ces étoffes mélangées, teintes de couleurs claires et gaies, sont très heureusement employées par des dames de la colonie française, pour la tenture des appartements ; rien n'empêcherait, semble-t-il, en con-

fiant aux tisserands indigènes de bons modèles et guidant leur travail, d'obtenir d'eux des soieries de dessins plus variés que les rayures multicolores de leur fabrication actuelle. Déjà la concurrence européenne leur dispute le marché local, et la lutte, semble-t-il, deviendra vite impossible, s'ils ne changent leurs procédés trop lents et routiniers; on m'affirmait jadis qu'une usine de la Seine-Inférieure fabriquait spécialement, en soie et laine, les longs burnous noirs qui sont, en pays musulman, l'insigne des chefs principaux. Avant longtemps, si les patrons tunisiens n'y prennent garde, toutes les soieries tunisiennes viendront ainsi de France.

Le centre et le sud de la Régence possèdent d'immenses étendues d'alfa; cette plante pousse par paquets d'aiguilles vertes, clairsemés à travers la steppe; elle est ramassée sans aucune précaution, liée en gerbes et acheminée sur les ports du littoral oriental, Sfax notamment; certain caïd, très connu à Tunis, en faisait jadis commerce avec des maisons anglaises. Sur place, l'alfa est tressée sous forme de cordes, de paniers, de nattes; les feuilles de palmier fournissent aussi des fibres aux vanniers indigènes, groupés surtout à Nabeul et dans les oasis du Sud. Ces derniers tressent en palmier, d'immenses chapeaux que les nomades portent, au soleil, par-dessus chéchia et turban. La natterie seule pourrait, de toutes ces industries, donner des œuvres quelque peu originales; déjà les ouvriers, en mélangeant les joncs bruts et quelques autres peints de couleurs diverses, varient les types de leurs nattes; seraient-ils incapables de faire des garnitures plus élégantes pour revêtement de murs ou garniture de meubles légers?

Aux industries textiles qui, sauf les dernières signalées, procèdent toutes de l'élevage, il convient de rattacher la tannerie, qui trouve, là aussi, la matière de son travail; nous ne parlerons pas des tanneries pour usages communs; il existe des tanneurs et des cordonniers à peu près dans toutes les villes de la Régence. Mais la sellerie et la préparation des cuirs teints sont à Tunis et à Kairouan assez actives; le *Souk*, quartier (des selliers) à Tunis, est un des plus achalandés; les ouvriers y sont parfois de très bonne famille, et plus d'un Andalou, dont les ancêtres furent puissants en Espagne gagne aujourd'hui sa vie par ce travail du cuir, plus considéré que d'autres métiers manuels. Les cuirs ouvrés, rehaussés de broderies d'or et d'argent, teints d'une belle couleur rouge sombre, font de magnifiques harnachements tels que les Parisiens ont pu en admirer sur les chevaux des chefs arabes venus pour faire escorte au tsar. La reliure peut aussi les employer et, dans un pays de science musulmane, comme fut jadis la Tunisie, les commandes de cette industrie apportaient aux tanneurs un contingent d'ordres très appréciables. Aujourd'hui, malheureusement, la Tunisie n'exporte plus guère que

des peaux tannées; on ne compterait que bien peu d'ateliers où l'on travaille le cuir avec l'art des anciens artisans, et le Souk des selliers, à Tunis même, ne fait plus en grand que le bibelot.

La poterie, ou pour mieux dire, la céramique a été, depuis l'époque ancienne, une des industries les plus prospères de la Tunisie; Nabeul et l'île de Djerba en sont les centres principaux; les Djerbiens font de grandes jarres, dont les formes, disent les archéologues, n'ont pas varié depuis l'époque romaine, et qui servent pour les liquides et les graines; on en trouve chez tous les indigènes du Sud. Les Djerbiens ont envoyé des colonies de potiers à Bizerte et à Tunis; aussi la fabrication de l'île elle-même est-elle en décadence. Nabeul travaille mieux, et plus délicat; les plats cuits dans les ateliers de cette ville sont souvent vernis en jaune et en vert; à côté d'ustensiles ménagers de formes traditionnelles, les potiers de Nabeul pétrissent et tournent des figurines, auxquelles il ne manque, pour être fines, que de meilleurs modèles; l'argile est fournie par des carrières situées au nord de la ville; elle est d'excellente qualité. Un sculpteur français distingué, qui a passé de longs mois en Tunisie, M. R., en a fait lui-même l'expérience : il a modelé de ses mains le buste d'un des potiers de Nabeul, — un type vigoureux de berbère à face arrondie; — parmi les pièces les mieux venues des artisans indigènes, chameaux mal équilibrés, petits soldats figés, aigles gauchement éployées, naïve imitation de quelque insigne impérial égaré sur ces rivages, l'œuvre maîtresse du bon sculpteur rayonne d'une beauté plus souveraine, comme l'aurore d'un art futur. Quant aux carreaux vernis, tels que ceux qui font aux murs de la mosquée du Barbier une si chaude parure de couleurs entrelacées, la céramique tunisienne n'en produit plus; elle a perdu, de même, le secret de fabrication des plats en faïence peinte, aux teintes plus douces, où les fleurs ajoutaient une grâce au fouillis des arabesques.

Nous n'avons rien dit de l'huilerie et de la savonnerie, non plus que de la distillation des parfums parce que, dans ces industries, le travail de l'homme ne vise pas à présenter la matière première sous une forme qui peut atteindre à l'art; nous aurions dû plutôt faire mention de la chaudronnerie de cuivre, de la fabrication des armes et des ferrures; mais tous ces métiers n'occupent plus qu'un très petit nombre d'ouvriers musulmans; quelques autres travaillent le bois; enfin des juifs indigènes montrent une réelle habileté comme bijoutiers et orfèvres, ou comme tailleurs et brodeurs; parmi eux, aussi, quelques ingénieux artisans, avec des pans de boîtes à pétrole et des débris de verres colorés, fabriquent patiemment ces lanternes d'appartement qu'ils vendent ensuite, après d'interminables marchandages, devant les hôtels et les cafés des quartiers européens.

Tel est, en cette fin du XIXe siècle, l'état d'ensemble des industries tunisiennes. Il est facile de tirer les conclusions de cet exposé : les Tunisiens ne peuvent pas lutter contre la concurrence européenne ; ils produisent trop lentement, sans un outillage suffisant pour que l'économie d'une main-d'œuvre peu chère compense les pertes de temps et les malfaçons ; en adoptant certains procédés économiques, tel que l'emploi des couleurs à l'aniline pour la teinture des textiles, ils n'on fait qu'avilir leur production, sans en arrêter la décadence. Mais une renaissance est possible ; elle est déjà commencée : aux artisans de la Régence, il faut le concours de la science moderne et des capitaux sans lesquels il n'y a plus aujourd'hui d'industrie : capitaux et connaissances scientifiques, c'est chez la puissance protectrice qu'ils les trouveront, et la France a tout intérêt à refaire de la Tunisie un foyer d'art industriel musulman.

Depuis plusieurs années déjà, beaucoup de touristes traversant la Régence, ainsi que beaucoup des résidents qui l'habitent, avaient exprimé le regret que cet art tunisien fût abandonné, au point qu'on en pût prévoir à bref délai la disparition complète. On avait pensé tout d'abord à préserver de la destruction totale les ruines romaines ou byzantines dont la Tunisie est couverte ; on s'est avisé, un peu plus tard, que d'autres ruines, aussi, méritaient protection, et qu'en les retrouvant, on n'accroîtrait pas seulement la liste des monuments historiques ; quelques hommes de goût ont donc vaillamment tenté le sauvetage de l'art tunisien [1]. Le mouvement fut donné par M. Jules Pillet, inspecteur des Beaux-Arts, qui avait été chargé, en 1895, d'une mission dans la Régence ; à son instigation, une « Société des industries d'art de Tunisie » fut fondée, qui se consacra d'abord à la renaissance de la tapisserie de Kairouan, tandis que M. Gauckler, directeur des Beaux-Arts de Tunisie, ouvrait un atelier pour la fabrication des plâtres sculptés, et que, de son côté, la direction de l'Enseignement créait à Tunis, dans le quartier Bab Souika, une école professionnelle de menuiserie et de serrurerie. Plus récemment, la « Compagnie commerciale de la Régence de Tunis » a entrepris de rénover l'industrie céramique à Nabeul.

L'idée de former, dans les écoles primaires de la Régence, des ouvriers instruits est plus ancienne que l'école professionnelle de Bab Souika ; elle a été appliquée, non seulement par la direction de l'Enseignement, mais aussi par les Pères Blancs. L'originalité de l'école de Bab Souika est pourtant remarquable : d'abord, elle est libre de ses programmes ; ses directeurs sont bien des fonctionnaires, payés sur le budget tunisien, mais ils sont maîtres de leurs ateliers, il ne leur est même pas interdit de gagner de l'argent...

[1] Voir P. Blanchet, dans le *Journal des Débats* des 30 août et 2 septembre 1899.

pour leur œuvre. Ensuite, on s'est résolument rangé à la seule combinaison qui puisse pratiquement sauver l'art tunisien : des outils d'Europe et des motifs indigènes. Il est trop clair, en effet, qu'il serait peu intéressant de former les ouvriers tunisiens à tourner des meubles comme au faubourg Saint-Antoine, ou à sculpter des horloges de bois à la mode de Neufchâtel. M. Paulin, directeur de l'école de Bab Souika, dresse ses élèves à recueillir de tous côtés, au hasard de leurs promenades et de leurs rencontres, tous les motifs d'ornementation indigène ; il leur fait apprendre — ce que les musulmans ignorent entre tous les hommes — à travailler d'après un croquis préalablement établi. Les premiers résultats obtenus sont encourageants ; certes, il est difficile de combattre, chez les apprentis, toute une hérédité qui s'assouplit malaisément aux méthodes européennes ; ils arrivent pourtant, à force de conseils, à établir des meubles en bois ouvré de solidité convenable et de formes vraiment indigènes ; il faudra seulement, croyons-nous, prolonger pendant quelques années leur séjour à l'école, exiger d'eux, au besoin, des engagements, pour qu'ils persévèrent sans défaillance jusqu'au jour où, sûrs d'une clientèle, leur intérêt les persuadera, mieux que toutes les exhortations, de rester fidèles aux principes reçus de leurs maîtres. L'école de Bab Souika aurait, nous dit-on, l'intention d'ouvrir prochainement des ateliers de reliure et de serrurerie ; elle a trop bien débuté pour que nous n'augurions pas très favorablement de ces intelligentes ambitions.

C'est au musée du Bardo, avec un maître et trois apprentis, que M. Gauckler a entrepris le sauvetage de la sculpture en plâtre ; nous ne pouvons guère, en Tunisie même, nous rendre compte des chefs-d'œuvre de cette ancienne industrie ; les maisons particulières des musulmans, plus ornées à l'intérieur que sur la rue, nous sont ordinairement fermées ; l'accès des mosquées, est rigoureusement interdit aux chrétiens ; à Kairouan seulement, depuis le jour où les soldats français pénétrèrent dans ces édifices à la suite de leurs camarades musulmans d'Algérie, la visite en est constamment permise, et tous les touristes ont admiré ces coupoles de plâtre de la mosquée du Barbier, dont la feuille de palmier a fourni le motif principal, varié à l'infini par la fantaisie des artistes ; mais, aidé de collaborateurs indigènes, M. Gauckler a pu faire photographier beaucoup de pièces dont il lui était impossible de prendre directement connaissance ; en y joignant des documents égyptiens et algériens, sans oublier ceux de l'Espagne méridionale, il pourra constituer et classer une très riche collection de modèles. Pour le moment, son sculpteur unique travaille de mémoire, entaillant, au gré de ses souvenirs, une large galette de plâtre frais, qui est posée verticalement devant lui ; sur cette esquisse, les apprentis creusent ou découpent ; quand ils ont

fini, le panneau peut être dressé tel quel sur un mur, ou devenir une fenêtre; dans ce dernier cas, on l'applique sur un jeu de vitres colorées, et l'on obtient un de ces vitraux exquis derrière lesquels l'ardeur du soleil saharien n'est plus qu'une caresse. L'atelier du Bardo n'est encore, on le voit, qu'une indication, quelque chose comme, en procédure, une démarche interruptive de prescription; peut-être en attendant des libéralités budgétaires ou privées, M. le directeur des Antiquités et des Beaux-Arts ferait-il bien pour le développer, de vendre au détail quelques ruines romaines.

Nous avons dit ce que devient, sous des doigts habiles, l'argile à potiers de Nabeul; des négociants de Tunis ont résolu d'en tirer parti et se sont fait connaître, au printemps dernier, par une très ingénieuse réclame. On se rappelle sans doute, qu'à cette date une caravane de ministres, de députés et de journalistes métropolitains vint assister à l'inauguration du port de Sousse et du chemin de fer de Sfax à Gafsa; comme de juste, Sousse donna un banquet, pour réparer les forces de ces explorateurs; à ce banquet, les convives remarquèrent qu'il n'y avait pas de carafes, seulement des vases en terre, de formes très variées, et, pour garnir le centre de la table, d'autres compositions, également en terre, et par endroits fort réussies: le tout sortait des nouveaux ateliers de Nabeul[1]. Peut-être souhaiterait-on des modèles un peu plus fins, mais ce n'est là qu'un début et tous les progrès sont possibles; ici encore, on peut attendre beaucoup de la main-d'œuvre indigène, soutenue par les méthodes et les capitaux français.

Il vaut la peine de s'arrêter quelque temps à la fondation de la « Société des industries d'art de Tunisie ». C'est à Tunis, près de Bab Souika, une maison basse, blanchie à la chaux, avec une modeste enseigne en français et en arabe, et une minuscule avant-cour ouvrant sur la rue, un local à peine aménagé, un mobilier et un matériel des plus sommaires; on se propose d'y fabriquer suivant les meilleures traditions de l'art indigène, des cuirs, des faïences, des bois sculptés et des tapis; en ce moment, un petit atelier de corroierie est ouvert; des expériences sont poursuivies pour la coloration et l'émaillage des briques; mais, pour la tapisserie, on est beaucoup plus avancé et déjà la Société a pu vendre à Tunis et même en France, de très beaux tapis qui ont établi sa réputation. M. Djilani, directeur de ces ateliers, est un Tunisien fort instruit, qui parle purement le français et connaît, pour les avoir étudiées en détail, nos principales manufactures nationales. Entré, avec le goût d'une vocation véritable, dans les idées de M. Jules Pillet, il a résolu de refaire à Tunis ce que Kairouan fit si bien jadis. Il lui fallait d'abord, renouveler et améliorer

[1] Voy. la *Dépêche tunisienne* du 5 mai 1899.

l'outillage du tapissier indigène; puis choisir des modèles; enfin, et là était le plus difficile, former un personnel ouvrier; nous devons le féliciter hautement de ses premiers succès [1].

L'ancien métier arabe est de dimensions restreintes, car les pièces qu'on lui demande de garnir de tapis sont des galeries plus longues que larges; on trouve très peu de grands kairouans authentiques qui soient carrés, et c'est une raison qui en rend la pose difficile ou disgracieuse dans nos appartements français. M. Djilani élargit et assouplit son métier; à tout moment l'ouvrier reste libre de déployer devant lui tout le travail achevé, rien ne l'empêche de faire de grands carrés, si tel est le choix du client. La laine, apportée brute à l'atelier, y est désuintée, puis teinte. Les couleurs à l'aniline sont rigoureusement proscrites; quelques toisons noires, mêlées aux laines blanches ou teintes, accroissent la variété des produits obtenus. Le directeur est obligé de surveiller les teinturiers professionnels qu'il emploie parfois, à défaut d'ouvriers dressés par lui-même : ces auxiliaires sont indociles et railleurs, tels nos paysans démontrant aux propriétaires l'inutilité des engrais chimiques.

Les modèles sont des documents strictement authentiques, empruntés pour la plupart aux recueils de Prisse d'Avennes sur l'art décoratif des Arabes; on reprochera peut-être à l'atelier de Bab Souika de fabriquer indifféremment le Stamboul, le Brousse et le Kairouan; mais nous n'en sommes pas encore à une rigoureuse classification de tapisseries arabes et, sauf sans doute un petit nombre d'amateurs très informés, les acheteurs de ces tapis n'auront garde de découvrir, dans un dessin kairouanais, un détail de style turc. Il est bon cependant de recommander aux directeurs de cette manufacture une certaine méfiance des modèles trop composites: mieux vaut conserver purs, autant que possible, les types originaux. A Bab Souika, aucun tapis n'est mis en mains, s'il n'en a été dressé préalablement sur carton quadrillé un croquis teinté point par point; M. Djilani avait d'abord voulu faire copier ces croquis par des femmes de Kairouan; il ne put obtenir d'elles un travail régulier; toujours les éléments du dessin portaient à faux l'un sur l'autre; il fallut donc préparer toute la besogne d'avance et n'en laisser aux apprentis, simples praticiens, que l'exécution matérielle : à cet effet, le croquis, après approbation du client qui en a reçu communication, est découpé en bandes dans le sens de la largeur; les bandes sont posées une à une devant la trame, sous l'œil de l'apprenti qui travaille accroupi; celui-ci n'a qu'à étendre la main pour prendre la laine teinte qui convient à chaque point, il l'entrecroise dans la trame,

[1] A Alger aussi la résurection des industries textiles indigènes a été récemment tentée, notamment par Mme Delfau; de telles initiatives représentent, en pays musulman, l'une des formes les plus intelligentes de l'assistance publique.

et la coupe, à l'aide d'un calibre, à la hauteur convenue; ainsi tous les points sont noués à la main; seules les corrections sont faites à l'aiguille. Avec un pareil système, et quelle que soit la complication du dessin, l'apprenti le moins exercé peut fournir un travail sans fautes; l'adresse consiste pour lui, d'abord à suivre exactement le modèle pour n'avoir pas à se reprendre, ensuite à travailler vite, car il est payé à tant par mille points.

M. Djilani forme, petit à petit, ses ouvriers; il eut d'abord beaucoup de peine à les retenir; dès qu'ils avaient amassé quelques francs, ces gamins couraient acheter des pâtisseries et des chéchias neuves. Il est arrivé cependant à en fixer quelques-uns, et il travaille, il travaille tant qu'il peut. Ses ateliers ont reçu déjà la visite de nombreux touristes; il a plus de commandes qu'il n'en pourra de longtemps accepter; un grand magasin de Paris, mal renseigné sur la modestie de ses débuts, ne lui avait-il pas demandé combien de centaines de tapis il pouvait livrer par mois? Il serait fort empêché pour le moment, avec ses quinze ou vingt auxiliaires d'en livrer plus d'un ou deux par semaine, mais tout ce qui sort de ses ateliers est irréprochable; en l'état, son prix de revient, calculé minutieusement, est encore assez élevé, 30 francs le mètre carré; l'administration des douanes encouragerait notablement l'exportation en France, de ces tapis, si elle les admettait en franchise, ce qui ne demanderait, sans doute, qu'un peu de bonne volonté; mais, quoi qu'il en soit, l'avenir de l'œuvre est dès maintenant assuré. Ce seront, ici encore, des éléments de richesse que l'intervention française aura portés à nos sujets musulmans.

On aura remarqué que les industries rajeunies en Tunisie ne comportent qu'un personnel restreint et un outillage, en somme, peu coûteux; la main de l'ouvrier y reste l'instrument principal, et, dans un pays où les combustibles minéraux manquent, on ne peut supposer que, de sitôt, le mécanien remplace le potier et le tisserand; c'est donc une carrière très vraisemblablement lucrative que nous ouvrons aux artisans formés dans ces nouveaux ateliers; ainsi l'intérêt esthétique se double, ici, d'un intérêt social; on mesurera mieux la portée de cette œuvre, si l'on considère la nécessité, pour la France même continentale, d'une entente de plus en plus étroite avec le monde de l'islam. En matière industrielle comme en matière de gouvernement, nous devons rester les directeurs et les maîtres, et c'est facile, puisque nous détenons le dépôt de la science moderne et des capitaux; mais, n'oublions pas que nous serons d'autant plus solidement établis dans l'Afrique musulmane, qu'une politique habile saura nous susciter parmi les indigènes plus de collaborateurs.

HENRI LORIN,
Professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

I. La guerre du Transvaal. — Il est assez difficile de se faire une idée absolument précise de la situation au Transvaal. Les nouvelles de l'Afrique du Sud ne nous arrivent que par la voie anglaise, et, avec un sans-façon qui n'est pas pour nous surprendre, le gouvernement britannique ne nous communique des dépêches que ce qui lui convient et à l'heure qui lui plaît. Cela devrait même, entre parenthèses, inspirer de sérieuses réflexions aux puissances européennes et à nous, tous les premiers. L'Angleterre détient l'ensemble, ou peu s'en faut, des câbles télégraphiques, reliant l'Europe au reste du monde. Il y a là un danger européen. Ce qui se passe pour la guerre du Transvaal se renouvellera à la première occasion.

Voici rapidement résumés les événements de ces derniers jours :

L'ultimatum du président Krüger expirait le 11 octobre à cinq heures du soir. Dès le lendemain 12 on apprenait que les Boers avaient envahi la Natalie après avoir occupé le défilé de Laingsneck et avaient en même temps pénétré dans le Bechuanaland où ils s'efforçaient de couper les communications télégraphiques et la voie ferrée entre le Cap et Boulouwayo. Depuis, les opérations se sont poursuivies simultanément sur ces deux points.

A l'ouest les Boers, commandés par le général Croenje, ont réussi à isoler Mafeking et Kimberley.

Mafeking est une petite ville du Bechuanaland traversée par le chemin de fer du Cap à Boulouwayo, à 875 milles du Cap et à 8 milles seulement de la frontière occidentale du Transvaal. Le corps de police du Bechuanaland y a son quartier.

La garnison est commandée par le colonel Baden Powel. La ville n'est pas fortifiée. Construite dans une grande plaine, ses seules défenses sont des fossés qui ont été creusés depuis les menaces de guerre.

Kimberley est plus au sud, toujours sur la ligne du chemin de fer, à 617 milles du Cap et à 230 milles de Mafeking. C'est le centre de l'industrie diamantaire, non seulement à cause des deux grandes compagnies minières Kimberley et de Beers, mais à cause du syndicat qui y a son siège et qui règle les cours du diamant dans le monde entier. Au dernier recensement, sa population était de 29,000 âmes dont un peu moins de la moitié de race blanche. C'est une grande ville, avec de beaux hôtels, de riches églises, des tramways, des journaux.

La petite ville de Beaconsfield en est le prolongement, avec une

population de 10,000 âmes. Elle encadre les mines de Du Toit's Pan et de Bullfontein.

Kimberley est défendue par une garnison de 2,5000 hommes environ, composée en partie de réguliers, en partie de volontaires. Elle a de l'artillerie et les déblais des mines l'entourent d'une enceinte de fortifications assez sérieuses.

Le 21 octobre à minuit, les troupes du général Croenje investissaient Mafeking.

Le 15, le bombardement de la ville commençait. Des dépêches très confuses et contradictoires nous ont appris que les Anglais avaient repoussé à plusieurs reprises les assiégeants. En fait, on ne sait rien de précis, si ce n'est que le général Croenje s'est emparé du camp anglais de Ramathlabama au nord de Mafeking et de la station de Wryburg entre Kimberley et Mafeking et que Mafeking est toujours bloquée.

De Kimberley on n'a aucune nouvelle. La ville est complètement isolée et l'on ne laisse pas d'être assez inquiet sur son sort. Une des dernières dépêches reçues serait de M. Cecil Rhodes lui-même, qui est enfermé dans la ville et qui aurait télégraphié directement, au ministre de la Guerre anglais, pour lui demander d'envoyer promptement des renforts à Kimberley. On croit qu'un détachement de marins débarqué à Port-Élisabeth, a dû être dirigé sur Kimberley pour renforcer la garnison.

Les opérations dans la Natalie ont été plus graves, c'est là que les Boers donnent leur principal effort.

Les troupes qui, sous le commandement du général Kock, passèrent les premières la frontière dès le 11 au soir, formaient l'avant-garde d'un important corps d'armée commandé par le général Joubert lui-même.

Le 13 octobre, les Boers du général Kock occupaient la ville de New-Castle qui venait d'être évacuée par les Anglais, et, le 15, le général Joubert y entrait à son tour et y établissait son quartier général.

De son côté le général White, commandant en chef des troupes du Natal, avait établi son quartier général à Ladysmith, élégante petite ville où se trouve la gare de jonction des deux lignes de chemin de fer venant de Prétoria et de Blœmfontein, et dont la population est seulement de 4,500 habitants. Elle est traversée par la rivière Klip qui coule de l'est à l'ouest et dont le cours est dominé à l'est par une chaîne de montagnes.

Le général White avait concentré son armée entre Glencoe, Dundee et Ladysmith laissant seulement, à l'arrière, quelques détachements à Colenso et à Pietermaritzburg pour garder la ligne de communication avec la mer.

Le 15 octobre les Anglais évacuaient Dundee. Leur position la plus avancée restait le camp de Glencoe sur la ligne principale du chemin de fer de Durban à Prétoria. Ce camp comprenait environ 4,000 hommes sous le commandement du général Symons et 3 batteries d'artillerie de campagne.

Le choc se produisit le 20 octobre. Un parti avancé de Boers attaqua le camp de Glencoe. L'action fut chaude et les pertes sérieuses des deux côtés. Les Boers furent repoussés. Voici d'ailleurs la version officielle anglaise de cet engagement.

Camp de Glencoe, par Ladysmith, 3 h. 30.

Nous avons été attaqués ce matin au point du jour par des forces estimées à environ 4,000 hommes. L'ennemi avait mis en position quatre ou cinq canons qui ont ouvert le feu sur notre camp.

Notre infanterie s'est formée pour l'attaque, et nos canons ont été aussitôt mis en position.

Après que la position ennemie eût été bombardéé, l'infanterie s'est avancée pour l'attaque.

Après un violent combat qui a duré jusqu'à 1 h. 30, la position, presque inaccessible, a été prise. L'ennemi s'est retiré vers l'est.

La cavalerie et l'artillerie ne sont pas encore rentrées.

Le général Symons a été sérieusement blessé.

Nos pertes sont importantes.

Depuis on a su que les forces boers étaient très inférieures à celles des Anglais. Sur les pertes des deux partis on n'a que des renseignements incertains. On croit que les Anglais ont eu environ 300 morts et blessés et les Boers à peu près autant.

Le même jour un autre détachement de Boers s'emparait de la station de Elangslaagte à 15 milles au nord de Ladysmith.

A cette nouvelle, le général White décida de faire un effort décisif pour dégager Ladysmith. Il marcha en personne sur Elandslaagte et reprit la position après un combat meurtrier le 21 octobre. Mais ce succès coûta cher aux Anglais. Quarante-deux tués, dont un colonel et 5 officiers, et 175 blessés qui sont considérés comme perdus.

Les Boers, de leur côté, ont également été sérieusement éprouvés et ont fait des pertes cruelles. Le général Kock est blessé et prisonnier, et on dit que le général Ben Viljoen est parmi les morts.

Et tout cela pour pas grand'chose comme résultat effectif, puisque la ligne de Glencoe ne fut pas dégagée et que le général White dut rentrer à Ladysmith sans chercher à poursuivre son succès.

En Angleterre l'enthousiasme fut grand à la nouvelle des combats, des *victoires* de Glencoe et d'Elansdlaagte.

Mais il fallut vite reconnaître que ces succès étaient loin d'avoir l'importance qu'on leur avait d'abord attribuée.

Dès le 21 octobre, en effet, on apprenait que les Boers attaquaient de nouveau le camp de Glencoe. Cette fois c'était le principal corps qui donnait, sous les ordres du général Joubert lui-même. Le général Yule, remplaçant le général Symons, avait pris le commandement des troupes anglaises sensiblement affaiblies par leurs pertes de la veille.

Pendant deux jours on resta sans autres nouvelles du camp de Glencoe. L'inquiétude était très grande à Londres. Aussi est-ce avec un grand soulagement qu'on apprit le 24 octobre que le général Yule avait évacué le camp, laissant les blessés au mains des Boers. Parmi ces blessés se trouvait le général Symons dont on a appris la mort depuis.

Voici, d'ailleurs, le texte de la communication faite à ce sujet par M. Wyndham, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, à la Chambre des Communes le 24 octobre :

Le général Yule s'est replié pour rejoindre le général White. Il a campé hier soir à environ 16 milles au sud de Dundee, sans avoir rien vu de l'ennemi pendant sa marche.

Depuis, on a signalé que le général Yule est campé sur la rivière Waschbank, et que tout va bien.

Le général White a engagé aujourd'hui, avec succès, une action contre une troupe de l'État libre d'Orange, sur la route entre Ladysmith et Newcastle; on s'attend à ce qu'il fasse sa jonction avec le général Yule ce soir.

Le général Yule annonce que les blessés anglais vont bien.

Le 25 octobre on apprenait que le général Yule avait fait sa jonction avec le général White.

Telle était la situation d'après les premières dépêches. Depuis le gouvernement britannique s'est décidé à publier de nouveaux télégrammes qui présentent les événements sous un jour bien différent.

Le 26 et le 27 octobre les communications du *War Office* ont révélé d'abord qu'à la première bataille de Glencoe, celle du 20, les Anglais n'avaient eu affaire qu'à un petit détachement boer de 1.200 hommes à peine ; qu'aucun canon n'avait été pris à l'ennemi, mais que les Boers avaient enlevé un canon Maxim ; enfin que le régiment entier du 18e hussards qui s'était imprudemment lancé à la poursuite des Boers avait été fait prisonnier avec son colonel, son commandant, deux capitaines et cinq lieutenants. On a appris, en même temps, que le second combat avait été désastreux pour les Anglais ; que le général Yule avait été mis en complète déroute, avait dû abandonner ses malades, ses blessés et ses bagages, et n'avait pu rejoindre le général White que grâce à une marche forcée de nuit très pénible qui avait fatigué terriblement ses soldats. Dans cette seconde attaque, les Boers du général Joubert avaient avec eux les Boers qui avaient dirigé la première, ce qui prouve que ceux-ci n'avaient pas été aussi

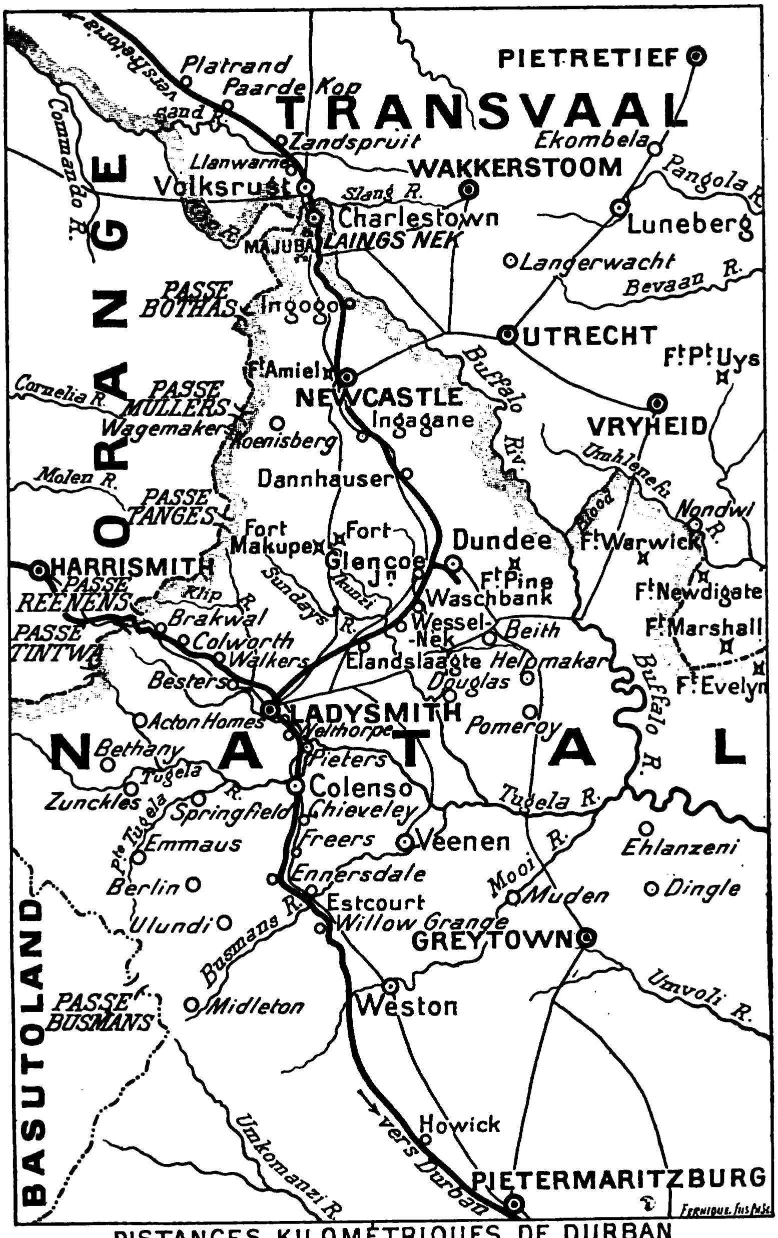

DISTANCES KILOMÉTRIQUES DE DURBAN

Ladysmith 303^{k}238^{m} *Glencoe* 371^{k}679^{m} *Dundee* 380^{k}524^{m}

Newcastle 431^{k}212^{m} *Charlestown* 489^{k}136^{m} *Harrismith* 400^{k}641^{m}

—— Chemins.

démoralisés par leur défaite du 20 que le prétendaient les premières dépêches. Bien plus, on a su alors que la double action des Boers, à Glencoe le 20 et à Elandslaagte le même jour, n'était qu'une habile tactique destinée à fatiguer, d'une part, les troupes du camp de Glencoe et à détourner, de l'autre, l'attention du général White. En effet, tandis que le général Yule, comprenant le danger de sa situation après la première affaire, demandait du secours au général White, celui-ci était retenu à Elandslaagte, d'où il revenait d'ailleurs sans avoir pu rétablir ses communications avec Dundee et Glencoe. C'est alors que le général White, avec une promptitude de décision remarquable, partit dans la direction du nord-ouest au-devant de Yule et put faire sa fonction avec lui après un engagement sanglant à Rietfontein.

Actuellement les Anglais ne forment plus qu'une seule armée de 10.000 hommes environ enfermée à Ladysmith. Les Boers cernent étroitement la ville au nord, à l'ouest et à l'est. Des dépêches laissent même entendre qu'ils se sont emparés de Colenso, complétant ainsi par le sud l'investissement complet de Ladysmith. On évalue leurs forces à 18.000 hommes. Enfin une dépêche de Ladysmith, 30 octobre, 5 heures 20 du matin, annonce que les Boers viennent de commencer e bombardement de la ville avec des canons de siège de 40. La situaion ne laisse pas d'être très inquiétante.

Les journaux français enregistrent avec satisfaction les succès des Boers, mais ils continuent à penser que l'issue de la guerre ne peut être douteuse. C'est ainsi que le *Temps* écrit :

Le pire service à rendre aux Boers, ce serait de leur prodiguer les fausses espérances. Ceux-là mêmes qui jugeaient le plus favorablement des chances militaires des républiques sud-africaines se bornaient à penser qu'il y aurait peut-être une période de quelques semaines pendant laquelle elles pourraient se hâter de porter certains coups. Personne en dehors des esprits aveuglés par la passion ou de ces conseillers de malheur qui flattent, mais qui se gardent bien de dire ou de rechercher la vérité, ne s'est fait d'illusion sur le résultat final d'une lutte aussi inégale.

Le *Figaro* également, commentant l'exposé présenté à la Chambre des communes par sir Michaël Hicks Beach, chancelier de l'Échiquier, déclare :

Le comble de la chance pour l'Angleterre serait sans doute d'arriver à triompher des Boers avec les seules forces dont elle dispose actuellement contre eux ; mais sir Michaël Hicks Beach, en homme prévoyant, ne fait compte qu'avec des réserves de cette espérance, probablement un peu aventurée. Selon lui, si les opérations demeurent indécises et souvent meurtrières pendant quelques semaines encore, en revanche elles changeront de caractère lorsque le gouvernement pourra faire usage de tous

les renforts qui sont partis récemment à destination du Cap. Voilà ce qui permet au gouvernement anglais de calculer avec certitude que tout sera terminé, victorieusement pour lui, à l'échéance du 31 mars 1901.

Enfin le *Journal des Débats* écrit :

Le mouvement de recul de la division de Glencoe était imposé par les circonstances ; il n'en constitue pas moins un échec moral.

Maintenant, c'est sur Ladysmith que vont converger les efforts des Boers ; leurs coureurs ont été signalés au sud-est de cette ville et ils vont s'efforcer de couper de la mer les forces dont dispose le général sir George White. Seulement au point de vue stratégique et tactique, la situation des Anglais est bien meilleure qu'hier. Sir George White a toutes ses forces sous la main, c'est-à-dire une douzaine de mille hommes au moins, sans compter les volontaires et les contingents particuliers du Natal. Il va manœuvrer, et malheureusement pour eux, les Boers ont peu d'expérience de la guerre moderne, et puis la supériorité de l'artillerie anglaise est indéniable.

II. L'Allemagne maritime, le voyage de l'Empereur et la question du Transvaal. — L'empereur Guillaume vient de prononcer à Hambourg, à l'occasion du lancement d'un cuirassé, un discours qui a fait grand bruit et dans lequel il insistait sur la nécessité qui s'impose à l'Allemagne d'avoir une flotte de guerre puissante.

Il est évident que le rêve de l'empereur Guillaume est de faire de l'Allemagne une grande puissance maritime.

Quelques imaginations fantaisistes ont voulu voir là une intention d'hostilité contre l'Angleterre.

Tel n'est pas l'avis du *Matin* et du *Temps*, qui estiment au contraire que l'entente est dès maintenant complète entre l'Allemagne et l'Angleterre :

La diplomatie britannique, écrit le *Matin*, a obtenu gain de cause auprès du Souverain allemand. Il est vrai que l'empereur Guillaume ne se rendra à Londres qu'après avoir conféré avec son frère de Russie. Mais le tsar ne semble pas non plus disposé, en dépit des articles de la presse russe, à contrarier les visées anglaises. Son frère, le tsarevitch, a passé, aux côtés du prince de Galles, la revue des troupes destinées au Sud-Africain. Le journal le *Sviet* conteste même aux Boers la qualité de belligérants et les assimile à des sujets révoltés.

Ainsi les Républiques transvaaliennes ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Ce n'est pas du continent européen que leur arrivera le moindre secours. L'année qui a vu s'ouvrir la Conférence de la Haye s'achève par une très singulière interprétation du droit international.

De même le *Temps* écrit :

Que si d'aucuns, fort adonnés à la politique conjecturale, avaient imaginé tout un roman qui les faisait pleurer de tendresse et dans lequel l'Allemagne prenait l'initiative d'une intervention diplomatique européenne en faveur du Transvaal, ils ont dû faire leur deuil de cette rêverie. Guil-

laume II se prépare à aller visiter son aïeule et il fait accentuer par ses officieux le ton d'une neutralité bienveillante et qui ne demande qu'à se laisser transformer, moyennant un bon prix, aux Samoa ou autre part, en sympathie active.

Voilà la réalité. Au point de vue militaire, les Boers, qui ne peuvent compter que sur eux et qui, malgré tout leur courage, ne sauraient suppléer à leur petit nombre, se sont heurtés dès le début à des obstacles presque insurmontables. La position est grave ; elle justifie toutes les inquiétudes.

Enfin, dans le *Figaro*, M. Valfrey n'est pas plus confiant dans la possibilité d'une entente de l'Europe contre l'Angleterre.

On s'abuserait étrangement si l'on continuait à s'attacher à l'éventualité d'une intervention étrangère quelconque en faveur du Transvaal. Je lis encore dans quelques journaux que l'heure approche où l'Allemagne. la France et la Russie, sortant de leur indifférence, uniront leurs forces maritimes sur un point de la côte sud-est de l'Afrique pour rappeler à l'Angleterre que ses prétentions à la domination du continent noir sont inadmissibles. Du côté de l'Allemagne, je ne crois pas me tromper en répétant que ses préoccupations sont ailleurs ; quant à la France et à la Russie, la question du Transvaal ne modifie pas les grandes lignes de leur politique générale commune. La prépondérance maritime de l'Angleterre est certainement abusive, et elle excite chez les gouvernements et les peuples une hostilité croissante. Mais ce n'est pas pour la défense des libertés et de l'indépendance du Transvaal qu'elle fera explosion.

III. **Nos officiers au Soudan.** — M. Vigné d'Octon compte interpeller à la rentrée le gouvernement au sujet du Soudan. L'honorable député de Lodève craint que nos officiers soudanais et nos tirailleurs ne se livrent au Soudan à des abus de pouvoirs répréhensibles. L'*Éclair* a été demander à M. le colonel Monteil son avis sur cette question qui va ainsi être posée devant la Chambre. Voici l'opinion du colonel Monteil, tout particulièrement compétent pour prononcer à ce sujet des paroles autorisées :

Je me permettrai de faire remarquer que le Soudan est celle de nos colonies où la conquête a été la plus pénible et la plus longue. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les faits de guerre y aient été plus nombreux qu'ailleurs, Amadou-Cheikou et surtout Samory ont été, pour nous, des adversaires redoutables. Aussi, lorsqu'on cherche à nous apitoyer sur le sort des malheureux nègres, tapis derrière un mur de roseaux et se défendant avec des fusils à pierre qui leur éclatent dans les doigts, on pousse la plaisanterie un peu loin. Une grande partie des sofas de Samory étaient armés de fusils à tir rapide et savaient se défendre avec science et méthode.

Nous les avons combattus avec acharnement et nous avons bien fait. En agissant ainsi, nous avons dignement accompli notre mission civilisatrice. Samory et ses bandes étaient un épouvantable fléau pour le Soudan, et, le jour où nous les avons mis dans l'impossibilité de nuire, nous avons donné aux populations soudanaises le droit de vivre. Elle nous en garderont une éternelle reconnaissance.

Il est injuste de parler des crimes commis par nous, contre l'humanité, au Soudan, lorsque, au contraire, nous avons fait preuve vis-à-vis de nos adversaires d'une mansuétude parfois un peu exagérée. A ce propos, il est bon de rappeler que Sarantiéni-Mory, auteur du lâche guet-apens de Bouna, où périrent le capitaine Braulot, le lieutenant Bunas et le sergent Myskiewicz, fut épargné au moment de la capture de Samory, alors qu'il aurait mérité d'être fusillé.

On semble vraiment prendre aujourd'hui plaisir à jeter la défaveur sur notre politique commerciale. Vouloir faire aujourd'hui tout le procès de notre conquête coloniale, alors que celle-ci est la plus belle œuvre que nous avons accomplie depuis vingt ans, apparait comme une tâche néfaste.

Si nous comparons cette conquête avec celle de nos concurrents, nous constaterons avec un légitime orgueil que la question d'humanité est résolue en notre faveur. Ce n'est un secret pour personne que l'on se soit battu au Soudan, et que l'on s'y soit même rudement battu. La guerre, en tous points du globe, obéit à des lois spéciales, et je ne suppose pas qu'on ait voulu au Soudan qu'on changeât ces lois.

On reproche à nos officiers soudanais d'avoir donné à leurs tirailleurs de néfastes habitudes, et d'avoir excité leur ardeur par des promesses inadmissibles. C'est ainsi que l'on prétend qu'après le sac d'un village, nos officiers récompensaient leurs hommes en leur donnant à chacun des esclaves.

Je puis vous garantir qu'en ce qui me concerne, je n'ai jamais fait distribuer *un seul* esclave à mes tirailleurs. J'ajoute, qu'aussi bien dans les colonnes que j'ai commandées que dans celles dont j'ai fait partie, nous n'avons jamais campé dans un village, soit ami, soit ennemi ; l'accès de tout village était toujours rigoureusement interdit aux tirailleurs.

Pendant la colonne de Kong, dont j'avais le commandement, j'ai poussé le scrupule, quoique ayant affaire à un ennemi numériquement supérieur et aussi bien armé que nous, jusqu'à ne jamais *tirer* le premier. Et cependant, Dieu sait si nous avons été menacés par Samory ! Du 3 au 17 mars 1893 nous n'avons pas eu à livrer moins de dix-huit combats !

On aurait donc mauvaise grâce à venir parler de barbarie de notre part, surtout lorsque l'on songe que Samory était un abominable brigand, qui sacrifiait chaque année, à ses desseins ambitieux, plus de cent mille vies humaines.

Toujours, pendant la colonne de Kong, je trouvais, dans le village de Sokola-Dioulassou que je venais d'enlever, plus de 6.000 personnes, qui me réclamèrent aide et protection contre Samory. Sans hésiter, je pris ces gens sous ma garde et je les ramenai à Kouadiokofi. Ils fondèrent, aux environs de ce village, un autre village où il leur fut permis de vivre librement. Que seraient devenus ces gens si nous n'étions venus en leur pays ? Tôt ou tard, ils auraient été tués ou vendus par Samory. Ce fait que je vous cite là s'est renouvelé maintes fois, au cours de nos campagnes soudanaises, qui furent si pénibles et si glorieuses. Laissons donc venir les calomnies, elles ne pourront amoindrir l'œuvre que nos Soudanais ont su dignement accomplir.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Angleterre. — *La guerre au Transvaal.* — Bien que la presque unanimité des journaux anglais applaudisse à la guerre et soutienne de son approbation enthousiaste la politique du gouvernement, il faut reconnaître que quelques rares journaux ont encore le courage d'exprimer leurs regrets d'une solution si peu louable. C'est ainsi que le *Daily Chronicle* écrivait au lendemain du discours de M. Chamberlain à la Chambre des communes :

Nous ignorons quel sera, en Angleterre, l'avenir politique de M. Chamberlain. Mais une chose est certaine. Ceux qui ont lu son discours et l'écrasante réponse qu'y a faite Sir Edward Clarke, arriveront à la conclusion que son premier essai en diplomatie sera aussi son dernier. M. Chamberlain a avoué qu'il est convaincu que la guerre actuelle n'était pas nécessaire. Après ce discours le gouvernement n'a plus le droit moral de continuer la campagne sud-africaine. Pourquoi M. Chamberlain n'a-t-il pas immédiatement déclaré que les Boers se trompaient sur le sens de la dépêche du 8 septembre et que sa depêche était plutôt un assentiment à leur proposition et que tout pouvait s'arranger?

Et le *Daily Chronicle* ajoutait :

Il est par-dessus tout évident qu'une des bévues les plus tragiques du siècle vient d'être commise et que deux nations et un continent tout entier en subissent les conséquences.

Dans la suite de son article, l'organe libéral passait en revue les diverses déclarations de M. Chamberlain et le prenait en flagrant délit de mauvaise foi.

Est-ce que, disait-il, un seul homme raisonnable peut, après le dernier discours de M. Chamberlain, dire qu'il était possible pour les Boers d'avoir ombre de confiance dans la moindre proposition qui leur était faite au nom de votre gouvernement?

Tout ce que nous pouvons déclarer, après ce discours, c'est que nous ferons tout pour faire comprendre au parti libéral que son devoir est de pousser à la conclusion de la paix, dès que le premier moment favorable s'ouvrira.

Qui peut dire que cette guerre était nécessaire? Et par conséquent qui peut dire qu'elle n'est pas injuste?

La nouvelle diplomatie est, comme l'a déclaré lord Salisbury, un appel à toutes les passions populaires. Or, aujourd'hui, c'est à la conscience et à la raison populaire qu'il faut s'adresser. »

De son côté la *Westminster Gazette* écrit à propos du même discours :

M. Chamberlain a déclaré qu'il s'est efforcé de préserver la paix ; qu'il a poussé la patience au delà des limites logiques, et que ceux qui disent qu'il voulait la guerre ou même qu'il la prévoyait, le calomnient outrageusement. Bien plus, il va jusqu'à dire que le gouvernement avait accepté les conditions posées par le président Krüger en retour de la concession de la franchise électorale au bout de cinq ans.

Si cela est vrai, de deux choses l'une, ou bien la diplomatie britannique n'a pas su se faire comprendre, ou bien le président Krüger n'a pas voulu comprendre. Naturellement M. Chamberlain est de ce dernier avis. Il est vrai que jusqu'à ce jour personne ne s'était imaginé que la dépêche du 8 septembre disait ce que prétend M. Chamberlain. Si le président Krüger s'est trompé, il n'est pas le seul ; a peu près tous les Anglais et la presse tout entière se sont trompés avec lui.

Inutile, du reste, de rappeler ici la fameuse dépêche. M. Chamberlain se charge lui-même de la refuter. L'explication qu'il donne de cette dépêche convainc sa diplomatie d'une stupidité qui à elle seule justifierait l'amendement de Sir Stanhope. Elle suggère l'idée que nous nous battons à propos d'un gros malentendu ; et, finalement elle indique que nous n'avons pas eu le courage ou d'affirmer carrément notre suzeraineté ou de retirer franchement une prétention au sujet de laquelle, cela saute aux yeux, nous nourrissons des doutes sérieux.

M. Chamberlain a l'habitude de briller surtout par sa lucidité. Et voici qu'il veut nous faire croire qu'il a été obscur. Un éminent avocat résume la situation dans l'épigramme suivante qui survivra à l'apologie de M. Chamberlain par lui-même. « C'est le parti de la guerre du gouvernement qui négociait pendant que le parti de la paix faisait les préparatifs militaires. » Un homme d'État devrait, dans certaines occasions, prévoir la guerre et s'y préparer même alors qu'il a tout lieu d'espérer que la paix sera maintenue. Cette guerre n'était pas inévitable.

Du reste, conclut avec une résignation toute patriotique la *Westminster Gazette*, quoi qu'il en soit, inévitable ou non, la guerre est devenue un fait aujourd'hui, et nous consentons à reconnaître que c'est une guerre à propos de questions importantes et vitales.

Le péril hollandais et le péril cafre. — Les journaux anglais ne se dissimulent pas entièrement la crainte que leur fait éprouver une levée possible des Hollandais du Cap.

Le *Standard* se déclare satisfait qu'il n'y ait pas encore eu de mouvement insurrectionnel dans la colonie, et accepte, sans trop d'indignation, que les africanders du Cap marquent leur manque de sympathie pour la cause anglaise en ouvrant des souscriptions pour les Boers blessés dans la guerre.

Dans l'état des choses au Cap, dit le journal du *Colonial Office*, il faut sans doute nous contenter de voir le ministère maintenir une attitude

de neutralité absolue. Nous ne pouvons attendre de ce gouvernement une coopération active et nous n'en avons pas besoin. Sans recourir à l'aide des Hollandais du Cap, nous emploierons des forces suffisantes pour résoudre d'une façon définitive la question sud-africaine. Maintenant que nous avons entrepris la tâche d'établir à jamais la suprématie britannique dans l'Afrique australe, nous n'abandonnerons pas cette tâche, avant de l'avoir complètement achevée.

Le *Daily Graphic*, de son côté, ne prend pas de si bonne grâce l'attitude du gouvernement du Cap.

Son attitude de détachement à l'égard de la guerre, le soin qu'il prend de ne pas blâmer, même légèrement, les mesures réactionnaires des Boers dans la question des Uitlanders, l'opinion qu'il émet que la colonie du Cap se tient à l'écart dans cette lutte et que c'est le gouvernement impérial seul qui conduit la guerre, ne peuvent manquer d'exercer un effet déplorable sur ceux de nos Hollandais du Cap dont le loyalisme est peu stable .

D'autre part, le même *Daily Graphic* examine le danger que pourrait faire courir aux Anglais une levée des indigènes de l'Afrique Australe.

Les intrigues du président Krüger, dit-il, avec les Basoutos ne peuvent nous causer aucune appréhension. Les Cafres ont pu, depuis longtemps, apprendre que le régime anglais était bien plus doux que le régime de fer des Boers. Depuis que Mochech a placé sa puissante et belliqueuse tribu sous la protection anglaise, les Basoutos n'ont eu aucune raison de regretter leur acte, ils jouissent en paix de leur riche pays. Le chef suprême de la tribu Lerolhodi, habile général s'il en fut, n'a pas répondu à l'offre des Boers. Les 20,000 Basoutos armés — car ils n'ont jamais consenti à se laisser désarmer par le gouvernement du Cap — aideront donc à maintenir la paix dans l'Afrique australe, au lieu d'étendre les feux de la guerre. Mais dans d'autres régions le péril indigène existe Au nord de Mafeking se trouve le chef Linchoui qui s'est à plusieurs reprises montré récalcitrant. Ce chef qui régit une tribu d'environ 12,000 individus n'est point du tout sûr. D'autre part, dans le voisinage de la rivière Buffalo, où les Transvaaliens semblent vouloir essayer de se joindre aux Etats libres pour attaquer Pietermaritzbourg, on ne peut trop compter non plus sur les Zoulous.

Et le *Daily Graphic* conclut, qu'*à ces exceptions près*, il est heureusement permis de croire que les indigènes de l'Afrique du Sud préfèrent les Anglais aux Boers.

Le câble de Lourenço-Marquez. — Le *Globe*, toujours facétieux, se plaint de la facilité avec laquelle les télégrammes de Prétoria arrivent en Europe. Il conseille au gouvernement britannique, puisque le câble de Lourenço-Marquez à Lisbonne est un câble anglais, de le détacher de la terre ferme à Lourenço-Marquez et de l'installer à

bord d'un navire anglais, ce qui permettrait de contrôler les nouvelles transvaaliennes.

Après cela, on peut tirer l'échelle !

Allemagne. — *Guillaume II en Angleterre.* — La presse allemande ne se fait pas faute de critiquer le projet de voyage de l'empereur Guillaume en Angleterre. L'annonce du prochain déplacement impérial a provoqué une réelle émotion en Allemagne, à tel point que la *Gazette de Cologne* a cru devoir publier à ce propos les explications suivantes qui ont évidemment une origine officieuse.

La nation allemande, écrit la *Gazette de Cologne*, ne peut s'immiscer et ne s'immiscera pas dans les questions que l'Angleterre a à régler avec les Boers. Elle comprend volontiers que l'Empire britannique cherche à consolider sa situation dans l'Afrique australe. Mais elle irait à l'encontre des sentiments d'humanité si elle n'éprouvait pas un regret en considérant le sort d'un petit peuple, de même race qu'elle, qui combat pour sa liberté, et si elle ne protestait pas, en son for intérieur, contre les moyens violents qui ont conduit à la guerre. Un peuple, qui connait fort bien la supériorité de son puissant adversaire, ne recourt à son épée que sous l'impression du désespoir. C'est seulement lorsqu'ils ont constaté que toutes les concessions faites par eux seraient sans aucun effet, que les Boers se sont vus dans l'obligation de s'en rapporter au jugement du Dieu des batailles. A la Chambre des Communes d'Angleterre, 135 représentants de la nation ont désapprouvé la politique de M. Chamberlain. Ces 135 législateurs du royaume insulaire sont certainement de bons fils de leur patrie. Si donc, aujourd'hui, nous les voyons condamner la politique de leur gouvernement, l'opinion publique en Allemagne n'a pas besoin d'être plus anglaise qu'une notable partie de la Chambre des Communes d'Angleterre. Ce fait explique tout naturellement pourquoi la presse allemande s'inscrit résolument en faux contre l'idée que le voyage de l'empereur à Windsor doive être interprété comme un appui moral donné à la politique anglaise contre les Boers Là où l'Angleterre défend la civilisation, elle peut être assurée de l'appui de la nation allemande. Mais le cabinet de Saint-James peut-il se vanter d'avoir poursuivi, contre les Boers, autre chose que l'intérêt le plus mesquin et le plus égoïste? Pour une telle politique, l'Angleterre ne saurait compter sur une approbation quelconque. La force brutale peut imposer le respect lorsqu'on l'emploie contre un adversaire supérieur. Mais elle est répugnante et odieuse lorsqu'elle est dirigée contre un faible adversaire, qui met tout en jeu pour sauvegarder sa liberté. Les Boers combattent pour leurs biens les plus précieux, pour leur indépendance, pour leurs femmes et leurs enfants. Ils savent que, pour eux, des succès passagers ne sont pas encore la victoire. Ils ont la conscience que des centaines et des milliers de familles perdront ceux qui les nourrissent. Ils n'ont pas de mercenaires à leur service. Comment la nation allemande pourrait-elle ne pas accorder sa sympathie aux faibles et aux opprimés? Dans ces conditions, la presse allemande doit réagir énergiquement contre toute tentative ayant pour but d'attribuer le voyage de l'empereur à l'in-

tention de prendre parti contre les Boers. Si l'empereur va en Angleterre, c'est uniquement parce que sa visite était convenue depuis longtemps, avant qu'il ne fût question d'une guerre dans l'Afrique australe. Et il ne faut voir, dans cette visite, qu'un acte de courtoisie personnelle du souverain allemand à l'égard de sa royale grand'mère.

Russie. — *La colonisation russe à Port-Arthur.* — Le *Nouveau Temps* annonce que, dans le courant de ce mois, s'ouvrira à Port-Arthur une école primaire municipale gratuite sous le nom de *École Pouchkine* dans laquelle, à côté des enfants russes de toutes les classes sociales, seront admis des enfants chinois auxquels leurs parents désireraient faire apprendre la langue russe. Cette école aura deux sections, l'une de 40 élèves russes, l'autre de 30 élèves chinois.

A la même époque s'ouvrira à Port-Arthur une école préparatoire du ministère de la guerre pour les enfants des deux sexes des fonctionnaires russes de la presqu'île de Kouantong. Elle aura deux classes avec des programmes d'enseignement identiques à ceux des corps de cadets et des instituts de demoiselles.

Des crédits sont alloués, en outre, pour la fondation à Port-Arthur d'un progymnase classique et d'un progymnase de jeunes filles. Les deux progymnases seront ouverts l'automne de l'année prochaine.

La question du Transvaal. — L'Angleterre n'a pas une bonne presse en Russie. Les journaux russes apprécient sévèrement son attitude. C'est ainsi que, sous le titre *l'Angleterre et l'arbitrage*, la *Gazette de Moscou* écrit :

S'il s'était réellement agi de droits anglais lésés, si à Londres on avait la moindre raison de se plaindre de la violation d'intérêts réels, violation visible pour tout le monde, jamais l'Angleterre n'aurait poussé à cette guerre coûteuse ; volontiers, elle aurait acquiescé à la proposition du Transvaal de faire trancher les points en litige par un tribunal d'arbitrage, car on aime beaucoup à Londres manger de ce plat ; mais, sans aucun doute, le cabinet de Saint-James est absolument convaincu qu'aucun tribunal d'arbitrage ne se prononcerait en faveur de l'Angleterre, et cela non pas parce que les arbitres seraient prévenus contre l'Angleterre, mais parce qu'ils ne trouveraient dans les procédés des Anglais ni équité ni honorabilité, c'est-à-dire aucune des qualités dont ces pharisiens politiques aiment tant à parler.

D'autre part, examinant la question de l'attitude de la Russie dans le conflit transvaalien l'organe allemand de Saint-Pétersbourg, la *Sanct-Petersburger Zeitung*, dit :

Nous ne sommes rien moins qu'officieux et ne possédons aucun renseignement en ce qui concerne l'attitude future de la Russie, mais, pour autant que nous connaissons les principes politiques de notre patrie, l'Angleterre ne doit attendre de nous aucun appui sous quelque forme que ce soit, pour l'exécution de ses projets de conquête.

La presse russe est d'une unanimité rare dans cette question. Elle est extrêmement bien disposée pour les Boers, et nous espérons beaucoup de bien de son attitude. Dire, comme on l'a fait dernièrement, que la presse russe n'a aucun rapport avec l'opinion publique, c'est tout simplement un mensonge. Chez nous, l'influence de la presse est plutôt trop grande que trop petite.

Il suffit de voir les inquiétudes qu'inspirent à la presse anglaise le règne de la terreur dans l'Afghanistan où trône Abdurrahman, le pensionné de l'Angleterre, et l'attitude de la Russie vis-à-vis de lui, pour comprendre qu'en Angleterre on se rend parfaitement compte où est le point faible et où la plus petite pression produirait des effets énormes. Espérons pour le mieux et confions-nous en la sagesse de notre gouvernement.

La *Sanct-Petersburger Zeitung* ajoute que, quel que soit le prix que l'Angleterre paye à l'Allemagne pour sa bienveillante neutralité, celle-ci sera néanmoins bernée en fin de compte.

Italie. — *L'Angleterre et ses principes.* — La *Fanfulla*, à propos de la guerre du Transvaal, rapproche l'attitude de l'Angleterre en cette affaire de la politique suivie à Malte par la même Angleterre.

Les Anglais, dit la *Fanfulla*, ces champions des pauvres uitlanders contre les méchants Boers, et M. Chamberlain, le défenseur de l'Innocence opprimée, s'infligent à eux-mêmes de sévères démentis.

Un récent *Blue Book* nous fournit les chiffres suivants. A Malte, il y a 1.987, Anglais, tous employés soldats ou marins, 1.790 étrangers non Italiens et 168.700 Maltais, c'est-à-dire Italiens. Or, la colonie est gouvernée par un gouverneur anglais auquel est adjoint un conseil composé de six membres nommés par le gouvernement anglais et de treize députés élus par la population maltaise, c'est-à-dire italienne. Ce qu'on ignore généralement, c'est que ces treize députés soutiennent une lutte acharnée contre le gouverneur et ses six auxiliaires et repoussent avec la dernière énergie toutes les demandes d'impôts nouveaux, etc.

Et ceci parce que jusqu'à il y a deux ans (toujours sous le régime de M. Chamberlain) les Anglais voulaient *supprimer* la langue italienne au profit de l'anglais. Le 7 décembre 1898 cette prétention fut repoussée par les députés indigènes. Le 7 mars, c'est-à-dire presque en même temps qu'arrivait à Londres la fameuse pétition des uitlanders fut rédigée en Conseil des ministres, sous la présidence de la reine Victoria, un *Order in Counsil* qui mettait la langue anglaise sur le même pied que la langue italienne, et, le 15 mars, Chamberlain envoyait au gouvernement en même temps que le décret, la note suivante :

D'ici quinze ans l'anglais devra être complètement substitué à l'idiome de Malte pour toutes les opérations judiciaires. Et il osait ajouter : « et ceci ne fait que prévenir les désirs de la grande majorité de la population, » 3,000 contre 168.000 !

Cela se passe de commentaires, conclut la *Fanfulla !*

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I — EUROPE.

France. — *Enseignement colonial.* — La Chambre de commerce de Lyon dont l'initiative en matière coloniale n'est plus à louer — on se souvient que c'est elle qui organisa la première mission économique en Chine — vient de créer un ensemble de quatre cours d'enseignement colonial; ces cours porteront sur :

1° L'histoire et la géographie coloniales;
2° Les productions et les cultures coloniales;
3° L'hygiène et la climatologie coloniales;
4° La langue commerciale anglaise.

Cet enseignement colonial a pour but de faire connaître les ressources agricoles, commerciales et industrielles des diverses colonies françaises et en particulier de nos possessions asiatiques. Il s'adresse spécialement aux élèves sortant des écoles de commerce et d'industrie de la région lyonnaise, et aux employés de commerce qui forment le projet d'aller aux colonies, ou qui font partie de maisons de commerce possédant déjà ou ayant l'intention de créer des comptoirs dans ces colonies.

L'enseignement aura donc un caractère essentiellement pratique, en s'attachant à mettre en lumière les richesses de ces colonies, la nature de leurs productions, les matières premières qu'elles peuvent fournir aux industries de la région lyonnaise, les débouchés qu'elles offrent à ces industries.

Ces cours seront ouverts à toute personne ayant 18 ans et justifiant de la qualité de Français moyennant un simple droit d'inscription de 5 francs.

On ne saurait trop féliciter M. Auguste Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, de cette utile innovation ; la Chambre de commerce de Bordeaux avait créé un cours de géographie coloniale, celle de Lyon crée quatre cours; les Chambres de commerce de Lille, Rouen et Marseille ne manqueront pas de suivre un pareil exemple.

Danemark. — *L'agriculture danoise en* 1898. — D'après un travail qui a été présenté à la Société d'économie nationale de Copenhague par M. Rudolph Schou, conseiller au ministère royal de l'agriculture, c'est du côté de l'élevage du bétail et des volailles que l'agriculteur danois porte de plus en plus ses efforts. Assurément la culture des

céréales proprement dites occupe encore en Danemark une place importance, mais le mouvement qui, depuis une vingtaine d'années, entraîne les agriculteurs de ce pays vers les profits plus rémunérateurs de l'élevage, les a amenés à augmenter dans leurs exploitations la culture des racines et des plantes fourragères les plus propres à la nourriture du bétail. L'élevage s'est naturellement ressenti de l'abondance de ces produits et de l'amélioration de qualité qu'ils doivent à une culture plus scientifique et plus intensive. Aussi le nombre des animaux s'augmente-t-il progressivement.

D'après les chiffres tout récemment publiés par le bureau statistique de l'État, de 1893 à 1898, le nombre des chevaux et poulains s'est accru de 10 %, celui des bêtes à cornes et des veaux de 3 % environ, celui de porcs et petits cochons de 42 %, le nombre des poulets a augmenté de 49 %.

Le beurre, les œufs, le lard donnent lieu, en Danemark, à des transactions de plus en plus considérables. L'Angleterre est le marché le plus favorable à l'exportation de ces trois articles, devenus aujourd'hui la principale source de la richesse agricole du pays. Ainsi, en ce qui concerne le beurre, l'importation dans le Royaume-Uni n'a cessé d'augmenter et a atteint en 1898 le chiffre de 45 % de l'importation totale de l'Angleterre. La France ne vient qu'en second rang avec une exportation de 13 % sur l'importation totale.

Il en est de même des œufs. Le Danemark en a importé en Angleterre, en 1898, 22,350,000 douzaines (1,516,667 douzaines de plus qu'en 1897), soit 14 % de l'importation totale des œufs dans le Royaume-Uni. Seuls, les œufs français sont encore plus estimés que les œufs danois, mais la qualité de ces derniers s'améliore chaque année, et les œufs français, qui ont dû l'an dernier, céder pour le nombre le premier rang aux œufs russes trouveront, en face de ces deux concurents, un écoulement plus restreint en Angleterre.

Quand au lard « Bacon » le Danemark en a importé, en 1898, une quantité qui a atteint 18 % de l'importation totale de l'Angleterre; la concurrence canadienne pour cet article devient redoutable, et le lard danois, bien qu'il tienne encore le second rang, est quelque peu en recul depuis deux ans.

Grande-Bretagne. — *Importation du papier.* — La Grande-Bretagne a importé environ $ 10,000,000 de papier dans la première moitié de l'année courante, et les États-Unis occupent le troisième rang sur la liste des pays de provenance, du moins en ce qui concerne la quantité. Les contrées qui ont le plus fourni à la Grande-Bretagne sont la Norvège, 364,789 quintaux; la Suède, 295,366; les États-Unis, 222,009; la Hollande, 217,064; l'Allemagne, 168,192 et la Belgique, 121,884. L'exportation du papier des États-Unis a quintuplé en dix ans.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Mouvement agricole de la région de Casablanca.* — *Economie rurale.* — Il n'y a pas au Maroc de statistique officielle concernant l'agriculture.

La propriété rurale est presque toujours indivise dans la famille, et de grands espaces sont, en outre, indivis dans les tribus ou fractions de tribus. La culture intensive est, par suite, inconnue; une partie du sol est labourée en automne, l'autre partie, restée en friche, sert de pâturage aux bestiaux.

Il n'est pas possible de donner une valeur même approximative à l'hectare de terrain. Ainsi, dans la région de Casablanca (province de Chaouiya) qui ne comprend que des populations arabes et non berbères, le prix de la terre varie non seulement d'après la valeur même de cette terre et de son genre de culture, mais aussi d'après l'époque de l'année; par suite, les écarts occasionnels peuvent être facilement supérieurs à 200 %. On n'afferme pas le terrain, à l'exception des jardins situés autour des villes et qui en constituent presque les faubourgs. Les propriétaires qui ne peuvent cultiver eux-mêmes leurs terres emploient des métayers (khamès) qui reçoivent comme salaire le cinquième de la récolte.

La population agricole comprend donc les propriétaires du sol (pour une part souvent indivise) et de très nombreux khamès. Les travailleurs agricoles sont payés à la journée et ne sont jamais nourris. Le prix moyen de la journée est de 80 centimes pour les hommes et de 60 centimes pour les femmes.

Législation rurale. — Les produits agricoles paient à leur sortie et à leur entrée au Maroc des droits de douane qui se montent à 10 % selon la valeur. L'exportation du blé, de l'orge et des animaux est interdite par le gouvernement dans le but d'éviter les famines; toutefois l'exportation des bœufs est autorisée, mais on n'en peut exporter qu'un nombre limité. Il n'existe, à part cela, aucune espèce de législation rurale.

Cultures. — La région de Casablanca est fertile et presque entièrement défrichée; les principales productions agricoles sont le blé, l'orge, le maïs, les pois chiches, les fèves, le fenu-grec, le millet, l'alpiste et le coriandre. Les tubercules et les racines ne sont pas cultivés, à l'exception de la patate qui l'est très peu et seulement dans les jardins près des villes.

La vigne n'est pas mise en culture, la population musulmane ne buvant pas de vin.

Les cultures arborescentes sont les orangers, les citronniers et les

figuiers, qui ne réussissent que dans les endroits humides et irrigués et qui ne peuvent prendre une grande extension à Casablanca en raison des fortes chaleurs de l'été et de la sécheresse. Leurs produits suffisent à la population, mais ne sont pas exportés. Il en est de même pour l'olivier dont les plantations sont peu nombreuses, bien qu'elles puissent parfaitement prospérer dans la Chaouiya.

Les engrais commerciaux sont inconnus. Une fois la récolte faite, les troupeaux errent dans les champs restés en friche, et leur parcours constitue la seule fumure usitée.

Les maladies des plantes sont peu connues; les seuls fléaux redoutés sont la sécheresse et les sauterelles.

Élevage. — Il n'existe au Maroc ni haras, ni sociétés d'aucune sorte pour l'amélioration des races animales. Les espèces en sont abâtardies; toutefois, on trouve des chevaux très forts et de taille élevée dans la province d'Abda.

Comme les voitures et attelages sont inconnus, les animaux de bât sont très appréciés; il s'ensuit que les mulets atteignent des prix beaucoup plus élevés que les chevaux.

Les prix moyens sont les suivants :

Chevaux de selle	200 fr.
Petits chevaux de bât	120
Mules et mulets	350
Dromadaires	125
Anes	35

Il n'est pas possible, en l'absence de toute statistique, de donner le nombre, même approximatif, de ces animaux ils sont cependant très nombreux et leur élevage constitue une des ressources du pays.

L'élevage des espèces bovine et ovine constitue avec la culture des céréales l'occupation presque exclusive du cultivateur arabe.

Les prix moyens sont :

Bœuf gras, 110 fr.; taureau ordinaire, 75 fr.; vache 70 fr.; mouton gras, 15 fr. et mouton ordinaire, 6 fr.

Habituellement, les gens d'un même douar réunissent ensemble leurs bestiaux pour les faire paître ; et il n'est pas rare de voir des troupeaux de 1,000 moutons pour un douar un peu important.

Le prix de la viande à Casablanca est naturellement très bon marché, la ville étant le centre d'un pays d'élevage. On vend la viande de bœuf 70 centimes le kilogramme, celle de mouton 75 centimes.

Le lait et le beurre suffisent à la consommation locale, mais ne sont pas exportés. La cire, au contraire, fait l'objet d'un commerce d'exportation qui pourrait être plus considérable encore.

III. — ASIE.

Cochinchine. — *Commerce du riz.* — D'après le *Courrier Saïgonnais* le marché de Cochinchine maintient ses prix en raison de la situation de Manille et des Philippines, d'où la demande est très active en ce moment à cause de la famine qui y menace toujours; au contraire, le marché de Hong-Kong serait en hausse par suite de spéculation, la récolte en Chine ayant été particulièrement favorisée.

La Chambre de commerce de Saïgon affirme que le stock restant disponible de la campagne en cours est d'environ 40 %, la récolte moyenne calculée au point de vue de l'exportation étant de 11 millions de piculs environ.

Dans la région de Cholon un malaise assez grand existe et paraît provenir des efforts des agriculteurs annamites pour vendre directement aux usines sans recourir aux intermédiaires chinois.

Tonkin. — *Cours de la piastre.* — Le taux officiel de la piastre a été fixé à partir du 5 septembre à 2 fr. 50.

Chine. — *Immigration russe dans les provinces du nord.* — D'après le *Hiogo Evening News* reproduit dans l'*Avenir du Tonkin*, il y aurait eu, dans la première moitié de l'année 1899, une immigration de 9.000 paysans russes en Extrême-Orient.

Expulsion des Européens non commerçants. — D'après un renseignement de Tokio, en date du 11 août, la Russie aurait décidé d'appliquer rigoureusement le traité récemment conclu entre elle et la Grande-Bretagne en ordonnant aux ingénieurs anglais, employés aux chemins de fer et aux mines en Mandchourie, aux ingénieurs anglais chargés de différentes missions et en général aux sujets anglais qui ne sont pas purement et simplement des commerçants de quitter sans retard le pays. Les consuls anglais ont, d'autre part, été avisés de prendre des mesures pour qu'aucun sujet anglais, sauf s'il est commerçant, ne vienne s'établir en Mandchourie.

IV. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *Production du café.* — Voici, d'après une statistique publiée par la *Belgique coloniale* [1] les prévisions de la récolte de café en 1899 et 1900 et les chiffres enregistrés pendant les quatre années précédentes [2] :

---

[1] Numéro du 1er octobre 1899, renseignements de MM. During et Zoon, de Rotterdam.

[2] Ces chiffres s'entendent de balles de 132 livres anglaises de 455 grammes chaque.

	1895	1896	1897
Amérique centrale, Colombie, Vénézuéla et Indes occidentales	3.107.900	3.034.000	3.282 400
Brésil : Rio	2.646.300	2.321.200	3.411.000
— Santos	3.919.600	3.134.000	4.950.000
— Victoria	252.000	303.000	308.000
— Bahia	289.500	211.000	323.000
Ceylan, Inde, Afrique, etc	551.500	620.800	553.000
Java et Padang	2.517.000	2.105 500	2.212.000
Total	13 283.800	11.729.500	14.990.407

	1898 —	1899 Estimation	1900 Estimation
Amérique centrale, Colombie, Vénézuéla et Indes occidentales	3.552.000	3.120.000	3.250.000
Brésil : Rio	4.530.000	3.250.000	3.875.000
— Santos	6.050.000	5.550.000	6.000.000
— Victoria	450.000	350.000	450.000
— Bahia	302.000	350.000	400.000
Ceylan, Inde, Afrique, etc	469 400	490.009	600.000
Java et Padang	2.391.500	549.000	1.368.000
Total	17.744.900	13.609.000	15.943.000

On voit, par les chiffres ci-dessus, que la production a fortement varié depuis l'année 1895.

C'est en 1898 que l'on atteint la plus forte récolte enregistrée jusqu'à présent, soit 17.744.900 balles. Dans ce chiffre, le Brésil entrait pour 11.332.000 balles, soit une quantité presque égale à celle de la production du monde entier en 1896.

Par contre, on estime que la récolte actuelle sera d'environ 4 millions de balles inférieure à celle de l'année précédente, et les prévisions pour 1900, bien que plus favorables, ne placent la production qu'au chiffre de 15.943.000 balles, soit encore 1.800.000 balles de moins qu'en 1898.

Le côté le plus intéressant de la question serait de connaître l'influence qu'aura la diminution de la production du café sur le prix de cette denrée. Il semble, à première vue, que la diminution de la production doive nécessairement amener une hausse correspondante des prix. Il est peu probable, toutefois, que celle-ci se produise, parce qu'il existe des stocks très importants de café que l'on devrait commencer par écouler. Ensuite, on ne doit pas perdre de vue que la production dépasse encore de beaucoup la consommation et que, même aux prix peu élevés cotés actuellement, les planteurs brésiliens réalisent encore d'assez beaux bénéfices.

NOMINATIONS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

RELATIFS AUX COLONIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Corps de santé militaire. — Par déc. minist. du 13 octobre 1899 :

M. Moutet, méd.-maj. de 2e classe, a été affecté aux troupes de l'armée de terre détach. au Tonkin et en Annam.

M. Chevalier, méd.-maj. de 2e classe, a été affecté aux troupes de l'armée de terre détach. au Tonkin et en Annam.

Service d'état-major. — Par déc. minist. du 18 octobre 1899 :

M. Alix, chef de bat. brev. au 1er rég. étrang. dét. au Tonkin, a été mis en activité h. c. pour être aff. au service d'ét.-maj. et nommé à l'emploi de sous-chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Vétérinaires militaires. — Par déc. minist. du 25 octobre 1899, a été affecté :

A l'artillerie de marine (hors cadres). — M. Médard, vét. en 2e au 3e rég. de ch. d'Afrique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par décision ministérielle du 13 octobre 1899, ont été nommés dans le cadre des gardes auxil. d'art. de la marine et maintenus dans leur posit. actuelle, savoir :

SECTION DES COMPTABLES

Au grade de garde auxiliaire de 1re classe.

M. Poirier (Paul), garde auxil. de 2e cl. à la direct. d'art. de Madagascar.

Au grade de garde auxiliaire de 2e classe.

M. Delorme (J.-B.-F.-G.), garde auxil. de 3e cl. à la dir. de Cochinchine.

Sont désignés pour embarq. au choix sur la *Triomphante*, dans la div. nav. de la Cochinchine, savoir :

En qualité d'officier en 2e

M. le cap. de frég. Dierx (P.-A.).

En qualité d'adjudant de division.

M. le lieut. de vaiss. Glon, dit Villeneuve (E.-G).

En qualité de médecin de division.

M. le méd. de 1re classe Reboul (H.-J).

M. l'ens. de vais. Blanc (M. J.-P.), du port de Toulon, actuell. en service à Lorient, est désigné pour embarq. sur le crois. le *Pascal*, dans la div. nav. de l'Ext.-Or., en rempl. de M. le lieut. de vais. Goisset.

Par décret du 19 octobre 1899, ont été promus dans le corps de l'infant. de marine :

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Rançon (E.-J.B.-D.), chef de bat. à l'état-major h. c. à Madagascar.

Au grade de capitaine.

M. Sanceau (I.-A.), lieut. au 4e rég. de tiraill. tonk.

M. Senèque (J.-A.), lieut. à l'état-maj. h. c à Madagascar.

M. Desbrochers des Loges (G.-F.), lieut. au bataillon de la Martinique.

M. Roussel (C.-M.), lieut. au rég. de tiraill. sénég.

M. Roy (M.-L.-M.-J.), lieut. au bat. de la Martinique.

M. Le Nulzec (C.-A.-M.), lieut. au bat. de la Réunion.

M. Simon (H.), lieut. au 1er rég. de tiraill. malg.

M. Maupin (H.-E.), lieut. au 2e rég. de tiraill. tonk.

M. le mécanicien princ. de 1re classe, Berger (A.), est maintenu pour une nouvelle année sur le crois. le *D'Entrecasteaux*, dans la div. nav. de l'Extrême-Orient.

Sur la proposition de l'autorité militaire. les officiers ci-après, en service à Madagascar, passent :

M. Pizot, chef de bat. h. c., au command. du cercle d'Analalava.

M. Benoît-Duportail. cap. de la 3e comp. du rég. col. à l'état-maj. h. c.

M. Chasles, cap. de l'état-maj. h. c, à la 3e comp. du rég. colonial.

M. Pécon de Laforest, cap. de la 1re comp. du 2e rég. de tiraill. malg., à la 4e comp. du 1er rég. malg.

M. Mauvillain, cap., de la suite à la 2e comp. du 13e rég.

M. Priou, cap, de la 2e à la 7e comp. du 13e rég.

M. Rémy, cap. de la suite à la 5e comp. du 13e rég.

M. Sarran, cap. à la 7e c. du 13e rég., est nommé adj.-major à ce rég.

M. Guilloteau, cap. de la suite du 13e rég. à l'état-maj. h. c.

M. Arnault, cap., à la 1re comp. de marche du rég. col.

M. Bégot, cap. de la 3e c. du 1er bat. de Diégo-Suarez à la 7e c. du rég. col.

M. Hartmann, lieut. de la 3e comp. du bat. de la Réunion, est nommé adj. au trés. du 13e régiment.

M. Chaput, lieut. adj. au trés. du 13e rég., passe à la 1re c. du 2e rég. de tiraill. malg.

M. Cros, lieut., passe de la 3e comp. du bat. de la Réunion.

M. Angeli, lieut., passe de la 3e c. du 2e rég. de tiraill. malg. au 13e rég.

Par décision ministérielle du 25 octobre 1899, M. Combes, col. au 7e rég., est placé h c. pour exercer le command. sup. des tr. de l'Afrique occid.

MINISTÈRE DES COLONIES

Rapport adressé au Président de la République. suivi d'un décret portant réorganis. des conseils d'adminis. des colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et dépendances, du Congo français et de la Côte franç. des Somalis (*J. Off.* 15 octobre 1899).

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret portant réorg. du gouvern. gén. de l'Afrique occid. franç. (*J. Off.* 18 octobre 1899.)

Par décret en date du 14 octobre 1899 sont nommés :

M. François (J.-P.), adminis. en chef de 1re cl. des col , a été nommé secrét. gén. de 1re cl. et aff. à la Guadeloupe, en remplac. de M. Lanrezac.

M. Merlin (M.-H.), secrét. gén. du Congo français, a été nommé secrét. gén. de la Martinique, en remplac. de M. Juillet-Saint-Lager (M.).

M. Cor (H.-F.-C.), sous-chef de bur. h. c. au minist. des col., dél. dans les fonct. de secrét. gén. du protect. de la Côte française des Somalis, a été nommé secrét gén. de 2e classe et appelé à servir au Congo français, en remplac. de M. Merlin.

M. Merwart (E.), administ. col. de 2e classe, hors cadres, chargé par intérim des fonct. de secrét. gén. de la Guyane franç., a été nommé secrét. gén. de 2e classe et maintenu dans cette colonie.

M. Angoulvant (G.), vice-consul, a été nommé secrét. gén. de 2e classe et affec. au protect. de la Côte française des Somalis et dépend.

Par décret du 15 octobre 1899 sont nommés :

Juge de paix à Saint-Pierre (Réunion), M. Armanet, j. de p. à Saint-Louis, en remplac. de M. Cadet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge de paix à Saint-Louis (Réunion). M. Mahé. greffier de la justice de paix de Saint-Pierre (Réunion), en remplac. de M. Armanet.

Par arrêté du minist. des col., en date du 15 oct. 1899, sont nommés :

Greffier de la justice de paix de Saint-Pierre (Réunion), M. Payet, greff. de la just. de paix de Saint-Louis, en remplac. de M. Mahé. nom. jage de paix à Saint-Louis.

Greffier de la justice de paix de Saint-Louis (Réunion), M. Locquet-Duquesne, com.-greff à la cour d'ap. de Nouméa, en remplac. de M. Payet, nommé greff. de la justice de paix de Saint-Pierre.

Greffier de la justice de paix de Saint-Lau (Réunion), M. Serph, gref- de la just. de paix de Saint-Joseph, par permut. avec M. Geslin, greff. de la justice de paix à Saint-Leu.

Greffier de la justice de paix de Saint-Joseph (Réunion), M. Geslin, greff. de la just. de paix de Saint-Leu, par permut. avec M. Serph, greff. de la just. de paix à Saint-Joseph.

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret classant parmi les dépenses obligatoires du budget local de la Nouvelle-Calédonie les dépenses de personnnel et d'inspection du service des mines de cette cslonie (*J. Off.* 19 octobre 1899).

Par décret du 19 octobre 1899, M. Daclin-Sibour (P.-E,), gouvern. de 4e classe des col., gouvern. des îles Saint-Pierre et Miquelon, a été promu gouvern. de 3e classe.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'exequatur a été accordé à :

FRANCE. — MM. Désiré Pector, consul général du Honduras à Paris; Alfred C. Harrison, consul des États-Unis d'Amérique à Roubaix;

Jeanti-Labourdette, consul du Nicaragua à Hendaye; Günther, consul du Nicaragua à Marseille. M. Paul Daudicolle, consul de Nicaragua à Bordeaux; M. Francis Barbier, consul de Nicaragua à Saint-Nazaire; M. Ernest Hulin, consul de Nicaragua au Havre.

Djemil bey a été nommé chanc. du consulat général de Turquie à Nice;

M. Paul Speiser a été nommé attaché de la légation de Suisse à Paris.

M. Vissière, consul de France à Canton, est nommé secrétaire-interprète à Paris pour la langue chinoise en rempl. de M. Deveria, décédé.

M. Hardouin, cons. de France en mission, est nommé consul à Canton.

Sont en outre nommés :

M. Fornier, vice-consul à Janina, en rempl. de M. Carlier, décédé;

M. Bousquet, vice-consul à Tarente;

M. Frader de Bellabre, vice-consul à Rhodes:

M. Kouri, vice-consul à Aden;

M. Mertinier, vice-consul à Khiva.

BIBLIOGRAPHIE

Les grandes Compagnies coloniales anglaises du XIXe siècle, par E. CARTON DE WIART, avec préface de M. ETIENNE. In-12. Perrin et Cie.

Fournir des documents précis sur la constitution et le fonctionnement des grandes Compagnies anglaises, créées de 1881 à 1889 pour mettre en valeur des territoires encore peu connus, — en tirer un enseignement utile pour notre œuvre de colonisation, tel a été le but de l'auteur en écrivant ce livre : il résulte de cette étude qu'il ne faut pas admirer sans réserve l'œuvre de puissantes compagnies, comme la Royal Niger et la South Africa Cy (Chartered) dont le succès tient à des circonstances spéciales. C'est un avertissement à retenir, si nous voulons éviter de nouvelles fautes dans l'organisation de nos colonies.

J. FRANCONIE.

Concession coloniale. — *Etude sur la concession de la rive gauche de la Casamance*, par ALBERT COUSIN, membre du conseil supérieur des colonies; préface de M. Emile FLOURENS, ancien ministre des affaires étrangères. Challamel. Paris 1899.

M. Flourens très justement reconnaît qu'il faut doter nos colonies d'un régime foncier afin que les Français de la métropole sachent, avec précision et certitude, à l'aide de quelles formalités ils peuvent acquérir un domaine dont on soit assuré de jouir d'une manière incommutable, à l'abri de toute crainte de trouble ou d'éviction.

La valeur d'une concession ne dépend pas seulement de son étendue, mais aussi de la validité de son titre. Cet intéressant ouvrage de M. Cousin en fournit la démonstration évidente.

H. P.

Le conflit italo-colombien, par Paul BUREAU (Affaire Cerruti), A Rousseau, 1899.

L'auteur, chargé par le Gouvernement colombien de retracer les divers incidents qui ont marqué cette affaire, s'est efforcé de dégager les principes de droit international, qui auraient dû être appliqués, et reproche vivement à l'Italie d'avoir fait abus de sa force dans une question d'ordre privé, à laquelle un de ses sujets se trouvait mêlé : cette remarque pourrait s'appliquer à d'autres puissances, dont les réclamations diplomatiques ne s'appuient pas toujours sur la justice et le bon droit. J. FRANCONIE,

Les cinq pays de l'Indo-Chine française, l'établissement de Kouang Tchéou, le Siam, avec 4 cartes, p. Ch. LEMIRE, résident honoraire de France. Challamel, Paris, 1899.

C'est une courte et substantielle notice de 200 pages sur la situation économique des cinq pays d'Indo-Chine : elle est à la fois clairement présentée et solidement établie sur les documents statistiques les plus récents. On ne savait où trouver de pareils renseignements disséminés dans d'anciens ouvrages, plus considerables et moins a jour : M. Ch. Lemire, l'un des hommes les mieux informés sur l'Indo-Chine et le Siam, a rendu un réel service à tous les hommes qui ont des relations d'affaires avec ces pays, en résumant aussi completement les notions qu'il est indispensable d'avoir sur eux.

H. P.

Dans le Haut-Uellé, conférence par le lieutenant Milz, à la Société d'Études coloniales de Bruxelles.

Le lieutenant Milz est un des officiers belges qui s'etaient avancés le plus au nord dans la direction du Bahr-el-Ghazal. L'on trouve dans cette brochure les renseignements les plus intéressants sur les populations A-Zandés. P. B.

Au Congo belge, par Pierre MILLE, avec une carte en couleur hors texte, des notes et documents préface de M. Paul Bourde. A. Colin, éd. Paris.

C'est un livre rapporté du voyage que fit M. Pierre Mille au Congo quand il s'y rendit pour l'inauguration du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. M. Pierre Mille a acquis dans ses voyages à la frontière thessalienne, en Palestine, à Madagascar, l'habitude d'apprécier vite et de se renseigner clairement aux meilleures sources; il avait déjà celle de voir juste et d'écrire avec une facilité qui n'exclut ni l'élégance du terme ni l'originalité du point de vue. C'est dire que cet ouvrage est le meilleur que nous connaissions sur le Congo belge. Il diffère des publications officieuses, dont Bruxelles envoie de tous côtés des échantillons, par ses jugements indépendants; il ne confirme qu'en partie les critiques formulées à maintes reprises devant l'opinion européenne et témoigne peut-être une tolérance trop grande pour les procédés barbares de levee d'impôt, d'où sont sorties et sortiront encore plus d'une rébellion; mais c'est un livre sincère, sans parti pris ni d'admiration ni de dénigrement, en un mot, c'est un excellent ouvrage d'histoire coloniale africaine. H. P.

Carte de l'Afrique du Sud: Londres, Edward Stanford 26 et 27 Cockspur Street, Charing Cross S. W. Dimensions 40,27 inches. Echelle 16 milles à l'inch (1 1.000.0000).

Cette carte de l'Afrique du Sud, très complète et tres claire, permet de suivre les péripéties de la guerre du Transvaal; tirée en couleurs et indiquant les hauteurs et les lignes de chemins de fer, elle comprend l'Etat d'Orange, le Transvaal, la frontière septentrionale de la colonie du Cap, la Natalie, le Basutoland et la baie de Delagoa.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPALN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE MAROC FRANÇAIS

L'Algérie et la Tunisie sont, de tous les États barbaresques, ceux qui ont jusqu'ici absorbé le plus notre attention. Il y a cependant à l'ouest de nos possessions du nord de l'Afrique, à 48 heures seulement de Marseille, une vaste contrée fort mal connue encore, et qui devra un jour ou l'autre rentrer dans notre sphère d'action si nous voulons donner à notre empire africain une entière fixité. Nos géographes donnent à ce pays le nom de Maroc; il constitue pour les musulmans le Maghreb-el-Aksa, c'est-à-dire l'Occident extrême.

Placé à l'angle nord-ouest du continent africain, ce pays est le plus riche des anciens États barbaresques ; contrairement à ce qui se passe dans le reste de la Berbérie, l'eau s'y trouve en abondance. Aussi l'a-t-on surnommé quelquefois la Normandie africaine.

Cette prospérité est due à la hauteur de son système montagneux qui assure aux différents fleuves qui le sillonnent un débit considérable; au régime des pluies qui y entretiennent une humidité relativement considérable; enfin à sa situation entre deux mers qui le place, à l'ouest, par sa côte atlantique, dans la zone d'influence des vents alizés, et le soumet au nord, par sa rive méditerranéenne, à l'influence des vents d'ouest et de ceux du nord, et à l'action des courants aériens qui s'établissent dans le détroit de Gibraltar.

Bénéficiant de cette situation privilégiée, le sol du Maghreb-el-Aksa est d'une fertilité remarquable, principalement dans les régions du Haha, des Doukkala, des Chaouïa, des Abda, de la plaine de Sebou, où les terres sont magnifiques. L'irrigation se fait presque partout facilement jusque dans l'oued Dra.

De plus, le minerai de fer se trouve à chaque pas, et le cuivre se ramasse à fleur de terre (principalement au Sous).

Dans ces conditions, une contrée aussi riche sera, pour la nation européenne qui y établira sa domination, la plus prospère des colonies.

Les Anglais, que l'on trouve partout dans le monde où il y a à prendre, ont déjà tâté le terrain avec Sir Euan Smith. L'échec de ce diplomate a-t-il arrêté leurs convoitises? On ne saurait le dire, car

ils savent conformer leurs désirs aux résistances qu'ils peuvent rencontrer. Peut-être songent-ils réellement, comme on l'a affirmé ici même, à revendiquer, si les circonstances les favorisent, la possession d'un port de la côte méditerranéenne, tel que Tanger, qui, entre leurs mains, deviendrait une position militaire et commerciale de premier ordre et compléterait utilement celle de Gibraltar; ou bien pensent-ils seulement à réclamer des garanties sérieuses pour leurs intérêts commerciaux si importants au Maroc et pour le ravitaillement de cette même place de Gibraltar qui tire du Maghreb une partie importante de ses subsistances? L'avenir seul pourra nous répondre.

Les Allemands, depuis une trentaine d'années, ont accru considérablement leur commerce avec le Maroc. On a souvent annoncé qu'ils avaient jeté leur dévolu sur différents points de la côte marocaine; ces bruits n'ont jamais été suivis d'effet, et il semble qu'ils ne suivent avec attention les affaires de ce pays que dans l'intérêt de leur commerce.

Des motifs identiques guident actuellement les Italiens dans leurs rapports avec cette contrée; mais leurs regards se tournent plus volontiers vers d'autres parties de l'Afrique.

Les Russes, tout récemment, ont cru devoir installer à Tanger une légation; ils n'ont cependant dans le Maghreb aucun intérêt à défendre, mais ils tiennent évidemment à ne pas rester étrangers aux événements qui peuvent s'y produire.

Pour les Espagnols, la situation est tout autre : maîtres depuis plusieurs siècles de Ceuta, de Melila et des autres présidios, ils ont, dans cette partie de l'Afrique, des intérêts de tradition historique dont on ne saurait contester l'existence. Jusqu'ici, il est vrai, enfermés dans leurs possessions, ils n'ont jamais pu en sortir : leur tentative même de 1860, arrêtée par les menaces de l'Angleterre, n'a laissé aucune trace. C'est que leur action, dans chacune de leurs entreprises contre le Maroc, a toujours revêtu un caractère particulier qui l'a paralysée. Pour eux, en effet, traverser le détroit, aborder la côte africaine, c'est moins chercher à conquérir qu'à convertir, c'est entreprendre une croisade et prendre la revanche du chrétien contre le musulman, contre le *maure*, comme ils appellent l'indigène marocain. Mais, assagis par leurs présents malheurs, ils vont être bientôt amenés, par la force des choses, à envisager la question sous un tout autre jour et à chercher, à proximité de leur territoire, des compensations à ce qu'ils ont perdu.

A côté des Espagnols, les Français ont, vis-à-vis du Maroc, une situation politique plus privilégiée encore. Possesseurs de l'Algérie, ils confinent sur une grande étendue au Maghreb-el-Aksa. Au nord, une frontière définie marque, sur une centaine de kilomètres, la

limite qui sépare les deux régions. Au sud, au contraire, ce n'est plus qu'une zone de contiguïté dans laquelle n'existe aucune limite reconnue. Ce voisinage, autant que les relations commerciales existant entre les deux pays, et par terre et par mer, crée à la France des droits comme des devoirs vis-à-vis du peuple voisin.

En effet, la France, nation civilisée, ne peut que peser de tout son poids sur l'agglomération des peuplades barbares qui se trouvent rassemblées aux portes de sa grande possession algérienne.

Notre pays a donc des droits incontestables et supérieurs à ceux des autres nations sur cette vaste contrée du Maghreb-el-Aksa, et le jour viendra où il devra les faire valoir. Alors, si nous avons su sauvegarder nos intérêts, le Maroc deviendra la plus belle de nos colonies africaines et bien supérieure à l'Algérie et à la Tunisie qui n'ont point, dans tout leur parcours, des terres aussi magnifiques. La colonisation européenne trouvera à s'y développer d'autant mieux qu'elle sera assurée d'y trouver des débouchés pour ses produits, par suite de la proximité des côtes de la France.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul désir de prendre possession d'une contrée aussi favorisée qui doit nous attirer au Maroc. A côté de l'intérêt supérieur de la civilisation, qui nous appelle à donner à ce pays une organisation plus conforme à nos idées modernes, d'autres nécessités nous y invitent. Ne devons-nous pas, en effet, chercher à constituer un tout homogène de nos possessions du Nord de l'Afrique? Et la condition *sine quâ non* de réussite de ce plan n'est-elle point de se rendre maître avant tout de la Berbérie tout entière? Ce serait donc pour nous une faute irrémédiable que de laisser s'installer au Maroc une des puissances ayant quelques nationaux dans les villes de la côte. La présence d'une nation étrangère dans l'angle nord-ouest du continent africain serait, *ipso facto*, une menace aussi bien pour nos possessions algériennes et tunisiennes que pour nos possessions soudanaises.

Maîtres du Maghreb-el-Aksa et de la Berbérie tout entière, nous serons heureux d'y trouver plus tard la réserve d'hommes qui nous sera indispensable pour tenir notre place dans le monde si nous ne savons pas d'ici là enrayer, par des mesures appropriées, le mal de la dépopulation qui sévit en France actuellement. Nous pourrons ensuite relier, à notre heure, par un chemin de fer transsaharien, le Soudan et nos autres possessions africaines et réaliser effectivement le rêve de ce vaste empire colonial que, seuls entre tous les peuples, nous avons les moyens d'organiser aux portes de la métropole.

Laisserons-nous échapper l'occasion de le constituer et d'assurer, pour l'avenir, à notre pays, le rôle qu'il doit jouer plus tard dans le concert des peuples?

Conquérir le Maghreb, en faire une terre française, c'est pour bien

des gens une tâche des plus ardues, qui va nous mettre en présence d'une population souvent très dense et jusqu'ici insoumise ; d'une foule de tribus sans organisation sociale et vivant depuis de longs siècles dans un état absolu d'indépendance.

Envisagée à ce point de vue, la prise de possession du Maroc sera évidemment une affaire de longue haleine. Mais, avant de songer à s'emparer du pays tout entier, il semble naturel de commencer par faire mainmise sur le prétendu gouvernement qui, soi-disant, y domine. Ici la tâche est aisée ; il ne s'agit pas d'exécuter une longue et difficile expédition, mais de substituer notre domination ou plutôt de l'imposer au jeune chérif qui, actuellement enfermé dans Merrakech, n'ose en sortir.

Alors que Moulai Hassan, son père, était encore de ce monde, le *bled makhzen*, le pays soumis, au dire de tous ceux qui écrivaient à ce moment sur le Maroc, couvrait un cinquième du Maghreb. Maintenant, son étendue diminue chaque jour ; le *bled siba*, le pays insoumis, vient jusqu'aux portes de Fez ; quelques-uns prétendent même qu'il va jusqu'à l'intérieur de la ville, et que c'est là une des raisons pour lesquelles Moulai Abd-el-Aziz est resté jusqu'à ce jour à Merrakech.

D'ailleurs, les gens de Fez ont toujours montré un esprit fort indiscipliné. La zaouïa de Moula Idris, qui a sur eux une grande influence, ne se gêne guère actuellement pour prêcher l'hostilité envers le gouvernement du jeune chérif.

En même temps, au Tafilelt, son grand-oncle paternel, Moulai Rechid, n'attend, dit-on, que son départ de Merrakech pour marcher sur cette ville et s'en emparer, à la tête de ses alliés arabes et berbères. Moulai Abd-el-Aziz, d'ailleurs, ne songe guère à quitter Merrakech pour se rendre à Fez, où il se trouverait en contact avec des consuls européens. Il lui faudrait, en outre, traverser le territoire des Zemmour et des Zaïr, toujours insoumis, et il ne dispose pas des moyens suffisants pour obtenir d'eux le passage sur leur territoire. On prétend même que, lorsqu'en 1897 il se rendit à Rabat, c'était avec l'intention de pousser jusqu'à Meknès et Fez ; mais il dut rétrograder devant l'hostilité de ces montagnards. La situation a plutôt empiré depuis. Aujourd'hui, Moulai Abd-el-Aziz n'a pas de grandes forces militaires à sa disposition. En cas de nécessité, il pourrait à peine mettre sur pied une vingtaine de mille hommes ; mais ce n'est que sur les Bokhari qu'il devrait réellement compter, c'est-à-dire sur le millier de cavaliers qui constitue la garde noire.

Dans ces conditions, on le comprend, l'autorité du Sultan est actuellement des plus précaires, et l'on aurait tort d'ajouter foi aux affirmations bénévoles de certains journaux qui prétendent que les habitants de Fez et leurs voisins réclament la venue de la

cour dans leur pays pour augmenter le chiffre de leurs affaires. En réalité, les habitants de cette ville comme ceux des environs préfèrent que le Makhzen soit éloigné d'eux; ils craignent trop les exactions de ses agents et les entraves qu'ils occasionnent au commerce; leurs voisins, les Djebala, qui ravitaillent la ville des produits cultivés de leurs jardins, ne veulent plus s'y montrer quand la cour vient y résider.

A Merrakech, au contraire, le Sultan trouve encore en ce moment autour de lui un certain appui chez quelques tribus arabes restées fidèles. Toutefois, lors de la dernière fête de l'Aïd Seghir, on ne parvint à réunir sous les armes que 3.000 hommes, au nombre desquels se trouvaient des enfants de huit ans, et encore avait-on convoqué le ban et l'arrière-ban des contingents disponibles. Aucun des bataillons qui entourent actuellement le Sultan n'a de valeur militaire. Tout récemment, cependant, il avait encore auprès de lui un bataillon relativement bien organisé, parce qu'il était commandé par un caïd-agha qui, contrairement à ce que font ses collègues, payait régulièrement ses hommes; mais ce bataillon a été envoyé il y a quelques mois au Tafilelt, et il ne reste plus avec le Sultan, comme troupes régulières, qu'un ramassis de pauvres diables, d'ailleurs fort peu nombreux.

Une intervention armée au Maroc ne rencontrerait donc qu'une bien minime résistance. Un bataillon d'infanterie, renforcé d'une section d'artillerie, suffirait largement pour balayer l'état de choses actuel et mettre à la raison le gouvernement marocain. On trouverait d'ailleurs aisément des auxiliaires sur place dans le bled makhzen même où les habitants, sans cesse pressurés par les agents de ce même Makhzen, ne se gênent guère pour faire montre de leur désaffection à son égard. A la cour même, les appuis ne feraient pas défaut : nombre de personnalités et des mieux placées, sont disposées à nous prêter leur concours. Quelques-uns mêmes n'hésitent pas, dans l'intimité, à dire nettement combien ils sont étonnés de notre hésitation, en présence d'un semblable état de choses. A leur avis, leur gouvernement est à la merci du moindre incident extérieur ou intérieur, qui amènerait certainement la mort violente de quelques nationaux étrangers installés au Maroc, et subséquemment l'intervention immédiate de la puissance lésée. C'est une éventualité qu'ils prévoient et qui les effraie. Dans l'incertitude du lendemain où ils se trouvent, ils préféreraient que la France assumât de suite la responsabilité de les diriger : car ils la connaissent, par l'Algérie et la Tunisie, et ils savent apprécier à leur juste valeur nos procédés à l'égard des indigènes. Le Makhzen lui-même semble s'être préoccupé de cette situation, menaçante pour lui; il se montre, en effet, depuis quelque temps, de plus en plus prévenant vis-à-vis des Européens dont il craint l'immixtion dans ses affaires.

En dehors du bled makhzen et de la cour chérifienne, nous avons encore, au Maghreb, sinon des partisans, car un peuple chrétien n'a pas de partisans chez des musulmans, du moins des sympathies. Ces dernières nous sont venues naturellement et pour ainsi dire par la force des choses. Cette sorte de propagande, en notre faveur, s'est faite principalement par les nombreux indigènes du Maroc qui viennent chercher du travail en Algérie. La plupart s'y emploient comme moissonneurs, terrassiers, etc. Quelques-uns, après avoir travaillé à l'établissement de nos voies ferrées algériennes, sont restées plus tard dans la colonie, comme ouvriers permanents ou employés subalternes des compagnies des chemins de fer. Le plus grand nombre retourne dans leur pays après avoir amassé un léger pécule ; mais le séjour que chacun d'eux a fait en Algérie, voire même en Tunisie, lui a appris à nous connaître et à nous apprécier, sans compter qu'il rapporte parfois quelques notions de notre langue.

« Combien ai-je vu de Marocains, revenant d'Algérie, écrit de « Foucauld, envier le sort de leurs voisins : il est si doux de vivre « en paix ! Qu'on ait peu ou qu'on ait beaucoup, il est si doux d'en « jouir sans inquiétude ! Les routes sûres, les chemins de fer, le « commerce facile, le respect de la propriété, paix et justice pour « tous, voilà ce qu'ils ont vu par delà la frontière. Que leur pays, si « misérable quoique si riche, serait heureux dans ces conditions [1] ! »

C'est ainsi qu'il y a un an à peine, pour citer un exemple récent, les Bokouia, pirates réputés de la côte rifaine, pour marquer leur bon vouloir à notre égard, se sont empressés de remettre en liberté, sans réclamer de rançon, un Français dont ils s'étaient emparés en pillant une barque étrangère. N'a-t-on pas vu, plus récemment encore, ces mêmes Bokouia, en lutte contre les forces chérifiennes, réclamer notre protection, et un certain nombre d'entre eux refuser de se soumettre et préférer venir demander asile au sol algérien?

A côté de ces sympathies populaires répandues dans tout le Maghreb [2] et qui ont amené récemment un des principaux notables du Sous à réclamer pour lui et ses compatriotes notre protection, nous avons à notre dévotion au Maroc d'autres facteurs puissants : ce sont surtout nos protégés, les Cheurfa d'Ouazzan, chefs de la grande confrérie des Taïbia, dont les ramifications s'étendent à tout le Maghreb, jusque dans les régions où l'autorité du Sultan est

---

[1] De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 41.

[2] Dès 1853, ces sympathies se sont montrées. Au commencement de cette année, les Zemmour Chellah et les Beni Mguild réclamèrent l'appui du gouvernement général de l'Algérie, et celui-ci fut alors amené à demander des instructions pour ne pas être pris au dépourvu si la dissolution de l'Empire marocain venait à se produire à la suite de la mort du sultan Moulai Abderrahman ou de tout autre événement.

absolument méconnue. Nous trouverions certainement chez eux une aide des plus efficaces pour la réalisation de nos projets.

Mais cet exemple ne devrait pas rester isolé, et nous devrions, d'ores et déjà, préparer l'avenir en profitant de ce que toute l'influence au Maghreb est entre les mains de quatre ou cinq grandes familles presque toutes d'origine chérifienne, et qu'il serait aisé de gagner à notre cause par des moyens appropriés. On pourrait créer bientôt ainsi, et à peu de frais, des centres politiques favorables à notre action qui, en la facilitant, aplaniraient les difficultés, et prépareraient les voies à l'occupation lente et progressive de tout le pays.

Seul, l'accomplissement de cette dernière partie de notre tâche serait plus ardu; mais, en répartissant justement nos efforts, en choisissant bien notre heure pour chacune des régions de cette vaste contrée à conquérir, en sachant profiter enfin des exemples donnés par l'Algérie et la Tunisie, nous finirons sûrement par vaincre toutes les résistances et par faire accepter notre domination des peuplades qui passent aujourd'hui pour les plus rebelles.

La mainmise sur le gouvernement marocain, telle que nous venons de l'exposer, aura certainement une vive répercussion en Europe. Quelques cabinets pourront même protester contre elle, comme protestent tous ceux qui se voient frustrer subitement d'un gain auquel ils croient avoir certains droits. Mais ces criailleries, si elles se produisent, ne devront pas plus nous effrayer que ne nous ont effrayés jadis celles qu'a provoquées l'occupation de la Tunisie. En tout cas, aucun acte ne sera probablement à enregistrer, et l'opposition des puissances européennes sera chose toute platonique. L'Angleterre, très certainement, élèvera la voix plus que les autres. Habile à profiter de toutes les circonstances où elle peut se procurer des compensations, elle se mettra aussitôt à la tête du concert des protestations, moins par crainte d'un échec pour son commerce, que parce qu'elle redoutera que le ravitaillement de la place de Gibraltar ne soit dorénavant compromis. A cette occasion, notre diplomatie sera, il faut l'espérer, à la hauteur de sa tâche. Tout en promettant de donner à la nation anglaise toutes les justes garanties qu'elle pourra réclamer à propos de Gibraltar, il lui faudra, s'il est nécessaire, s'inspirer de l'attitude prise par le baron d'Haussez, ministre de la Marine, et par le prince de Polignac, président du Conseil, vis-à-vis de lord Stuart, ambassadeur de S. M. Britannique, qui chercha, en 1830, à empêcher par ses menaces l'expédition d'Alger.

L'Allemagne, d'après quelques-uns, pourrait bien joindre ses protestations à celles de la Grande-Bretagne et tenter de contrecarrer notre action ; c'est une opinion qui a cours au Maroc parmi quelques-

uns des Européens, habitant ce pays, qui constatent le développement pris, depuis 1870, par le commerce allemand. C'est surtout à Rabat que cette thèse est répandue. Elle y a pour principal inspirateur un ingénieur allemand qui, depuis dix ans, a entrepris l'édification en ce point, pour le compte du Makhzen, d'une batterie de côte, armée de deux pièces Krupp de trente tonnes.

En réalité, ces soi-disant prétentions allemandes ont surtout pour origine les bavardages et les rêveries de tous ceux — et ils sont nombreux au Maroc — qui chaque jour font dans leurs discours la conquête du Maghreb et de l'Afrique entière.

Seule de toutes les nations européennes, l'Espagne a des droits parallèles aux nôtres. Elle ne manquera pas de les faire valoir, et notre intérêt serait de nous unir dans une action commune qui ne peut amener que les meilleurs résultats.

C'est donc à la conquête du Maghreb que nous devons viser. Le moment est venu de l'avouer hautement et l'heure est propice pour cela. Mais notre diplomatie voudra-t-elle nous entendre? [1]

*
* *

C'est qu'à Tanger notre diplomatie ne rêve qu'une chose : le maintien du *statu quo*. Cette panacée est pour elle la justification de l'attitude passive qu'elle a adoptée comme règle politique. Et pourtant, plus elle attend, plus elle a à craindre de voir notre influence diminuer et, par contre, celle des autres nations grandir. Son rôle, tel qu'elle semble le comprendre, se réduit à enregistrer les événements. Tout au plus, lorsqu'un incident vient à se produire, se met-elle en mouvement pour réclamer une indemnité, et ce n'est qu'après d'assez longues discussions qu'elle parvient à en obtenir tout ou partie quand elle n'est pas obligée de se contenter de promesses dilatoires. Nos représentants au Maroc n'ont guère les moyens, d'ailleurs, d'agir efficacement sur le Makhzen qui les tient à distance, enfermés dans cette ville de Tanger où les nouvelles ne leur arrivent que confuses, où ils n'ont de rapports qu'avec leurs collègues des autres puissances et avec un représentant du Sultan sans autorité suffisante pour traiter avec eux les questions qui viennent à surgir.

C'est que, pour les Marocains, Tanger est une ville impure qu'ils

---

[1] La question de l'établissement du protectorat français au Maroc vient précisément d'être soulevée, à la Société de géographie d'Alger. Dans la séance du 9 novembre d'une des sections de cette Société, un de ses membres les plus actifs a montré la facilité avec laquelle ce protectorat pourrait être établi sur un pays où nous appellent les aspirations de la partie la plus éclairée de la population.

ont abandonnée aux Européens; elle n'est pas marocaine, elle est au contraire à mille lieues du Maroc. Les diverses légations y vivent côte à côte, formant entre elles une société choisie où l'on se trouve en bonne compagnie, se surveillant les unes les autres, recueillant les bruits les plus contradictoires, sans pouvoir la plupart du temps les vérifier, et commettant à chaque instant des erreurs grossières, telles que celle-ci qui s'est produite en 1886, à propos du Touat.

A cette époque, M. Ordéga, notre ministre à Tanger, fut appelé à donner son avis sur les relations existant entre le Touat et le Maroc. Il fit connaître après enquête quelles étaient nulles ou à peu près nulles. C'était la vérité. Mais, quelques années plus tard, un autre de nos représentants, voulant se renseigner sur la même question, jugea plus simple de demander au sultan Moulai Hassan, lui-même, quels droits il possédait sur le Touat. Habitué à nos constantes demandes de réparations pécuniaires pour les délits commis par les tribus de Maghreb au préjudice de nos sujets algériens, le Sultan, avant de répondre, voulut s'assurer d'abord que nous ne cherchions pas à lui extorquer quelque nouvelle indemnité; et, lorsqu'il fut bien certain du contraire, il s'empressa de répondre que le Touat dépendait de sa couronne. Puis, dès que notre ministre eut quitté la cour, il se hâta de se faire donner des renseignements sur ce pays éloigné et de prendre des dispositions pour y installer des représentants de son autorité.

Ceci n'est qu'un incident, en somme réparable quand nous le voudrons; car ce ne sont pas les prétendus fonctionnaires marocains que le Sultan a placés au Touat qui nous empêcheront d'y aller, la preuve en est facile : tout récemment, lorsque la mission Foureau-Lamy dut envoyer de Timassinin quelques-uns de ses méharistes faire des achats de dattes à In Salah, le caïd du Sultan qui s'y trouvait s'empressa de vider la place. Mais des incidents de ce genre, dont on pourrait citer d'autres exemples, démontrent surtout que notre légation juge fort mal de la situation. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on vit à Tanger, éloigné des véritables centres politiques du pays, sans autre contact que celui d'un représentant du Sultan sans autorité et sans initiative?

Quelle influence politique peut-on avoir sur les destinées d'un pays dans de semblables conditions?

On ne peut qu'y enregistrer les faits sans pouvoir les diriger.

C'est ainsi qu'à Tanger on est devenu peu à peu impuissant à obtenir satisfaction du Makhzen pour les réclamations de nos sujets algériens lésés dans leurs intérêts. La légitimité de leurs revendications est sans cesse contestée par la cour chérifienne. La Légation a cherché à pallier les conséquences de cette attitude en faisant adopter, comme règle de conduite habituelle, que les affaires de cette

nature seraient dorénavant réglées par des délégués des deux gouvernements qui s'aboucheraient dans une localité de la frontière. Mais, comme il était facile de s'y attendre, le représentant choisi par le Makhzen n'est la plupart du temps qu'un personnage de vingt-cinquième ordre, sans aucun prestige, avec lequel on ne peut conclure rien de sérieux. Pour le règlement de la moindre affaire, il avoue implicitement son impuissance en se déclarant obligé d'en référer au Sultan; puis, lorsque, las de ses tergiversations, notre délégué le pousse dans ses derniers retranchements et exige une prompte solution, il se tire d'affaire en présentant une contre-revendication dont l'exagération et l'invraisemblance égalent la mauvaise foi de son auteur.

Toutes ces fautes, toutes ses erreurs ne se produiraient pas si, au lieu de laisser à Tanger la direction de notre action politique au Maroc, nous revenions à une ligne de conduite plus compatible avec nos intérêts, à celle qui, jusqu'en 1860, a donné les meilleurs résultats, si nous rendions en un mot à l'Algérie toute l'influence qu'elle doit avoir et qu'elle avait jadis sur les affaires marocaines.

C'est que l'Algérie, on ne saurait trop le répéter, par sa situation géographique, par la longue zone de contiguïté qui la sépare du Maghreb, par ses rapports constants avec ce pays, pèse lourdement, de tout son poids, sur ses destinées. C'est une vérité que nous avons trop longtemps méconnue. Il faut nous hâter d'y revenir et ne plus user notre temps et notre influence à adresser de perpétuelles réclamations au Makhzen pour quelques moutons enlevés à nos administrés. Notre objectif doit être plus élevé.

Qu'on ne vienne pas davantage nous objecter aussi que, depuis la désastreuse guerre de 1870, notre prestige a bien diminué dans le Maghreb et qu'il ne nous est plus possible aujourd'hui de regagner le terrain perdu. Nous avons prouvé le contraire en 1881, alors qu'il nous fallut non seulement refouler l'insurrection venue jusqu'aux portes de Saïda, mais encore aller châtier, jusque dans leurs repaires les plus reculés, les populations indépendantes du Sud-Ouest, alliées de nos rebelles. C'était revenir au principe d'action directe trop longtemps délaissé. L'énergie de notre attitude allait porter ses fruits. Pendant plusieurs années, les faits sont là pour le prouver, le calme et la tranquillité devaient régner dans une région sans cesse troublée auparavant.

Malheureusement, ce réveil de notre énergie n'a pas duré; abandonnant la politique d'action, nous en sommes bientôt revenus à celle de la temporisation.

Nous avons admis la discussion, nous avons présenté des réclamations qui n'étaient pas acceptées. Notre prestige en a certainement diminué; la cour de Fez, les populations indépendantes, avec les-

quelles nous sommes en contact par l'ouest et par le sud-ouest de l'Algérie, ont compris alors qu'on pouvait compter avec nous; elles en ont profité.

Ces faits sont indéniables; mais ce qu'on ne peut nier non plus, ce sont les heureux résultats obtenus en 1881, dès que nous eûmes décidé l'adoption d'une ligne de conduite plus vigoureuse. Ce qui a réussi alors peut réussir encore!

Que cela nous serve d'exemple! Ne laissons plus, par nos hésitations pusillanimes, échapper ce riche territoire du Maghreb, où, malgré toutes nos fautes, nous avons encore le plus de sympathies, et où nous possédons, nous ne saurions trop le répéter, une position privilégiée. Sachons en profiter! Sachons franchir cette porte ouverte! Et, comme disait l'ancien ministre de la guerre marocain, Si Mohammed Seghir : « Il faut nous dépêcher d'entrer, demain il serait trop tard! »

Tel est le cri que vont répétant tous ceux qui ont souci des intérêts de la France dans l'Afrique du Nord.

Chacun d'ailleurs semble s'y préparer en Europe. Lord Gray n'a-t-il pas dit, dans un récent discours, que l'Angleterre ne voulait rien au Maroc ? Et presque en même temps, un journal allemand *la Post* n'a-t-il pas, dans un article sensationnel, montré la nécessité d'une intervention quelle qu'elle pût être?

Ce sont là des indications qu'il ne faut pas laisser échapper. Hâtons-nous donc si nous ne voulons pas regretter amèrement plus tard d'avoir manqué encore une fois de l'audace qui fait véritablement les grandes nations.

L. KRYSZANOWSKI.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

Le 7 novembre, à Alger, la session des délégations financières a été ouverte, dans le grand salon du Palais d'Hiver, devant tous les délégués réunis. M. Laferrière, entouré de sa maison civile et militaire, des conseillers de gouvernement, et de M. Delanney, secrétaire général du gouvernement nommé commissaire général près les délégations financières, a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. LAFERRIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

MESSIEURS,

En ouvrant aujourd'hui cette seconde session des Délégations financières, je dois me féliciter avec vous de l'importance et du bon renom que cette jeune et forte institution a conquise non seulement en Algérie, mais en France, depuis que nous l'avons inaugurée ensemble. Les orateurs qui ont parlé des délégations, au cours de l'interpellation algérienne, l'ont fait en termes sympathiques et confiants; et la publication qui a été faite de vos rapports et de vos délibérations a confirmé une fois de plus cette vieille vérité : A l'œuvre on connaît l'ouvrier.

Cette œuvre, Messieurs, n'est pas restée stationnaire pendant l'intervalle de vos sessions; l'institution d'un budget spécial de l'Algérie qui a été le principal objectif de nos communs efforts, et qui en sera le prochain couronnement, a obtenu, depuis un an, des adhésions de plus en plus nombreuses et convaincues.

Celle du gouvernement s'était déjà manifestée lors des décrets du 23 août 1898, mais il importait qu'elle ne fût pas remise en question à la suite de changements survenus dans la direction des affaires publiques. Le gouverneur général, à qui il incombait de seconder sur ce point les vœux des assemblées algériennes, a eu la satisfaction de reconnaître que le principe même de la réforme ne trouve plus de contradictions. Mais des discussions ont encore paru possibles sur les moyens de la réaliser.

Cette adhésion de principe ne s'est pas seulement produite dans les conseils de gouvernement; elle s'est manifestée aussi dans les milieux parlementaires, sinon par des votes qui n'ont pas encore été provoqués, du moins par les déclarations de plusieurs orateurs et par l'assentiment qu'elles ont reçu.

Vous savez aussi quel interprète autorisé de ses vœux l'Algérie possède, devant la commission du budget, en la personne de l'hono-

rable M. Le Moigne, rapporteur du budget algérien. Il renouvellera et accentuera cette année — il m'autorise à vous le dire — les déclarations qu'il avait déjà faites, l'année dernière, en faveur du budget spécial.

Notre cause vient enfin d'être, pour la première fois, exposée et défendue devant la plus haute juridiction financière du pays, devant la Cour des Comptes que son éminent Procureur général a bien voulu entretenir du budget spécial de l'Algérie, à son audience solennelle de rentrée. Je suis sûr d'être votre interprète auprès de M. le Procureur général près la Cour des Comptes, en le remerciant de l'esprit de justice et de sympathie pour l'Algérie qui règne dans cette remarquable étude.

On peut donc considérer aujourd'hui la réforme comme acquise en principe, mais il reste à assurer son application.

L'étude approfondie à laquelle vous vous êtes livrés pendant votre dernière session vous a fait reconnaître que deux systèmes étaient particulièrement dignes de votre examen.

L'un, qu'on a qualifié de budget intégral, tend à soumettre à un même régime financier l'ensemble des dépenses civiles effectuées dans la colonie, avec cette indication que les unes seront obligatoires et les autres facultatives, et que l'équilibre des recettes et des dépenses sera assuré, s'il y a lieu, par une subvention de l'Etat.

L'autre système soumet à un régime et à des autorités différentes les dépenses de souveraineté et les dépenses coloniales proprement dites, attribue à chacune d'elles une part égale des recettes, et laisse à l'État ou à la Colonie le soin d'équilibrer le budget qui lui incombe et le droit d'employer librement les excédents qu'ils réalisent.

Sans méconnaître la valeur du premier système, les Délégations financières, le Conseil supérieur et le Gouverneur général ont, il y a un an, donné leur préférence au second, qui paraissait d'ailleurs se dégager du rapport présenté par M. le Président du Conseil à M. le Président de la République, à l'appui des décrets du 23 août 1898.

Il nous semblait que l'autonomie des services coloniaux serait mieux assurée si ceux-ci n'étaient subordonnés au vote d'aucune subvention, et s'ils étaient dotés de ressources propres assez largement calculées pour fournir, en outre, tout ou partie du gage d'un emprunt.

Nous avons peut-être eu tort, Messieurs, tout en donnant nos préférences à ce système, de ne pas faire connaître, en même temps, que nous n'avions pas de parti pris contre un système différent, à condition, bien entendu, qu'il assurât à l'Algérie des franchises financières équivalentes.

C'est sans doute pour ce motif que M. le Président du Conseil a bien voulu nous inviter à reprendre sur ce point notre étude, et en

indiquer les principales données dans le passage suivant d'une dépêche qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser le 1er septembre :

« Si vous voulez bien me le permettre, dit-il, j'esquisserai ici dans « ses grandes lignes, un autre projet qui, tout en différant profondé- « ment du précédent, ne serait pas moins, je crois, de nature à donner « satisfaction, dans ce qu'elles ont de légitime, aux tendances des « populations placées sous votre autorité.

« Comme aujourd'hui, le budget de l'Algérie serait un. Toutes les « parties en seraient soumises au vote, non plus seulement à l'avis « des Délégations et du Conseil supérieur.

« Mais, pour assurer l'exécution des services qui, à raison de leur « objet, ne pourraient rester subordonnés en dernière analyse à la « décision d'assemblées locales, tout ce qui se rattache à ces services « revêtirait un caractère obligatoire, et pourrait être inscrit d'office « au budget par le Gouvernement. Une subvention de la métropole « couvrirait le déficit que laisserait subsister l'application aux dé- « penses de l'Algérie du produit de tous les impôts qui y sont perçus. « Les représentants de la Colonie seraient d'ailleurs admis à créer, « sous certaines conditions, des taxes locales.

« Enfin, l'ensemble des recettes et des dépenses de notre posses- « sion africaine serait présenté chaque année à l'homologation de la « Chambre des députés et du Sénat.

« Mais, avant de pousser plus loin l'élaboration d'un projet conçu « dans ce sens, je considère comme indispensable d'avoir l'opinion « des grands corps élus de l'Algérie sur les principes qu'il met en « jeu. C'est là un élément d'appréciation capital, non moins que votre « avis personnel que je vous serais reconnaissant de me faire par- « venir lorsque vous m'adresserez le compte rendu des travaux des « Délégations et du Conseil supérieur. »

Nous n'avons pas, Messieurs, à préjuger quelles pourront être les conclusions de l'étude à laquelle le Gouvernement veut bien nous convier ; mais je crois que nous serons unanimes à remercier M. le Président du Conseil d'avoir pris personnellement à cœur une question si capitale pour l'avenir de l'Algérie, et d'avoir reconnu, en termes si explicites, au cours de son lumineux exposé, l'autorité dont les assemblées algériennes ont su se rendre dignes, et leur droit de voter le budget de l'Algérie.

A la vérité, ce droit est présenté comme devant être entouré de certaines réserves, dont il y aura lieu de déterminer la portée ; il est certain aussi que diverses questions seront à résoudre, notamment au sujet des accroissements de recettes — soit qu'ils doivent uniquement profiter au Trésor en diminuant sa subvention, soit qu'ils doivent aussi profiter à la colonie ; — le rôle des taxes locales dans le

nouveau budget, la classification des dépenses obligatoires ou facultatives comportent aussi de sérieuses études.

Quel qu'en soit le résultat, et quelles qu'aient été, il y a un an, nos communes décisions, nous voudrons certainement tous faire au système proposé un accueil déférent. Il semble d'ailleurs possible de donner confiance à ce système, sans la retirer entièrement à celui qui l'a précédé, rien ne nous contraint, ce semble, à nous renfermer dans un système exclusif qui pourrait ne pas être en faveur au moment où il s'agira de statuer, et rien ne nous empêcherait de dire respectueusement aux pouvoirs publics : « Voilà deux systèmes. Ils peuvent réaliser l'un et l'autre, sous des formes différentes, l'émancipation économique et financière à laquelle on reconnaît que l'Algérie a droit, veuillez choisir; donnez à l'Algérie celui qui vous agrée le mieux, pourvu que vous lui en donniez un. Elle vous sera reconnaissante de toute solution qui hâtera la réalisation de ses vœux. »

Le budget spécial est à la fois un but et un moyen; c'est par lui que nous arriverons à constituer le gage d'un emprunt sans lequel l'achèvement de notre outillage serait presque indéfiniment reculé.

La nécessité d'un appel au crédit est aujourd'hui reconnue par tous ceux qui veulent bien s'intéresser à l'avenir de l'Algérie. Cette nécessité résulte de la disproportion qu'il y a entre les besoins constatés et les crédits annuels que la métropole peut y affecter, quel que soit d'ailleurs son désir de seconder nos efforts. Si l'on compare, en effet, ces crédits avec les dépenses qu'exige l'achèvement de cet outillage — dépenses que j'ai fait évaluer d'après un programme de travaux déjà prévu et étudié par les services compétents, — on voit qu'il faudrait près d'un siècle pour réaliser ce programme.

Nos routes nationales, par exemple, ont 550 kilomètres de lacunes dont l'exécution coûterait 16 millions et demi ; les chemins non classés sollicités par les assemblées locales et par les populations, représentent 1.563 kilomètres de voies principales et 3.600 kilomètres de voies secondaires devant coûter 46 millions. Nous sommes donc en présence, rien que pour cet ensemble de voies de terre, d'une dépense de 63 millions.

Les chemins de fer, prévus et déjà partiellement étudiés présentent un développement de 1.149 kilomètres pour les lignes d'intérêt général et de 953 kilomètres pour les lignes d'intérêt local et les tramways : c'est-à-dire un capital de plus de 180 millions que des compagnies concessionnaires auraient à fournir, mais auquel correspondrait au taux de 4 % une annuité de plus de sept millions.

D'après les mêmes études préparatoires, 25 millions seraient à prévoir pour le bon aménagement des ports auquel concourraient les chambres de commerce, et 36 millions pour les travaux d'hydraulique agricole, — barrages, canaux d'irrigation, puits artésiens,

r'dirs qui peuvent seuls féconder de vastes parties du territoire algérien, soit en retenant et en dirigeant les eaux qui courent à sa surface, soit en amenant au jour les nappes presque inépuisables qui dorment dans ses profondeurs.

Nous voilà déjà loin, Messieurs, du chiffre de 100 millions auquel la prudence conseille de limiter un emprunt, et il ne serait pas difficile d'atteindre le chiffre de 300 millions qu'un honorable orateur a indiqué devant la Chambre sans soulever de protestations.

C'est pourquoi il m'a paru utile de soumettre à votre examen l'ensemble de ces prévisions, afin que vous puissiez, dès à présent, étudier, sinon un programme d'exécution, du moins un premier classement de travaux d'après leur degré d'importance et d'urgence, ainsi que la répartition à faire entre eux d'un capital emprunt de 100 millions, et la distinction à établir entre ceux qui seraient payés ou simplement subventionnés par la colonie.

Avant de quitter le domaine des questions financières, je vous dois quelques indications sur une question qui vous avait, à juste titre, préoccupés l'année dernière : je veux parler de la prorogation du privilège de la Banque d'Algérie et des stipulations nouvelles auxquelles elle pourra donner lieu.

La loi du 8 juillet 1899, qui n'a prorogé ce privilège que pour un an, n'avait évidemment d'autre but que d'ouvrir une période d'études pendant laquelle la véritable prorogation serait préparée.

C'est ce qui vient d'avoir lieu, et je manquerais de justice envers la Banque d'Algérie, si je ne reconnaissais pas les dispositions libérales, sincèrement favorables aux intérêts algériens, qu'elle a manifestés en cette circonstance.

Les solutions définitives étant encore soumises à la ratification des pouvoirs publics, il ne m'appartiendrait pas de devancer les communications officielles dont elles seront l'objet. Je crois cependant pouvoir vous signaler quelques-uns des points sur lesquels ces solutions doivent intervenir : faculté d'augmentation du capital de la Banque; création de nouvelles succursales, de bureaux auxiliaires et d'agences; escompte du papier sur l'étranger; escompte des warrants agricoles; et en dernier lieu, une concession dont je sais trop de gré à la Banque d'Algérie pour ne pas lui laisser la satisfaction de vous l'annoncer elle-même, dans le passage suivant de sa note en réponse aux vœux émis par les assemblées algériennes :

« Voulant donner une dernière preuve de sa façon élevée de com-
« prendre ses devoirs envers le pays, désirant aussi donner un haut
« témoignage de déférence à M. le Gouverneur général, interprète
« autorisé des desiderata des assemblées algériennes, la Banque
« d'Algérie consentirait à tenir à la disposition de l'État une somme
« de trois millions, à titre de prêt sans intérêt, et pour la durée du

« privilège. Il en disposerait en faveur des établissements de crédit « agricole de la colonie, qu'il s'agisse de comptoirs régionaux ou « éventuellement d'une banque centrale agricole qui pourrait, au « besoin, être en rapports étroits avec la Banque d'Algérie. »

J'ai également obtenu de la Banque que les voyageurs se rendant d'Algérie à Marseille pourraient échanger au pair, chez les correspondants de la Banque d'Algérie et jusqu'à concurrence de 2.000 francs par passager, leurs billets algériens contre des billets français.

J'aborde maintenaint, Messieurs, les questions de colonisation proprement dite :

Il y a, aujourd'hui, un an, le 6 novembre 1898, j'adressais aux chefs des services compétents des instructions tendant à faciliter l'extension des centres et l'établissement des nouvelles générations de colons.

Je prescrivais, en premier lieu, le recensement de toutes les terres domaniales disponibles et leur figuration sur des cartes à grande échelle, afin qu'on pût se rendre compte de leur situation et de leur emploi.

Ce travail est presque entièrement terminé; il permet de pressentir que sur les 800.000 hectares possé dés par le Domaine, 200.000 hectares environ pourront servir à la création de centres nouveaux, à l'agrandissement des centres existants, et à la formation de vastes lots de fermes destinés à être concédés ou vendus. Ce travail sera poursuivi en vue de servir de base à des propositions mieux définies qu'elles ne pourraient l'être actuellemeut.

Je m'étais également préoccupé de l'emploi qui pourrait être fait de la main-d'œuvre pénitentiaire pour le défrichement des terres, de manière à permettre aux concessionnaires ou aux acheteurs de les mettre immédiatement en valeur.

La première impression qui semble résulter des expériences qui ont été faites, c'est que la main-d'œuvre pénitentiaire serait moins indiquée pour le Tell que pour des régions plus éloignées. Dans le Tell, en effet, des chantiers libres de défrichement peuvent fonctionner dans des conditions normales et sans prix excessifs; il n'y a pas lieu de leur susciter la concurrence d'ateliers pénitentiaires. Il a d'ailleurs été reconnu que la main-d'œuvre des détenus, moins exercée et aussi moins soutenue que celle du travailleur ordinaire par des mobiles d'ordre moral, est généralement moins productive, et qu'elle est, en outre, grevée de frais de surveillance d'autant plus lourds que la région où l'on travaille se prêterait mieux aux évasions. La situation n'est pas la même dans le Sud, là où le chantier libre devient plus coûteux, et où le chantier pénitentiaire peut être

allégé d'une partie des frais de surveillance à raison des difficultés que les évasions présenteraient. En tenant compte de ces constatations qui seront d'ailleurs continuées et contrôlées, nous arriverons, je pense, à déterminer la meilleure utilisation de la main-d'œuvre pénitentiaire pour les travaux de colonisation.

En dehors de ces questions spéciales, je me suis efforcé d'obtenir la solution d'une question plus générale que mes honorables prédécesseurs ont posée avant moi : je veux parler de la revision du décret du 30 septembre 1878 sur les concessions de terre en Algérie. Il est aujourd'hui reconnu que le régime institué par ce décret doit être élargi afin de donner aux exploitations agricoles du Tell assez de consistance pour assurer leur rendement et l'avenir des familles qui s'y sont établies, et aussi afin de rendre possible la colonisation des hauts plateaux qui exige des lots propres à l'industrie pastorale et beaucoup plus étendus que ceux qu'on prévoyait il y a vingt ans.

Il paraît enfin désirable que les biens du Domaine en Algérie soient affectés au développement de la colonisation, et que le gouverneur général, assisté de ses conseils spéciaux, ait qualité pour apprécier ceux qui peuvent être concédés, vendus ou échangés. Ces desiderata et d'autres encore, dont les corps électifs de l'Algérie s'étaient depuis longtemps faits les interprètes, ont été réunis dans un projet de décret que j'ai eu l'honneur de soumettre, au mois de janvier dernier, à la haute approbation du gouvernement.

J'aurais été heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui la promulgation de ce décret; je l'espérais, car M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, avait bien voulu lui donner son adhésion; mais je viens d'apprendre qu'il demeure encore soumis à l'examen d'un autre département ministériel dont l'agrément est également nécessaire.

Les retards qui peuvent en résulter tiennent à ce qu'il y a, depuis longtemps, deux doctrines en présence sur la destination des terres domaniales en Algérie.

D'après une première doctrine — qui n'est pas celle du gouvernement général — ces terres doivent être autant que possible productives de revenus pour l'État, et une administration vigilante doit faire en sorte que les produits généraux du Domaine en Algérie ne subissent pas une dépression trop sensible, par suite des décisions auxquelles le gouverneur général pourrait se laisser entraîner.

D'après une autre doctrine, les terres domaniales d'Algérie ont pour destination essentielle le développement de la colonisation. Les avantages qu'elles peuvent rapporter au Trésor sont d'ordre économique et non d'ordre fiscal; aussi doivent-ils moins consister en redevances et en prix de vente qu'en produits indirects mais certains que procure à l'Etat tout accroissement de la richesse pu-

blique. C'est pourquoi les terres domaniales de l'Algérie doivent être gérées largement, sans arrière-pensée fiscale et dans un esprit d'entière solidarité avec l'œuvre de la colonisation algérienne.

L'opposition de ces deux doctrines se manifeste également dans la question des concessions communales. Là s'est posée la question de savoir si des terres primitivement concédées aux communes pour que les bestiaux des colons puissent y paître, peuvent devenir des terres productives de revenus au profit du budget communal quand les colons ont renoncé au bétail et ont planté leurs terres en vignes. La doctrine domaniale n'autorise cette transformation qu'en vertu d'un décret du président de la République et à condition qu'une part importante du produit soit versée au Trésor, à titre de redevance.

Les partisans de l'autre doctrine pensent qu'il serait plus équitable de laisser la commune jouir du mode d'exploitation le plus productif et de ne pas disputer à des budgets trop souvent obérés un supplément de ressources précieux pour la communauté.

Espérons, Messieurs, qu'il viendra un jour où l'accord se fera et où l'on voudra bien reconnaître que la meilleure manière de seconder les intérêts, même pécuniaires, de la métropole en Algérie, c'est de favoriser le plus possible les intérêts individuels ou collectifs dans les centres de colonisation.

En dehors de la colonisation agricole, il existe en Algérie une autre forme de colonisation qui concourt, elle aussi, au développement de la race et de l'influence françaises : c'est celle qu'on pourrait appeler la colonisation ouvrière, plus difficile que l'autre parce qu'elle a à lutter avec la concurrence d'une main-d'œuvre étrangère que sa grande supériorité numérique rend maîtresse du marché. J'ai essayé d'atténuer, par des mesures compatibles avec la légalité et les bons rapports internationaux, les effets de cette situation et les découragements qu'elle commençait à faire naître ; quoi de plus pénible, en effet, pour un ouvrier français débarquant sur une terre française, que de se trouver placé entre le chômage et l'acceptation d'un salaire déprimé par l'affluence et le bon marché de la main-d'œuvre étrangère, et manifestement inférieur à ses besoins ?

Ma circulaire du 5 octobre 1898, renouvelée le 18 septembre dernier, avec la haute autorité du décret en conseil d'Etat du 10 août 1899, a décidé qu'une place serait réservée aux ouvriers français sur les chantiers de l'État et des administrations publiques. J'ai, en outre, invité la délégation des non-colons à délibérer sur les différents modes d'application dont cette décision lui paraîtrait susceptible et sur telles autres propositions que lui suggérerait la question de la main-d'œuvre ouvrière. Ces propositions, je n'en saurais douter, s'inspireront à la fois de la sollicitude que mérite l'ouvrier

français, du respect dû à la liberté de l'industrie privée, aux traditions et aux devoirs de l'hospitalité française.

Je ne pourrais, Messieurs, sans dépasser les bornes de cet exposé, passer en revue toutes les questions dont vous avez entrepris ou dont vous allez aborder l'étude. Elles font l'objet de notes spéciales qui vous seront incessamment distribuées. Vous y verrez que mon administration s'est appliquée à donner suite, dans la mesure de ses pouvoirs, aux vœux que vous avez exprimés au cours de votre dernière session.

Nos populations indigènes n'ont pas été oubliées dans cet effort vers les solutions désirables. Elles savent déjà que des décisions ont été rendues pour résoudre une question fiscale qui les préoccupait tout particulièrement; qu'une autre vient d'être prise pour assurer aux indigènes, à qui des mesures de haute police paraissent applicables, une garantie de plus d'instruction consciencieuse et de juste décision. Elles savent aussi que la représentation qu'elles possèdent au sein des Délégations financières assure à leurs intérêts des défenseurs autorisés et qu'elles peuvent compter, pour la protection de ces intérêts, sur la sollicitude du gouvernement de la République.

Consacrons-nous donc, Messieurs, aux travaux de cette session avec un sentiment de confiance : confiance dans le gouvernement de la République, et confiance en nous-mêmes. Si vos attributions ne sont pas encore ce qu'elles doivent être, ne croyez pas que l'œuvre des Délégations financières, momentanément réduites à un rôle consultatif, soit infructueuse pour l'Algérie.

En dehors des idées que vous remuez et des questions dont vous préparez et indiquez la solution, vous faites pressentir à tout observateur attentif l'évolution salutaire qui commence à s'accomplir dans ce pays. Vous montrez qu'il existe, en dehors et au-dessus des groupements politiques, un grand parti économique, un parti d'union algérienne, où l'on peut venir des divers points de l'horizon sans abdiquer ses idées propres, mais en les subordonnant à l'idée supérieure de l'avenir colonial de l'Algérie.

Cet avenir ne dépend pas de l'action que la population algérienne s'efforcerait d'exercer sur les destinées de la métropole en fournissant un modique appoint aux partis qui aspirent à les diriger. Il dépend de l'action que l'Algérie peut exercer sur ses propres destinées par un effort fraternel de tous ses enfants vers un même but, qui est la création d'un *self-government*, non politique assurément, mais économique et colonial.

Les sentiments d'union et de solidarité algériennes que cette œuvre exige ne se séparent pas des sentiments d'union et de solidarité françaises et républicaines qui vous rattachent à la mère patrie par des liens que rien ne saurait affaiblir. Et c'est parce que vous

aurez su les confondre dans vos pensées et dans vos actes que vous aurez bien mérité de la France et de l'Algérie.

Ce discours a produit une grande et profonde impression sur les délégués, qui en ont salué la péroraison par une longue salve d'applaudissements.

Le soir, à sept heures, le gouverneur a offert un dîner aux délégués, ainsi qu'aux commissaires du gouvernement.

Au dessert, M. Laferrière a porté un toast au Président de la République, aux Délégations financières et à l'Algérie.

M. Guettier, président de la délégation des colons, se lève ensuite et porte un toast à M. Laferrière, au nom des Délégations financières.

Toast de M. Guettier.

Messieurs, j'ai l'honneur de porter un toast à M. Laferrière, gouverneur général, que je suis heureux de retrouver à son poste, après avoir entendu tant de fois, dans le cours de cette année, des gens trop pressés lui désigner chaque semaine un successeur.

L'Algérie, et en particulier la classe laborieuse des colons que je représente, vous a donné sa confiance, monsieur le gouverneur.

Le pays vous sait gré, il vous est reconnaissant du courage et du talent que vous avez mis à défendre son honneur, lorsqu'il subissait, à la tribune française, l'assaut furieux d'accusateurs injustes et passionnés.

La colonie se réjouit de vous conserver à sa tête, sachant qu'elle a désormais en vous un protecteur et un ami. Les Délégations financières, qui sont votre œuvre, et dont vous parliez tout à l'heure en termes élogieux et bienveillants, auraient perdu en vous le guide vigilant et dévoué qui leur est nécessaire pour affermir leurs premiers pas dans la carrière d'études législatives où elles s'engagent pour la seconde fois.

Ce toast, prononcé d'une voix vibrante, a été accueilli par des applaudissements répétés et significatifs.

Toast du président de la délégation indigène.

Après lui, M. Ali Mahi Eddine, président de la délégation indigène, a remercié à son tour le gouverneur général de la sollicitude qu'il ne cesse de témoigner aux indigènes, et a terminé en disant :

Laissez-moi vous dire, monsieur le Gouverneur général, que vous pouvez répéter bien haut à la France, notre patrie d'adoption, qu'elle peut nous considérer comme ses véritables enfants, et que si nous ne sommes pas des Français d'origine, nous le sommes de cœur.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES[1]

V

COLONIES ALLEMANDES DU PACIFIQUE[2]

Compagnie de la Nouvelle-Guinée. — L'importance que le percement des isthmes américains peut donner à l'Océanie avait attiré l'attention de l'Allemagne, qui, dès 1878-79, installa des dépôts de charbon aux Samoa, aux Marshall et dans la Nouvelle-Bretagne (aujourd'hui Neu-Pommern); les Allemands faisaient déjà dans ces îles un certain trafic [3], mais ils avaient à souffrir de l'esprit exclusiviste des Australiens qui faisaient enlever par leurs vaisseaux racoleurs les travailleurs employés sur les plantations allemandes. L'apparition d'un navire de guerre sur la côte de la Nouvelle-Guinée détermina un instant le Queensland à revendiquer comme anglaises toute la partie non-hollandaise de la Nouvelle-Guinée et les îles voisines, mais la colonie fut désavouée par la métropole. La *Neu-Guinea-Kompagnie* (fondée par von Hansemann) fit en octobre 1884 une expédition, soutenue par deux navires de guerre, sur la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée et dans l'archipel de la Nouvelle-Bretagne. Elle obtint une lettre de protection impériale le 17 mai 1885 et, après la conclusion de l'arrangement avec l'Angleterre en 1886, on lui conféra le droit d'administrer : 1° la portion de la grande île dénommée Kaiser-Wilhelms-Land (181.000 kiomètres carrés); 2° l'archipel Bismarck (anciennement Nouvelle-Bretagne, 52.000 kilomètres carrés); 3° le nord-ouest des Salomon (22.000 kilomètres carrés), en tout 255.000 kilomètres carrés.

L'établissement des Allemands dans le Kaiser-Wilhelms-Land n'alla pas sans bien des déboires. Les populations sauvages (Papouas) tuèrent des explorateurs, et même l'un des premiers gouverneurs. Les éruptions volcaniques, les fièvres, firent des victimes. Finschhafen, choisi comme siège du gouvernement à cause du voisinage de l'Australie [4], fut désolé en 1891 par une épidémie de malaria, qui enleva dix employés de la compagnie. On transporta la capitale à Stephansart et, en dernier lieu, à Friedrich-Wilhelms-Hafen.

---

[1] Il est bon d'observer que cette étude est antérieure à la convention anglo-allemande relative à Samoa : aussi devra-t-on en compléter la lecture par celle de l'étude qui sera prochainement donnée sur cet accord. N. D. L. D.

[2] Voir les études précédentes : I. Togo, n° 59, 1er juillet 1899. — II. Cameroun, n° 60, 15 août 1899. — III. Afrique allemande du Sud-Ouest, n° 62, 15 septembre 1899.

[3] Il y avait des factoreries allemandes dès 1870. En 1874, la maison Godeffroy de Hambourg créa plusieurs stations dans l'archipel Bismarck.

[4] Les relations avec la métropole avaient lieu à cette époque par Cooktown, Queensland.

Le Kaiser-Wilhelms-Land s'ouvre par une grande côte, entaillée de bons ports. L'intérieur est à peu près inconnu, sauf la région du Kaiserin Augusta Fluss, grande voie qui pénètre dans l'intérieur et qui, à la saison des pluies, peut être remontée par les vapeurs; les rives, dans le cours inférieur, en sont propices à l'élevage. Sur la côte, on trouve des cocotiers. Les meilleures plantations sont celles de la baie de l'Astrolabe. Le café réussit bien dans les deux stations qu'y a créées la compagnie, à Friedrich-Wilhelms et Konstantinhafen. Les premières tentatives faites pour le tabac avaient échoué, maintenant l'exportation monte à près de 160.000 livres. Le coton donne d'assez belles espérances; l'Allemagne, qui importe chaque année pour 230 millions de marks de ce textile, aurait un intérêt de premier ordre à développer cette culture. — En dehors de la Neu-Guinea Kompagnie, il faut citer la *Kaiser-Wilhelm-Land-Plantagengesellschaft* de Hambourg (fondée en 1890, fusionnée en 1891 avec l'*Astrolabe Kompagnie*).

Tous les efforts ont été jusqu'à présent concentrés sur la Nouvelle-Guinée elle-même, ce qui paraît une faute, car cette île est la plus inconnue, la plus insalubre. On n'a, pour ainsi dire, pas pénétré aux Salomon [1]. Dans l'archipel Bismarck, une seule station a été fondée (dans l'île de Neu-Pommern), à Herberts höhe, où il y a une usine de séchage et de nettoyage du coton. Une maison américaine envoie déjà 70.000 livres de coton à Liverpool. Il y a également dans Neu-Pommern quelques stations d'une société hambourgeoise, *Deutsch-Handels-und-Plantagengesellschaft der Südsee-Inseln.* Le territoire en est cultivable, les fleuves navigables. — Neu-Mecklenburg est tristement célèbre à cause de la folle équipée du marquis de Rays en 1879-1882; mais Port-Breton était dans une région stérile et rocheuse, tandis que le centre est assez fertile; les côtes ouest sont riches en copra, exploité par des factoreries allemandes et américaines. Les îles de l'Amirauté vivent de la récolte du copra et de la pêche (perles et tripang [2]). Dans le petit groupe des Purdy (à Maulwurfs-Insel) existe un gisement de phosphates. C'est la seule richesse minérale que, jusqu'à présent, l'on ait découverte dans le domaine de la Neu-Guinea Kompagnie; il est cependant vraisemblable que l'or s'y trouve.

La population est peu nombreuse (400.000 habitants). Elle est surtout composée de peuplades mélanésiennes, mais qui parlent des dialectes très divers. Il est difficile de se procurer des travailleurs, et il faut suppléer à l'insuffisance des indigènes en faisant venir des

---

[1] L'Allemagne y possède les îles de Bougainville, Choiseul, Sainte-Isabelle, Gower. Bougainville paraît propice au café, mais la population indigène est très belliqueuse et peut-être anthropophage.

[2] C'est-à-dire les holothuries, si estimées par les Chinois.

coolies chinois et malais. Un dépôt de travailleurs a été créé à Herbertshöhe : il a recruté, en 1890, plus de 1.200 indigènes des archipels Bismarck et Salomon, et 925 l'année suivante. Mais ces chiffres sont très inférieurs aux besoins, aussi a-t-il fallu engager 1.080 coolies à Singapour et 760 à Sumatra. En 1892, le personnel des plantations se décomposait comme suit :

Travailleurs indigènes	895
Chinois	420
Javanais	530

Les blancs sont environ 200, presque tous agents de la compagnie.

Le commerce indigène a peu d'importance; il est entre les mains des populations des petites îles et consiste dans la vente des produits de l'industrie indigène : pots en terre cuite, vaisselle de bois, masques, flèches, coquilles et byssus de cauris. Pour le commerce extérieur, les chiffres de l'importation seuls nous sont connus; elle s'accroît depuis que les coolies viennent s'ajouter à la population papoua, pauvre en ressources et en besoins :

1889	430.000 marks
1890	494.000
1891	1.017.000

L'exportation est surtout constituée par le copra et le tabac. La côte N. fournit une bonne route d'Australie en Chine, et l'on fonde les plus grandes espérances sur le percement du Centre-Amérique. Depuis 1891 la *Neu-Guinealinie* (autre forme de la N.-G. Ko) correspond tous les deux mois avec le *Norddeutscher Lloyd*, à Singapour, et dessert Friedrich-Wilhelms Hafen, Stephansort et Herbertshöhe, ce qui met le premier de ces ports à 37 jours de Brindisi. Il est également relié à Hong-Kong et à Sydney.

L'éloignement de la mère patrie obligera de plus en plus la colonie à produire uniquement des denrées riches.

La Nouvelle-Guinée est, à l'heure actuelle, la seule colonie allemande qui ne soit pas encore administrée par l'État. La compagnie souveraine nomme elle-même le *Landeshauptmann* et les fonctionnaires, et c'est elle qui les paye. Ses territoires sont divisés en deux districts distincts : 1° Kaiser-Wilhelms-Land (Friedrich Wilhelms Hafen); 2° Bismarck et Salomon (Herbertshöhe). Elle n'aurait pu subvenir à ses dépenses multiples de colonisation et de gouvernement si elle n'avait eu à sa disposition des capitaux considérables. Elle a déjà dépensé 8 millions de marks. Ses recettes annuelles, qui étaient au début de 60.000 marks seulement, montent à 8 ou 900.000, mais ses dépenses atteignent un million. Le défaut de sécurité, l'insuffisance des forces militaires dont dispose la compagnie amèneront sans doute, ici comme dans l'Est-Africain, la reprise de la colonie par l'Empire.

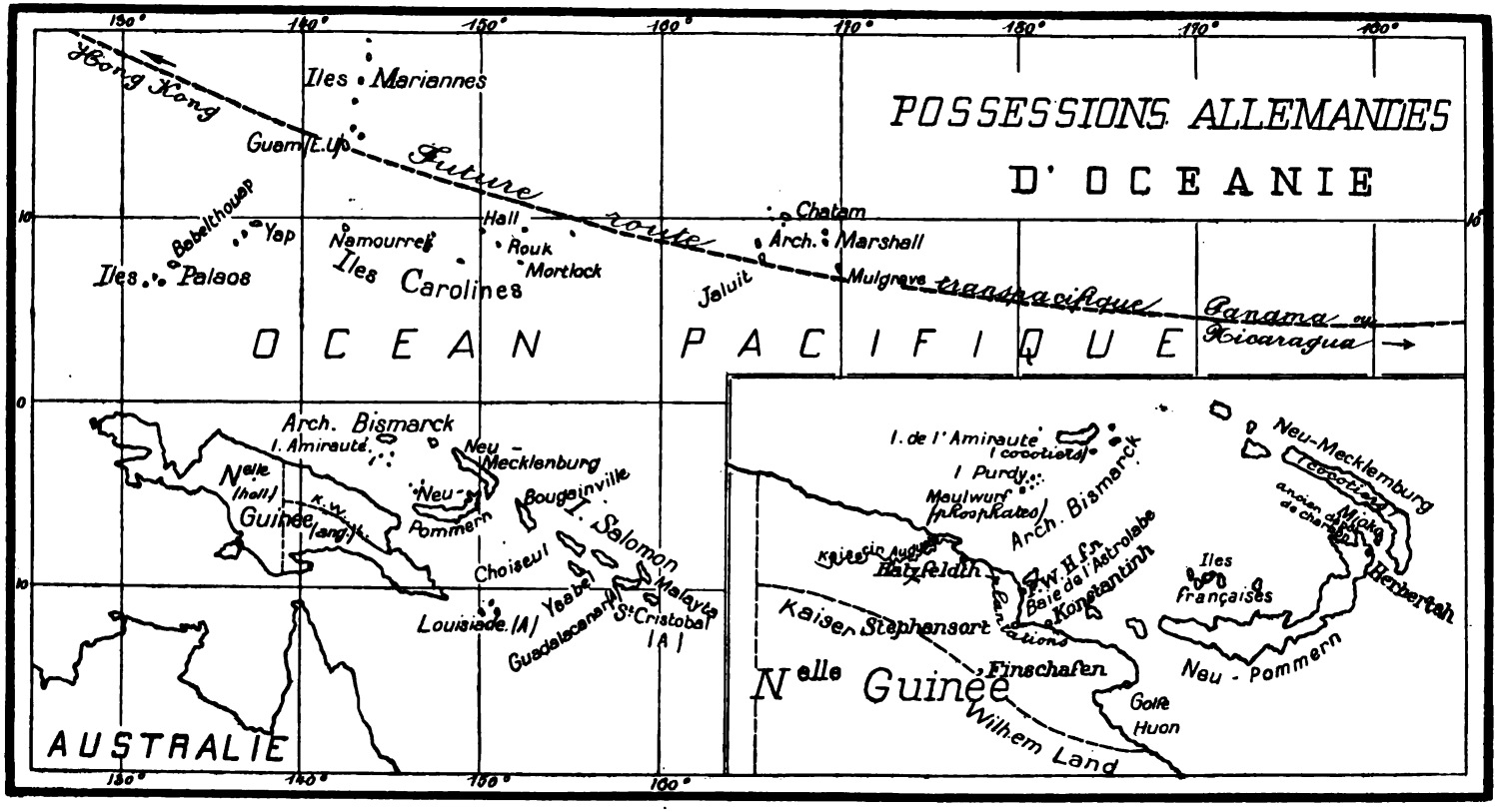
POSSESSIONS ALLEMANDES
D' OCEANIE
OCEAN PACIFIQUE
AUSTRALIE
Hong Kong
Iles Mariannes
Guam (E.U.)
Future route
transpacifique
Panama ou Nicaragua
Chatam
Arch. Marshall
Mulgrave
Jaluit
Hall
Rouk
Mortlock
Namourrek
Iles Carolines
Yap
Babelthouap
Iles Palaos
Arch. Bismarck
I. Amirauté
Neu-Mecklenburg
Neu-Pommern
Bougainville
I. Salomon
Choiseul
Yssabel
Malayta
Louisiade (A)
Guadalcanar (A)
St Cristobal (A)
Nelle Guinée (holl.)
K.W.
Nelle Guinée (ang.)
I. de l'Amirauté (cocotiers)
I. Purdy
Maulwurf (phosphates)
Arch. Bismarck
Kaiserin Augusta
Hatzfeldth
F.W.H.fn
Baie de l'Astrolabe
Konstantinh
Iles Françaises
Neu-Mecklemburg (cocotiers)
ancien dépôt de charbon
Mioko
Herbertsh
Kaiser Stephansort
Finschafen
Nelle Guinée
Wilhem Land
Golfe Huon
Neu-Pommern
130°
140°
150°
160°
170°
180°
170°
160°
10
0
10

Iles Marshall. — L'archipel Marshall se compose d'une série d'anneaux coralliens, ou *atolls*. Il est divisé en deux groupes : celui de l'E. (Radak) contient 15 atolls, celui de l'Ouest (Ralik) 18. Quelques atolls sont formés de près de 60 îlots ou récifs, ombragés de cocotiers.

L'atoll Jaluit avait depuis 1878 un dépôt de charbon de la marine impériale. L'Allemagne en prit officiellement possession en 1885, et le traité conclu avec l'Angleterre en 1886 plaça les Marshall dans sa sphère d'influence.

L'unique richesse des atolls est le cocotier, qui a parfois à souffrir de la sécheresse : de 2.128 tonnes en 1893-94, l'exportation du copra tomba à 2.112 en 1894-95. Aussi un ordre impérial du 22 septembre 1894 a-t-il imposé à tous les chefs et propriétaires indigènes l'obligation de planter en cocotiers les terres vacantes. Cette mesure fera hausser le chiffre d'exportation du copra, qui était, en 1894, de 488.000 marks. Le commerce est surtout entre les mains de la *Jaluit-gesellschaft*[1], qui possède des stations dans 19 îles, et d'une maison néo-zélandaise, qui a des stations dans six îles. L'archipel, en 1895, a reçu 15 navires allemands de 6.097, et un anglais de 2.840; il n'est relié à la métropole que par des voiliers de Manille qui font le service six fois par an. La population, sur une superficie totale évaluée à 415 kilomètres carrés, est de 16.000 habitants. Le gouvernement allemand a pris de sages mesures pour éviter la disparition des indigènes et pour maintenir la paix dans les îles[2], il a interdit l'introduction des spiritueux et des armes. Il a cherché aussi à protéger cette population contre l'usure : il est défendu aux indigènes de vendre leurs terres aux blancs; on ne peut leur faire de crédit supérieur à 200 marks; tout contrat de plus de 200 marks doit être soumis à l'approbation gouvernementale. Les étrangers (fonctionnaires et marchands) sont au nombre de 82 (dont la moitié à Jaluit), sur lesquels 33 Allemands seulement[3]. Les frais du gouvernement sont couverts par l'impôt sur le copra, sorte de dîme prélevée sur les récoltes et qui monte à près de 200 tonnes par an. Le commissaire impérial réside à Jabor (dans l'îlot de Jaluit) où siègent également les tribunaux, les missions et la *Jaluit-gesellschaft*.

Carolines et Mariannes[4]. — On a encore présents à la mémoire les

---

[1] Formée en 1887 d'une union entre la *Südsee Inselnges.* et la maison hambourgeoise Hernsheim et Ko.

[2] En 1888, on a désarmé toute la population, qui était décimée par des luttes sanglantes.

[3] Chiffres donnés par Langhans pour 1896. Hassert (sansdoute au 1er janvier 1898) ne donne plus que 73 Européens, dont 45 Allemands. Tout récemment un journal anticolonial allemand disait : « 51 colons, dont 45 Allemands. » Ce chiffre doit ne pas tenir compte des fonctionnaires.

[4] Voy. *Der Deutsche-Spanische Vertrag* (Berlin, Reimer, 1899), avec une carte des possessions allemandes dans le Pacifique; et Pensa, *Les îles Carolines à l'Allemagne*, dans *Quest. dipl. et col.* du 1er juillet, p. 299.

incidents qui marquèrent, en 1885, la tentative faite par l'Allemagne pour prendre possession des Carolines, laissées en réalité presque complètement vacantes par l'Espagne. La médiation du Pape accorda seulement à l'Allemagne le droit d'acquérir une station navale et, pour ses commerçants, un traitement égal à celui qui était fait aux Espagnols. L'Allemagne ne devait rien perdre pour attendre. Les maisons de commerce des Marshall réussirent à établir aux Carolines et aux Palaos des agences dans une vingtaine d'îles et à s'emparer de tout le commerce. Enfin le 12 février dernier, l'Espagne cédait à l'Allemagne, contre une indemnité de 25 millions de pesetas (évalués à 17 ou 18 millions de marks), les Carolines et les Mariannes (ou Madrones), à l'exception de la plus méridionale de ces dernières, Guam, antérieurement cédée aux États-Unis. L'Espagne s'est simplement réservé : 1° pour ses commerçants et ses missions, l'égalité; 2° pour dépôts de charbons, ou dans les Carolines, ou dans les Palaos, ou dans les Mariannes.

Si ce traité est ratifié, comme tout le fait prévoir, par les Cortès et par le Reichstag [1], cinq cents îles et îlots océaniens feront partie du domaine impérial. Que vaut la nouvelle acquisition? Les adversaires du gouvernement font valoir les arguments suivants : l'importation allemande, qui montait à 165.000 marks en 1896, est tombée à zéro depuis la guerre hispano-américaine; l'exportation ne se compose que de copra; la vie est extrêmement pénible pour l'Européen, sur ces récifs sans terre végétale, sous le climat énervant des calmes équatoriaux. On peut répondre que, si les îles n'ont donné que des résultats insignifiants entre les mains de l'Espagne, il ne s'ensuit pas qu'une administration plus sage n'en puisse rien tirer. D'autre part, elles se trouvent placées sur une grande route de l'avenir, sur la route la plus directe de Panama ou de Nicaragua à Hongkong. Mais la situation n'est plus pour l'Allemagne ce qu'elle aurait été il y a quatorze ans : les Philippines, qui auraient pu servir de débouchés aux factoreries allemandes des Palaos, sont tombées sous la domination — au moins économique — des États-Unis; de plus, les États-Unis se sont d'ores et déjà attribué la meilleure des Mariannes, Guam, et c'est là sans doute que feront escale les paquebots des futures lignes transpacifiques.

Somme toute, ces nouvelles acquisitions, comme les Marshall elles-mêmes, vaudront ce que vaudra le copra sur les marchés européens. Une baisse de prix sur cette denrée ruinerait tous les archipels micronésiens.

Les Allemands dans l'Océanie. — En dehors des terres officiel-

[1] La ratification a été votée le 21 juin. La prise de possession s'est effectuée au mois d'août.

lement allemandes, les Allemands ont créé, dans divers points de l'Océanie, de véritables *colonies*. Je ne veux pas recommencer ici l'interminable histoire des Matafaa, des Malietoa et des Tamasese[1], mais seulement spécifier l'importance des intérêts allemands dans cet archipel des Samoa, dont la position centrale sur la future route internationale est faite pour éveiller les convoitises. C'est la *Handels- und-Plantagengesellschaft für die Südsee-Inseln* qui a commencé la colonisation des Samoa; mais, le Reichstag ayant laissé échapper l'occasion de les acquérir, les Américains et les Anglais en ont profité pour établir le fameux *condominium* à trois, d'où sont nées les difficultés actuelles. Au lieu de trente vapeurs ou voiliers allemands qui arrivaient aux îles en 1891, il n'y a eu en 1897 que douze voiliers seulement, contre trente-sept vapeurs anglais; le commerce du copra est entièrement en mains anglaises. Cependant, de 1896 à 1897, les importations allemandes ont monté de 200 à 340.000 marks. L'Allemagne possède des plantations au S.-E. de Sawaï, et la plus grande partie de celles d'Oupolou, notamment à l'E. et à l'O. d'Apia, et presque toute la côte sud (à l'exception de quelques plantations américaines et d'une anglaise). On y trouve des palmiers, des bananiers, du coton. Comme ce sont des plantations jeunes, la proportion des palmiers déjà en rapport est très faible.

Les Allemands ont des plantations de sucre et même quelques usines dans les Hawaï (à Kaouaï), des maisons de commerce dans les Gilbert, les Tonga et dans le groupe français des Ouallis.

En Australie, non seulement les maisons allemandes ont des succursales à Sydney, Melbourne, Port-Adélaïde, mais il y a de véritables colonies allemandes, organisées en paroisses allemandes, desservies par quatre principales sociétés de missionnaires[2]. Dans le Queensland, on compte, près de Brisbane, une vingtaine de localités avec églises et écoles allemandes, et dont les noms sont suffisamment éloquents : Sieglitz, Engelsburg, Kirchheim, Marburg, Minden. Brisbane a son journal allemand, de même que Sydney, où il y a un cercle de l'Union pangermanique (*Alldeutscher Verband*). Dans la Nouvelle-Galles se trouvent les cinq colonies d'Albury; dans Victoria les groupes importants du Wimmera, et le séminaire allemand de Murtoa; on compte, dans les environs d'Adélaïde, près de treize villages avec églises, écoles et souvent journaux allemands, dont l'ensemble porte le nom de Nouvelle-Silésie. La Nouvelle-Zélande a deux missions allemandes, situées au nord et au sud du détroit.

Kiao-tchéou. — Depuis plusieurs années, le commerce de l'Alle-

[1] Voy. *Quest. dipl. et colon.*, 1er mars 1899, p. 287.

[2] *Ev. luth. Kirchencollegium in Queensland, Neuendettelsauer Miss. Ges., Immanuel Synode in Süd-Australien, Missionsverein in d. Ev.-luth. synode. v. Austr.*

magne en Chine a pris une très grande extension. Les statistiques des douanes impériales chinoises donnent au commerce allemand en Chine la seconde place après l'Angleterre. Il faut assurément se défier de ces statistiques, qui déprécient systématiquement l'importance du commerce français [1], mais il est certain que l'importation allemande a triplé en dix ans : elle atteignait 28 millions de marks en 1894, 35 en 1895 et 45 en 1896 [2]. Après le traité de Simonoséki, l'Allemagne obtint deux concessions : l'une à Tien-tsin, l'autre à Hankou sur le Yangtsé. D'autre part, l'activité des missionnaires catholiques allemands était devenue très considérable, spécialement dans le Chan-toung ; l'évêque, Mgr Anzer, très puissamment soutenu en cour de Rome par la diplomatie prussienne, faisait de vigoureux efforts pour secouer le protectorat de la France et placer les chrétientés allemandes sous la suzeraineté de l'Empire. L'accroissement des intérêts allemands (commerciaux, religieux, politiques) en Extrême-Orient motivait la présence d'une escadre, qui avait besoin d'un lieu de refuge.

Tout poussait donc l'Empire à désirer l'occupation effective d'un port chinois. Dès 1870, Richthofen avait émis sur le port de Kiao-tchéou des vues qui furent partagées par le Kronprinz, plus tard empereur Frédéric III, et reprises par la Société coloniale allemande. Deux raisons rendaient l'opération urgente : les efforts de Mgr Anzer avaient échoué devant les fermes résistances du Pape ; d'autre part, la magnifique progression des importations allemandes en Extrême-Orient menaçait de s'arrêter : « Très active de 1894 à 1896, écrivait un de nos consuls [3], l'exportation allemande à destination de la Chine et du Japon présente pour les trois premiers trimestres de 1897 un mouvement de recul assez accentué pour que la presse hambourgeoise s'en émeuve et cherche déjà un remède à cette situation. » L'envoi d'une mission commerciale allemande, copiée sur celle de nos chambres de commerce, n'était qu'un palliatif. Le remède, c'était l'occupation de Kiao-tchéou ; une entente fut conclue avec la Russie ; dès l'été de 1897, tout était prêt, il n'y avait plus qu'à attendre — ou à faire naître — un prétexte.

En novembre, deux missionnaires catholiques allemands étaient tués dans le Chan-toung. Dès le 14, trois navires apparaissaient subitement dans la baie de Kiao-tchéou, et la citadelle de Tsin-tau était occupée par surprise. L'envoi d'une nouvelle escadre (prince Henri) décida la Chine à signer, le 6 mars 1898, un traité dont les clauses

---

[1] Voy. à ce sujet la *Mission lyonnaise en Chine*.

[2] La progression est plus rapide encore dans les importations au Japon : 17, 26 et 35 millions.

[3] E. Cor. Rapport cité dans le *Moniteur officiel du commerce*, du 20 janvier 1898.

dépassaient singulièrement la portée des incidents du mois de novembre. La Chine concédait à l'Allemagne le droit d'exploiter les mines et les chemins de fer dans le Chan-toung; elle lui donnait à bail, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, le périmètre de la baie jusqu'à la limite des plus hautes marées, plus les deux presqu'îles de l'entrée (nommément celle de Tsin-tau), plus les îles de la baie et celles qui sont à l'entrée de la baie; en outre, toute la zone comprise entre les bords de la baie et la distance de 50 kilomètres, soit une superficie de 7.100 kilomètres carrés (comprenant Kiao-tchéou), était neutralisée; la Chine s'engageait à n'y rien innover sans l'assentiment de l'Allemagne. Cette convention équivalait à l'établissement du protectorat allemand sur une partie du territoire chinois.

La baie de Kiao-tchéou, située à 20 heures de Chang-haï, à 24 heures du Peï-ho, forme une excellente base d'opérations stratégique et commerciale. Elle est bien fermée, facile à défendre, assez profonde sauf au nord, vers Kiao-tchéou, où elle s'ensable; mais un chenal de 8 à 10 mètres de profondeur sur 1 kilomètre de large mène jusqu'à Tsin-tau, où les deux quais d'embarquement sont accessibles même avec peu d'eau. Il n'y a jamais de glaces qu'entre l'île de Yin-tau et la côte : dans cette région de la Chine, un pareil avantage est considérable. Évidemment les Allemands ne feront de Tsin-tau ni un Chang-haï ni un Hong-Kong. Ils y ont déjà fait de sérieuses améliorations, nettoyé les rues, créé un hôpital, dessiné les plans du futur port (à une lieue de la ville). Mais ils ont compris que, pour lutter contre la concurrence du port voisin (ouvert par les traités) de Tchi-fou, il fallait faire de Tsin-tau un port franc. Le Reichstag a voté à cet effet un crédit de 5 millions de marks. Le port franc a été ouvert le 2 septembre dernier : aucun droit n'est perçu sur les marchandises consommées sur le territoire allemand, sauf une taxe sur l'opium; le transit des marchandises de ou pour la Chine sera sujet à une taxe [1].

La région immédiatement voisine est surpeuplée, ce qui exclut toute possibilité d'en faire une colonie d'émigration. Kiao-tchéou, situé à 8 kilomètres de la baie, a une population évaluée par les uns à 30, par les autres à 60.000 habitants. Le territoire allemand lui-même peut avoir de 60 à 80.000 âmes. La propriété y est extrêmement morcelée, mais repose sur des titres peu réguliers. L'Allemagne cherche à éviter la spéculation sur les terrains et la dépossession des indigènes : elle interdit la vente des terres sans autorisation; les ventes auront lieu aux enchères, mais l'acquéreur doit faire connaître l'emploi qu'il compte faire de son lot, et l'administration peut changer

[1] *Moniteur du commerce*, 17 novembre 1898. *Économiste français*, 1899, t. I, p. 335.

ce lot; s'il veut le revendre, l'administration peut exercer le droit de préemption, ou bien encaisser le tiers de la plus-value.

Mais la baie de Kiao-tchéou est surtout considérée comme un point de pénétration vers le Chan-toung et le Chan-si. La population du Chan-toung est évaluée à une trentaine de millions d'âmes, soit une densité de 173 au kilomètre carré, avec plusieurs villes de 100 ou 200.000 habitants, dont la plus importante est Tsi-nan-fou sur le Hoang-ho, qui a 300 à 350.000 âmes. Cette population est actuellement surtout agricole et le territoire est fertile (sauf sur la pres-

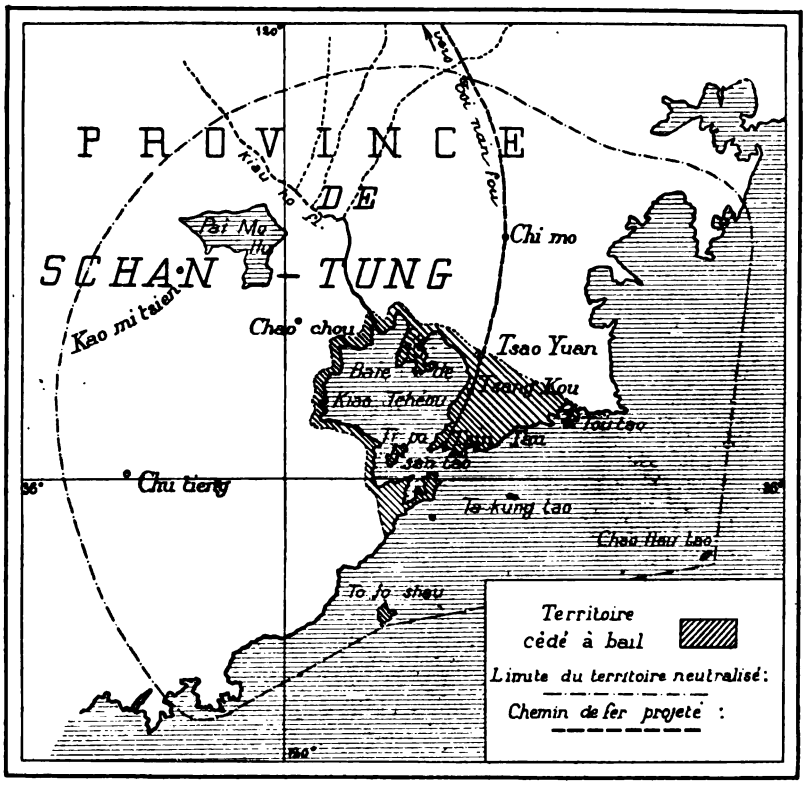

qu'île gneiso-granitique, complètement déboisée) en arbres fruitiers, thé, riz, blé, orge, sorgho, légumes, pavot, tabac, chanvre. Elle possède des poteries, des teintureries, des verreries, fabrique de la soie *sauvage* (ou pongee, soie du bombyx du chêne), de la paille à chapeaux. Elle renferme d'importantes mines de houille : les gisements commencent à 100 kilomètres de la baie; les charbons et les anthracites en sont supérieures à ceux du Japon. De plus, Tsi-nan-fou a des mines de fer magnétique. Houilles et métaux se trouvent

également dans le Chan-si, mais dans cette province l'Allemagne aura à lutter contre une société anglo-italienne.

Les deux obstacles à l'exploitation des mines sont : 1° le manque d'arbres pour les travaux de boisage; 2° la difficulté des communications. A dos de mulet, la houille du Chan-toung ne peut concurrencer la japonaise ni à Tsin-tau, ni à Tchi-fou, à l'entrée du Petchili : c'est par Tchi-fou que passe actuellement (par canal) tout le commerce du Chan-toung[1].

Aussi se préoccupe-t-on avant tout de la question des chemins de fer. Un syndicat formé à Cologne et Hambourg pour les entreprises de ruines et de voies ferrées dans le Chan-toung a envoyé en mars-juin 1898 une mission dirigée par un ingénieur en chef[2], qui propose le tracé suivant : 1° une ligne de Tsin-tan à Tsi-nan-fou (350 kilom.), à travers le district industriel du Nord, avec embranchement sur les houillères de Tsé-tchouen et Po-chan; 2° de Tsinan, par un pont sur le Hoang-ho, à Tétchou[3]. Plus tard on construira une autre ligne de Tsin-tau à Itchou-fou (265 kilom.), où se trouvent d'autres houillères, ligne qui pourra se prolonger aussi jusqu'à Tsi-nan.

Ces lignes se trouveront raccordées à la future voie Hankou-Pékin.

Aux dernières nouvelles, la première de ces lignes (Tsin-tau à Tsi-nan-fou) vient d'être concédée à un syndicat anglo-allemand, qui doit la terminer en cinq ans. La première section (jusqu'à Oueih-sien) sera faite en trois ans. Le syndicat a le droit d'exploiter les mines à dix milles à droite et à gauche des lignes; la marine allemande s'est réservé la préférence pour tous les achats de charbon.

La colonie de Tsin-tau n'est donc que le modeste début d'un fait qui peut devenir très important : l'établissement des Allemands dans le Chan-toung. Ils ont déjà, cette année, profité de quelques menus incidents, comme il s'en produit journellement en Chine, pour faire sentir dans toutes les parties de la province le poids de leur autorité. Ils en profiteront encore, et ils ne s'en tiendront pas à la baie de Kiao-tchéou. Grâce à sa position près de l'entrée du Petchili, près de Oueï-haï-oueï et de Port-Arthur, non loin du Japon, grâce à son port libre de glaces, et aux richesses minières de son hinterland, cette colonie peut acquérir une importance politique et commerciale de premier ordre.

H. Hauser,
Professeur à l'Université de Clermont.

---

[1] Importation en 1897. — Produits étrangers, 21 millions de francs; produits chinois, 12 millions de francs. — Exportation pour la Chine, 38 millions de francs; exportation pour l'étranger, 5 millions de francs.

[2] Gaedertz, *Eine Rekognoszierungsreise in der Provinz Schan-tung* dans les *Mitteil.* de 1899, III, p. 49, ch. iv, p. 82, publication non encore terminée. Voy. G. de Marcillac, *les Chemins de fer en Chine* dans *Quest. dipl.* du 13 juillet, p. 321.

[3] Sur le Yün-Ho, par environ 37° 30′ N. et 117° 30′ E. Gr.

LES CHINOIS AU JAPON

Tokyo, août 1899.

La mise en vigueur récente des traités revisés avec les Puissances vient de soulever un grave problème au Japon : celui de l'introduction des Chinois à l'intérieur du pays, par une extension des droits que ces mêmes traités accordent aux Européens. S'il ne l'envisageait qu'au point de vue purement économique, nul doute que le Conseil des ministres, qui s'en occupe avec activité, trancherait la question dans le sens de la négative ; mais, dans le besoin qu'a le Japon, à l'heure actuelle, de la bonne volonté de la Chine, le gouvernement impérial se sent tenu à quelques concessions. Aussi est-il à prévoir que, quelle que soit l'intransigeance de certains de ses membres, il adoptera une solution mixte qui consistera à ne permettre l'accès de l'intérieur aux sujets du Céleste Empire qu'à titre individuel, l'accordant ou le refusant après enquête, suivant la situation personnelle, le métier ou la profession de chaque immigrant. En attendant, le problème préoccupe aussi vivement l'opinion : tous les journaux, en ce moment, parlent des Chinois, de leur admission dans le Japon ou des motifs qui peuvent leur faire refuser ce privilège ; et il n'est pas un Japonais, si illettré qu'il soit, qui ne s'intéresse à la question. Il m'eût été facile de démêler et de réunir ici les arguments qui se font jour, soit dans la presse, soit dans le public, pour ou contre l'adoption de la mesure en discussion. Mais le lecteur me saura gré de lui apporter mieux encore : la reproduction fidèle de l'exposé verbal que vient de faire à un de nos compatriotes, sur le sujet qui nous occupe, un grand industriel de Kyoto ; exposé remarquable par sa clarté et curieux par la franchise avec laquelle son auteur nous dépeint l'état d'âme déplorable de l'ouvrier japonais à l'usine, l'état de désordre qui règne dans les établissements scolaires, et se fait l'écho du mécontentement de tous les industriels vis-à-vis des lois qui régissent les rapports de patrons à ouvriers ; exposé enfin qui renferme tous les éléments du problème et qui, par cela même, se passe de commentaires :

« Vous me demandez mon opinion, vous voulez savoir si je verrais avec plaisir l'arrivée en masse des Chinois au Japon. Je vais être obligé de me dédoubler, de vous parler, en Japonais d'abord, en industriel ensuite.

« Comme Japonais, je vous répondrai ceci : l'arrivée des Chinois, si elle est libre, sans restriction aucune, est un danger national qu'il faut conjurer à tout prix. Vous connaissez aussi bien que moi les

Chinois : ils sont âpres au gain, patients, laborieux, ne reculant devant aucune besogne, économes, industrieux. Le Japonais, vous le savez aussi, est peu travailleur, dissipateur, ami du plaisir. Le Chinois s'accommode partout où il se trouve, même dans les pays de race blanche, peu favorables cependant à son développement prospère. Mais, en présence des races jaunes, il domine, devient le maître incontesté. Voyez les colonies anglaises de l'Asie, les vôtres : que deviennent Malais, Birmans, Siamois, Annamites, Cambodgiens? Domestiques, coolies, infimes détaillants, subalternes. Le Chinois accapare le grand commerce, les gros bénéfices, est banquier ou, au moins, *comprador*. Le directeur européen lui assigne une place à part, supérieure, d'où il contrôle les indigènes, qui travaillent sous ses ordres. Lui seul a la confiance du maître, dont il est le bras droit. L'indigène, lui, est évincé, dépérit, disparaît. Aucun milieu au monde n'est préparé aussi admirablement que le nôtre à recevoir et faire lever la semence chinoise; et cela pour plusieurs raisons, dont les principales sont la proximité géographique, la douceur du climat, nos mœurs faciles, notre idiome et notre écriture, si analogues dans les deux pays, nos traditions communes, nos coutumes si semblables aux leurs, nos croyances religieuses qui se confondent. Ajoutez à tout ceci la sécurité dont on jouit ici et dont on n'a aucune idée en Chine. Aussi, croyez-moi, les émigrants chinois viendront nombreux, très nombreux; ils seront 1.000 la première année, 30.000 la seconde et 100.000 avant dix ans. La classe ouvrière japonaise ne pourra résister devant une invasion semblable : elle sera évidemment sacrifiée et le petit commerce aussi. Non seulement les Chinois trouveront crédit auprès des employeurs japonais, mais ils deviendront les auxiliaires indispensables des Européens, qui, pour beaucoup de motifs, *et souvent à juste titre*, se méfient de nous. Ce sera la ligue des Européens et des Chinois contre nous. Le Japonais, avec sa nature facilement assimilable, vaincu d'abord économiquement, subira ensuite l'influence morale des envahisseurs, se chinoisera. Voyez ce qui se passe dans les « concessions » chinoises, la rapidité avec laquelle les Japonais, hommes et femmes, quittent leur costume national, abandonnent leurs mœurs! Il est fort à craindre que le Japon [1] — et ce serait déplorable — ne perde son originalité, sa couleur locale, ses bonnes qualités natives. Et quelles mœurs que celles des Chinois! Aussi je suis absolument convaincu que l'arrivée en masse des Chinois serait pour nous un malheur national. On ne la souhaite pas, dans les sphères officielles; on connaît trop bien le danger pour s'y exposer, et soyez persuadé que la solution qui interviendra sera l'exclusion plus ou moins déguisée de l'élément chinois.

[1] Relisez les exhortations, c'est-à-dire les craintes exprimées dans l'Edit impérial.

« J'ai parlé en Japonais. Je vais maintenant parler en industriel, en homme d'affaires, et, en cette qualité, j'appelle de tous mes vœux les Chinois, et cela pour les raisons mêmes qui me les ont fait redouter tout à l'heure. L'ouvrier japonais, aux défauts que j'ai signalés et qui sont d'ailleurs connus de tous les Européens, joint l'indiscipline. Nous n'avons plus d'action sur eux, nous ne sommes plus obéis, pas plus que nos contremaîtres. Les idées d'Europe, nos nouvelles institutions calquées maladroitement, sans discernement, sur les vôtres, ont soufflé dans ce pays un esprit nouveau, *un esprit d'anarchie qui va grandissant*.. Nous sommes gouvernés par des étudiants, qui copient tout en Europe servilement, font des lois que les Japonais ne peuvent ni digérer ni comprendre. On fait à tort et à travers des caisses de retraites que nous sommes obligés d'alimenter; en fin de compte, on protège le travail, ou on croit le protéger de toutes les manières, et cela sans égard pour les droits des patrons. Pour le moindre accident qu'il attribue au travail, l'ouvrier déserte l'usine, se fait donner des certificats de complaisance, et nous sommes obligés d'entretenir sa paresse. L'indiscipline est la règle. Vous avez lu les instructions publiées récemment par le ministre de l'instruction publique pour les écoles du gouvernement. La lecture de ce document suffit pour vous donner une idée de l'ordre qui règne dans les établissements d'instruction : le maître obligé de quitter sa chaire en présence des réclamations de ses élèves, le directeur, impuissant, forcé de démissionner. La même chose se passe dans les usines. L'ouvrier français, ainsi que je l'ai constaté moi-même au cours des voyages d'études que j'ai faits dans votre pays, s'il se révolte quelquefois, a au moins le sentiment de la responsabilité, l'amour-propre de son métier, et le jour où il a accepté une tâche, il l'accomplit avec conscience. Ici nous en sommes loin ! Jamais, par exemple, il ne viendra à l'idée d'un ouvrier japonais de nettoyer son métier, de le maintenir en bon état, de manière à assurer le fonctionnement régulier de ses rouages. Il le brisera, au contraire, s'il est sûr de ne pas être vu, dût-il manquer par là d'ouvrage, par conséquent de nourriture. Aucune initiative chez lui : il n'exécute que ce qu'on lui commande de faire, et son idée fixe est de cesser tout travail, dès qu'on n'a plus les yeux fixés sur lui. Pas d'amour-propre non plus : pourvu que sa tâche soit faite, peu lui importe qu'elle le soit bien ou mal. Qu'il lui arrive de déchirer une pièce, cet accident le laissera complètement indifférent ; il vous le montrera en souriant, et aux justes observations qu'on lui fera, il répondra par l'éternel *shikata ga nai* [1], avec lequel on croit tout arrangé au Japon. Je paye mes ouvriers 35 sen par jour en moyenne : ils gagnent

[1] « Que voulez-vous? ... il n'y a rien à y faire. »

autant dans les autres usines de ma région et à Tokyo. En Europe, ils sont trois fois mieux payés, mais travaillent dix fois plus. Aussi, soyez tranquilles, le « péril jaune », dont parlent vos journaux, est une simple chimère, en ce qui concerne le Japon du moins. Si, par bonheur — mais je n'ose l'espérer — on ouvrait toutes grandes les portes du pays aux travailleurs chinois, je renverrais immédiatement mes quatre cents ouvriers, et les autres industriels en feraient autant, soyez-en convaincu. J'ai quelque honte à parler ainsi, mais il faut bien se défendre, n'est-ce pas? Nous avons engagé de forts capitaux dans nos entreprises, nous ne voulons pas les perdre, nos actionnaires non plus. Ne sommes-nous pas aussi intéressants que cette race d'ouvriers fainéants, sans vergogne, qui ne cherchent qu'à nous exploiter et à nous conduire à la ruine? Nous avons, je pense, des droits sérieux à la protection de l'État, nous représentons de très gros intérêts et l'avenir industriel de notre pays. Si on protège le travail, qu'on protège aussi ceux qui le donnent. Vos lois empêchent-elles les Italiens de venir travailler chez vous? Laissez arriver les Chinois, vous verrez quel accueil empressé nous leur ferons. »

R***.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le banquet colonial. — Les esprits qui, chez nous, ne se laissent pas absorber par le seul souci de nos querelles intérieures, mais qui au contraire se préoccupent avant tout du rôle de la France dans le monde et du rang qu'elle y doit tenir, doivent se réjouir grandement en voyant l'attention de plus en plus vive, de plus en plus intelligente que l'opinion publique accorde aux questions de politique étrangère, aux problèmes d'expansion et d'organisation coloniales. Ils sont heureusement très loin de nous les temps où une Assemblée, troublée par ses divisions et aveuglée par l'esprit de parti, livrait l'Égypte à l'Angleterre, et à quelques voix près, manquait de voter l'abandon du Tonkin et de Madagascar.

Ces réflexions ont dû venir à la pensée de plusieurs des convives assis au banquet colonial du 4 novembre, au fur et à mesure que se déroulaient les discours très intéressants qui y ont été prononcés. M. Étienne, député, président du groupe parlementaire de la politique extérieure et coloniale, et président du banquet, M. de Lanessan, ministre de la marine, M. Decrais, ministre des colonies, et M. Charles-Roux, ancien député de Marseille, ont successivement pris la parole. Parmi ces discours, qui méritent tous d'être lus, il en est deux, le discours de M. Étienne et celui de M. Decrais, qu'il faut mettre hors de pair, à des titres divers.

M. Étienne, qui a parlé le premier, a fait un exposé nécessairement sommaire, mais très vivant et à tous égards très remarquable, de la politique coloniale de la France.

Les raisons profondes en vertu desquelles, depuis vingt ans, notre pays s'est engagé si hardiment dans les voies de l'expansion coloniale; comment il y a persévéré en dépit des préjugés routiniers, en dépit d'une opposition imprudente et passionnée ; les précédents historiques qui sont l'honneur de la vieille France et l'encouragement des générations présentes; la grandeur des résultats déjà obtenus malgré la médiocrité des ressources, malgré les obstacles et les fautes commises : tout cela a été magistralement indiqué et fortement dit; et quand l'orateur, montrant partout en action l'émulation ambitieuse des grandes puissances européennes, a conclu que tout nous faisait un devoir de poursuivre sans défaillance cette œuvre de civilisation et de relèvement national, si conforme aux instincts de notre race, si nécessaire aux besoins comme aux destinées de

notre patrie, car nous devons vouloir que dans le partage du monde elle s'assure à temps une part proportionnée à son rôle dans le passé et à sa mission dans l'avenir, d'unanimes et chaleureux applaudissements ont fait écho à ces nobles sentiments, à cette parole convaincue. C'est qu'en effet le discours de M. Etienne n'est pas seulement l'expression d'un patriotisme aussi clairvoyant qu'il est ardent, on y reconnaît encore l'accent de l'homme d'État.

Nous avons le regret de l'avouer, le discours de M. Decrais nous a laissé d'autres impressions; à le prendre en sa teneur, c'est-à-dire extérieurement, il ne soulève et ne peut soulever aucune contradiction : recommander la sagesse, la prudence, la méthode dans l'organisation et la mise en valeur de nos colonies; préférer, autant que faire se peut, les moyens pacifiques à l'emploi de la force et de la violence pour l'établissement progressif de notre domination sur les populations indigènes; pratiquer à leur égard une politique protectrice, respectueuse de leurs coutumes et de leurs croyances, toute d'équité, de patience et de modération, un tel programme ne saurait rencontrer , même parmi les *coloniaux* les plus militants, aucune objection, aucune opposition. Mais, en cette occasion comme en d'autres, n'y a-t-il pas lieu de distinguer le fond de la forme? On a vu parfois de fâcheux desseins porter un masque aimable et souriant; nous connaissons le procédé, il a déjà servi: des erreurs énormes, des fautes irréparables ont été commises, qui nous avaient été présentées sous des noms séduisants ; aurions-nous affaire à quelque chose de semblable ?

Nous mettons complètement en dehors de ces conjectures, bien entendu, la volonté personnelle du ministre actuel des colonies, ses sentiments et ses intentions ; mais sous le programme raisonnable, pratique et humain tracé par M. Decrais, il y a, dit-on, quelque chose qui n'est ni raisonnable, ni pratique, ni humain.

Des personnes que l'on dit bien informées affirment nettement que, nonobstant les déclarations du ministre, une imprévoyante politique de réaction coloniale, suggérée par d'inavouables haines et habillée de prétextes, se dissimule habilement sous les apparences plausibles d'une politique coloniale positive et prudente, alors qu'il s'agit au fond d'une œuvre néfaste de désorganisation progressive et d'abandon, d'une vraie politique de défaillance qui ne peut manquer, si elle vient à prévaloir, d'être féconde en ruines de tout genre, en pertes financières, en sacrifices sanglants et même en désastres définitifs !

Nous n'accueillons ces suspicions, nous le répétons, que comme des conjectures et sous bénéfice d'inventaire. Nous aimerions à penser que dans tout cela nous avons, non la manifestation d'une crainte justifiée, mais tout simplement l'expression des appréhensions expli-

cables de quelques bons Français, qui, témoins des lourdes fautes commises inconsciemment à une époque antérieure, se tiennent depuis sur le qui-vive.

Quoi qu'il en soit, il a paru n'être pas sans utilité de noter, en passant, des inquiétudes patriotiques qui sont, au demeurant, dignes d'attention, et que tout ministre des colonies, aujourd'hui plus que jamais, doit avoir à cœur de calmer et de dissiper. — X.

La guerre du Transvaal. — Il est extrêmement difficile de se reconnaître au milieu des dépêches que veut bien nous communiquer la censure anglaise. Les nouvelles nous arrivent informes, souvent contradictoires et toujours avec des retards considérables. En outre, les trois points, Kimberley, Mafeking et Ladysmith, étant maintenant absolument isolés, on est dans une ignorance presque complète sur ce qui se passe autour de ces villes. Voici, toutefois, ce que l'on peut dégager de cette obscurité.

De la frontière ouest d'abord, on ne sait que peu de choses. Deux dépêches de Mafeking, l'une du 23, l'autre du 24 octobre, ont appris que la ville fut bombardée, le 22, par une batterie de trois canons Krupp. Après trois heures d'un bombardement qui, paraît-il, ne causa pas grand dommage, le commandant boer envoya une sommation de se rendre au colonel Baden-Powell qui refusa. Une sortie fut ensuite effectuée le 24. Les Anglais, accueillis à trois milles au nord de la ville par une vive fusillade, se replièrent aussitôt. Depuis, on a su par une dépêche de Capetown au *Standard*, datée du 1er novembre, mais arrivée le 6 seulement, que le commandant Cronje aurait occupé le grand Stand de Mafeking, qui est situé à un mille seulement de la place, et que les Boers bombardent la ville avec un gros canon qu'ils ont installé sur des hauteurs à sept milles de Mafeking.

La situation de Kimberley n'est pas meilleure que celle de Mafeking. La dernière dépêche précise que l'on ait reçue de la ville était datée du 24 octobre. Elle donnait des détails sur une sortie de la garnison faite ce même jour. Les troupes anglaises, commandées par le colonel Scott-Turner et le lieutenant-colonel Murray et soutenues par deux canons Maxim et deux trains blindés, attaquèrent vigoureusement les Boers et engagèrent avec eux un violent duel d'artillerie. Les Anglais accusaient quatre tués et onze blessés, et disaient que les pertes des Boers avaient été considérables.

Au cours de cet engagement, le commandant boer Botha, un des héros de la guerre de 1880, fut tué.

Depuis cette date, on n'a reçu que des nouvelles indirectes et confuses. La plus précise est une dépêche du Cap, arrivée le 3 novembre, d'après laquelle un réfugié, arrivé à Capetown, annonçait que

le 25 octobre 6,000 Boers entouraient Kimberley, et que plus de la moitié des Hollandais du Bechouanaland et du Griqualand étaient prêts à se joindre à eux.

Sur les opérations du Natal, on a plus de détails. Enfermé dans Ladysmith avec environ 8.000 hommes et 40 canons, le général White tenta, le 30 octobre, un effort vigoureux pour se dégager. Malheureusement, cet effort aboutit à un désastre, comme il le télégraphia lui-même, le soir du même jour, au War Office. Voici cette dépêche vraiment tragique :

Ladysmith, lundi, 11 h. 35 soir.

J'ai à annoncer un désastre survenu à une colonne envoyée par moi pour prendre position sur une colline, dans le but de protéger notre flanc gauche... (ici, trois mots indéchiffrables), et, après avoir subi des pertes considérables, cette colonne a dû se rendre.

Le détail des pertes n'est pas encore connu. Un soldat employé à l'ambulance du régiment des fusiliers irlandais est venu, sous la protection d'un pavillon parlementaire, avec une lettre des survivants de la colonne, demandant de l'aide pour enterrer les morts. Je crains que le bien-fondé de la nouvelle ne fasse aucun doute.

C'est moi qui ai préparé le plan qui a entraîné le désastre, et suis seul responsable de son exécution.

Aucun blâme ne s'attache aux troupes, car la position était intenable.

Le lendemain, le général White envoyait le télégramme suivant complémentaire :

Ladysmith, 31 octobre, 7 h. 50, soir.

J'ai envoyé du camp de Ladysmith une brigade de cavalerie, deux brigades d'artillerie, une batterie de campagne de Natal et deux brigades d'infanterie pour reconnaître en forces la principale position de l'ennemi au nord, et si l'occasion se présentait pour s'emparer de la colline, derrière la ferme de Farquhar, qui avait été occupée en forces par les Boers le jour précédent.

Une colonne, composée de la 10e batterie d'artillerie de montagne, de quatre compagnies et demie du régiment de Gloucester et de six compagnies des fusiliers irlandais, fut envoyée à cinq heures du matin, le 29 octobre, pour s'avancer, par une marche de nuit, presque au sommet d'Ellspruit et pour s'emparer de Nicolson neck, ou de quelque autre position près de Nicolson neck, de façon à tourner le flanc droit de l'ennemi.

Le mouvement en avant du corps principal s'effectua dans de bonnes conditions, la position qu'il s'agissait d'attaquer ayant été évacuée.

Le duel d'artillerie entre notre batterie et les pièces de batterie Maxim des Boers aurait causé à ces derniers des pertes considérables.

Cette reconnaissance obligea l'ennemi à découvrir entièrement ses posi-

tions, et, après une violente contre-attaque sur notre aile droite composée d'une brigade d'infanterie et de cavalerie, il fut repoussé. Les troupes anglaises furent lentement ramenées vers le camp, des piquets ayant été laissés en observation.

Vers la fin de l'engagement, le contingent naval du *Powerful* arriva sur le lieu du combat, et réduisit au silence les canons de l'ennemi.

Les circonstances qui ont amené les mouvements de la colonne envoyée sur la gauche ne sont pas encore entièrement connues ; mais, d'après les informations reçues, cette colonne semble avoir poursuivi sa marche de nuit sans avoir été inquiétée, jusqu'à ce qu'elle eût atteint un point situé à deux milles de Nicolson neck. A cet endroit, deux gros rochers roulèrent du haut de la colline et quelques coups de feu firent prendre la panique aux mules qui traînaient les munitions de l'infanterie. La panique gagna les mules des batteries de montagne, qui rompirent leurs traits et s'enfuirent avec presque tout l'équipement de l'artillerie et la plus grande partie du petit équipement et des munitions de réserve.

L'infanterie mit alors baïonnette au canon et, aidée du personnel des batteries de montagne, s'empara d'une colline sur la gauche de la route, à deux milles du défilé, sans rencontrer beaucoup d'opposition.

La colonne se maintint dans cette position jusqu'au point du jour, organisant la défense de la colline et construisant des ouvrages de terre pour s'abriter du feu de l'ennemi.

Au point du jour, les Boers commencèrent l'attaque de la position par un feu de mousqueterie, mais l'engagement resta stationnaire jusqu'à 9 h. 1/2 du matin. A ce moment, des renforts importants permirent aux Boers de pousser l'attaque avec une grande énergie.

Le feu devint très meurtrier, et deux compagnies du régiment de Gloucester, qui occupaient une position avancée, reçurent l'ordre de se replier.

Les Boers pressaient alors la colonne, faisant de larges trouées dans nos rangs.

A trois heures de l'après-midi, les munitions étaient presque épuisées; la position fut emportée par les Boers, et les survivants de la colonne tombèrent entre leurs mains.

Les blessés ont été traités avec beaucoup d'humanité par les Boers. Le général Joubert m'a aussitôt envoyé une lettre dans laquelle il m'offrait un sauf-conduit pour les médecins et pour l'ambulance, afin de transporter les blessés.

Des médecins et des ambulanciers ont été envoyés hier soir sur le lieu du combat pour donner les premiers soins aux blessés, et, ce matin, une ambulance a été expédiée.

Le désastre de la colonne est dû à la malencontreuse panique qui s'est emparée des mules, et à la perte des canons et des munitions de réserve de l'infanterie qui en est résultée.

J'apprends que les prisonniers ont été envoyés à Prétoria par chemin de fer.

La sécurité de Ladysmith n'est menacée en aucune façon.

Après cette seconde dépêche, on resta deux jours sans nouvelles;

puis, le 2 novembre au soir, le War Office fit savoir officiellement que les communications télégraphiques avec Ladysmith étaient interrompues.

Or, comme Durban était relié à Ladysmith sur quatre lignes, séparées les unes des autres, on devait conclure de cette interruption que Ladysmith était complètement investi. Dès le lendemain, 3 novembre, en effet, une dépêche du Cap à Bruxelles annonçait que les troupes des Boers d'Orange, commandées par le général Lucas Meyer, s'étaient emparées de Colenso et de Colesberg, coupant ainsi la retraite au général White.

Le War Office commença par démentir cette nouvelle; mais, le 4 novembre, il dut annoncer officiellement que les troupes anglaises avaient dû évacuer Colenso et se concentrer plus au sud. Il faut ajouter qu'on ignore le sort de cette colonne après son départ de Colenso, car on n'en a reçu aucune nouvelle ni à Durban, ni à Pietermaritzburg. Le capitaine Molino en avait le commandement.

Les Boers, poursuivant leurs avantages, ont aussitôt après occupé Nelthorpe, entre Colenso et Ladysmith, resserrant ainsi la ligne d'investissement de cette dernière place, qui se compose au sud des positions de Colenso, Veenen, Nelthorpe et Estcourt. La voie ferrée et les lignes télégraphiques ont naturellement été détruites.

Pendant deux jours encore on resta sans nouvelles précises, et pourtant le général en chef de l'armée anglaise, sir Redvers Bullers, qui était arrivé au Cap le 31 octobre, devait avoir fait l'impossible pour se renseigner sur la situation de la ville assiégée. L'inquiétude était grande à Londres, d'autant plus que, le 3 novembre, on télégraphiait de Berlin au *Times* qu'une dépêche de Durban annonçait une terrible défaite des Anglais. Le général White aurait eu plus de mille hommes morts ou blessés, et aurait perdu la plupart de ses officiers. Lui-même aurait été sérieusement blessé.

Enfin, le 5 novembre, à minuit, le War Office communiqua une dépêche de sir Redvers Buller, datée de Capetown, 8 h. 40, qui calma les inquiétudes. Le général en chef transmettait le message suivant, envoyé par pigeon voyageur de Ladysmith à Durban :

Ladysmith, 3 novembre.

Hier, le général French a fait une sortie avec de la cavalerie et de l'artillerie de campagne, et a bombardé un camp boer. Nous n'avons eu aucune perte.

Le lieutenant de marine Egerton, qui avait été blessé, est mort.

Le général Joubert nous a envoyé, de Kimaird, des fusiliers irlandais et huit blessés prisonniers. Huit Boers lui ont été envoyés, en échange. Aucun autre prisonnier n'était transportable.

Aujourd'hui, le major général Brocklehurst, avec de la cavalerie, de l'artillerie de campagne, les chevau-légers et les volontaires du Natal, a eu

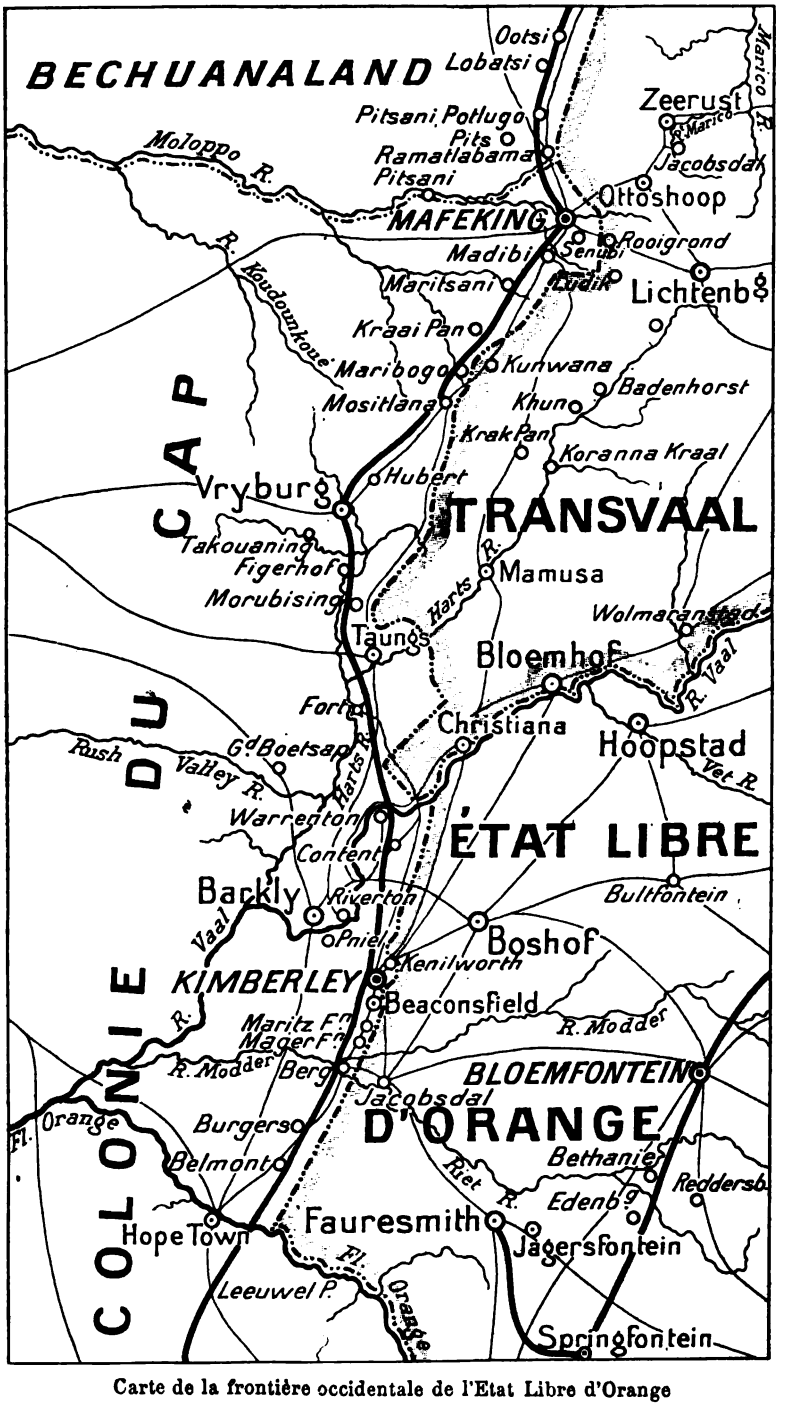

Carte de la frontière occidentale de l'Etat Libre d'Orange

avec les Boers, au sud-ouest de Ladysmith, un engagement qui a duré plusieurs heures. Nos pertes sont très minimes.

Le bombardement a été continué hier.

Aujourd'hui, un grand nombre d'obus sont tombés dans la ville.

Les troupes sont en bonne santé. Les blessés vont aussi bien que possible.

La dépêche du général Buller se terminait ainsi :

« Je crois qu'il faut lire au commencement de cette dépêche :
« Hier, le major général Brocklehurst a fait une sortie, etc., au lieu de :
« Hier, le général French, etc. »

Dès le lendemain, 6 novembre, les journaux anglais publiaient sur cette affaire des détails extraordinairement fantaisistes. Il en résultait qu'un camp boer, situé à Besters Hill, aurait été enlevé d'assaut, et que les Boers auraient été mis en complète déroute.

D'autres dépêches particulières survinrent qui parlaient d'autres grandes victoires anglaises le 4 et le 5. Mais, le 8 novembre, le War Office, dans un communiqué très sec, déclarait qu'aucun engagement n'avait eu lieu à Ladysmith depuis le 2 jusqu'au 6. Quant à l'affaire du 2, il semble qu'elle n'a pas été fort importante puisque la dépêche officielle dit que les Anglais n'ont eu aucune perte et reconnaît en outre que les Boers ont recommencé le bombardement immédiatement.

En somme, on ne sait rien à l'heure actuelle. Il est clair que Ladysmith tient encore, mais uniquement grâce aux gros canons de la marine qu'on a pu y faire entrer à la dernière heure. On a appris par le Cap que, le 3 novembre, le général Joubert laissa sortir de la ville les malades et les blessés qui se rendirent dans un camp spécial mis à leur disposition par le général boer à quatre milles de Ladysmith.

Ce qui reste très mystérieux, c'est le voyage du général French qui a réussi à quitter Ladysmith et à gagner Durban. De là, le général French s'est rendu, paraît-il, au Cap pour prendre le commandement de la cavalerie. Quelles raisons ont pu décider le général White à se séparer de son second? Une dépêche privée a dit que ce serait pour soumettre à sir Redvers Buller les conditions de la capitulation, ou lui faire approuver un projet de sortie désespérée. Cela est bien possible. Évidemment, la situation est des plus critiques pour le général White et ses compagnons, sir John Willoughby, le comte d'Ava, le colonel Rhodes, frère de Cecil Rhodes, et le Dr Jameson.

Cependant, les Boers continuent leurs progrès. L'invasion du Cap par le nord a commencé. Les Boers marchent simultanément sur Burghersdorp, Naawpost et De Aar Jonction. Leurs colonnes sont

signalées sur ces trois points, et ils ne semblent rencontrer aucun obstacle. La tâche de sir Redvers Buller ne sera pas aisée.

En France, on continue à suivre les diverses phases de la guerre avec une sympathie marquée pour la cause des Boers. La vigoureuse défense de ce peuple, qui lutte si vaillamment pour sauvegarder son indépendance, est admirée de tous et on salue ses victoires avec une satisfaction non déguisée. On attendait impatiemment cette année le discours traditionnel du Premier au banquet du lord maire, car il devait emprunter aux circonstances une importance particulière. Lord Salisbury a parlé et l'attente générale n'a pas été déçue. Ses déclarations ont été très nettes, très précises. Il a d'abord exprimé la plus solide confiance dans l'issue finale de la campagne, ajoutant que le gouvernement ne pouvait être surpris des premiers revers qu'il regrette, mais qu'il prévoyait. Il a également affirmé son assurance absolue en la neutralité bienveillance des gouvernements étrangers. Bien plus, il a annoncé formellement que le gouvernement ne saurait admettre l'éventualité d'une intervention étrangère entre le Transvaal et l'Angleterre. Enfin il a voulu, en terminant, donner quelques indications sur la façon dont il entendait un jour régler le conflit.

L'Angleterre, a-t-il dit, n'aurait pour elle-même aucun avantage à la possession des mines d'or, excepté en ceci qu'elle donnerait tous les avantages d'un bon gouvernement à ceux qui dirigeraient cette industrie. Toute industrie qui réussit développe le commerce, et tout commerce qui se développe le fait pour l'avantage de l'Angleterre.

Toutes les industries, tous les commerces florissent mieux sous le gouvernement anglais et sous les gouvernements qu'il donne que sous aucun autre régime dans le monde entier. Mais c'est aussi là la limite de nos intérêts; nous ne cherchons pas des mines d'or; nous ne cherchons pas de territoires; ce que nous désirons, c'est l'égalité des droits, pour tous les hommes et pour toutes les races, c'est la sécurité pour nos nationaux et pour l'Empire.

Dès que nous serons victorieux, nous considérerons les vastes intérêts qui nous sont confiés; nous considérerons les grands devoirs qui nous incombent, et, prenant conseil des traditions uniformes de notre gouvernement colonial, prenant conseil de la modération et du sentiment d'égale justice pour toutes les races, je n'ai pas le moindre doute que nous préparerons l'issue du conflit actuel et que nous conférerons un bon gouvernement à tout le territoire sur lequel ce conflit sévit. Nous lui donnerons la sécurité dont il a tant besoin pour l'avenir. Nous empêcherons le retour de dangers pareils, ainsi que la nécessité de nouvelles luttes. Nous travaillerons pour la restauration de la paix et de la civilisation dans cette partie du monde.

Les journaux français, dans leurs commentaires sur ce discours,

constatent, et la plupart avec regret, que l'Angleterre n'a pas, en effet, à redouter d'intervention étrangère en cette aventure. C'est ainsi que M. Valfrey écrit dans le *Figaro* :

Je partage l'optimisme de lord Salisbury, non peut-être sur la rapidité avec laquelle les Anglais auront raison des Boers, mais sur l'entière liberté avec laquelle les vainqueurs traiteront les vaincus, à quelque date que se produisent les victoires finales. Cependant, le premier ministre de la Reine ne trahit-il pas quelque lacune dans sa mémoire, lorsqu'il affirme que si pareille intervention s'était produite ou devait se produire, elle eût été ou serait sans précédent ? « Dans mes souvenirs, a-t-il dit, je vois cinq ou six grandes guerres conduisant à de grandes modifications territoriales, mais, à l'exception des droits conférés par les traités, jamais une troisième nation ne s'est aventurée à s'immiscer dans les affaires des combattants. »

Lord Salisbury oublie trop, selon moi, dans ces paroles, l'histoire contemporaine, et même les événements auxquels il a pris personnellement, en qualité de chef du Foreign Office, une part considérable. Qu'a donc fait l'Angleterre en 1878, lorsqu'au lendemain du traité de San-Stefano, qui n'était point une paix préliminaire, mais bel et bien une paix définitive déjà ratifiée par le Sultan et l'empereur Alexandre II ? Elle envoya sa flotte dans les Dardanelles, malgré les protestations d'Abdul-Hamid. Ah ! les traités qu'on évoque pour justifier cette intervention, que viennent-ils faire ici ? Il serait beaucoup plus honorable de reconnaître que M. de Bismarck, après avoir poussé les Russes à la guerre, s'était réservé, à la dernière heure, d'infliger, avec le concours de l'Angleterre, une humiliation à l'empereur Alexandre II.

On me répondra que par le traité de San-Stefano la Russie s'était taillé une part trop large dans l'Empire ottoman. Mais je répliquerai que l'Angleterre, en voulant aujourd'hui se construire un empire colossal, aurait très légitimement pu à son tour alarmer l'Allemagne, ainsi que d'autres grandes puissances, et s'exposer à une intervention étrangère dont elle donna l'exemple contre la Russie, en 1878. Tous ces appels aux traités ne sont donc plus que des phrases de rhétorique, auxquelles ceux qui les prononcent n'attachent pas la moindre importance.

Le gouvernement anglais a voulu la guerre dans laquelle il est engagé aujourd'hui, parce qu'il a en main la supériorité du nombre pour conquérir des territoires qui lui conviennent : telle est la vérité, aussi simple qu'elle est brutale.

De même la *République Française* déclare :

Lord Salisbury a insisté sur ce point que si l'anglophobie existe en Europe, elle n'affecte pas les gouvernements étrangers dont les relations sont excellentes, sans exception, avec l'Angleterre. Nous ne nous y étions pas trompés, et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avions signalé dans les régions officielles cette défaillance de l'idée de justice et de droit. Quoi qu'il en soit, elle existe et cela a autorisé le premier ministre à être aussi affirmatif.

Dans le *Figaro* cependant et dans la *Liberté*, M. Étienne, ancien sous-secrétaire d'État aux colonies et l'un des défenseurs les plus ardents de notre expansion coloniale, adjure notre gouvernement d'intervenir.

Les défaites que vient de subir l'Angleterre, dit-il, et la résistance qu'elle a rencontrée et qu'elle n'attendait pas l'obligent plus que jamais à faire tous les sacrifices nécessaires pour venir à bout de ce petit peuple.

Nous devons agir parce que ce jour-là nous diminuerons moralement en Afrique de tout ce que gagnera l'Angleterre. Les nouvelles se propagent vite sur cette terre africaine, et les peuples simplistes qui l'habitent se rendent chaque jour mieux compte que l'Angleterre, quand elle veut quelque chose, l'obtient contre *vents et marées*, tandis que la France s'effrondre et disparaît dès qu'elle rencontre le moindre obstacle.

Il y a donc un intérêt vital pour notre influence en Afrique à empêcher tout agrandissement, tout succès de l'Angleterre.

Quant à l'intervention elle-même, l'opinion publique demande qu'on incite les autres puissances et que l'on fasse quelque chose. L'Angleterre use contre nous de ce moyen depuis vingt ans : c'est en profitant de nos embarras qu'elle est devenue maîtresse de la boucle du Niger!

Je demande que l'on entame une conversation fructueuse avec le cabinet de Saint-James : est-ce impossible? Que vient donc de faire l'empereur d'Allemagne? Avec une habileté admirable, il a causé après avoir laissé préparer le terrain par les clameurs de la presse, qu'il se gardait bien d'arrêter, et causé si bien que les Anglais lui ont abandonné Samoa. En d'autres temps, ils se seraient retranchés derrière les Etats-Unis pour repousser les demandes impériales.

Ce que l'empereur d'Allemagne vient de faire, ce que d'autres feront, faisons-le. Voilà ce que demande l'opinion publique.

Pour le *Temps*, il s'attendrit complaisamment sur l'affirmation de lord Salisbury que l'Angleterre n'aurait d'autre objet que d'établir un gouvernement juste et équitable au Transvaal.

Si ce sont, dit-il, les intentions qu'il se propose de proclamer aussitôt que les armes anglaises auront été victorieuses, lord Salisbury aura vivement déçu les plus ardents partisans de la guerre dans son pays. Annexion et exploitation, telle était leur formule. Leurs journaux la répètent ce matin. On entend gronder leur mécontentement. Lord Salisbury les a offensés en ne proclamant pas la nécessité de mettre fin à l'indépendance du Transvaal.

C'est pour cette raison que le discours de lord Salisbury est consolant plutôt à cause de ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il exprime.

Le *Temps* est-il donc vraiment devenu si naïf !

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Angleterre. — *La guerre du Transvaal.* — Les journaux anglais ont montré, ces derniers temps, un sang-froid et un patriotisme vraiment remarquables. Il y a là une leçon qui pourrait fournir d'utiles méditations à notre presse. Les douloureuses nouvelles du Transvaal ont été accueillies avec le plus grand calme, et sans récriminer dans le vide, les journaux britanniques ont été unanimes à prêcher la confiance, à écarter les découragements. Quand les intérêts supérieurs du pays sont en jeu, il n'y a pas à discuter, il faut agir. Plus tard seulement, on réglera les comptes. Pour le moment, l'opposition désarme, et si parfois elle se hasarde à formuler quelques critiques, elle le fait avec une modération extrême. C'est ainsi que l'on a pu lire dans la *Westminster Gazette* au lendemain du désastre de Ladysmith :

Nous admettons que la conduite à tenir actuellement par l'Angleterre est de maintenir ses positions dans l'Afrique du Sud, mais nous n'admettons pas que l'opposition consente à s'abstenir de toute critique en présence de la dangereuse imprévoyance de ce ministère.

Cherchons les causes permanentes de la modification qui s'est accomplie dans l'état de choses d'autrefois.

Autrefois, M. Cecil Rhodes s'efforçait de faire pénétrer peu à peu chez les Boers les idées anglaises et il obtenait ainsi, avec leur appui, toutes les réformes locales nécessaires. Assurément, c'était là la vraie politique impérialiste libérale. Mais voilà que M. Rhodes perdit patience et voulut tenter un coup de main qui échoua. Ce raid et le procès qui suivirent excitèrent naturellement la défiance des Boers qui s'armèrent. Et c'est alors que commença, avec le nouveau ministère, ce qu'on peut appeler « la nouvelle politique ». Pendant trois ans, nous avons laissé les griefs s'accumuler et les armements continuer, alors que la sagesse nous aurait prescrit d'examiner en détail chacun des griefs et de tout faire pour éloigner les soupçons et empêcher l'éclosion du militarisme au Transvaal. Finalement, nous nous sommes persuadés que les armements des Boers avaient pour but, non point de défendre leur indépendance, mais de détruire notre pouvoir dans l'Afrique du Sud. M. Chamberlain, sir Milner et tout le parti tory se convertirent à cette idée et arrivèrent à croire que la guerre était inévitable et que la question de vote et les négociations n'avaient aucune importance. Nous nous refusons à partager cette manière de voir et nous sommes persuadés que le changement de politique a été notre premier malheur.

C'est là un exemple de ce qui a été écrit de plus violent!

L'Angleterre et l'Allemagne. — L'*Economist* a publié, sur les rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre, un article intéressant, car il donne un aperçu très juste de cette question.

Pendant que la France, dit-il, nous est hostile, mais reste impuissante, et que la Russie s'occupe de la solution de ses nouveaux et imminents problèmes asiatiques, l'attitude de l'Allemagne se modifie peu à peu à notre égard. Il y a six semaines, il n'y avait pas un journal en Allemagne qui ne nous insultât quotidiennement à propos de notre conduite dans le Sud-Africain. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. La presse allemande non seulement acquiesce à la visite de Guillaume II en Angleterre, mais les grands journaux ne sont plus aussi extrêmes dans leur anglophobie. Ce changement est, ou bien naturel, ou bien dû à la pression gouvernementale. Dans les deux cas, il est clair que la France et la Russie ne peuvent pas compter sur l'Allemagne dans une combinaison franco-russe dirigée contre l'Angleterre.

Nous ne disons pas qu'il existe une entente secrète entre l'Angleterre et l'Allemagne parce que nous n'en savons rien. Nous ne prétendons pas que les Allemands nous aiment, pas plus que nous n'aimons outre mesure les Allemands. Nous sommes deux peuples tenaces, habiles et ambitieux et dont le commeree se fait une concurrence universelle. Mais les Allemands sont des gens sérieux et pleins de bon sens, qui ont une foi illimitée dans leur avenir politique et industriel, et ce sont les derniers hommes dn monde à lâcher la proie pour l'ombre.

Pour ces raisons, nous pensons que l'Allemagne n'a aucun avantage à entrer dans une combinaison franco-russe contre l'Angleterre.

De sorte que, selon toutes les probabilités, la guerre sud-africaine, si elle suit son cours normal, se terminera sans intervention européenne.

Allemagne. — *Les ressources des Boers.* — La *Germania* déclare tenir de personnages haut placés et connaissant exactement les peuples de l'Afrique australe, pour avoir séjourné longtemps dans cette région, d'intéressants renseignements qu'elle expose ainsi à ses lecteurs :

Contrairement à l'opinion admise généralement que les chances des Boers soient bien fragiles, ces personnages, dit la *Germania*, affirment que les Boers sont sûrs de leur affaire. Sans doute ils ne disposent pas de ressources aussi considérables que l'Angleterre, ils n'ont pas de forces militaires aussi imposantes ; mais si, pour faire la guerre, il faut de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent, cet élément ne leur manquera pas, grâce à la découverte des mines d'or et à la grande richesse du pays. Ce qui ne manquera pas surtout, c'est le patriotisme de ceux qui, dans la lutte entreprise pour sauver la liberté du pays, sont décidés à sacrifier leur dernière obole et leur dernière goutte de sang. Il y a longtemps, — déjà même avant l'irruption de Jameson, — que la politique d'expansion de l'Angleterre dans l'Afrique australe est devenue suspecte aux Boers du Transvaal comme à ceux de l'État Libre d'Orange, et cette circonstance les a déterminés à commencer promptement leurs armements. Des mesures ont

été prises, non seulement en vue du ravitaillement, pour une longue période, de ceux qui doivent combattre pour la liberté, mais aussi en vue d'un bon armement et d'un approvisionnement suffisant de minutions. Les Boers ne sont pas assez simples pour ne pas s'être tenus prêts à soutenir une guerre de longue haleine contre l'Angleterre; ils possèdent encore assez d'astuce stratégique de paysan pour se dire que de prompts succès dans la guerre contre les Anglais leur seront de la plus grande utilité.

C'est une erreur que de supposer que les Boers, dans cette lutte, ne peuvent opposer qu'eux-mêmes et des troupes indisciplinées à la puissante Angleterre et à ses troupes africaines. Sans doute, il leur manque la capacité de combattre en grandes masses, d'après les principes d'une direction tactique unitaire. Ils n'ont pas non plus un Moltke ni un état-major général qui soit à la hauteur de la stratégie actuelle; mais dans les combats d'escarmouche ils sont d'autant plus dangereux, attendu qu'ils sont des tireurs incomparables et d'excellents cavaliers. Sans doute, lorsqu'il s'est agi de repousser l'irruption Jameson, l'artillerie des Boers n'a conquis aucun laurier contre les *Maxim* anglais, mais l'« Oncle Paul » a remédié à cette infériorité en confiant le service de l'artillerie à des volontaires allemands. Les Boers ont d'autant moins protesté contre cette innovation, qu'ils préfèrent de beaucoup le rôle du tireur et celui du cavalier. Au surplus, dans cette lutte, les Boers peuvent compter absolument sur le concours des nègres indigènes. Quant à l'espoir des Anglais de voir les uitlanders prendre parti pour eux, pour ce motif que les Boers auront refusé l'égalité des droits politiques, il est probable qu'il ne sera pas justifié par l'événement.

Sans doute les uitlanders anglais ne s'associeront pas à la guerre contre l'Angleterre, mais un fait caractéristique, c'est qu'à côté des autres corps de volontaires de l'armée boer, il s'est formé encore dans le Transvaal un corps franc irlandais, qui soutiendra les Boers dans leur lutte pour l'indépendance. Les Boers et ceux qui résident dans le Transvaal et dans l'État Libre d'Orange se disent simplement que ce sont eux qui ont conquis ce pays sur les noirs, qu'en conséquence ils ont un droit légitime sur ce pays, droit que les Anglais, dans leur rapacité, veulent leur contester.

L'Angleterre s'est rendue odieuse dans la colonie du Cap, où fourmillent les Boers et les Afrikanders. Il est donc permis de douter que la population du Cap soit pour l'Angleterre une alliée sûre. A ne considérer que la carte, le Transvaal et l'État Libre d'Orange sont enveloppés par les Anglais; mais, en réalité, cette sorte d'investissement est plutôt fictive, et l'Angleterre a plus à craindre qu'à espérer des populations de ces régions environnantes. Du jour où les Boers auront remporté leurs premiers succès de guerre, on peut s'attendre à un soulèvement général contre la domination anglaise. L'Angleterre est dans l'obligation de compter avec cette éventualité, et c'est sans doute aussi sur cette même éventualité que comptent les Boers lorsqu'ils parlent de fonder les États-Unis de l'Afrique australe. Tel est le but suprême de la lutte au début de laquelle nous assistons.

L'Allemagne au Cameroun. — Le commandant C. Morgen, ancien

officier des troupes du Cameroun et actuellement attaché militaire allemand à Constantinople, a fait dans la *Deutsche Colonial Zeitung* un exposé de la situation au Cameroun.

Le Cameroun, écrit-il, est une des meilleures colonies allemandes en Afrique; rien ne le prouve mieux que les résultats économiques vraiment étonnants que nous avons obtenus, grâce à une activité qui ne remonte cependant guère à plus de quinze ans. Les Sociétés de plantation, dans ce pays, donnent, dès maintenant, un dividende de 8 0/0, ce qui démontre suffisamment combien le sol est fertile et quel brillant avenir est réservé à toute la colonie. Toutefois, on aurait pu faire encore davantage pour ce pays.

Tandis qu'on peut traverser tout le territoire allemand de l'Afrique orientale en se promenant la canne à la main, la sécurité au Cameroun n'est assurée que sur la côte et dans le voisinage immédiat de quelques stations qu'on a établies dans l'intérieur. Le reste du pays fertile est dépeuplé, saccagé et transformé en désert par les tribus qui font la chasse aux esclaves et parmi lesquelles on peut citer, en premier rang, les Woutes et les Foullahs. Ces expéditions de brigandage venant du nord ont encore une autre conséquence : la décadence du commerce d'ivoire, article si précieux qui faisait autrefois la richesse du Cameroun. Les routes qui mènent à la côte n'offrant aucune sécurité, les caravanes d'ivoire cherchent à rejoindre l'Adamaoua, par un long détour gagnent le Benoué où elles placent leurs marchandises dans les factoreries anglaises. Seule une partie minime des grandes quantités d'ivoire qu'on exporte de notre colonie est embarquée sur notre côte.

Le Cameroun étant presque aussi grand que l'Allemagne, il ne saurait être question de créer immédiatement un vaste réseau de stations s'étendant sur tout le pays. Pour le moment, il suffirait de protéger les principales routes des caravanes.

En première ligne, il faudrait penser à la voie qui partant de la station de Yaounde passe par les cataractes de Nachtigall, traverse le pays de Woute et aboutit à Tibati, à Bango et à Gascheya. Cette route coupe l'Adamaoua dans la direction du sud au nord, et c'est vers elle que s'abouchent les routes qui partent du Haut-Benoué.

Il est certain qu'une voie ferrée s'enfonçant dans l'intérieur du pays rapporterait de gros bénéfices. Mais avant qu'elle soit installée, des années passeront.

D'ici là les contrées peuvent être dévastées, les produits tels que l'ivoire et la gomme détruits, les indigènes noirs exterminés. Cependant, sans ces derniers, il n'y a aucune culture possible dans les régions tropicales. Le gouvernement a donc le devoir de créer de nouvelles stations pour protéger les factoreries établies dans l'intérieur du pays.

Chine. — *Le traité sino-coréen.* — Le *Times* a publié le 19 octobre le texte du nouveau traité d'amitié et de commerce conclu entre la Chine et la Corée. Ce traité est définitivement arrêté, mais non encore signé. Il comprend 15 articles et s'inspire du traité britannique de 1892, négocié par l'amiral Willes et jamais ratifié d'ailleurs, et du traité

de Parkes, ratifié en 1883. Les principales dispositions en sont les suivantes :

1° Le traité permet ou plutôt tolère que les Coréens résident dans l'intérieur de la Chine pour se livrer au commerce. Cette clause, dit le correspondant du *Times* à Séoul, affectera désagréablement le commerce britannique en Chine. Mais ce n'est là sans doute qu'une clause que les Chinois, avec leur habileté ordinaire, sauront éluder peut-être.

2° Il confirme aux Chinois les droits d'exterritorialité.

3° Il accorde aux deux puissances, sous une forme quelque peu confuse, les droits de la nation la plus favorisée.

4° Il ne touche en rien au droit qu'ont les Chinois de résider à Séoul.

5° Il exige un passeport pour tous les voyageurs qui voudront faire un voyage; ce passeport leur permettra de s'écarter jusqu'à 100 lieues au plus des ports de traité.

6° Il exclut l'opium de la Corée, mais admet sa vente en Chine.

Le traité est écrit en langue chinoise.

L'Angleterre et la Chine. — La *Bombay Gazette* rappelle à ses compatriotes que l'affaire du Transvaal ne devrait pas leur faire oublier complètement le problème chinois.

Dans un an ou deux, écrit la feuille anglo-indienne, une crise peut se produire et exiger une action navale et militaire en Chine.

Pour une pareille éventualité, nous devrions concentrer à Hong-Kong ou à Wei-hai Wei une brigade d'infanterie avec deux batteries de campagne, ce qui fait une totalité de 5.000 hommes. Avec cette force modeste, nous devrions être prêts à étouffer tout commencement de rébellion et à faire une démonstration partout où des négociants ou des missionnaires seraient poignardés. Le reste viendra et nous sortirions triomphants avec tout ce qui est digne de prendre en Chine.

Sans cette brigade, la Russie pourrait avoir l'audace d'envoyer une force militaire de Port-Arthur pour protéger notre peuple contre les incendiaires chinois, et ceci porterait un rude coup à notre prestige.

Avec 5.000 hommes, nous pouvons aller n'importe où et entreprendre n'importe quoi. Le pire dans tout ceci est que, si nous préservons les meilleures provinces contre l'étranger et que nous les gardions pour nous et pour les Chinois, ces derniers, nantis de chemins de fer et de machines, travailleraient à la ruine de l'ouvrier britannique en lui faisant concurrence sur son propre marché.

Il y a là un grand problème que nous devrions bien étudier.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I — EUROPE.

Belgique.— *Commerce de l'Ivoire.* — D'après une notice de la *Société anonyme pour le commerce colonial* d'Anvers, il a été vendu en 1899, sur les trois grands marchés ivoiriers, Anvers Londres et Liverpool (résultats des quatre ventes trimestrielles de janvier, avril, juillet, octobre), 600.000 kilos d'ivoire. Pour Anvers, le chiffre des ventes s'établit comme suit pendant la dernière période décennale :

Années.	Pièces.	Poids et kilos.
1890.....	7.080	76.448
1891.....	6.422	69.686
1892.....	14.305	118.739
1893.....	32.691	223.384
1894.....	25.504	185.558
1895.....	30.983	273.287
1896.....	39.044	246.092
1897.....	29.985	280.117
1898.....	25.458	201.240
1899.....	38.367	292.193

En ce qui concerne la provenance des quantités vendues cette année à Anvers, on trouve : Congo, 277 tonnes; Gabon, 10 tonnes; Zanzibar, 1 tonne 1/2; Abyssinie, 1 tonne; Sénégal, 1 tonne; Côte d'Or, Cameroun, Benguela, 1 tonne 1/2.

Comme de coutume, les quantités importées n'ont pas été mises en totalité aux enchères. Le stock existant actuellement en première main à Anvers, et non encore offert, atteint 102 1/2 tonnes (contre 80 tonnes en 1898 et 81 tonnes en 1897).

Parlant de la vente du 30, 31 octobre, la notice s'exprime ainsi :

« Les 76 tonnes 1/2 vendues étaient de la qualité habituelle; cependant les grosses dents, dites défectueuses, étaient cette fois, dans l'ensemble, meilleures que de coutume. La proportion des grosses dents étaient également moins élevée : par contre, la quantité des scrivailles creuses atteignait presque le double de la proportion ordinaire. Tous les acheteurs habituels de l'étranger étaient présents ou représentés. L'Angleterre a acheté comme d'habitude; par contre la France a fait des achats plus forts que de coutume. Nous estimons comme suit la répartition des achats : environ 32 0/0 pour l'Angleterre; 25 0/0 pour la France; 24 0/0 pour l'Amérique; 19 0/0 pour l'Allemagne.

« Tout le stock a été écoulé, au milieu d'une vive concurrence, et les prix sont en hausse générale, sauf pour les petites dents à bangles. Les dents ont gagné : 1 fr. 1/4 pour les lourdes blanches, 1 franc, pour les lourdes brunes 3/4 franc pour les moyennes blanches et brunes, 1 fr. 1/2 à 1 fr. 3/4 pour les défectueuses lourdes, 3/4 franc pour les défectueuses moyennes, 2 fr. 50 pour les lourdes douces et 1 franc à 1 1/4 pour les moyennes douces. »

Italie. — *Situation commerciale générale.* — Résumons, d'après l'excellent *Bulletin de la chambre de commerce française* de Milan [1] les renseignement les plus intéressants :

Soie. Par suite des droits protecteurs, le marché de Lyon perd de plus en plus de terrain; pendant 1898 les conditions de Milan ont enregistré environ 800.000 kilos de plus que celles de Lyon. Maintenant Milan est à la tête et les Italiens ont dû profiter de nos erreurs; du reste, tous les pays d'Europe, sauf la Russie et la France, ont admis en franchise les trames et les organsins. La nouvelle que la grande maison Gillet de Lyon vient fonder, en Lombardie, une teinturerie est du reste une preuve du déplacement, au détriment de Lyon, de la fabrique.

Laines. Les laines fines ont subi une hausse remarquable de 35%, les demi-fines de 15 et 20%; les communes de 5 à 10%. Cette hausse, qui crée quelques difficultés aux fabricants dépourvus de stock, ne serait pas le fruit de la spéculation, mais viendrait du manque de laines fines qui résulte de la grande mortalité des moutons fins d'Australie.

Chanvre. Le rendement a été de beaucoup supérieur à celui de l'année passée, mais la qualité de la fibre n'est pas brillante; la fibre est restée assez grossière et manque de pureté. Le marché de Bologne est plutôt animé en raison de contrats importants par des filatures italiennes et allemandes.

Soufres. De Palerme, ont écrit que les prix du soufre ont subi une réduction de 3 à 4 francs par tonne sur ceux établis par le syndicat anglo-sicilien. On suppose que le développement de la production et l'accroissement de la part due aux producteurs dissidents du syndicat affaiblissent les cours; mais l'excès de la consommation étant sensiblement égal à l'excès de la production d'une année sur la précédente, il est probable que cette baisse ne s'accentuera pas.

Vins. Dans les Pouilles et en Sicile, on a terminé les vendanges dans les derniers jours d'octobre. Sur les marchés de la province de Lecce, les prix ont varié de 26 à 32 lires la *soma* de 175 litres. A Barletta, les demandes étaient assez vives aux prix de 22 à 40 ou 42 lires la *soma* de 205 litres.

---

[1] N° 125 d'octobre 1899.

L'exportation se fait surtout pour l'Autriche-Hongrie, en vins blancs principalement de Sansevero, Corato, Riposto. Les vins rouges partent pour la Haute-Italie et spécialement Venise et Gênes. Pour l'Allemagne, quelques livraisons de vins vieux.

L'importation de France en Italie, pour les vins, est toujours très faible malgré l'abaissement considérable des droits par le dernier traité de commerce; nous vendons à l'Italie quelques vins fins et du champagne, mais non pas nos sortes courantes. Ainsi pendant les neuf premiers mois de 1899 l'Italie a reçu de l'étranger un total de 103.000 hectolitres en fûts et la France n'a fourni sur cette quantité que 1.200 hectolitres; voilà une constatation qui devrait calmer les inquiétudes de certains producteurs italiens.

Roumanie. — *Crise commerciale.* — Cette crise qui se manifeste depuis plusieurs mois par un escompte très élevé 9 et 8 % aurait sa cause, d'après la *Nouvelle Revue libre de Vienne*, dans la situation monétaire et la mauvaise récolte de 1899.

Pendant la décade de 1887 à 1896, l'exportation roumaine en céréales s'est élevée à elle seule, en moyenne, à 241 millions par an et celle des fruits et des légumes à 15,4 millions. Le déficit de cette année peut donc être évalué à 200 millions en chiffres ronds, tout en admettant que la consommation indigène est sauvée.

Le bétail roumain, jadis lui aussi un facteur important dans l'exportation du pays, est aujourd'hui dans une décadence, complète et cette source de revenu est tarie. L'exportation du bétail de Roumanie s'est chiffrée par 89 millions de 1879 à 1886 (pendant la période de la convention avec l'Autriche-Hongrie) et de 1887 à 1893 elle est tombée à 24 millions.

Vu le déficit des rentrées d'or étranger dans le pays, la Banque Nationale a été obligée d'élever non seulement l'escompte à 8%, mais encore de restreindre le crédit des institutions financières indigènes et des principaux commerçants, de rejeter par tous les moyens l'escompte des effets afin de sauver son encaisse en or.

D'après l'*Indépendance Roumaine*, il est inexact que la Banque Nationale ait systématiquement refusé le portefeuille commercial, à preuve le montant de son escompte et de ses avances, qui se tient aujourd'hui au même niveau qu'en juin dernier.

Ce sont les grands banquiers qui ont resserré leurs opérations et non pas la Banque ; celle-ci a bien dû élever son escompte pour protéger son stock d'or.

Du reste la chambre de commerce de Bucarest a protesté le 11 octobre contre les bruits disant que le commerce demanderait un moratoire; les représentants du commerce de la capitale insistent tout particulièrement sur la nécessité d'un emprunt assez considérable

pour permettre le retrait des bons du Trésor, qui ont absorbé aussi bien le numéraire du pays que les sommes mises à la disposition de nos maisons de banque par les banquiers étrangers.

C'est ce drainage du numéraire qui a exacerbé la crise.

II. — ASIE.

Smyrne. — *Commerce des lampes.* — D'après une communication de M. E. Aliotti au *Bulletin de la chambre de commerce française de Smyrne* [1], le commerce des lampes à pétrole serait susceptible d'un certain progrès; il comporte trois sortes de lampes : 1° lampes à suspension, avec chaînes et contrepoids, avec lustre de 2 à 15 lumières, à lyre ou à lanternes; 2° lampes appliques de 1 à 3 bras tournants ou fixes; 3° lampes à pied de variétés innombrables. Les premières correspondent au 3/10, les secondes au 1/10, les troisièmes au 6/10 du commerce qui, pour Smyrne seulement, dépasse une centaine de mille francs.

L'Autriche fournit 50 %, l'Allemagne 35 %, la France 7 %, la Belgique 4 %, la Turquie 2 % et divers autres pays 2 % de l'importation.

La clientèle de Smyrne serait, comme pour tous les articles, favorable au produit français, si celui-ci pouvait être livré dans des conditions raisonnables, pouvant lutter comme prix et qualité avec la production allemande et autrichienne; mais il faut observer que les maisons allemandes et autrichiennes acceptent des paiements à 4, 5, et même 6 mois de la date d'expédition, l'acceptation n'ayant lieu qu'après réception et examen de la marchandise dans les magasins.

Tonkin. — *La culture du caféier.* — Dans la séance de la Société nationale d'agriculture de France, tenue à Paris le 31 mai 1899, l'un des membres de cette assemblée, M. Maxime Cornu, professeur de cultures coloniales au Muséum, a fait, sur le café et le thé en Indo-Chine, une communication dont on trouve le résumé sommaire suivant dans le *Journal des Débats* du 3 juin 1899 :

M. Maxime Cornu pense que la culture du caféier en Indo-Chine ne saurait donner des résultats très avantageux.

La production du thé est déjà très considérable aux Indes et à Ceylan. Il serait dangereux de produire du thé dans le Tonkin ou en Annam.

Ces affirmations, étant donnée l'autorité qui s'attache aux paroles du savant professeur, ont justement ému les planteurs du Tonkin, M. Eugène Duchemin, planteur à Phu-doan, s'est fait l'interprète de ces protestations [2] qui se justifient en tous cas par l'existence, en 1898, de 650.000 pieds qui ont été primés par le gouvernement. « Cette cul-

---

[1] V. le *Bulletin*, n° 80 du 31 août 1899.

[2] Voir la *Revue Indo-chinoise*, du 4 septembre 1899.

ture, dit-il, est de longue haleine. Depuis que nous l'avons commencée, un effondrement des cours s'est produit, à cause de la surproduction du Brésil. Mais, grâce à la prime allouée par la France, sous forme de remise du demi-droit d'entrée, si nos bénéfices sont amoindris, nous ne produisons pas à perte.

« Il semble d'ailleurs qu'un relèvement général des cours doive avoir lieu prochainement.

« D'un autre côté, le Comité consultatif du commerce et de l'agriculture près le ministère des colonies, sur la proposition de l'un de ses membres, M. Depincé, a décidé, à l'unanimité, de demander l'entrée en franchise, en France, et durant cinq années, des cafés coloniaux, ce qui constituerait pour nous une nouvelle prime *de soixante-dix-huit centimes* par kilo.

« Personnellement je continue à avoir pleine confiance dans l'avenir du caféier au Tonkin, sous réserve, bien entendu, qu'on le place dans de bonnes conditions du sol et qu'on lui donne les soins que, sous toutes les latitudes, il exige. C'est, en effet, une culture absorbante, nécessitant des soins quotidiens et minutieux. Mais son rendement est en proportion. »

La sériciculture. — D'après un rapport de M. Ernest Dadre publié par l'intéressante *Revue Indo-chinoise*[1], les éducations de vers à soie sont très nombreuses au Tonkin, mais chaque éducateur n'élève à la fois qu'une très petite quantité de vers; les cocons sont souvent filés dans la maison même de l'éducateur, et la soie tissée à façon est généralement employée pour les besoins de la famille.

Comment, dans ces conditions, évaluer la production en cocons? Il existait un moyen : rechercher la quantité de feuilles employées pour les élevages.

Il fallait, pour cela, commencer par déterminer la superficie plantée en mûriers dans toute l'étendue du Tonkin.

Les résidents, chefs de provinces et commissaires du Gouvernement ont fourni les renseignements suivants :

L'ensemble de ces déclarations s'élève à 5.623 mâu 4 sào, soit 2.202 hectares 14 ares 40 centiares; mais les chiffres indiqués peuvent être augmentés d'un tiers pour les deux raisons suivantes :

D'abord, de nombreuses petites parcelles plantées en mûriers échappent aux investigations à cause de leur peu d'étendue, et, d'autre part, les villages sont toujours enclins à dissimuler une partie des terrains affectés aux cultures riches.

On peut donc estimer qu'il existe en ce moment, dans les différentes provinces du Tonkin, 3.000 hectares cultivés en mûriers.

---

[1] V. n° du 5 juin 1899.

Il importe, maintenant, de fixer la production en feuilles de ces 3.000 hectares.

Le mûrier se cultive au Tonkin de deux façons différentes :

1° En simple baguettes venant de *bouture* et poussant serrées comme le maïs ou la canne à sucre, baguettes qui sont coupées chaque année, au mois de janvier, au ras du sol. C'est le mode de culture généralement employé sur les bords du fleuve Rouge;

2° En arbustes de deux à trois mètres de haut qu'on laisse vivre sans les couper tant qu'ils donnent de la feuille. C'est ainsi qu'on les élève sur les bords du Song-Cau, ainsi qu'à Doson.

On cueille les feuilles environ tous les deux mois, du commencement d'avril au mois de novembre, soit 4 à 5 cueillettes par an. Le produit de chaque cueillette peut varier à l'infini, car la récolte de feuilles sera d'autant plus importante qu'on aura laissé plus longtemps le plant sans être dépouillé de ses feuilles; elle sera faible, au contraire, si les cueillettes ont été rapprochées.

D'après les essais faits sur les deux modes de culture et sur les plantes de différents âges, en supposant 4 cueillettes de feuilles par an, un hectare doit produire en moyenne 2.000 kilos de feuilles par cueillette, soit 8.000 kilos par an, et par conséquent : 3.000 hectares, produiront 24.000.000 kilos de feuilles.

En France, l'éducation d'une once de graines, produisant 50 kilos de cocons, nécessite 800 kilos de feuilles; or, comme les 50 kilos de cocons produisent 4 kilos de soie grège, on a une consommation de 200 kilos de feuilles de mûrier pour 1 kilo de soie grège.

Au Tonkin, avec le ver annamite, une éducation de même importance absorbera beaucoup moins de feuilles; mais, d'autre part, elle donnera moins de cocons, et ces cocons seront moins riches en soie; le rapport entre la production en soie et le poids des feuilles consommées ne doit donc pas être sensiblement différent. Il y a lieu, cependant, de tenir compte de cette considération que la feuille des petits mûriers du Tonkin est plus aqueuse et, par conséquent, moins nourrissante que celle des grands mûriers de France.

Aussi, au lieu de 200 kilos comme en France, c'est 225 kilos de feuilles qui sont nécessaires au Tonkin pour élever la quantité de vers dont les cocons produiront 1 kilo de soie grège.

D'après ces données, le Tonkin posséderait actuellement : 3.000 hectares cultivés en mûriers, produisant annuellement 24.000.000 de kilos de feuilles de mûrier servant à obtenir : 2.133.320 kilos de cocons frais, donnant 106.666 kilos de soie grège.

NOMINATIONS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS
RELATIFS AUX COLONIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE
ARMÉE ACTIVE
MUTATIONS

Cavalerie. — Par déc. minist. du 25 octobre 1899, M. Pichon, sous-lieutenant au 8e rég. de cuirassiers, est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

MINISTÈRE DE LA MARINE

M. l'ens. de vais. Gasquet (H.-B.) est désigné pour embar. sur la can. la *Comète*, dans la div. nav. de la Cochinchine.

Par déc. min. du 28 oct. 1899, les mut. suiv. ont été arr. parmi les offi. de l'art. de la mar. désig. ci-ap. :

Lieutenants-colonels.

M. Teillard d'Eyry, de l'ét.-maj. part. (direct. d'art. en Cochinchine), a été classé à l'ét. maj. du 2e rég. à Cherbourg.

M. Tollon, de l'ét. maj. du 2e rég. à Cherbourg, a été clas. à l'ét.-maj. parti. (direct. d'artil. en Cochinchine).

Chefs d'escadron.

M. Mélo, de l'ét.-maj. parti. (dir. d'art. de Cochinchine), a été classé à la suite du 1er rég. à Lorient.

M. Guiberteau, de l'ét.-maj. du 2e rég. à Cherbourg, a été classé à l'ét.-maj. partic. (direct. d'art. de Cochinchine).

Capitaines en 1er.

M. Mandrillon, de la 5e batt. *ter* du g. d'Afrique et des Antilles à Madagascar, a été classé à l'ét.-maj. part. (direction d'art. de Brest).

M. Schultz, de la suite du 2e rég. à Brest, a été mis à la dispos. de M. le gén. comm. le corps d'occup. de Madagascar.

Capitaines en 2e.

M. Cayrade, de la suite du 2e rég. à Cherbourg, a été clas. à l'ét.-maj. partic. (dir. d'art. du Tonkin).

Lieutenants en 1er.

M. Barrachin da la 4e batt. *bis* au Tonkin, a été classé à la 6e batt. du 2e rég. à Brest.

M. Girard, de la comp. de conduct. sénég. a été clas. à la 7e batt. du 2e rég. à Brest.

M. Bailly-Masson, de la 5e batt. *bis* à Madagascar, a été autor. à acc. une année supp. de séj. dans la col.

Lieutenants en 2e et sous-lieutenants.

MM. Le Roy d'Etiolles, du 1er rég. à Lorient; Arnauld, de la 4e comp. d'ouv. à Rochefort; Jean, de la 5e comp. d'ouv. à Toulon; Simon, du 2e rég. à Cherbourg, et de Kermel, du 2e rég. à Brest, ont été mis à la dispos. de M. le gén. comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour servir au Tonkin.

MM. Amenc, de la 2e comp. d'ouv. à Brest; Lehuby, de l'ét.-maj. du 2e rég. à Cherbourg; Decharbogne, de l'ét.-maj. du 1er rég. à Lorient, et

Collombel, de la 3e comp. d'ouv. à Lorient, ont été mis à la disposition de M. le gén. comm. le corps d'occ. de Madagascar.

Par déc. min. du 30 oct. 1899, les off. d'art. de la mar. dont les noms suivent ont été classés :

Tonkin.

MM. les chefs d'esc. Lecostey, au gr. des batt. de mont. de Dap-Cau; Baudin, au gr. des batt. à pied à Quang-Yen.

MM. les capit. en 1er Jacquot. à la 4e batt. à Hanoï; Godfroy, à la 5e batt. *bis* à Quang-Yen.

MM. les capit. en 2e Régnier, à la 4e batt. à Moncay; Blaquière, à la 5e batt. *bis* à Hanoï; Glandu, à la 4e batt. *bis* à Lao-Kay.

Cochinchine.

M. le capit. en 1er Pécaud, à la direct. d'art.

M. le capit. en 2e Géraud, au détach. de la 5e comp. d'ouv.

Martinique.

M. le capit. en 2e Lavarde, à l'ét.-maj. du gr. des batt.

Par déc. minist. du 30 oct. 1899, M. Privé, lieut. col. désig. pour cont. ses ser. à Madagascar, est placé hors cadres et nom. chef d'ét.-maj. des tr. de l'Afrique occid.

Sont mis à la dispos. de M. le général comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine :

Pour servir en Cochinchine.

M. Combettes, capitaine au 8e rég.

Pour servir au Tonkin.

MM. les capitaines Fialix, du 5e rég.; Guillemat, du 5e rég.; Rousseau, du 8e rég.; Maillaud, du 5e rég.; Barféty (M.-F.), du 4e rég.; Flament, du 4e rég. de garn. Maritz, du 3e rég.; Lepage, dn 2e rég.

MM. les lieut. Poterat de Billy, du 2e rég. de garn.; Debain, du 1er rég.; de Kervéréguin, du 6e rég.; Castaing (L.-P.), du 4e rég. de garn.; Pascal, du 2e rég.; Lestel, du 4e rég.; Verhaëghe, du 6e rég.; Henry; (C.-G.), du 2e rég. de garn.; Minary, du 2e rég. de garn.; Bernard (P.-E.-P), du 2e rég.

MM. les sous-lieut. Edel. du 2e rég.; Raucoules, du 8e rég.; Royon, du 3e rég.; Ringue, du 3e rég. et Désery, du 4e rég.

Sont mis à la dispos. de M. le général comm. sup. des tr. à Madagascar :

MM. les capit. Labarsouque, du 7e rég.; Treille, du 2e rég., et Clouscard, du 4e rég. MM. les lieut. Fiegenschuch, du 7e rég.; Dario, du 3e rég., au Lorin, 6e rég.

M. Fourchet, sous-lieut. du 5e rég.

M. Brenot, chef de bat. au 1er rég., est dés. pour servir au 12e rég., en Nouvelle-Calédonie.

M. Elis, sous-lieut. au 7e rég., est dés. pour serv. à la comp. de Tahiti.

Par déc. min. du 3 nov. 1889, M. Wacquez, lieut. au 7e rég., a été placé h. c. pour serv. en qual. d'off. adj. au comm. sup. des t. de l'Afrique occ.

M. l'ens. de vaiss. Desrez (J.-L.-L.) est dés. pour embar. sur le crois. le *Jean-Bart*, dans la div. nav. de l'Extrême-Orient.

M. le lieut. de vais. Frot (A.) est nom. au comm. de la canon. le *Lion*, dans la div. nav. de l'Extr.-Orient.

Par déc. minist. du 4 nov. 1899 :

MM. Maritz, capit. au 3e rég. désig. pour cont. ses ser. au Tonkin, et Dus-

sault, cap. au 3e rég., sont aut. à perm. d'emp. M. Maritz est nom. capit. au 3e rég., et M. Dussault est mis à la dispos. de M. le gén. comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour serv. au Tonkin.

M. Méchet, lieut. précéd. dés. pour serv. au Tonkin, est aff. au rég. de tiraill. soud.

M. Lepage, capit. au 2e rég., désig. pour serv. au Tonkin. est nom. aux fonct. de capit. maj. au 1er rég. de tiraill. tonkinois.

Par déc. minist. du 4 nov. 1899 et par app. du décr. du 6 août dernier, les sous-of. d'artill. de la mar. dont les noms suiv. ont été nom. à l'empl. d'adj. gard. de batt. col. de 2e classe, pour compter du 1er déc. 1899.

M. Marty (J.-A.), gard. de batt. de 2e cl. — Servira à la Martinique.

M. Thomas (L.-T.), adj. au 2e rég. Servira à la Martinique.

M. Picard (L.-E.), marc. des logis chef au 1er rég. — Servira au cap Saint-Jacques (Cochinchine.)

M. Sicard (A.-P.-E.), mar. des logis aux batt. stationnées à la Martinique. — Maintenu à la Martinique.

M. Flayac (J.), maréchal des logis au 1er rég. — Serv. au cap Saint-Jacques (Cochinchine).

M. Laprévote (R.-A), mar. des logis au 2e rég. — Serv. à la Martinique.

M. Schmitz (A.), mar. des logis au 1er rég. — Serv. à Gorée-Dakar (Sénég.)

M. Le Quellec (E.), mar. des logis au 2e rég. — Serv. à Gorée-Dakar (Sénég).

Par déc. minist. du 7 nov. 1899 :

M. Moisson, gén. de brig., a été mis à la dispos. de M. le gén. de div., comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour serv. dans la col., en rempl. de M. le gén. Archinard.

Par déc. min. du 8 nov. 1899 :

M. François, chef de bat. d'inf. de mar., désig. pour serv. à Madagascar, est pl. h. c. pour remp. les fonct. de comm. de recrut. à la Réunion.

M. Audibert, méd. de 1re cl. est désig. pour serv. au rég. de tiraill. anna. en Cochinchine, au lieu et pl. de M. le doct. Badet, précéd. désig.

M. Martine, méd. de 1re cl. est dési. pour rempl. au 13e rég. d'inf. de mar., à Madagascar, M. le doct. Villette qui est placé, à comp. du 1er janvier 1900, en miss. auprès du départ. des col.

M. Béguin, méd. de 2e cl. est désig pour rempl. aux troupes à la Martinique M. le doct. Lecœur, promu méd. de 1re cl.

MINISTÈRE DES COLONIES

Décret accordant à MM. Rémy Martin, G. Boulet, A. Mahieu, H. Genestal, une concession territ. au Congo français. — Arrêté subst. à MM. Rémy Martin, Boulet, Mahieu et Genestal, la société « la Kotto » (*J. Off.* 28 octobre 1899.)

Par arr. du min. des col. du 28 oct. 1899 :

M. Aubert (F.-B.-E.), adm. col. de 2e cl. au Sénégal, a été app. à serv. au Congo, en rempl. de M. Ponel (E.-D.-H.), adm., admis d'office à faire valoir ses dr. à la retr.

M. de Labretoigne du Mazel (C.-D.), adm. col. de 3e cl., du cadre de la Guinée, a été désig. pour cont. ses serv. au Sénégal, en rempl. de M. Aubert.

M. Pobéguin (C.-H.), adm. col. de 3e cl., prov. de la Grande-Comore, a été désig. pour serv. à la Guinée, en rempl. de M. de Labretoigne du Mazel.

M. Marpaux (A.-M.-C.), adm. adj. de 1re cl. des col., du cadre de Madagascar, a été app. à cont. ses ser. à la Guinée franç., en rempl. de M. Milanini (F.-M.-F.), adm. adj. de 1re cl., admis à faire val. ses droits à une pens. de retr.

Par décret du 26 oct. 1899, M. Crémazy (J.-S.), insp. des douanes de 1re cl., chef de ser. à la Réunion, est promu au gr. de dir., au titre col.

Par arr. du min. des col. du 4 nov. 1899, sont nom. élèv. à l'école coloniale.

Section du commissariat colonial.

MM. Henry; Richard; Tiret; Philippe; Grenier; de Villeneuve; Richelot; Crane.

Section indo-chinoise.

MM. Staehling; Mulotte; Lambert; Marty-Brunet; Bonhomme; Guénot; Servoise; Combes; Bénézeth; Juhel-Rénoy.

Section africaine.

MM. Van Vollenhoven; Digoy; Salvan; Leperre; Giresse; Hémon; Siadous; Le Campion; Cruchet; Geffroy; Marchand; Cottret; Lefebvre; Boulain; Vadier; Lévy; Carlerré; Butel; Brévié; Rousset.

Par arrêté du min. des col. du 3 nov. 1899, M. Porquet (G.), sous-chef de bur. de 2e cl. des secrétariats gén. au Congo franç., a été désig. pour cont. ses serv. au Sénégal.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur de 3e classe des colonies aura lieu à Paris le premier lundi du mois de juillet 1900.

Les demandes des candidats seront inscrites à la direction du contrôle, au ministère, *jusqu'au 25 juin inclus*, dernier délai.

La liste des candidats reconnus admissibles restera valable pendant une année à compter du jour de la fin des épreuves du concours.

Les conditions d'admission à ce concours sont fixées par les décrets des 9 août 1889 et 23 février 1898.

Le programme des épreuves est déterminé par les arrêtés ministériels des 25 octobre 1889 et 28 février 1898, modifiés par un arrêté subséquent du 31 octobre dernier.

Par décret du 1er nov. 1899, M. Dufour (G.-A.-P.-E.), chanc. de résid. à Anjouan, a été nom. adm. adj. de 3e cl. des col.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

ETATS-UNIS. — L'exequatur a été accordé à M. Alfred C. Harrison, consul des États-Unis à Roubaix.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Thomas Huggins, vice-consul de Grande-Bretagne à Toulouse.

HONDURAS. — M. Désiré Pector, consul général du Honduras à Paris.

NICARAGUA. — M. J.-B. Risso, consul du Nicaragua à Nice;

M. Hubert Dumenge, consul du Nicaragua à Lyon;

M. Jeanti-Labourdette, consul du Nicaragua à Hendaye;

M. Günther, consul du Nicaragua à Marseille.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

1er octobre. — Discours de M. de Lanessan à Lyon, sur la politique du Cabinet.

Reconstitution du Cabinet espagnol. Tous les ministres restent au pouvoir, sauf le général Polavieja, qui est remplacé par le général Azcarraga à la guerre.

Les Boers du Transvaal et de l'Orange continuent leurs préparatifs militaires et se concentrent sur leurs frontières.

2 octobre. — Constitution du Cabinet autrichien sous la présidence du comte Clary-Aldringen.

3 octobre. — Le Tribunal d'arbitrage anglo-vénézuélien rend sa sentence arbitrale. Le compromis qui est adopté à l'unanimité est favorable au Vénézuéla.

A Palerme, fête en l'honneur du 80e anniversaire de M. Crispi.

4 octobre. — Allocution de M. Loubet à Grignan. Le président de la République recommande l'union et la concorde à la veille de l'Exposition.

Les grévistes du Creusot demandent l'arbitrage de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, qui accepte.

5 octobre. — Le comte Mouraview, en villégiature à Biarritz, se rend à Saint-Sébastien, où il est reçu par la régente. M. Silvela déclare formellement que le voyage du ministre des Affaires étrangères de Russie n'a aucun caractère politique. Le comte Mouraview se rend ensuite à Paris.

A Palerme, banquet en l'honneur de M. Crispi, qui prononce un toast politique.

6 octobre. — M. Schneider, directeur du Creusot, accepte l'arbitrage de M. Waldeck-Rousseau.

A Bloemfontein, le président Steijn, dans un éloquent discours, invite les burghers à défendre énergiquement leur indépendance.

7 octobre. — Le Parlement anglais est convoqué pour le 17.

Arrivée des reines de Hollande à Potsdam.

M. Waldeck-Rousseau rend sa sentence arbitrale qui met fin à la grève du Creusot. La rentrée des ouvriers aura lieu le 9 octobre.

9 octobre. — Ouverture du Congrès socialiste allemand à Hanovre.

Le Transvaal adresse à l'Angleterre une note demandant l'assurance formelle que les troupes anglaises seront rappelées de la frontière dans les quarante-huit heures. L'ultimatum prend fin le 11 octobre à 5 heures du soir.

11 octobre. — Les Boers passent la frontière du Natal.

12 octobre. — Télégramme du président Krüger au World, rejetant sur l'Angleterre la responsabilité de la guerre.

Investissement de Mafeking et de Kimberley.

13 octobre. — Proclamation de M. Steijn annonçant l'alliance des Boers d'Orange avec les Boers du Transvaal.

Occupation de Newcastle par les Boers.

15 octobre. — Le général Joubert installe son quartier général à Newcastle.

16 octobre. — Discours de M. Millerand à Lille.

17 octobre. — Le gouvernement apprend que le lieutenant Meynier, qu'on avait cru tué en même temps que le colonel Klobb, est

sain et sauf, et que les capitaines Voulet et Chanoine ont été tués par leurs tirailleurs.

Le ministre des colonies fait signer le décret réorganisant le Soudan français.

A Londres, lecture du discours du Trône, ouvrant la session extraordinaire du Parlement. Discours de lord Salisbury à la Chambre des Lords.

18 octobre. — Grand dîner officiel à l'Elysée, en l'honneur du comte Mouraview.

Le Parlement autrichien élit président le Dr Fuchs, qui représente les idées nationalistes contre les pangermanistes.

19 octobre. — A Prague, manifestation contre l'abolition des ordonnances sur les langues. La police doit dégainer.

20 octobre. — Bataille de Glencoe.

Le général anglais Symons est mortellement blessé. Les Boers sont repoussés; mais le 18e hussards anglais est fait prisonnier.

Les Boers s'emparent de la station d'Elandslaagte.

21 octobre. — Seconde bataille de Glencoe. Le général anglais Yule évacue Dundee et Glencoe.

Bataille d'Elandslaagte. Le général White reprend la position, mais ne s'y maintient pas et part au-devant du général Yule.

La révolution triomphe au Vénézuéla.

22 octobre. — Discours de M. Caillaux à la Ferté-Bernard. M. de Mouraview a de fréquents entretiens avec M. Delcassé et décide de prolonger son séjour à Paris.

23 octobre. — Le gouvernement communique des nouvelles de la mission Foureau-Lamy, qui est arrivée en bon état au lac Tchad.

24 octobre. — Le général White, après avoir opéré heureusement sa jonction avec le général Yule, se replie sur Ladysmith qui est investi par l'armée Boer.

En Espagne, le ministre de la justice, M. Duran y Bas, donne sa démission à la suite de la décision du gouvernement de suspendre les garanties constitutionnelles à Barcelone. Il est remplacé par le comte Torreanaz.

25 octobre. — Discours de M. Chamberlain à la Chambre des Communes pour exposer et défendre la politique du gouvernement.

Séance tumultueuse à la Chambre de Vienne. Le président doit lever la séance au milieu du tumulte provoqué par l'obstruction des Tchèques.

26 octobre. — Le gouvernement anglais fait faire des armements maritimes qui préoccupent vivement les puissances continentales, et dont la raison est tenue mystérieusement secrète.

27 octobre. — Grand déjeuner officiel au quai d'Orsay, en l'honneur du comte Mouraview.

Prorogation du Parlement anglais et message de la reine.

28 octobre. — Départ du comte Mouraview, qui se rend à Darmstadt.

29 octobre. — Election du Reichsrath autrichien par les délégations. La majorité de droite comprend les deux tiers des élus.

30 octobre. — Note de l'Agence officielle russe sur le séjour du comte Mouraview à Paris.

Mariage du prince Jean et de la princesse Isabelle d'Orléans,

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES COLONIES ANGLAISES

I

ÉTENDUE ET VARIÉTÉ DE L'EMPIRE COLONIAL BRITANNIQUE. CLASSIFICATION DES COLONIES

L'Empire colonial de l'Angleterre, dont la superficie égale au moins le triple de celle de l'Europe, et qui renferme près du quart de la population totale du globe, est disséminé dans les quatre parties du monde. Les climats de ces possessions et leurs productions varient à l'extrême, et non moins différentes sont les races qui les habitent. On peut rencontrer dans cet Empire immense tous les échantillons de l'espèce humaine, depuis les plus dégradés, comme les indigènes australiens ou les Hottentots, jusqu'aux représentants les plus accomplis des races blanches. Une de ces possessions, l'Inde, présente les plus surprenantes oppositions de climats, de races, de religions, de formes sociales. Elle est, à elle seule, un monde.

Enfin, pour compliquer encore le difficile problème de l'administration de cet Empire, l'Angleterre n'a pas seulement affaire à ces noirs, ces jaunes ou ces rouges, qui subissent en somme assez aisément l'ascendant européen. Tard venue sur les rivages où le Portugal, l'Espagne, la France et la Hollande l'avaient précédée, l'Angleterre a formé son Empire des dépouilles arrachées à ses rivales. Il en est résulté que les émigrants britanniques ont trouvé non seulement des indigènes, mais encore d'autres colons européens déjà fixés au sol, et avec lesquels il a fallu compter.

Le plus souvent, ceux-ci ont vigoureusement résisté à la submersion. On sait qu'un million et demi de Français, soit près d'un tiers de la population du Canada [1] sans préjudice de ceux qui sont établis aux États-Unis, ont conservé leur religion, leurs lois et leurs traditions nationales. Maurice, les Seychelles et la plupart des petites Antilles anglaises sont aussi restées françaises de langue et de culture. Dans l'Afrique australe, les colons d'origine franco-hollan-

[1] La population totale de la confédération canadienne s'élevait, en 1891, à 4.833.239 habitants dont 1.400.000 Français.

daise dépassent en nombre les Anglo-Saxons, et l'on sait combien peu la fusion s'est faite entre ces deux races.

En résumé, sur les dix millions d'Européens qui habitent actuellement les possessions anglaises, près de deux millions sont d'origine étrangère.

Cette population européenne est bien inégalement répartie dans l'Empire. Elle est presque exclusivement massée dans les contrées de la zone tempérée. Parmi celles-ci, l'Australasie (Australie et Nouvelle-Zélande) est le seul groupe de colonies où la race anglo-saxonne soit véritablement compacte et sans mélange. Il y a fort peu d'étrangers, et quant aux indigènes, refoulés dans les déserts de l'Australie centrale, ils ne sont pas une gène pour la colonisation et ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

On peut en dire autant des Indiens, plus ou moins métissés, qui habitent encore la confédération canadienne ; mais, ces deux colonies exceptées, auxquelles on pourrait joindre Terre-Neuve et quelques petites îles, nulle part l'élément européen, même en y comprenant les non Anglais, ne l'emporte en nombre sur les indigènes.

Tel est le cas pour l'Afrique du Sud, qui, les Hollandais des deux républiques même comptés, ne peut opposer que 700.000 blancs à 4.300.000 indigènes [1] ; cela est plus vrai encore pour le reste de l'Empire, où l'on ne rencontre plus que des possessions tropicales, dans lesquelles l'Européen, rarement fixé à demeure, n'est qu'une minorité dirigeante et dominatrice : l'Inde, les établissements de l'Afrique orientale ou occidentale et de l'Insulinde, et aussi les Indes occidentales.

Le système administratif colonial de l'Angleterre s'efforce de répondre, par une égale variété, à l'extrême diversité des conditions sociales, politiques et économiques de toutes les portions de cet Empire.

La division classique en « Colonies pourvues de gouvernements responsables » et en « Colonies de la couronne » ne donne peut-être pas une idée suffisante de la souplesse de l'organisation coloniale anglaise, présentant toutes les gradations imaginables de tutelle, depuis la grande colonie, à peine retenue à la métropole par le lien presque moral d'une protection qui ressemble à un patronage désintéressé, jusqu'au « point stratégique » gouverné par une main de fer. Nous suivrons cependant cette classification, qui est logique et

---

[1] Il n'est pas une seule des colonies ou républiques de l'Afrique australe où l'élément européen soit prépondérant. Au Cap, en 1891, on comptait 376.987 blancs contre 1.134.324 noirs et hommes de couleur; à Natal, 40.000 blancs contre un nombre égal de coolies hindous et environ un demi-million de noirs. La proportion des indigènes est encore bien plus forte dans les protectorats ou possessions récemment annexés (Bechuanaland, Rhodésie, etc.).

commode, en nous attachant surtout à mettre en lumière les traits de l'organisation politique et administrative qui sont vraiment caractéristiques, et qui s'écartent le plus de nos errements. On s'attachera surtout à indiquer la part laissée par l'Angleterre aux populations dans le gouvernement des colonies, sur place et à Londres. Quant aux renseignements d'ordre économique et statistique, qui n'auraient pu prendre place dans ce travail sans l'allonger démesurément, on les trouvera sous la forme la plus succincte possible, dans un tableau statistique extrait des publications anglaises [1].

Il ne sera pas donné de détails circonstanciés sur l'organisation des possessions ou protectorats qui ne sont pas gouvernés comme des colonies, et qui sont administrés soit par des Commissaires, soit par des Compagnies à charte. Certaines de ces possessions, telles que les *territoires du Niger*, l'*Afrique orientale* ou la *Rhodésie*, ont une importance considérable et sont destinées, dans la pensée de l'Angleterre, à devenir plus tard pour elle de nouvelles Indes africaines, si l'empire de l'Inde venait à lui échapper. L'étude de leurs populations et de leurs ressources encore à peine exploitées présenterait un grand intérêt. Pour le point de vue qui nous occupe, ces possessions en ont beaucoup moins. Leur organisation est des plus rudimentaires et peut être résumée très brièvement.

L'administration d'un *Protectorat* est à peu près exclusivement abandonnée aux indigènes dont les chefs sont placés sous la surveillance d'un Haut-Commissaire et d'un certain nombre de commissaires de districts et d'adjoints. Les indigènes sont jugés par des conseils de village, avec appel à des cours consulaires. Les Européens relèvent de ces cours. La principale préoccupation de l'Administration européenne est de maintenir l'ordre et de percevoir les droits de douane.

---

[1] Les possessions anglaises se divisent comme suit d'après l'autorité dont elles relèvent :

a) Le Secrétariat d'État des colonies (*Colonial Office*) a dans ses attributions quarante gouvernements distincts :

1° Onze colonies ayant des gouvernements responsables (les sept colonies de l'Australie, le Canada, Terre-Neuve, le Cap et le Natal) couvrant 7 millions de milles carrés sur les 9 millions 1/2 que comprend l'empire entier, et peuplées de 12 millions d'habitants ;

2° Vingt-neuf autres possessions classées sous la désignation de Colonies de la Couronne (2 millions 1/2 de milles carrés et 12 millions d'habitants).

Chypre, tout en n'étant pas une possession anglaise, est soumise au régime d'une colonie de la Couronne. Les Compagnies du nord de Bornéo et de l'Afrique du sud sont aussi sous le contrôle du secrétaire d'État et des colonies.

b) L'Inde et quelques autres possessions, Aden, Socotra, les Laquedives et les Adaman, sont rattachées à un ministère spécial, l'*India Office*.

c) Les Affaires étrangères ont juridiction sur divers protectorats ou territoires précédemment occupés par des Compagnies à charte : protectorat Somali, Zanzibar, protectorat de l'Afrique orientale et Ouganda, Afrique centrale anglaise.

d) L'Amirauté administre l'Ascension et Wei-Haï-Wei.

Quant aux territoires concédés à des *Compagnies à charte*, ils sont gouvernés, de Londres, par un président ou gouverneur et par un Conseil, où parfois siègent de très grands personnages, comme c'est le cas pour celui de la Rhodésie.

La Compagnie exerce sur ses territoires les droits souverains que sa charte lui a reconnus. Elle entretient une force armée ou une flottille, une juridiction naturellement sommaire et d'autres services selon l'état du pays et ses ressources. Elle a des relations politiques avec les chefs indigènes liés à elle par des traités. Elle fait ou non elle-même le commerce, selon les cas, perçoit les droits de douane ou autres. Certaines Compagnies battent monnaie et mettent en circulation des « bank-notes ».

Le contrôle de leur administration est dévolu au secrétaire d'État (Colonies ou Affaires étrangères, selon les cas), qui donne son agrément à la nomination du gouverneur.

La Rhodésie a reçu, depuis l'affaire Jameson, une organisation spéciale à plusieurs égards. Le contrôle est délégué au gouverneur de la colonie du Cap, qui est chargé, sous le nom de « Haut-Commissaire de l'Afrique du Sud », des intérêts de l'Empire dans toute cette région. Sa surveillance porte sur la législation, les principales nominations et les affaires indigènes. De plus, le Haut-Commissaire est représenté au chef-lieu du territoire par un « Résident-Commissaire impérial » et par un « Commandant impérial de la force armée ». Enfin, on a ébauché une sorte de constitution en décidant la création d'un conseil législatif comprenant cinq membres nommés et quatre élus. C'est un premier pas vers une prochaine transformation de la Rhodésie en colonie, qui confirme cette règle que les Compagnies à charte ne sont autre chose que des instruments d'acquisition pour la métropole.

Protectorat et Compagnie à charte ne sont donc, en somme, que des états administratifs transitoires, qui doivent évoluer, à très bref délai, en colonies régulières. Pour ces motifs, on voit que, dans l'état actuel de notre empire colonial, nous avons peu de profit à tirer de leur exemple.

II

COLONIES POURVUES DE GOUVERNEMENTS RESPONSABLES

Les colonies pourvues de gouvernements responsables sont l'expression la plus parfaite et le dernier terme de la colonisation britannique. Ce sont des nations formées à qui la métropole a donné l'émancipation à peu près complète en leur octroyant une constitution calquée sur la sienne propre.

On a fait parfois un peu trop d'honneur à l'Angleterre en attri-

buant exclusivement à un libéralisme théorique cet ingénieux système colonial, qui est l'antipode du système centraliste et assimilateur cher à d'autres pays. La vérité est que les libertés accordées aujourd'hui dépassent extrêmement les conceptions coloniales de l'Angleterre du siècle dernier, encore qu'à cette époque ses colonies fussent déjà infiniment plus autonomes que celles des autres puissances. La dure leçon de l'indépendance américaine et la crainte de la contagion de l'exemple ont beaucoup favorisé cette évolution.

Quoi qu'il en soit, les résultats de cette politique nouvelle ont été très remarquables. Les institutions libres données aux colonies de peuplement européen ont eu la vertu d'apaiser des conflits de races en apparence insolubles. Elles ont réconcilié les Canadiens-Français, révoltés de 1840, à un tel point que l'un d'entre eux dirige aujourd'hui les affaires de toute la Confédération canadienne. Elles avaient assuré, jusqu'à des fautes récentes, le loyalisme des colons hollandais du Cap. La liberté économique, qui est bien la pierre d'achoppement de la fidélité d'une colonie, ayant été accordée en même temps que l'autonomie administrative, les colonies n'ont plus que les avantages d'une protection aussi discrète. Tout l'intérêt d'une sécession a disparu, et, bien loin d'y songer, les coloniaux se sont sentis rapprochés de la mère patrie par un regain de sympathie et de solidarité dont l'Angleterre a recueilli des preuves matérielles. Ces concessions n'ont été faites que peu à peu, sous la pression des circonstances, parfois sous le coup de réclamations pressantes et proches de la menace. Elles n'ont été accordées qu'aux colonies suffisamment importantes pour que la métropole fût obligée de prévoir qu'elle aurait un jour ou l'autre à compter avec elles.

Elles sont, au surplus, assez récentes. Les premières constitutions conférant des gouvernements responsables ne sont pas antérieures à 1850.

La colonie de Victoria a eu la sienne en 1854; les Nouvelles-Galles du Sud en 1855, en même temps que Terre-Neuve. La constitution du Canada date de 1867.

Le Cap n'a son gouvernement responsable que depuis 1872. Cette colonie, dépendance directe de la Couronne jusqu'en 1835, c'est-à-dire administrée par un gouverneur avec l'aide d'un Conseil exécutif composé de fonctionnaires, a passé, en 1853, par un nouveau stage, celui du gouvernement représentatif. Elle possédait, sous ce régime mixte, une assemblée élue, mais sans que le Conseil exécutif fût responsable devant cette Chambre.

L'Australie occidentale n'a obtenu l'autonomie complète qu'en 18 90 après de longues et patientes démarches; Natal, en 1893 seulement; et encore, étant donné la faible population européenne de cette dernière colonie (13 % seulement des habitants sont blancs), est-il

probable que cette liberté un peu prématurée a été octroyée dans la pensée de faciliter une fédération sud-africaine, désirée par les « impérialistes ». Ajoutons que la Constitution de Natal a réservé au gouverneur l'administration directe de la population indigène, de façon à soustraire celle-ci à l'oppression possible de la minorité européenne : sage disposition qu'il est bon de retenir.

Toutes les colonies dotées de gouvernements responsables ont passé par les mêmes étapes que la colonie du Cap avant de parvenir au degré supérieur de la hiérarchie coloniale. D'autres, mais sans doute en petit nombre, encore actuellement tenues en tutelle, seront tôt ou tard jugées dignes de l'émancipation.

Examinons rapidement les divers éléments de la constitution des colonies de « self government ». Plus semblables à un État indépendant qu'à une colonie, au sens où nous avons coutume de l'entendre, chacune des onze colonies n'en reste pas moins dépendance politique de la Grande-Bretagne et ses libres citoyens sont des sujets de la Reine. Il en résulte qu'il y a lieu de considérer deux séries d'autorités législatives, administratives et judiciaires : les autorités métropolitaines ou « impériales », comme on dit souvent aujourd'hui, et les pouvoirs locaux.

1° Autorités métropolitaines. L'intervention de la métropole se manifeste sous deux formes : la suprématie du Parlement impérial et la prérogative de la Couronne. On pourrait y joindre la hiérarchie judiciaire, le Conseil privé du souverain étant un tribunal suprême pour l'empire.

Le *Parlement impérial* jouit d'un pouvoir législatif illimité en droit sur toutes les fractions de l'empire. En fait, il use de ce pouvoir souverain avec uue extrême modération. Il intervient pour donner une constitution à la colonie et sanctionner, avec la plus grande complaisance, les modifications constitutionnelles qu'elle pourra demander par la suite. Cela fait, il s'abstient de toute intrusion dans les affaires locales. Les lois impériales n'apparaîtront plus que pour régler des questions d'intérêt commun à tout l'empire, qui sont assez rares.

La *Couronne*, représentée par le secrétaire d'État des Colonies, exerce sa prérogative d'une façon également fort discrète et dont il sera question tout à l'heure, sur les affaires de la colonie, par l'intermédiaire du gouverneur.

2° Pouvoirs locaux. Les pouvoirs locaux sont : le gouverneur, le conseil exécutif ou ministère, et le Parlement colonial.

Le *Gouverneur*, nommé par la Couronne, c'est-à-dire par le secrétaire d'État des Colonies, ne relève que de son ministre. C'est surtout un personnage d'apparat, souvent titré, plus ou moins grand seigneur selon l'importance de la colonie et la générosité de cette

dernière [1]. Il est, en effet, appointé par la colonie sur un fonds réservé (le *consolidated fund* affecté à la liste civile, la dette publique et quelques autres dépenses, et alimenté par un certain nombre de revenus déterminés). Sa « commission » est généralement établie pour six ans. Les fonctions de lieutenant-gouverneur sont ordinairement réservées à l'avance, pour le cas de vacance subite, au chef du service judiciaire (*Chief Justice*), puis, à son défaut, au président de la Haute Chambre.

Le gouverneur n'est pas seulement le représentant du pouvoir impérial, le trait d'union avec le secrétariat d'État des Colonies. Il est aussi fonctionnaire colonial, et à ce titre, il joue très exactement le rôle du souverain constitutionnel, c'est-à-dire qu'il sanctionne les décisions du *Conseil exécutif* ou ministère, lequel gouverne effectivement avec le Parlement colonial.

Le gouverneur exerce le droit de grâce dans certaines conditions, désigne les ministres conformément aux indications données par les votes du Parlement local, nomme à tous les emplois, et accomplit, sur l'avis de ces ministres, responsables devant le Parlement, les actes multiples ayant trait à l'administration, à la législation et à la justice.

Le *Parlement colonial* se compose de deux Chambres analogues à celles du Parlement de Londres, et dont la situation réciproque est la même, le dernier mot restant toujours à l'assemblée populaire, surtout si elle est la seule élue.

La Chambre des Lords est une institution inimitable dont l'organisation repose sur d'antiques traditions et implique l'existence d'une aristocratie. On l'a remplacée, tant bien que mal, par un « Conseil législatif » ou Sénat, composé de membres parfois nommés à vie par le gouvernement sur l'avis du ministre (Nouvelle-Galles du Sud, Sénat fédéral canadien, Natal, Terre-Neuve, Nouvelle-Zélande), d'autres fois élus sous des conditions de cens (Australie occidentale, le Cap, Victoria).

L' « assemblée législative » est le corps vraiment populaire et agissant. Elle est toujours élue, quelquefois au suffrage universel absolu (Nouvelle-Galles du Sud, Canada), mais beaucoup plus souvent sous le régime censitaire.

C'est ainsi qu'au Canada, par exemple, pour être membre du Sénat fédéral, il faut justifier de la possession de biens fonciers valant 100.000 francs. A Terre-Neuve, pour être éligible aux deux Chambres, on doit posséder une propriété d'une valeur de plus de 12.500 francs ou jouir d'un revenu annuel de 2.500 francs. En Australie occidentale, on ne peut être électeur au Conseil législatif

---

[1] Dans la Nouvelle-Galles du Sud, par exemple, le gouverneur reçoit 175.000 fr.

sans posséder une propriété valant 2.500 francs ou sans payer un loyer d'une valeur annuelle de 625 francs; pour être électeur à l'assemblée législative, il suffit d'une propriété valant 1.250 francs ou d'un loyer de 250 francs, etc.

Il est très remarquable que des communautés animées, comme le sont les colonies anglaises, de l'esprit démocratique et égalitaire, aient cru devoir continuer à exiger des conditions de cens des électeurs et des élus à leurs Chambres du Parlement. Cette exigence leur a paru sans doute une garantie indispensable du bon gouvernement dans des pays neufs où l'afflux de l'immigration amène sans cesse de nouvelles recrues.

Dans la colonie du Cap, le cens joue un rôle particulièrement intéressant. Il a permis de faire concourir, sans trop d'inconvénients, les indigènes, ou du moins ceux d'entre eux qui présentent le plus de garanties, à l'élection de la Chambre populaire. Les Anglais ont tenu à donner ainsi aux indigènes, qui forment la grande majorité des habitants, un moyen sérieux de prévenir ou de dénoncer l'oppression et les abus de pouvoir de la population européenne. Peut-être aussi a-t-on voulu adjoindre des auxiliaires à l'élément anglo-saxon, balancé, comme on le sait, par une population hollandaise un peu supérieure en nombre. Le taux du cens a été remanié et élevé en 1892. Actuellement, pour être élu à l'une des deux Chambres du Cap, il faut posséder une propriété immobilière d'une valeur de 2.000 livres (50.000 fr.), ou de valeurs mobilières pour une somme de 100.000 francs. L'inscription sur les listes électorales est ouverte à tout individu, sans distinction d'origine, mais nécessite la possession d'une propriété valant 75 livres sterling (1.875 fr.) ou la justification d'un salaire ou de gages atteignant 50 livres sterling (1.250 fr.) par an, au minimum. Il a été entendu que la propriété collective des tribus ne donnerait pas le droit électoral, et enfin l'on exige de l'électeur qu'il soit en état de signer son nom et d'écrire son adresse et ses qualités. On comptait, en 1898, dans la colonie du Cap, 109.888 électeurs, et malgré l'énorme supériorité numérique des noirs, la proportion des électeurs d'origine européenne était, grâce aux précautions prises, de beaucoup la plus élevée.

Les Chambres coloniales sont élues pour un nombre d'années variable (dans les Nouvelles-Galles du Sud, pour trois ans), sauf l'exercice du droit de dissolution exercé par le gouverneur sur l'avis du Conseil exécutif.

Les *attributions des législatures coloniales* sont des plus étendues. Elles ont, sur le territoire de la colonie, une capacité législative générale, qui n'a pour limites que la suprématie du Parlement impérial et l'exercice de la prérogative royale.

Presque toutes les constitutions réservent au gouvernement local l'initiative des dépenses nouvelles, conformément au principe en vigueur au Parlement de Londres. Les Chambres peuvent seulement réduire, mais n'ont pas le droit d'augmenter les dépenses. La Chambre haute ne possède le droit d'amendement aux propositions financières de l'assemblée populaire que pour réduire les crédits.

Les législatures coloniales règlent les recettes et les dépenses, votent les impôts et les emprunts [1]. C'est dire que l'autonomie budgétaire est aussi étendue que l'autonomie administrative et que la séparation entre le budget métropolitain et les budgets coloniaux est complète.

L'autonomie financière n'est pas moins grande. Aucune colonie de *self government* ne reçoit de subvention de la métropole. Le budget impérial n'intervient que pour satisfaire à des dépenses militaires et maritimes d'ordre impérial. Ces dépenses sont fort limitées. Halifax au Canada, Cape-Town dans l'Afrique australe, sont les seuls points des colonies de cette catégorie où l'on rencontre des garnisons anglaises. La métropole s'est partout déchargée sur les colonies elles-mêmes du soin de la défense terrestre, et il n'en est aucune qui n'ait ses milices, généralement commandées par un officier anglais. Et encore même les budgets coloniaux concourent-ils parfois avec le budget métropolitain à des dépenses qui sont d'ordre impérial. Une convention de 1887 avec les colonies australiennes a mis à la charge de ses dernières une quote-part de la somme dépensée par l'Angleterre pour l'entretien d'une flotte dans les eaux de l'Australie. On sait que des petits contingents australiens et canadiens, entretenus aux frais des colonies, ont servi au Soudan égyptien et servent en ce moment au milieu des troupes anglaises envoyés contre le Transvaal.

Les législatures des colonies sont également maîtresses de leur régime économique et la plupart d'entre elles tirent du revenu des douanes le plus clair de leurs recettes totales. Presque toutes aussi ont usé de leur liberté économique pour s'entourer de tarifs douaniers protecteurs, lesquels n'ont pas plus ménagé, jusqu'à ces derniers temps, les produits de la métropole que ceux des colonies voisines et des pays étrangers.

De son côté, le Royaume-Uni n'a point, jusqu'à présent, fait de différence entre les produits de ses colonies et ceux des autres parties du monde.

---

[1] Il n'est aucune des onze colonies qui n'ait une dette respectable, en général contractée pour des travaux publics. Les colonies australiennes, qui se sont livrées en outre à des expériences sociales fort coûteuses, ont de beaucoup l'avance à cet égard. La dette, par tête d'habitant, pour ces colonies, dépasse même celle de la France (Queensland, 1.800 francs ; Nouvelle-Zélande, 1.575 francs ; Victoria, 1.000 francs; France, 800 francs).

Il se pourrait toutefois, il convient de le rappeler ici, que les relations économiques de l'Angleterre et de ses colonies prissent avant longtemps un autre caractère. La campagne en faveur de la Fédération impériale paraît avoir eu déjà un certain résultat à ce point de vue. La nouvelle loi douanière canadienne du 1er juillet 1898, qui accorde à toute puissance des détaxes s'élevant à 25 %, à charge de réciprocité, ne favorise, pratiquement, que le seul Royaume-Uni, aucun autre État ne devant, selon toute apparence, concéder la réciprocité. L'Angleterre, de son côté, cherche visiblement à reprendre sa liberté économique dans la pensée de contracter une union plus étroite avec ses colonies. On sait qu'elle a dénoncé, en 1898, ses traités de commerce avec l'Allemagne et avec la Belgique.

L'assentiment de la Couronne est indispensable à la validité des lois coloniales. Il est donné, en fait, par le gouverneur. Toutefois, d'une façon théorique du moins, une loi coloniale, même approuvée par le gouverneur, peut être frappée de nullité, dans les deux ans, par le secrétaire d'État agissant au nom de la Couronne. Ce « droit de veto » de deux ans est l'un de ceux dont on n'use jamais.

Par contre, la prérogative royale peut s'exercer, dans certains cas, avec plus de rigueur. Il y a des lois que le gouverneur est obligé, soit en vertu des lois impériales, soit d'après les termes de ses instructions, de « réserver » pour l'approbation du secrétaire d'État. Ces lois, en ce qui concerne les Nouvelles-Galles du Sud, par exemple, sont celles qui portent sur les matières suivantes : « divorce, monnaie légale, établissement de droits différentiels, intervention dans les traités de l'Empire ou dans la discipline des forces royales dans la colonie, droits et propriétés des sujets britanniques en dehors de la colonie, ou enfin, commerce ou marine de la Grande-Bretagne. » En cas d'urgence, le gouverneur peut donner à ces lois une approbation provisoire, en tant qu'elles ne sont pas en opposition avec les lois impériales ou avec des traités de l'Empire.

Il n'a été fait qu'un usage extrêmement discret de la « réservation ». En Nouvelles-Galles du Sud, de 1875 à 1890, seulement quinze lois ont été « réservées » et aucune n'a finalement été rejetée par la Couronne.

Comme on le voit, ni par la législation du Parlement de Londres, ni par l'exercice de la prérogative royale, la métropole n'intervient d'une façon appréciable dans les affaires des colonies pourvues de gouvernements responsables. Le zèle intempestif des gouverneurs a toujours été réprimé. Un gouverneur du Canada a été rappelé, en 1878, pour avoir voulu imposer un ministre à une des provinces. Il n'est point d'exemple, si ce n'est à l'occasion d'affaires d'ordre impérial, qu'un gouverneur ait exercé le droit qu'il a, théoriquement, de ne pas se conformer à l'avis de ses ministres. Que si cepen-

dant un dissentiment se produisait, à propos de questions purement locales, et que les ministres eussent donné leur démission, le gouverneur n'aurait qu'à désigner d'autres ministres, qui acceptent la responsabilité de son action. Mais cela n'est que la pratique ordinaire du régime parlementaire.

Les colonies de « self government » ont, en outre, un système très complet de gouvernement local, constitué par des Conseils municipaux urbains et ruraux. Il ne nous paraît pas que l'examen de ce système ait de l'utilité pour le but de la présente étude.

Les Confédérations de colonies.

La constitution coloniale peut affecter la forme fédérative. Le Canada en est jusqu'ici le seul exemple. En 1867, les deux provinces du haut et du bas Canada formèrent, sous le nom d'Ontario et de Québec, avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, le noyau du « Dominion » actuel. Quatre autres provinces, la Colombie britannique, le Manitoba, l'île du Prince-Edouard et les territoires du Nord-Ouest, sont venues depuis s'adjoindre à la confédération, qui comprend aujourd'hui toute l'Amérique du Nord anglaise, à l'exception de Terre-Neuve, que des difficultés d'ordre financier ont maintenue jusqu'ici dans l'isolement.

L'idée première de cette confédération a été conçue par la métropole elle-même, dans une double pensée. Elle désirait faciliter le rapprochement des races, en leur donnant des intérêts généraux à débattre librement, sans les obliger toutefois à la vie locale en commun, qui avait donné d'assez mauvais résultats. Elle voulait aussi préparer la formation d'une nationalité canadienne ayant l'étendue, la population et les ressources d'un véritable État, capable de résister à l'absorption toujours menaçante des États-Unis. On a vu depuis dans ces fédérations locales un acheminement vers la Fédération impériale.

La constitution fédérale du Canada s'inspire des mêmes principes que les constitutions déjà étudiées. Le pouvoir central est représenté par le Gouverneur général, assisté d'un Conseil privé nommé par lui-même. Tout ce que nous avons dit plus haut s'applique au Gouverneur général, au Cabinet, au Parlement, composé de deux Chambres, le Sénat et la Chambre des communes, et dans lequel les provinces sont représentées par un nombre de membres proportionnel à leur population respective.

A la tête de chaque province est un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur général et qui, lui aussi, est assisté de son ministère et du parlement provincial, toujours calqué sur le même modèle.

Le point le plus important est le départ des attributions entre les

autorités fédérales et provinciales. Il est fait de la façon suivante : le Parlement du Dominion exerce le pouvoir législatif sur toutes les affaires en général, à l'exception de celles qui sont déléguées par la Constitution aux législatures provinciales. C'est exactement l'opposé du principe qui inspire la Constitution des États-Unis, et l'on peut y voir le désir de grossir le plus possible l'importance des intérêts communs aux races en présence, dont on redoutait la tendance centrifuge.

Parmi les matières non déléguées aux autorités locales, et par conséquent laissées à la compétence du Parlement fédéral, citons les finances publiques, le commerce, les postes, les monnaies, les banques, la navigation, la défense militaire, les lois criminelles, la banqueroute, la propriété littéraire, les patentes, le mariage et le divorce, la naturalisation et les affaires indigènes.

Les législatures locales ont toute autorité sur les changements à la constitution provinciale, les taxations directes dans la province, les emprunts locaux, les terres publiques provinciales, les services locaux, les hôpitaux et les prisons, les licences, les travaux publics locaux, la législation civile et la procédure, et l'éducation, sauf quelques dispositions destinées à assurer la protection des minorités religieuses.

Chaque province a son corps de fonctionnaires. Cependant, le Gouverneur général nomme les juges des cours supérieures de district et de comté.

Les « bills » passés par les législatures provinciales doivent être approuvés par le lieutenant-gouverneur et peuvent être « désavoués » dans l'année par le gouverneur général.

Le gouvernement fédéral a assumé, sous certaines réserves, les dettes provinciales antérieures à l'union.

Telles sont les grandes lignes d'un système fédératif colonial anglais. Un jour, sans doute, une seconde constitution fédérale unira à leur tour les colonies australiennes, fera tomber leurs barrières de douanes et rapprochera leurs intérêts et leur vie publique, jusqu'ici profondément séparés. L'adhésion toute récente des Nouvelles-Galles du Sud, jusqu'ici récalcitrantes, au principe de l'Union, permet de penser que le moment n'est pas très éloigné où se constituera le « Commonwealth » australien.

Quant à la fédération de l'Afrique australe, également désirée par les théoriciens de « la plus Grande-Bretagne » elle, serait probablement le résultat des efforts faits actuellement par l'Angleterre pour soumettre à son hégémonie les deux républiques hollandaises du Transvaal et d'Orange.

MAURICE ORDINAIRE,
Député.

LA QUESTION DES CABLES SOUS-MARINS

Une des conséquences, et non des moindres, de la guerre du Transvaal a été de mettre au premier rang des préoccupations européennes la question des communications internationales sous-marines. Jusqu'alors, en France, quelques esprits d'un patriotisme éclairé s'étaient seuls préoccupés du danger national permanent qu'engendre cet accaparement des câbles réalisé si complètement par l'Angleterre. Aujourd'hui cependant, le gros public, lésé dans ses intérêts privés, s'est décidé à ouvrir les yeux à l'évidence et il est resté stupéfait de ce qu'il a vu. Combien plus grande serait sa surprise, combien plus vive son inquiétude s'il connaissait la question dans tous ses détails!

En réalité, l'Angleterre est maîtresse absolue de toutes les communications internationales sous-marines. Elle a patiemment tressé un énorme filet de câbles qui enserre le monde entier, et qui lui assure ainsi un véritable monopole commercial, en même temps qu'une terrible supériorité stratégique et diplomatique. Ce réseau télégraphique est presque exclusivement la propriété d'une même compagnie, l'*Eastern Telegraph Company*, qui s'est d'ailleurs affilié la plupart des autres compagnies anglaises, assurant ainsi à l'œuvre télégraphique de l'Angleterre une unité de conception, de direction et d'exécution incomparable.

L'*Eastern T. C.* s'est formée en juin 1872 et, aujourd'hui, au bout de vingt-sept ans, son réseau sous-marin particulier comporte un développement de 30.000 milles de câbles dont voici à peu près le détail.

Trois câbles partent de Penzance à la pointe de Cornouailles; deux atterrissent directement à Carcavello près de Lisbonne, le troisième n'atterrit à ce même point qu'après avoir touché Vigo. De Carcavello, l'*Eastern* continue sa route par un double câble, touchant Gibraltar, puis Malte, d'où elle envoie des rameaux sur Bône (deux câbles), sur Tripoli, sur la Sicile, sur Zante, Corfou et Trieste. De Malte, elle gagne, toujours par une double ligne, Alexandrie d'où elle rayonne encore sur Chypre, Candie, Rhodes, Zante, le Pirée, Chio, Ténédos, Lemnos, Salonique. Elle passe d'Alexandrie à Port-Saïd, traverse le canal de Suez, et, à Suez, s'épanouit en quatre câbles. Deux sont directs, de Suez à Aden; deux autres atterrissent à Souakim, Périm et Aden. De Périm, deux branches se dirigent l'une au nord sur Assab

[1] Nous publierons dans la prochaine livraison la carte des réseaux télégraphiques sous-marins.

et Massaouah, l'autre sur notre colonie d'Obock. La ligne vient aboutir à Bombay, qui est relié à Aden par trois cables.

Autour de l'*Eastern* et la complétant se groupent les compagnies affiliées. Ce sont : l'*Eastern Extension Australasia and China T. C.*, l'*Eastern and South African T. C.*, la *West African T. C.*, l'*African Direct Company*, la *Black Sea T. C.*, la *Brazilian Submarine Company*, la *Western and Brazilian T. C.*, etc.

L'*Eastern Extension* développe près de 20.000 milles de câbles. Son domaine est l'Extrême-Orient et l'Australie. Deux câbles font communiquer Madras et Penang. De Penang, après avoir détaché un rameau sur Sumatra, le câble file sur Singapour en deux branches, l'une directe, l'autre indirecte touchant à Malacca. A Singapour la ligne se scinde. 1° Un câble se détache de Batavia, tandis qu'un autre va sur Banjoewangie à l'extrémité est de Java. De Banjoewangie deux branches vont toucher l'Australie à Port-Darwin et à Rockbuck-Bay. 2° Un second câble atteint le cap Saint-Jacques en avant de Saïgon et de là repart pour Hongkong; Il y a également un câble direct de Singapour à Hongkong, avec un seul point d'atterrissement à Bornéo. Hongkong envoie un câble au cap Bolinao, aux Philippines. Et un autre jusqu'à Woosung et Shanghai avec arrêt à Sharp Peak. L'*Eastern Extension* relie en outre par deux câbles Sydney à la Nouvelle-Zélande.

L'*Eastern and South African T. C.* s'est partagé l'Afrique avec la *West African T. C.* et l'*African Direct T. C.* L'*Eastern and South African* se greffe sur l'*Eastern* à Aden, d'où elle descend sur Zanzibar. De ce point un câble gagne les Seychelles et Maurice, un autre Mombassa. La ligne poursuit sa route au Sud, touchant à Mozambique, Lourenço-Marquez et Durban. Sur la côte Ouest, elle relie encore Capetown à Mossamédès, Benguéla et Saint-Paul de Loanda.

C'est dans cette dernière ville que se soude à l'*Eastern and South African* le câble de la *West African*, qui remonte sur San-Thomé (embranchement sur Libreville, l'île du Prince et Bonny), Kotonou, Accra, Grand-Bassam. La ligne s'interrompt sur ce point, mais pour reprendre plus loin et desservir Sierra-Leone, Conakry, Bolama, Bathurst et Dakar.

Quant à l'*African Direct*, elle se dirige de Saint-Vincent du Cap-Vert sur Bathurst, Sierra-Leone, Accra, Lagos, Brass et Bonny, doublant ainsi une partie du trajet de la *West African*.

La *Brazilian Submarine T. C.* fait communiquer l'Europe avec l'Amérique du Sud. Elle comprend deux câbles de Lisbonne à Madère, Saint-Vincent du Cap-Vert et Pernambouc.

De Pernambouc, la *Western and Brazilian T. C.* envoie des câbles au nord et au sud. Au nord, elle aboutit à Para, par Ceara et Maranham. Au sud, elle dessert Bahia, Rio-de-Janeiro, Santos, Chuy, Monte-

video. De Santos, une seconde ligne dessert Santa-Catarina, Rio-Grande-do-Sul, Chuy, Maldonado et Montevideo.

Une petite compagnie affiliée, la *River Plate T. C.*, traverse le Rio de la Plata, mettant en communication Montevideo et Buenos-Ayres.

La côte ouest de l'Amérique latine est exploitée par deux compagnies : 1° la *West Coast of America T. C.*, qui va de Valparaiso à Chorillos et Callas, par la Serena, Huasco, Caldera, Antofogasta, Iquique Arica et Mollendo ; 2° la *Central and South American T. C.*, qui relie Valparaiso, Iquique, Chorillos, Payta, Santa-Elena, Buenaventura, San-Pedro, Gonzalez, SanJ-uan-del-Sur, la Libertad et Santa-Cruz.

Au grand réseau homogène anglais il faut ajouter encore :

1° La *Mexican T. C.*, qui fait communiquer les États-Unis et le Mexique par les câbles Galveston-Coatzacoalcos et Galveston, Tampico, la Vera Cruz ;

2° La *West India and Panama T. C.*, qui rayonne dans toutes les Antilles, sauf à Cuba, desservi par la *Cuba Submarine T. C.*, laquelle tend un câble de Batabane à Cienfuegos et Santiago. La *West India* détache de la Jamaïque à Holland Bay quatre câbles. Le premier relie ce point à Colon. Le second va de Holland Bay à Santiago-de-Cuba. Le troisième passe à San-Juan de Porto-Rico, San-Thomas, San-Kitts, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent (deux câbles sur la Barbade), Grenade et la Trinité. Le quatrième touche à Ponce de Porto-Rico, Sainte-Croix et la Trinité. La Trinité est reliée à Georgetown par deux câbles.

Ce sont des compagnies anglaises également qui assurent la communication entre l'Espagne et Ténériffe (la *Spanish National Submarine T. C.*), entre Saint-Louis du Sénégal et Pernambouc (la *South American Cable Company*), entre Lisbonne et les Açores (l'*European Açores T. C.*), entre Kennach Cove (Angleterre) et Bilbao (Espagne) (la *Direct Spanish T. C.*), entre Halifax et l'île Bermude (l'*Halifax and Bermudas Cable C°*), entre la France et l'Algérie, Bône-Marseille (l'*Eastern T. C.*), entre les États-Unis et l'Irlande (la *Direct United States Cable Company*). Cette dernière va de Valentia à Halifax et Hye Beach.

Les communications entre les Indes et l'Angleterre sont assurées également par l'*Indo-European T. C.*, qui jette un câble de Kurrachee à Fao, au fond du golfe Persique, et, par un fil continental à travers la Perse, la Russie et l'Allemagne, se relie au système européen.

Enfin une compagnie anglo-américaine, l'*Anglo-American T. C.*, envoie trois câbles de la Nouvelle-Écosse en Irlande (Valentia), en touchant à Terre Neuve. La même compagnie fait communiquer Duxbourg (États-Unis) avec Saint-Pierre et Brest.

Au formidable système anglais que peuvent opposer les autres nations?

I. — Les États-Unis concourent, pour cinq câbles appartenant à des Compagnies de New-York aux communications transatlantiques. La grande île de Cuba, aujourd'hui tombée sous leur domination, est reliée depuis 1868 à la Floride par une de ces compagnies. Il en est de même pour les Bahamas, quoique ces îles appartiennent à l'Angleterre. Haïti correspond avec New-York au moyen du câble direct posé, en 1896, par la Compagnie des Télégraphes sous-marins et appartenant à une administration privée américaine. Le golfe du Mexique et les côtes occidentales de l'Amérique du Sud jusqu'à Lima sont le domaine exclusif de la *Central and South American Telegraph Company*. Enfin l'un des motifs qui ont déterminé l'Union à annexer les îles Hawaï paraît être le désir d'en faire la station centrale d'un câble transpacifique, échappant à toute ingérence anglaise.

II. — La Russie, traversée de Saint-Pétersbourg à Vladivostok par un télégraphe parallèle au tracé du Transsibérien, a confié à une Compagnie, la *Great Northern Telegraph Company*, où les membres de la famille impériale ont, paraît-il, des intérêts considérables et dont la situation est très florissante, le soin de relier Vladivostok au Japon, à la Corée, à la Chine. Cette même Compagnie possède le câble qui unit le Danemark à la Russie dans la mer Baltique, où aucune Société anglaise n'a fait pénétrer ses lignes. Ce réseau danois est d'ailleurs des plus anciens (1869) et là, du moins, l'avance a été prise par un des riverains de la Méditerranée du Nord.

III. — La France communique avec l'Algérie et la Tunisie par cinq câbles français, trois de Marseille à Alger, un de Marseille à Bizerte avec embranchement sur Bône (qui n'est reliée directement à Marseille que par l'*Eastern !*), un de Marseille à Oran. On peut ajouter à ces trois câbles ceux de Toulon à Ajaccio, d'Antibes à Saint-Florent, de Macinaggio à Livourne et de San-Bonifacio à Santa-Teresa, qui mettent en communication la Corse avec la France, l'Italie et la Sardaigne, le câble de Saint-Louis à Ténériffe, celui de Mozambique à Majunga et celui qui relie la Nouvelle-Calédonie à l'Australie. Ces divers câbles sont exploités par le gouvernement français ou sous son contrôle.

En outre de ces lignes, les seuls câbles français existant actuellement sont ceux de l'unique Compagnie française, la *Compagnie française des câbles télégraphiques*, et ils sont au nombre de trois. Le premier relie Cayenne au Cap-Cod par Paramaribo, la Martinique et Haïti en laissant de côté Marie-Galante et la Guadeloupe, qui sont desservies par la *West India and Panama T. C.* Du môle Saint-Nicolas (Haïti), ce câble va toucher Cuba à Guantanamo et Aguadores et rejoint ainsi la *Cuba Submarine T. C.* Le second relie Brest au Cap-Cod par Saint-Pierre et Canso. Enfin le troisième, qui vient seule

ment d'être mis en exploitation (1er janvier 1899), unit directement Brest au Cap-Cod. Et c'est tout pour la France.

Quant aux autres puissances, elles n'ont pas de câble pour ainsi dire.

*
* *

Telle est la situation. On voit quel terrible danger elle crée pour les pays qui suivent une politique maritime et coloniale. En somme, deux pays seulement échappent à ce péril tant à cause de leur situation géographique que parce qu'ils ont su, dans une certaine mesure, écarter de leurs côtes les lignes anglaises. Ce sont, comme le précédent exposé l'a suffisamment établi, la Russie et les États-Unis. Mais l'Allemagne, mais la Hollande, mais l'Italie, mais surtout la France !

En cas de guerre avec l'Angleterre notre empire colonial se trouverait isolé presque tout entier de la métropole. Sans doute l'Algérie et la Tunisie, unis à la France par cinq câbles appartenant à son administration, sont à l'abri d'une pareille éventualité. Mais toutes nos autres possessions y sont exposées.

I. — En Afrique, nous avons au Sénégal le câble Saint-Louis-Ténériffe ; mais, outre que ce câble est exploité par l'anglaise *Spanish National Company* subventionnée par le gouvernement français, il se soude à Ténériffe au réseau général de la *Spanish National*, et nos télégrammes tombent entre les mains des employés britanniques.

Conakry (Guinée) est relié au Sud avec Sierra-Leone, au nord avec Bathurst par le câble anglais de la *West African*. Grand-Bassam (côte d'Ivoire) et Kotonou (Dahomey) sont reliés à Accra également par la *West African* anglaise, qui rattache aussi Libreville (Congo français) à San-Thomé.

Madagascar est relié au continent africain par le câble français de Majunga à Mozambique ; mais, de Mozambique, les communications sont assurées par les câbles anglais de l'*Eastern and South African T. C.*

La Réunion et les Comores ne sont pas reliées au réseau international.

Obock (côte des Somalis) est relié par le câble anglais de l'*Eastern* à Périm.

Djibouti est relié par câble à Obock et se trouve par conséquent dans les mêmes conditions qu'Obock.

En un mot, toutes nos communications avec l'Afrique occidentale doivent passer par les compagnies anglaises, la *Brazilian Submarine*, qui atterrit à Lisbonne, ou la *Spanish national*, atterrissant à Cadix. Toutes nos colonies de l'Afrique orientale sont reliées à la France par la compagnie anglaise l'*Eastern*, qui peut exercer sur ces communications le contrôle le plus absolu. Enfin nous n'avons aucune communication télégraphique avec la Réunion et les Comores.

Pour l'Afrique du Nord même, si nous sommes reliés à l'Algérie et à la Tunisie d'une façon indépendante, Bône n'en est pas moins reliée à la France par les deux câbles anglais de l'*Eastern*. Cette même compagnie assure seule les communications avec l'Égypte et nous n'avons aucune communication directe avec le Maroc, qui est relié à l'Espagne par deux câbles espagnols, ceux de Tanger-Tarifa et de Ceuta-Tunara, et par le câble anglais Tanger-Gibraltar de l'*Eastern*.

II. — En Asie, nous ne pouvons communiquer avec nos colonies de l'Inde que par l'*Eastern*, viâ Bombay. Nos communications avec la Cochinchine sont établies soit par la voie terrestre à travers le Siam et l'Inde anglaise jusqu'à Bombay et de là par l'*Eastern* naturellement, soit par les deux câbles qui relient le cap Saint-Jacques à Singapour et à Hongkong et qui appartiennent l'un et l'autre à l'*Eastern Extension*. L'Annam et le Tonkin sont reliés à la Cochinchine par le câble français cap Saint-Jacques Hué-Haïphong ; mais à Haïphong, on retrouve les câbles anglais.

III. — En Océanie, la Nouvelle-Calédonie est reliée à l'Australie par un câble français, exploité par la Compagnie des câbles télégraphiques, qui va de Ouaco à Bunda-Bay (Queensland). Mais ce câble ne sert qu'à apporter nos dépêches en territoire anglais. Tahiti n'est pas relié au réseau international.

IV. — Enfin nous avons exposé déjà en détail comment nous communiquons et même ne communiquons pas avec nos colonies d'Amérique.

Allemagne. — La situation de l'Allemagne n'est pas plus enviable. Elle n'a qu'une longueur totale de câbles de 4.000 kilomètres et dépend absolument des compagnies anglaises pour ses communications télégraphiques d'outre-mer. Elle semble, il est vrai, chercher à se créer un réseau indépendant. Au début de l'année, elle a conclu avec la Roumanie une convention destinée à relier plus directement les deux pays en même temps qu'à établir à Constantinople un câble qui permettrait aux télégrammes allemands d'échapper au double contrôle de la Russie à Odessa et de l'*Eastern* en Turquie ou d'éviter le transit par la Bulgarie. Mais l'*Eastern*, qui s'est assuré de longue date en Turquie le privilège des points d'atterrissement, a obtenu du sultan la faculté de poser ce câble dans un délai de deux mois. Reste à savoir qui l'emportera de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

D'autre part, le câble qu'une Compagnie a immergé en 1897 d'Emden à Vigo n'est qu'en apparence une entreprise allemande. L'*Eastern*, qui a eu une part considérable des capitaux de la *Deutsche See Telegraphen Geselschaft*, la considère comme une des compagnies qui gravitent

dans son orbite et ce sont ses employés qui, aux bureaux de Vigo, réexpédient en Espagne les dépêches parvenues par le câble allemand.

Même situation aux Açores, qu'une compagnie affiliée à l'*Eastern* a reliées en 1893 avec Lisbonne. L'Allemagne espérait y trouver une station commode pour un câble à destination des États-Unis ; mais, dans les récentes négociations avec le gouvernement portugais, c'est encore l'*Eastern* qui a obtenu le droit de faire des Açores un centre de communications directes avec les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne. Sans doute, l'Allemagne pourra s'entendre avec l'*Eastern*, mais elle n'aura réussi à affranchir ses dépêches pour l'Espagne du contrôle français et celles à destination du transit par l'Angleterre que pour les voir rentrer dans le domaine de l'*Eastern* [1].

*
* *

Ce qui augmente encore pour les nations européennes le danger de cet immense accaparement des communications télégraphiques sous-marines, c'est le contrôle étroit que le gouvernement britannique a su se réserver sur les compagnies anglaises.

Déjà la convention de Saint-Pétersbourg, dans ses articles 7 et 8, donne aux puissances signataires des droits très importants et surtout très élastiques. Voici le texte de ces deux articles :

« *Art.* 7. — Les hautes parties contractantes se réservent la faculté d'arrêter la transmission de tout télégramme privé qui paraîtrait dangereux pour la sécurité de l'État ou qui serait contraire aux lois du pays, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

« *Art.* 8. — Chaque gouvernement se réserve aussi la faculté de suspendre le service de la télégraphie internationale pour un temps indéterminé, s'il le juge nécessaire, soit d'une manière générale, soit seulement sur certaines lignes et pour certaines natures de correspondances, à charge par lui d'en aviser immédiatement chacun des autres gouvernements contractants. »

Cela n'a pas suffi cependant au gouvernement anglais. Pour mieux tenir dans sa main les compagnies, il leur a prodigué des subventions dont l'ensemble atteint plus de six millions de francs et, dans toutes les conventions, qu'il a passées avec les compagnies subventionnées, il a inséré les clauses suivantes :

« 1° Les dépêches du gouvernement impérial et colonial doivent toujours avoir la priorité sur les autres.

« 2° On n'emploiera pas d'étrangers dans les stations du câble et les

---

[1] Cf. *les Câbles sous-marins anglais*, par Pierre Martel (*Revue suisse de Lausanne*, août-septembre 1899).

fils ne passeront dans aucun bureau et ne pourront être sous le contrôle d'aucun gouvernement étranger.

« 3° En cas de guerre, le gouvernement britannique pourra occuper toutes les stations du territoire anglais ou sous la protection de l'Angleterre et se servir du câble au moyen de ses propres employés.

« 4° La trésorerie aura le droit d'avoir un représentant dans les séances du conseil d'administration de la Compagnie. »

Ainsi armé, le gouvernement anglais est maître absolu de toutes les lignes télégraphiques sous-marines et fait arrêter tous les télégrammes suivant son bon plaisir. Des exemples nombreux sont venus, d'ailleurs, prouver avec quel sans-gêne il use de ses avantages. En 1870 la notification de la déclaration de guerre ne fut transmise à notre escadre de l'Extrême-Orient qu'après avoir été portée à la connaissance des navires de commerce allemands dans les différents ports de la Chine, de telle sorte que ces bâtiments purent ainsi éviter d'être capturés par notre flotte de guerre. On n'a pas oublié les interruptions extraordinairement opportunes pour la politique anglaise qui se produisirent au cours des incidents de Bangkok. Quand le gouvernement français envoya à l'amiral Humann l'ultimatum à remettre au gouvernement siamois, le texte en fut préalablement expédié à Londres par la compagnie anglaise à qui il avait été remis et il ne fut transmis qu'après avoir reçu le visa du gouvernement anglais dont les intérêts étaient précisément en conflit avec les nôtres au Siam. Plus tard, au mois de juin 1894, le câble anglais, le seul fonctionnant en ce moment entre Tanger et l'Europe, fut accaparé durant 36 heures par le ministre anglais pour communiquer avec le Foreign Office au sujet de la mort du sultan du Maroc. Lors de la guerre de Madagascar, l'Angleterre sut trois jours avant la France l'heureuse issue de l'expédition. Le câble s'était rompu au bon moment. Plus récemment encore, pendant les événements de Fachoda, la ligne du Sénégal a été interrompue pendant près d'une semaine et certainement aucun télégramme du gouvernement français à destination de Djibouti n'a pu passer par la ligne Malte-Alexandrie qu'avec un retard. Et nous ne parlons pas de la perturbation commerciale actuellement causée par la mainmise du gouvernement britannique sur tous les télégrammes à destination de l'Afrique du Sud ou même transitant par les câbles qui desservent le Sud africain. Pour mieux assurer cette mainmise, le câble de l'*Eastern* s'est fort à propos interrompu entre Aden et Mozambique ! Signalons encore ce fait assez curieux. On a appris à Lisbonne, par les journaux espagnols seulement, la nouvelle de la canonnade du *Cordoba* à Lourenço-Marquez. Les dépêches signalant ce fait si important pour le gouvernement portugais ont toutes été arrêtées par la censure anglaise. Enfin nos intérêts privés commer-

ciaux et industriels non moins que nos intérêts nationaux sont également atteints. Il est de notoriété certaine dans le monde industriel que nos dépêches commerciales sont souvent dépouillées au profit de nos rivaux qui relèvent soigneusement nos commandes et en prennent note.

*
* *

Ainsi le danger est réel, patent, mille fois prouvé. Est-il possible de l'écarter, de le combattre tout au moins? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Jusqu'à présent on s'est absolument mépris en France sur l'importance de cette question des câbles. On en a fait une question commerciale, alors que c'est une question nationale et stratégique de premier ordre, la condition *sine quâ non* de la sécurité de notre politique coloniale. Chaque fois que des hommes d'initiative, poussés par un patriotisme éclairé, ont voulu tenter quelque effort pour prévenir ce dange ou plus tard pour nous dégager de cette mortelle servitude des câbles anglais, on les a combattus au nom de je ne sais quels faux principes d'une économie mal comprise. On l'a vu en 1887, on l'a vu en 1892, lorsque la Chambre repoussa les projets qui lui étaient soumis et qui tendaient à préparer notre indépendance télégraphique. On objecta alors que les projets étaient trop onéreux pour l'État, que les charges seraient trop lourdes et l'on ne songea pas aux intérêts supérieurs du pays. Il est vrai qu'on était moins exigeant, quand il s'agissait de traiter avec les compagnies anglaises.

Le 11 juin 1883, le gouvernement français signait avec M. Mathew Gray une convention par laquelle ce dernier se chargeait d'établir, entre Saint-Louis du Sénégal et Ténériffe, un câble sous-marin, aux conditions suivantes :

« Le service des stations placées aux extrémités du câble sera fait par la compagnie anglaise *South American C. C.* et à ses frais.

« En échange des engagements de la Compagnie, le gouvernement français lui paiera une somme de 1.700.000 francs qui sera versée au nom de la Compagnie entre les mains du contractant.

« Les taxes seront réparties entre la Compagnie et l'Administration française de la manière suivante : un tiers pour l'Administration française et deux tiers pour la Compagnie. »

Le 10 juillet 1885, un nouveau traité passé entre le gouvernement français et le même M. Mathew Gray assurait à la Compagnie anglaise *West African* une subvention annuelle de 200.000 francs pour l'établissement d'une communication sous-marine entre Rio-Nunez, Grand-Bassam, Porto-Novo et le Gabon, cette communication devant

être reliée à celle de Saint-Louis du Sénégal par les câbles anglais de Sierra-Leone, de Bathurst et de Dakar.

Par traité également, le gouvernement français s'est engagé à servir à l'*Eastern* une subvention annuelle de 300.000 francs pour le câble d'Obock.

Enfin il est nécessaire d'ajouter que le 29 novembre 1885 fut signée, par le ministre de la marine, une convention avec M. Jules Despécher, représentant de l'*Eastern Extension*, aux termes de laquelle le gouvernement français accordait, pendant vingt ans, à cette Compagnie, une subvention annuelle de 275.000 francs en sus de la totalité de la taxe pour la correspondance de provenance et à destination autre que la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, moins une taxe de transit de sept centimes et demi par mot.

En échange, la Compagnie établissait un câble entre Saïgon (cap Saint-Jacques), Thuan-An et Doson (Haïphong), ce câble devant être prolongé de Haïphong sur Hongkong.

Les conditions particulières d'exploitation établissaient que :

« Le service des stations sera fait par la Compagnie concessionnaire et à ses frais. La station du cap Saint-Jacques sera établie dans la maison occupée par la station actuelle *de la Compagnie Eastern Extension*. A Haïphong, le gouvernement français *pourra* exiger que la station soit établie dans la même maison que le bureau télégraphique de l'État.

« Les agents et employés par la Compagnie devront être agréés par le gouvernement français et, pour la moitié au moins, être de nationalité française, *à moins d'empêchements constatés.* »

Il est bon de rappeler ici que ces compagnies avec lesquelles traitait ainsi le gouvernement français sont subventionnées par le gouvernement britannique, qui leur a imposé les fameux articles draconiens cités plus haut.

Ainsi, chaque fois qu'il s'est agi d'établir une communication sous-marine indispensable, le gouvernement français s'est adressé aux Compagnies anglaises, acceptant les yeux fermés toutes leurs exigences, et toujours, au contraire, les projets des câbles exclusivement français ont rencontré la plus vive opposition. Il est vrai qu'en 1885 le gouvernement, comprenant la nécessité de posséder chez nous, en France, des usines capables de fabriquer les câbles télégraphiques sous-marins dont la fabrication avait été jusque-là le monopole absolu de l'industrie anglaise, voulut bien encourager la création successive des usines de Calais et de Saint-Tropez. Ce sont d'ailleurs les deux seules qui existent actuellement en France. Seulement on eut soin, en quelque sorte, de ne jamais leur donner l'occasion de travailler. Chaque fois qu'il était question d'un câble à établir, le gouvernement stipulait bien dans le cahier

des charges, que le câble devrait être fabriqué en France. Mais, lorsque le projet venait en discussion, on s'indignait du chiffre de dépense prévue, et il se trouvait toujours quelqu'un pour expliquer que la raison de cette élévation exagérée des prix de revient était précisément cette exigence d'une fabrication française, exigence qui, disait-on, en supprimant toute concurrence possible, permettait aux maisons françaises de majorer abusivement leurs devis. Puis on repoussait le projet, ce qui n'était pas pour favoriser la prospérité des usines françaises toujours sans commandes. Alors que l'intérêt bien compris du pays se faisait un devoir de soutenir ces usines, surtout à leurs débuts, fût-ce même au prix d'une subvention, soit directe, soit indirecte.

Combien différente a toujours été la clairvoyante protection du gouvernement anglais ! Dès que la possibilité de correspondre à des grandes distances au moyen de câbles sous-marins fut démontrée pratiquement, le gouvernement britannique comprit aussitôt l'incontestable prépondérance commerciale et politique que pouvait lui assurer la création d'un réseau télégraphique qui resterait sous sa dépendance. Il favorisa donc de toutes ses forces la constitution des grandes compagnies, les aidant fréquemment et sans jamais marchander par de puissants concours financiers, et les patronnant puissamment auprès de tous les gouvernements étrangers. Dans une très intéressante conférence, M. Depelley, directeur de la Société française des câbles sous-marins, et dont la compétence en la matière est hors de pair, a démontré, l'an dernier, jusqu'à quel point le concours de l'Amirauté anglaise est assuré à ces entreprises. La plupart des tracés de câbles sont étudiés à l'avance par la marine de guerre. Si l'on se reporte aux cartes marines anglaises, on retrouve facilement dans l'Atlantique les lignes de sondage relevées d'avance autour des Açores et des Bermudes et indiquant la route que suivront les nouveaux câbles destinés à faire, de ces points, des centres d'informations maritimes.

Voilà l'exemple que nous devons suivre. Il faut se bien persuader, en France, que la question des câbles est pour nous d'un intérêt aussi grand, d'une importance aussi capitale que la défense des côtes, par exemple, ou l'entretien de notre marine. C'est une question de défense nationale, et il faut l'envisager comme telle. On ne songe pas à discuter sur la dépense quand il s'agit de notre armée ou de notre flotte. On ne devra pas davantage discuter, quand on nous présentera un système d'ensemble sérieusement étudié et pouvant nous délivrer d'une dépendance qui nous serait funeste en cas de guerre. D'ailleurs rien n'empêche de concilier à la fois les intérêts stratégiques et économiques du pays. Les entreprises de câbles ne sont pas forcément onéreuses. Le nouveau câble Brest-Cap-Cod, inauguré

cette année par la Compagnie française des Télégraphes sous-marins, en est la preuve. Dès cette première année d'exploitation, les recettes ont dépassé les prévisions, et la situation est telle qu'on peut prévoir de façon absolument certaine un avenir des plus prospères. Au reste, les communications télégraphiques se multiplient chaque jour et les recettes des compagnies de câbles sont en progrès constants. On peut ouvrir de nouvelles lignes, la clientèle ne leur manquera pas.

Quant à nos usines françaises de Calais et de Saint-Tropez, elles sont en mesure de nous rendre les plus grands services. Leur fabrication est excellente. Leurs prix sont les mêmes que ceux des usines étrangères. Qu'on leur fournisse des commandes et leur prospérité augmentera d'autant, pour le plus grand bien de la prospérité nationale. Il n'y a pas de raison pour que nous n'occupions pas, dans l'industrie des câbles, la place que nous détenons pour les autres industries.

Mais avant tout, et sur cela on ne saurait trop insister, il faut que l'on étudie la question méthodiquement et que l'on édifie un plan de défense complet. Une œuvre semblable ne se peut accomplir par des articles de journaux, non plus que par des interpellations à la Chambre. C'est une œuvre de longue haleine à entreprendre et qui ne peut être menée à bien que grâce à un travail persévérant et éclairé. Que les ministres des colonies, de la marine et du commerce se concertent et réunissent une grande commission d'hommes compétents, connaissant déjà la question, et surtout pénétrés de son importance patriotique; de leur collaboration sortira peut-être la solution du problème, qui trouble à l'heure actuelle si profondément tant de bons Français.

J.-H. FRANKLIN.

ÉTAT D'ESPRIT MUSULMAN

J'ai déjà eu l'honneur d'attirer l'attention des lecteurs de cette Revue [1] sur l'opportunité, pour la France, d'adopter et de suivre en Afrique une politique raisonnée qui permettrait d'appliquer, d'une façon constante et méthodique, des formules de contact et de gouvernement aux populations mahométanes de notre immense hinterland. J'ai dit que ces formules, soigneusement étudiées et vérifiées, devaient être demandées à l'influence religieuse de l'Islam, dont les forces vives sont représentées par des confréries théocratiques, seules capables, aujourd'hui, de remuer et de diriger les masses; enfin, j'ai montré combien il était difficile d'aboutir au résultat poursuivi en l'état actuel des choses qui fait ressortir à des ministères différents l'action gouvernementale dans nos possessions africaines.

Afin de corroborer mes premières observations et de bien établir la nécessité de donner à la politique musulmane une impulsion unique, j'insisterai, aujourd'hui, sur un mal que j'ai à peine indiqué dans ma précédente étude. Ce mal, c'est la presse musulmane. Il s'étend de jour en jour et d'autant mieux que nous n'y apportons aucun remède. Notre indifférence à son égard lui permet de s'infiltrer dans les masses; sous son influence naissent et se développent des habitudes d'esprit défavorables à la civilisation européenne : de là, souvent, des mouvements et des manifestations qui presque toujours éclatent, soudainement et à notre plus grande surprise, parce que nous n'en voyons que les effets sans en connaître les causes.

C'est ainsi, par exemple, que depuis quelques mois un important mouvement d'émigration en Syrie se produit en Algérie. En vain a-t-on cherché l'origine de cet exode dans les agissements de musulmans étrangers qui, malgré les prescriptions les plus sévères, réussissent, parfois, à parcourir la colonie; en vain a-t-on fait des enquêtes pour savoir si la situation économique ou d'autres causes générales ou locales n'avaient point influé sur les esprits : un journal a donné la clef du mystère.

El Maloumat, qui se publie à Constantinople, renferme, en effet, dans son numéro du 8 mars 1899, un pressant appel aux musulmans d'Algérie et autres pays de religion islamique, les engageant à émigrer en terre ottomane où ils trouveront que « l'*Islam est vénéré, la parole respectée, leurs droits inviolables, leur existence toute de tranquillité, leur situation non tourmentée* ». Il y est dit aussi, en parlant des événements de Crète, que ce pays a été enlevé

[1] Voir le n° du 1er juillet 1899.

violemment par des Européens qui ne respectent aucun droit et ne possèdent aucune idée de justice. Les musulmans avalent, ainsi, l'amertume de lenr situation précaire et absorbent des quantités de bile que l'être humain ne peut supporter !

Deux mois après, le même *El Maloumat* publiait que le gouvernement turc accordait des concessions de terre, à Smyrne et en Tripolitaine, aux émigrants. Ce nouvel appel, à peine déguisé, arrivait ici quelque temps après le départ de Tunis, pour Beyrouth, d'un fort contingent d'Algériens depuis longtemps installés dans la Régence. Il en résulta une émotion qui n'est pas encore apaisée : l'éloignement, les correspondances reçues de Turquie et les commentaires aidant, la folle idée de l'émigration germait dans les cerveaux des indigènes. Le sultan de Constantinople, disait-on, dans les milieux prétendus bien informés, désire attribuer aux sujets musulmans les terres et les biens des Arméniens; les émigrés qui se présenteront à ses représentants choisiront la région qu'ils désirent habiter et recevront, en plus de la terre, un cheptel; enfin, pour entraîner vers l'exil l'élite de la société indigène, on répandait adroitement le bruit que les familles de grande tente seraient investies, là-bas, de commandements analogues à ceux qu'elles exerçaient autrefois en Algérie.

Cette campagne, habilement ouverte, a conduit quelques Algériens à leur ruine. Car, contrairement aux fallacieuses promesses des journaux turcs, nos indigènes installés à Damas y rôdent sans situation et mendient pour vivre. Ils attendent que le gouvernement français veuille bien les rapatrier à prix d'argent et de difficultés de toute nature, la Porte n'ayant jamais cessé de considérer l'indigène algérien comme sujet ottoman et le traitant comme tel, dès qu'il a mis le pied sur son territoire. Quand de malheureux exilés, à force d'implorer la pitié de nos représentants, ont exceptionnellement obtenu leur rapatriement, l'on voit débarquer sur nos quais des êtres hâves, déguenillés, dont la misère fait peur. Ils sont ruinés; ils avaient, avant leur départ, vendu à vil prix les quelques lopins de terre de l'héritage paternel et, désormais sans ressources, ils iront, si l'on n'y prend garde, augmenter le contingent du prolétariat indigène. Quant à ceux qu'un fanatisme outré fait rester en pays ottoman, ils ne manquent jamais l'occasion de se poser, aux yeux de leurs coreligionnaires, en victimes du gouvernement français : leur haine, publiquement affichée et avivée par les amertumes de l'exil, fait qu'on les considère comme des êtres sacrifiés, des martyrs de notre civilisation. Tels sont les tristes résultats de l'émigration en Syrie.

Certes, le gouvernement déploie tous ses efforts pour enrayer les départs; mais, il faut bien l'avouer, son action, aussi énergique qu'elle soit, n'arrive pas à contre-balancer celle de la presse musul-

mane. Les meilleurs raisonnements tenus à nos sujets sur les inconvénients et les misères qui les attendent en Syrie sont accueillis comme des arguments sans valeur; parfois même nos remontrances produisent un effet diamétralement opposé à celui qu'on en pourrait attendre : le musulman, en effet, se plaçant là, comme partout, sur le terrain religieux, n'entrevoit l'intervention gouvernementale que sous la forme d'une sorte d'injonction le contraignant à demeurer en terre de possession chrétienne, alors que ses vœux les plus chers sont d'aller vivre et mourir en terre sacrée de l'Islam. D'ailleurs, les hommes divins, *chioukhs* ou *moqaddims* des confréries, sont là pour combattre notre action et appuyer, de près ou de loin, la grande voix de la presse musulmane. Il faut cependant reconnaître que la propagande est moins active dans la colonie qu'à l'extérieur. Car si nos personnages religieux, par principe, prêchent l'émigration, ils ne se soucient guère, par intérêt matériel, de voir partir des ouailles qui représentent, en somme, des unités imposables et corvéables à merci.

Il n'en est pas de même de ceux d'entre eux qui ont fui notre domination : des pays ottomans où ils demeurent, ils écrivent à leurs anciens affiliés pour raviver leur foi et rappeler aux hésitants ces paroles du Prophète : « Celui qui, à cause de sa religion, quitte un pays « pour se rendre dans un autre, même s'il n'avait à parcourir pour « cela que la distance d'un empan, aura mérité le paradis, et il sera « le compagnon de son ancêtre Abraham et des descendants de « celui-ci, parmi lesquels figure Mohammed (que Dieu répande sur « lui ses bénédictions !).» Venez, disent-ils, dans un pays gouverné par le sultan de l'Islam. Venez finir vos jours dans une région riche de prières et de respect. Et le croyant entreprend sa triste et pénible odyssée !...

Malgré tout, jusqu'à ces derniers temps, l'émigration en terre ottomane, sauf après les secousses insurrectionnelles, ne s'était produite que par individualités ou par familles.

Aujourd'hui, ce sont des groupes entiers qui, subissant la double influence de la presse musulmane et de ses commentaires intéressés, demandent à partir après s'être le plus souvent dépossédés de leurs biens...

. . . . . .

Là, ne s'arrête pas l'action des feuilles arabes. Depuis quelque temps, et notamment depuis la récente convention qui a placé, dans notre hinterland en Afrique, les territoires du Baguirmi, du Ouadaï et du Kanem, peuplés de musulmans, ces feuilles élèvent des protestations contre cette convention qui, selon elles, n'annule en aucune façon les droits de suzeraineté du Sultan de Stamboul sur des pays considérés par la Porte comme faisant partie des dépendances de la Tripolitaine.

Ce fait, en lui-même, est plus grave, à notre avis, que la propagande en faveur de l'émigration. Celle-ci, en effet, sera enrayée, tôt ou tard, par la misère qui attend les émigrants en Thessalie, en Tripolitaine et en Syrie, tandis que les prétentions ottomanes sur les territoires africains précités peuvent devenir grosses de dangers pour l'avenir, car l'action du Sultan va plus loin que la protestation. A cet égard, le journal *El Moayad*, publié au Caire, nous apprend, dans son numéro du 25 rabi el aoul 1318 (3 août 1899), que la Sublime Porte, après avoir fait valoir auprès des puissances intéressées, ses arguments contre la convention susmentionnée, et donné des instructions en conséquence au khédive d'Égypte et au pacha de Tripoli, a envoyé, par la Tripolitaine, des troupes au Ouadaï afin d'affermir ses droits sur les territoires compris dans l'acte du 21 mars 1899. Il y a plus. Il est dit, dans l'article visé, que ces troupes ont été reçues avec la plus grande joie par le sultan du Ouadaï, Ibrahim ben Youssef, qui a fait acte de suzerain et en a été récompensé par l'attribution honorée du *Nichan el Medjidié* de la quatrième classe.

Quant à Rabah, sultan du Bornou, il a envoyé des personnages de son royaume à Tripoli où ils ont remis à Hachem Bek Effendi, pacha de Tripoli, des présents et une reconnaissance officielle signée de Rabah lui-même, de la suzeraineté ottomane sur son territoire. Les mêmes nouvelles renferment divers renseignements sur la situation géographique des pays dont nous nous occupons ainsi que sur le chiffre de leur population; enfin, pour mieux affirmer les prétentions du Sultan de Stamboul, l'auteur de l'article déclare que, dans ces régions, on fait la prière au nom du Khalife Abdel Hamid. Or, il ne faut pas se le dissimuler, ce dernier fait, outre qu'il établit clairement les tendances de la politique panislamique du palais d'Yldiz Kiosk, constitue, pour les Puissances européennes ayant des intérêts en Afrique, un réel danger. Il nous dévoile, en effet, le lien étroit qui semble rattacher, dès à présent, à la Sublime Porte des contrées du centre de l'Afrique; il nous indique qu'à côté des conquêtes territoriales de l'Europe sur le continent africain, Abdel Hamid fait effectuer d'autres conquêtes autrement précieuses : celle des âmes. Les émissaires politiques et les confréries religieuses qu'il protège ont islamisé le centre africain de telle sorte que les nations européennes, si elles n'y prennent garde, se trouveront, tôt ou tard, en face de mouvements dont l'importance politique doit dès à présent les préoccuper.

Sans toucher à l'intégrité du dogme islamique, qui est la sauvegarde de l'acceptation de toute domination européenne en pays musulman, il ne serait peut-être pas impossible de lutter contre ces mouvements parce qu'ils sont en raison inverse de leur légitimité religieuse. Car Abdel Hamid n'est point Khalife; il n'a aucun droit à prendre le titre pompeux de « Prince des croyants », qui ne

pourrait appartenir qu'à un descendant de la noble tribu des Coréichites à laquelle les princes turcs sont étrangers.

Ce fut par la conquête de l'Égypte que le titre khalifal entra dans la famille d'Othman; c'était la fortune des armes qui l'avait conféré aux Omméiades, ce fut par une renonciation du dernier des Abbassides que Sélim Ier parvint à l'obtenir. Et, depuis lors, les Sultans de Stamboul ont senti tout le prix qui s'attache à cette fonction historique ; elle est, pour eux, une nécessité vitale du maintien de leur autorité sur les provinces arabes, mais aucun d'eux n'a su, mieux qu'Abdel Hamid, en tirer parti.

Là encore, la presse musulmane a joué un grand rôle. Déjà, en 1882, *El Djouaïb*, de Stamboul, s'exprimait ainsi : « Partout, sur la terre de l'Islam, on fait la prière de la *khotba* (l'invocation) au nom du Sultan, en ces termes : O Dieu! protège notre maître, notre Sultan, le Sultan conquérant, Abdel Hamid khan, *khalife du Prophète ;* ô Dieu, donne la victoire à ses armées; qu'elles anéantissent ses ennemis. »

Telle est — ajoutait *El Djouaïb* qui répondait par cet article à un autre journal arabe de Paris, *El Bassir* — l'invocation de tous les musulmans, de l'extrémité de l'Orient à l'extrémité de l'Occident. *El Bassir* ignore peut-être que les habitants de l'Algérie font cette prière également. On peut lui répondre que cela tient à ce que les habitants de l'Algérie gardent le silence, parce qu'ils ont sous la gorge le sabre des soldats français et que le fusil de ces mêmes soldats est braqué sur eux. Mais cela ne durera pas toujours. C'est le *Times* de Londres qui a annoncé que l'Algérie redeviendrait ce qu'elle était au siècle dernier. « Dieu fasse que ce qu'annonce le *Times* se réalise bientôt! »

Est-ce à dire que ces ambitions si parfaitement dévoilées du khalifat turc sont admises par tous les musulmans [1]? Évidemment non.

---

[1] « M. Vambéry ayant dit que le Sultan est le « Commandeur des croyants et « que sa position dans l'Islam est supérieure à celle du pape dans la chré- « tienté », Navvâb Abderrachid Khan * s'est élevé contre cette thèse et a montré, « avec raison, que c'est là une grande exagération. Le sultan est le défenseur « incontesté de la foi, mais une grande partie des musulmans, sans parler des « chiites, ne le reconnaissent pas comme *khalifat allah*. En outre, sa position ne « ressemble en rien à celle du pape. »

Cependant les musulmans ont souvent reconnu le sultan comme khalife et M. Malcolm Mac Coll s'est préoccupé des dangers que cet état d'esprit pourrait faire courir à l'Angleterre. Il a rappelé l'hostilité des musulmans russes contre le sultan et les avantages que la Russie retira de cette hostilité lors de sa dernière guerre avec la Turquie **.

* Navvad Abdurraschid Khan : *Professor Vambéry on the sultan*, in *Quat. Rev.* III, 1897, p. 430.

** Malcolm Mac Coll : *The musulmans of India and the Sultan*, in *Contemporary Review*, février 1897, p. 280-294.

Ces renseignements sont extraits du Bulletin Bibliographique de l'Islam maghribin publié par M. Edmond Doutté, professeur à la méderça de Tlemcen (Oran, imprimerie L. Fouque, 1899).

Les Mozabites de l'Oman et du Zanzibar, de même que les Marocains et les musulmans du Bokhara, pour ne citer qu'eux, reconnaissent, comme imam ou comme khalife, d'autres sultans que celui de Stamboul. D'autre part, si en Algérie, aussi bien qu'en Tunisie, il est avéré, au moins pour l'Algérie où on a pu le constater, que, dans certaines mosquées, on dit encore secrètement -- on la disait surtout pendant la guerre gréco-turque — la prière dont parle *El Djouaïb*, il est également certain qu'ici, pas plus d'ailleurs qu'en Arabie, le Turc, au fond, n'est pas aimé. Seulement, comme il marche, en quelque sorte, à la tête des revendications de l'Islam et qu'il représente la force, « émanation du ciel sur la terre », on se tourne volontiers vers lui parce qu'il apparaît sous l'aspect d'un levier puissant qu'on voudrait voir en action pour chasser le *Roumi*. Et l'hôte d'Yldiz Kiosk n'ignore pas ces sentiments. Il sait le frémissement d'enthousiasme qu'ont provoqué, partout où bat un cœur musulman, ses victoires en Thessalie et, politique avisé, il en profite aujourd'hui, pour se rallier les tièdes et gagner les indifférents.

Il suit de très près les projets des Puissances européennes en Afrique et, du jour où s'ouvrirait l'ère des conflits, il y a gros à parier que nous ne serions pas maîtres des difficultés qu'il pourrait nous créer. En dehors même de son armée, dont les qualités sont reconnues et qui poursuit activement, quant aux cadres du moins, son instruction à l'européenne, il a partout des missions qui sillonnent les pays musulmans où elles laissent des semences qu'il faut craindre de voir germer dans l'avenir parce que, au nom d'une idée qui s'appelle le *panislamisme*, elles pourraient mettre sur pied des milliers et des milliers d'hommes n'ayant qu'un désir ardent : revoir la poussière des glorieuses journées des premiers temps de l'Islam, en un mot, reconquérir le monde.

Croit-on que j'exagère? Qu'on veuille bien, dans ce cas, jeter les yeux sur les extraits ci-après d'un article du journal arabe déjà cité, *El Moayad* du 18 décembre 1898 :

« Deux Puissances ont dérobé le plus beau fleuron de l'Islam et « ont employé le sabre contre ses habitants... La France s'est « emparée de l'Algérie et de la Tunisie et s'est ouvert l'accès du « Sahara. Elle réduit aux abois le sultan du Maroc, poussant, « chaque jour et en tous sens, ses troupes en avant, jusqu'à ce qu'il « ne reste plus trace de la souveraineté arabe au Maroc... Quant à « l'Angleterre, son épée commande à soixante-dix millions de « musulmans. Elle a mis la main sur Bab-el-Mandeb et le canal de « Suez dans la mer Rouge.

« La Russie se prépare journellement. Elle expédie des troupes et « concentre des milliers d'hommes sur ses frontières, attendant « l'occasion favorable pour l'attaquer.

« Que font donc les musulmans?

. . . . . .

« En Turquie, les avis diffèrent et le Sultan est seul à défendre les « droits du *khalifat et du trône*, car il est combattu pacifiquement par « l'Europe tout entière...

. . . . . .

« L'Égypte, qui est le rempart des Arabes et le pilier de l'Islam, a « déposé le glaive et s'est inclinée devant le pouvoir... En Tunisie et « en Algérie, le mot « bonjour » a remplacé le mot « salam » (salut), « et la débauche des Européens s'est substituée aux mœurs policées « des Arabes... Le Maroc est en proie à l'anarchie et à l'ignorance...

« Est-il possible de détourner les attaques et de repousser les « incursions des Européens sur le territoire des nations musul- « manes et de reprendre les propriétés et les États que les musul- « mans ont perdus?

« *Oui, répondrai-je, si une voix partant de l'Ouest africain traverse les « steppes du Sahara, se répercute des confins du Nil dans les vallées de « l'Arabie, parvient dans l'Inde et, franchissant les plaines et les montagnes « de la Syrie, vient ébranler de son écho la ville de Constantinople.*

« *Ou bien, si un vent souffle de l'Orient, venant secouer les pyramides du « Caire pour se diriger de là vers l'Ouest, provoquant ainsi le réveil des « tribus africaines et le ralliement des populations.* »

Voilà qui nous donne la peinture exacte du fond de l'âme musulmane. Il n'est pas un sectateur du Prophète qui n'espère entendre un jour cette *voix ou ce vent soufflant de l'Orient*, qui doivent, l'une ou l'autre, régénérer l'Islamisme. Et on a deviné dans ces allégories les conceptions prophétiques qui, sous l'action des prétendus *madhis* qui les ont personnifiées, ont trop souvent, déjà, soulevé les masses...

De cette revue trop rapide de la presse musulmane, il importe de tirer, succinctement, les déductions qu'elle comporte.

Je n'ai cité, il est vrai, que quelques extraits les uns déjà anciens, les autres récents, en tous cas d'actualité ; mais ces extraits, à défaut d'une étude [1] plus étendue, me paraissent suffisants pour donner une idée de l'esprit qui, en général, anime les publicistes musulmans.

Je ne parle pas des publications arabes qui s'impriment dans les Indes. Elles sont, comme en Égypte, fort nombreuses, et, dans les deux pays, elles cherchent à réveiller un sentiment de nationalité et à développer, chez le musulman, des aspirations favorables au Sultan

---

[1] Les principaux journaux arabes étrangers qu'on lit en Algérie sont : *El Maloumat*, *Misbah ech Cherq*, *Es Soudan*, *El Moayad*, *El Hilal*, *El Ahram*, *El Falah*, *El Alam*, *El Otmani*, *El Istikama*, *Essoltama*, *Abou el Haoul*, publiés en Égypte, *El Asmaï* publié à Saint-Paul du Brésil, *Eltaraqui* (Tripoli de Barbarie), *El Hadira* (Tunis), *Erraïd* (Tunis), *Tsemerat el Founoun* (Beyrouth).

de Constantinople. Sous l'influence de la culture européenne, des milieux intellectuels se sont créés qui ont exploité, au profit de l'idée panislamique, les événements qui ont marqué la dernière crise orientale. Ces tendances de l'élite musulmane se font jour par le journal, cette force sociale, que rien ne peut briser et qui prépare les esprits à recevoir toutes les semences. Et jusqu'ici les ferments que la presse arabe a répandus un peu partout ne nous sont pas, sauf de rares exceptions, favorables : je crois du moins l'avoir démontré.

Y a-t-il un remède au mal?

Répondre affirmativement serait se leurrer d'espérances dont il ne faut entrevoir la réalisation que dans un avenir plus ou moins lointain. Notre action en cette matière est semblable à celle de la goutte d'eau sur le marbre : pour le trouer, il faut de la persévérance et du temps. Encore convient-il, pour déterminer les bases de cette action, de cesser de considérer, à l'instar des parfaits snobs, les ravages qu'apporte, dans des esprits éminemment simplistes, les nouvelles vraies ou fausses de la presse musulmane. On s'inquiétera ensuite de lutter, à armes égales et avec fruit, contre les tendances dangereuses de cette presse : aux journaux arabes, on répondra par d'autres journaux arabes existants ou à créer qui porteront dans l'Islam des aspirations saines et ouvriront peut-être, dans ce monde toujours ténébreux, une porte par laquelle pénétrera un peu de notre lumière civilisatrice.

OCTAVE DEPONT.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Nous avons déjà exposé dans leurs grandes lignes les origines et les causes du conflit anglo-transvaalien, et dans nos derniers numéros nous avons relaté les premiers incidents de la guerre.

La situation n'est toujours pas brillante pour les Anglais au Transvaal. A l'heure actuelle, les Boers occupent dix-sept villes dans la colonie du Cap avec un territoire considérable. En Natalie, ils sont maîtres de près de la moitié de la colonie, dont ils prennent directement pour objectif la capitale. Depuis trois semaines pourtant, les Anglais reçoivent des renforts. Quarante-cinq mille hommes sont déjà débarqués tant à Capetown qu'à Port-Elizabeth, à East-London et à Durban. Ni le général Methuen, ni le général Gatacre, ni le général Clery n'ont réussi à faire reculer sérieusement l'envahisseur. Mafeking et Kimberley tiennent encore, mais on est très inquiet de leur sort. Voici les principaux événements de cette quinzaine :

De Mafeking d'abord, on ne sait qu'une chose, que le blocus continue toujours aussi étroit. Par les notes d'un correspondant anglais, on a cependant appris comment la garnison passe son temps. Le jour, tout le monde reste terré dans les casemates. La nuit, on attaque les tranchées boers qui avancent, avancent sans interruption. Tous les quatre ou cinq jours, suspension d'hostilités. Alors la garnison se dégourdit. Un jour ce fut un feu d'artifice, une autre fois il y eut un grand match de cricket. Le lendemain, la canonnade et les combats reprennent. Le colonel Baden Powell tient tout son monde en haleine. C'est le type même du chef populaire. Il vit la vie de ses soldats. Les obus boers ne font pas de mal. Ils sont bien dirigés, mais éclatent trop tard. Un ennemi plus terrible, c'est la fièvre qui vient d'éclater dans la garnison.

Quant à Kimberley, bloquée depuis six semaines, la ville attend avec anxiété la colonne de secours. Le feu de l'artillerie boer ne cause presque aucun dommage. Là, aussi, les obus sont mauvais et n'éclatent pas ou éclatent trop tard. Les dernières nouvelles sont du 17. La veille, la garnison avait fait une sortie de reconnaissance au cours de laquelle neuf Anglais furent atteints, dont un tué et huit blessés.

On ne savait rien des pertes des Boers. Le lendemain l'ennemi recommençait le bombardement.

Dans la Natalie et au Cap, la quinzaine a été plus mouvementée. Les Boers, tout en maintenant rigoureusement le siège de Ladysmith, ont continué leur invasion méthodique et, devant leurs progrès constants, le général en chef, sir Redvers Buller, a dû changer entièrement son plan de campagne. Il devait envahir l'État d'Orange avec trois

colonnes de troupes avançant parallèlement. Ce projet a été abandonné. Le général Buller, obligé de courir au plus pressé, c'est-à-dire de sauver Ladysmith et de sauver Kimberley, paraît avoir tout à fait sacrifié cette idée de la marche en masse sur Bloemfontein et Prétoria. Gardant une partie de ses troupes au Natal et au Cap, il a seulement envoyé une forte colonne pour délivrer Kimberley.

Ladysmith continue de tenir bon; les dépêches, qui en arrivent fort irrégulièrement, ont signalé diverses escarmouches entre la garnison et l'ennemi, mais qui ne semblent pas avoir eu grande importance. La dernière nouvelle reçue est le télégramme suivant du quartier général boer devant Ladysmith, daté du 24 novembre et arrivé à Prétoria le 25 :

La garnison de Ladysmith est restée extraordinairement tranquille hier. Aujourd'hui, elle a à peine riposté à la canonnade des Boers. Les ballons ne font plus d'ascensions. Le gros canon n° 3, que les Boers ont baptisé « Suzeraineté », a été mis en position aujourd'hui. Quelques officiers allemands sont arrivés hier soir. Le général boer pense que les troupes boers pourront amener la chute de Ladysmith vers la fin de la semaine prochaine. Il y a eu, hier soir, un orage épouvantable. Quatre canonniers boers ont été sérieusement blessés par la foudre.

Mais le siège de Ladysmith n'occupe plus qu'une faible partie de l'armée d'invasion qui s'augmente sans cesse d'ailleurs, grâce à l'appoint des Africanders dont le soulèvement tend à devenir général. Le 16 novembre, les Boers détruisaient le fameux train blindé d'Estcourt qui faisait chaque matin, depuis quelques jours, une nouvelle reconnaissance du côté de Colenso, également toujours bloqué. Une centaine de soldats, qui accompagnaient le train, ont disparu dans cette affaire, tués, blessés ou prisonniers.

Dès le lendemain, les Boers commençaient l'investissement d'Estcourt, occupé par la colonne de secours du général Hildyard. Après s'être emparés successivement d'Ulundi à l'ouest et de Weenen à l'est, ils repoussaient le 20 les Anglais à Willow Grange et Highlands et s'installaient à Weston au sud. Estcourt se trouvait ainsi complètement coupé de Durban et une quatrième armée anglaise était cernée.

Le général Clery accourut aussitôt pour dégager son avant-garde et un premier engagement eut lieu à Mooi-River station, le 22 novembre. Voici la dépêche du *Morning Post*, qui relate ce combat :

Mooi-River. Mercredi.

Les Boers ont commencé à bombarder le village de Mooi-River aujourd'hui, à une heure et demie. Ils occupent deux fortes positions. L'une d'elles est *Kopje*, au nord-est, d'où ils tirent à longue portée. L'autre position est à l'ouest. Ils ont ouvert le feu tout à coup avec leurs howitzers

à quatre milles de distance (soit 6 kil. 102). Leur tir était excellent et la plupart des obus sont tombés dans notre camp, mais sans causer de dommages. Nos canons prirent position sur une crête au-dessus du camp, mais leur portée était trop courte pour répondre. Cependant ils ont ouvert le feu sur un parti de 200 Boers qui s'avançaient, protégé par son artillerie. Les Boers se sont retirés. Un violent orage a interrompu le feu. Nous avons eu trois blessés. La bataille reprendra sans doute demain.

Le lendemain, en effet, les Boers recommencèrent le combat, mais sans grand résultat, semble-t-il. Toutefois, pendant que le général Clery était ainsi occupé, l'armée d'invasion, débordant de tous côtés, arrivait jusqu'à une vingtaine de milles de Pietermaritzburg. On vit des commandos à Impendhla, dans l'ouest. Le correspondant du *Daily Chronicle* signala jusqu'à 7.000 hommes à Howick falls. Les habitants fuyaient partout devant les Boers. On parle d'aventures arrivées aux fonctionnaires anglais. Le juge d'Estcourt fut obligé de se cacher jusqu'au cou dans des ruisseaux pendant trois jours, pour échapper aux patrouilles boers.

C'est alors que la colonne Methuen commença à faire parler d'elle. D'une force de 12 à 14.000 hommes, n'emportant aucun bagage qui pût retarder sa marche, l'armée de lord Methuen avança rapidement. Le 23, elle remportait sur les Boers, à Belmont, une victoire chèrement achetée d'ailleurs. Voici la dépêche officielle qui rend compte de ce combat :

Belmont, 23 novembre.

J'ai attaqué ce matin, à la pointe du jour, les ennemis qui étaient établis dans une très forte position. Trois crêtes ont été successivement emportées ; la dernière attaque a été précédée d'un bombardement.

L'infanterie, appuyée par la brigade navale et l'artillerie, s'est conduite d'une façon splendide. L'ennemi s'est défendu avec courage et habileté. Si j'avais attaqué plus tard, nos pertes eussent été plus nombreuses.

La victoire est complète. Nous sommes en train d'enterrer un grand nombre de Boers, mais les ennemis ont emporté la plus grande partie de leurs morts. Nous nous sommes emparés d'un grand nombre de chevaux et de beaucoup de bétail à cornes ; j'ai détruit une grande quantité de munitions.

Nos pertes sont :

Officiers tués, 3 ; blessés, 21.

Hommes tués, 55 ; blessés, 125 ; manquants, 21.

Parmi les officiers blessés se trouve le général de brigade Fetherstonhaugh.

Du côté des Boers, les pertes étaient seulement de 15 tués, 20 blessés et 20 prisonniers.

Enfin le surlendemain nouveau succès de lord Methuen dont le War Office a publié la relation officielle suivante :

DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Du Cap à...	De Aar.....	806 kil.
—	Kimberley.....	1.041 »
—	Vryburg.....	1.245 »
—	Mafeking.....	1.399 »
—	Ramathlabama..	1.419 »
—	Palapye.....	1.822 »
—	Bulawayo.....	2.189 »
—	Naawport.....	917 »
—	Norval's Pont...	1.018 »
—	Bloemfontein....	1.206 »
—	Viljoens Drift...	1.543 »
—	Johannesburg ...	1.631 »
—	Pretoria	1.673 »
De Delagoa Bay à...	Komati-Poort....	93 »
—	Pretoria	561 »
—	Johannesburg ...	635 »
De Port-Elizabeth à...	Naawpoort.....	434 »
—	Norval's Poont..	527 »
—	Bloemfontein....	724 »
—	Viljoens Drift....	960 »
—	Johannesburg ...	1.148 »
—	Pretoria.....	1.190 »
De Durban à	Pietermaritzburg	112 »
—	Ladysmith	304 »
—	Harrismith	400 »
—	Glencoe.....	371 »
—	Newcastle.....	331 »
—	Laings Neck.....	484 »
—	Charlestown.....	489 »
—	Volksrust	495 »
—	Johannesburg....	776 »
—	Pretoria.....	822 »

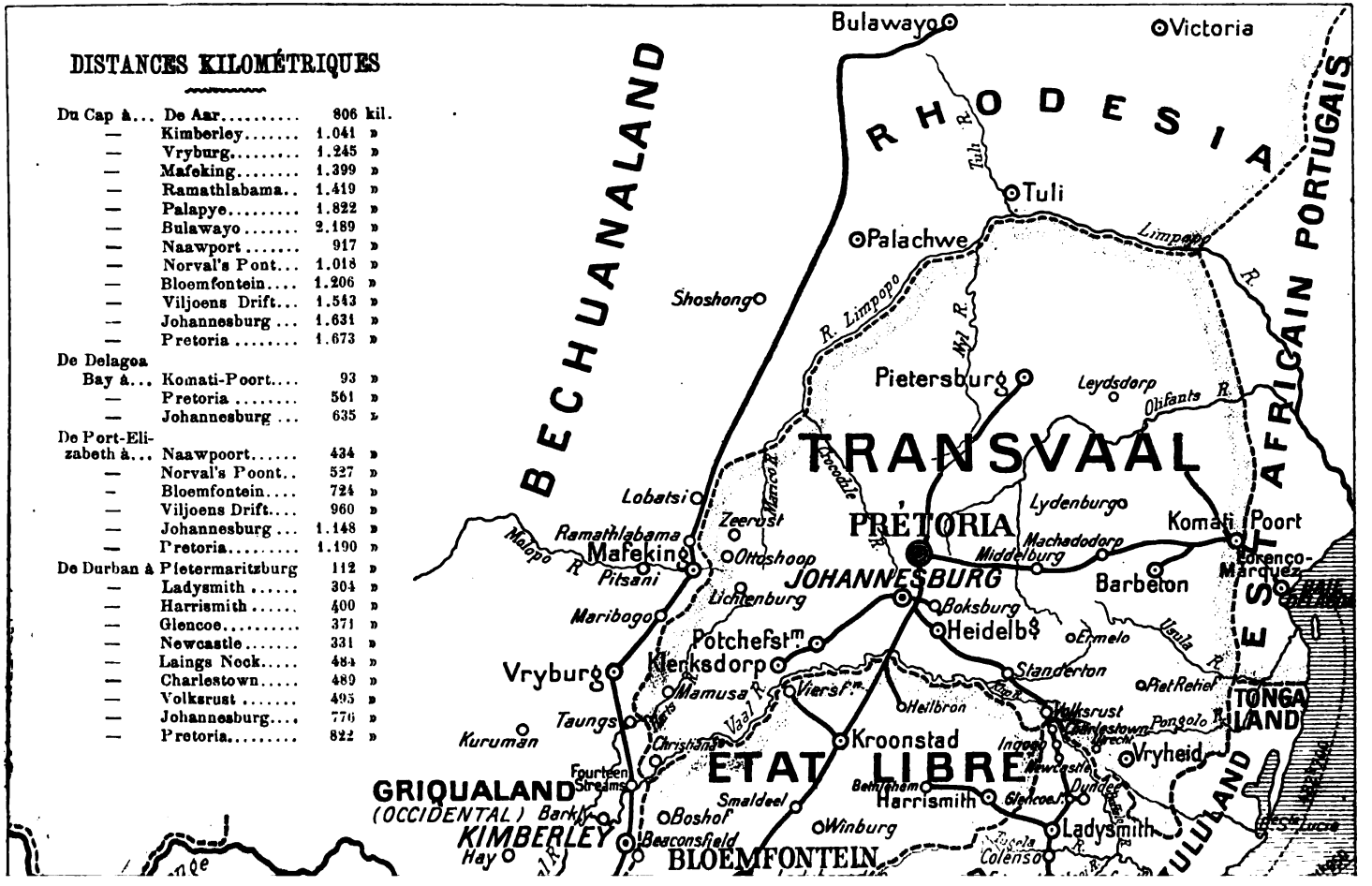

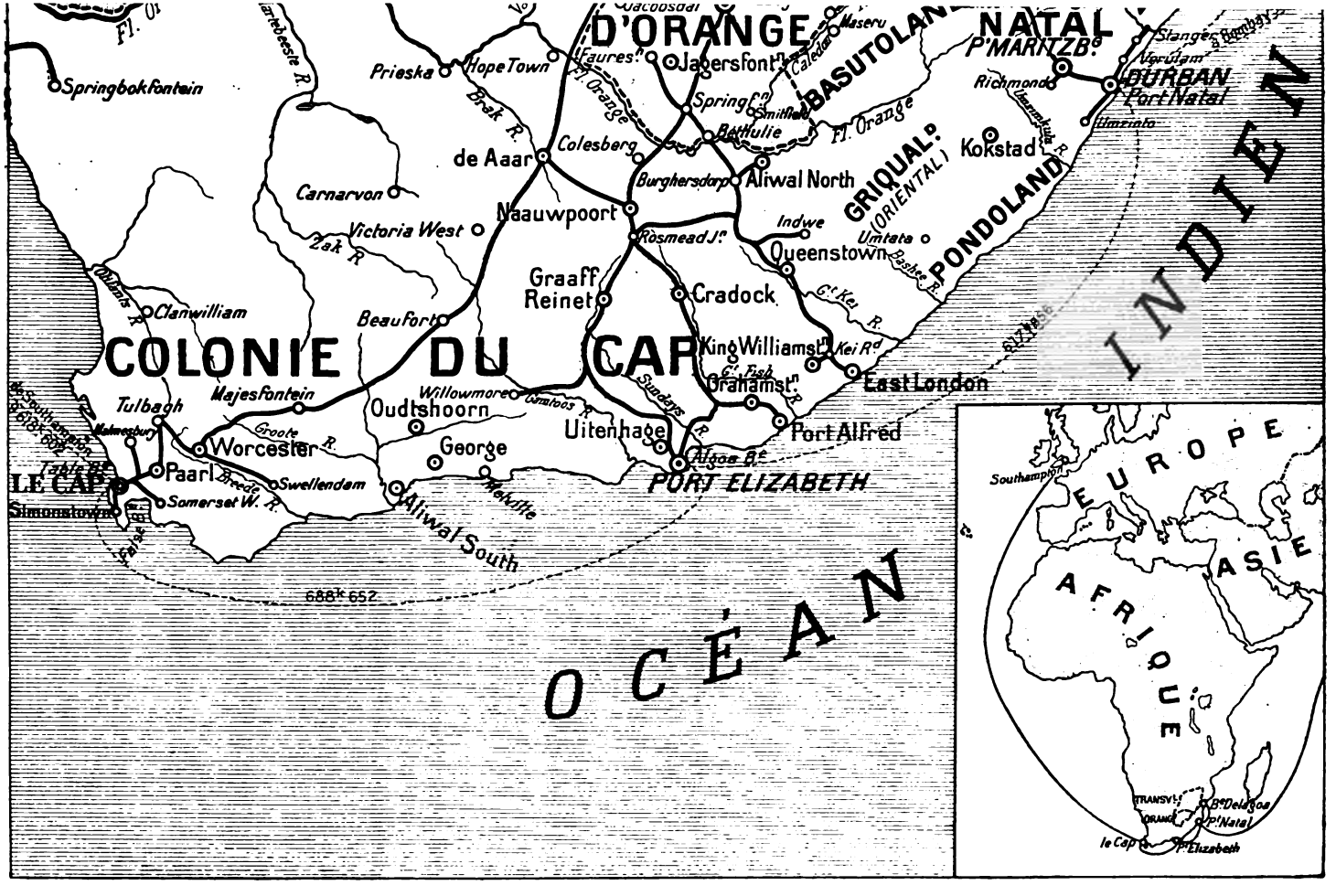

D'ORANGE
NATAL
BASUTOLAND
GRIQUAL.D (ORIENTAL)
PONDOLAND
COLONIE DU CAP
OCÉAN INDIEN
LE CAP
Simonstown
Paarl
Worcester
Tulbagh
Majesfontein
Clanwilliam
Springbokfontein
Prieska
Hope Town
Brak R.
de Aaar
Colesberg
Naauwpoort
Carnarvon
Victoria West
Zak R.
Beaufort
Graaff Reinet
Cradock
Rosmead Jn.
Burghersdorp
Aliwal North
Indwe
Queenstown
Umtata
Kokstad
Richmond
P'MARITZB.g
DURBAN
Port Natal
Umzinto
Stanger
Verulam
Maseru
Caledon
Fl. Orange
Jagersfont.n
Springf.n
Smithfield
Bethulie
Kei R.d
East London
King Williamst.n
Grahamst.n
Port Alfred
Uitenhage
PORT ELIZABETH
Algoa B.e
Sundays R.
Gt. Fish R.
Gt. Kei R.
Bashee R.
Willowmore
Oudtshoorn
George
Melville
Aliwal South
Swellendam
Somerset W.
Breede R.
Groote R.
Malmesbury
Table B.e
Olifants R.
Cartebeeste R.
688k 652
Southampton
EUROPE
ASIE
AFRIQUE
TRANSV.l
ORANG.
B.e Delagoa
P.t Natal
le Cap
P.t Elizabeth

Le Cap, 26 novembre, midi.

Lord Methuen annonce qu'hier, 25 novembre, à trois heures et demie du matin, il s'était mis en marche avec la 2e brigade d'infanterie montée, la brigade navale et deux batteries. Il était suivi des gardes avec des bagages. Il rencontra près de Graspan 2.500 Boers avec 6 canons et 2 mitrailleuses.

Le combat s'engagea à six heures du matin. L'artillerie bombarda les hauteurs avec une grande précision jusqu'à ce qu'elles parussent suffisamment dégarnies. L'infanterie et la brigade navale marchèrent alors à l'assaut.

Les hauteurs furent emportées à dix heures du matin, après un combat acharné.

Les Boers battirent en retraite dans une direction où le 9e lanciers avait été posté pour les intercepter. On ne connaissait pas le résultat de l'engagement sur ce point au moment de l'envoi du télégramme.

L'artillerie anglaise profita immédiatement de la retraite des Boers.

Au début de l'action. 500 Boers avaient attaqué l'arrière-garde anglaise, mais la brigade les repoussa et protégea les flancs.

La brigade navale a déployé la plus grande bravoure, mais elle a beaucoup souffert. On ne connaît pas encore le détail des pertes.

Les Boers ont fait preuve de la plus grande opiniâtreté, et ils doivent avoir beaucoup souffert. Vingt hommes ont été enterrés, 31 tués et 48 blessés. Sur un seul point nous avons trouvé 50 cadavres de chevaux.

Une batterie anglaise a lancé jusqu'à 500 obus.

La colonne anglaise est obligée de s'arrêter une journée à Graspan pour se reposer et recevoir des munitions. Elle s'est magnifiquement conduite et est à même de surmonter toutes les difficultés.

A la suite de cette affaire, Estcourt s'est trouvé dégagé, les communications ont été rétablies et la colonne du général Hildyard a pu s'avancer jusqu'à Frere, avant-dernière station avant Colenso.

Il est clair que les Anglais ont remporté à Graspan un succès puisqu'ils ont occupé les positions des Boers. Mais occuper les positions des Boers, ce n'est pas battre les Boers. Ils ne résistent jamais à un assaut. Pour eux, une position en vaut une autre. Ainsi, battus à Belmont, ils livrent bataille deux jours après à Graspan, sept à huit milles plus loin au nord. Battus à Graspan, ils se battront demain un peu plus loin, jusqu'à ce qu'ils tentent un jour de couper la retraite à une colonne trop loin lancée. Leur mobilité les rend presque invulnérables. Belmont Graspan sont deux engagements heureux, où les Anglais ont successivement occupé deux positions des Boers. Mais ce ne sont pas des victoires décisives. Car les Anglais ont perdu autant et plus de monde que leurs ennemis. Et ceux-ci sont encore en mesure de les attaquer.

Cependant,dans la région nord de la colonie du Cap, l'invasion des Boers fait toujours de nouveaux progrès. S'ils ont évacué Jamestown, ils ont occupé Stormberg, point plus au sud et beaucoup plus impor-

tant, car c'est un des nœuds du réseau de voies ferrées, convergeant du Cap vers la République d'Orange. Ils ont aussitôt détruit le chemin de fer et les fils télégraphiques entre Stormberg et Steinsburg à l'ouest et interrompu ainsi les communications entre Capetown et Queenstown.

D'autre part, les Africanders continuent à se soulever et ce mouvement n'est pas sans causer de vives inquiétudes en Angleterre.

Serait-ce pour cela qu'en Europe le gouvernement britannique vient de prendre une nouvelle attitude. Il aurait fait aux puissances, d'après le *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg, une déclaration reconnaissant l'état de guerre depuis le 11 octobre avec le Transvaal. Ce serait, en ce cas, concéder la qualité de belligérants aux Boers et d'État indépendant, sinon souverain, au Transvaal. Les journaux ne manquent pas de relever l'importance de cette nouvelle. « C'est, dit le *Temps*, entre-bâiller la porte aux médiations. » Le *Matin*, le *Figaro*, partagent cet avis, mais le *Journal des Débats*, qui est plus sceptique, écrit à ce sujet :

Si l'Angleterre, a-t-on dit, reconnait la qualité de belligérants aux Boers, c'est qu'elle renonce à sa prétention d'État suzerain; car on ne saurait imaginer une guerre déclarée qu'entre deux États également indépendants; et, s'il s'agit d'une guerre véritable et non plus de la répression d'un soulèvement, il n'y a plus de raison de refuser la médiation d'un État européen. On a même prétendu rattacher cette nouvelle attitude de l'Angleterre à la visite de Guillaume II à Windsor, et il était aisé de deviner que le médiateur désigné ne devait être autre que l'empereur d'Allemagne.

Sans doute, ces raisons peuvent être fondées, et il y a, en effet, une coïncidence à noter entre la présence à Windsor de l'empereur d'Allemagne et la déclaration de l'agent anglais à Saint-Pétersbourg; nous voulons bien croire aussi que, plus tard, la reconnaissance des Boers comme belligérants pourrait faciliter, le cas échéant, une action de certaines puissances en faveur de la paix. Pourtant, il ne faut pas exagérer, semble-t-il, l'importance de cet événement. L'Angleterre, on le sait, n'a que fort peu de goût pour les spéculations théoriques, et les questions abstraites du droit international la laissent d'ordinaire extrêmement froide. Il paraît assez vraisemblable qu'à l'heure actuelle la question de la suzeraineté britannique sur le Transvaal n'a plus d'intérêt pour elle, et qu'elle ne s'en occupe plus en aucune facon. Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agit, et la déclaration aurait un sens beaucoup plus pratique, à savoir : de permettre aux navires britanniques d'exercer tous les privilèges que confère le droit international aux belligérants en ce qui touche la contrebande de guerre et la surveillance du commerce maritime. Ce point de vue est beaucoup plus dans la tradition anglaise, et c'est peut-être à cela que se réduit la proclamation de l'état de guerre, si tant est que cette proclamation a été faite.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le discours de M. Delcassé. — L'habile exposé que M. Delcassé a fait de sa politique, dès le début de la discussion du budget des affaires étrangères, et en quelque sorte comme une réponse préventive à toute question, est très optimiste; la Chambre l'a fort applaudi. A l'étranger également, on l'a vivement apprécié, en Angleterre tout particulièrement. Nos journaux ont en général été plus froids.

Le *Temps* reconnaît que le système de M. Delcassé est modeste et un peu terre à terre ; c'est une constatation, est-elle vraiment sans arrière-pensée et sans ironie ?

M. Delcassé, dit-il, se préoccupe, des intérêts réels. Il fuit les décevantes parades. Il repousse de toutes ses forces les dangereuses provocations. Il cherche la paix, il est conciliant. Tel quel, il convient à la situation de la France et aux conjonctures. Il a le courage de son réalisme. Il a le mérite d'écarter la nuée bourdonnante des patriotes surchauffés, qui ne rêvent que plaies et bosses, et qui voudraient voir le pays à la tête d'une ou deux bonnes petites guerres.

Après tout, il ne dépend pas de M. Delcassé de créer une France et une Europe où les grands desseins des Henri IV et des Richelieu ne constituent pas un anachronisme plein de périls. Il dépend de lui d'accommoder sa politique aux circonstances, de suivre la raison, de pratiquer la bonne foi et la sagesse, et de préserver le pays des aventures où la contrefaçon mal étudiée des grandes pensées des hommes d'État d'un autre siècle a failli le jeter. C'est ce qu'il fait sans se laisser troubler par les criailleries des apôtres du grabuge, et il faut lui savoir gré d'administrer les affaires extérieures de la France en bon père de famille, et de tout subordonner à l'intérêt suprême d'une évolution pacifique.

L'approbation du *Journal des Débats* est sans réserves :

M. Delcassé a été très applaudi, et il a mérité de l'être. Nous n'avons jamais confondu la politique intérieure avec la politique extérieure, ni laissé les griefs que nous inspire la première influer sur le jugement que nous portons de la seconde. Notre politique extérieure, prise dans son ensemble, a été prudente et sensée; elle n'a rien compromis sur aucun point du globe, et sur quelques-uns, elle a facilité et réalisé les seules solutions que nous pouvions attendre, sinon désirer.

En revanche, la *République française* riposte par ce coup droit :

M. Delcassé s'est plaint amèrement, à la tribune du Palais-Bourbon, des attaques de la presse française, qui a l'impertinence grave de mécon-

naître son sans-gêne diplomatique et de lui répondre Fachoda quand il monte au Capitole chinois. Il n'aura pas le même reproche à faire aux journaux anglais qui lui ont tressé à l'envi des couronnes et le félicitent de si bien comprendre les intérêts français au point de vue britannique.

Dans le discours qu'il a prononcé, ils reconnaissent trait pour trait la politique qu'ils nous ont toujours conseillée, celle-là même qu'ils ont sans cesse désiré nous voir pratiquer, et tous leurs vœux vont à ce que M. Delcassé soit longtemps, longtemps mis à même de diriger notre politique extérieure. Ces compliments iront-ils au cœur de notre ministre des affaires étrangères?

Nous n en savons rien ; mais, si nous étions à sa place, nous serions tout de même inquiets; car il faudrait à nos voisins d'outre-Manche un don de désintéressement dont ils ne sont pas coutumiers pour que leur sincérité égalât leur enthousiasme.

D'ordinaire ce n'est pas ce qui plaît davantage à Londres qui nous convient le plus, mais peut-être au quai d'Orsay a-t-on maintenant changé tout cela!

Enfin la *Liberté* écrit également :

M. Delcassé nous déclare bien haut que notre entente avec la Russie est complète, que l'union ne fut jamais plus étroite, que la double alliance permet les longs desseins, que, pour les réaliser, il faut la patience, l'esprit de suite et le temps; assurément nous attachons un grand prix à ces affirmations; mais il ne suffit pas de mûrir les longs desseins et de concevoir les vastes pensées pour aboutir; il y faut de l'esprit de décision, l'énergie avec la persévérance, et si nous n'aimons pas plus que le ministre la politique du poing tendu, nous n'avons aucun goût non plus pour celle de la joue offerte. Il faut bien que nous le disions, il nous déplaît souverainement qu'après la Chambre la presse anglaise tout entière célèbre les déclarations de M. Delcassé, au lendemain du jour où elle s'évertuait à nous susciter, en même temps qu'à la Russie, les embarras et les complications que l'on sait. M. Delcassé appréciera comme nous le prix de ces éloges.

Nos missions en Afrique. — Sous ce titre, M. André Mévil a publié, dans l'*Eclair*, un article militant dont voici les principaux passages :

La mort de Bretonnet paraît mettre un nouveau point d'interrogation sur notre politique dans la région du Tchad. Certains semblent vouloir prendre prétexte de cette mort pour crier au sauve-qui-peut général. Nous voyons, non sans étonnement, quelques-uns de nos confrères, qui, autrefois, avaient prodigué leurs encouragements à Gentil et vanté très fort son œuvre, venir aujourd'hui conseiller une retraite en bon ordre.

On dit que le ministre actuel des colonies serait partisan de cette retraite et que ceux qui la conseillent sont ses porte-parole. Mon Dieu, étant donné que M. Decrais se plaît, en fait d'affaires coloniales, à cultiver le paradoxe, cela ne m'étonne guère.

Si, cependant, M. Decrais se donnait la peine d'examiner conscien-

cieusement les derniers événements, il s'apercevrait bien vite que notre situation dans la région du Tchad n'a été compromise que par les bévues du gouvernement. Qu'il répare donc, au plus vite, ces bévues gouvernementales, au lieu de chercher à les aggraver. Enfin, cette situation est-elle aussi compromise qu'on veut bien le prétendre? Et d'où vient cet affolement qui semble régner au pavillon de Flore?

J'ai connu une époque fort rapprochée de nous, où, dans nos colonies d'Afrique, depuis le Congo jusqu'au Sénégal, les affaires étaient autrement difficiles à mener qu'aujourd'hui. Elles faillirent même souvent devenir fort périlleuses. Eh bien, à cette époque-là, on sut conserver son sang-froid au ministère des colonies.

La formule de l'action française en Afrique, depuis Crampel, a été l'union, sur les bords du Tchad, de l'Algérie, du Soudan et du Congo. Cette formule n'a pas été adoptée à la légère, mais sciemment. Pour la mener à bien, de courageux efforts ont été tentés et de bons Français sont morts. Il y a deux ans, Gentil, soutenu par le gouvernement français, a réussi à établir notre influence sur toute la région du Tchad; c'était afin de consolider l'œuvre commencée qu'il s'était remis en route.

Il paraît que ces choses-là ne comptent plus, puisqu'à présent l'on cherche, en prenant comme prétexte un échec passager dû à l'incohérence ministérielle, à renier la formule passée et à effacer, d'un trait de plume, dix ans d'efforts, parce que les idées nouvelles du ministre actuel exigent ce sacrifice. Encore une fois, une telle prétention est inadmissible.

Si nous nous lançons sur cette voie glissante de l'arbitraire, on se demande où iront nos destinées coloniales. Aujourd'hui, M. Decrais veut abandonner la région du Tchad; demain, un de ses successeurs voudra faire évacuer l'Oubanghi ou bien nommer Rabah ou Samory gouverneur du Congo.

Autrefois, on a dénoncé énergiquement la pétaudière coloniale. Hélas! je crains bien que d'ici peu l'on soit obligé de dénoncer, non moins énergiquement, l'anarchie coloniale.

Le partage de l'Autriche. — Sous ce titre : « L'Europe sans Autriche », la *Revue des Deux Mondes* publie une remarquable étude, qui vient fort à propos, au moment où la rentrée en scène du Parlement autrichien a remis à l'ordre du jour les différentes questions, intérieures et internationales, que soulève la situation troublée de la monarchie autrichienne. On sait quelles sont les préoccupations de ceux qui suivent la marche des événements à Vienne et à Prague. Il leur semble, étant donné l'exaspération des passions nationales, que, seul, le loyalisme des populations autrichiennes à l'égard de l'empereur actuel maintient encore entre elles quelque cohésion, et que, à l'avènement de son successeur, tout l'édifice de la monarchie s'en ira en morceaux. Ces morceaux, naturellement, seraient recueillis par les puissances environnantes, la Russie, l'Allemagne, la Roumanie, l'Italie. C'est donc du partage de l'Autriche qu'il s'agirait alors. Aussi, suit-on le développement de la question avec le plus

grand soin, non seulement dans les pays qui auraient à profiter directement de ce partage éventuel, mais aussi dans ceux qui, indirectement, auraient sans doute leur mot à dire, si le problème autrichien venait à se poser sous cette forme. La France, cela va de soi, se trouverait dans ce dernier cas. Il y a donc là, pour tous ceux qui s'occupent de politique internationale, une source de préoccupations constantes. Or, M. Charles Benoist, — l'auteur de l'article, — après s'être livré à une étude approfondie de la question, arrive à cette conclusion que ces préoccupations sont très exagérées, si même elles ne manquent pas de toute raison d'être.

Le problème, dit-il, peut se ramener à ces deux questions, qu'on doit examiner séparément : 1° Y a-t-il vraiment lieu de craindre que l'Autriche, à l'avènement du prochain empereur, ne se désagrège spontanément ? 2° Si cette éventualité faisait mine de se produire, les puissances voisines, qui sont censées devoir en profiter, auraient-elles intérêt à la favoriser, ou, au contraire, n'estimeraient-elles pas plus prudent de chercher à enrayer le mouvement ?

En ce qui concerne le premier point, M. Charles Benoist estime qu'on se méprend sur l'étendue des conséquences que pourront avoir les animosités de race et de nationalité. Ce n'est pas qu'il croie au maintien du *statu quo*. Au contraire, il tient pour presque certain que des modifications profondes se produiront dans la configuration politique de l'Autriche, mais plutôt dans le sens du fédéralisme que dans celui d'une dislocation. Qu'on remarque, en effet, que ce sont les revendications des Tchèques qui constituent la principale cause de la situation troublée qui est faite à la monarchie. Les autres nationalités, cela est vrai, ont aussi leur amour-propre particulier, mais leur attitude n'a rien de particulièrement menaçant. C'est à Prague seulement qu'est la source du danger, les pangermanistes du groupe Schœnerer étant plus bruyants que nombreux. Or, que demandent les Tchèques ? Ils ne veulent pas se séparer de la monarchie austro-hongroise. Ils veulent simplement que la Bohême y soit mise sur le même pied que la Hongrie, que l'empereur d'Autriche soit roi de Bohême comme il est roi de Hongrie ; moyennant quoi ils resteront sujets loyaux de ce souverain à trois couronnes. Cela étant, et malgré les vives résistances qui se manifestent à Vienne contre le « droit d'Etat » de la Bohême, il semble évident qu'on le lui accorderait plutôt que de voir la monarchie se disloquer. Au *dualisme* austro-hongrois serait donc substitué le *trialisme* austro-tchéco-hongrois. De cette manière, tout danger de dislocation serait conjuré.

Mais mettons les choses au pis et supposons que ce danger de dislocation se manifeste réellement. M. Charles Benoist estime que toutes les puissances voisines auraient intérêt à le conjurer. Certes, l'Allemagne pourrait obtenir un bel accroissement de territoire :

113.000 kilomètres carrés, avec 9 millions d'habitants. En outre, elle prendrait Trieste, quoique non allemande, pour avoir un débouché sur l'Adriatique. Mais elle se trouverait désormais dans la situation que Bismarck avait voulu éviter à tout prix : à une Allemagne prussienne et protestante serait substituée une Allemagne autrichienne et catholique. Ce serait une modification complète de la situation actuelle; l'ancien antagonisme entre Berlin et Vienne renaîtrait. Quant à la Russie, qui s'oriente de plus en plus vers l'Asie, elle n'aurait qu'un intérêt problématique à s'annexer des populations slaves si diverses, qu'elle ne pourrait que difficilement se les assimiler. En outre, l'Allemagne et la Russie deviendraient voisines sur une étendue de frontières beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, en sorte que les chances de conflits entre elle se multiplieraient. Quant à l'Italie, elle aurait moins d'intérêt encore à ce partage, car elle serait sacrifiée. Elle recevrait quelques territoires *irredenti ;* mais Trieste, l'objet de ses rêves, serait à jamais perdue pour elle. Pour ce qui est de la Roumanie, enfin, on ne discerne pas non plus l'avantage qui résulterait pour elle de l'annexion de quelques populations roumaines, formant des îlots ethniques au milieu de populations étrangères. M. Charles Benoist croit donc que les puissances voisines de l'Autriche doivent travailler à son maintien comme Etat-tampon, bien plutôt que désirer sa dislocation à leur profit.

Quant aux autres Etats européens, le collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* estime qu'ils devront se féliciter d'une solution qui rendrait inutile le partage de l'Autriche. Car il nous présente, de ce que serait « l'Europe sans Autriche », une image plutôt inquiétante. Elle ne comprendrait plus que deux États tout-puissants : la Russie, qui pèserait de tout son poids sur l'Asie; l'Allemagne, qui étoufferait les pays d'Occident. Autant dire qu'il n'y aurait plus d'Europe dans le sens politique que cette entité a eu jusqu'à présent. Si, donc, l'on a pu dire qu'il faudrait inventer l'Autriche si elle n'existait pas, il faut, — c'est la conclusion de M. Charles Benoist, — faire tout aujourd'hui pour la conserver, puisqu'elle existe. C'est également la conclusion à laquelle arrive le *Journal des Débats*, après avoir analysé comme nous venons de le faire ce travail si suggestif.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

ANGLETERRE. — **La guerre du Transvaal.** — Cette guerre est naturellement l'objet des plus vives préoccupations de la presse anglaise. En dehors des discussions engagées sur le sort futur des deux Républiques sud-africaines après la victoire finale, escomptée avec un imperturbable aplomb, il n'y a guère d'intéressant à citer que les rectifications apportées par lord Salisbury aux interprétations de certains passages de son discours au banquet du lord maire.

Ces rectifications sont contenues dans une lettre du premier ministre au directeur du *Times*. Il y relève les assertions que lord Edmond Fitz Maurice lui a prêtées dans un discours prononcé au banquet de l'Anchor Society à Bristol le 14 novembre. En voici le texte :

Au Directeur du *Times*.

Monsieur,

Je constate que lord Edmond Fitz Maurice a fait allusion hier soir, au banquet de l'Anchor Society à Bristol, en termes courtois, aux *paroles* que j'ai prononcées au Guildhall jeudi soir et qu'il exprime l'espoir « que ces paroles n'ont pas été prononcées à la légère ». Aussi est-il essentiel que je fasse remarquer que, par inadvertance, il m'a attribué un langage que je n'ai pas tenu. Ordinairement, je ne m'inquiète pas d'être mal interprété, parce que je n'y suis que trop habitué. Mais lord Edmond Fitz Maurice, sous le gouvernement libéral, représentait l'Office des affaires étrangères aux Communes, je me vois donc dans la nécessité de ne pas pouvoir laisser passer sous silence sa citation inexacte de mon discours. Voici les paroles dont je me suis servi et que vous avez rapportées dans le compte rendu de mon discours :

« En ce qui concerne l'avenir, je n'oserais dire quoi que ce soit si ce n'est pour repousser les étranges assertions que je trouve parfois dans les journaux du continent. J'y ai vu affirmer l'autre jour, non par un journaliste d'occasion, mais par un homme qui a fait partie d'un gouvernement français, que cette guerre a pour objet de donner satisfaction aux convoitises des lords voraces qui désirent avoir leur part de l'or du Transvaal. J'ai l'honneur d'affirmer à ce monsieur que le cabinet n'a pas touché « un liard » ni du Transvaal ni d'une autre mine d'or quelconque..... Je voudrais aller plus loin et dire que l'Angleterre, en général, ne tirerait aucun avantage de la possession des mines d'or, et que son gouvernement apporterait seulement les bienfaits d'une bonne administration à ceux qui s'occuperaient de cette industrie.....

« Mais c'est là où se limite notre intérêt. Nous ne cherchons pas de mines

d'or. Nous ne cherchons pas de territoire. Ce que nous désirons, c'est des droits égaux pour tous les hommes de toutes les races et la sécurité pour nos compatriotes et pour notre empire. Je ne veux pas demander par quels moyens ces résultats pourront être obtenus. L'heure pour demander cela n'est pas encore venue. »

Voici comment lord Edmond traduit ce passage :

« J'espère que lorsque lord Salisbury a dit : « Nous ne sommes pas allés dans le Sud africain pour étendre nos possessions, obtenir des mines d'or ou dicter des conditions de paix humiliantes », il a exprimé l'opinion de son gouvernement et de son parti. »

Je ne veux pas discuter les arrangements qui, dans des circonstances encore à venir, peuvent paraître désirables au gouvernement ; mon intention est seulement de protester contre toute personne qui prétend que la citation attribuée à lord Edmond est la représentation correcte de mon discours.

Je suis votre très obéissant serviteur. SALISBURY.

Cette rectification, comme on le voit, n'est ni catégorique ni claire. Le premier ministre ne veut point discuter : de cette façon il ne s'embarrassera ni ne se contredira. Il paraîtra avoir répondu par un profond désintéressement aux reproches de M. Etienne, et il réservera en même temps les futures exigences de l'Angleterre victorieuse. L'hypocrisie et la duplicité anglaises ne sont décidément pas de vains mots.

L'Angleterre impérialiste. — Le journal nationaliste irlandais l'*United Irishman*, qui, ces jours derniers, allait jusqu'à réclamer pour l'Irlande la substitution de la souveraineté française à celle de l'Angleterre, a publié contre certains excès de la colonisation anglaise un article dont voici quelques passages :

La presse britannique....

Cette presse humaine et éclairée est profondément affectée par les mauvais traitements que les infortunés indigènes ont eu à souffrir de la part des brutaux Hollandais. Pour conjurer de nouvelles épreuves, elle est heureuse d'apprendre que les Basutos s'arment et que l'agent anglais dans le Basutoland a rappelé aux indigènes les mauvais traitements qui leur ont été infligés par les habitants de l'État Libre et qu'il les a adjurés de ne pas se soulever de nouveau contre les burghers de l'État Libre. Quelle nation loyalement chrétienne que ces Anglais !

Durant un séjour que j'ai fait en Afrique, j'ai été profondément impressionné par les procédés humains avec lesquels l'Anglais traitait le Cafre. Il lui enseignait la Bible ; il lui enseignait qu'il était un homme et un frère, et il le traitait comme un chien. Il le pressurait de taxes et le contraignait à travailler pour lui, il le rouait de coups, cela pour maintenir son âme dans un état d'humilité et de soumission.

L'ouvrage d'Olive Schreiner, *le Cavalier Peter Halkett*, a scandalisé tous les hommes civilisés qui l'ont lu, sauf les lecteurs qu'il a trouvés dans l'Afrique du sud et en Angleterre. Il n'a choqué personne en Afrique. Tous ceux qui habitent le Zambèze et le Cap savaient que courageuse

comme est cette lady si bien douée, elle n'aurait pas osé dire la dixième partie de la vérité en ce qui concerne les atrocités commises par les Anglais dans la Rhodésia. Le tableau qu'elle trace des infamies perpétrées dans cette région est à la réalité ce qu'est la lumière de la lune à la lumière du soleil, ce qu'est l'eau au vin.

Pour citer ici les paroles du défunt évêque Moriarty, l'Enfer n'est point assez brûlant, l'éternité n'est point assez longue pour punir les monstres blancs conduits par Rhodes, Jameson et Rocheford Maguine, qui se sont emparés du territoire de Lo Ben.

Maguine était l'homme qui fraya la voie. Il visita Lo Ben, il reçut de lui l'hospitalité et obtint de ce roitelet indépendant l'autorisation pour les hommes blancs d'entrer dans son pays et de se mettre à la recherche de l'or.

Les « pionniers », sous le commandement de Frank Johnson et de Selans le Chasseur, pénétrèrent alors dans le pays. Plusieurs de ces pionniers étaient des gens assez honnêtes, mais la plupart d'entre eux étaient des bandits et des assassins. Pendant un an environ, ils vécurent en état de paix relative avec les Matabélés jusqu'à ce que Jameson entrât en scène. A peine arrivé, il s'efforça de provoquer les indigènes à des actes d'hostilité. Les hommes blancs prirent une attitude dominatrice ; les actes de pillage et de meurtre se multiplièrent. Toutefois la guerre n'éclata que lorsque les Anglais voulurent empêcher par la force Lo Ben de prélever son tribut annuel sur la tribu de Mashona, qui était sa vassale. La guerre ne dura pas longtemps. Les Matabélés braves, mais mal armés, n'étaient pas de taille à tenir tête aux canons Maxim de Jameson. Ils furent massacrés et l'on s'empara de leur pays.

Je ne puis décrire les horreurs de cette guerre dans les colonnes d'un journal. Les Matabélés battus demeurèrent soumis pendant une couple d'années. Puis, cédant à l'appel pressant de leurs femmes, ils se soulevèrent de nouveau contre les Anglais. Chacun devinera sans peine quel était le motif de cet appel.

La seconde guerre fut plus sanglante et plus féroce que la première. Les Anglais faillirent avoir le dessous. Pressés par leurs femmes et par leurs enfants, les pauvres Cafres se battirent avec rage contre la race qui les avait décimés. Les troupes impériales vinrent au secours des Rhodésiens et les sauvèrent de la destruction.

J'ai entendu, à maintes reprises, des histoires de meurtres et d'attentats à faire frémir, racontées par des cavaliers de la Compagnie à charte. Il n'est pas un journal au monde qui pourrait publier un récit fidèle de la façon dont les Anglais ont « pacifié » la Rhodésia : assassinat des blessés sur le champ de bataille, mutilation des cadavres, torture infligée aux prisonniers avant leur exécution, — voilà, sans parler d'autres faits du même genre, les actes accomplis par les porte-drapeau de la civilisation. Les Irlandais qui voudront se rendre compte de la façon dont les Anglais traitaient les femmes de leurs ennemis n'ont qu'à se souvenir des actes commis il y a un siècle par les Anglais à Wexford, cela leur donnera une idée approximative de la façon dont les troupes anglaises se sont comportées dans la Rhodésia.

Je n'affirme ici rien qui ne soit rigoureusement exact. Qu'un officier

quelconque de la Compagnie à charte ose nier que les cavaliers de la Compagnie attachaient les prisonniers à la queue de leurs chevaux, et qu'ils lançaient ceux-ci au galop, jusqu'à ce que les pauvres diables eussent les membres déchirés et ne fussent presque plus que des cadavres; qu'il ose nier que les prisonniers dans le Boulouwayo furent contraints à défiler devant des hommes armés jusqu'à ce qu'ils tombassent criblés de coups, et que des paris étaient engagés sur la question de savoir combien de yards les pauvres diables pourraient couvrir avant d'être tués; qu'il ose nier que la mutilation des morts était librement pratiquée par les cavaliers ; qu'il ose nier que les cavaliers recevaient l'ordre de tuer les Cafres blessés; qu'il ose nier qu'un officier anglais, qui protesta contre les traitements infligés aux Matabélés, fut exécuté! Honneur à ce brave et généreux soldat, bien que ce fût un Anglais! Son âme se révolta contre les atrocités dont il était témoin, et intrépidement il éleva la voix contre la bande d'abominables gredins qui l'entourait. Il expia cruellement cette audace. Et aujourd'hui, quelque part, dans les déserts de la Rhodésia, gisent sans sépulture les ossements du seul Anglais qui osa protester contre l'assassinat et la torture dont les Cafres étaient victimes. Mais son âme est avec les héros. On aura beau nier toutes ces choses, elles sont aussi vraies que le soleil de Dieu resplendit dans le ciel, rigoureusement exactes. Et maintenant, ô Anglaise chrétienne, verse des larmes sur le cruel traitement que les Boers infligent aux indigènes!

ALLEMAGNE. — **La politique impérialiste de l'Angleterre.** — La revue allemande la *Zukunft* caractérise en quelques traits vigoureux les procédés de l'Angleterre dans l'Afrique australe.

Ce que saint Augustin disait des Romains, les fils d'Albion le disent ou le pensent de l'empire universel de la Grande-Bretagne. La Providence a destiné les Anglais à la domination sur le reste de l'humanité afin de récompenser leur haute sagesse, leur discipline et leur persévérance. Faut-il s'étonner qu'un peuple si fier et si fort, auquel l'*Imperial Federation League* et les partisans du *Greater Britain* ont montré de nouveaux buts, ne peut accepter avec calme la résistance tenace d'une petite race de paysans arriérés ? Tout ce qu'on raconte sur le droit de vote des uitlanders et sur la nécessité des réformes économiques et sociales dans la République sud-africaine n'est qu'un prétexte bien facile à pénétrer.

L'Angleterre veut dominer de Capetown jusqu'au Caire. Elle a dupé l'Allemagne sans difficulté. La France est évincée de l'Egypte et a été humiliée à Fachoda. L'Italie n'est plus une Grande Puissance et est incapable de toute politique d'expansion ; quant à l'État du Congo, si mal administré, on s'arrangera avec lui tôt ou tard.

Le prestige du peuple des seigneurs anglo-saxons serait endommagé, même en dehors de l'Afrique australe, si l'Angleterre ne réussissait pas à faire plier la petite race des Boers. La tendance de ces derniers à s'isoler, à vivre selon la vieille routine et à n'accepter de l'évolution moderne que les bénéfices en espèces sonnantes et trébuchantes a sans doute donné lieu à des injustices manifestes. Les étrangers qui ont tant contribué à la pros-

périté du pays pourraient bien exiger d'avoir les droits des citoyens. La colère provoquée par une telle injustice se serait manifestée d'une manière beaucoup plus violente si les Anglais ne s'étaient fait détester du Cap jusqu'au Caire grâce à leur attitude hautaine. Il n'y a pas que tous les éléments hollandais qui se rallient du côté des Boers; il y a encore toute la population allemande, française et irlandaise de l'Afrique du Sud. Il est fort probable qu'une partie des indigènes fera cause commune avec l'alliance des Hollandais et on espère renouveler les victoires de Laings-Neck, d'Ingogo et de Majuba.

La guerre du Transvaal et les services postaux. — Le *Journal de la navigation allemande* insiste sur la nécessité de créer de meilleures communications postales avec l'Afrique du Sud, à présent que, par la guerre, les lignes anglaises sont désorganisées et que l'Allemagne et la Hollande notamment n'ont plus à leur disposition que la ligne allemande de l'Afrique australe (Deutsch Ost-Afrika Linie), dont les steamers partent de quinzaine en quinzaine pour la baie de Delagoa, en alternant leur route de la façon suivante : Hambourg-Amsterdam-Delagoa et Anvers-Lisbonne-Naples-Delagoa. Ce service, jusqu'ici bimensuel, dit le journal allemand, devra être augmenté, aussi bien pour des considérations commerciales — le marché international ne pouvant plus se contenter d'une malle par quinzaine — que pour des raisons d'un autre ordre.

Le gouvernement allemand, d'ailleurs, quelque temps déjà avant la guerre, avait reconnu l'urgence d'une extension du service postal avec l'Afrique méridionale, en accordant une subvention de 300.000 marcs dans ce but.

Il faudrait, en outre, que des mesures fussent prises pour que le service postal avec la baie de Delagoa et les deux républiques boers ne subît pas de retards par l'intervention des bâtiments de guerre anglais, croisant dans ces parages. Les puissances européennes pourraient, à ce sujet et d'un commun accord, faire des remontrances au cabinet de Saint-James. En attendant, il serait désirable que le gouvernement allemaad rassurât d'une façon catégorique les intéressés, au sujet de ce service postal.

Ensuite, il conviendrait d'étudier les moyens de créer un service plus fréquent — hebdomadaire pour le moins au lieu de bimensuel. Les mails-steamer allemands, entre l'Allemagne et l'Asie australe, font actuellement un service bimensuel. L'empire allemand est, en outre, desservi par les paquebots italiens et par ceux des deux ligues hollandaises. Tous ces bateaux font escale à Aden, à l'aller comme au retour, et pourraient, par conséquent, être utilisés jusqu'à ce port pour le service postal avec l'Afrique du Sud. Resterait la création d'une ligne de jonction relativement courte entre Aden et Lourenço-Marquez dont les frais, d'après le journal de navigation allemande, seraient peu considérables, comparés aux grands avantages qu'offrirait un service postal plus rapide. Quant à la Hollande, dont le peuple est uni par tant de liens aux républiques sud-africaines, non seulement y verrait-on avec satisfaction la création de cette nouvelle ligne, mais on y contribuerait certainement de grand cœur.

Si l'on rapproche cette information du débat au Parlement hollandais, où la création de nouvelles lignes postales a été demandée et quasi promise, on en pourra tirer d'intéressantes conséquences.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Dépenses militaires et maritimes.* — Les récentes manifestations de l'empereur Guillaume II montrent qu'un nouvel effort d'ordre maritime est à prévoir très prochainement. En attendant, résumons, d'après le *Temps*, les dépenses militaires et maritimes des dernières années :

Pendant les huit dernières années du règne de Guillaume Ier, les dépenses militaires s'élevèrent à 4.114 millions de marcs. Pendant les huit premières années du règne de Guillaume II, les mêmes dépenses s'élevèrent à 5.926 millions de marcs, soit une augmentation de 1.800 millions de marcs.

La dette allemande, depuis la mort de Guillaume Ier jusqu'en 1897, s'est triplée. De 721 millions, elle est montée à 2.142 millions.

Les impôts de l'empire, qui, en 1888-1889, avaient atteint la somme de 507 millions, avaient monté à 790 millions en 1896.

De 1889 à 1897, l'amirauté allemande n'a pas construit moins de 7 cuirassés de ligne, 8 cuirassés de côtes, 6 grands croiseurs, 10 petits croiseurs, 38 torpedos et le yacht impérial *Hohenzollern*. Les dépenses de la marine ont monté de 14 à 40 millions et l'effectif a été porté de 15.573 à 21.835 hommes.

Italie. — *L'Émigration italienne dans la République Argentine.* — Dans la *Nuova Antologia*, M. P. Barbera, rendant compte des impressions qu'il a recueillies dans la République Argentine au sujet de l'émigration italienne, fait, à ce propos, les réflexions suivantes :

Puisque l'émigration continue de milliers d'Italiens est une nécessité inévitable, le gouvernement d'un pays qui subit une telle nécessité a le devoir d'intervenir, dans de justes limites, pour la protéger et pour la diriger.

Il est d'ores et déjà prouvé que parmi tant de directions que le courant d'émigration italien a pris ou pourrait prendre, celle qui est dirigée vers La Plata est la plus rationnelle et mérite le mieux d'être encouragée. Car, outre les raisons du climat et de race, il y a encore des raisons politiques qui militent en sa faveur.

Dans la République Argentine, il y a à l'heure qu'il est tant d'Italiens, qu'ils constituent déjà une forte majorité sur les autres nationalités, et sous peu ils auront dépassé en nombre les habitants natifs de la République Argentine.

Mais, si l'on veut assurer et maintenir une prédominance, non seulement numérique, mais aussi morale, il faut qu'avec les laboureurs émigrent aussi les gens cultivés et des capitalistes ; il faut que les classes dirigeantes

italiennes y soient aussi largement représentées que les classes ouvrières; il faut que l'intelligence et l'argent italiens disputent la place aux Anglais et aux Allemands.

M. P. Barbera ajoute comme conclusion :

De mon récent voyage j'emporte la conviction que dans la République Argentine la période des agitations intestines a cessé; la fièvre de la spéculation folle et immorale a passé et le tassement politique et législatif a commencé.

La République Argentine, ayant au pouvoir des hommes qui ont l'intention d'épurer l'administration politique et judiciaire, est la nation sud-américaine à laquelle est réservé l'avenir le plus brillant : on peut prévoir qu'elle aura l'hégémonie sur les nations voisines. Et il est bon de constater que dans ce pays dont les destinées s'annoncent si prospères, l'élément italien est destiné à prédominer sur les autres.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Unification de l'enregistrement en Indo-Chine.* — Par arrêté du 13 septembre, M. Doumer a créé, à la direction des affaires civiles, un emploi de chef du service de l'enregistrement, des domaines et du timbre de l'Indo-Chine, qui sera chargé, sous l'autorité du directeur des affaires civiles, d'instruire les affaires relatives à l'enregistrement, aux domaines et au timbre, d'assurer l'exécution des règlements concernant le service et de veiller à la régularité de la perception des droits.

M. Doumer a supprimé, en même temps, l'emploi du chef de service de l'enregistrement, des domaines, du timbre et des contributions directes de la Cochinchine, et a nommé celui qui l'occupait, M. Courteaud, chef du service nouveau qu'il créait pour toute l'Indo-Chine, à partir du 1er janvier 1900, aux appointements de 20.000 francs.

La colonie allemande de Kiao-tchéou. — La *Deutsche Kolonialzeitung* du 12 octobre, donne d'intéressants détails sur la nouvelle colonie allemande de Kiao-tchéou.

Le trafic maritime du port de Tsintaou, en juin dernier, se décompose ainsi :

11	vapeurs allemands	avec	7.914,30	tonnes
6	» anglais	»	3.159,10	»
3	» russes	»	1.446,00	»
1	voilier anglais	»	1.246,89	»
1	vapeur japonais	»	768,52	»

Les travaux d'établissement du port de commerce se poursuivent avec activité. On vient d'adjoindre, au matériel de service, une barcasse, une grue flottante de 25 tonnes et deux gabarres à soupape.

Une locomotive fonctionne, une partie du matériel roulant est

réunie et le plus grand nombre des machines des ateliers sont prêtes à fonctionner. La carrière de pierres située au bord du futur bassin du port est ouverte ; celle de l'Iltisberg le sera bientôt. Quant à la ligne de raccordement de Tsintaou au port, la voie est déjà jalonnée et l'établissement du palier va commencer.

Une partie des ponts sur les cours d'eau de la plaine est déjà achevée.

Le remblai de la digue entre Wormans Island et le Riff avance. On y apporte chaque jour de la carrière de Zankaou environ cent mètres cubes de matières.

L'achèvement des ponts d'embarquement du gravier à Tsintaou permet de commencer les travaux de bétonnage à Wormans Island pour la construction du brise-lames : la machine à béton est prête. Les ponts reliant l'usine à béton aux piliers d'épreuves dans la direction du futur brise-lames est fini.

On a aussi commencé la construction d'un débarcadère à Wormans Island.

Les forages et les sondages du port sont exécutés sur plus de la moitié de son étendue.

Le petit port est moins avancée par suite du manque de travailleurs.

Un phare va être construit. Les fondations sont déjà établies à Innui-san.

Les travaux de canalisation ont souffert aussi du manque de travailleurs. Il n'a pas été possible de les terminer avant la saison des pluies. Toutefois un certain nombre d'immeubles sont déjà reliés à la canalisation.

La construction des rues a fait un pas essentiel par suite de l'exécution du remblai de la chaussée dans la rue du Prince-Henri, remblai exécuté à peu près dans toute sa largeur et sa hauteur. On travaille aux autres rues dans la mesure du possible. Les principales voies seront éclairées par 58 lampes à arc. A cet effet une usine sera construite à Tsintaou. L'entrepreneur, à qui on garantit pour l'éclairage des rues une consommation moyenne de 100 kilowatt, devra également fournir l'éclairage et la force motrice aux établissements privés et publics.

L'administration chargée des constructions déploie la plus grande activité.

Au lazaret du gouvernement, le pavillon de la pharmacie et une remise sont commencés. Le plan d'un double pavillon pour loger les employés subalternes est terminé. On a élevé à Tapaoutaou six maisons des plus simples pour les coolies chinois, tandis qu'on en commençait dix autres devant la carrière d'Iltisberg pour les coolies occupés à la construction du port. Les plans pour la construction de

casernement destinés à deux compagnies sont en préparation. Les bâtiments de l'école allemande établie dans la maison de la justice se sont trouvés trop petits. Provisoirement cette école a été transportée dans la nouvelle demeure de l'administration des constructions près du chantiers des ponts. Mais on va en construire une nouvelle plus vaste.

L'état des semailles dans l'arrière-pays de Kiao-tchéou est excellent. Une bonne récolte serait d'autant mieux bien venue que le sud de la province de Chantoung a été réduit à une affreuse misère par trois mauvaises récoltes consécutives.

La tranquillité est rétablie dans la contrée de Kiao-tchéou, et le lieutenant de Rettberg a pu rentrer avec son détachement à Tsintaou. L'action énergique du gouvernement a eu pour résultat de rappeler à leurs devoirs les hauts dignitaires chinois. Une tentative d'insurrection tramée par un riche mahométan, Sang, porteur d'un bouton scientifique, à Chueheng, ville située à environ 160 li au sud de Kiao-tchéou près de la grande route d'Itchoou-fou, a été étouffée par l'opportune arrivée du gouverneur de Chantoung qui s'est rendu en personne à Chucheng, a fait arrêter Sang et l'a dépossédé de son bouton et de son titre. A la suite de cet acte d'autorité, les rebelles qu'on pouvait évaluer à 10.000 se sont dispersés.

La *Deutsche Kolonialzeitung* prévoit que, si l'on déploie toujours cette prudence et cette énergie, le temps n'est pas loin où les Européens pourront se promener au Chantoung, une simple canne à la main.

Formose. — *Occupation japonaise.* — Cette occupation est toujours limitée aux villes maritimes; d'après l'*Overland China Mail*, l'anarchie la plus complète régnerait dans les 4/5 du pays; les Japonais laisseraient le gouvernement de ces territoires indépendants à des chefs rebelles auxquels ils donnent en outre de larges présents; du brigand ils font un gendarme, seulement ce gendarme défend l'accès de l'intérieur aux Japonais.

Japon. — *Importation des bicyclettes.* — D'après l'*Osaka Asahi*, la valeur des bicyclettes importées en trois ans a été de :

100.500 yen	en	1896
182.300	—	1897
240.800	—	1898

Exportation du charbon de Moji. — Pendant les six premiers moi de l'année 1899, l'exportation de ce charbon japonais a été de : 680.169 tonnes d'une valeur de 4.238.363 yen.

III. — AFRIQUE.

Tripolitaine. — *Pêcheries d'éponges, exportation.* — Dans une intéressante correspondance de M. L. Rais, gérant du Consulat général de France à Tripoli de Barbarie, à la chambre de commerce française de Constantinople, nous trouvons les informations suivantes :

La valeur des éponges exportées de Tripoli de Barbarie en 1898 a atteint 1.750.000 francs, soit près du double de la moyenne des dix dernières années. L'exportation avait été très restreinte en 1897, et les stocks qui étaient restés de la campagne précédente ont contribué à augmenter les exportations de 1898. Il n'en reste pas moins établi que la saison de pêche de 1898 a été exceptionnellement productive, moins cependant que ne l'avait été celle de 1893.

Les pêcheurs d'éponges viennent presque tous des îles grecques et turques de l'Archipel; les uns se servent de scaphandres, les autres emploient les *gangaves*, sortes de dragues. Les pêcheurs à nu ont dû renoncer à pêcher sur la côte de Tripoli en raison des dangers qui les y menacent.

Les éponges pêchées avec les scaphandres sont les meilleures; leur prix a atteint, l'année dernière, 26 francs l'ocque pour les plus belles.

Les bateaux à scaphandre viennent par groupes de quatre à cinq accompagnés d'un bâtiment auxiliaire qui reçoit chaque soir le produit de la pêche journalière et remet aux équipages les approvisionnements qui leur sont nécessaires. Cinquante bâtiments munis de scaphandres ont pêché l'année dernière sur la côte de Tripoli pendant la saison d'été (mai à octobre); quatre bâtiments seulement sont restés pendant l'hiver, allant à la pêche lorsque l'état de la mer le leur permettait.

Les bateaux à dragues, au nombre de vingt-cinq environ en 1898, ont fait une pêche beaucoup moins abondante. Ce mode de pêche a, d'ailleurs l'inconvénient de détériorer beaucoup les éponges qui se, vendent naturellement moins cher.

Les pêcheurs ne vendent sur place qu'une partie du produit de la saison, 25 à 30 %, à des prix variant de 20 à 25 francs l'ocque. Le reste est emporté par les bateaux de pêche dans leur pays d'origine. Là, les éponges peuvent subir une préparation plus soignée; on les mélange ensuite avec les produits d'autres contrées.

Comme permettent de le constater les chiffres cités ci-dessus, la pêche des éponges a donc une grande importance à Tripoli de Barbarie. La côte de Tripoli, depuis Misurata jusqu'à la frontière tunisienne, n'est exploitée que depuis une dizaine d'années, fournissant en moyenne de 800.000 à 1.000.000 de francs d'éponges de qualité ordinaire.

Mais cette exploitation ne saurait se maintenir longtemps aussi

intense. A la suite du succès de la campagne de 1898, les bâtiments de pêche sont venus plus nombreux en 1899; le nombre des bateaux à scaphandres dépasse soixante. Les bateaux à dragues ont augmenté dans une proportion encore plus grande et l'on compte plus de cent bâtiments hellènes ou ottomans; de plus, les pêcheurs d'Italie ont tenté, cette année, de pêcher sur la côte de Tripoli.

Il est impossible encore d'évaluer les résultats de la saison de 1899; mais les personnes qui s'occupent spécialement de cette question craignent que le nombre des pêcheurs ne soit excessif et que, dans de pareilles conditions, les bancs d'éponges ne soient bientôt épuisés[1].

Madagascar. — *Concession de terres et de mines à la Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar.* — Un décret en date du 28 mars dernier a accordé à la Compagnie coloniale et des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar les privilèges suivants :

1° Pendant une durée de cinquante ans, la jouissance et le droit d'exploitation des territoires situés d'une part dans les bassins de l'Ikopa, de la Betsiboka et de la Menavava, et d'autre part à la pointe d'Amboanio;

2° Un privilège temporaire pour la concession des mines d'or dans les terrains d'alluvion compris dans le même territoire. Ce privilège est d'une durée de dix années;

3° La concession de l'établissement et de l'exploitation pendant cinquante ans du port d'Amboanio dans la rade de Majunga (côte ouest de Madagascar).

La Compagnie concessionnaire a, d'après le décret, les charges exposées ci-dessous :

1° Renonciation expresse à toutes les réclamations formulées ou à formuler en vertu de faits antérieurs à la signature du décret soit par M. Suberbie, soit par elle. La demande d'indemnité présentée par M. Suberbie s'élevait à la somme de trente-trois millions de francs.

2° Versement de quatre millions en augmentation du capital de la Société avant 1903;

3° Dépense obligatoire tous les cinq ans d'une somme de deux millions cinq cent mille francs pour l'amélioration de la concession du 1er janvier 1904 au 1er janvier 1940, soit l'obligation absolue, l'emploi forcé et justifié sur la concession d'une somme de 17.500.000 francs;

4° L'installation à Amboanio des ouvrages et du matériel nécessaires pour subvenir à un trafic journalier de 250 tonnes;

5° Etablissement d'un feu à longue portée à la pointe d'Ampaipérina;

[1] Voir *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française de Constantinople*, 30 août 1899, p. 257.

6° Frais de reconnaissance et d'immatriculation des terrains qui deviendront propriété de la compagnie.

Voyons maintenant les avantages consentis au concessionnaire :

1° Possession de tous les terrains mis en valeur (la mise en valeur est constatée par le Gouverneur général) et immatriculés. La mise en valeur est soumise à des conditions très douces et que le concessionnaire pourra réaliser pour une grande partie des terrains situés au nord de Mevetanana avant cinq ans; c'est là un avantage appréciable, car elle lui permet d'échapper à la servitude prévue dans l'article 6 du décret qui lui interdit toute cession totale ou partielle sans l'assentiment du ministre des colonies. Une fois propriétaire définitif de certaines parcelles immatriculées à son nom, il pourra en disposer à sa volonté et les vendre ou les louer s'il en éprouve le besoin ;

2° Le privilège de la recherche et de l'exploitation de l'or alluvionnaire compris dans les limites de la concession pendant dix ans. La Compagnie exploite déjà le tiers des terrains qui lui sont accordés à la battée ; les relevés faits en douane et parfaitement exacts signalent que sa production mensuelle est, pour cette année, de douze kilos obtenus par le lavage à la battée. Ce privilège lui permettra de doubler au moins cette production ;

3° La perception des droits de quais, de stationnement, de magasinage, etc., dans le port d'Amboanio.

Examinons maintenant la valeur économique des territoires concédés et l'application générale du cahier des charges.

Au point de vue exploitation, les territoires concédés peuvent se diviser en deux parties. La portion située au nord-ouest d'une parallèle à la côte passant par Mevetanana est riche ; formée des bassins alluvionnaires de la Betsiboka et de l'Ikopa, elle contient un sol fertile qui produit presque sans travail : riz, manioc, maïs, tabac, arachide, arrow-root, patates, rafia, caoutchouc et cire. Toute une partie est boisée. Un filon calcaire situé sur la rive gauche de l'Ikopa fournit d'excellente chaux hydraulique. Le long des rivières se trouvent d'assez nombreux villages ; la population y est dense. La Betsiboka, l'Ikopa et la Menavana donnent des moyens de transport commodes. De Mevetanana-Suberbieville, centre de la concession à Majunga, le prix de transport par voie fluviale n'est que de 45 francs ; de Majunga à Mevetanana, par traction à vapeur de 75 francs. Toute cette partie de la concession, dans laquelle on peut faire aussi de l'élevage, pourra être exploitée au point de vue agricole au moyen des éléments indigènes qui sont sur place.

La région située au sud de la Mevetanana (100^{m} d'altitude) s'élève rapidement pour atteindre à Anbrida 700^{m} d'altitude ; elle n'est que difficilement exploitable, quoique traversée suivant son axe central par la route de Majunga à Tananarive.

Elle est formée d'une série de mamelons juxtaposés sans ordre et et dont le sol rocheux est parsemé de blocs de pierre et de cailloux. Il est inutile de songer à y faire de la culture ; seuls les fonds de vallée sont habités par une population très peu dense, mais c'est là que se trouvent les plus riches bassins aurifères de Madagascar. La compagnie Suberbie y a installé des postes depuis un certain nombre d'années et elle en retire bon bénéfice. En particulier, les gîtes d'Antaminbaride, d'Ampavirez et du Menavava sont très riches en alluvions aurifères. Pendant l'année 1898, malgré les difficultés nombreuses suscitées à la Compagnie dont les droits n'étaient pas reconnus par l'État, elle a obtenu un rendement moyen de 10 kilos par mois ; cette année la production s'est élevée à 12 kilos et il n'est pas douteux qu'avec le privilège spécial qui lui est accordé pour les mines, elle atteigne rapidement 20 kilos. Ce résultat est produit seulement par le lavge à la battée, tout autre genre d'exploitation n'ayant donné que des déboires. Ainsi donc, au nord de Mevetanana, exploitation agricole, au sud, exploitation aurifère ; en suivant ce programme, la Compagnie peut (étant données ses installations antérieures) atteindre rapidement un rapport annuel de 2 millions, lui donnant un bénéfice net de 30 à 40 pour 100. C'est là un très beau résultat si l'on considère que toute la région haute des territoires qui lui sont concédés est inhabitée et inhabitable.

La concession est située de part et d'autre de la route de Majunga à Tananarive ; elle a à son extrémité un port lui appartenant : c'est dire qu'elle est maîtresse absolue de cette voie de communication et qu'elle peut y installer un système de transports qui lui sera aussi d'un bon rapport.

Un article du cahier des charges est toutefois très dangereux pour elle : c'est celui qui réserve certains périmètres de terrains aux villages indigènes sans les délimiter ; si ces périmètres sont choisis trop vastes, les indigènes s'y cantonneront et refuseront de travailler sur a concession, ce qui obligera la Compagnie à attirer chez elle la main-d'œuvre étrangère toujours très coûteuse. Les agents de la Compagnie n'ont aucune autorité administrative et les Sakalaves, de tempérament indépendant, se soumettront difficilement au travail qui pourra leur être demandé. C'est par là que pèche l'organisation de la concession. Le projet de traité préparé à Tananarive par le général Gallieni et M. Gaiffe assisté de M. Guilgot, le directeur technique actuel, était tout autre ; notre éminent gouverneur général, fidèle en cela à la règle immuable qu'il s'est tracée d'attirer les capitaux et les colons français et de les considérer comme des agents directs de la colonisation de l'île, avait préparé une véritable charte en faveur de la Compagnie. C'est ainsi que cette dernière percevait les impôts, les droits de péage, les prestations de toutes sortes à la charge pour

elle de faire des routes, de créer des écoles, d'entretenir les éléments de police exigés, prévus par le gouverneur général, etc. C'était donner une grande force à la Compagnie et presque lui assurer le succès. Le décret actuel est tout différent : il concède les territoires, mais sans faciliter au concessionnaire l'usage de la main-d'œuvre locale qui pourra se renfermer dans ses périmètres réservés. Ce n'est pas là le résultat que voulait atteindre le général Gallieni ; le décret du 28 mars et le cahier des charges qui l'accompagne ne sont pas, souhaitons-le, le texte définitif adopté pour les grandes concessions ; il est comme l'œuvre d'un timide, ignorant les difficultés que le concessionnaire rencontrera de la part des indigènes et qui nécessitent qu'on lui donne une part d'autorité officielle, si minime soit-elle, quitte à placer auprès de lui un commissaire du gouvernement à pouvoirs très étendus qui puisse, si cela est nécessaire, faire valoir les droits des tiers.

J. Xior.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Résidents français.* — On évalue à 240.000 le nombre des Français résidant aux États-Unis. Les villes qui en comptent le plus sont : New-York, 12.500 ; Nouvelle-Orléans, 6.500 ; San-Francisco, 5.750 ; Brooklyn, 2.900 ; Philadelphie, 2.875 ; Chicago, 2.700 ; Saint-Louis, 1.800 ; Cincinnati, 1.000 et Boston, 978.

Métallurgie. — L'industrie du fer jouit, aux États-Unis, d'une prospérité et d'une activité extraordinaires. Au 1er octobre, d'après le rapport mensuel de l'*Iron Age*, la capacité hebdomadaire des hauts fourneaux allumés était de 272.428 tonnes, soit 10.758 de plus qu'au 1er septembre. En présence de cet accroissement, les stocks (vendus et non vendus) ont de nouveau diminué et semblent être menacés de disparaître complètement. Une production hebdomaire comme la présente représente plus de 14 millions de tonnes par an. Les prix actuels sont le double de ceux de l'année dernière et continuent de monter.

Voici les chiffres officiels de la production et de la valeur au cours de 1898, du fer, de l'acier, du cuivre et du zinc tels que nous les trouvons dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française de New-York* (octobre 1899).

Fer en saumon, 11.773.934 tonnes de 2.250 livres ; lingots d'acier Bessemer, 6.609.017 tonnes de 2.000 livres ; acier, 2.230.290 tonnes de 2.250 livres ; minerais de fer, 19.278.369 tonnes de 2.250 livres évaluées à $22.012.542.

Cuivre, 526.512.987 livres $61.865.276 ; plomb, 231.269 tonnes de 2.000 livres, valeur $17.345.175 ; zinc, 115.399 tonnes de 5.000 livres, valeur $10.385.910.

NOMINATIONS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS
RELATIFS AUX COLONIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Génie. — Par déc. minist. du 26 av., M. Iunck, capit. de 1re cl. h. c. à l'ét.-maj. de l'armée, a été mis à la dispos. du min. des col. pour être empl. à l'ét.-maj. du corps d'occup. de Madagascar, a comp. du 10 déc. proch.

Cavalerie. — Par déc. minist. du 15 nov. M. Chapin, lieut. au 24e rég. de drag. est pl. h. c. et mis à la dispos. du départ. des col.

Par déc. minist. du 21 nov. :

M. de Murard, lieut. au 8e rég. de drag. est mis à la disp. des col. (Tonkin), et placé h. c.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Par déc. du Prés. de la Rép. du 10 nov., a été promu :

Au grade de command. de la Légion d'hon.

M. de Trentinian (L.-E.), gén. de brig. d'inf. de mar. : 29 ans de serv., 14 campag. dont 11 de guerre, 1 blessure de guerre. Off. du 10 juil. 1890.

Par déc. min. du 11 nov. 1899, M. Rambaud, capit. en 1er brev. d'ét.-maj., à la suite du 1er rég. d'art. de mar., a été classé à l'ét.-maj. h. c. (troup. de l'Afrique occid.).

Par déc. du min. de la mar. du 11 nov., M. Orsoni (A.). adj. au rég. de tirail. soudanais a été inscrit d'off. pour faits de guerre au Soudan, à la suite du tableau de class. des candid. présentés pour la méd. milit.

Par déc. du 14 nov., ont été prom. dans l'ét. maj. part. de l'art. de mar.

Section des comptables.

Au grade de garde de 1re classe.

M. Loison (L.), garde de 2e cl. à la direct. d'art. du Sénégal.

Au grade de garde de 2e classe.

M. Chavanon (A.-T.-E.), garde de 3e cl. à la direct. d'art. de la Guyane.

Au grade de garde de 3e classe.

MM. Couturier (Y.-A.), garde stag. de 1re cl. à la direct. d'art. de la Nouvelle-Calédonie ;

Mathey (E.), garde stag. de 1re cl. à la direct. d'art. de Madagascar.

Section des conducteurs de travaux.

Au grade de garde de 3e classe.

MM. Duqué (L.-G.), garde stag. de 1re cl. à la dir. d'art. de la Réunion ;

Grandmontagne (E.-A.-A.), garde stag. de 2e cl. à la direct. d'art. du Tonkin ;

Littaye (J.-M.-A.), garde stag. de 1re cl. à la direct. d'art. du Tonkin.

M. l'ens. de vaiss. Béard du Dézert (L.-A.-J.-M.) est désig. pour embarquer sur la canon. le *Scorpion*, dans la div. nav. de l'océan Indien.

MM. Bernard (P.-E.-P.), lieut. au 2e rég., désigné pour serv. au Tonkin, et Giraud, sous-lieut, au 2e rég. de garn., sont autorisés à perm. de tour de départ colon.

M. Payro, capit. au 3e rég. de tirail. tonk., est autor. à accomp. une trois. an. de séj. au Tonkin.

M. Levasseur, capit. brev. au 1er rég., est placé à l'ét.-maj. des troup. de l'Indo-Chine.

MM. les enseignes de vaisseau Douguet (L.-J.) et Adrien (J.-A.) sont désignés pour embar. sur le crois. *Descartes*, dans la div. nav. de l'Extrême-Orient.

M. Broquet, méd. de 2e cl., est désigné pour rempl. sur l'*estoc*, stat. loc. de l'Annam et du Tonkin, M. le doct. Buffon, qui term. le 24 janv. proch. deux an. d'embar.

Par déc. du min. de la Marine du 16 nov., ont été inscrits d'office à la suite du tableau de class. (faits de guerre) des candid. prés. pour la méd. millit.

Lutendu (J.-A.), serg. maj. au 1er rég. de tiraill. malg.

Brulé (E.-J.), adj. au 2e rég. de tiraill. malg.

Par déc. min. du 18 nov., ont été nomm. :

A l'emploi de garde stagiaire de 1re classe.

Le garde stag. de 2e cl. Pitard (J.), de la direct. d'art. de Madagascar.

Le garde stag. de 2e cl. Brice (J.-C.), de la direc. d'art. de la réunion.

Section des comptables.

A l'emploi de garde stagiaire de 2e classe.

Le mar. des log. Paris (A.-A.), des batt. d'art. de mar. de Diégo-Suarez.

Le mar. des log. Garnier (L.-P.-G.), du détach. de la 5e comp. d'ouv. d'art. de la mar. à Madagascar.

Par déc. min. du 18 nov., les mut. suiv. ont été arrêt. parmi les gardes stag. de la sect. des compt. ci-après, savoir :

Le garde stag. de 1re cl. Perlier, de la direct. d'art. de Rochefort, a été class. à la direct. du Tonkin.

Le garde stag. de 1re cl. Astruc, de la direct. d'art. de Toulon, a été clas. à la direct. de la Nouvelle-Calédonie.

M. Thouard, capit. en 1er à l'ét.-maj. part., a été placé h. c. et mis à la dispos. de M. le min. des col. pour serv. en Indo-Chine.

Par décision minist. du 20 nov., le mar. des logis Bonhenry (R.-C.-A.), de la 3e comp. de conduct. d'art. à Madagascar, a été inscrit d'off. au tab. de conc. pour la méd. milit. au titre de faits de guerre :

Par déc. minist. du 21 nov., M. Brenot, chef de bat. au 1er rég. d'inf. de mar. désig. pour cont. ses serv. au 12e rég. en Nouvelle-Calédonie, est mis à la dispos. de M. le gén. com. en chef les troupes de l'Indo-Chine.

M. Virgitti, chef de bat. au 3e rég., est désig. pour cont. ses serv. au 12e rég., en Noueelle-Calédonie.

M. Salaun, méd. de 1re cl., est désig. pour rempl. au 1er rég. de tiraill. tonk. M. le doct. Plagneux.

Par déc. minist. du 22 nov. :

MM. Maubay, capit. en 1er à la 14e batt. du 1er rég., et Salvat, capit. en 2e à la 6e batt. du même rég. à Toulon, ont été mis à la dispos. de M. le gén. com. le corps d'occup. de Madagascar.

Par déc. minist. du 24 nov., M. Charpentier (M.-J.-J.-J.), lieut. à la 2e comp. d'ouv., a été insc. d'off. au tabl. pour le grade de chev. de la Lég. d'hon. au titre des faits de guerre.

M. le comm. de 2e cl. Boutellier (A.), du port de Brest, a été dés. pour emb. sur le *Descartes* (Extrême-Orient).

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret du Présid. de la Rép. du 9 novembre :

Le droit à l'obt. de la méd. col. est acq. dans les condit. fixées par la loi de fin. du 13 avril 1898, au pers. europ. milit. et civil, de la miss. de M. le gouv. V. Ballot, au nord du Dahomey, du 27 déc. 1894 au 1er mars 1895.

Par déc. du 11 nov. M. Samary, anc. députat., a été nom. gouv. de 2e cl. des col. et chargé du gouv. des îles Saint-Pierre et Miquelon, en rempl. de M. Daclin-Sibour.

Par arr. du 10 nov., les milit. gradés dont les noms suiv., qui fig. sur la liste des sous-off. class., pour des empl. civ. ou milit., ont été nom. surv. milit. de 3e cl. des établ. pénit. à la Guyane, savoir :

Gardiol (H.), adj. au 58e rég. d'inf.

Sebastiani (D.-B.), gendarme à la 15e légion *bis*.

Verrier (A.-E.), serg. au 5e rég. d'inf. de mar.

Rapport au Président de la République, suivi d'un décret portant réorgan. de la comm. des conces. col. J. O. 16 nov.

Par arr. du min. des col. du 7 nov. 1899, la date de l'ouvert. du conc. pour l'adm. à l'empl. d'adm. stag. aux col. primit. fix. au lundi 4 déc. 1899 a été reportée au lundi 15 janv. 1900.

Le nomb. des candid. recon. admiss. au conc. à nom. à cet empl. reste fixé à quatre.

Par arr. du min. des col. du 14 nov., ont été nom. administ. stag. les élèv. brev. de l'école col. ci-dess. désig., savoir :

(Pour compter du 1er septembre 1899.)

MM. Demarsy (E.); Leniez (P.-C.); Silvie (A.-J.L.)

(Pour compter du 16 octobre 1899.)

M. Penet (J.-H.).

Par le même arrêt., MM. Demarsy, Leniez et Silviu ont été app. à serv. à Madag. ; M. Penet, dans les établ. franç. de l'Océanie.

Par arr. du 13 nov., M. Salesses, capit. du gén. h. c., est nom. direct. des trav. du chem. de fer de Conakry au Niger.

Par déçr. du 16 nov. rend. sur le rapp. du min. des col., MM. Gaube (Cl.-L.-B.) et Dehné (A.-M.), adm. stag. à la Côte d'Ivoire, ont été nom. à l'empl. d'adm. adj. de 3e cl. des col.

Par arr. du min. des col. du 22 nov. :

M. Gailhac, sous-comm. des col., est placé h. c. pour rempl. les fonct. de chef du secrét. du direct. des aff. civ. de l'Indo-Chine.

Par décret en date du 23 nov. sont nommés :

Présid. du cons. d'app. du Congo, M. Fays, cons. à la cour d'app. de la Guyane.

Cons. à la cour d'app. de la Guyane, M. Bouchage, juge d'instr. au trib. de pr. inst. de la Basse-Terre.

Juge d'instr. au trib. de pr. inst. de la Basse-Terre, M. Julien, subst. du proc. de la Républ., près le trib. de pr. inst. de la Pointe-à-Pitre.

Subst. du proc. de la Répub. près le trib. de pr. inst. de la Pointe-à-Pitre, M. Levana, lieut. de juge au trib. de pr. inst. de Karikal (Inde).

Lieut. de juge au trib. de pr. inst. de Karikal, M. Latrobe, juge supp. au trib. de pr. inst. de Pondichéry.

Juge supp. au trib. de pr. inst. de Pondichéry, M. Stoumpff (M.) avoc.

Juge de paix à compét., à Brazzaville (Congo), M. de Mérona.

Juge près. du trib. de pr. inst. de Dakar, M. Hürstel, juge suppl. au trib. de pr. inst. de Cayenne.

Juge suppl. au trib. de pr. inst. de Cayenne, M. Béziat (J.) lic. en droit

Juge au trib. de pr. inst. de Saïgon, M. Couve, juge d'instr. au trib. de prem. inst. de Saint-Denis.

Juge d'instr. au trib. de pr. inst. de Saint-Denis, M. Didelot, juge d'inst. au trib. de pr. inst. de Saint-Pierre.

Juge d'instr. au trib. de pr. inst. de Saint-Pierre, M. Vayre, juge au trib. de pr. inst. de Saint-Denis.

Juge au tr. de pr. inst. de Saint-Denis, M. Hostein, juge au trib. de pr. inst. de Saint-Pierre.

Juge au trib. de pr. inst. de Saint-Pierre, M. Joucla, doct. en droit, élève brev. de l'éc. col.

Subst. du proc. de la Républ. près le trib. de pr. inst. de Nouméa, M. Desjardins (M.-M.-L.) avocat.

Par décr. en date du 21 nov., M. Lallier du Coudray (M.-J.-M.-A.), comm. adj. des col., h. c. a été nom. com. des col. et maint. h. c. à la disp. du gouv. gén. de Madagascar.

Décret accordant à MM. Paquier, Mimerel et Kunkler une conces. territ. au Congo fr. — Arrêté autor. la subst. de la soc. dite « Compagnie de la N'Goko (Ouesso) » à MM. Paquier, Mimerel et Kunkler (J. O. 26 nov.).

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Italie. — L'exequatur a été accordé à M. La Touche, agent consulaire d'Italie à Saint-Nazaire.

Suisse. — M. Hans Fehr a été nommé attaché à la légation de Suisse à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Atlas universel d'Andrée, 126 grandes cartes et 137 cartes accessoires, avec un index alphabétique des noms.

Quatrième édition, complètement remaniée et fortement augmentée. A. Scobel, éditeur.

La nouvelle édition de l'Atlas universel d'Andrée que publie la librairie Velhagen et Klasing, de Leipzig, offre un ensemble de cartes remarquablement documentées. Les nouvelles feuilles spéciales de la péninsule des Balkans, de la France, de l'Amérique, de l'Asie Orientale doivent être particulièrement signalées.

De nouvelles cartes indiquent la répartition des races et des religions sur le globe, les températures, les pressions atmosphériques, les vents, la végétation, la faune, etc., le tout d'après les données scientifiques les plus récentes. Ajoutez à cela que la gravure des cartes est d'une exécution parfaite.

La défense des côtes, par M. A. GRASSET, lieutenant de vaisseau. Berger-Levrault, 1899.

La librairie Berger-Levrault vient de publier un ouvrage que nous ne saurions trop conseiller de lire. A l'époque si troublée actuelle, après les désastres moraux supportés trop stoïquement par la France durant ces dernières années, il serait utile que tous, dans notre beau pays, s'occupassent un peu de la guerre afin de n'être pas effrayés le jour de cette terrible mais sûre éventualité.

Ce livre de M. Grasset vient fort à propos raviver les souvenirs endormis et enseigner ce que furent les guerres où la marine eut un rôle à jouer. Les renseignements précis abondent, et s'ils rendent quelquefois la lecture un peu ardue, ils prouvent toute la conscience qu'a mis l'écrivain à approfondir la question et donnent le caractère d'exactitude indispensable à tout ouvrage qui veut être digne de faire partie des bibliothèques techniques.

La première moitié du volume est un cours succinct d'histoire. L'auteur étudie avec un soin ce que furent les guerres de 1853 à 1898, au point de vue de la défense des côtes. Les longues luttes entre la France et l'Angleterre et les grandes opérations de Crimée, du Mexique, d'Algérie, d'Egypte, offrent au chercheur une mine inépuisable d'exemples, d'actions combinées entre les armées de terre et de mer. Ces exemples sont donnés comme preuves d'opinions énoncées en de nombreuses notes hors texte plus intéressantes les unes que les autres dans tout le corps du travail.

La deuxième partie est remplie de l'exposition des moyens maritimes et terrestres, fixes et mobiles qui se trouvaient actuellement à la disposition de la défense.

La troisième partie est composée de cinq chapitres où sont exposées clairement les différentes opérations que deux nations en guerre peuvent tenter contre les côtes l'une de l'autre. Enfin, pour terminer, 15 pages de conclusions où l'auteur, après l'étude du passé et l'exposition du présent, essaie de prévoir l'avenir.

De la lecture de cet ouvrage il semble ressortir que si la France sait rendre ses côtes métropolitaines et coloniales inviolables, elle a fort peu à perdre dans une guerre avec l'Angleterre : *une flotte très puissante ne pouvant pas grand'chose contre la terre ferme défendue.*

Ceci est important et il serait à

désirer que cette vérité fût aussi répandue que possible, afin que l'opinion publique ne fût pas effrayée outre mesure à la nouvelle de la chute de quelques projectiles dans une ville du littoral. Si les pertes matérielles ainsi causées ne peuvent être considérables, sont par suite peu à craindre, l'effet moral produit par la descente même momentanée de quelques soldats anglais sur le sol de la patrie ne peut être que désastreux.

Le livre de M. Grasset met en vraie valeur le fond que l'on doit faire sur les défenses mobiles maritimes et montre dans ses nombreuses notes jusqu'à quel point les Anglais ont poussé l'audace dans leurs guerres maritimes contre nous.

C. M.

Les banques coloniales.— Pedone, in-8, 1899, par Pierre DENIZET.

Faire l'historique des banques coloniales, fondées à la suite de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, les suivre dans leur développement, en exposant le mécanisme de leurs opérations, enfin critiquer leur organisation et rechercher les améliorations à y apporter, tel a été le but de M. Pierre Denizet; non content de faire un exposé très complet de la question au point de vue de la législation, l'auteur a montré que les questions économiques multiples se rattachant au crédit colonial ne lui étaient pas étrangères. Nous nous permettrons toutefois une légère critique : pourquoi M. Denizet n'a-t-il pas voulu comprendre, dans son livre, la Banque de l'Algérie, qui diffère à tant d'égards de la Banque de France? La proximité de la métropole n'empêche pas notre terre d'Afrique d'être une colonie d'un caractère bien spécial.

J. FRANCONIE.

Les Anglais aux Indes et en Egypte, par Eugène AUBIN. A. Colin, éd. Paris. 3 fr. 50.

Cet ouvrage précise, pour les esprits où la confusion résultant des nouvelles contradictoires et de la diffusion des questions traitées dans les quotidiens jette quelque obscurité, toute l'histoire de l'Egypte au point de vue de la transformation qu'elle a subie sous l'action des Anglo-Egyptiens. Comme on aime à relire un roman qui a paru en feuilletons — quand il mérite d'être conservé — on prend plaisir à voir condensées ces études que la lecture des *Débats* nous avait déjà permis en bonne partie d'apprécier.

Il faudrait au moins qu'on en retint les conclusions : Tant que l'Angleterre eut la pensée que la guerre franco-allemande pourrait éclater à nouveau, elle ne hâta point sa mainmise sur l'Egypte; à partir de l'alliance franco-russe, en 1891, elle s'en préoccupa tout autrement. Entre elle et nous l'Allemagne devait incliner la balance d'un côté ou d'un autre : à deux reprises en 1896 et en 1898 la diplomatie allemande nous témoigna de bonnes dispositions; la diplomatie française ne voulut pas comprendre et Fachoda devait nous trouver seuls en face des exigences hautaines de l'Angleterre.

Rien n'est malheureusement plus exact.

H. P.

Revue d'histoire moderne et contemporaine.

Cette nouvelle publication paraît tous les deux mois par fascicules de 112 pages depuis le mois de mai dernier. Son siège est 24, rue Monsieur-le-Prince. D'après les trois numéros déjà parus, on peut augurer que ce recueil rendra d'incontestables services à la science historique en la mettant en relations ininterrompues avec la science politique : nous formons des vœux pour le succès de ce recueil dont nous signalerons les études d'ordre diplomatique.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA TÉLÉGRAPHIE SOUS-MARINE

LE MONOPOLE ANGLAIS

On est exaspéré, dans le monde colonial, de l'impossibilité où nous nous trouvons, à cause de la guerre du Transvaal, de communiquer avec nos colonies africaines et même avec nos colonies d'Extrême-Orient. Cela n'était-il pas cependant prévu, depuis si longtemps que nous prêchons dans le désert? Notre infériorité manifeste au point de vue des communications télégraphiques sous-marines vient d'être exposée ici même [1]. Je voudrais aujourd'hui insister encore sur ce point et montrer par suite de quel aveuglement politique on a tant attendu pour se rendre compte de ce danger national.

En 1895, un grand journal du matin publiait, sous la signature de celui qui écrit ces lignes, un long article sur les câbles. J'en extrais ce qui suit :

« Les câbles sous-marins de l'Angleterre, dont les autres États sont tributaires, se rompent toujours à propos, si bien qu'un publiciste a pu écrire que l'électricité semble être devenue l'un des plus dangereux adversaires de notre diplomatie. »

Partout nous sommes soumis au bon plaisir de l'Angleterre, notamment pour notre ligne de Madagascar. Les avertissements n'auront pas manqué cependant au gouvernement. Mais est-ce qu'il est le maître?

Je me souviens de l'étonnement dont on fut saisi lorsque le ministre déposa le projet de loi tendant à se faire allouer un crédit de 3 millions pour l'installation d'un câble entre Mozambique et Majunga.

D'abord il était impossible de dire plus clairement que Majunga serait le centre et le pivot de l'opération, que la marche par Majunga était décidée. On n'en était pas à une imprudence près.

Puis il n'était pas fait mention des divers points stratégiques ou de ravitaillement et d'hospitalisation, Diégo-Suarez, Tamatave, Nossibé, etc., où étaient nos navires échelonnés et nos soldats éparpillés.

[1] Cf. *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er décembre, n° 67, pages 397 et sq.

Enfin, on parlait bien d'un câble entre Majunga et Mozambique. Mais comment serait-on relié? Il semblait naturel que ce fût par Tunis, que dessert un câble français. Or le gouvernement proposa de greffer notre nouveau tronçon sur le réseau anglais. C'était dans l'ordre.

Il importe de faire la part des responsabilités. Personne n'admettra que les ministres qui se succèdent au pouvoir aient pour unique mobile de leurs actes le désir de plaire à l'Angleterre.

C'est la tradition bureaucratique qui est la grande coupable.

Il est entendu, dans les bureaux, qu'en ces matières nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes. N'a-t on pas vu l'État s'adresser aux Anglais pour l'installation de divers câbles comme celui de Perim à Obock, alors cependant que nous possédons une compagnie subventionnée?

Le gouvernement n'aurait pas été éloigné de faire une ligne bien à nous qui eût desservi Madagascar et les îles environnantes. Mais les bureaux ne voulurent pas.

La preuve?

Elle est tout entière dans les excellentes intentions que manifestent nos hommes d'État avant qu'ils deviennent ministres et dans la réponse qu'ils font, invariablement, une fois au pouvoir, si quelqu'un a l'indiscrétion de les interroger: « La question est à l'étude. »

Elle n'est pas restée longtemps à l'étude, la question, de l'autre côté de la Manche, après le cyclone qui a dévasté l'île Maurice. Et voilà déjà que sont reliées à l'Angleterre, par un câble, nos anciennes possessions de l'île de France et des Seychelles.

En ce qui nous concerne, un projet fut déposé par le gouvernement, le 9 décembre 1886, puis retiré. Pourquoi?

En 1892, M. Ribot disait à la tribune : « Quant à la pose d'un câble télégraphique, que, pour ma part, je désire vivement, nous n'avons pas pu encore saisir la Chambre d'un projet qui est à l'étude. » A l'étude! Après le désastre de Sainte-Marie, où nous avons perdu un vaisseau de l'État et vingt-trois marins, qui auraient été sauvés si nous avions eu un câble, M. Casimir-Perier, interpellé, déclarait que le réseau projeté *ne nous donnerait pas une indépendance absolue* et mettrait simplement Madagascar en communication avec les lignes anglaises qui dépendent de l'île Maurice. Il ajoutait que cette question, du reste, n'était pas abandonnée, qu'une nouvelle étude était ordonnée pour parvenir à une combinaison meilleure. Toujours à l'étude!

II

Dirai-je les interventions à la tribune de tous ceux qui s'intéressent à cette question, à laquelle sont liés la grandeur et le sort même de la France?

Cette année même la Chambre était saisie d'une nouvelle proposition, qui fut débattue dans la séance du 27 mars. Un journal quotidien donna de cette séance le compte rendu ci-après :

« M. Brunet a dû se borner à exposer en ces termes le but de l'amendement déposé par M. de Mahy et lui :

« Messieurs, je suis désolé de parler à cette heure; je comprends que la Chambre soit nerveuse, mais il s'agit d'une question très grave. J'en indiquerai brièvement l'objet. (*Parlez! Parlez!*)

« Il m'est impossible de donner à ces explications le développement qu'elles comportent. Je me borne à dire qu'il s'agit de créer un chapitre « câbles français », je demande, comme indication, une somme de 1.000 francs.

« Dans l'impossibilité où je me trouve de soumettre à la Chambre les observations et les considérations que je puis invoquer à l'appui de l'amendement déposé par M. de Mahy et par moi, je veux cependant vous rappeler que nous versons des millions chaque année à l'étranger, sous forme de subvention à des compagnies ou pour payer les câblogrammes émanant du ministère des Affaires étrangères ou de celui des Colonies. Je dis que nous payons ces sommes à l'étranger, j'aurais dû préciser et je précise en disant : « Aux Anglais. » (*Mouvements divers.*)

« Or, savez-vous quelles sont les obligations imposées par l'État anglais à ces compagnies qui dirigent une partie de nos câbles, greffés sur les leurs, ou qui transmettent nos dépêches?

« Les voici, je cite textuellement :

« Article premier. — Le câble proposé ne doit en aucune station posséder d'employés étrangers; de même, les fils ne passeront dans aucun bureau et ne pourront être sous le contrôle d'un gouvernement étranger.

« Art. 2. — Les dépêches du gouvernement impérial et colonial doivent avoir la priorité lorsqu'elle est demandée.

« Art. 3. — En cas de guerre ..... » — entendez-le bien, Messieurs — ..... le gouvernement pourra occuper toutes les stations du territoire anglais ou sous la protection de l'Angleterre, et se servir du câble au moyen de ses propres employés. (*Exclamations.*)

« Ainsi les compagnies anglaises constituent un véritable monopole. Dépêches commerciales, dépêches diplomatiques, d'où qu'elles viennent, passent sous les yeux et le contrôle du *Foreign Office*. Cet état de choses peut-il continuer?

« Ai-je besoin de rappeler ce qui s'est passé lors des événements de Bangkok, du Maroc, de Madagascar; les dépêches interrompues, retardées, tronquées? (*Très bien! Très bien!*)

« Vous direz, Messieurs, si une telle situation peut durer, si elle

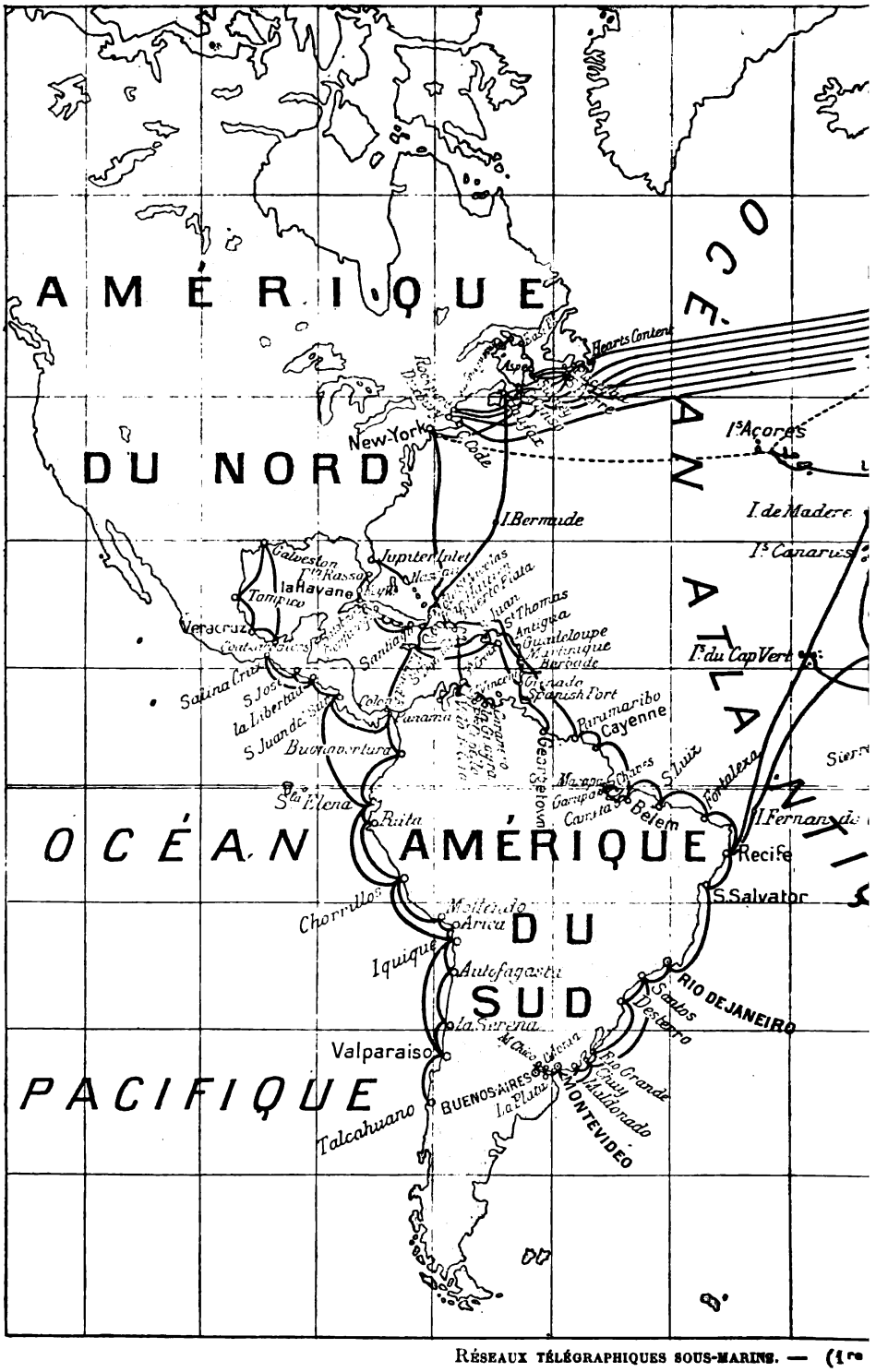

RÉSEAUX TÉLÉGRAPHIQUES SOUS-MARINS. — (1re

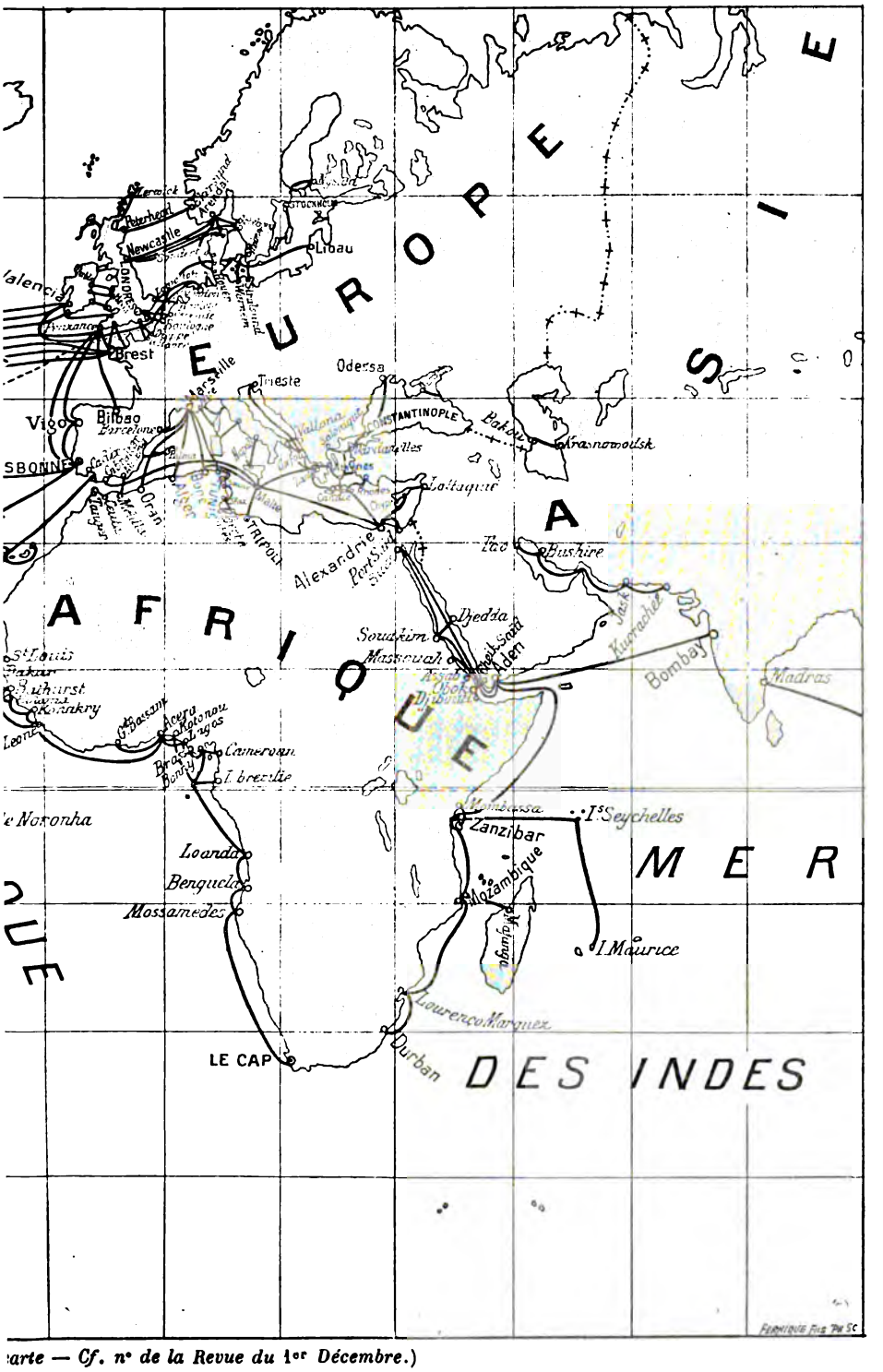

arte — Cf. n° de la Revue du 1er Décembre.)

est conforme au sentiment de nos intérêts et à la dignité de la France. (*Applaudissements.*)

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Je veux faire connaître à la Chambre que, non seulement l'Administration des postes, mais le gouvernement tout entier se préoccupe de la question.

M. LOUIS BRUNET. — Il y a vingt ans qu'on s'en préoccupe.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Nous avons étudié la question.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — Je ne peux pas répondre pour tout ce qui s'est passé il y a vingt ans. Je dis que la question a préoccupé très sérieusement le gouvernement, et je le dis non pas seulement en mon nom personnel, mais au nom du gouvernement tout entier qui l'a examinée et en a fait l'objet d'une de ses délibérations. Je pense que la Chambre n'insistera pas davantage pour le moment. »

III

Et le même journal, commentant cette séance, publiait un autre article dont, bien que j'en sois l'auteur, on m'excusera de citer quelques passages :

A l'heure actuelle, la Réunion n'est pas encore en communication avec la métropole. Et cependant le Conseil général consentait à imposer à la colonie un sacrifice annuel pour subventionner une œuvre semblable. Depuis deux jours le bruit circule que notre colonie vient d'être visitée par un cyclone : au ministère, on ne sait rien. Vous comprenez quelle est notre anxiété. Ceci n'est qu'un incident douloureux.

Mais, en cas de conflit, en cas de guerre? Que deviendront toutes nos colonies de la mer des Indes, non reliées à la France, et Madagascar desservi par un câble anglais?

L'honorable M. Boudenoot, qui a fait le rapport sur notre proposition, constate ceci :

« L'établissement de relations télégraphiques avec Madagascar et les possessions françaises de l'océan Indien a été, depuis près de dix années, de la part du gouvernement, l'objet d'études qui ont abouti à l'élaboration de projets successifs, dont des circonstances diverses ont empêché de poursuivre la réalisation.

« En 1894, la commission d'étude des câbles sous-marins, fonctionnant auprès de la direction générale des Postes et Télégraphes, constituée en vue de l'examen des diverses questions touchant au développement de nos communications sous-marines, a eu, en prévision même des événements militaires qui viennent de se dérouler dans la grande île, à se préoccuper particulièrement de l'établissement de relations télégraphiques avec Madagascar. »

Le rapporteur énumère ensuite les résultats accessoires de la construction du câble demandé :

« Réduction des frais qu'entraîne le déplacement des navires en station à Tamatave ou à Sainte-Marie, pour le transport de la correspondance urgente de la division navale soit à Maurice, soit à Majunga ;

« Possibilité de se prémunir, tant à bord de nos navires qu'à terre, contre les ravages des cyclones qui, se dirigeant de l'est à l'ouest, arrivent aujourd'hui à l'improviste sur nos possessions. »

Et il ajoute :

« Il est à noter d'ailleurs que le gouvernement britannique n'a pas hésité récemment, pour le seul bénéfice du rattachement de ses colonies de Maurice et des Seychelles au réseau télégraphique, à s'imposer la charge d'une subvention annuelle de 750.000 francs pendant vingt-six ans.

« Le sacrifice demandé à notre budget serait singulièrement plus léger en lui-même et aussi par rapport aux avantages auxquels il correspondrait.

« En résumé, nous ne méconnaissons pas la valeur des considérations qui tendent à montrer qu'il ne saurait être qu'avantageux et utile, et, au point de vue de la défense de nos colonies, peut-être nécessaire, d'établir le plus tôt possible, dans les conditions que nous avons résumées ci-desus, ces relations télégraphiques. »

En temps de paix nous sommes tributaires de l'Angleterre, et en cas de guerre nous sommes livrés.

Il en est de même pour la plupart de nos relations extérieures.

Notre marine? Dans son beau discours de 1899, M. Lockroy a avoué que son département avait procédé, au moment de Fachoda, comme si la guerre allait éclater. Mais l'un des premiers devoirs du gouvernement était de s'assurer de la possibilité de communiquer aussi bien avec nos possessions dont il a la garde, qu'avec les vaisseaux chargés de leur défense.

Qu'a-t-on fait dans ce sens? Cependant les avertissements n'ont pas manqué.

« C'est la liberté des mers — s'écriait le ministre de la marine — qu'il faut conserver aujourd'hui, malgré la multiplicité des marines rivales, si nous voulons, dans une lutte prochaine, où le recrutement national enlèvera tous les bras à l'agriculture, à l'industrie, au travail sous toutes ses formes, faire vivre la population civile, tous ces millions d'êtres que la guerre isolera et affamera. Cette question du ravitaillement est une de celles qui préoccupent le plus les nations de l'Europe, c'est à la marine qu'elles demanderont un jour le secours, la protection et la vie elle-même.

« Or, quel pays, plus que la France, a besoin d'une défense natio-

nale sérieuse, et de la maîtrise de la mer? Je ne parle pas de ses traditions séculaires, de son passé glorieux qui semble lui imposer l'avenir, mais n'est-il pas vrai, ne saute-t-il pas aux yeux, que la grandeur et la diversité de notre empire colonial, l'éloignement de nos possessions, leur situation même, sur la carte du monde, nous obligent à la lutte navale et nous forcent à faire respecter notre pavillon sur toutes les mers?

« Prenez une mappemonde; voyez la France isolée à l'extrémité de l'Europe, placée entre les deux mers qui baignent ses rives; voyez ses colonies éparses sur le globe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie: vous verrez avec moi que la géographie doit dicter la politique maritime... »

Eh bien! prenons une mappemonde et faisons les constatations auxquelles nous invite M. Lockroy, et concluons.

Il ne suffit pas d'avoir des colonies et une marine.

Tant que la France ne se décidera pas à avoir des câbles, à avoir *ses* câbles, à être maîtresse de ses communications avec ses navires, avec ses colonies, tous les sacrifices faits par elle, si lourds qu'ils soient, ne sauvegarderont ni notre marine ni nos colonies.

Avec ce que nous avons payé et payons à l'étranger, nous aurions pu, depuis nombre d'années, résoudre ce problème vital.

IV

Que l'on se reporte aux indications précises, formelles publiées ici [1]. Partout l'Angleterre est maîtresse de nos communications télégraphiques entre la métropole et nos colonies. Nous payons les millions aux Anglais chaque année pour leur livrer nos secrets, les secrets de la défense nationale!

Cependant, eux, nos adversaires, ne sont pas satisfaits. La revue anglaise *The Nineteenth Century* donne, des desidérata anglais, un exposé bien suggestif. J'en dois la communication à M. Ad. Perrin qui, avec beaucoup de fidélité et une grande compétence, a traduit et commenté ce document, dans les *Annales Télégraphiques*.

La revue anglaise conclut au rachat des lignes existantes et à leur doublement pour mettre le Ministère de la guerre et l'Amirauté en relation non seulement avec toutes les colonies britanniques, même les plus petites — ce qui existe déjà, — mais avec tous les dépôts de charbon.

L'auteur établit d'abord que, pour un pays comme l'Angleterre, dont la première ligne de défense est la flotte, il est de toute nécessité de posséder des câbles qui soient entre les mains de l'État et qui

[1] *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er décembre, n° 67, pages 601 et sq.

atterrissent exclusivement à des points de l'Empire. En effet, dans la période des mouvements rapides qui précède la déclaration de la guerre, les câbles ont à jouer un rôle important. C'est le système nerveux de l'Empire, ils annihilent la distance, et en face de l'ennemi réunissent, en un même faisceau, « la mère patrie et ses enfants ». Il n'est pas d'autre moyen d'atteindre ce but. Aussitôt la guerre déclarée, les câbles sont les éclaireurs des flottes. Ce sont eux qui portent aux vaisseaux les ordres de l'Amirauté, ce sont eux qui préviennent de la présence des ennemis, des mouvements que ceux-ci semblent devoir exécuter. Grâce à eux, on n'a jamais à craindre les surprises, et on ne va au combat qu'avec la certitude de l'issue finale, certitude acquise par la connaissance qu'on a de la position et des forces de l'ennemi.

Mais le réseau anglais actuel des communications télégraphiques avec le monde entier et les colonies, quoique merveilleusement outillé et développé, manque de sûreté. Les diverses expériences ont prouvé avec quelle facilité on pouvait repêcher des câbles immergés à moins de 490 mètres de profondeur : la récente guerre hispano-américaine en a donné l'éclatante démonstration.

Or, tous les câbles anglais se trouvent dans ces conditions, sauf le transatlantique de Valence (Irlande) à Halifax (Canada).

Le commandant en chef de l'armée britannique a caractérisé la situation en disant qu'elle est une imprudence et un suicide. En temps de guerre avec la France et la Russie, même si l'Angleterre était sûre de la neutralité du Portugal, les câbles ne seraient pas à l'abri. La France, maîtresse du câble de l'Ouest africain par Saint-Louis, ne tarderait pas à le devenir aussi, par Bizerte, de celui de l'Est africain qui passe à peu de distance de la Tunisie et se trouve immergé par des fonds de 400 mètres.

L'Angleterre se trouverait alors sans relations avec ses colonies, sauf le Canada, tandis que la Russie, par ses lignes transatlantiques, resterait en continuelle communication avec l'Inde et l'Extrême-Orient. Il faut donc remédier rapidement à cet ordre de choses, et c'est dans ce but que M. Sandford Fleming a conçu son magistral projet d'un réseau exclusivement anglais.

Le point de départ de son système est l'île canadienne de Vancouver, déjà en relation avec l'Angleterre par le câble transatlantique et par la ligne transcanadienne de Halifax à Vancouver. De Vancouver, mis en état de défense, partira un câble vers l'Australie, passant par les îles Fanning, Fidji, Norfolk (avec un embranchement vers la Nouvelle-Zélande) et aboutissant, en Australie, à Sidney.

Le centre du système de l'océan Indien sera l'île des Cocos (Keeling), communiquant avec l'Australie et la Tasmanie, Singapore, Hongkong, l'Inde et Ceylan, Aden, Zanzibar, les Seychelles, Mau-

rice, Natal et le Cap. Du Cap partirait une ligne passant par Sainte-Hélène, l'Ascension, la Barbade, les Bermudes et enfin Halifax.

Cette large modification au système actuel coûterait une somme de 150 millions environ. Mais son avantage serait de donner à l'Angleterre des communications plus sûres. Ce n'est pas tout : maître des lignes, l'État ne rechercherait pas, comme les compagnies, à en retirer des profits immédiats, mais, au contraire, en diminuant le tarif des câblogrammes, donnerait une plus grande impulsion aux relations commerciales et un plus grand essor au commerce britannique.

V

Ainsi, non contents de posséder le réseau universel qu'ils ont eu l'habile prévoyance de s'assurer, et qui met actuellement entre les mains de compagnies anglaises et à la disposition exclusive de leur gouvernement le monopole à peu près complet de la télégraphie sous-marine, nos voisins d'outre-Manche travaillent, comme on le voit, à constituer, par voie de rachat ou par l'établissement de nouvelles lignes, un réseau d'Etat, également universel, dont le gouvernement anglais sera le maître unique et absolu. Et ce maître omnipotent, débarrassé du souci de procurer des dividendes à des actionnaires, pourra, par des concessions arbitraires de tarifs, entraver ou ruiner, à sa fantaisie, toute entreprise rivale étrangère, au double profit de la politique et du commerce britanniques.

Quant à nous, notre situation est facile à résumer : nous ne pouvons communiquer avec la plupart de nos colonies et le reste du monde qu'au moyen des câbles anglais : or, durant la paix, les dépêches du gouvernement anglais ont toujours la priorité ; en temps de guerre, le gouvernement anglais occupe toutes les stations situées sur son territoire ou placées sous la protection de l'Angleterre, et se sert du câble au moyen de ses propres employés.

Et nous avons signé cela ! Et nous payons pour cela !

Quels mots trouver pour caractériser l'état de vassalité où nous sommes réduits, et la torpeur dont nous avons tant de peine à nous arracher?

Louis Brunet,
Député de la Réunion.

LES CHEMINS DE FER CHINOIS

TRAVAIL D'ORGANISATION

Nous avons donné ici même un aperçu des concessions de chemins de fer accordées en Chine aux diverses puissances d'Europe et d'Amérique. Nous avons publié ailleurs une étude plus approfondie du même sujet, avec catalogue des lignes concédées, étudiées, levées et en construction, ainsi que les contrats d'exécution du grand central chinois, à savoir la ligne de Pékin à Canton par Hankéou. Pour compléter ces deux études, il est intéressant d'observer le fonctionnement des travaux sur les lignes en voie de construction. Nous empruntons pour cela à une revue anglaise, l'*Engineering*, une partie de l'article publié dans son numéro du 20 octobre dernier par M. J. Grant Birch, évidemment un ingénieur anglais. Il est d'autant plus utile de la citer qu'il parle de l'opinion que lui a exprimée un Français sur ces travaux.

Depuis dix-huit mois que j'ai visité la Chine pour la première fois, dit M. Birch, on a fait de grands progrès sur les lignes de chemin de fer. La ligne spéciale qui part de la jonction près de Pékin (Lou-ko-tchiao, sur la ligne dite du *Lou-Han*, de Pékin à Hankéou) et se dirige sur *Pao-ting-fou*, la capitale de la province du Tchi-li, a été achevée et, bien qu'elle ne soit pas encore ouverte officiellement, les trains qui circulent chaque jour sur ses rails sont toujours bondés de monde. A ce témoignage de M. Birch nous pouvons ajouter nous-même celui de notre ami Mgr Fogolla, l'évêque du Chan-si septentrional, qui nous écrivait le 27 juin dernier de Taï-yuan-fou, capitale du Chan-si et sa résidence épiscopale, qu'il venait de voyager sur ce chemin de fer, entre Pékin et Pao-ting-fou où la ligne était achevée. « De Pao-ting-fou à Tcheng-ting-fou on travaille et de Tcheng-ting-fou ici (Taï-yuan-fou) il n'y a rien d'arrêté; on étudie encore le plan, mais il paraît que, dans six mois, tout sera terminé quant au lever et on commencera les travaux. »

Un Français, qui a voyagé sur la première partie de cette ligne, raconta à M. Birch qu'il avait été frappé tout particulièrement par deux choses : 1° le calme avec lequel les Chinois se sont mis, du premier coup, à utiliser le chemin de fer pour leurs besoins; 2° la connaissance et l'utilisation du caractère chinois acquis et mis en œuvre par les ingénieurs anglais dans tous les détails de la ligne et de son organisation. Si ce chemin de fer avait été fait, disait-il, par des ingénieurs français, il y aurait eu partout des barrières et des portes, des salles d'attente et des gendarmes, des fonctionnaires en quantité

et des règlements plus nombreux encore. Tout cela aurait sûrement, pensait-il, découragé et arrêté les Chinois. L'ingénieur anglais croit cependant, avec certains de ses collègues, que quelques mesures de précaution auraient pu être adoptées avec fruit. Il faudrait, par exemple, trouver un moyen d'empêcher l'envahissement complet des quais et voies par les Chinois et leurs charrettes et brouettes. Il faut de toute nécessité réglementer un peu la masse de coolies et porteurs indigènes qui viennent se jeter dans les jambes des voyageurs en poussant des cris assourdissants.

A la station de Pékin, située à quatre milles de la porte sud de la capitale (Yung-ting-men), on remarque une gare large et commode avec de beaux quais reliés à la ville par une bonne route macadamisée. Sur cette route circule le tramway électrique construit, à la demande du ministre d'Allemagne auprès de la cour chinoise, par la maison bien connue de Siemens et Halske. Les voitures, que M. Birch considère comme trop petites et mal comprises pour le service, reçoivent le courant par l'intermédiaire d'un bras à trolley roulant sur un fil aérien soutenu par des poteaux à potence simple. A quelques milles au-dessous de la station se trouvent les ateliers et les magasins de la section, superbes et solides constructions.

A Tientsin, la station est malheureusement située du mauvais côté de la rivière, à l'opposé de la ville, et il faut que tout le trafic de cette dernière passe et repasse sur un pont de bateaux souvent décrit par les voyageurs et dont la partie centrale s'ouvre pour laisser passer les jonques du Pei-ho. Les malins Chinois choisissent régulièrement pour cette opération les moments qui précèdent ou qui suivent l'heure d'arrivée ou de départ des trains. C'est là sans doute, pensons-nous, une sorte de revanche de la batellerie locale sur le chemin de fer, qu'elle accuse de vouloir ruiner l'industrie des transports par eau, ainsi que nous l'apprennent les journaux du pays, entre autres le *Peking and Tientsin Times*. On voit alors le pont et les environs couverts d'une énorme masse de gens, de voitures, brouettes et djinrickchas (pousse-pousse), tandis que passent d'interminables files de jonques. Pendant ce temps les gardiens du pont empêchent qu'on ne rétablisse la communication entre les deux rives. Il en résulte une scène de tapage, de jurements et de confusion véritablement typique. C'est le tribut quotidien payé à l'efficacité du fonctionnarisme chinois.

A Tong-Kou, sur le Pei-ho ont été construits des quais supplémentaires où il y a place pour l'emmagasinement d'une quantité sans cesse croissante de marchandises. Il est d'ores et déjà évident qu'une bonne partie du commerce de Tientsin se transportera en cet endroit. A Toung-Chan, près des mines de charbon de Kaïping, sur la ligne du chemin de fer de Tientsin à Chan-haï-koâne, l'activité des ateliers

témoigne du progrès des lignes. M. Birch remarqua, pendant sa visite des ateliers de forge, d'ajustage et de construction, qu'un grand nombre de machines-outils et un marteau-pilon à vapeur avaient été construits cette année par la compagnie du chemin de fer elle-même. La plupart des machines, des tours entre autres, sont parfaitement adaptées au travail ordinaire. Tout en étant simples et solides, elles coûtent moins cher que les instruments anglais et conviennent mieux aux ouvriers chinois que des machines plus compliquées. Leur construction sur place est un indice précieux de ce qu'on peut obtenir dans le pays. C'est dans ces ateliers que les locomotives en service sur la ligne, soit environ 80, ont été montées, réparées ou modifiées. Il en est de même de tout le matériel roulant dont on n'a importé de l'étranger que la matière première. Les ateliers peuvent tout faire, depuis le simple wagon plate-forme jusqu'au wagon-salon impérial construit et décoré avec l'art et le style le plus perfectionné des ingénieurs de chemin de fer.

Les frais de construction des trucks et des wagons à voyageurs sont si bas qu'un constructeur américain de matériel roulant, qui a visité récemment ces usines dans un but commercial, a été fortement surpris quand on lui offrit de lui fournir des wagons à voyageurs pareils aux siens, sur les quais d'un port des États-Unis, à un prix inférieur de plusieurs centaines de dollars aux siens propres. Toutes les voitures pour les lignes de Shanghaï-Wousoung et de Pao-ting-fou ont été construites à Toung-Chan. A un demi-mille plus loin sur la ligne on a nivelé et préparé le terrain pour recevoir les fondations d'un nouvel atelier pour les locomotives. Ce sera, je crois, le premier établissement de ce genre en Asie, bien qu'on ait, par mesure d'expérience, monté, depuis quelques années, un petit nombre de locomotives au Japon, avec des pièces importées. Il en a été de même aussi dans l'Inde, si je ne me trompe. C'est là cependant une entreprise sérieuse : ces ateliers sont établis sur une vaste échelle et les machines qui leur sont destinées sont déjà commandées et ne tarderont pas à arriver. Tout sera terminé cet hiver et, l'année prochaine, on pourra arriver au but poursuivi, à savoir la construction sur une échelle suffisante de machines spécialement adaptées aux besoins des chemins de fer chinois et aux idiosyncrasies particulières aux mécaniciens et chauffeurs chinois.

M. Cl. Kinder, qui est à la tête de cette entreprise, est un ingénieur doué de capacités générales. Il comprend les qualités des tracés et travaux anglais et américains, mais il n'est complètement satisfait ni des uns ni des autres. Il ne peut obtenir non plus ni d'Angleterre, ni d'Amérique, des machines répondant aux desiderata nécessaires pour ses lignes. Il est donc décidé à construire lui-même des locomotives qui, tout en lui donnant entière satisfaction, réuniront ce qu'il consi-

dère comme les qualités maîtresses des produits des deux pays. Il se fait fort de construire ces machines à un prix de revient bien inférieur à celui de toutes celles qu'il pourrait importer de l'un ou de l'autre pays. L'entreprise est osée et d'aucuns tremblent et prophétisent l'insuccès.

Mais, quand on connaît l'homme qui a réussi à faire construire des ponts métalliques, des plaques tournantes, des caissons à air comprimé munis de leurs sas d'éclusement, des voitures pour voyageurs et des wagons à marchandises, sans parler des machines-outils, par la main-d'œuvre locale, et tout cela à meilleur marché que l'article similaire importé, on en juge tout autrement. Il ne faudrait même pas s'imaginer que tous ces travaux, faits par des ouvriers chinois, soient caractérisés par l'infériorité, la légèreté dus au seul bon marché. Loin de là, le dessin comme l'exécution sont simples et tout est solide ; on n'a point visé à l'économie de la main-d'œuvre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, cela étant moins fini, la plupart des inspecteurs et ingénieurs européens n'en seraient sans doute pas satisfaits. La construction des navires au Japon, comme celle du matériel de chemin de fer en Chine, font faire des réflexions qui ne sont pas tout à fait agréables pour nous. On se demande, en effet, quand ces ouvriers auront fait un pas de plus dans cette voie, ce que l'on pourra bien envoyer en Chine.

Les facteurs qui constituent l'avantage principal de la construction en Chine, comparée à l'importation d'Europe ou d'Amérique, sont les suivants : 1° meilleur marché pour les prix de premier établissement en ce qui concerne les terrains et les constructions ; 2° main-d'œuvre moins chère d'une façon générale ; 3° combustible à bon marché ; 4° coût beaucoup moindre pour la direction, la surveillance, et cela malgré les prix relativement plus élevés qu'à l'étranger, en ce qui concerne les appointements des Européens employés à ces services, parce qu'ils sont beaucoup moins nombreux ; 5° économie réalisée par l'importation des matières premières, au lieu de celle des produits manufacturés. Ceci se traduit en effet par l'économie faite sur les transports, l'assurance et les risques de détérioration en route. Ainsi, par exemple, une locomotive peut coûter 6.250 francs de fret, tandis que la matière première, nécessaire pour la construire en Chine, ne coûtera que 3.500 à 3.750 francs. On économise encore les frais d'emballage qui sont toujours considérables et les frais de peinture et autres que demande la protection du matériel. Il y a encore une économie à réunir les travaux et à uniformiser les produits, ce qui n'est possible que quand le fournisseur et le client sont de fait une seule et même personne.

Il faut admettre enfin l'avantage qui résulte de l'abandon de toute perfection et de tout objet inutile. Aussi bien en Amérique

(bien qu'à titre moindre) qu'en Europe, le manufacturier est lié par des obligations de mode qui lui sont inhérentes, mais le sont encore bien plus chez ses divers clients. Il lui est fort difficile de rien dégager. En Chine, bien au contraire, l'on peut faire table rase de la mode et de ses lois et marcher à sa guise. Cela peut être mauvais, diront quelques personnes. S'il en est ainsi, *tant pis*. Mais qu'importe si les produits sont réellement bons?

Il y a, d'ailleurs, des consolations : le Chinois ne possède guère l'énergie bouillante de l'Américain, l'application soutenue de l'Allemand, le sens du devoir de l'Anglais. Naturellement, dit M. Birch, je ne considère pas les plus mauvais points de chacune de ces races. Quand le Céleste est payé à l'heure, il ne travaille pas plus que cela ne lui plaît. Quand il est à la tâche, sa passion bien connue « pour le puissant dollar », passion développée au plus haut point dans la race chinoise, tend à lui faire négliger son travail et il a maints tours ingénieux pour y arriver. La surveillance d'une machine-outil semblerait au premier abord lui convenir au plus haut point; mais, là encore, il faut qu'il soit dirigé par un contremaître intelligent n'appartenant pas à sa nationalité. Celui-ci pourra seul, en effet, voir que la machine est menée à une vitesse utile et que les instruments qu'elle commande font bien leur besogne. Il est probable qu'avec le temps le montant des salaires augmentera en proportion avec les besoins croissants de confortable et les capacités de travail. Ce qu'on peut affirmer actuellement, c'est qu'il faut beaucoup plus de temps à un Chinois qu'à un Européen pour produire une quantité donnée de travail.

C'est une vérité comprise de tous que telle est la caractéristique de tout travail à bon marché. Mais il faut remarquer qu'en Chine il y a une tendance atavique à subdiviser beaucoup le travail, d'où il s'ensuit comme corollaire une monnaie très divisée elle-même. Exemple : il me fallut onze coolies pour porter mon bagage de l'hôtel à la station, alors qu'un homme aurait pu tout transporter avec une charrette.

Cette extrême subdivision du travail et une monnaie de valeur infime sont les causes évidentes du vol continuel des objets transportables et même des parties de matériel fixe sur les chemins de fer chinois. C'est que, en effet, pour les Célestes le cuivre représente la valeur de l'or en Angleterre, tandis que le fer et l'acier sont pour eux l'équivalent du cuivre en Grande-Bretagne. Il n'y a donc pas à s'étonner si le pillage est à l'ordre du jour.

On enlève les clefs, on dévisse les écrous et les vis, partout où cela est possible. Nous nous rappelons avoir lu dans le *Peking and Tientsin Times* comment, sur la ligne de Pao-ting-fou, les éclisses ont été fréquemment détachées et même des rails volés. Aussi ne voit-on par-

tout que des réparations qui témoignent un peu trop des pertes subies de ce chef. Ces enragés voleurs vont même jusqu'à démonter fréquemment les freins et les appareils d'attelage pour s'en approprier les parties principales. Ils savent fort bien reconnaître ce qui a le plus de valeur en volant ces objets qu'ils qualifient, par contre, de sans importance. Il est extrêmement curieux de voir avec quelle indifférence ils considèrent les accidents qu'ils peuvent ainsi causer et qui pourraient leur coûter la vie ainsi qu'à autrui.

Ici l'auteur entre dans des considérations trop techniques sur les machines anglaises et américaines pour que nous le suivions sur ce terrain purement mécanique. Contentons-nous de dire que, si la locomotive anglaise lui paraît mieux finie comme travail, celle des États-Unis est ingénieuse et bien dessinée. Mais elle brûle le double de charbon de l'autre.

Les trains chinois sont généralement mixtes et ne comptent en moyenne que 120 paires de roues portant chacune de 8 à 12 tonnes au maximum, 9 tonnes en moyenne. Sur la ligne de Pékin dont les rails pèsent 85 livres au yard, on ne met jamais plus de 140 paires de roues dans un train.

Tous les signaux adoptés à Tientsin sont du *block system*, ils ont été construits sur place par l'ingénieur anglais Tuckey. Sur la ligne de Pékin, on essaie le système automatique de MM. Sanby et Farmer. La vitesse moyenne pour les trains de marchandises est de 20 milles à l'heure. Les express font 45 milles, mais les arrêts aux stations sont très longs.

A Chan-haï-koâne, les ateliers pour la construction des ponts, qu'y dirige M. Howard, se complètent chaque jour. Ils peuvent déjà produire 4.000 tonnes de matériel de ponts par an, sans compter les plaques tournantes, les pompes, caissons à air comprimé, écluses pour dito, etc. L'état-major technique anglais qui dirige les 600 milles des chemins de fer impériaux du nord (lignes de Chan-haï-koâne et de Pao-ting-fou) et leur extension vers le nord et le sud, l'est et l'ouest, ne comprend qu'un nombre fort limité d'Anglais. Il est composé comme suit, en 1899 :

A Tientsin : C. W. Kinder, ingénieur en chef et surintendant ;

Quatre ingénieurs de district, deux ingénieurs résidents, six sous-ingénieurs, trois contremaîtres dont un pour la pose des rails ;

A Toung-Chan, aux ateliers des locomotives :

Un surintendant, un comptable, deux dessinateurs, deux contremaîtres d'atelier, deux contremaîtres chaudronniers, un magasinier ; quatre inspecteurs de locomotives et quatre mécaniciens ;

A Chan-haï-koâne, un directeur et un assistant ainsi que deux professeurs pour l'école des chemins de fer. Sur la section de Tientsin à Pékin, les douanes impériales, qui sont chargées du service postal,

ont fait adopter un wagon spécial de 1re classe destiné aux seuls étrangers qui y sont reçus au prix de 5 dollars (12 fr. 25) pour les 80 milles à parcourir. Ce wagon leur donne le confort et la propreté qu'on ne peut trouver dans les autres wagons livrés aux Chinois.

Sur toutes les parties de cette ligne on trouve à louer des wagons particuliers très confortables moyennant un prix arrangé d'avance et calculé d'après la distance à parcourir. Ils peuvent recevoir 12 personnes assises ou 4 couchées, et les prix sont modérés. Le coût minimum de location est 8 dollars ou 20 francs pour 50 milles ou 32 dollars (80 francs) pour 500 milles, en plus du prix du billet ordinaire de première classe. Ainsi 4 personnes peuvent parcourir 400 milles pour moins de 0 fr. 12 par mille. En conséquence, ces voitures sont constamment demandées par des familles ou des groupes de voyageurs se rendant à la fameuse plage de *Pei-taï-ho* (près de Chan-haï-koâne). Elle jouit d'un climat si agréable et les nuits y sont si fraîches pendant l'été, qu'on y envoie la plupart des femmes et des enfants passer les trois mois des chaleurs si pénibles à Pékin et à Tientsin. Les wagons à voyageurs ont un corridor extérieur d'un côté, ce qui permet aux employés du chemin de fer, qui paraissent assez nombreux, de passer d'un bout à l'autre du train sans déranger les passagers et les empester par le parfum d'ail et de transpiration qu'ils laissent derrière eux. On a trouvé nécessaire de confier à des Européens les fonctions de contrôleur. Il était presque impossible d'empêcher autrement les abus, étant donné les habitudes invétérées des Chinois pour l'accaparement des fonds. Élevés dans une atmosphère de vol, de *squeeze-pidgin*, comme on dit dans la langue anglo-chinoise, c'est pour eux une chose toute naturelle, l'exemple leur étant d'ailleurs donné par les plus hautes classes des fonctionnaires de l'État qui sont, comme on sait, aussi corrompus qu'il est possible de l'être. Les moyens de toutes sortes employés dans toutes les classes pour échapper au payement du tarif sont aussi nombreux qu'ingénieux, surtout quand ils sont pratiqués par les employés du chemin de fer pour garder entre leurs mains une partie des fonds revenant à la Compagnie. Aussi la répression de ces coutumes blâmables est-elle une des plus grosses difficultés que l'on rencontre dans l'exploitation des chemins de fer chinois. Même la présence d'un contrôleur européen n'assure pas toujours le payement complet ou même partiel de sa place par chacun des voyageurs. Quand on dota les trains de ces contrôleurs, ils commencèrent naturellement leur inspection du fourgon d'arrière d'où ils s'avançaient vers la tête du train et pendant la marche de ce dernier. Comme les trains sont toujours longs et bondés, ils avaient coutume de se faire accompagner dans leur ronde par un employé chinois porteur d'une sacoche dans laquelle ils versaient les billets quand ils en avaient recueilli une

poignée. Or, on s'aperçut que cet employé passait lui-même à un troisième un certain nombre de billets que celui-ci trouvait le temps de distribuer facilement, au nombre de plusieurs centaines, parmi les voyageurs qui, grâce à la complicité d'autres employés, avaient été admis sans billets dans les wagons de tête. Pour y arriver, il se rendait sur la plate-forme du dernier wagon et se dirigeait de là vers les wagons de tête en passant sur le toit des voitures intermédiaires hors de la vue du contrôleur européen occupé à l'intérieur. Il va sans dire que la Compagnie ne voyait guère la couleur des sapèques versées pour l'achat de ces billets. Les Chinois ne considéraient nullement cette transaction comme irrégulière, ils pensaient seulement qu'elle devait s'opérer discrètement *sub rosâ :* la faute, s'il y en avait, était de se laisser prendre. On fabriquait aussi de faux billets sans parler de mille autres tours pratiqués par les employés mêmes de la Compagnie.

Malgré toutes ces difficultés, la ligne de Pékin à Tientsin ne gagne pas moins de 200 taëls (927 francs) par mois et par mille. Le département du trafic est tout entier dans la main des Chinois, le contrôle étranger n'ayant à s'occuper que de la construction, de l'entretien et des mouvements du matériel.

Le coût de cette ligne qui compte 80 milles de double voie et 3 milles de voie simple avec rails de 85 livres au yard, voies de garage, constructions, matériel roulant, petits ateliers auxiliaires, bureaux et ligne télégraphique, était d'environ 675.000 livres sterling (16.875.000 francs), soit un peu plus de 8.000 l. st. (200.000 francs) par mille.

Ce chiffre est fort bas, si l'on considère qu la voie est en talus[1] afin d'éviter son envahissement par les eaux lors des inondations assez fréquentes dans la plaine basse qu'elle traverse. Sur une longueur de 20 milles le talus est même défendu par un revêtement en pierres. Il y a aussi quelques 7.000 pieds environ de ponts avec des portées variant de 20 à 100 pieds. Tous les piédroits et les piles sont en béton de ciment établi sur des pilotis ou sur des caissons enfoncés à l'aide de l'air comprimé.

Le grand pont traversant la rivière de Lou-ko (Lou-ko-ho) sur la ligne de *Niéou tchouang* est presque achevé et se compose de 20 travées avec poutres en treillis de fer de 100 pieds de long montées sur des piles fondées sur la roche qu'on a dû atteindre au moyen de caissons. Le premier caisson a été commencé en novembre 1898 et, depuis, les 27 caissons nécessaires ont été descendus à une profondeur moyenne de 40 pieds. Tous sont aujourd'hui achevés, et la plupart des piles sont au-dessus de l'eau. Toutes les poutres sont essayées au poids maximum, au moyen de deux locomotives de

[1] Sauf en un seul endroit.

travail pesant chacune 100 tonnes suivies par un train du poids de 2 tonnes par pied, soit un poids maximum de 20 tonnes par paire de roues.

Le pont sur la rivière de *Ta-ling* aura 30 travées pareilles.

Le travail, les machines, la peinture et la construction reviennent au prix de 50 francs par tonne de poids du matériel brut, c'est-à-dire que cela comprend tout, sauf l'intérêt sur le capital et les gages de l'état-major européen.

Les poutres de fer sont amenées toutes rivées sur des plates-formes et mises en position. Chaque opération demande environ une heure de travail.

La section de *Ying-ko* (le port de Niéou-tchouang) est sous la direction de M. Ginnell avec M. Wright comme ingénieur résident.

On s'est efforcé plusieurs fois de se servir de roues américaines en fonte de fer; mais, jusqu'ici, les résultats n'ont pas justifié leur adoption.

L'état des lignes en construction est le suivant :

Les rails sont posés sur 110 milles de Kin-tchéou au Grand Mur de Chine et à Chan-haï-koâne, et les trains marchent sur cette section; mais les principaux ponts ne sont pas encore achevés et les ponts temporaires en bois souffriront sans doute s'il survient une inondation.

De Kin-tchéou à Niéou-tchouang les remblais sont presque achevés et l'on devait poser les rails en septembre 1899, époque à laquelle on les attendait. On ne commencera qu'alors les ponts définitifs. On espère pouvoir achever totalement la ligne pendant l'hiver de 1900, mais on estime cependant pouvoir commencer le trafic au printemps prochain, à moins que des inondations ne viennent arrêter le travail des ponts définitifs. On commencera en automne 1899 les remblais de la ligne joignant Kin-tchéou à Sin-ming-ting (près de Moukden) et l'on espère achever cette ligne peu après la fin de 1900. Seize locomotives sont en ce moment en route (juin 1899) venant d'Amérique et l'on attend l'année prochaine les 12 qui sont en construction en Angleterre et qui furent commandées en même temps. Vingt-quatre sont du type Mogul et quatre sont à réservoirs. Elles ont la même puissance et pèsent 75 tonnes. Les machines à réservoir sont du type dit de banlieue avec 6 roues accouplées. Leur poids en marche est de 45 tonnes. On ne terminera la voie au ballast que dans deux ans et les machines légères sont par suite d'absolue nécessité. Sur les lignes achevées en ce moment entre Tien-tsin et Pékin les machines pèsent 100 tonnes avec leur tender et 75 tonnes seulement sur les autres sections.

A la station terminus de Yin-ko (Niéou-tchouang) le terrain est nivelé, les quais sur la rivière achevés, mais on n'a pas encore com-

mencé les bâtiments. Ce retard est dû à la commande des bois pour les pilotis qui a été faite trop tard. Les Russes importent leurs matériaux francs de droits de *likin* (soit 40 % *ad valorem*), privilège qui a été refusé aux chemins de fer chinois. Quand on en informa le directeur chinois Tchang-yi, il répondit simplement : « Tremblez et obéissez ». Cela n'a pas avancé les affaires; car, bien que les Européens n'aient fait ni l'un ni l'autre, ils n'ont pas commandé les matériaux. Ils ont fini par obtenir ainsi les mêmes faveurs quant aux droits, mais les opérations ont été arrêtées.

Tels sont les renseignements fournis par M. Grant Birch sur l'état des chemins de fer chinois dits *Eastern* ou *Imperial Chinese railways* du Pe-tchi-li et du Shing-King.

Voici maintenant ce que les journaux de Tientsin nous apprennent au sujet des chemins de fer de Mongolie et du Liao-Toung en construction sous la direction des Russes qui cherchent à atteindre Pékin et à joindre le Transsibérien à leur nouvelle colonie de Port-Arthur et de Ta-lien-ouâne.

Les fonctionnaires russes sont très arbitraires et d'un caractère peu commode ; à la moindre provocation, ils tirent sur les indigènes qu'ils terrorisent à tel point qu'à plusieurs reprises ceux-ci ont abandonné le travail. En conséquence la construction n'avance que lentement. Les remblais sont négligés, la voie étant posée le plus souvent sur le sol naturel et encore est-elle trop souvent mal construite, avec des ondulations telles dans le sens vertical et dans l'horizontal qu'un ingénieur anglais qui a visité dernièrement les travaux prétend que les rails eux-mêmes ne sont pas droits. En certains endroits l'inondation a déjà détruit le remblai et les rails restent suspendus en l'air. Pour ce qui est du matériel d'importation, les bois doivent venir de Vancouver et le rapport de M. W. Lay, commissaire des douanes à Niéou-tchouang pour l'année 1898, nous apprend que quarante locomotives n'arrivèrent d'Amérique qu'après la fermeture du port par les glaces et on ne put les débarquer que six mois plus tard. Le travail, dit un journal anglais, fut mal fait, les caisses jetées sans soin de sorte que ces machines ont beaucoup souffert et devront subir de coûteuses réparations.

Pour ce qui est du travail de construction, les Russes répondent qu'ils veulent imiter les Américains, c'est-à-dire construire le plus rapidement et le plus économiquement possible une ligne temporaire de pénétration, qui sera reprise lorsque le pays aura été exploité et aura fourni les moyens d'établir une voie définitive. C'est là un point de vue auquel ne se sont point placés les ingénieurs anglais des chemins de fer chinois.

A.-A. Fauvel,
Ancien officier des douanes chinoises.

L'EXPANSION FRANÇAISE VERS LE TCHAD

Le dénouement tragique de la mission Bretonnet ne doit pas être pour nous le signal d'un arrêt dans notre expansion vers le Tchad. Cette mission n'était que la continuation d'une œuvre de longue haleine poursuivie depuis de longues années avec des alternatives diverses. En Afrique, qui cesse de progresser recule : nous en avons eu la preuve en maintes circonstances.

La marche vers le Tchad dérive de l'acte diplomatique du 24 décembre 1885 qui réglait les sphères d'influence de la France et de l'Allemagne en Afrique occidentale.

La frontière entre le Cameroun et le Congo français était déterminée par une ligne suivant la rivière Compo depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien 7° 40' long E. Paris et, à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par le 12° 40' long. E. Paris (15° long. E. Greenwich).

Il fallait reconnaître cette frontière fictive. Jacques de Brazza, le frère du commissaire du gouvernement français, commença à remonter la Likouëla, en 1886.

En 1890, Cholet remonte la Sangha avec la canonnière *Ballay* jusqu'à Ouesso, où il fonde un poste. De là, il atteint Gomassa au confluent de la Kadeï et du Mambéré, puis commence en mai la reconnaissance du N'Goko.

Fourneau, marchant sur les traces de Cholet, remonte la Likouëla jusqu'au 5° parallèle, en mai 1891. Les indigènes s'opposèrent à ce qu'il poussât plus loin ses avantages. Fourneau déploya un réel courage et réussit à ramener son personnel en arrière, au prix de lourdes pertes; lui-même fut blessé.

Gaillard, qui venait après lui, fut entraîné dans le mouvement de retraite.

M. de Brazza prit alors en personne la direction du mouvement; il remonta la Sangha avec le *Courbet* et fonda le poste de Bania, en amont des rapides de la Mambéré. Il s'y établit solidement, et réussit à traiter avec les N'Dris qui avaient attaqué les missions précédentes. Peu après, le 25 avril 1892, il faisait sa jonction, à Djambala, avec la mission Mizon venue de l'Adamaoua.

Cette jonction des deux explorateurs ouvrit à notre expansion vers le nord de nouveaux horizons.

Nous étions d'autant plus engagés à persévérer dans cette voie que le *Comité de l'Afrique française* faisait de louables efforts pour nous assurer, dans l'Afrique centrale, une place prépondérante.

Son premier champion, Crampel, apôtre d'une grande idée, remonte l'Oubanghi en 1895 et tente de pénétrer dans le bassin du Tchad. Il tombe à El Kouki, sous les coups d'une bande de fanatiques appartenant, croit-on, à l'armée de Rabah.

Dybowski, qui arrivait avec des renforts, venge la mort de Crampel, en novembre 1895, puis fonde le poste de la Kemo ouvrant ainsi la route à ses successeurs.

Maistre venait, en effet, d'être chargé par le *Comité de l'Afrique française* d'une très importante mission.

Secondé par MM. Brunache, Clozel, de Behagle, Briquez, Bonnel de Maizières, il part, avec 60 soldats indigènes et 115 porteurs, du poste de la Kemo, le 22 juin, longe la vallée du Gribingui, débouche dans la vallée du Chari, et, coupant transversalement les affluents du Tchad, il marque sa route par les étapes de Mandjatezzé, Daï, Palem, Laï, pour arriver à la fin de l'année 1892 à Gaza, capitale de l'Adamaoua. De là, il rentre en France en descendant le Niger.

Cette exploration mémorable, dont le *Bulletin de l'Afrique française* de juin 1893 a donné un intéressant compte rendu, eut le grand avantage de passionner les esprits pour la réalisation du fameux problème de la jonction de nos colonies de l'Algérie, du Soudan et du Congo.

M. de Brazza, qui était toujours dans la Sangha, reçut de nouveaux encouragements, et l'on ne saurait, peut-être, lui reprocher que d'avoir voulu marcher sûrement et, hélas! trop lentement.

Une route est frayée qui permit de lancer le *Courbet* au-dessus des rapides de Bania.

Le 22 octobre 1892, ce petit navire portant la mission de Brazza comprenant MM. Gentil, Fredon, Ponel, Decressac-Villagrand, remonte la Sangha pour s'arrêter au 50° 07′ 30″ lat. N. et 13° 28′ 30″ long. E.

Cette reconnaissance fut suivie de beaucoup d'autres conduites par Ponel, Gentil, et Goujon.

Des relations sont nouées avec Zobeïr, le sultan de l'Adamaoua et le lamido de N'Gaoundéré. La plus importante des missions envoyées vers le Nord fut celle de M. Ponel, qui, parti de Bania le 12 décembre 1892, arrivait le 15 février 1893 à N'Gaoundéré, où il résida longtemps, nous assurant dans cette contrée une situation prépondérante.

La haute vallée de la Sangha était riche, fertile, et susceptible d'une exploitation rationnelle. Des postes furent fondés, et notre occupation fit tache d'huile. C'est alors que se produisirent les revendications allemandes touchant le Cameroun et sa sphère d'influence.

Les géographes français et allemands discutèrent la question avec beaucoup d'âpreté, et pour en finir on envoya le commandant Monteil

à Berlin négocier un nouveau traité, en compagnie de délégués français et allemands. Il en revint avec l'accord de février 1894 qui déterminait la frontière franco-allemande du Congo français et du Cameroun jusqu'au Tchad. Elle est tracée sur notre carte, les lecteurs voudront bien s'y reporter.

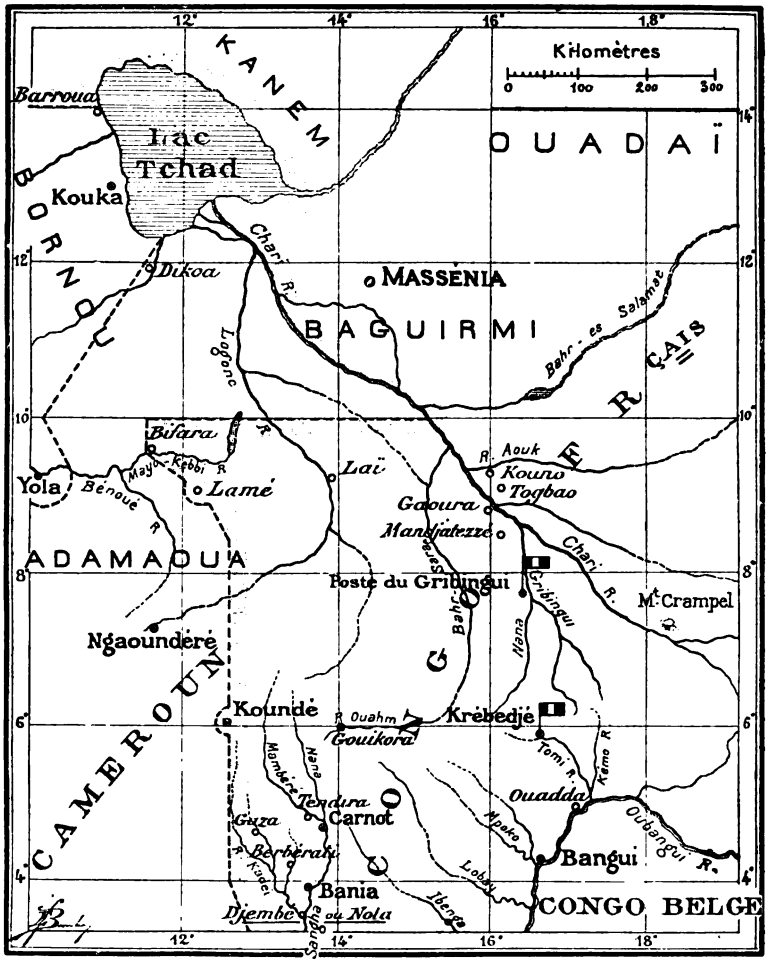

Le propre des traités africains est de ne satisfaire personne et de paralyser les efforts de tout le monde.

Au lendemain de cet accord, notre expansion vers le Tchad subit donc un temps d'arrêt. Tous les efforts furent portés vers le Haut Oubanghi, dans la direction du Nil où le commandant Marchand, successeur de Monteil, devait acquérir une si noble et si juste popularité.

Dans la région de la haute Sangha, nous n'avons à enregistrer que les efforts tentés, en 1894, par M. Clozel, qui remonta la Mambéré pour pénétrer dans le bassin de la Wome, et qui en signala l'importance.

Après lui, Perdrizet, continuant l'œuvre de Goujon, étendait tous les jours vers le nord la limite extrême de nos postes avancés.

Malheureusement, la nature du terrain ne prêtait guère à une marche vers le Tchad en partant de la Sangha.

Ce fut en suivant la voie ouverte par Crampel que Gentil devait parvenir sur les bords du lac, où le commandant Monteil avait, le premier, promené les couleurs françaises.

M. Gentil, enseigne de vaisseau démissionnaire, s'était depuis longtemps familiarisé avec l'idée d'atteindre le Tchad. En 1895, il reçut liberté de manœuvre et se mit à l'œuvre.

Arrivé à Loango, le 27 juillet 1895, il avait réuni son personnel au poste de Ouadda, le 12 décembre. Au commencement de 1896, il remontait la Kemo, qui ne lui parut pas navigable. Il se tourna alors vers la Tomi, et il fondait, en février 1896, le poste de Krebedje.

Toute l'année fut employée par M. Gentil et ses collaborateurs, MM. Huntzbuchler, Le Bihan, Prins, à des reconnaissances préalables qui lui permirent de se faire une idée exacte de la physionomie du pays.

Le commandant Marchand venait de rouvrir la route Loango-Brazzaville et d'assurer ainsi le ravitaillement des divers postes de la colonie.

Gentil en profita un des premiers. En février 1897, il montait le « Léon-Blot » au poste de la Nana. Descendant la rivière, il pénétrait dans le Gribingui, et nouait des relations avec les envoyés du chef Senoussi. M. Prins, faisant preuve de dévouement, se rendit même auprès de ce prince, et la marche de la mission Gentil ne fut pas entravée.

Le « Léon-Blot », descendant le Chari à toute vitesse, ne s'arrêta que pour permettre à Gentil et à ses compagnons d'aller à Massenya signer un traité avec le sultan du Baguirmi.

Le 30 octobre 1897, un vapeur portant nos couleurs sillonnait pour la première fois les eaux du Tchad, qui devenait dès lors un lac français.

Gentil reçut, à sa rentrée en France, le juste tribut d'éloges auquel il avait droit.

M. Prins, resté au Baguirmi, maintenait notre situation, obligé toutefois de compter avec un nouvel adversaire : Rabah.

Les journaux ont longuement parlé de cet aventurier qui fut un lieutenant de ce Zobeïr, dont nous avons parlé autrefois dans nos articles sur les affaires du Haut-Nil.

Il avait su fonder un vaste empire sur les bords du Tchad, et seul le colonel Wingate, l'intelligent directeur des affaires politiques en Égypte, serait en mesure de nous renseigner sur les sympathies que trouva ce chef de bandes parmi les nations civilisées.

Il envahit le Baguirmi après le départ de Gentil, et Prins recula lentement devant lui n'étant pas assez fort pour lui résister.

Pendant ce temps Gentil organisait à Paris une nouvelle mission et partait pour le Congo où l'avait précédé Bretonnet.

Cet administrateur, ancien lieutenant de vaisseau, descendait le Gribingui et apprenait bientôt la mort de l'infortuné de Behagle, qui s'était rendu librement auprès de Rabah. Il rallie à Kouno les troupes du sultan Gouraang et ses Baguirmiens, et va s'installer à Togbao qu'il fortifie solidement.

Il y fut attaqué par toutes les armées de Rabah et y fut tué après une énergique résistance.

Avec lui tombèrent le capitaine Braun, le maréchal des logis Martin et 27 Sénégalais sur les 30 qui composaient l'escorte.

M. Gentil, arrivant à marches forcées, ne put secourir à temps le détachement Bretonnet Il a dû se borner à construire un poste fortifié à Gaoura, où il devra attendre pour prendre les décisions que comporteront les circonstances.

Dans tous les cas, on peut voir que la mission Gentil ne constitue pas une action isolée, mais qu'elle est la continuation de notre politique africaine.

Quant à ceux qui viennent dire que nous aurions pu attendre avant de prononcer notre offensive, nous reposant sur la foi des traités de la convention franco-anglaise de 1898, nous leur répondrons de regarder du côté du Ouadaï.

Ce pays rentre dans notre sphère d'influence ; nous avons tardé à l'occuper, de sorte qu'une armée tripolitaine vient d'y arriver.

Si nous laissons Rabah fortifier sa situation sur les bords du Tchad, il faudra une armée pour l'en déloger.

Il semble donc plus logique d'en finir de suite, en envoyant au Congo les troupes nécessaires pour mettre à la raison Rabah et ses partisans.

NED NOLL.

LA CONVENTION DE SAMOA

ET

LES INTÉRÊTS ALLEMANDS DANS LE PACIFIQUE

A l'heure même où paraissait, dans cette revue (n° du 15 nov., p. 342 et suiv.), une étude sur les colonies allemandes du Pacifique, cette étude avait déjà cessé de répondre complètement à la réalité des faits. Le 8 novembre avait été signée entre l'Empire allemand et la Grande-Bretagne une convention, acceptée depuis par les États-Unis, et que le *Temps* résumait en ces termes (en ce qui concerne le Pacifique) :

C'est l'Allemagne qui obtient la part du lion.

La Grande-Bretagne renonce en sa faveur à tous ses droits sur les deux îles principales de l'archipel : Oupolou, qui renferme la capitale Apia, et Savaï, avec les îlots adjacents.

De son côté, l'Allemagne, avec la Grande-Bretagne, renonce, en faveur des États-Unis, à tous droits sur l'île de Toutouila et les autres îles du groupe, situées à l'est du 171e degré de longitude est. Toutouila renferme la station navale de Pago-Pago, déjà établie dans ces dernières années par les États-Unis.

Comme compensation territoriale en faveur de l'Angleterre, l'Allemagne renonce à ses droits surles îles Tonga ou des Amis, y compris le groupe de Vava et l'île Sauvage, et transfère à la Grande-Bretagne les îles de l'archipel Salomon qu'elle possède à l'est et au sud-est des îles Bougainville et de Bouka. Ce sont les îles Choiseul et Isabelle et les îlots adjacents.

En quoi cette convention modifie-t-elle l'équilibre des forces dans le Pacifique?

L'Allemague y perd les deux grandes îles Choiseul (5.850 kq.) et Isabelle (5.840). Elle ne conserve de l'archipel Salomon que l'île de Bougainville (10.000 kq.), les îles de Bouka et Shortland, et les atolls Carteret, Marqueen, Tasman, Ongtong-Djava. La ligne de démarcation cesse de former un coin s'enfonçant au cœur des possessions anglaises, entre les îles de New-Georgia, Guadalcanar et Malaita.

Que valent les territoires cédés par l'Allemagne? Langhans écrivait en août 1893 [1] : « Les îles Salomon allemandes n'ont encore jamais été l'objet d'une exploitation économique. A peine existe-t-il quelques stations de commerce (par exemple, dans le détroit de

---

[1] *Deutscher Kolonial Atlas.*

Bougainville [1]); à part cela, ces îles sont en dehors de tous les courants économiques. En particulier, la côte orientale de Bougainville pourrait, en maints endroits, se prêter à la culture du café. Pour la mise en valeur économique de ces îles, il faudra compter, contrairement à ce qui s'est passé dans le Kaiser-Wilhelm-land et l'Archipel Bismarck, avec les passions guerrières et querelleuses des indigènes,que l'on peut cependant très bien utiliser comme travailleurs.»

Ces paroles n'ont pas cessé d'être vraies. La Neu-Guinea Kompagnie, complètement absorbée par l'exploitation du Kaiser-Wilhelm-land, a commencé à peine a s'occuper de l'archipel Bismarck; elle a, jusqu'à ce jour, presque ignoré les Salomon. Ni les deux lignes projetées par le *Nord-Deutscher Lloyd* (Singapour-Sydney et Hongkong-Sydney), ni la ligne projetée de la société de Jaluit ne doivent toucher aux Salomon. Il s'agit donc de territoires qui donneront peut-être d'excellents résultats entre les mains anglaises, mais pour lesquels l'Allemagne, depuis 1886, n'a rien fait, et pour lesquels elle n'est pas en mesure de rien faire avant qu'il soit longtemps. Encore conserve-t-elle la plus grande de ces îles, la mieux pourvue de bons ports, la plus susceptible d'une utilisation économique immédiate, la plus voisine enfin du groupe formé par Neu-Pommern et Neu-Mecklenburg. Il est vraisemblable que, délestée de deux îles trop excentriques, la Compagnie va concentrer ses ressources sur celle qu'on lui laisse et que l'exploitation de Bougainville va commencer.

L'Allemagne ne semble donc pas avoir payé d'un prix trop lourd les avantages qui lui sont conférés aux Samoa. Le premier de ces avantages, c'est la disparition du *condominium* à trois, qui pouvait un jour ou l'autre mettre la jeune marine impériale en conflit avec les marines britannique et américaine. L'Allemagne fait rentrer dans sa sphère d'influence précisément les deux îles où elle a des intérêts sérieux [2]. Dès 1879, elle y avait une station de charbon. Dès 1880, Bismarck, peu colonial pourtant de sa nature, demandait au Reichstag de reprendre aux Samoa l'entreprise où venait d'échouer la maison Godeffroy, forcée de liquider ses plantations. Le regret de l'occasion manquée à cette époque, le souvenir des marins allemands qui périrent dans l'ouragan de 1888 ont fait de la question de Samoa une question vraiment nationale. Le commerce allemand est aux Samoa le plus ancien et le plus important, les propriétés foncières possédées par les Allemands sont les plus étendues et les plus développées[3]. Enfin Apia est sur la grande route de Sydney à San-Francisco.

---

[1] C'est-à-dire entre Bougainville et Choiseul, par où passe la nouvelle démarcation. Voir la carte p. 345.

[2] Voy. p. 348.

[3] Voy. p. 348.

Aussi M. Kurt Hassert, se faisant l'organe des coloniaux allemands, écrivait-il l'an dernier[1] : « Il est grand temps de prendre des mesures sérieuses pour protéger le commerce allemand, créé au prix d'efforts infinis et d'énormes capitaux. On ne peut évidemment espérer d'amélioration sérieuse que si une puissance extérieure exerce seule la domination sur les Samoa. » Et il concluait naturellement en déclarant que cette puissance ne pouvait être que l'Allemagne. Son vœu n'a pas été complètement exaucé, puisqu'il a fallu, pour obtenir l'adhésion des États-Unis, leur céder Toutouila, où les intérêts allemands étaient moins considérables[2].

Avec la Nouvelle-Guinée et ses annexes, avec les Carolines et Samoa, l'Allemagne devient une puissance océanienne de premier ordre, admirablement placée pour profiter des éventualités de l'avenir. Il y a là de quoi donner à réfléchir aux autres puissances qui ont des intérêts dans le Pacifique, en particulier à la France, qui n'a pas su profiter de l'occasion pour régler la question des Nouvelles-Hébrides pendant que l'Allemagne réglait celle des Samoa.

Quant aux articles du traité du 8 novembre relatifs au partage de la zone neutre de l'arrière-pays de Togo, il importe d'attendre, avant de les juger, que nous connaissions d'une façon plus précise la nouvelle délimitation anglo-allemande.

H. H.

[1] *Deutsche Kolonien*, p. 43.

[2] Ils n'étaient pas non plus très considérables dans les Tonga, au Sud Samoa.

ÉTUDES SUR LES COLONIES ALLEMANDES[1]

VI

Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie.

L'un des principaux objets que poursuivait le gouvernement allemand en se lançant, après tant d'autres, dans la politique coloniale, c'était de dériver vers des terres allemandes le courant qui entraîne chaque année tant d'Allemands loin de leur patrie. Le chiffre de l'émigration par mer, qui dépassait 200.000 personnes en 1881 et 1882, montait encore à 115.000 en 1891, à 112.000 en 1892. Il faut y ajouter l'émigration par les frontières de terre, si bien qu'on peut évaluer à plus de 2 millions et demi le nombre des sujets de l'Empire actuellement établis en terre étrangère, sans parler de ceux ou des fils de ceux qui ont pris la nationalité du pays qu'ils habitent. Ce dernier nombre doit être extrêmement considérable, puisque de 1832 à 1892 on calcule que Brême a vu partir près de 3 millions d'émigrants, et Hambourg plus de 2 millions. Une telle alluvion humaine, si elle se déversait sur des territoires où flotterait le pavillon allemand, ferait de l'Allemagne une puissance coloniale de premier ordre.

C'est un espoir auquel il lui faut renoncer : les lecteurs qui nous ont suivi jusqu'ici ont pu s'en rendre compte aisément. Pour pouvoir créer de grandes colonies de peuplement, l'Allemagne s'est éveillée trop tard à l'action coloniale. Toutes les bonnes places, tous les territoires habitables à l'Européen étaient déjà occupés par l'Angleterre, la Russie, la France. Il ne reste plus actuellement de terres vacantes dans les régions tempérées [2]. Parmi les nouvelles acquisitions de l'Allemagne, seule l'Afrique du Sud-Ouest peut recevoir un petit nombre de blancs, et encore au prix de difficultés immenses; peut-être aussi, mais dans un avenir lointain, les hauts plateaux de l'Est africain. Le reste ne peut être considéré que comme colonies de commerce et de plantations.

Aussi l'émigration allemande à destination des colonies allemandes est-elle à peu près nulle. Il n'y a pas actuellement beaucoup plus de deux mille Allemands dans l'ensemble des *Schutzgebiete*. Ce n'est donc pas vers les colonies impériales, c'est toujours vers les colonies spontanées, vers les groupes allemands de l'étranger que se dirige le flot des émigrants. Nous laisserons de côté celles de ces colonies qui sont établies dans des pays européens, tels que la Hon-

[1] Voir *Questions diplomatiques*, n° 66, 15 novembre 1899.

[2] A l'exception du Maroc, mais il est à espérer que la France ne laissera pas s'y établir une nation rivale.

grie ou la Russie (y compris la Transcaucasie). Nous ne reviendrons pas sur les groupes de l'Afrique du Sud et de l'Océanie; nous nous occuperons maintenant de ceux de l'Amérique et de la Palestine.

Amérique du Nord. — C'est en 1684 que fut créée la première colonie allemande en Amérique, à Germanopolis (ou Germantown), en Pennsylvanie, aujourd'hui simple faubourg de Philadelphie. Les premiers groupes furent accrus, en 1849, par l'arrivée des exilés politiques. Actuellement, on compte au bas mot deux millions d'Allemands aux États-Unis. De 1887 à 1892 seulement, près de 600.000 ont débarqué dans les ports des États-Unis, qui absorbent à eux seuls les 94 centièmes de l'énorme émigration allemande. Les Autrichiens, les Suisses allemands, les Russes des provinces baltiques se confondent plus ou moins, au delà de l'Atlantique, avec les Allemands.

Les colonies allemandes [1] ne sont pas disséminées sur toute l'étendue de l'Union. A part celles du Texas, on n'en trouve pour ainsi dire pas une seule dans les États situés au sud du confluent de l'Ohio avec le Mississipi, ni dans les États les plus septentrionaux de la Nouvelle-Angleterre (Maine, Vermont, New-Hampshire, Massachusets), ni dans la Virginie, ni dans l'Utah et l'Idaho. Elles se groupent surtout au sud et à l'ouest des grands lacs; elles forment des groupes compacts dans le Wisconsin et le Minnesota, où certains comtés ont 30 à 25 % de leur population formée d'Allemands, dans l'Illinois, le Michigan, l'Indiana, l'Ohio, l'Iowa, les deux Dakota, le Nebraska, le Missouri. Ces États forment essentiellement le domaine allemand de l'Amérique-Nord, surtout si on y ajoute, dans la province canadienne du Manitoba, entre Winnipeg et la frontière, les colonies fondées par des Mennonites, Allemands et Russes-Allemands, qui sont venus y chercher un suprême refuge contre les exigences du service militaire.

Entre cette masse compacte et l'Atlantique, le germanisme a semé quelques groupes le long des lacs (près de Détroit, de Toronto, de Buffalo, d'Albany) et près des ports où débarquent les immigrants, dans les États de Pennsylvanie, de New-York, et de New-Jersey. On en retrouve quelques-uns près de San-Francisco. Dans le sud, un groupe important s'est formé dans le Texas, entre le port de Galveston et le Rio-Grande.

Les premiers Allemands qui vinrent en Amérique y vinrent comme fermiers, dans les États du centre et de l'ouest; ils appartenaient en majorité au luthéranisme. Aujourd'hui, ce sont surtout les classes inférieures qui émigrent, et ces émigrants viennent s'établir de préférence dans les villes comme ouvriers, marchands détaillants, caba-

[1] Voy. dans l'atlas de Langhans une carte indiquant le pourcentage de la population allemande *par comté*.

retiers; ils appartiennent, par quantités croissantes, à la religion catholique, et c'est en partie à eux, autant qu'aux Irlandais, qu'est dû le développement de l'Église catholique en Amérique. Par eux certaines villes, ou du moins certains quartiers des villes, sont complètement germanisés. Ils forment près du tiers de la population à Milwaukee, environ le quart à Newark, Davenport (Iowa), Quincy (Illinois), de 15 à 20 °/₀ à Chicago, à New-York, à Toledo, Détroit, Cincinnati, Grand-Rapids, Dubuque. Toutes ces villes, et beaucoup d'autres, ont leurs églises allemandes, catholiques ou protestantes (parfois l'une et l'autre), leurs écoles allemandes, leurs journaux allemands. Dans quelques-unes, la connaissance de l'allemand est presque aussi utile que celle de l'anglais.

Les Allemands forment des groupes assez cohérents, grâce à leur habitude de l'association. Une demi-douzaine d'Allemands ne peuvent être réunis dans une ville américaine sans former immédiatement entre eux une multitude de *Vereine* : sociétés de gymnastique, de chant, etc., beuveries fraternelles, etc. Ils entretiennent le sentiment national par des fêtes, des processions, accompagnées de *lieder* nationaux. Mais cette cohésion ne persiste guère au delà de la première génération; ils se laissent ensuite gagner par le milieu ambiant, s'américanisent très vite, donnent à leur nom une désinence anglo-saxonne, et reviennent en Europe transformés en parfaits Yankees. « Le fils né en Amérique d'un Allemand est déjà complètement un Américain par les sentiments et les aptitudes [1]. » Ils renoncent d'autant plus facilement à leur nationalité d'origine pour entrer dans les communautés américaines, qu'ils ont hâte d'agir sur les affaires publiques, comprenant, avec leur remarquable sens pratique, les rapports nécessaires qui unissent, surtout en pays démocratique, la politique et les affaires privées. Mais, s'ils deviennent citoyens américains, ils ne forment pas, comme les Irlandais, un groupe politique compact; ils entrent, au gré de leurs préférences, dans l'un ou l'autre des grands partis américains, ce qui achève de les dénationaliser. Les exilés de 1849, généralement antiesclavagistes, entrèrent dans le parti républicain, qui a l'adhésion de la plupart des fermiers allemands. Dans les villes, au contraire, les Allemands sont plutôt démocrates, et ce pour deux raisons : 1° le parti républicain proscrit le commerce des boissons alcooliques, en particulier de la bière; 2° l'Église catholique est l'alliée tacite du parti démocrate. On pense que les 5/9 des suffrages allemands vont encore au parti républicain, les 4/9 au parti démocrate.

Quoi qu'il en soit, ces Allemands sont plus ou moins complètement perdus pour l'Allemagne. On ne voit même pas qu'ils aient très

---

[1] Bryce, *American Commonwealth*, t. II, p. 35 et 36.

sérieusement influé pour rendre la politique (par exemple, la politique douanière) de l'Union plus favorable à l'Empire allemand. Le plus grand service qu'ils rendent à leur ancienne patrie, c'est de constituer un groupe important d'acheteurs pour les produits allemands, de commis-voyageurs pour les marques allemandes. C'est grâce à eux que l'importation allemande aux États-Unis, malgré les rigueurs des tarifs, a pu rester si considérable : elle est encore de 10 à 20 % de l'importation totale.

Amériques du Centre et du Sud. — En dehors des États-Unis, le principal centre de la colonisation allemande en Amérique, c'est le Brésil méridional. Environ 50.000 Allemands[1] vivent au Brésil, qui a reçu près de 15.000 émigrants de Brème et de Hambourg de 1887 à 1892. Ces chiffres sont loin d'être aussi considérables que ceux que nous ont fournis les États-Unis; ils ont leur valeur, si l'on réfléchit que, dans l'ensemble, le Brésil est un pays peu peuplé, et que les colonies allemandes y sont concentrées presque exclusivement dans les trois États voisins du Parana, de Santa-Catharina et de Rio Grande do Sul. L'importance de ces colonies n'est dépassée que par celle des colonies italiennes.

La colonisation allemande au Brésil remonte au début du siècle. C'est en 1818 que fut essayée, dans l'État de Minas Geraès, la déplorable entreprise des colonies du Mucury, vouée à un échec éclatant et presque complet, véritable trafic de chair humaine : les malheureux émigrants, jetés sans ressources sur une terre où rien n'était préparé pour les recevoir, périrent en masse[2]. Il en fut à peu près de même d'Ilheos, fondée en 1825. Ces régions, situées au nord du tropique, ne pouvaient devenir des colonies de peuplement[3]. C'est seulement au sud du 20e, dans la partie méridionale d'Espirito-Santo, que l'on trouve encore 6.000 Allemands à Léopoldina, 1.200 à Santa-Isabella, quelques groupes à Petropolis, près Rio. Il y a aussi des Suisses allemands dans Saô-Paulo. Ce sont encore des colonies tropicales, des colonies à plantations. Avec celles des Russes allemands, dans le Parana, commence la véritable colonisation agricole, et, au sud du 26e degré, les colonies allemandes deviennent très nombreuses. Elles se pressent surtout le long de la côte, avec les noms moitié portugais moitié allemands de Joinville, Neudorf, Blumenau, Saô-Bento, Badenfurt (colonies de Donna Francisca), où la proportion des Allemands

---

[1] Il s'agit des colons qui sont encore considérés comme Allemands. Mais l'ensemble des colons de race allemande était déjà évalué, en 1887 (*Econ. franç.*, 23 juillet 1887), à 100.000, dont 60.000 dans le Rio Grande. Les recensements officiels transforment naturellement ces Allemands en Brésiliens.

[2] Il reste quelques colons à Theophilo-Ottoni, à Urucu (Hollandais), à Leopoldina (Suisses). Ce sont des planteurs.

[3] Il y eut même un essai de colonisation près de Pernambuco, à Catuca.

varie de 50 à 90 %. Puis elles pénètrent dans l'intérieur, entre la Sierra Geral et le Rio Jacuhy, avec Germania, Hamburgerberg, Santa-Cruz, qui ont leur débouché à Porto-Alegre (colonies de Saô-Leopoldo), avec un dernier groupe au S.-O. de la lagune dos Patos (Neu-Birkenfeld). La plupart de ces colonies, entre lesquelles viennent souvent s'insérer des colonies italiennes, doivent leur origine première à l'Union coloniale de Hambourg (*Hamburg-Kolonisations Verein*, qui fonde Joinville en 1849) et à quelques particuliers (comme Blumenau, qui fonde la colonie de ce nom en 1852). Aujourd'hui elles sont surtout alimentées par la Société hambourgeoise de navigation pour l'Amérique du Sud (*Süd-America-Dampfschiffahrt-Ges.*) et par quelques autres compagnies d'émigration, qui achètent aux États de Santa-Catharina et de Rio Grande des terres boisées, autant que possible à proximité des rivières navigables et des centres d'exportation et de distribution. Elles découpent les colonies en lots (*Schneize*) qu'elles revendent aux immigrants. Ailleurs, la Compagnie conserve un territoire qu'elle fait administrer par un directeur, et sur lequel elle emploie les immigrants comme fermiers, ouvriers agricoles ou même ouvriers d'industrie.

Les habitants de ces colonies[1] vivent, comme les Brésiliens eux-mêmes, de haricots noirs, de farine de manioc, de *xarque* (viande séchée au soleil), de maté. Mais ils y ont introduit les légumes d'Europe, choux (choucroute) et pommes de terre, les volailles (poules et oies); ils fabriquent du beurre, qui a remplacé le beurre conservé anglais, du vin (comme les Italiens leurs voisins), de la bière. Les plus importantes brasseries sont à Porto-Alegre. Ils se sont emparés du commerce d'importation du Rio Grande et de Santa-Catharina, aussi le nombre des produits allemands consommés dans le Sud-Brésil augmente d'année en année.

Ces colonies sont donc très prospères[2]. La plus importante, Blumenau, qui avait 18.800 habitants en 1888, en a 40.000; elle a plus que doublé en dix ans; Brusque, sur le petit Itajahy, en a déjà 10.000, et il est question de relier ces deux villes au port d'Itajahy par une voie ferrée. Ces colonies exportent du beurre (454.000 kilos par an), du manioc, du lard, des fèves, du sucre, du rhum, du tabac. En 1898 elles ont envoyé à Hambourg et à Brême pour 8 millions de marks de cigarettes, plus du tabac en feuilles. Quel est celui des *Schutzgebiete* qui fournirait un pareil bilan?

Comme cette colonisation a un caractère surtout agricole, et que la majorité des Allemands vit dans des fermes (*parcerias* ou *fazendas*), elle se défend mieux qu'aux États-Unis contre les influences

[1] Voy. W. Breitenbach, *Uber das Deutschthum in Süd Brasilien* (Hamboug 1887), un peu ancien, mais très vivant, et l'atlas Langhans.

[2] *Economiste franç.*, 18 mars 1899.

ambiantes, d'ailleurs moins puissantes [1]. Surtout, les femmes sont nombreuses parmi les immigrants, et la *Deutsche Hausfrau*, transportant dans la région subtropicale ses habitudes ménagères et culinaires, contribue au maintien de la nationalité. Elle assure l'avenir de la race en donnant à son mari 8, 10, quelquefois 12 ou 15 enfants. Les mariages mixtes, assez rares, ont lieu presque exclusivement entre Allemands et Brésiliennes; ils ont presque infailliblement pour résultat la disparition du type ethnique. La langue allemande, conservée par les sociétés locales, par les agences des trois grandes sociétés allemandes qui poursuivent une œuvre analogue à celle de notre *Alliance française*, la Fédération pangermanique (*Alldeutscher Verband*), la Société coloniale (*Kolonialgesellschaft*), l'Union scolaire allemande universelle (*Allgemeiner Deutscher Schulverein*), par les églises (surtout luthériennes), depuis quelque temps par les écoles (une *Realschule* à Porto-Alegre, un *Höhere Lehranstalt* à San-Leopoldo, un orphelinat ou *Waisenhaus*, à Taquary, etc.), et par les journaux, est presque seule usitée à Blumenau, à Joinville et dans le district allemand de la Sierra Geral. D'autres colonies, au contraire [2], usent d'un jargon à moitié portugais.

Si les caractères ethniques se conservent mieux qu'ailleurs, les rapports avec la mère-patrie sont très lâches, sauf au point de vue commercial. Les anciens colons ont complètement oublié l'Allemagne. Chez les jeunes, le patriotisme se réduit à célébrer la fête du Kaiser, dont le portrait se trouve généralement dans les fermes, à côté de celui du chancelier de fer. Ces liens ont été rendus encore plus ténus par la loi brésilienne de 1880, qui a donné l'éligibilité aux naturalisés et aux non-catholiques; cette loi a permis aux Allemands d'exercer une action politique dans leur nouvelle patrie. En 1887, ils avaient déjà trois députés à la législation de Rio-Grande, quoique le nombre des naturalisations fût encore peu élevé. La révolution, en donnant aux États une large autonomie, a fortement accru l'importance de l'élément allemand dans le sud. Les États de Santa-Catharina et de Rio-Grande tendent à devenir, non pas certes des colonies allemandes, mais des colonies d'Allemands. L'Allemagne y gagne, dès à présent, de faire près du tiers du commerce de ces deux États, et près des 40 °/₀ de celui de l'État voisin du Parana. Elle évince peu à peu du Brésil entier l'Angleterre et la France. Elle n'a donc pas tout perdu à envoyer un si grand nombre de ses fils dans des terres que n'abrite point son drapeau.

Paraguay, Plata, Chili. — Si nous laissons de côté le Brésil, terre d'élection du germanisme dans l'Amérique-Sud, nous pouvons citer

[1] Dans cette région de colonisation agricole non tropicale, l'esclavage était rare.
[2] Surtout celles du Rio-Negro.

encore un certain nombre de colonies. Dès 1842-1847, des tentatives avaient été faites dans le British-Honduras, à Friedau et Saint-Thomas, puis à Haïti (Puerto-Plata) et sur la côte des Moskitos. Une société spéciale pour l'Amérique centrale (*Kolonialges. für Central-Amerika*) fonctionna même à Königsberg et Berlin de 1843 à 1855, et une colonie fut en activité à Albina de 1853 à 1856. Mais ces entreprises en pays tropical ont médiocrement réussi. Le vrai mouvement de colonisation s'est produit dans les États voisins du Brésil méridional. Au Paraguay, on cite Neu-Germanien et San-Bernardino, créations d'une société de Leipzig (*Leipziger Südamerika Kolonialges*). Dans la République Argentine, entre Santa-Fé, Rosario et Entre-Rios, un groupe assez important est formé par les villages de Humboldt, Esperanza et San-Carlos. Quelques autres établissements allemands et russes-allemands sont comme perdus au milieu des colonies italiennes bien plus nombreuses. Au sud du Rio de la Plata, les Russes-Allemands sont concentrés à Olavarria et à Tornquist. Il peut y avoir 3.000 Allemands dans la République Argentine (on y compte au bas mot 30.000 Français et près de 100.000 Italiens). Ils sont un peu plus de 2.000 au Paraguay (15.000 Français). Ces colonies sont donc loin d'avoir l'importance de celles du Brésil.

Au Chili, on rencontre deux groupes notables : 1° Au sud de Valdivia, autour du lac de Llanquihe, les colonies de los Ulmos, la Union, Rio Bueno, San Juan et la mission catholique de Neu-Braunau. Ces colons sont en grand nombre hôteliers ou distillateurs ; deux vapeurs allemands naviguent sur le lac. Non loin de là, dans le golfe de Reloncavi, ce sont des colonies de pêcheurs, avec treize villages allemands. 2° Dans l'Araucanie, la colonie de Traiguen, avec onze villages. Les Allemands sont en tout environ 5.000. On classe généralement comme Allemands les 500 Autrichiens établis à Pozuzu, au Pérou.

Ces colonies contribuent à fortifier la situation de l'Allemagne en Amérique. En dehors des compagnies de colonisation proprement dites, on peut citer la compagnie hanséatique de plantations au Guatemala (de Hambourg) et la société commerciale du Centre-Amérique, qui opère surtout au Honduras. Sept grandes compagnies de navigation relient à Brême et à Hambourg les ports des deux Amériques du Centre et du Sud [1]. Cette activité commerciale est puissamment entretenue par des institutions dont l'Allemagne a su tirer si grand parti, les banques d'outre-mer : Banque brésilienne pour l'Allemagne, à Rio, Santos et Saô-Paulo ; Banque allemande d'outre-mer à Buenos-Ayres ; Banque pour le Chili et l'Allemagne à Valpa-

[1] *Hamburg-Amerika, Hamburg-Pacific, Hamburg-Südamerikan., Nord-Deutscher Lloyd, Freitas linie, Kosmos, Hansa.*

raiso. L'influence allemande est répandue par les missions évangéliques ou catholiques et par les écoles à Mexico, à Rio, à Valdivia, et dans toutes les colonies allemandes ci-dessus énumérées. En dehors de ces colonies, on imprime des journaux allemands à Mexico, à Rio, Buenos-Ayres, à Valdivia, à Puerto-Monte et à Ascension. Chacune de ces villes a, il est vrai, ses journaux anglais et français. Mais, quand on pense à la date relativement récente du germanisme dans ces contrées, on ne peut se défendre d'une réelle inquiétude.

Colonies allemandes de Palestine. — Parmi toutes les colonies spontanées du peuple allemand, les moins curieuses ne sont pas celles de Palestine[1]. Elles doivent leur origine au mouvement religieux dit des templiers allemands, inauguré en 1868 par Christophe Hoffmann. Formée de petits paysans wurtembergeois, qui placent au premier rang de leurs devoirs religieux une stricte moralité et le travail des mains, cette secte a donné naissance à de petites colonies très prospères, de type agricole. Le schisme qui les a divisées, vers 1869-70, en deux observances, celle de Haïfa et celle de Jaffa, les a fait essaimer dans d'autres localités et leur a donné une force nouvelle. A ces templiers sont venus s'agréger d'autres Allemands, attirés par le succès des premières colonies.

La colonie de Haïfa, située à moins de deux kilomètres au nord de la ville, comprend 300 templiers, et 200 Allemands n'appartenant pas à l'ordre. Les colons y possèdent de vastes champs et des vignobles sur les flancs du mont Carmel, une brasserie, une fabrique de soie, une maison de prière et des écoles. Il est à noter que les consulats allemand, anglais, américain sont sur le territoire de la colonie.

Un petit groupe de templiers existe aussi à Beyrouth, autour d'un hôpital allemand. Mais on en trouve 300, augmentés de 200 autres Allemands, à Jérusalem, ou plutôt à Rephaïm, un peu au sud de la ville, sur la ligne du chemin de fer de Jaffa, où ils ont un moulin, un entrepôt de vins, une brasserie, une école élémentaire et une école supérieure. Ces diverses colonies sont administrées, au spirituel par le fils du fondateur, au temporel par un architecte.

Le schisme a produit deux autres essaims, administrés par un chef religieux distinct, à Jaffa et à Sarona. La colonie de Jaffa, qui compte 250 templiers, a d'importants vignobles; elle possède une école dite « pour le maintien du germanisme[2] ». Elle est limitrophe de celle de Sarona (250 templiers), établie sur les deux rives de l'oued Miserara, et qui possède une annexe au nord, à Sommail, dans la vallée du Nahr-el-Audjeh.

---

[1] Récemment étudiées par M. P. Mille dans les *Annales de géographie* du 15 mars 1899, p. 160 et suiv.: *Colonies juives et allemandes de Palestine.* J'ai complété cette étude au moyen des renseignements fournis par l'Atlas Langhans.

[2] *Schule zur Erhaltung des Deutschthums.*

Par principe, les templiers, vivant en dehors de la loi écrite, avaient renoncé à leur nationalité allemande et n'entretenaient aucun rapport avec leur patrie d'origine. Les conflits qui pouvaient éclater entre colons étaient réglés par les colons eux-mêmes. Mais, lorsqu'ils eurent des contestations avec des étrangers, les templiers furent bien obligés de réclamer l'intervention du consul d'Allemagne; d'autre part, nous avons vu que des éléments non templiers s'étaient glissés parmi eux; ces nouveaux venus (aujourd'hui le quart de la population totale) n'avaient aucun scrupule à s'adresser aux autorités impériales. L'Allemagne comprit qu'une clientèle travailleuse, aisée, paisible, s'offrait à elle, et elle s'en empara. Les colons de Palestine furent officiellement dispensés du service militaire, ce qui permit de ne pas les considérer comme des déserteurs. Cette exemption aura probablement pour effet d'accroître le mouvement d'immigration; aussi prête-t-on à Guillaume II l'intention de demander au sultan des concessions, où viendront se fixer les nouveaux essaims. Le sentiment national et loyaliste s'est réveillé chez les colons, et c'est au milieu d'une haie d'Allemands, vignerons, brasseurs, paysans, que l'empereur a récemment accompli sa montée triomphale de Jaffa à Jérusalem. Il a bu, sous les arcs de triomphe, du vin du Carmel et de la bière de Haïfa, et il a trouvé dans la présence de ces deux milliers de colons allemands en Terre-Sainte un motif de plus pour y établir son influence religieuse, politique et commerciale.

CONCLUSION

Quand on songe qu'il y a quinze ans l'Allemagne ne possédait pas un pouce de terre hors d'Europe, et qu'aujourd'hui ses domaines couvrent 2 millions et demi de kilomètres carrés, habités par plus de 7 millions d'hommes, on ne peut s'empêcher d'admirer l'œuvre si rapidement accomplie.

Cette œuvre est due, en grande partie, à l'initiative privée. Ce sont des aventuriers hardis et sans scrupules, des *conquistadores* à l'ancienne mode, ce sont des marchands de Hambourg ou de Brême, des épiciers ou des caoutchoutiers, des planteurs de cacao ou de café qui ont inauguré la plupart de ces entreprises. Plusieurs des nouvelles colonies ont été la propriété d'une grande compagnie avant de devenir un protectorat impérial, et l'une d'elles, la Nouvelle-Guinée, n'est pas encore rentrée dans le droit commun des *Schutzgebiete*.

Le gouvernement allemand, ou plus exactement le chancelier de fer [1], ne fut pas d'abord très sympathique à ce mouvement. « Il comprit bientôt que, en un temps où le globe se partage et où il ne restera bientôt plus un îlot du Pacifique ou un arpent de l'Afrique sans

[1] Voy. Ch. Andler, *Le Prince de Bismarck*, p. 269 et suiv.

maître, il convenait de se décider [1]. » Le système des compagnies à charte ne se trouva pas, à l'user, valoir ce qu'on en avait espéré. Et c'est ainsi que l'Empire allemand devint un État colonial.

Son œuvre a-t-elle été mieux menée que celle des autres États coloniaux? L'esprit tatillon de l'administration centrale, les rivalités entre administrations différentes, les perpétuels changements de système, la multiplication des fonctionnaires [2], les expéditions militaires plus coûteuses qu'utiles, les mesures inspirées par un protectionnisme maladroit, les travaux publics mal conçus, les programmes établis à Berlin par des gens qui ne connaissaient pas l'Afrique, et qui prenaient le chemin de fer de Tanga à Muhesa pour la ligne de Berlin à Leipzig : l'Allemagne a souffert de ces maux tout comme nous. Bismarck s'était vanté, en une phrase méprisante, de ne pas faire de colonisation *à la française*. Cependant, nous dit son plus récent biographe [3], « comme nous, les Allemands ont maintenant leur hiérarchie de fonctionnaires coloniaux plus soucieux d'épier les volontés des ministres que de défendre les intérêts des colons. Comme les nôtres, ces fonctionnaires, mal préparés souvent à leur besogne, y sont aussi médiocrement attachés. Ils débutent au Cameroun, pour compléter leur apprentissage à Delagoa et l'achever en Nouvelle-Guinée. Et leurs officiers, comme les nôtres, pour prouver leur crânerie (*Schneidigkeit*), provoquent avec les indigènes les querelles sanglantes qu'ils sont chargés d'empêcher [4] ».

Il serait prématuré de vouloir porter un jugement d'ensemble sur les colonies allemandes. Telles qu'elles sont, elles présentent une valeur à peu près nulle comme colonies de peuplement : l'Allemagne n'a l'équivalent ni du Canada, ni de l'Algérie, ni de l'Australie, ni même du Cap et de Madagascar. Comme colonies de commerce, comme débouchés ouverts à l'industrie allemande, aux cotonnades silésiennes, à la bimbeloterie de Pforzheim, à la mercerie, à la quincaillerie, à la distillerie hambourgeoises, les colonies les plus peuplées, Togo, Cameroun, Est-Africain, seront un excellent champ d'action. Encore faut-il observer que, nées trop tard dans un continent trop vieux déjà, ces colonies sont mal dessinées et que, dans aucune d'entre elles, le domaine économique des ports allemands de la côte ne réussit à couvrir entièrement le territoire dévolu à l'Allemagne; leurs frontières présentent des fissures par où s'infiltrent les produits anglais, belges, français, par où une partie des produits locaux qui pourraient payer les marchandises allemandes s'écoulent

[1] Ch. Andler, p. 281.

[2] L'Allemagne a dépensé pour ses colonies 3 millions de M. en 1890, 9 1/2 en 1896, 8 en 1897.

[3] Ch. Andler, p. 282.

[4] Ajoutons que l'Allemand, dans ses rapports avec les indigènes, apporte une morgue hautaine qui rend toute assimilation impossible.

vers le Niger, le Congo, l'Ouganda. Seul, le nouvel établissement de Kiao-tchéou échappe à ces causes de faiblesse : il peut devenir un important centre de distribution des produits allemands au Japon et dans le Chan-toung, il peut assurer la suprématie commerciale de l'Allemagne, dans toute la partie de la Chine septentrionale qui ne sera ni russe ni anglaise. Il y a là, pour les industries allemandes, un débouché de tout premier ordre. Dès à présent, l'Allemagne vend à ses colonies pour 22 millions de marks par an [1].

Mais c'est surtout, en définitive, comme colonies de plantations que les *Schutzgebiete* ont une réelle importance. Il ne faut pas, à cet égard, les juger sur ce qu'elles sont actuellement. Assurément, la petite exposition coloniale que l'on voyait à Leipzig il y a deux ans aurait fait bien piètre figure à côté de nos jolies expositions de Paris 1889 et de Lyon 1894. Mais celui qui estimerait les colonies allemandes d'après les quelques noix de coco, les haricots et les grains de café exposés là-bas sans ordre et sans goût, d'après les quelques nègres grelottants que la foule saxonne contemplait avec un étonnement dépourvu de cordialité, celui-là se tromperait gravement. Les plantations allemandes sont dans l'enfance ; les millions enfouis dans le sol tropical n'ont pas encore pu fructifier; les travailleurs, les voies de communication sont en nombre insuffisant ; les trop grandes concessions (affaires de spéculation sur les terrains plutôt que de colonisation) ne sont pas encore assez morcelées; surtout les milliers de jeunes plants élevés dans les stations d'essai ou sur les plantations elles-mêmes ne sont pas encore en rapport. Mais qu'on attende quelques années, et l'on verra les colonies allemandes jouer un rôle prépondérant sur le marché du cacao et produire en quantités respectables le café, le caoutchouc, les huiles d'élaïs et de copra, peut-être même le tabac et le coton. Elles ont déjà importé en Allemagne, en 1897, pour 11 millions de marks [2]. Or c'est tout près d'*un milliard de francs* que l'Allemagne absorbe chaque année en denrées coloniales de toute espèce, et qu'elle est obligée actuellement de demander aux colonies des autres peuples : on voit quel immense débouché peut s'ouvrir chez elle pour ses propres colonies [3].

H. HAUSER.

---

[1] Les progrès sont des plus rapides. Plus de 1000 maisons allemandes s'occupent déjà du commerce avec les *Schutzgebiete*. En 1890, l'Est-africain n'avait d'autre maison de commerce que la Société; il y en a 13 aujourd'hui. Au Cameroun, le nombre des maisons a passé de 11 à 16, au Togo de 11 à 18, dans l'Afrique du Sud-Ouest de 12 à 23.

[2] Sans parler des marchandises allemandes introduites sous pavillon anglais.

[3] En 1890, le commerce total de l'Allemagne avec ses colonies n'atteignait pas 10 millions; il est aujourd'hui de 33 (avec le commerce allemand sous pavillon anglo-indien, on l'évalue à 50 ou 60).

QUESTIONS ALGÉRIENNES

La session du Conseil Supérieur du Gouvernement a été ouverte à Alger, le 11 décembre, au Palais d'Hiver, devant tous les membres du Conseil assemblés, en présence d'une haute et nombreuse assistance.

M. Laferrière, entouré de sa maison civile et militaire, a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. LAFERRIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Messieurs,

En venant aujourd'hui présenter au Conseil Supérieur du Gouvernement, si peu de temps après la session des Délégations financières, un aperçu des questions qui semblent le plus dignes de son attention, je pourrais craindre de n'avoir à traiter devant lui que des sujets déjà soumis à de récentes études, et d'être exposé à d'inutiles répétitions.

Mais le champ des questiens algériennes est si vaste qu'on peut s'y mouvoir à plusieurs reprises, sans risquer de refaire le chemin parcouru, et sans même pouvoir se flatter de l'avoir exploré tout entier.

Il y a cependant une question qui doit, cette année comme l'année dernière, être soumise au Conseil Supérieur dans les mêmes termes qu'aux Délégations financières : c'est notre grande et vitale question du budget spécial, que je préfère appeler budget algérien, soit spécial, soit intégral, depuis qu'on a voulu créer une sorte d'antagonisme entre ces deux moyens d'atteindre un même but.

Je n'ai pas d'ailleurs à vous exposer de nouveau les éléments d'une question que vous connaissez si bien. Je vous prierai seulement d'y ajouter, comme un nouvel et important objet d'étude, les indications que M. le président du Conseil a bien voulu formuler, dans sa dépêche du 1er septembre, sur la manière dont peut être conçu le plan d'un budget algérien. Ces indications qui vous sont déjà connues par la publicité qu'elles ont reçues vous seront officiellement communiquées, ainsi que les diverses propositions qu'elles ont suggérées, soit aux Délégations financières délibérant séparément, soit à leur assemblée plénière.

Outre ces documents, je crois devoir mettre, dès à présent, sous vos yeux une note émanée de M. le Ministre des finances et qui figure en tête du budget des dépenses de l'Algérie pour l'exercice 1900. Cette note est ainsi conçue :

« Pour satisfaire à un vœu souvent renouvelé devant le Parlement, le « Gouvernement avait conçu le dessein d'incorporer au projet de loi de

« finances pour l'exercice 1900 une disposition étendant les prérogatives « financières de la colonie. Toutefois, en présence, d'une part, de l'impor- « tance de la réforme à effectuer et des difficultés qu'elle soulève, et d'autre « part, de la nécessité de faire aboutir rapidement le vote du budget « de 1900, il a paru préférable d'ajourner cette mesure à raison des « discussions approfondies et étendues qu'elle comporte. »

Vous avez déjà pressenti, Messieurs, les indications que ces déclarations nous fournissent implicitement au point de vue de la marche de vos travaux. Il me paraît d'abord en résulter qu'il y aura lieu, pour le Conseil Supérieur, d'aborder sans retard la question qui lui est soumise sur la forme à donner au budget algérien ; il contribuera ainsi à résoudre les difficultés réelles, mais nullement insolubles, que signale la note de M. le Ministre des finances et qui l'ont empêché de réaliser, dès le budget de 1900, la réforme attendue par les populations algériennes.

Il me paraît également résulter des termes dans lesquels la question est posée, que le Conseil Supérieur, après avoir donné son avis sur les moyens d'opérer cette réforme, sera obligé de surseoir à l'examen du budget de 1901, jusqu'à ce qu'il sache comment il sera établi. C'est là une véritable question préjudicielle, car on ne saurait aménager ce budget et apprécier ses conditions d'équilibre, sans savoir quelles seront ses charges et dans quelle mesure il y sera pourvu par les apports respectifs de la Métropole et de la Colonie.

La quotité même des crédits destinés aux différents services, ne pourra être déterminée en pleine connaissance de cause que lorsque ces questions auront été résolues. Tout porte à croire, en effet, que vos évaluations ne seront pas les mêmes, selon que telles dépenses seront facultatives ou obligatoires, et surtout selon que le système adopté pour les recettes laissera à votre budget plus ou moins d'élasticité.

L'ordre de nos travaux, pour le budget de 1901, me paraît donc devoir être celui-ci : tout d'abord : délibération et avis du Conseil Supérieur sur la construction de ce budget; transmission immédiate au Gouvernement de cet avis avec ceux des Délégations Financières et du Gouverneur Général; puis, dès que le Gouvernement, nanti de ces éléments d'appréciation, aura pu arrêter et nous faire connaître les nouveaux cadres de notre budget, je m'empresserai de convoquer les Assemblées algériennes et de leur soumettre un projet de budget adapté à ces cadres.

***

Sous la seule réserve de cet ajournement, la session actuelle sera consacrée, aussi largement que les précédentes, aux questions qui sont du domaine du Conseil Supérieur, c'est-à-dire à toutes celles qui touchent aux intérêts matériels ou moraux de la Colonie.

On est d'accord, je crois, pour reconnaître que ces intérêts moraux ont reçu, dans une large mesure, la satisfaction que nous avions à cœur de leur procurer, et qu'ils bénéficient de l'évolution salutaire qui s'est produite en Algérie depuis votre dernière session.

Le calme de la rue, l'apaisement des esprits, permettent d'entrevoir le jour où l'union de tous les Français d'Algérie, sur le terrain de l'expansion économique et coloniale, et sous l'égide de la fidélité républicaine, aura

dissipé jusqu'au souvenir d'agitations décevantes et trop chèrement payées.

Nous recueillerions plus complètement, dès aujourd'hui, les profits matériels de cet état de choses si de faux bruits, répandus avec une légèreté vraiment répréhensible, sur l'état sanitaire de l'Algérie, n'avaient fait naître dans notre clientèle étrangère des hésitations que rien ne justifie.

En ce qui concerne la situation matérielle de la Colonie — et si l'on fait abstraction de la dépression passagère que la mauvaise récolte de 1899 pourra produire — les derniers résultats constatés sont des plus satisfaisants. Le mouvement général des échanges, qui était de 572 millions en 1897, s'est élevé, l'année suivante, à 588 millions dont plus des trois quarts, 457 millions, sont des échanges avec la Métropole. Pour la première fois, les exportations d'Algérie en France (232 millions) ont dépassé les importations de France en Algérie (225 millions), de sorte que notre compte commercial avec la Métropole, non seulement se balance, mais présente un solde créditeur de 7 millions.

Il serait intéressant d'évaluer combien ces 457 millions de marchandises, circulant entre la France et l'Algérie, rapportent au Trésor, soit à raison des recettes dont les Compagnies de transports peuvent avoir à tenir compte à l'État, soit par les droits directement perçus sur les connaissements, lettres de voiture, correspondances postales ou télégraphiques auxquels ces échanges donnent lieu. Si ce calcul était possible, il montrerait qu'un élément appréciable vient ainsi s'ajouter aux recettes que le Trésor effectue dans la Colonie et contribue à atténuer les sacrifices qu'il fait pour elle.

Ces sacrifices s'atténuent d'ailleurs chaque année par la seule progression des recettes prévues au budget. Cette progression qui, depuis une période déjà longue, a eté d'environ un million et demi par an, sera cette année de plus de quatre millions. Le *Journal Officiel* vient, en effet, de constater que les recouvrements opérés en Algérie pendant les dix premiers mois de cette année ont été supérieurs de 3.569.000 francs à ceux des dix premiers mois de 1898, ce qui donnera pour l'année entière une plus-value de 4.280.000 francs, si la même proportion se maintient pendant les deux derniers mois de l'exercice.

Il est à remarquer que cette plus-value s'est produite en dehors de toute création d'impôts, et par le seul fait du développement de la production. Aussi ne croyons-nous pas dépasser les bornes d'une stricte justice lorsque nous demandons que le futur budget algérien, quelle qu'en soit la forme, laisse à la libre disposition de l'Algérie une large part des excédents dus aux efforts de ses travailleurs et aux intermittentes faveurs de son climat.

***

Je ne vous ai pas dissimulé, Messieurs, que les résultats de l'année 1899 seraient sans doute moins satisfaisants. Vous en savez la cause : la dernière campagne agricole n'a pas été bonne; tout a concouru à tromper les espérances qu'elle avait d'abord fait naître : mauvaise répartition des pluies, sauterelles sur plus d'un million d'hectares, mildew, altises, siroco exceptionnel. Aussi les céréales et la vigne ont été également éprouvées, et nos

populations européennes n'ont pas moins souffert que nos populations indigènes.

Ces mécomptes imposaient à l'administration des devoirs de prévoyance et de vigilance qu'elle s'est efforcée de remplir. Dès qu'elle a vu la récolte compromise, elle s'est fait rendre compte des rendements de chaque région, a évalué les insuffisances et s'est préparée à effectuer les prêts de semences qui seraient jugés nécessaires. D'autre part, elle a invité les professeurs d'agriculture à visiter les vignobles les plus éprouvés, à vérifier la nature du mal et à indiquer les remèdes. Des paniques non justifiées ont pu être ainsi dissipées.

Enfin des mesures ont été prises pour que la loi du 23 mars 1899 sur la reconstitution des vignes phylloxérées reçût une application immédiate. Dès le vote de cette loi, les Syndicats intéressés en ont réclamé le double bénéfice : l'abandon de la lutte là où elle ne pouvait plus vaincre le fléau, mais seulement prolonger de coûteux sacrifices, et la reconstitution aussi prompte que possible des vignobles au moyen de plants appropriés.

J'ai aussitôt prescrit l'instruction de ces demandes, car M. le Ministre de l'Agriculture et M. le Rapporteur avaient été d'accord pour déclarer devant la Chambre que la loi nouvelle pourrait fonctionner dès cette année. Malheureusement les dates qu'elle a prévues se prêtaient mal à cette première application, et mon administration s'est trouvée dans cette situation difficile d'avoir à prendre, dès le mois de juillet, date fixée par le législateur, des décisions soumises à des mesures d'instruction qui n'ont été arrêtées qu'au mois d'août par un règlement d'administration publique, et à des avis des Conseils généraux et du Conseil Supérieur que je ne pouvais leur demander qu'au mois d'octobre et de décembre.

J'ai été ainsi obligé d'intervertir l'ordre de certaines procédures et de statuer par des décisions provisoires, pour éviter que le bénéfice de la loi ne fût ajourné d'une année. J'espère que vous voudrez bien, en émettant un avis favorable à ces mesures, donner à mes arrêtés un caractère définitif.

*
* *

J'aborde maintenant, Messieurs, une question que vous avez toujours eue à cœur, et qui présente cette année un intérêt particulier : je veux parler de la question des chemins de fer.

Vous savez que le rachat du réseau algérien par l'Etat est actuellement à l'étude. Informé des intentions du gouvernement, j'ai pensé qu'il y avait lieu de faire une distinction au point de vue d'une intervention éventuelle des assemblées et des autorités algériennes, entre l'opération même du rachat et les suites qu'elle peut avoir pour l'exploitation du réseau.

En ce qui touche le rachat, on ne saurait contester à l'État la liberté de ses décisions ; d'un autre côté, le remplacement de la garantie d'intérêt inscrite au budget de l'Algérie par une annuité de rachat destinée à prendre place dans une autre partie du budget de l'État, m'a paru de nature à résoudre une des difficultés qui vous avaient le plus préoccupés lors de vos discussions sur le budget algérien.

Vous estimiez alors que nos chemins de fer d'intérêt général, créés par la Métropole dans un but stratégique non moins qu'économique, et en

vertu de contrats qui ont été son œuvre, relèvent de la Métropole avec les droits et les charges qui en dérivent. Le rachat est un de ces droits comme la garantie est une de ses charges, et il ne m'a pas paru que, dans un cas ou dans l'autre, vous fussiez portés à intervenir dans les stipulations financières qui procèdent de ces contrats.

Mais il n'en saurait être de même du nouveau mode d'exploitation du réseau qui serait adopté à la suite du rachat. Les populations algériennes sont ici directement intéressées, soit qu'il s'agisse du choix à faire entre l'exploitation en régie ou à ferme, unique ou divisée, soit qu'il s'agisse de questions de tarifs ou de mouvements de trains se rattachant à un nouveau régime. Il est naturel aussi que nous nous préoccupions du sort d'employés et d'ouvriers algériens dépendant des compagnies existantes. Nous avons d'ailleurs été heureux d'apprendre que la haute équité de M. le Ministre des travaux publics leur a assuré les garanties auxquelles ils pouvaient avoir droit.

A défaut d'avis que j'aurais aimé à vous demander sur ces différentes questions, il vous appartiendra d'émettre des vœux sur celles qui touchent le plus aux intérêts algériens.

Si maintenant nous jetons les yeux sur l'ensemble du réseau d'intérêt général, nous constatons, non sans regret, qu'il reste stationnaire depuis plusieurs années — non au point de vue des recettes qui ont augmenté de plus de 7 millions depuis 1893 — mais au point de vue de l'étendue exploitée qui n'a pas augmenté depuis cette époque et qui reste limitée à 2.905 kilomètres.

Il est juste de reconnaître que plusieurs lignes d'intérêt général sont à l'étude et quelques-unes prêtes pour l'exécution : tel est le chemin de fer de Tlemcen à Maghrnia et à la frontière du Maroc; telle est aussi la ligne de Biskra à Ouargla qui inaugurera une nouvelle forme de concession combinant l'exploitation d'un chemin de fer avec la mise en valeur d'une partie des territoires traversés.

J'aurais voulu pouvoir mentionner, parmi les entreprises les plus prochaines, le chemin de fer de Berrouaghia à Laghouat, que tant de mécomptes ont retardé. Le Gouvernement général et le département d'Alger ont multiplié leurs démarches pour hâter son exécution. J'espère qu'elles ne seront pas infructueuses, surtout si le Conseil Supérieur veut bien y joindre l'autorité de ses vœux. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de satisfaire un intérêt départemental déjà si pressant par lui-même, il s'agit de servir les intérêts de la Colonie tout entière, en reliant la partie la plus centrale du Tell aux régions sahariennes, et en lançant à travers les Hauts-Plateaux le plus puissant instrument de colonisation, la locomotive.

Nous avons été plus favorisés à l'ouest de la colonie : le chemin de fer du Sud oranais, longtemps arrêté à Aïn-Sefra, est à la veille d'atteindre Djenienbou-Rezg, à plus de 500 kilomètres de la mer. De là, et sans aucune interruption des travaux, il sera poussé à 31 kilomètres plus loin à notre nouveau poste de Zoubia à qui j'ai donné, il y a un an, le nom du grand explorateur français Duveyrier. Nous n'aurons plus alors qu'à franchir le col qui sépare cette région de celle de l'Oued Zousfana pour assurer de ce côté notre pénétration saharienne et un facile accès vers les populeuses

oasis du Touat. Aussi ai-je cru devoir solliciter du gouvernement l'autorisation de mettre à l'étude ce nouveau tronçon de voie ferrée, destiné à être l'amorce d'une des lignes sahariennes qui doivent précéder et éclairer tout projet de transsaharien. J'ai été heureux d'obtenir cette autorisation, et j'ai aussitôt donné des instructions pour que ce tronçon soit étudié en vue d'une exécution aussi prompte que possible.

*
* *

En effet, Messieurs, plus le temps marche, moins il est permis de tenir pour des conceptions théoriques, ou susceptibles d'être indéfiniment ajournées, ces projets d'expansion dans le Sud que mes honorables prédécesseurs ont conçus avant moi, et dont je poursuis la réalisation avec une respectueuse insistance auprès des pouvoirs dont elle dépend.

Aucun scrupule d'ordre international ne peut plus, on le sait, faire échec à ces projets, depuis que la convention franco-anglaise du 5 août 1890, complétée par celle du 24 mars 1899, a reconnu comme partie intégrante de notre hinterland les territoires situés au sud de nos possessions méditerranéennes, c'est-à-dire ceux qui s'étendent entre l'Algérie et le Soudan. Il ne s'agit donc pas de conquérir, car on ne conquiert pas son propre bien, mais seulement d'occuper en fait ce qui nous appartient en droit, de l'occuper progressivement, à mesure que de grands intérêts nous conseillent, nous commandent même cet effort.

Nul doute que ces intérêts n'existent à plusieurs points de vue. Un des plus urgents est le besoin d'assurer la sécurité de nos confins sahariens, périodiquement troublée par les incursions de turbulents nomades qui inquiètent et qui razzient, avec une audace trop souvent impunie, des tribus fidèles auxquelles nous devons notre protection. Nous la devons aussi à ces vaillants explorateurs qui viennent, plus nombreux chaque année, étudier les régions sahariennes, y frayer des routes nouvelles, y chercher des richesses que l'on n'a pu encore que pressentir, mais que l'on saura bientôt découvrir et exploiter.

Après la mission Foureau-Lamy qui a traversé le Sahara tout entier, escortée de forces algériennes qui ont partagé avec elle l'honneur de porter notre drapeau dans l'Aïr et jusqu'au Tchad, nous venons d'assister au départ de la mission dirigée par M. le professeur Flamand qui va, sous les auspices de MM. les Ministres de l'Instruction publique et des Colonies et avec l'escorte d'un de nos goums, étudier la géologie du Sahara et son hydrologie si mystérieuses encore. Cette mission sera bientôt suivie d'une expédition scientifique et commerciale qui s'organise en France pour explorer la région du Hoggar et les gisements miniers qu'on espère y découvrir.

Oui, protection est due à tous ces pionniers de la science et de la civilisation : non seulement une protection passagère, pendant le parcours des régions les plus mal hantées, mais encore une protection permanente qui ne peut résulter que d'une bonne police du Sahara, assurée par l'occupation des points géographiques et stratégiques commandant la zone dangereuse.

Par le seul fait de cette occupation, les bandes qui infestent cette zone seront privées du ravitaillement qu'elles trouvent dans les grandes oasis qui forment le seuil de notre hinterland, et celles-ci seront en même temps protégées contre les déprédations de l'ennemi commun. Cette mesure suffi-

rait sans doute pour que les agresseurs se résignent à demander l'aman, ainsi qu'un dissident plus illustre vient tout récemment de le faire dans une autre région du Sud. En cas de résistance, ils seraient facilement rejetés au delà de la ligne de protection et d'expansion saharienne que cette occupation permettrait d'établir.

Cette ligne reporterait à trois degrés au sud celle qu'on avait provisoirement tracée en jalonnant le désert de quelques bordjs, isolés les uns des autres et trop facilement tournés par quiconque veut passer outre. Elle aurait derrière elle le massif du Tadmaït, qui cesserait d'être un obstacle pour devenir un point d'appui, et elle serait adossée, sur un parcours de près de trois cents kilomètres, aux oasis qui forment sur ce point la verte lisière du Sahara algérien. Reliée à l'Est à Temassinin, que sa position au croisement de plusieurs routes de caravanes avait désigné comme point de départ de la mission Foureau-Lamy, appuyée à l'Ouest à l'oued Saoura, elle serait à la fois une ligne stratégique et politique. Elle serait plus encore, car elle offrirait une base d'opérations et de ravitaillement, soit aux explorateurs, soit aux entreprises industrielles ou commerciales qui auraient le Sahara pour objectif.

Tels sont les intérêts majeurs d'assistance pour autrui et de sécurité pour nous-mêmes qui me semblent réclamer cette progression vers le Sud.

***

Je suis ainsi ramené, Messieurs, à la fin de ce discours, à la pensée que j'énonçais au début, c'est que les questions algériennes sont assez vastes et assez variées pour solliciter non seulement l'attention, mais le concours actif de tous ceux qui veulent que notre grande colonie remplisse toutes les destinées qu'on peut espérer pour elle. Ces destinées sont déjà grandes si l'on ne voit dans l'Algérie qu'un admirable centre de colonisation française; elles le sont plus encore si l'on veut y voir aussi le principal foyer de civilisation européenne d'où rayonnera jusqu'à l'Afrique centrale la science, l'esprit d'entreprise, le génie même de notre race.

Pour accomplir ces grandes tâches et même pour les préparer, ce n'est pas trop de l'union de tous les Français d'Algérie rassemblés sous l'égide de notre grande République; cette union même ne suffirait pas si elle n'était fortifiée par le concours de notre Métropole à qui revient l'honneur de seconder, sur une terre qui lui appartient, les œuvres algériennes d'intérêt vraiment national.

Le Conseil Supérieur représente avec une autorité particulière cette étroite union de la mère patrie et de sa grande colonie. Il associe dans une collaboration confiante et cordiale les représentants des populations algériennes et les hautes autorités civiles et militaires qui sont une émanation de la Métropole. Heureux si nous pouvons tous ensemble, par cet accord de ceux qui colonisent, administrent ou défendent l'Algérie, contribuer à bien servir la République et à honorer son drapeau!

Ce discours a été salué, à plusieurs reprises, par les applaudissements de l'assemblée, qui en a souligné chaleureusement les principaux passages.

LA GUERRE DU TRANSVAAL[1]

Malgré l'arrivée d'importants renforts, les jours, les semaines s'écoulent et les Anglais n'avancent pas. Trois armées sont cependant en action, mais on piétine sur place et, à cause peut-être de l'éparpillement des efforts, aucun résultat sérieux n'est obtenu. L'armée de lord Methuen, colonne légère de secours, n'a pu réussir à secourir Kimberley. Celle du général Gatacre, qui devait envahir l'Orange par le sud et appuyer lord Methuen, reste stationnaire, paralysée par la révolte des Africanders. Enfin celle du général Clery, qui devait aller débloquer Ladysmith, se dépense en marches et contre-marches sur lesquelles on n'a guère de renseignements et ne semble pas jusqu'à présent avoir fait grand'chose.

Les nouvelles continuent d'ailleurs à être aussi confuses et aussi rares. Le *War Office* reste des journées entières à ne rien communiquer ou à ne communiquer que des dépêches d'une insignifiance invraisemblable. Les journaux ne reçoivent leurs télégrammes que soigneusement revus par la censure : c'est dire qu'ils ne peuvent rien publier d'intéressant. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que l'on peut dégager quelque lumière de cette obscurité. En tous cas, ce qui frappe tout d'abord, c'est que le nombre des combattants boers opposé aux diverses colonnes anglaises paraît augmenter d'une façon singulière. Ladysmith, Mafeking et Kimberley sont toujours aussi étroitement assiégés, et cependant lord Methuen comme le général Clery et le général Gatacre voient se multiplier sans cesse les commandos qui les tiennent en échec. Ils sont, dit la *Westminster Gazette*, comme des hommes qui ont mis le pied sur un nid de guêpes. Les bataillons ennemis semblent sortir spontanément du sol même.

Pour se reconnaître dans le fatras des dépêches de la quinzaine, le plus simple est de suivre successivement chacune des colonnes britanniques.

---

[1] Par suite d'une erreur typographique, quelques lignes ont été sautées dans notre dernier résumé de la guerre du Transvaal, ce qui rend le passage incompréhensible. Nous prions nos lecteurs de le rectifier ainsi :

Page 422, après la dépêche de lord Methuen rendant compte de la journée de Graspan, il faut lire :

« En même temps sir Redvers Buller s'occupait de dégager le général Hildyard et d'organiser fortement la colonne chargée de secourir Ladysmith. Une forte reconnaissance, composée de deux régiments d'infanterie et soutenue par deux canons de la marine, partait de Mooi-River le 25 novembre et réussissait à opérer sa jonction avec le général Hildyard.

« A la suite de cette affaire, Estcourt s'est trouvé dégagé... »

Et d'abord lord Methuen, après son succès de Graspan le 25 novembre (succès chèrement acheté, car les pertes anglaises y furent de 201 tués, blessés ou manquants, alors que les Boers n'avaient que 50 tués et 60 blessés), continua sa marche vers le nord. Le 26 il télégraphiait :

Nous avons atteint le mille 606 et rejoint la ligne télégraphique à Klok-Fontein, 8 milles au sud de la Modder. Des rapports d'indigènes disent que les camps boers au sud de Kimberley ont été levés et que le général Cronje avec 3.000 Boers marche vers le sud. Les Boers disparaissent du voisinage de Kimberley. Ils semblent inquiets.

Les Boers marchaient vers le sud, mais c'était pour se porter à la rencontre de la colonne de secours. Le 28, *en effet*, lord Methuen entrait en contact avec l'ennemi et une grande bataille avait lieu, la plus importante certainement depuis le commencement des hostilités. Voici en quels termes, le 28 au soir, lord Methuen rendait compte du combat :

Modder-River, 28 novembre.

A cinq heures, j'ai reconnu les positions de l'ennemi sur la rivière Modder. Je l'ai trouvé fortement retranché et dissimulé. Aucun moyen de le tourner ; la rivière était haute.

L'attaque a été commencée par l'artillerie, l'infanterie montée et la cavalerie, à cinq heures et demie du matin. La brigade des gardes occupait l'aile droite, et la 9e brigade l'aile gauche.

La position ennemie a été attaquée à 6 h. 30, sur une formation étendue.

La ligne d'attaque, soutenue par l'artillerie, se trouvait en face de toute la colonne boer, forte de 8,000 hommes, avec deux gros canons, quatre canons Krupp, etc.

La brigade navale supportait l'attaque de la voie ferrée avec efficacité.

Après un combat acharné qui a duré dix heures (les troupes étant sans eau et sans vivres et sous un soleil ardent), les Boers durent abandonner leurs positions, le général Pole Carew, commandant de la 9e brigade, ayant réussi à faire passer de l'autre côté de la rivière un petit détachement, avec l'assistance de 300 sapeurs.

La conduite des troupes a été admirable. Le combat a été des plus acharnés. Les deux batteries se sont particulièrement bien comportées.

D'après le *War Office*, lord Methuen déclarait que cette bataille compterait dans les annales de l'armée britannique comme une des plus grandes qu'elle ait livrées. A Londres, cependant, si les journaux jingoïstes triomphaient bruyamment, les journaux modérés faisaient des réserves, en attendant de plus amples informations, et ne dissimulaient pas leurs inquiétudes quant aux chiffres des pertes que faisait présager un combat aussi acharné.

On resta deux jours sans nouvelles, ce qui n'était pas pour dissiper

les inquiétudes. Puis peu à peu quelques dépêches arrivèrent qui présentèrent l'affaire sous un jour un peu différent. D'abord les pertes des Anglais avaient atteint le total considérable de 471 tués ou blessés; parmi les tués se trouvaient deux colonels. Encore étaient-ce là les chiffres officiels du *War Office* et les journaux les déclaraient inférieurs à la réalité. En outre, lord Methuen lui-même avait été atteint à la cuisse et avait dû abandonner le commandement pendant deux jours. Enfin la rivière n'avait pas été franchie et la colonne restait en deçà de la Modder occupée à reconstruire le pont détruit par les Boers. En somme, il semble que le 28 novembre les Anglais aient eu deux surprises désagréables. La principale vint de ce qu'ils ne se doutaient pas que la Modder fût aussi fortement défendue. La seconde, dont les résultats ont été sanglants, fut produite par une ruse de guerre des Boers. La position qu'occupait leurs troupes offrait la forme d'un croissant. Le centre de la colonne anglaise fut prise ainsi en enfilade des deux côtés. Puis les Boers feignirent d'évacuer le bourg qui commande la rivière et alors lord Methuen lança les scotts guards qui se découvrirent et s'avancèrent pour l'occuper. Ils furent accueillis par un feu terrible et inattendu. C'est ainsi qu'ils subirent des pertes importantes et laissèrent aux mains des Boers le canon Maxim qui accompagne chaque bataillon.

Dix jours entiers lord Methuen resta immobile sur la Modder. Puis, le 7 décembre, il reprit sa marche en avant. Il passa la rivière sur le pont qu'il avait rétabli, occupa Modder River station, évacuée par les Boers, et, après un engagement heureux avec un petit commando du général Prinsloo qui fut repoussé, prit contact avec les troupes du général Cronje, dans le voisinage de Scholtz-Neck au sud de Spytfontein. On ne connaît pas encore le résultat du combat, qui ne semble pas avoir eu grande importance.

Pendant ce temps, à Kimberley, la garnison tient toujours; mais on ne sait rien de ce qui se passe dans la ville. On a appris seulement que, dans une sortie qui eut lieu le 28 novembre, le colonel anglais Scott Turner fut tué avec 24 de ses hommes.

De Mafeking non plus, on ne sait rien, sauf que tout était calme au 27 novembre et que, dans toute la région, les Africanders se joignent aux Boers.

La seconde colonne anglaise, celle du général Gatacre, qui, soutenue par le général French, devait appuyer l'effort de lord Methuen, est immobilisée dans le nord du Cap. Il semble que tout d'abord sa préoccupation ait été surtout de surveiller les colons de cette région. La révolte des Africanders est, en effet, complète de ce côté. Elle prend la forme qu'elle devait fatalement revêtir. Les jeunes gens passent aux Boers. Les pères restent dans les fermes, gardant le sol contre les confiscations par une apparence de loyalisme, mais entre-

tenant des relations constantes avec les troupes boers et les renseignant sur les moindres mouvements des Anglais. Deux mille trois cents colons du district du Venterstad ont passé à l'ennemi. Vingt-cinq Boers d'Orange ont suffi à occuper la ville de Venterstad. Les communications télégraphiques sont coupées partout, et, ce qui est plus grave, sir W. Gatacre est complètement isolé du général French qui doit être du côté de Naauwport. Au 8 décembre, le général Gatacre se trouvait entre Queenstown et Stormberg et une dépêche de Capetown disait que les forces boers qu'il avait devant lui étaient ainsi réparties : 800 hommes à Dordrecht, 700 s'avançant de Jamestown sur Dordrecht avec 6 canons ; 1.500 occupant Stormberg. Un détachement, dont on ignorait l'importance, se trouvait à Venterstad ; enfin 400 hommes occupaient Molteno.

Le général Gatacre résolut alors de faire un effort décisif. Le 9 décembre, à la tête d'une colonne légère de 2.000 hommes et de deux batteries de campagne, il s'avança par une marche forcée dans le district de Stormberg. La colonne avait quitté Molteno à 9 heures du soir et poursuivit sa marche de nuit pendant sept heures. Mais elle fut égarée par un guide et arriva à 4 heures du matin dans une sorte de cuvette profondément encaissée, à l'extrémité de laquelle on pouvait apercevoir, se détachant sur le fond du ciel le Rooi-Kop, qui constituait la principale position des Boers.

La situation était intenable. Les Anglais, décimés par le feu meurtrier des Boers, durent battre en retraite sur Molteno, où ils rentrèrent à onze heures du matin, ayant subi des pertes considérables. Voici d'ailleurs comment le général Gatacre télégraphia la nouvelle de son échec au quartier général du Cap :

Je regrette profondément de vous informer que j'ai subi un revers sérieux, lors de l'attaque faite ce matin sur Stormberg.

J'ai été mal conduit par des guides, qui m'ont amené sur un terrain où il était impossible de manœuvrer.

Deuxième dépêche envoyée plus tard :

Nos pertes s'élèvent à environ deux tués, trente blessés et six cents manquants.

GATACRE.

Plus tard, on apprit par une dépêche de source boer que 489 Anglais avaient été faits prisonniers, dont un commandant et 8 officiers. La nouvelle de ce revers a produit une douloureuse émotion à Londres.

Enfin la troisième armée anglaise, celle du général Clery, opère dans le Natal, mais jusqu'à présent sans résultat décisif. C'est pourtant sur ce point que se trouve le général en chef sir Redvers Buller et les forces anglaises y atteignent, dit-on, 15.000 hommes. De leur

côté les Boers, ayant évacué Weenen, ont créé, avec toutes leurs forces une position formidable qui couvre le passage de la Tugela. Le général Joubert, atteint, paraît-il, de dysenterie, a dû abandonner le commandement; mais ses troupes restent très redoutables. Il n'y a à signaler, comme incident, qu'un seul combat sérieux, celui de Willow Grange, livré par le général Hildyard, qui, à la suite de cette opération, s'est avancé jusqu'à Frere. Les Anglais ont d'ailleurs assez gravement souffert à Willow Grange. Actuellement on se prépare, de part et d'autre, à la grande bataille qui sera livrée certainement pour le passage de la Tugela.

Quant à Ladysmith, la situation y devient très grave, d'après une dépêche du 2 décembre, arrivée le 5 par voie de Pietermaritzburg et ainsi formulée :

Les obus boers nous causent des dégâts énormes.

Il a été reconnu nécessaire d'évacuer l'hôpital, les blessés ont été transportés au camp des non-combattants.

Les Boers ont placé deux autres pièces de fort calibre à 4.000 mètres ces pièces ont causé des dégâts énormes.

Les assiégeants emploient actuellement 3 canons de fort calibre, 4 howitzers, 2 batteries montées, plusieurs pièces de siège et batteries de montagne.

Nous avons eu un certain nombre d'hommes tués et blessés.

Les rations ont été diminuées.

Notre situation devient de jour en jour plus difficile. Nos pertes s'augmentent.

La garnison anglaise lutte d'ailleurs avec la plus grande énergie. Elle sait que les secours approchent et réitère les sorties parfois heureuses. C'est ainsi que le *War Office* communiquait, le 10 décembre, un télégramme de sir Redvers Buller envoyé le 9 à 4 heures du soir, et reproduisant le message suivant du général White :

La nuit dernière, dit le général White, j'ai chargé le général Hunter de surprendre Gun hill, sur le Lombard's kop. Le général Hunter est parti à la tête de 500 volontaires du Natal et de 100 cavaliers. L'entreprise a pleinement réussi. Des canons de 6 pouces et un howitzer ont été détruits au moyen de coton-poudre. Nous nous sommes emparés d'un canon Maxim. Nous avons eu un homme tué et un major blessé.

Pendant que nos troupes s'emparaient de Gun hill, un escadron du 19e hussards contournait Bepworth hill, brûlant des kraals et coupant les lignes télégraphiques des Boers. Aucune perte du côté du 19e hussards.

En somme, il paraît certain que le sort de la ville, dépend maintenant du résultat de la bataille qui se livrera sur la Tugela. En tous cas, il faut que l'armée de secours ne perde pas de temps, si elle veut sauver Ladysmith.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE EN FRANCE

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La mission Flamand. — Le Gouverneur Général de l'Algérie annonce plus haut, comme on l'a vu, le départ de la mission Flamand.

Cette mission a été organisée, de même que la mission Foureau-Lamy, par le ministère de l'Instruction publique ; elle a pour objet la continuation des études entreprises par M. G.-B.-M. Flamand relativement à la géologie du Sahara.

Elle étudiera plus spécialement la géologie des plateaux du Tadmaït, du Mouydir et du Baten, ainsi que la constitution physique des grandes dépressions de ces régions : Oued Mia, Reg d'Adjemor, etc.

Le ministère des Colonies y a joint une mission chargée de l'étude des voies commerciales entre l'Algérie, le Touat et le Soudan.

Enfin la Division d'Alger, préoccupée de l'hydrologie du sud de sa province, a recommandé particulièrement l'étude des bassins artésiens qui, de Gardaïa au Mouydir, intéressent notre expansion et la mise en valeur de ces contrées.

La mission Flamand est partie d'Ouargla le 28 novembre ; elle doit se trouver, en ce moment, entre Inifel et Insokki.

Le budget des Colonies. Le discours de M. Etienne. — Parmi les nombreux discours provoqués par la discussion du budget des colonies, celui qui a produit le plus d'effet sur la Chambre et, en général, sur tous les esprits qui s'occupent de politique coloniale, c'est certainement celui de M. Étienne. L'éminent président du groupe diplomatique de la Chambre a pris la parole après M. d'Estournelles, qui venait de dénoncer avec véhémence le danger de l'expansion coloniale, le représentant comme devant apporter au pays les déceptions les plus amères. M. Étienne a protesté avec la plus grande énergie contre ce que cette thèse présentait d'excessif.

N'est-il pas définitivement démontré, s'est-il écrié, que l'expansion coloniale est le facteur le plus puissant, le plus pressant, puis-je dire, de l'évolution politique et économique qui, à l'heure actuelle, agite les vieilles nations et les conduit vers des destinées nouvelles?

N'est-il pas désormais acquis qu'en dépit de ce foyer incandescent, toujours incandescent, des régions balkaniques, en dépit des anxiétés que fait concevoir l'éventualité de la succession d'un des plus grands empires de l'Europe, n'est-il pas évident que, malgré toutes ces appréhensions, la vieille Europe a voulu maintenir la paix pour obéir à cette poussée presque irrésistible qui lui était imposée par ses intérêts les plus immédiats?

Puis, après avoir passé rapidement en revue l'œuvre coloniale de

l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis, M. Étienne continuait dans un élan de belle éloquence :

La France aurait-elle pu, comme semblait le conseiller mon ami M. d'Estournelles, se désintéresser d'un pareil mouvement? Aurait-elle dû laisser successivement toutes les nations d'Europe s'emparer de tous les territoires et rester absolument inactive? Je ne crois pas qu'une pareille thèse puisse être soutenue longtemps à la tribune.

La France a accompli son œuvre d'expansion parce qu'il était nécessaire qu'elle la fît. Si aujourd'hui on venait nous dire après vingt ans que la Tunisie dans le bassin est de la Méditerranée est aux mains d'une nation européenne, que le Tonkin est aux mains d'une autre nation européenne, que Madagascar est aux mains de l'Angleterre, quelle serait la situation de la France dans le monde? Je pose la question et je voudrais bien qu'on y répondît à cette tribune.

Nous avons conquis un grand empire, c'est incontestable; cet empire nous a coûté beaucoup d'or, et, chose plus douloureuse, beaucoup de sang; nous avons envoyé dans les colonies des pléiades de héros : soldats, administrateurs et explorateurs. Jamais la race française — non, le mot est trop fort, car le passé est plus que glorieux, — mais la race française d'aujourd'hui a manifesté le même héroïsme dont elle a donné tant de preuves aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Quand une race donne des marques si nettes, si précises de sa vigueur et de sa valeur, il me semble qu'elle peut, sans abandonner le souci de sa sécurité et de son désir de la paix, poursuivre ses desseins sans avoir à se demander si elle contrarie les visées des autres puissances. (*Vifs applaudissements.*)

Ici M. Étienne proteste contre le reproche qu'on a voulu adresser à la France de pratiquer une politique de coups d'épingle et montre qu'au contraire la France a toujours sacrifié avec une mansuétude extraordinaire ses intérêts les plus chers, pour éviter non pas la guerre, mais même l'ouverture d'un conflit. Puis, abordant le côté pratique de la question, il déclare :

Aujourd'hui, que devons-nous faire? Continuer ce qui a été commencé. Tous les ans des critiques acerbes se font entendre : Vous ne faites rien de notre empire colonial, nous dit-on; vous ne savez pas l'utiliser; vous n'avez ni colons ni capitaux.

Il semblerait, à entendre ces plaintes, que l'on ignore et les efforts accomplis et les résultats obtenus et que nous sommes encore à notre point de départ, en 1882.

Il n'en est rien. Assurément, nous avons marché, avec des difficultés sans nombre, mais aujourd'hui nous pouvons fournir à la Chambre des indications qui, je l'espère, seront de nature à lui donner complète satisfaction.

Le commerce général de nos colonies françaises avec le monde entier a été, en 1898, de 1.154 millions. Quelle est, dans ce total, la part de la France? Elle est de 860 millions. Quand je donne ce chiffre, il est entendu que je parle de toutes les colonies, sans en excepter l'Algérie et la Tunisie

car à mon avis — j'ouvre ici une parenthèse pour le déclarer, et beaucoup de mes collègues partagent cette opinion — l'Algérie et la Tunisie sont de véritables colonies, et si nous avions le souci d'une administration régulière et féconde, l'Algérie ne serait pas encore, comme elle l'est aujourd'hui, disséminée entre divers ministères: elle dépendrait du ministère des colonies, où elle serait à sa véritable place. J'espère que le gouvernement voudra bien se décider à prendre une mesure qui est sollicitée depuis de longues années et qui est absolument indispensable.

Je parle donc du chiffre global des transactions que font les colonies avec le monde entier et je dis que sur les 1.154 millions la France compte à son actif 860 millions. Cela prouve que les colonies francaises ne sont pas sous le joug des puissances étrangères, comme on l'a répété si souvent. Nous avons toujours entendu dire à cette tribune : Vous n'avez des colonies que pour permettre l'écoulement des produits étrangers; dans vos colonies, il n'y a que des fonctionnaires; quant aux produits français, ils en sont exclus.

Eh bien! 860 millions de produits français vont dans nos colonies, alors que les produits étrangers figurent dans les statistiques pour 360 millions.

Savez-vous, sur ces 360 millions, quelle est la part de l'Angleterre? Cela va vous paraître impossible et vous allez tenir mon renseignement pour inexact. Eh bien! l'Angleterre fait 72 millions d'affaires par an avec toutes nos colonies.

Nous devons donc continuer à faire tous nos efforts pour que les produits français aillent de plus en plus, d'une façon plus active, plus complète dans nos colonies françaises. Notre industrie doit nous y aider.

J'ai entendu dire que nos industriels du Nord et de la Normandie avaient hésité à changer leur outillage pour se conformer aux besoins et aux désirs des populations. La vérité est que les industriels ont fait dans ce sens des efforts très réels.

Madagascar, aujourd'hui, en est une preuve manifeste. Dans cette colonie, il a été exporté, en 1898, 22 millions de produits; et, sur ce chiffre, la France, à elle seule, figure pour 17 millions. Toutes les cotonnades, tous les tissus sont de provenance française. Par conséquent, il y a déjà de ce côté une amélioration considérable.

Mais ce qui doit surtout aider au développement colonial, c'est le souci que nous devons avoir des productions agricoles.

Avant de demander aux colonies de consommer nos produits, il faut qu'elles aient la faculté de les acheter; or, elles ne pourront arriver à ce résultat que le jour où les richesses du sol leur permettront de se créer des ressources.

M. Étienne insiste alors longuement sur les encouragements et les secours que nous devons apporter à nos colonies pour développer leur prospérité agricole. Il montre la nécessité de les doter de l'instrument indispensable à cette prospérité, les chemins de fer. Il insiste également sur la question des câbles et réclame la création de lignes télégraphiques françaises reliant nos colonies à la métropole. Il demande encore la création de l'armée coloniale, instrument non moins indispensable de colonisation.

Enfin il préconise la constitution du crédit colonial ; puis il ajoute :

Messieurs, je termine en m'excusant d'avoir parcouru rapidement un champ très vaste et en vous remerciant de votre bienveillante attention.

Cependant je tiendrais à répondre à mon honorable ami M. d'Estournelles sur un point spécial de son discours.

Je dirai que je ne suis pas effrayé comme lui de l'intervention possible ou probable dans les destinées européennes d'un grand empire qui suscite en ce moment les convoitises européennes. La Chine, certainement, est devenue l'un des facteurs les plus actifs de la politique européenne. Oui ! toute l'Europe a les yeux jetés sur la Chine : elle veut, avec une promptitude peut-être exagérée, pénétrer ce grand empire et le transformer en un vaste marché européen.

Vous nous dites, mon cher monsieur d'Estournelles, que nous allons commettre là une folie et peut-être jeter dans une période plus ou moins éloignée sur les marchés européens et les produits chinois et l'ouvrier chinois, le négociant chinois, et qu'alors 400 millions d'habitants vont venir se déverser sur la vieille Europe et l'étouffer. Je ne suis pas prophète et prophète attristé, comme l'est mon honorable ami M. d'Estournelles ; je ne vois pas pourquoi nous serions plus malheureux que l'ont été nos aînés, qui ont assisté également à des phénomènes de ce genre. M. Denys Cochin faisait remarquer que les États-Unis avaient pris leur place dans le grand mouvement européen, et aujourd'hui cette place est des plus importantes. Il est incontestable que si nous avons des avantages en allant en Chine, nous y trouverons quelques inconvénients ; mais de là à conclure que la pénétration française en Chine peut avoir pour nous des conséquences redoutables, c'est autre chose ! Vous me permettrez d'en douter. Dans tous les cas, je crois que nous sommes, nous, Français, dans une situation en Asie qui nous met à l'abri de périls immédiats.

Nous avons témoigné, au point de vue des affaires chinoises, une grande prudence et une extrême réserve ; nous n'avons pas cherché à y faire œuvre de conquête ; nous nous en sommes tenus à notre Tonkin, à notre Annam, à notre Cambodge, à notre Laos ; mais nous n'avons pas pris Kiao-tchéou, comme l'Allemagne, ou Port-Arthur et Talien-wan comme la Russie, ni Wei-hai-wei comme l'Angleterre. Nous sommes restés dans nos limites. Nous avons demandé simplement la faculté de construire des chemins de fer en Chine pour étendre notre champ d'activité commerciale.

Nous n'avons commis aucune imprudence, et ce n'est pas nous, Français, qui avons appelé les autres nations européennes en Chine pour y faire une œuvre qui vous paraît dangereuse.

Enfin M. Étienne conclut en ces termes aux applaudissements répétés de la Chambre :

Nous n'avons donc pas fait, vous le voyez, une œuvre désordonnée en créant le domaine colonial que nous possédons aujourd'hui ; nous n'avons pas fait une œuvre insensée, mais une œuvre excellente, une œuvre bien française. J'espère que la Chambre tiendra le prouver en continuant à la politique coloniale la bienveillance et l'intérêt qu'elle lui a toujours accordés.

REVUE DE L'OPINION ET DE LA PRESSE A L'ÉTRANGER

SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le discours de M. Chamberlain. — L'étonnant discours que M. Chamberlain a prononcé le 30 novembre à Leicester a été et est encore l'objet des commentaires de la presse du monde entier. Si le secrétaire d'État des Colonies vise à faire du bruit, il a réussi cette fois comme toujours. Cependant l'impression produite n'a peut-être pas été tout à fait ce qu'attendait M. Chamberlain. Ce fut d'abord une profonde surprise à l'idée qu'un ministre responsable pût s'avancer de façon si téméraire, puis une désapprobation presque générale, quant au plan d'une nouvelle triplice anglo-allemande-américaine. Seuls certains journaux italiens ont semblé prendre au sérieux cette idée, les uns s'en félicitant, les autres la trouvant peu favorable à leur pays. Presque partout on a montré un scepticisme frisant la raillerie.

En Angleterre même, le *Standard* est le seul journal qui approuve pleinement ce discours.

Les nations anglo-saxonnes ont, dit-il, le devoir de défendre la cause du progrès et de la liberté contre leurs ennemis; elles sauront défendre l'ordre et la civilisation aussi bien contre les États décadents, empoisonnés par le militarisme et les intrigues de leurs prêtres, que contre l'énergie destructive des nations semi-barbares. Il y a bien des Anglais et des Américains qui aspirent volontiers, avec la participation de l'Allemagne, à l'accomplissement de cette grande et belle mission. Une alliance, ou plutôt une entente, entre les trois puissances, serait la plus naturelle du monde et assurerait leur sécurité contre les dangers extérieurs.

Le *Times* lui-même fait des réserves, en déclarant que :

M. Chamberlain est trop bien au courant de l'histoire et de la situation des trois puissances pour s'imaginer sérieusement que nous puissions établir et maintenir avec l'Allemagne telles relations qui pourraient être facilement établies avec l'Amérique. La situation de l'Allemagne comme grande puissance continentale rend la création de ces relations impraticables et même peu désirables pour nous. L'Amérique, au contraire, en raison de sa position géographique, peut, comme nous, s'abstenir d'alliances gênantes.

Les autres journaux blâment presque unanimement ce discours et l'*Economist*, résumant, le 10 décembre, les commentaires provoqués par les déclarations de M. Chamberlain, écrit :

Il est très probable que personne n'a été plus surpris de l'effet produit par le discours de Leicester que M. Chamberlain lui-même. Il n'avait certainement pas l'intentiou de mettre en danger la bonne entente avec

l'Amérique, ni de vouloir provoquer des démentis, tant en Angleterre qu'aux États-Unis et en Allemagne. Il n'a pas non plus eu l'intention de donner à ses compatriotes l'impression de sa fabuleuse irréflexion et il n'a pas songé à l'effet que ses paroles produiraient à l'extérieur. Il ne voulait que se faire applaudir par son auditoire.

Nous ne supposons pas, par exemple, que M. Chamberlain ait compris que son grossier avertissement à la France était conçu en termes tels que, s'il l'avait adressé à un Français quelconque personnellement, il se serait attiré une correction immédiate et que, conséquemment, tous les Français considèrent qu'il a rudoyé et traité indignement leur pays. Il ne s'est pas aperçu davantage qu'il ennuyait grandement Guillaume II qui veut bien faire de la politique coloniale pratique avec l'Angleterre et les États-Unis, mais qui ne veut pas irriter les agrariens allemands qui détestent le commerce anglais du libre-échange, ni faire croire qu'au palais impérial de Berlin dominent des influences britanniques.

M. Chamberlain n'a pas compris davantage l'ennui qu'il allait causer à Washington. Le gouvernement des États-Unis voulait bien glisser dans une politique de grande envergure, mais discrètement et sans avoir l'air de se départir par trop d'une tradition qui est presque une religion pour le peuple américain, à savoir : que l'Amérique doit se tenir à l'écart de toutes les alliances et de toutes les querelles européennes.

En Allemagne, la *Post*, tenue par son caractère officieux à une prudente diplomatie, émet les réflexions suivantes le 3 décembre :

Une entente entre l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis sera toujours saluée avec joie par la politique allemande, en tant qu'elle ne lésera en aucune façon les intérêts des puissances avec lesquelles nous entretenons des rapports amicaux.

De même qu'en Europe, le gouvernement impérial allemand cherche à s'arranger à l'amiable avec ses voisins, de même, au delà de l'Océan, il veut s'efforcer d'arriver à une entente pacifique sur toutes les questions avec les puissances coloniales qui exercent là-bas lenr action.

Mais les autres journaux montrent une franchise infiniment plus brutale et c'est ainsi qu'on a pu lire dans le *Berliner Tageblatt* du 5 :

Si M. Chamberlain a cru, en forçant ainsi la note, produire l'impression qu'il désirait, il a fait manifestement un faux calcul. En effet, sa proclamation d'une alliance « non écrite » entre l'Angleterre, l'Amérique et l'Allemagne a été accueillie sans enthousiasme par la presse anglaise comme par la presse allemande, et il se trouve qu'en Angleterre même, on est loin de saluer cette triple alliance avec allégresse. D'autre part, chez nous, en Allemagne, on est très péniblement affecté par l'annonce d'une alliance dont nous ne voulons pas plus entendre parler que les Anglais. On a ici le sentiment que M. Chamberlain cherche uniquement à abuser de l'audience que l'empereur Guillaume lui a accordée, premièrement pour intimider la France, secondement pour éveiller les méfiances de la Russie contre l'Allemagne. Or, il va sans dire que nous n'avons pas la moindre envie de contracter des obligations qui pourraient compromettre nos bonnes relations en Europe.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Commerce extérieur.* — Le rapport du président de la Commission permanente des valeurs de douane fournit des tableaux, des chiffres des importations et des exportations, non seulement de la France, mais de tous les pays du monde : il est possible d'en extraire tout au moins quelques données relatives aux pays nous intéressant particulièrement.

IMPORTATIONS

(VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS).

	1889	1891	1893	1895	1897	1898
ALLEMAGNE. Commerce spécial.....	4.927.2	5.126.2	4.892.7	5.089.1	5.780.7	6.321.3
AUTRICHE-HONGRIE. Commerce spécial.....	1.455.7	1.515.8	1.656.6	1.784.6	1.865.6	2.052.3
BELGIQUE. Commerce spécial.....	1.556.4	1.799.8	1.575.1	1.680.4	1.818	1.927.6
ESPAGNE. Commerce général.....	866.3	1.018.8	770.7	338.5	909.5	
ITALIE. Commerce spécial.....	1.391.2	1.126.6	1.191.2	1.187.3	1.191.6	1.413.3
ROYAUME-UNI. Commerce général.....	10.784.1	10.980.8	10.206.5	10 509.2	11.374.2	11.863 5
RUSSIE. Commerce général.....	1.743	1.517.2	1.854	2.154	1.957.6	
ÉTATS-UNIS. Commerce spécial.....	3.840.5	4.426.3	4.374.3	3.787.6	4.088.1	3.041.7
FRANCE. Commerce spécial.....	4.316.8	4.767.8	3.853.7	3.719.9	3.956	4.472.6

EXPORTATIONS

(VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS).

	1889	1891	1893	1895	1897	1898
ALLEMAGNE Commerce spécial.....	3.968	3.921	3.818	4.097	4.489	4.627
AUTRICHE-HONGRIE. Commerce spécial.....	1.892	1.943	1.989	1.832	1.892	1.997
BELGIQUE. Commerce spécial.....	1.458	1.519	1.355	1.385	1.568	1.652
ESPAGNE. Commerce général.....	896	932	709	804	1.074	
ITALIE. Commerce spécial.....	950	876	964	1.037	1.091	1.203
ROYAUME-UNI. Commerce général.....	6.277	6.234	5.505	5.699	5.906	5.886
RUSSIE. Commerce spécial.....	3.003	2.829	2.396	2.756	2.669	
ÉTATS-UNIS. Commerce spécial.....	3.783	4.518	4.304	4.109	5.345	6.269
FRANCE. Commerce spécial.....	3.704	3.569	3.236	3.373	3.597	3.510

A l'exception des États-Unis, tous les pays ont vu grandir pendant le cours de 1898 leur commerce extérieur : pour les États-Unis, la diminution s'explique par la guerre engagée avec l'Espagne.

Pour la période décennale, le commerce extérieur total a diminué en France et en Russie, tandis qu'on est frappé des progrès accomplis par celui de l'Allemagne et des États-Unis.

En ce qui concerne la France, l'auteur du rapport, M. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, ne paraît pas s'émouvoir du ralentissement de notre commerce extérieur; d'une part, dit-il, notre consommation intérieure se développe sans cesse, d'autre part les industriels français créent à l'étranger des établissements et des manufactures au lieu d'y envoyer leurs produits qu'éloignent les tarifs douaniers.

NOMINATIONS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS
RELATIFS AUX COLONIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE
ARMÉE ACTIVE

NOMINATIONS

Génie. — Par déc. min. du 29 nov., les off. adj. du gén. et sous-off. désig. ci-ap. sont mis h. c. à la disp. du min. des col. pour faire part. d'une mis. d'ét. de ch. de fer à la Guinée franç.. savoir : MM. Perret, cap. en 1er, Beauvois, cap. de 2e cl. à l'état-maj. part. Normand, lieut. en 1er, Pierrot, lieut. en 2e, Quénelle, adj. de 2e cl., Gerdol et Cunin, adj. de 3e cl., Godfrin (M.), serg. au 1er rég. Ibran (F.-A.-J.), serg. au 2e rég.

Vétérinaires militaires. — Par déc. min. du 29 nov., M. Blot, vétér. en 2e est affecté à l'escadron de spahis soudanais.

Par déc. minist. du 5 déc., M. Bonniot, vétér. en 2e au 39e d'art., est pl. en act. h. c. et mis à la disp. du dép. de la mar. pour serv. à Madagascar.

MUTATIONS

Service d'état-major. — Par déc. min. du 1er déc. 1899, M. Greil, cap. brev. au 114e d'inf., stag. à l'ét.-maj. de l'armée, a été mis à la dispos. du min. des col. pour être dét. au serv. du gouvern. gén. de l'Indo-Chine.

Infanterie. — Par déc. minist. du 29 nov., M. Schmitz, lieut.-col. brev. au 109e rég. d'inf., a été mis h. c. (Tonkin).

MINISTÈRE DE LA MARINE

M. Olivier, capit. d'inf. de mar. h. c., détaché au min. des col., est placé à compt. du 17 nov. 99 à l'ét.-maj. de l'arm. pour serv. à l'insp. gén. de l'inf. de mar.

Par déc. minis. du 28 nov., les mut. suiv. ont été arr. parmi les empl. milit. de l'artill. de mar. désig. ci-après, savoir :

Section des ouvriers d'état.

M. Bouchy, garde de 1re cl., a été clas. à la direct. de la Réunion.

Section des conducteurs de travaux.

M. Niochet, garde de 2e cl., a été placé h. c. pour servir à Diégo-Suarez; M. Filipi, garde de 3e cl., a été cl. à la direct. de la Martinique; M. Grouhel, garde de 3e cl., classé provis. à la direct. d'artil. du Sénégal a été maint. déf. à ladite direct.; M. Layet, méd. de 1re cl., est désig. pour cont. ses serv. au 11e rég. d'inf. de mar. en Cochinchine.

Par déc. présid. du 29 nov., le lieut. de vais. Parfait (V.-L.) a été nommé au command. du cuirassé *Bayard* (Extrême-Orient).

Par déc. minist. du 30 nov., les mut. suiv. ont été effect. par les off. de l'artil. de marine en serv. outre-mer, savoir :

INDO-CHINE. — *Colonel.*

M. Girard du Demaine, a été nom. comm. de la place du cap Saint-Jacques (Cochinchine).

Capitaines en 1er.

M. Jesson a été clas. à la direct. du Tonkin, à Hanoï : M. Fréby a été clas. à la direct. du Tonkin (sous-direct. de Haï-Phong); M. Jordan a été placé h. c. (miss. d'ét. du ch. de fer de Yen-Bay à Lao-Kay).

Capitaines en 2e.

M. Camp a été clas. à la 5e bat. *bis* à Hué ; M. Blaquière a été pl. h. c. (mis. d'ét. du ch. de fer de Yen-Bay à Lao-Kay).

Lieutenants en 1er.

M. Teissier a été clas. à la 5e bat., *bis*, à Hué ; M. Michaut, à la 7e bat., à Saïgon ; M. Barrachin, de la 4e bat. *bis*, au Tonkin, a été aut. à acc. une année suppl. de séj. en Indo-Chine.

Lieutenants en 2e.

M. Mercier a été class. à la 2e bat., à Hanoï ; M. de Battisti, à la 7e bat. *bis*, à Saïgon ; M. Lacordaire, à la 6e bat., à Saïgon.

MADAGASCAR. — *Chefs d'escadron.*

M. Leloutre a été clas. à la sous-direct. de Tananarive ; M. Fourcade, à la sous-direct. de Diégo-Suarez.

Par déc. minist. du 30 nov., ont été mis à la dispos. du gén. com. en chef les troupes de l'Indo-Chine :

1° Pour servir en Cochinchine.

Les capit. Portanier, du 8e rég. ; Vincent, du 4e rég. ; Thibaut, du 3e rég., et Thiéry, du 7e rég.

2° Pour servir au Tonkin:

Les capit. Barféty (P.-M.-F.), du 4e rég. ; Rivière, du 8e rég. ; Genty, du 1er rég., et Le Moan, du 6e rég ; les lieut. Montoya, du 7e rég. ; Sarrazin, du 6e rég. ; Wanwtberghe, du 8e rég. ; Dussaulx, du 2e rég. ; Petillot et Dubois, du 2e rég. ; les sous-lieut. Bernard et Garrig, du 3e rég. ; Satger et Veillat, du 8e rég. ; Motte, du 1er rég., et Bosch, du 2e rég.

MM. Primat et Le Nulzec, capit. au bat. de la Réunion, sont mis à la dispos. de M. le gén. comm. sup. des tr. à Madagascar.

Le lieut. de vais. Réveille (M.-J.-V.); est désig. pour emb. comme torpil. sur le crois. *Jean-Bart*, dans la div. nav. de l'Extrême-Orient,

Par déc. min. du 1er déc., M. Jacquin (G.-J.). lieut. en 2e à la 2e bat. du 2e rég., a été mis à la dispos. du gén. comm. le corps d'occ. de Madagascar.

M. Virgitti, ch. de bat. au 3e rég., désig. pour cont. ses serv. à la Nouvelle-Calédonie, est pl. à l'ét.-maj. h. c. au Tonkin.

M. Lecreux, ch. de bat. au 4e rég., est placé au 12e rég. à la Nouvelle-Calédonie.

M. Dardignac, capit. brev. au 4e rég., est désig. pour cont. ses serv. à l'ét.-maj. des tr. à Madagascar.

M. Gaudin, col. de l'ét.-maj. part., a été nom. comm. de la place de Gorée-Dakar.

Le lieut. de vais. Voitoux (V.-G.), est nom. au comm. de la chaloupe can. la *Caronade*, dans la div. nav. de la Cochinchine.

Par déc. du min. de la mar. du 6 déc., ont été insc. d'off. pour faits de g. à Madagascar :

1° A la suite du tabl. d'avanc. pour le grade de capit. :

M. Posth (C.-B.), lieut. au 1er rég. de tirailleurs malgaches :

2° Au tabl. de class. (faits de guerre) des cand. prés. pour le grade de chev. d. la Lég. d'hon. : M. Gesland (G.-M.), cap. au 13e d'inf. de mar. :

Par déc. du Prés. de la Rép., du 6 déc., ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Emily (J.-M.-A.), méd. de 1re cl. de la mar. ; 11 ans de serv., 7 camp. dont 5 de g. Mis. Marchand.

Au grade de chevalier.

Venail (E.-H.), serg. d'inf. de mar. ; 9 ans de serv., 5 camp. dont 3 de guerre, Mis. Marchand ; Bernard (A.-A.), serg.d'inf.de mar.; 9 ans de serv. 5 camp. dont 3 de guerre, Mis. Marchand ; Dialiké-Taraoré, serg. indig. au rég. de tirail. soud., Mis. Marchand.

Par déc. min. du 8 déc., les mut. suiv. ont été arr. parmi les off. d'art. de la mar. désig. ci-après, savoir :

Capitaines en 1er.

MM. Lotte (G.-A.-R.), de la 6e bat. du 2e rég. ; Porchier et Lancret, de l'ét.-maj. part., ont été mis à la dispos. de M. le gén. comm. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour serv. au Tonkin, MM. Lotte et Porchier à la direct., et M. Lancret aux bat.

Capitaines en 2e.

MM. Gélin, de la 13e bat. du 1er rég. et Lotte (P.-R.), de la 3e batt. du 2e rég., ont été mis à la dispos. de M. le gén. com. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour serv. à la direct. du Tonkin.

MM. Cauquil, de l'ét.-maj. part., et Fournier, de la 8e bat. du 1er rég., ont été mis à la disp. du gén. com. en chef les tr. de l'Indo-Chine, pour serv. le prem. au Tonkin, et le sec. en Cochinchine.

Par déc. du min. de la mar. du 9 déc., M. Wœlffel (A.-L.), lieut. au rég. de tiraill. soud., a été insc. d'off. à la suite du tabl. d'avan. pour le gr. de capit. : MM. Fourgous, Cavazza et Cartron, méd. de 2e cl., sont désig. pour rempl. respect., les deux premiers, MM. les doct. Erdinger et Liffran l'art. à Madagascar; le trois., M. le doct. Reboul, au 2e rég. de tirail. malgaches. M. Briend, méd. de 2e cl., est désig. pour embar.sur l'*Alcyon* (stat. loc. du Congo).

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arr. du min. des col., du 25 nov., M. Dufour (G.-A.-P.-E.), adminis. adj. de 3e cl. des col., a été désig. pour cont. ses serv. au Congo fr.

M. Roques, lieut.-col. du génie, est nommé ingén. en chef de 2e cl. des trav. publics des colonies et direct. des trav. publics de Madagascar.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

TURQUIE. — L'exequatur a été accordé à Mihran effendi, consul général de Turquie à Nice et à Toulon.

BELGIQUE. — M. P. Albert a été nommé vice-consul de Belgique à Philippeville.

GRÈCE. — M. A. Papadiamantopoulos, directeur de la chancellerie consulaire de la légation royale de Grèce à Constantinople, permute avec M. E. Philon, consul général à Marseille.

— M. A. Metaxas, consul à Chio, est transféré à Tunis en remplacement de M. Papageorgiadis, qui passe à Taganrog.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

1er novembre. — Le ministère des Colonies apprend que l'administrateur Bretonnet, le lieutenant Braün et une trentaine de tirailleurs sénégalais auraient été tués en août au Baghirmi, dans un engagement avec les troupes de Rabah fortes de 8.000 hommes.

Le *War Office* communique une dépêche du général White annonçant un désastre de l'armée de Ladysmith. Toute une colonne avec 41 officiers a été faite prisonnière. L'affaire a eu lieu le 29 octobre.

2 novembre. — En Allemagne, dans l'exposé des motifs qui accompagne le projet sur l'augmentation de la flotte, le gouvernement s'appuie sur la nécessité de rendre les marines continentales capables de s'opposer aux actes violents de l'Angleterre et des Etats-Unis et il cite comme exemple la guerre hispano-américaine, la guerre anglo-transvaalienne, les incidents de Samoa et de Fachoda.

A Vienne, le roi de Serbie a visité le comte Goluchowski, mais n'a pas été reçu par l'Empereur.

3 novembre. — Le Conseil municipal de Paris vote un ordre du jour affirmant ses sympathies pour les Boers et regrettant la non-intervention de l'Europe au lendemain de la Conférence de La Haye.

Le Cabinet de Wahington approuve le rapport de la Commission des Philippines, concluant à l'annexion de l'archipel.

Le *War Office* avoue la prise de Colenso par les Boers.

5 novembre. — Arrivée à Madrid du prince Albert de Prusse, régent de Brunswick, qui remet à Alphonse XIII les insignes de l'ordre de l'Aigle-Noir. On dit que l'empereur Guillaume préparerait ainsi un rapprochement commercial entre les deux nations.

6 novembre. — Des dépêches de Chine annoncent la rupture des négociations relatives à la délimitation des frontières de notre concession de Kouang-Tchéou-Wan.

8 novembre. — Le tsar et la tsarine reçoivent l'hospitalité de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne au nouveau palais de Potsdam. Les souverains russes repartent dans la soirée pour Saint-Pétersbourg.

Une note officieuse publiée à Berlin annonce qu'avant de se rendre à Windsor, l'empereur Guillaume a réglé, à son entière satisfaction, l'affaire de Samoa.

9 novembre. — Première audience de la Haute Cour.

Aux Etats-Unis, les élections assurent la réélection du président Mac-Kinley; mais la majorité impérialiste sera très amoindrie.

Grand discours de lord Salisbury au banquet du Guild-Hall.

10 novembre. — Le gouvernement suisse accepte la création d'une ambassade ottomane à Berne.

11 novembre. — La Haute Cour se déclare compétente par 157 voix contre 91 pour juger du crime du complot séparé de l'attentat.

A Saint-Domingue, le Congrès proclame Jimenès président de la République. La révolution est terminée.

12 novembre. — Les dépêches du Transvaal signalent un engagement à Belmont. Les Anglais n'ont pu enlever les positions boers.

13 novembre. — Une dépêche de Lourenço-Marquez annonce qu'un croiseur anglais a tiré à blanc sur le vapeur français *Cordoba*, a vérifié son connaissement, puis l'a laissé continuer sa route.

14 novembre. — Rentrée du Parlement en France et en Italie.

15 novembre. — Les dépêches du ministre des Colonies annoncent que les Chinois ont assassiné deux officiers français de la garnison de Kouang-Tchéou-Wan. L'amiral Courrejolles s'est aussitôt emparé du taotaï de Haïnan et le ministre de France, M. Pichon, a adressé au gouvernement chinois ses protestations et ses réclamations.

Les renforts anglais continuent à arriver au Cap. 18 transports ont déjà débarqué 19.000 hommes et de nombreux canons.

16 novembre. — La Chambre vote par 340 voix contre 205 l'ordre du jour de confiance demandé par M. Waldeck-Rousseau.

Les Boers détruisent le fameux train blindé d'Estcourt, qui faisait journellement des reconnaissances du côté de Colenso.

19 novembre. — Le *Hohenzollern* arrive à Portsmouth avec les souverains allemands.

20 novembre. — Le ministre des Colonies annonce que la délimitation de nos possessions dans la baie de Kouang-Tchéou-Wan a été réglée entre l'amiral Courrejolles et le maréchal Sou, mandataire du gouvernement chinois. Des réparations seront obtenues pour le meurtre des deux officiers français.

Réception à Windsor des souverains allemands.

Le Reichstag repousse le projet tendant à la répression du droit de grève.

22 novembre. — Banquet à Windsor en l'honneur de l'empereur d'Allemagne. Guillaume II ne prononce aucun discours.

Les Boers isolent le général Hildyard à Estcourt.

24 novembre. — A la Chambre, discussion du budget des affaires étrangères. Important exposé politique de M. Delcassé.

Victoire des Anglais à Belmont. L'armée bloquée à Estcourt réussit à se dégager et repousse les Boers de Colenso.

25 novembre. — Une dépêche du Caire annonce que le colonel Wingate a battu les troupes du khalifat qui a été tué.

Dans l'Afrique du Sud, lord Methuen remporte un succès à Graspan. D'autre part, les Boers occupent Stormberg.

28 novembre. — L'Angleterre notifie aux puissances qu'elle est en état de guerre avec le Transvaal.

Départ de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne.

29 novembre. — Le *War Office* annonce que lord Methuen a remporté sur les Boers, à Modder-River, une grande victoire.

Arrivée des souverains allemands à Flessingue. Leur entrevue avec les reines de Hollande est très cordiale.

30 novembre. — Retour des souverains allemands à Potsdam.

Discours de M. Chamberlain à Leicester.

L'Administrateur-gérant : P. CAMPAIN.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME HUITIÈME

1er SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1899

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1899

Le Catalanisme, par ***..... 1
La province du Tché-Kiang (Chine), par A. Fauvel..... 22
La baie de San-Moun. — Un futur point d'appui pour les flottes anglaises, par M. Jean de la Peyre..... 29
La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale, par M. P. Arnaud-Régis..... 33
Congrès international des pêches maritimes et fluviales (Bayonne-Biarritz), par M. R. Chudeau..... 42
Revue de l'opinion et de la presse en France..... 45
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger..... 51
Renseignements politiques..... 58
Renseignements économiques..... 60
Bibliographie..... 63
Cartes et gravures : *La baie de San-Moun*..... 31

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1899

Le Japon sans lisières, par M. Jean de C. de Cogolin..... 65
La défense des colonies depuis leur fondation jusqu'à nos jours, par M. Ned Noll... 70
Etudes sur les colonies allemandes. III. — Afrique allemande du Sud-Ouest (Deutsch-Südwest-Africa), par M. H. Hauser..... 76
Les Sociétés concessionnaires du Congo français, par M. J. Franconie..... 86
L'Afrique occidentale sous Colbert, par M. Paul Chemin-Dupontès..... 90
Les élections au Landtag de Bavière, par M. H. Pasquier..... 95
Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La population annamite. Habitations. Religion. Instruction, par M. A. J..... 99
Revue de l'opinion et de la presse en France..... 105
Revue de l'opinion la de la presse à l'étranger..... 111
Renseignements politiques..... 115
Renseignements du *Journal officiel*..... 117
Renseignements économiques..... 120
Chronologie des événements politiques..... 125
Cartes et gravures : *Afrique allemande du Sud-Ouest*..... 81

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1899

Les chemins de fer en Algérie, par M. Augustin Bernard..... 129
La dislocation du Soudan français, par X..... 138
L'exposition normande canadienne et les traditions coloniales à Honfleur, par M. H. Froidevaux..... 160
Revue de l'opinion et de la presse en France..... 166
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger..... 173
Renseignements du *Journal officiel*..... 178
Renseignements économiques..... 182
Bibliographie..... 189
Cartes et gravures (cartes hors texte et en couleurs) : *I. Réseau des chemins de fer algériens* (situation au 1er octobre 1899)..... 192
— *II. Environs d'Alger*..... 144

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1899

La question du Transvaal, par M. J.-H. Franklin..... 193
L'Autriche sous le régime du § 14. Le cabinet Clary, par M. Marcel Rouffie..... 203
Les colonies allemandes : IV. — Est-Africain, par M. H. Hauser..... 214
Informations politiques..... 226
Revue de l'opinion et de la presse en France..... 226
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger..... 232
Renseignements économiques..... 241
Nominations et renseignements relatifs aux colonies..... 249
Chronologie des événements politiques..... 254
Cartes et gravures : *I. Le Transvaal*..... 196
— *II. Est-Africain allemand*..... 217

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1899

La fin du conflit anglo-vénézuélien, par M. Henri Froidevaux 257
Le Congrès international de géographie de Berlin, par M. Augustin Bernard 267
L'occupation de Cagordo par la Russie, par *** 276
Les industries tunisiennes, par M. Henri Lorin 280
Revue de l'opinion et de la presse en France 295
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger 304
Renseignements économiques 310
Nominations et renseignements officiels 316
Bibliographie 319
Cartes et gravures : *I. Le contesté anglo-vénézuélien* 259
— *II. La Guyane anglaise* 261
— *III. La frontière de la Natalie* 299

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1899

Le Maroc français, par M. L. Kryszanowski 321
Discours prononcé devant les délégations financières, par M. Laferrière 332
Les colonies allemandes : V. — Colonies du Pacifique, par M. H. Hauser 342
Les Chinois au Japon, par R 353
Revue de l'opinion et de la presse en France 357
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger 368
Renseignements économiques 373
Nominations et renseignements officiels 379
Chronologie des événements politiques 383
Cartes et gravures : *I. Possessions allemandes de l'Océanie* 345
— *II. Province de Schan-Tung* 351
— *III. Frontière occidentale du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange* 363

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1899

Les colonies anglaises, par M. Maurice Ordinaire 385
La question des câbles sous-marins, par M. J.-H. Franklin 397
Etat d'esprit musulman, par M. Octave Depont 409
La guerre du Transvaal 417
Revue de l'opinion et de la presse en France 422
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger 429
Renseignements économiques 434
Nominations et renseignements officiels 443
Bibliographie 447
Cartes et gravures : *Colonie du Cap. Etat libre d'Orange, le Transvaal* (distances kilométriques 420

LIVRAISON DU 15 DÉCEMBRE 1899

La télégraphie sous-marine. — Le monopole anglais, par M. Louis Brunet 449
Les chemins de fer chinois. — Travail d'organisation, par M. A. Fauvel 459
L'expansion française vers le Tchad, par M. Ned Noll 469
La Convention de Samoa. — VI. Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie, par M. H. Hauser 474
Discours prononcé devant le Conseil supérieur du gouvernement, par M. Laferrière 488
La guerre du Transvaal 495
Revue de l'opinion et de la presse en France 500
Revue de l'opinion et de la presse à l'étranger 504
Renseignements économiques 506
Nominations et renseignements officiels 508
Chronologie des événements politiques 511
Cartes et gravures : *I. Réseaux télégraphiques sous-marins* 452
— *II. Région sud-ouest du lac Tchad* 471
Table des matières du Tome VIII, 1er septembre — 15 décembre 1899 513

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES VI, VII ET VIII, PAR NOMS D'AUTEURS

A

ARNAUD-RÉGIS (P.). — La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale, t. VIII, p. 33.
ANONYMES. — Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La main d'œuvre indigène, t. VI, p. 9.
— Aux colonies anglaises, t. VI, p. 172.
— L'incident de Mascate, t. VI, p. 281.
— La question de Mascate, t. VI, p. 367.
— Le partage de la Chine, t. VII, p. 20.
— Le port militaire et commercial du Tonkin, t. VII, p. 31.
— Excursion de vacances au Canada, t. VII, p. 41.
— Le texte de la convention anglo-russe, t. VII, p. 93.
— La question chinoise, t. VII, p. 96.
— Madagascar. — I. Situation politique. — II. Les mines d'or, t. VII, p. 163.
— La question de l'or à Madagascar, t. VII, p. 350.
— Le chemin de fer du Sénégal au Niger, t. VII, p. 388.
— Le Catalanisme, t. VIII, p. 1.
— Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La population annamite. Habitation. Religion. Instruction, t. VIII, p. 99.
— La dislocation du Soudan français, t. VIII, p. 158.
— L'occupation de Cagordo par la Russie, t. VIII, p. 276.
— Les Chinois au Japon, t. VIII, p. 353.

B

BAILLY. — Un programme naval, t. VI, p. 332.
BERNARD (Augustin). — La situation politique de l'Algérie, t. VI, p. 193.
— La question du Transsaharien, t. VII, p. 10.
— Les chemins de fer en Algérie, t. VIII, p. 129.
— Le Congrès international de géographie de Berlin, t. VIII, p. 267.
BOURDARIE (Paul). — Les chemins de fer congolais et du Centre de l'Afrique (suite et fin), t. VI, p. 21.
— La colonisation du Congo français, t. VI, p. 449.
— La colonisation du Congo français, t. VII, p. 90.
BRUNET (Louis). — La télégraphie sous-marine. Le monopole anglais, t. VIII, p. 449.
BRUNOT (Charles). — La Conférence de La Haye, t. VII, p. 275.

C

CAILLAUX (J.). — Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, t. VI, p. 273; t. VI, p. 392; t. VII, p. 1.
CAMPAIN (P.). — L'interpellation de M. Drumont sur la question algérienne, t. VI, p. 14.
CHEMIN-DUPONTÈS (Paul). — L'Afrique occidentale sous Colbert, t. VIII, p. 90.
CHUDEAU (R.). — Congrès international des pêches maritimes et fluviales (Bayonne-Biarritz), t. VIII, p. 42.
COGOLIN (Jean de C. de). — Le Japon sans lisières, t. VIII, p. 65.
CSAPO. — La situation dans les Balkans, t. VI, p. 160.
— Le canal interocéanique de Nicaragua, t. VII, p. 469.

D

DELUNS-MONTAUD. — Justice et force, t. VI, p. 1.
DEPONT (Octave). — Aperçu sur le rôle politique des confréries musulmanes en Afrique, t. VII, p. 257.
— Etat d'esprit musulman, t. VIII, p. 409.
DESCHAMPS (Léon). — La constitution coloniale de 1791, t. VII, p. 332.
DOUTTÉ. — Le Far-West africain, t. VII, p. 466.
DUPUIS (Contre-amiral Th.). — Les puissances européennes et le partage de la Chine, t. VI, p. 405.

E

EBRAY (Alcide). — L'émigration italienne et la colonisation, t. VII, p. 201.
ESPAGNAT (P. d'). — En Amérique du Sud. — L'état d'âme chileno-argentin, t. VI, p. 87.

F

FAUVEL (A.-A.). — Les télégraphes et les postes en Chine, t. VI, p. 83; t. VI, p. 164.
— Les phares de la Chine, t. VI, p. 458.
— La province du Tché-Kiang (Chine), t. VIII, p. 22.
— Les chemins de fer chinois. Travail d'organisation, t. VIII, p. 459.
FILLIATRE (Le). — Mission chez Samory, juillet-novembre 1897, t. VI, p. 293; t. VI, p. 423.
FRANCONIE (J.). — Le régime des chemins de fer dans l'Inde anglaise, t. VI, p. 413; t. VI, p. 483.

FRANCONIE (J.).— Les Sociétés concessionnaires du Congo français, t. VIII, p. 86.
FRANKLIN (J.-H.). — Les îles Samoa, t. VI, p. 287.
— Le Transvaal et l'Angleterre, t. VII, p. 293.
— La question du Transvaal, t. VIII, p. 193.
— La question des câbles sous-marins, t. VIII, p. 397.
FROIDEVAUX (Henri). — La France en Indo-Chine jugée par un Russe, t. VI, p. 152.
— L'exposition normande canadienne et les traditions coloniales à Honfleur, t. VIII, p. 160.
— La fin du conflit anglo-vénézuélien, t. VIII, p. 257.

G

GABIAT (Camille). — Mauvaises traditions diplomatiques, t. VII, p. 74.
GARNAULT (Emile). — Les Compagnies de commerce et de colonisation, t. VII, p. 419.
GARNEAU (Hector). — La politique au Canada, t. VII, p. 413.
GARREAU (G.). — Les intérêts français à Terre-Neuve, t. VI, p. 140; t. VI, p. 205.
GODIN (Jules). — Le voyage à Bangkok de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, t. VII, p. 193.

H

HARBULOT (Maurice). — La situation politique de l'Australie. Les forces militaires et navales, t. VII, p. 226.
HAUSER (Félix). — La petite colonisation dans l'Annam central, t. VII, p. 39.
HAUSER (H.). — Une enquête allemande sur l'Indo-Chine française, t. VI, p. 15.
— Les établissements français dans l'Inde, t. VI, p. 230.
— Etudes sur les colonies allemandes :
I. Togo, t. VII, p. 286.
II. Cameroun, t. VII, p. 476.
III. Afrique allemande du Sud-Ouest (Deutsch-Südwest-Africa), t. VIII, p. 76.
— Les Colonies allemandes :
IV. Est africain, t. VIII, p. 214.
V. Colonies du Pacifique, t. VIII, p. 342.
— La convention de Samoa :
VI. Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie, t. VIII, p. 474.

I

ISAAC (Alexandre). — La représentation coloniale, t. VI, p. 70.
— La Guadeloupe en 1899, t. VII, p. 449.

J

JOUANNIN (André). — La situation économique de la Nouvelle-Calédonie, t. VII, p. 34.

K

KOKT (Halvdan). — Le conflit norwégien-suédois, t. VI, p. 489.
— Le développement économique de la Norwège, t. VII, p. 346.
KRYSZANOWKI (L.). — La pénétration du Sahara par l'Algérie et la mission Foureau-Lamy, t. VII, p. 129.
— Le Maroc français, t. VIII, p. 321.

L

LAFERRIÈRE. — Discours prononcé au déjeuner mensuel du groupe diplomatique et colonial, t. VI, p. 321.
— Discours prononcé au Congrès de géographie à Alger, t. VI, p. 495.
— Discours prononcé devant les délégations financières, t. VIII, p. 332.
— Discours prononcé devant le Conseil supérieur du gouvernement, t. VIII, p. 488.
LAMARE (Jane de). — Au Klondyke, t. VI, p. 355.
LANESSAN (J.-L. de). — Les relations de la France et de l'Angleterre, t. VI, p. 259.
— La Convention franco-anglaise du 21 mars 1899, t. VI, p. 385.
— La Convention anglo-russe, t. VII, p. 65.
LE MYRE DE VILERS. — La question des étrangers en Algérie, t. VI, p. 65.
— Le *livre bleu* sur Madagascar, t. VI, p. 129.
— Le *livre bleu* sur la Chine, t. VI, p. 399.
— Lettre d'un colon tonkinois, t. VII, p. 385.
LORIN (Henri). — Les industries tunisiennes, t. VIII, p. 280.

M

MACHAT (J.). — Les ressources économiques du Fouta-Djallon, t. VII, p. 103.
MADROLLE (Cl.). — A propos du chemin de fer français au Yunnan. Iû-Nân-Sèn, du 16 au 23 octobre 1895, t. VII, p. 210.
MARCILLAC (Jean de). — Les chemins de fer en Chine, t. VII, p. 265; t. VII, p. 321.
MOGUEZ (E.-H.). — Le traité de paix hispano-américain, t. VI, p. 345.
— La Crète autonome, t. VII, p. 146.

N

NED NOLL. — La défense des colonies depuis leur fondation jusqu'à nos jours, t. VIII, p. 70.
— L'expansion française vers le Tchad, t. VIII, p. 469.

O

ORDINAIRE (Maurice). — Le budget colonial de 1899, t. VI, p. 325.
— Les colonies anglaises, t. VIII, p. 385.

P

PASQUIER (H.). — Les élections du Landtag de Bavière, t. VIII, p. 95.
PAYARD (Eugène). — L'Abyssinie isolée en face de l'Angleterre, t. VI, p. 30.
PENSA (Henri). — Les chemins de fer de l'Indo-Chine, t. VI, p. 4.
— Le budget du Ministère des colonies pour 1899, t. VI, p. 158.
— La nationalité des israélites algériens, t. VI, p. 169.
— Le budget de l'Algérie pour 1899, t. VI, p. 238.
— M. Félix Faure, M. Emile Loubet, t. VI, p. 257.
— Le budget du commerce pour 1899, t. VI, p. 290.
— L'action de la Russie en Perse, t. VII, p. 88.
— L'Angleterre et la Russie en Chine, t. VII, p. 161.
— Les îles Carolines à l'Allemagne, t. VII, p. 299.
PEYRE (Jean de la). — La question de la concession française à Changhaï, t. VII, p. 397.
— L'extension de Hong-Kong, t. VII, p. 470.
— La baie de San-Moun. Un futur point d'appui pour les flottes anglaises, t. VIII, p. 29.

R

RENARD (Charles). — L'accord franco-italien, t. VI, p. 475.
RIZIÈRE (D.). — La crise politique au Japon. Le Japon et les Philippines, t. VI, p. 6.
— La situation politique de la Corée; ni Russie, ni Japon, t. VI, p. 93.
— La politique intérieure au Japon, t. VI, p. 227.
— Les affaires de Chine d'après l'opinion au Japon, t. VII, p. 26.
— Lettre d'Extrême-Orient : la Chine, la Corée, le Japon et les Philippines, t. VII, p. 171.
— L'évolution industrielle au Japon, t. VII, p. 232.
— Lettres du Japon, t. VII, p. 356.
— Les troubles en Corée, t. VII, p. 488.
ROCQUAIN (Félix). — La mission Marchand à l'Académie des sciences morales et politiques. Rapport sur le prix Audiffred, t. VII, p. 77.
ROUFFIE (Marcel). — L'Autriche-Hongrie au début de 1899, t. VI, p. 219.
— Le ministère Szell. La crise parlementaire autrichienne, t. VII, p. 131.
— L'Autriche sous le régime du § 14 : le cabinet Clary, t. VIII, p. 203.
ROUX (J.). — L'école allemande de Constantinople, t. VI, p. 232.
— Les écoles allemandes à l'étranger, t. VI, p. 464.

X

XIOR (J.). — La main-d'œuvre à Madagascar, t. VI, p. 365.
— L'élevage et le commerce des bœufs à Madagascar, t. VI, p. 420.
— La situation à Madagascar, t. VII, p. 427.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES VI, VII ET VIII, PAR NOMS DE LIEUX

Abyssinie.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 507.
L'isolement de l'Abyssinie en face de l'Angleterre, par Eugène Payard, t. VI, p. 30.

Afrique.

Renseignements économiques, t. VI, pp. 57, 123, 187, 253, 316; t. VII, pp. 62, 124, 379, 443; t. VIII, pp. 121, 186, 244, 312, 438, 511, 512.
Aperçu sur le rôle politique des confréries musulmanes en Afrique, par O. Depont, t. VII, p. 257.
La compagnie du Nyassaland, t. VIII, p. 59.
Main-d'œuvre africaine, t. VIII, p. 244.
Etat d'esprit musulman, par O. Depont, t. VIII, p. 409.

Afrique centrale.

Les chemins de fer congolais et de l'Afrique centrale (suite et fin), par Paul Bourdarie, t. VI, p. 21.

Afrique occidentale.

L'Afrique occidentale sous Colbert, par P. Chemin-Dupontès, t. VIII, p. 90.

Afrique du Sud.

M. Cecil Rhodes à Berlin, t. VII, p. 54.

Albanie.

La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI. p. 160.

Algérie.

Chronologie des événements politiques, t. VII. pp. 126; t. VIII, p. 255.
Importance croissante du port d'Alger.
Récents progrès de l'agriculture dans le Sahara algérien, t. VI, p. 57.
La question des étrangers en Algérie, par Le Myre de Vilers, t. VI, p. 65.
La nationalité des israélites algériens, par H. Pensa, t. VI, p. 169.
La situation politique de l'Algérie, par A. Bernard, t. VI, p. 193.
Le budget de l'Algérie pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 238.
M. Delanney, t. VI, p. 379.
Le congrès de géographie à Alger : discours de M. Laferrière, t. VI, p. 495.
Les interpellations sur l'Algérie, t. VII, p. 188.
Les chemins de fer en Algérie, par A. Bernard, t. VIII, p. 129.
Réseau des chemins de fer algériens (situation au 1er octobre 1899) (carte), t. VIII, p. 192.
Environs d'Alger (carte), t. VIII. p. 144.
La soumission de Bou-Amama, t. VIII. p. 226.
Discours prononcé devant les délégations financières, par M. Laferrière, t. VIII, p. 332.
L'Interpellation de M. Drumont sur la question algérienne, par P. Campain, t. VI, p. 14.
Discours prononcé devant le Conseil supérieur du gouvernement par M. Laferrière, t. VIII, p. 488.
La mission Flamand, t. VIII. p. 500.

Allemagne.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 125, 254, 382, 507; t. VII, pp. 126, 255, 381; 507; t. VIII, pp. 126, 127, 383, 511, 512.
Etudes sur les colonies allemandes, par H. Hauser.
I. — Togo, t. VII, p. 286.
II. — Cameroun, t. VII, p. 476.
III. — Afrique allemande du Sud-Ouest (Deutsch-Sudwest-Africa), t. VIII, p. 76.
Afrique allemande du Sud-Ouest (carte), t. VIII. p. 81.
IV. — Est-Africain, t. VIII, p. 214.
Est africain allemand (carte), t. VIII, p. 217.
V. — Colonies du Pacifique, t. VIII, p. 342.
Possessions allemandes de l'Océanie (carte), t. VIII, p. 345.
La convention de Samoa.
VI. — Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie, t. VIII, p. 474.
Une enquête allemande sur l'Indo-Chine française, par H. Hanser, t. VI, p. 15.
L'Allemagne et l'Angleterre, t. VI, p. 42.
L'Allemagne et la France, t. VI, p. 43.
La situation politique, t. VI, p. 52.
Cecil Rhodes à Berlin, t. VII, p. 54.
Allemagne et France, t. VI, p. 107.
Progrès commerciaux de l'Allemagne dans le Levant, t. VI, p. 121.
L'école allemande de Constantinople, par J. Roux, t. VI, p. 232.
France et Allemagne, t. VI, p. 240.
Allemagne et France, t. VI, p. 300.
Commerce avec les Etats-Unis, t. VI, p. 444.
Les écoles allemandes à l'étranger, par J. Roux, t. VI, p. 464.
L'Espagne et l'Allemagne, t. VII, p. 240.
Les îles Carolines à l'Allemagne, par H. Pensa, t. VII, p. 299.
La visite à l' « Iphigénie », t. VII, p. 365.
France et Allemagne, t. VII, p. 375.
L'enseignement commercial en Allemagne, t. VIII, p. 108.
Finances, t. VIII, p. 120.

Est africain allemand (chemins de fer), t. VIII, p. 122.
Allemagne, t. VIII, p. 176.
Le conflit transvaalien, t. VIII, p. 233.
Le congrès international de géographie de Berlin, par A. Bernard, t. VIII, p. 267.
L'Allemagne maritime, le voyage de l'empereur et la question du Transvaal, t. VIII, p. 301.
Guillaume II en Angleterre, t. VIII, p. 307.
Les ressources des Boers, t. VIII, p. 369.
L'Allemagne au Cameroun, t. VIII, p. 370.
La politique impérialiste de l'Angleterre, t. VIII, p. 432.
La guerre du Transvaal et les services postaux, t. VIII, p. 433.
Dépenses militaires et maritimes, t. VIII, p. 434.

Along.

La baie d'Along et la rade de Port-Courbet (plan), t. VII, p. 33.

Alsace-Lorraine.

La question d'Alsace-Lorraine, t. VI, p. 54.

Amérique.

Renseignements économiques, t. VI, pp. 60, 445; t. VII, pp. 63, 124, 317; t. VIII, pp. 124, 188, 245, 314, 442.
Le traité de paix hispano-américain, par E.-H. Moguez, t. VI, p. 345.
Le prix du fer en Amérique, t. VII, p. 252.
Traité de commerce franco-américain, t. VII, p. 443.
L'accord franco-américain, t. VII, p. 496.

Amérique du Nord.

Renseignements économiques, t. VII, p. 124.

Amérique du Sud.

Chronologie des événements politiques t. VIII, p. 126.
En Amérique du Sud, l'état d'âme chilèno-argentin, par P. d'Espagnat, t. VI, p. 87.

Angleterre.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 125, 254, 382, 507; t. VII, pp. 126, 255, 382, 507; t. VIII, p. 125, 126, 127, 124, 254, 255, 256, 383, 384, 511, 512.
Les armements de l'Angleterre, t. VI, p. 37.
L'Allemagne et l'Angleterre, t. VI, p. 42.
France et Angleterre, t. VI, p. 113.
Aux colonies anglaises, par M. M., t. VI, p. 172.
Les relations de la France et de l'Angleterre, par J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 259.
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par J. Caillaux, t. VI, pp. 273, 392, t. VII, p. 1.
La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, par J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 385
Délimitation des sphères d'influence franco-anglaise du 21 mars 1899 (carte), t. VI, p. 387.
La convention franco-anglaise, t. VI, pp. 431, 439.
La convention franco-anglaise, t. VI, p. 499.
L'arrangement franco-anglais, t. VI, p. 503.
Chine et Angleterre, t. VII, p. 51.
La convention anglo-russe, par J.-L. de Lanessan, t. VII, p. 65.
Le texte de la convention anglo-russe, par X, t. VII, p. 93.
L'Angleterre et la paix du monde, t. VII, p. 109.
L'accord anglo-russe, t. VII, p. 110.
La convention franco-anglaise, t. VII, p. 112.
Angleterre et Russie, t. VII, p. 113.
L'Angleterre et le Transvaal, t. VII, p. 244.
Le Transvaal et l'Angleterre, par J.-H. Franklin, t. VII, p. 293.
Le Transvaal et l'Angleterre, t. VII, p. 306.
Les armements maritimes et l'Angleterre, t. VII, p. 437.
Angleterre, t. VIII, p. 173.
Le conflit anglo-transvaalien, t. VIII, p. 232.
La fin du conflit anglo-vénezuélien, par H. Froidevaux, t. VIII, p. 257
Le conteste anglo-vénezuélien (carte), t. VIII, p. 259.
La guerre au Transvaal, t. VIII, pp. 304, 368.
Les colonies anglaises, par M. Ordinaire, t. VIII, p. 385.
La guerre du Transvaal, t. VIII, p. 429.
L'Angleterre impérialiste, t. VIII, p. 430.
La télégraphie sous-marine. Le monopole anglais, par L. Brunet, t. VIII, p. 449.
Le discours de M. Chamberlain, t. VIII, p. 504.

Annam.

La petite colonisation dans l'Annam central, par F. Hauser, t. VII, p. 39.

Asie.

Renseignements économiques, t. VI, pp. 59, 123, 190, 281, 318, 444; t. VII, pp. 62, 124, 190, 254, 317, 380, 444; t. VIII, pp. 61, 123, 186, 243, 314, 376, 435.
La question de Mascate, par F. L., t. VI, p. 367.
L'incident de Mascate, t. VI, pp. 371, 376.

Asie Mineure.

Chemins de fer, t. VII, p. 317.

Antilles françaises.

Commerce avec les Etats-Unis, t. VIII, p. 245.

Australie.

La situation politique de l'Australie. Les forces militaires et navales, par M. Harbulot, t. VII, p. 226.
La fédération australienne, t. VII, p. 309.
South Australia, t. VIII, p. 124.

Autriche-Hongrie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 126, 254, 382, 507; t. VII, pp 126, 255, 382; t. VIII, p. 256, 383, 384, 511.
L'Autriche-Hongrie au début de 1899, par M. Rouffie, t. VI, p. 219.

Le ministère Szell. La crise parlementaire autrichienne, par M. Rouffie, t. VII, p. 151.
Le nouveau compromis austro-hongrois, t. VII, p. 307.
La question Slave en Autriche au point de vue de l'Allemagne, t. VII, p. 433.
L'Autriche sous le régime du § 14; le cabinet Clary, par M. Rouffie, t. VIII, p. 203.
La situation intérieure, t. VIII, p. 235.
Le conflit transvaalien, t. VIII, p. 236.
Le partage de l'Autriche, t. VIII, p. 426.

Balkaniques (Etats).

La situation dans les Balkans, Roumanie, Monténégro, Serbie, Bulgarie, Albanie, Macédoine, par S. Csapo, t. VI, p. 160.

Bavière.

Les élections au Landtag de Bavière, par H. Pasquier, t. VIII, p. 95.

Belgique.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 254; t. VII, pp. 126, 382, 508; t. VIII, pp. 125, 126, 127.
Echanges entre la France et la Belgique, t. VII, p. 123.
Commerce de l'Ivoire, t. VIII, p. 373.

Brésil.

Production du café, t. VIII, p. 314.

Bulgarie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 254, t. VII, p. 255, t. VIII, p. 127.
La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI, p. 160.
Nouveau tarif général des douanes bulgares, t. VI, p. 315.
Commerce extérieur pendant 1898, t. VII, p. 61.
Commerce extérieur, t. VII, p. 189.

Cameroun.

Renseignements économiques, t. VI, p. 123.
L'expédition de Tibati, t. VII, p. 440.
Etudes sur les Colonies allemandes. II. Cameroun, par H. Hauser, t. VII, p. 476.
Cameroun (carte), t. VII, p. 479.
L'Allemagne au Cameroun, t. VIII, p. 370.

Canada.

L'Ouest canadien et le Klondyke (carte), t. VI, p. 359.
Jambons boratés, t. VI, p. 445.
Excursions de vacances au Canada, par X, t. VII, p. 41.
Commerce franco-canadien, t. VII, p. 124.
La politique au Canada, par H. Garneau, t. VII, p. 413.
Les Allemands au Canada, t. VIII, p. 124.
Budget 1898, t. VIII, p. 188.
La situation économique, t. VIII, p. 216.

Carolines.

Les îles Carolines à l'Allemagne, par H. Pensa, t. VII, p. 299.
Les îles Carolines (carte), t. VII, p. 301.
Les câbles desservant les Philippines et les Carolines (carte), t. VII, p. 303.

Casamance.

La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale, par P. Arnaud-Régis, t. VIII, p. 33.

Changhaï.

La question de la concession française à Changhaï, par J. de la Peyre, t. VII, p. 397.
Changhaï. Concessions européennes (carte), t. VII, p. 401.

Chine.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 126, 254, 382, 508; t. VII, pp. 126, 255, 508; t. VIII, pp. 125, 126, 127, 128, 255, 511, 512.
La situation en Chine, t. VI, p. 46.
Les télégraphes chinois (carte), t. VI, p. 128.
Kouang-Tchéou-Wan, t. VI, p. 184.
Les télégraphes et les postes en Chine, par A.-A. Fauvel, t. VI, pp. 83, 164.
Chine, t. VI, p. 380.
Le « Livre Bleu » sur la Chine, par Le Myre de Vilers, t. VI, p. 399.
Les puissances européennes et le partage de la Chine, par l'amiral Dupuis, t. VI, p. 405.
Les phares de la Chine, par A.-A. Fauvel, t. VI, p. 458.
Le partage de la Chine, par le vice-amiral X, t. VII, p. 20.
Les affaires de Chine d'après l'opinion du Japon, par D. Rizière, t. VII, p. 26.
Chine et Angleterre, t. VII, p. 51.
Chine et Italie, t. VII, p. 52.
La question chinoise, par E. B., t. VII, p. 96.
La presqu'île de Liao-Toung, t. VII, p. 119.
La question de San Moun, t. VII, p. 122.
L'Angleterre et la Russie en Chine, par H. Pensa, t. VII, p. 161.
A propos du chemin de fer au Yunnan. Iûn-Nân-Sen, du 16 au 23 octobre 1895, par Cl. Madrolle, t. VII, p. 210.
Iûn-Nân-Sèn, ses environs et ses faubourgs (cartes), t. VII, pp. 216, 221.
Les chemins de fer en Chine, par J. de Marcillac, t. VII, pp. 265, 321.
Les chemins de fer en Chine et en Indo-Chine (carte), t. VII, p. 328.
Commerce extérieur en 1898, t. VII, p. 380.
La question de la concession française à Changhaï par J. de la Peyre, t. VII, p. 397.
Ports à traité, t. VII, p. 444.
Talien Wan, t. VII, p. 445.
La province de Tché-Kiang, par A.-A. Fauvel, t. VIII, p. 22.
La baie de San-Moun. Un futur point d'appui pour les flottes anglaises, par J. de la Peyre, t. VIII, p. 29.
La Chine, t. VIII, p. 107.
Chemin de fer. La poste en Chine. La concession de Shanghaï. La fortune de Hong-Kong, t. VIII, p. 187.

Kiaoutschéou, t. VIII, p. 237.
La politique italienne en Chine, t. VIII, p. 238.
L'occupation de Cagordo par la Russie, par ***, t. VIII, p. 276.
Immigration russe dans les provinces du Sud. Expulsion des Européens non commerçants, t. VIII, p. 314.
Province de Schan-Tung (carte), t. VIII, p. 351.
Les Chinois au Japon, par R, t. VIII, p. 353.
Le traité Sino-Coréen, t. VIII, p. 371.
Les chemins de fer chinois. Travail d'organisation, par A.-A. Fauvel, t. VIII, p. 459.

Cochinchine.

Commerce du riz, t. VIII, p. 314.

Colombie britannique.

Saumon frais et en conserve, t. VII, p. 63.

Congo belge.

Etat indépendant du Congo, t. VI, p. 380.
Renseignements économiques, t. VII, p. 443.
Prospérité commerciale, t. VII, p. 444.

Congo français.

Les chemins de fer congolais et de l'Afrique centrale (suite et fin), par Paul Bourdarie, t. VI, p. 21.
Banquet du Comité du Congo français, t. VI, p. 251.
La Colonisation du Congo français, par P. Bourdarie, t. VI, p. 449; t. VII, p. 90.
Concessions accordées au Congo français, 1er mai 1899 (carte), t. VII, p. 91.
Mission topographique, t. VII, p. 119.
La mission Fourneau-Fondère, t. VII, p. 316.
Congo français, t. VIII, p. 58.
Les Sociétés concessionnaires du Congo français, par J. Franconie, t. VIII, p. 86,

Corée.

Chronologie des événements politiques t. VII, p. 127.
La situation politique de la Corée, ni Russie ni Japon, par D. Rizière, t. VI, p. 93.
Immigration japonaise, t. VI, p. 123.
Budget, chemins de fer, t. VII, p. 254.
Les troubles en Corée, par D. Rizière, t. VII, p. 488.

Côte d'Ivoire.

Les chemins de fer de pénétration de la Côte d'Ivoire, t. VII, p. 504.
Du Soudan à la Côte d'Ivoire, t. VIII, p. 116.

Crète.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 126, 255, 382, 508; t. VII, p. 508.
La Crète autonome, par E.-H. Moguez, t. VII. p. 146.
L'île de Crète (carte), t. VII, p. 147.
Crète, t. VII, p. 248.

Cuba.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 255, 508.

Dahomey.

Dahomey, t. VII, p. 315.
Dahomey, t. VIII, p. 59.
Délimitation de la frontière du Togo, t. VIII, p. 186.

Danemark.

L'agriculture danoise en 1898, t. VIII, p. 310.

Djibouti.

Djibouti, t. VIII, p. 58.

Egypte.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 126, 255, 512.
Budget du Soudan égyptien, t. VI, p. 317.
Le rapport de lord Cromer sur l'Egypte, t. VI, p. 501.
La crue du Nil, t. VIII, p. 186.

Empire Ottoman.

Mouvement de la navigation dans le golfe Persique, t. VI, p. 60.

Espagne.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 126, 255, 383, 508; t. VII, pp. 127, 255, 383, 508; t. VIII, pp. 126, 254, 255, 256, 383, 511.
La situation en Espagne. t. VI, p 32.
Le traité de paix hispano-américain par E.-H. Moguez, t. VI, p. 345.
L'Espagne et l'Allemagne. t. VII, p. 240.
L'Espagne et la politique coloniale, t. VII, p. 314.
La visite de nos escadres sur les côtes d'Espagne, t. VII, p. 438.
Le catalanisme par ***, t. VIII, p. 1.

Est africain allemand.

Chemin de fer, t. VIII, p. 122.

Etat libre d'Orange.

L'élevage du bétail, t. VI, p. 58.

Etats-Unis.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 127, 255, 383, 508; t. VII, pp. 127, 509; t. VIII, p. 128, 255, 256, 511.
Production du pétrole. La récolte du coton en 1897, t. VI, p. 60.
Production du cuivre, t. VI, p. 446.
Syndicats industriels et commerciaux; fabriques de soieries; commerce de la viande de porc; importation de vins et eaux-de-vie français, t. VII, p. 125.
Le commerce extérieur en 1898, t. VII, p. 317.
Relations commerciales avec la France, t. VIII, p. 245.
Exportations des bois et ouvrages en bois, t. VIII, p. 216.
Résidents français, Métallurgie, t. VIII, p. 412.

Europe.

Renseignements économiques, t. VI, pp. 56, 121, 186, 252, 314, 381, 443; t. VII, pp. 61, 123, 189, 253, 443; t. VIII,

pp. 60, 120, 182, 241, 310, 373., 434 506.
La conférence de la paix, t. VII, pp. 177, 182.
La conférence de la Haye, par Ch. Brunot, t. VII, p. 275.
La conférence de la paix, t. VII, p. 430.
Le pape et la conférence de la paix, t. VII, p. 493.
La conférence de la paix, t. VII, p. 501.
L'action de l'Europe en Extrême-Orient, t. VIII, p. 54.
Les lettres de la reine Wilhelmine et du pape, t. VIII, p. 57.
Compagnies de colonisation, t. VIII, p. 171.

Extrême-Orient.

Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La main-d'œuvre indigène, par A.-J., t. VI, p. 9.
En Extrême-Orient, t. VI, p. 116.
Lettres d'Extrême-Orient. La Chine, la Corée, le Japon et les Philippines, par D. Rivière, t. VII, p. 171.
L'action de l'Europe en Extrême-Orient, t. VIII, p. 54.
Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La population annamite. Habitation. Religion. Instruction, par A.-J., t. VIII, p. 99.

Fachoda.

La question Marchand, t. VI, p. 45.
La mission Marchand, t. VI, p. 309.
Mission Marchand, t. VII, p. 58.

Formose.

Occupation japonaise, t. VIII, p. 437.

Fouta-Djallon.

Les ressources économiques du Fouta-Djallon, par J. Machat, t. VII, p. 103.

France.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 127, 255, 383, 508; t. VII, pp. 127, 255, 383, 509; t. VIII, pp. 125, 254, 255, 256, 383, 511, 512.
La France et l'Italie, t. VI, p. 36.
L'Allemagne et la France, t. VI, p. 43.
Renseignements politiques, décorations du 1er janvier.
Décorations du 1er janvier 1899, t. VI, p. 47.
Le mouvement diplomatique, t. VI, p. 49.
La représentation coloniale, par A. Isaac, t. VI, p. 70.
Allemagne et France, t. VI, p. 107.
France et Angleterre, t. VI, p. 113.
La « Patrie française ». « L'alliance française », t. VI, pp. 119 et 120.
Exportation et importation des vins, t. VI, p. 121.
Le budget du ministère des colonies pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 158.
La souscription patriotique du *Matin*, t. VI, p. 178.
La discussion du budget des affaires étrangères en France, t. VI, p. 182.
France et Allemagne, t. VI, p. 240.
Déjeuner du groupe diplomatique et colonial. Banquet du comité du Congo français, t. VI, p. 251.
Production de la houille, t. VI, p. 252.
M. Félix Faure, M. Emile Loubet, par H. Pensa, t. VI, p. 257.
Les relations de la France et de l'Angleterre, par J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 259.
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par J. Guillaux, t. VI, pp. 273, 392; t. VII, p. 1.
Le budget du commerce pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 290.
Allemagne et France, t. VI, p. 300.
La « Patrie française », t. VI, p. 312.
Discours prononcé au déjeuner mensuel du groupe diplomatique et colonial, par M. Laferrière, t. VI, par 321.
Le budget colonial de 1899, par M. Ordinaire, t. VI, p. 325.
Un programme naval, par M. Bailly, t. VI, p. 332.
Discours de M. Méline, t. VI, p. 370.
Déjeuner du groupe diplomatique et colonial, t. VI, p. 378.
La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, par M. J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 385.
Délimitation des sphères d'influence franco-anglaise du 21 mars 1899 (carte), t. VI, p. 387.
La convention franco-anglaise, t. VI, pp. 431, 439.
Commerce avec les Etats-Unis, t. VI, p. 443.
L'accord franco-italien, par Ch. Renard, t. VI, p. 475.
La convention franco-anglaise, t. VI, p. 499.
L'arrangement franco-anglaise, t. VI, p. 503.
Le retour de la mission Marchand, t. VI, p. 504.
Mauvaises traditions diplomatiques, par C. Gabiat, t. VII, p. 74.
La mission Marchand à l'Académie des sciences morales et politiques. Rapport sur le prix Audiffred, par F. Rocquain, t. VII, p. 77.
La Convention franco-anglaise, t. VII, p. 112.
Le retour du général Gallieni et du commandant Marchand, t. VII, p. 188.
Défense maritime de la France, t. VII, p. 242.
Chute du cabinet Dupuy, t. VII, p. 246.
Le nouveau ministère, t. VII, p. 314.
La constitution coloniale de 1791, par L. Deschamps, t. VII, p. 332.
La visite à l'« Iphigénie », t. VII, p. 365.
France et Allemagne, t. VII, p. 375.
Les compagnies de commerce et de colonisation, par E. Garnault, t. VII, p. 419.
La langue française aux colonies, t. VII, p. 431.
La visite de nos escadres sur les côtes d'Espagne, t. VII, p. 438.
Traité de commerce franco-américain, t. VII, p. 443.
Colis postaux, t. VII, p. 443.
L'accord franco-américain, t. VII, p. 496.

Le voyage de M. Delcassé, t. VII, pp. 492, 498.
Mouvement de l'émigration, t. VII, p. 506.
Congrès international des pêches maritimes et fluviales (Bayonne-Biarritz, par R. Chudeau, t. VIII, p. 42.
La défense des colonies depuis leur fondation jusqu'à nos jours, par Ned-Noll, t. VIII, p. 70.
Nominations et renseignements officiels, t. VIII, p. 117, 178, 249, 316, 443.
L'exposition normande canadienne et les traditions coloniales à Honfleur, par H. Froidevaux, t. VIII, p. 160.
Compagnies de colonisation, t. VIII, p. 171.
La marine marchande, t. VIII, p. 230.
La colonisation française, t. VIII, p. 239.
Enseignement colonial, t. VIII, p. 310.
Le banquet colonial, t. VIII, p. 357.
La question des câbles sous-marins, par J.-H. Franklin, t. VIII, p. 397.
Le discours de M. Delcassé, t. VIII, p. 424.
Nos missions en Afrique, t. VIII, p. 425.
La télégraphie sous-marine. Le monopole anglais, par L. Brunet, t. VIII, p. 449.
L'expansion française vers le Tchad, par Ned Noll, t. VIII, p. 469.
Le discours de M. Etienne sur le budget des colonies, t. VIII, p. 500.
Commerce extérieur, t. VIII, p. 506.

Grande-Bretagne.

Les grèves, t. VI, p. 186.
Importation du papier, t. VIII, p. 311.

Grèce.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 384; t. VII, pp. 127, 255.
Canal de Corinthe, t. VIII, p. 241.

Guadeloupe.

La Guadeloupe en 1899, par A. Isaac, t. VII, p. 449.

Guinée anglaise (Nouvelle-).

Budget, t. VIII, p. 188.

Guinée française.

Situation générale, t. VI, p. 187.
Guinée française, commerce, t. VII, p. 62.

Guyane anglaise.

La Guyane anglaise (carte), t. VIII, p. 261.

Haïphong.

Son commerce, t. VI, p. 124.

Haïti.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, p. 125.

Haut-Oubangbi.

La mission Bonnel de Mézières, t. VII, p. 315.

Havane.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, p. 253.

Hollande.

Chronologie des événements politiques, t. VII, pp. 255, 384, 509; t. VIII, p. 512.
Budget, t. VIII, p. 182.

Hong-Kong.

L'extension de Hong-Kong, par J. de la Peyre, t. VII, p. 470.
Hong-Kong (carte), t. VII, p. 472.

Hongrie.

Commerce hongrois-turc, t. VI, p. 315.
Portes de fer. Droit de navigation, t. VIII, p. 183.
Chemins de fer; tarifs par zones, t. VIII, p. 183.
Portes de fer; les taxes de péage, t. VIII, p. 241.

Indes.

Les établissements français dans l'Inde, par H. Hauser, t. VI, p. 230.
Pétrole, t. VII, p. 317.
La route des Indes : Madagascar, t. VII, p. 374.

Inde anglaise.

Le régime des chemins de fer dans l'Inde anglaise, par J. Franconie, t. VI, pp. 412, 483.
Chemins de fer de l'Inde anglaise (carte), t. VI, p. 512.

Indo-Chine.

Les chemins de fer de l'Indo-Chine, par H. Pensa, t. VI, p. 4.
Une enquête allemande sur l'Indo-Chine française, par H. Hauser, t. VI, p. 15.
Indo-Chine, renseignements, t. VI, p. 49.
Les charbonnages du Tonkin, t. VI, p. 59.
Les chemins de fer de l'Indo-Chine (carte), t. VI, p. 64.
L'œuvre de la France en Indo-Chine, jugée par un Russe, par H. Froidevaux, t. VI, p. 152.
Développement industriel, t. VI, p. 318.
L'administration indo-chinoise, t. VII, p. 59.
Le voyage à Bangkok de M. Doumer, par J. Godin, t. VII, p. 193.
Les chemins de fer en Chine et en Indo-Chine (carte), t. VII, p. 328.
Progrès économiques, t. VIII, p. 186.
Unification de l'enregistrement en Indo-Chine, t. VIII, p. 435.

Italie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 128, 256, 384, 509; t. VII, pp. 128, 256, 384, 510; t. VIII, p. 383.
La France et l'Italie, t. VI, p. 36.
Le commerce des vins italiens en Egypte, t. VI, p. 56.
Commerce, t. VI, p. 196.
L'accord franco-italien, par Ch. Renard, t. VI, p. 475.
Chine et Italie, t. VII, p. 52.
L'émigration italienne et la colonisation, par A. Ebray, t. VII, p. 201.
La diplomatie italienne, t. VII, p. 244.
L'émigration italienne, t. VII, p. 374.
La colonisation italienne, t. VIII, p. 52.
L'émigration italienne, t. VIII, p. 53.
La politique italienne en Chine, t. VIII, p. 238.
L'Angleterre et ses principes, t. VIII, p. 399.

Situation commerciale générale, t. VIII, p. 374.
L'émigration italienne dans la République Argentine, t. VIII, p. 424.

Japon.

La crise politique au Japon. Le Japon et les Philippines, par D. Rizière, t. VI, p. 6.
Commerce extérieur, t. VI, p. 190.
La politique intérieure au Japon, par D. Rizière, t. VI, p. 227.
L'évolution industrielle au Japon, par D. Rizière, t. VII, p. 232.
Lettres du Japon, par D. Rizière, t. VII, p. 356.
Une nouvelle ère du Japon, t. VII, p. 435.
Industrie des allumettes, t. VII, p. 445.
Les étrangers au Japon, t. VII, p. 446.
Ce que coûte la guerre, t. VIII, p. 61.
Le Japon sans lisières, par J. de C. de Cogolin, t. VIII, p. 65.
Le Japon à l'Exposition de 1900, t. VIII, p. 187.
Trafic commercial, t. VIII, p. 243.
Lee Chinois au Japon, par R., t. VIII, p. 353.
Importation de bicyclettes, t. VIII, p. 437
Exportation du charbon de Moji, t. VIII, p. 437.

Kiao-Tchéou.

Budget, t. VII, p. 124.
La colonie allemande de Kiao-Tchéou, t. VIII, p. 435,

Klondyke.

Au Klondyke par Jane de Lamare, t. VI, p. 355.
L'Ouest candien et le Klondyke (carte), t. VI, p. 359.

Kouang-Tchéou-Wan.

Kouang-Tchéou-Wan. Choix de ce point maritime, t. VI, p. 184.

Macédoine.

La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI, p. 160.
La question de Macédoine, t. VI, p. 311.

Madagascar.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 128.
Le « Livre Bleu » sur Madagascar, t. VI, p. 100.
Le « Livre Bleu » sur Madagascar, par Le Myre de Vilers, t. VI, p. 129.
Population, t. VI, p. 253.
L'industrie caoutchoutière, t. VI, p. 316.
La main-d'œuvre à Madagascar, par J. Xior, t. VI, p. 365.
L'élevage et le commerce des bœufs à Madagascar, par J. Xior, t. VI, p. 420.
I. Situation politique. — II. Les mines d'or, par X, t. VII, p. 163.
Les missions protestantes anglaises à Madagascar, t. VII, p. 189.
La question de l'or à Madagascar, par X, t. VII, p. 350.
La route des Indes : Madagascar, t. VII, p. 374.
Situation économique, t. VII, p. 379.
La situation à Madagascar, par J. Xior, t. VII, p. 427.
Statistique des importations et exportations, t. VIII, p. 121.
Colonisation militaire, t. VIII, p. 244.
Concession de terres et de mines à la Compagnie coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar, t. VIII, p. 439.

Manille.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 128.

Maroc.

Chronologie des évenements politiques, t. VI, p. 128.
Le Far-West africain, par Doutté, t. VII, p. 466.
Mouvement agricole de la région de Casablanca. Economie rurale. Législation rurale. Cultures. Elevage, t. VIII, p. 312.
Le Maroc français, par L. Kryszanowski, t. VIII, p. 321.

Mascate.

L'incident de Mascate, par X, t. VI, p. 281.
La question de Mascate, par F. L., t. VI, p. 367.
L'incident de Mascate, t. VI, pp. 371, 376.

Mésopotamie.

La Russie et le chemin de fer de Mésopotamie, t. VII, p. 313.

Mexique.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 128.
Notes économiques sur l'Etat de Durango, t. VI, p. 60.

Monténégro.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 510.
La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI, p. 160.

Natalie.

La frontière de Natalie (carte), t. VIII, p. 209.

Nicaragua.

Chronologie des evenements politiques, t. VI, p. 384.
Le canal interocéanique de Nicaragua, par Csapo, t. VII, p. 409.

Niger.

Le chemin de fer du Sénégal au Niger, par J. C., t. VII, p. 388.

Norvège.

Le conflit norvégien-suédois, par Halvdan-Koht, t. VI, p. 489.
Le développement économique de la Norvège, par Halvdan-Koht, t. VII, p. 346.

Nouvelle-Calédonie.

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie, par A. Jouannin, t. VII, p. 34.

Nyassaland.

La Compagnie du Nyassaland, t. VIII, p. 59.

Océanie

Renseignements économiques, t. VIII, p. 188.

Orange.

L'élevage du bétail, t. VI, p. 58.
Chronologie des événements politiques, t. VIII, pp. 256, 333.
Frontière occidentale du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange (carte), t. VIII, p. 363.
Colonie du Cap, Etat libre d'Orange et Transvaal, distances kilométriques (carte), t. VIII, p. 420.

Orient.

La question d'Orient, t. VI, p. 34.

Ouganda.

Chemin de fer, t. VII, p. 124.

Perse.

L'action de la Russie en Perse, par H. Pensa, t. VII, p. 88.

Philippines.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 128, 384, 510; t. VII, p. 128, t. VIII, p. 511.
Les Américains aux Philippines, t. VII, p. 50.
Les câbles desservant les Philippines et les Carolines (carte), t. VII, p. 303.
La guerre aux Philippines, t. VII, p. 371.

Port-Arthur.

La colonisation russe à Port-Arthur, t. VIII, p. 308.

Portugal.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 256; t. VIII, pp. 126, 254.
L'alliance anglo-portuguaise, t. VIII, p. 240.

Prusse.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, pp. 127, 128.
La crise prussienne, t. VIII, p. 47.
La crise prussienne, t. VIII, p. 55.
La situation en Prusse, t. VIII, p. 112.

Réunion.

Le mouvement de la navigation, t. VII, p. 62.

Roumanie.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 128.
Son commerce avec la France, t. VI, p. 122.
La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI, p. 160.
Budget des travaux publics roumains pour 1899-1900, t. VI, p. 314.
Commerce extérieur en 1898, t. VIII, p. 241.
Crise commerciale, t. VIII, p. 375.

Russie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, pp. 128, 256, 384, 510; t. VII, p. 510; t. VIII, pp. 125, 126, 127, 128, 254, 256.
Commerce extérieur, t. VI, p. 57.
Chemins de fer, t. VI, p. 381.
Chemins de fer en 1898, t. VII, p. 61
La convention anglo-russe, par J.-L. de Lanessan, t. VII, p. 65.
Le texte de la convention anglo-russe, par X., t. VII, p. 93.
L'accord anglo-russe, t. VII, p. 110.
Angleterre et Russie, t. VII, p. 113.
Les troubles universitaires à Saint-Pétersbourg, t. VII, p. 118.
Une nouvelle grande voie ferrée russo-sibérienne, t. VII, p. 123.
La Russie et le chemin de fer de Mésopotamie, t. VII, p. 313.
Le voyage de M. Delcassé, t. VII, pp. 492, 498.
L'île des ours, t. VIII, p. 178.
Le comte Mouraview à Paris, t. VIII, p. 229.
Canal de la mer Noire à la mer Baltique, t. VIII, p. 242.
Culture des betteraves, t. VIII, p. 243.
La colonisation russe à Port-Arthur. La question du Transvaal, t. VIII, p. 308.

Sahara.

La question du Transsaharien, par A. Bernard, t. VII, p. 10.
La pénétration du Sahara par l'Algérie et la mission Foureau-Lamy, par L. Kryszanowski, t. VII, p. 129.
L'itinéraire Foureau-Lamy dans le Sahara (carte), t. VII, p. 136.

Sakaline (île).

Exploration de l'île Sakaline, t. VII, p. 250.

Samoa.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 510; t. VII, pp. 128, 256, 384; t. VIII, p. 129.
Les îles Samoa, par J.-H. Franklin, t. VI, p. 287.
La question de Samoa, t. VII, pp. 44, 55.
La question de Samoa, t. VII, p. 372.
Les indemnités relatives aux troubles de Samoa, t. VII, p. 373.
La convention de Samoa, par H. Hauser, t. VIII, p. 474.

Saint-Domingue.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 510; t. VIII, pp. 125, 126, 127, 128, 254, 511.

San-Moun.

La question de San-Moun, t. VII, p. 122.
La baie de San-Moun. Un futur point d'appui pour les flottes anglaises, par J. de la Peyre, t. VIII, p. 29.
La baie de San-Moun (carte), t. VIII, p. 31.

Sénégal.

Le chemin de fer du Sénégal au Niger, par J. C., t. VII, p. 388.
Le chemin de fer du Sénégal au Niger (carte), t. VII, p. 391.

Mouvement du commerce en 1898, t. VII, p. 506.
Douanes, t. VIII, p. 122.

Serbie.

Chronologie des événements politiques, t. VII, p. 510; t. VIII, pp. 126, 127, 254, 256.
La situation dans les Balkans, par S. Csapo, t. VI, p. 160.

Siam.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 256.
Le voyage à Bangkok de M. Doumer, par J. Godin, t. VII, p. 193.
Siam, t. VII, p. 249.

Sibérie.

Mines de charbon, t. VI, p. 124.
La situation économique en Sibérie, t. VIII, p. 54.

Sierra-Leone.

Le chemin de fer de Sierra-Leone, t. VIII, p. 114.

Smyrne.

Farines, t. VI, p. 124.
Commerce des parapluies et ombrelles, t. VI, p. 187.
Pommes de terre, t. VI, p. 188.
Commerce des chaussures, t. VII, p. 190.
Commerce des lampes, t. VIII, p. 376.

Somalie.

Somalie, t. VII, p. 442.
La région des Somalis. Voyage de Bottego, t. VIII, p. 51.

Soudan égyptien.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, p. 128, 512.
Budget du Soudan Egyptien, t. VI, p. 317.
Une expéditiion contre le Khalifa, t. VIII, p. 176.

Soudan français.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, pp. 127, 384.
Les opérations militaires, t. VI, p. 54.
Mission chez Samory, juillet-novembre 1897, par Le Filliâtre, t. VI, pp. 293, 423.
Importation et exportation, t. VI, p. 317.
La mission Coppolani, t. VII, p. 315.
Chemins de fer, t. VII, p. 379.
Nos officiers au Soudan, t. VIII, p. 110.
Les écoles du Soudan. Un généreux donateur, t. VIII, p. 115.
Du Soudan à la Côte d'Ivoire, t. VIII, p. 116.
La dislocation du Soudan français, par X, t. VIII, p. 158.
Nos officiers au Soudan, t. VIII, p. 302.

Suède.

Le conflit norvégien-suédois, par Halvdan-Koht, t. VI, p. 489.
Chemin de fer russo-suédois, t. VIII, p. 182.

Suisse.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 128; t. VIII, p. 254, 511.
L'industrie de la soie à Zurich, t. VII, p. 253.

Tchad

L'expansion française vers le Tchad, par Ned Noll, t. VIII, p. 469.
Région Sud-Est du lac Tchad (carte), t. VIII, p. 471.

Terre-Neuve.

La question de Terre-Neuve, t. VI, p. 105.
Les intérêts français à Terre-Neuve, par G. Garreau, t. VI, pp. 140, 205.
Terre-Neuve et Saint-Pierre-Miquelon (carte), t. VI, p. 207.

Togo.

Etudes sur les colonies allemandes. Togo, par H. Hauser, t. VII, p. 286.

Tonkin.

La côte du Tonkin (carte), t. VII, p. 32.
Les charbonnages du Tonkin, t. VI, p. 59.
Commerce de Haiphong, t. VI, p. 124.
Service des mandats-poste, t. VI, p. 444.
Le port militaire et commercial du Tonkin, par ***, t. VII, p. 31.
Culture du riz, t. VII, p. 62.
Tonkin, t. VII, p. 316.
Lettre d'un colon tonkinois, t. VII, p. 385.
Les recettes du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson, t. VIII, p. 123.
Cours de la piastre, t. VIII, p. 314.
La culture du caféier, t. VIII, p. 376.
La sériciculture, t. VIII, p. 377.

Transvaal.

Chronologie des événements politiques, t. VII, pp. 256, 384, 510; t. VIII, p. 125, 126, 127, 128, 254, 255, 256, 383, 511.
Mesures contre la peste. Situation financière, t. VI, p. 318.
La conférence de Bloemfontein, t. VII, p. 180.
L'Angleterre et le Transvaal, t. VII, p. 244.
Le Transvaal et l'Angleterre, par J.-H. Franklin, t. VII, p. 293.
Le Transvaal et l'Angleterre, t. VII, p. 306.
La question du Transvaal, t. VII, p. 310.
Les affaires du Transvaal, t. VII, p. 433.
Au Transvaal, t. VIII, p. 45.
Le Transvaal, t. VIII, pp. 105 et 111.
Transvaal, t. VIII, p. 166.
La question du Transvaal, par J.-H. Franklin, t. VIII, p. 193.
Le Transvaal (carte), t. VIII, p. 196.
Le conflit transvaalien, t. VIII, p. 226.
La guerre du Transvaal, t. VIII, p. 295; t. VIII, p. 359; t. VIII, p. 417; t. VIII, 495.
La frontière de Natalie (carte), t. VIII, p. 299.
Frontière occidentale du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange (carte), t. VIII, p. 363.
Colonie du Cap, Etat libre d'Orange et Transvaal, distances kilométriques (carte), t. VIII, p. 420.

Tripolitaine.

Pêcheries d'éponges, exportation, t. VIII, p. 438.

Tunisie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 128; t. VII, p. 128.
Caravane parlementaire et géographique, t. VI, p. 379.
Les fêtes de Tunis, t. VII, p. 47.
Tunisie, t. VII, p. 119.
Situation viticole. Plantations des indigènes. Plantations des colons, t. VII, p. 506.
Le peuplement européen en Tunisie, t. VIII, p. 19.
Les industries tunisiennes, par H. Lorin, t. VIII, p. 280.

Turquie.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 256, t. VIII, p. 127, 254.
Les sociétés anonymes en Turquie, t. VI, p. 123.
Turquie, t. VIII, p. 59.
Les nouveaux traités de commerce en Turquie, t. VIII, p. 60.
La situation en Turquie, t. VIII, p. 116.
Finances, t. VIII, p. 185.

Turquie d'Asie.

Smyrne. Farines, t. VI, p. 124.

Vatican.

Chronologie des événements politiques, t. VI, p. 256; t. VIII, p. 127.

Venezuela.

Chronologie des événements politiques, t. VIII, p. 255, 383, 384.
La fin du conflit anglo-vénézuélien, par H. Froidevaux, t. VIII, p. 257.

Yunnan.

A propos du chemin de fer français au Yunnan. Iùn-Nân-Sèn, du 16 au 23 octobre 1895, par Cl. Madrolle, t. VII, p. 210.
Iùn-Nân-Sèn, ses faubourgs et ses environs (cartes), t. VII, pp. 216, 221.

Zanzibar.

Zanzibar, t. VII, p. 53.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES VI, VII ET VIII, PAR ORDRE DE SUJETS

Administration.

L'administration indo-chinoise, t. VII, p. 59.

Agriculture.

Récents progrès de l'agriculture dans le Sahara algérien, t. VI, p. 57.
L'agriculture danoise en 1898, t. VIII, p. 310.
Mouvement agricole de la région de Casablanca (Maroc), t. VIII, p. 312.

Alliances.

L'alliance anglo-portugaise, t. VIII, p. 240.

Annexion.

Les îles Carolines à l'Allemagne, par H. Pensa, t. VII, p. 299.
Le Far-West africain, par E. Doutté, t. VII, p. 466.
Le Maroc français, par L. Kryszanowski, t. VIII, p. 321.

Armées.

Les forces militaires et navales de l'Australie, par M. Harbulot, t. VII, p. 226.
La défense des colonies depuis leur fondation jusqu'à nos jours, par Ned Noll, t. VIII, p. 70.
Dépenses militaires et maritimes en Allemagne, t. VIII, p. 434.

Armements.

Les armements de l'Angleterre, t. VI, p. 37.
Les armements maritimes et l'Angleterre, t. VII, p. 437.

Autonomie.

La Crète autonome, par E.-H. Moguez, t. VII, p. 146.

Banquets.

Banquet du Comité du Congo français, t. VI, p. 251.
Le banquet colonial du 4 novembre, t. VIII, p. 357.

Bétail.

L'élevage du bétail dans l'Etat libre d'Orange, t. VI, p. 58.

Betteraves.

Culture des betteraves en Russie, t. VIII, p. 243.

Bibliographie.

T. VI, pp. 62-64 :
La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine;
La carte du monde, par Justus Perthes;
Jours de Guinée, par Pierre d'Espagnat;
La vie à Madagascar, par Henri Mager;

L'Europe et l'Egypte, par Nicolas Notovich;
Atlas historique. Formation des Etats européens, par MM. H. Vast et G. Malleterre;
Répertoire bibliographique des principales Revues françaises, par D. Jordell;
Revue d'Europe.
T. VI, pp. 191-192 :
Trente-cinq mois de campagne en Chine, au Tonkin, Courbet-Rivière (1882-1885), par Emile Duboc;
Ouvriers du temps passé, par H. Hauser;
Douze leçons à la Sorbonne sur Madagascar, par le R. P. Piolet;
Guide-annuaire illustré de la Cochinchine pour 1899, par Paul Vivien et Linage;
La Croisade française.
T. VI, pp. 319-320 :
Hygiène publique et privée en Abyssinie, par le Dr Wartz;
L'ambassade de Tippou-Sahib à Paris en 1788, par Victor Tantet;
Armée et Marine;
La doctrine de Mornoe, par Maurice de Beaumarchais.
T. VI, pp. 447-448 :
Une mission diplomatique en octobre 1870. De Paris à Vienne et à Londres, par F. Reitlinger;
Annales internationales d'histoire. Congrès de la Haye;
Le point faible de l'Angleterre, par E. Duboc;
Les microbes de la mort, par le Dr J. de Fontenelle;
Questions algériennes. Le péril étranger, par J. Lenormend.
T. VII, p. 64 :
La guerre hispano-américaine de 1898, par le capitaine Ch. Bride;
Carte de la vallée du Nil, du lac Tchad et du bassin du Congo, par H. Barrère;
Organisation coloniale et fédération, par Emile Démaret.
T. VIII, pp. 191-192 :
La géographie militaire et les nouvelles méthodes géographiques, par O. Barré;
Fachoda. La mission Marchand. La question d'Egypte. Le Bahr-el-Ghazal. La convention du 21 *mars* 1899, par Paul Bourdarie;
J. Chamberlain, par Achille Vialatte;
Fachoda. La France et l'Angleterre, par Robert de Caix.
T. VII, pp. 318-320 :
La Chine. Expansion des grandes puissances en Extrême-Orient, 1895-1898;
Du Dahomé au Sahara, la nature et l'homme, par le commandant G. Toutée;
La guerre de l'avenir, par le conseiller d'Etat impérial russe Jean de Bloch. Analyse critique par le capitaine Painvin;
Les arbres à gutta-percha, par Henri Lecomte;
Carte industrielle de la Chine, par Louis Sculfort et Francis Laur;
Almanach du Marsouin, par Ned Noll;
La Société des Etudes russes;
Pages d'histoire, par Georges Firmin-Didot;
Voyage d'un anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas), traduction de Henri Jacottet;
Précis de quelques campagnes contemporaines. — III. Egypte et Soudan, par le commandant breveté E. Bujac;
Bonaparte et les îles Ioniennes, par E. Rodocanachi.
T. VII, pp. 447-448 :
Histoire de la colonisation française (second volume), par Eugène Guénin;
Les Chinois chez eux, par E. Bord;
Deutsche Kolonialgeschichte, par Max von Koschitzki;
Bernadotte roi (1810-1818-1844), par Christian Schefer;
Abd-el-Kader, par le commandant J. Pichon;
La mer, les marins et les sauveteurs, par L. Berthaut.
T. VIII, pp. 63-64 :
Les neutres, par le capitaine Godchot;
L'expansion coloniale (Encyclopédie populaire illustrée du XXe siècle);
Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque, par Yves Guyot et A. Raffalovich;
La question de Fachoda (deux conférences), par le capitaine Godchot;
Al Moayad;
Les plantes alimentaires des pays chauds et des colonies, par Gustave Heuzé;
La condition sociale des indigènes algériens, par Henri Drapier.
T. VIII, pp. 189-192 :
Rapport sur les progrès de la géographie pendant l'année 1898, par le baron Hulot;
Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1668-1783, par A.-T. Mahan, traduit par M. Boisse;
Sur la solution pacifique des conflits, par le baron A. d'Avril;
Annales de géographie. Bibliographie géographique annuelle, 1898, par L. Raveneau;
La guerre contemporaine dans les Balkans et la question d'Orient, (1885-1897), par G. Becker;
Trois colonnes au Tonkin (1894-1895), par le général Gallieni;
Les institutions pénitentiaires de l'Algérie, par E. Larcher et J. Olier;
Etude sur la mobilisation de la propriété foncière dans l'act Torrens, par Léon Estivant;
Les sultans du Nord du Congo, par le lieutenant Hecq;
Bulletin hispanique;
De l'esclavage à Madagascar, par Ed.-C. André;
Les chemins de fer, par Louis Delmet.
T. VIII, pp. 319-320 :
Les grandes Compagnies coloniales anglaises du XIXe *siècle*, par E. Carton de Wiart;
Concession coloniale. Etude sur la conces-

sion de la rive gauche de la Casamance, par Albert Cousin;
Le conflit italo-colombien, par Paul Bureau;
Les cinq pays de l'Indo-Chine française, par Ch. Lemire;
Dans le Haut-Uellé, par le lieutenant Milz;
Au Congo belge, par Pierre Mille;
Carte de l'Afrique du Sud, par Edward Stanford.
T. VIII, pp. 446-447 :
Atlas universel d'Andrée;
La défense des côtes, par A. Grasset;
Les banques coloniales, par Pierre Denizet;
Les Anglais aux Indes et en Egypte, par Eugène Aubin;
Revue d'histoire moderne et contemporaine.

Bicyclettes.

Importation des bicyclettes au Japon, t. VIII, p. 437.

Bois.

L'exportation des bois de construction roumains, t. VI, p. 122.
Exportation des bois et ouvrages en bois aux Etats-Unis, t. VIII, p. 246.

Budgets.

Budget du ministère des colonies pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 158.
La discussion du budget des affaires étrangères en France, t. VI, p. 182.
Le budget de l'Algérie pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 238.
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par J. Caillaux, t. VI, pp. 273, 392; t. VII, p. 1.
Le budget du commerce pour 1899, par H. Pensa, t. VI, p. 290.
Budget des travaux publics roumains pour 1899-1900, t. VI, p. 314.
Budget du Soudan égyptien, t. VI, p. 317.
Le budget colonial de 1899, par M. Ordinaire, t. VI, p. 325.
Budget de Kiao-Tchéou, t. VII, p. 124.
Budgets du Congo belge et du Congo français, t. VII, p. 443.
Budget de la Hollande, t. VIII, p. 182.
Budget du Canada (1898), t. VIII, p. 188.
Budget de la Nouvelle-Guinée anglaise, t. VIII, p. 188.
Le budget des colonies. Discours de M. Etienne, t. VIII, p. 500.

Câbles sous-marins.

La question des câbles sous-marins, par J.-H. Franklin, t. VIII, p. 397.
La télégraphie sous-marine — Le monopole anglais, par L. Brunet, t. VIII, p. 449.

Cafés.

Production du café au Brésil, t. VIII, p. 314.
La culture du caféier au Tonkin, t. VIII, p. 376.

Canaux.

Le canal interocéanique de Nicaragua, par Csapo, t. VII, p. 409.
Le canal de Corinthe, t. VIII, p. 241.
Canal de la mer Noire à la Baltique, t. VIII, p. 242.

Caoutchouc.

L'industrie caoutchoutière à Madagascar, t. VI, p. 316.

Caravanes.

Caravane parlementaire et géographique en Tunisie, t. VI, p. 379.

Cartes.

Carte des chemins de fer d'Indo-Chine, t. VI, p. 64.
Carte des télégraphes chinois, t. VI, p. 128.
Cartes de Terre-Neuve et Saint-Pierre-Miquelon, t. VI, p. 207.
Carte de l'Ouest canadien et du Klondyke, t. VI, p. 359.
Délimitation des sphères d'influence franco-anglaise du 21 mars 1899, t. VI, p. 387.
Carte des chemins de fer de l'Inde anglaise, t. VI, p. 512.
La côte du Tonkin, t. VII, p. 32
La baie d'Along et la rade de Port-Courbet, t. VII, p. 33.
Carte des concessions accordées au Congo français (1er mai 1899), t. VII, p. 91.
L'itinéraire Foureau-Lamy dans le Sahara, t. VII, p. 136.
L'île de Crète, t. VII, p. 147.
Iûn-Nân-Sèn et ses faubourgs, octobre 1895, t. VII, p. 216.
Les environs de Iûn-Nân-Sèn, t. VII, p. 221.
Pagode d'Où-San Koui, t. VII, p. 226.
Les îles Carolines, t. VII, p. 301.
Les câbles desservant les Philippines et les Carolines, t. VII, p. 303.
Les chemins de fer en Chine et en Indo-Chine, t. VII, p. 328.
Le chemin de fer du Sénégal au Niger, t. VII, p. 391.
Changhaï, concessions européennes, t. VII, p. 401.
Hong-Kong, t. VII, p. 472.
Cameroun, t. VII, p. 479.
La baie de San-Moun, t. VIII, p. 31.
Afrique allemande du Sud-Ouest, t. VIII, p. 81.
Réseau des chemins de fer algériens (situation au 1er octobre 1899), t. VIII, p. 192.
Environs d'Alger, t. VIII, p. 144.
Le Transvaal, t. VIII, p. 196.
Est africain allemand, t. VIII, p. 217.
Le contesté anglo-vénézuélien, t. VIII, p. 259.
La Guyane anglaise, t. VIII, p. 261.
La frontière de la Natalie, t. VIII, p. 299.
Possessions allemandes de l'Océanie, t. VIII, p. 345.
Province de Schan-Tung, t. VIII, p. 351.
Frontière occidentale du Transvaal at de l'Etat libre d'Orange, t. VIII, p. 363.
Colonie du Cap, Etat libre d'Orange et

Transvaal (distances kilométriques), t. VIII, p. 420.
Réseaux télégraphiques sous-marins, t. VIII, p. 452.
Région sud-est du lac Tchad, t. VIII, p. 471.

Chanvre.

Commerce du chanvre en Italie, t. VIII, p. 374.

Charbon.

Les charbonnages du Tonkin, t. VI, p. 59.
Mines de charbon de Sibérie, t. VI, p. 124.
Production de la houille en France, t. VI, p. 252.
Exportation du charbon de Moji, t. VIII, p. 437.

Chaussures.

Commerce de chaussures à Smyrne, t. VII, p. 19[illegible].

Chemins de fer.

Les chemins de fer de l'Indo-Chine, par H. Pensa, t. VI, p. 4.
Les chemins de fer congolais et de l'Afrique centrale (suite et fin), par P. Bourdarie, t. VI, p. 21.
Chemins de fer de Russie, t. VI, p. 381.
Le régime des chemins de fer dans l'Inde anglaise, par J. Franconie, t. VI, pp. 413, 483.
La question du Transsaharien, par A. Bernard, t. VII, p. 10.
Chemins de fer de Russie en 1898, t. VII, p. 61.
Une nouvelle grande voie ferrée russo-sibérienne, t. VII, p. 124.
Chemins de fer de l'Ouganda, t. VII, p. 124.
A propos du chemin de fer français au Yunnan, par Ch. Madrolle, t. VII, p. 210.
Les chemins de fer dans le monde entier, t. VII, p. 250.
Budget des chemins de fer de Corée, t. VII, p. 254.
Les chemins de fer en Chine, par Jean de Marcillac, t. VII, pp. 265, 321.
La Russie et le chemin de fer de Mésopotamie, t. VII, p. 313.
Chemins de fer d'Asie-Mineure, t. VII, p. 317.
Chemin de fer du Soudan français, t. VII, p. 379.
Le chemin de fer du Sénégal au Niger, par J. C., t. VII, p. 388.
Le chemin de fer de pénétration de la Côte d'Ivoire, t. VII, p. 504.
Le chemin de fer de Sierra-Leone, t. VIII, p. 114.
Chemins de fer de l'Est africain allemand, t. VIII, p. 122.
Recettes du chemin de fer de Phu-Lang-Thuong à Langson, t. VIII, p. 123.
Chemin de fer du *South Australia*, t. VIII, p. 124.
Les chemins de fer en Algérie, par A. Bernard, t. VIII, p. 129.
Chemin de fer russo-suédois, t. VIII, p. 182.
Chemins de fer hongrois, tarifs par zônes, t. VIII, p. 183.
Chemins de fer en Chine, t. VIII, p. 187.
Les chemins de fer chinois, travail d'organisation, par A.-A. Fauvel, t. VIII, p. 459.

Chronologie.

Chronologie des événements politiques : t. VI, pp. 125, 254, 382, 507; t. VII, pp. 126, 255, 381, 507; t. VIII, pp. 125, 254, 383, 511.

Colis postaux.

Progression du nombre des colis postaux en France, t. VII, p. 443.

Colonies françaises.

L'interpellation de M. Drumont sur la question algérienne, par P. Campain, t. VI, p. 14.
La question des étrangers en Algérie, par Le Myre de Vilers, t. VI, p. 65.
La représentation coloniale, par A. Isaac, t. VI, p. 70.
La situation politique de l'Algérie, par A. Bernard, t. VI, p. 193.
Etablissements français dans l'Inde, par H. Hauser, t. VI, p. 230.
Haut-Oubangui, t. VII, p. 315.
Dahomey, t. VII, p. 315.
Tonkin, t. VII, p. 316.
La situation de Madagascar, par J. Xior, t. VII, p. 427.
La Guadeloupe en 1899, par A. Isaac, t. VII, p. 449.
Congo français. Djibouti. Dahomey, t. VIII, pp. 58 et 59.
Dislocation du Soudan français, par X., t. VIII, p. 158.
La soumission de Bou-Amama, t. VIII, p. 226.
Nos officiers au Soudan, t. VIII, p. 332.

Colonisation.

Notes sur la colonisation en Extrême-Orient. La main-d'œuvre indigène, par A. J. t. VI, p. 9.
Indo-Chine, t. VI, p. 49.
Colonisation du Congo français, par P. Bourdarie, t. VI, p. 449.
La petite colonisation dans l'Annam central, par F. Hauser, t. VII, p. 39.
La colonisation du Congo français, par P. Bourdarie, t. VII, p. 90.
L'émigration italienne et la colonisation, par A. Ebray, t. VII, p. 201.
Lettre d'un colon tonkinois, par Le Myre de Vilers, t. VII, p. 385.
Les compagnies de commerce et de colonisation, par E. Garnault, t. VII, p. 419.
Etudes sur les colonies allemandes, par H. Hauser. — I. Togo, t. VII, p. 256. — II. Cameroun, t. VII, p. 476. — III. Afrique allemande du Sud-Ouest, t. VIII, p. 76. — IV. Est-Africain, t. VIII, p. 214. — V. Colonies du Pacifique, t. VIII, p. 342. — VI. Colonies allemandes spontanées d'Amérique et d'Asie.

La convention de Samoa, t. VIII, p. 374.
La colonisation italienne, t. VIII, p. 52.
La compagnie du Nyassaland, t. VIII, p. 59.
Notes sur la colonisation en Extrême-Orient, par A. J., t. VIII, p. 99.
Compagnies de colonisation, t. VIII, p. 171.
La colonisation française, t. VIII, p. 239.
Colonisation militaire à Madagascar, t. VIII, p. 244.
La colonisation russe à Port-Arthur, t. VIII, p. 308.
L'enseignement colonial en France, t. VIII, p. 310.
L'Allemagne au Cameroun, t. VIII, p. 370.
Les colonies anglaises, par M. Ordinaire, t. VIII, p. 385.
La colonie allemande de Kiao-tchéou, t. VIII, p. 435.

Commerce.

Commerce des vins italiens en Egypte, t. VI, p. 56.
Commerce extérieur de la Russie, t. VI, p. 57.
Progrès commerciaux de l'Allemagne dans le Levant, t. VI, p. 321.
Commerce de la Roumanie avec la France, t. VI, p. 122.
Les sociétés anonymes en Turquie, t. VI, p. 123.
Commerce de Haïphong, t. VI, p. 124.
Commerce de l'Italie, t. VI, p. 186.
Commerce des parapluies et ombrelles à Smyrne, t. VI, p. 187.
Commerce extérieur du Japon en 1897, t. VI, p. 190.
Commerce extérieur de la France en 1898, t. VI, p. 252.
Commerce hongrois-turc, t. VI, p. 315.
Commerce de la France avec les Etats-Unis, t. VI, p. 443.
Commerce de l'Allemagne avec les Etats-Unis, t. VI, p. 444.
Commerce extérieur de la Bulgarie pendant 1898, t. VII, p. 61.
Commerce de la Guinée française, t. VII, p. 62.
Angleterre et Russie, t. VII, p. 113.
Echanges entre la France et la Belgique, t. VII, p. 123.
Commerce franco-canadien, t. VII, p. 124.
Commerce extérieur de la Bulgarie, t. VII, p. 189.
Le commerce extérieur aux Etats-Unis en 1898, t. VII, p. 317.
Commerce extérieur de la Chine en 1898, t. VII, p. 380
Prospérité commerciale du Congo belge, t VII, p. 444.
Mouvement du commerce au Sénégal en 1898, t. VII, 506.
La Casamance, le pays Bayotte et le Balantacounda. Etude commerciale, par P. Arnauld-Régis, t. VIII, p. 33.
L'enseignement commercial en Allemagne, t. VIII, p. 108.
Commerce extérieur de la Roumanie en 1898, t. VIII, p. 244.
Trafic commercial du Japon, t. VIII, p. 243.
Commerce des Antilles et de la Guyane françaises avec les Etats-Unis, t. VIII, p. 245.
Relations commerciales des Etats-Unis avec la France, t. VIII, p. 245.
Commerce du riz en Cochinchine, t. VIII, p. 314.
Commerce de l'ivoire en Belgique, t. VIII, p. 373.
Situation commerciale générale de l'Italie, t. VIII, p. 374.
Crise commerciale en Roumanie, t. VIII, p. 375.
Commerce extérieur de la France, t. VIII, p. 506.

Communications.

Voies de communication de l'Etat de Durango, t. VI, p. 61.

Compromis.

Le nouveau compromis austro-hongrois, t. VII, p. 307.

Concessions.

La colonisation du Congo français, par P. Bourdarie, t. VII, p. 90.
La question de la concession française Changhaï, par J. de la Peyre, t. VI p. 397.
Les sociétés concessionnaires du Congo français, par J. Franconie, t. VIII, p. 86.
La concession de Changhaï, t. VIII, p. 187.
Concessions de terres et mines à Madagascar, t. VIII, p. 439.

Conférences.

La conférence de la paix, t. VII, p. 177 et 182.
La conférence de Bloemfontein, t. VII, p. 180.
La conférence de La Haye, par Ch. Brunot, t. VII, p. 275.
La conférence de la paix, t. VII, p. 439.
Le pape et la conférence de la paix, t. VII, p. 493.
La conférence de la paix, t. VII, p. 501.
Les lettres de la reine Wilhelmine et du pape, t. VIII, p. 57.

Conflits.

Le conflit norvégien-suédois, par Halvdan Koht, t. VI, p. 489.
Le Transvaal et l'Angleterre, par J.-H. Franklin, t. VII, p. 293.
La question de Samoa, t. VII, p. 372.
Les affaires du Transvaal, t. VII, p. 433.
Au Transvaal, t. VIII, p. 45.
Le Transvaal, t. VIII, pp. 105, 111 ; pp. 166, 173.
La fin du conflit anglo-vénézuélien, par H. Froidevaux, t. VIII, p. 257.

Congrès.

Le congrès de géographie à Alger, t. VI, p. 495.
Le congrès international de géographie de Berlin, par A. Bernard, t. VIII, p. 267.

Constitutions.

La constitution coloniale de 1791, par L. Deschamps, t. VII, p. 332.

Crues.

La crue du Nil, t. VIII, p. 186.

Conventions.

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, par J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 385.
La convention franco-anglaise, t. VI, p. 431.
La convention franco-anglaise et la presse britannique, t. VI, p. 439.
L'accord franco-italien, par Ch. Renard, t. VI, p. 475.
La convention franco-anglaise, t. VI, p. 499.
L'arrangement franco-anglais, t. VI, p. 503.
La convention anglo-russe, par J.-L. de Lanessan, t. VII, p. 65.
Le texte de la convention anglo-russe, par X., t. VII, p. 93.
L'accord anglo-russe, t. VII, p. 110.
La convention franco-anglaise, t. VII, p. 112.
L'accord franco-américain, t. VII, p. 496.

Coton.

La récolte du coton aux Etats-Unis en 1897, t. VI, p. 60.
Production du coton dans l'Etat de Durango, t. VI, p. 61.

Crises.

Le ministère Szell. La crise parlementaire autrichienne, par M. Rouffie, t. VII, p. 151.
La crise prussienne, t. VIII, pp. 47 et 55.
Crise commerciale en Roumanie, t. VIII, p. 375.

Cuivre.

La production du cuivre aux Etats-Unis, t. VI, p. 446.

Cultures.

La culture du coton aux Etats-Unis en 1897, t. VI, p. 60.
Culture du riz au Tonkin, t. VII, p. 62.
Situation viticole en Tunisie, t. VII, p. 506.
Culture des betteraves en Russie, t. VIII, p. 243.
Cultures du Maroc, t. VIII, p. 312.
La culture du caféier; la sériciculture au Tonkin, t. VIII, p. 376.

Déjeuner.

Déjeuner du groupe diplomatique et colonial, t. VI, p. 251.
Discours prononcé au déjeuner du groupe diplomatique et colonial, par M. Laferrière, t. VI, p. 321.
Déjeuner du groupe diplomatique et colonial, t. VI, p. 378.

Désarmement.

La question d'Alsace-Lorraine, t. VI, p. 54.

Diplomatie.

Décorations du 1er janvier (affaires étrangeres), t. VI, p. 47.
Le mouvement diplomatique, t. VI, p. 49.
Le *Livre Bleu* sur Madagascar, t. VI, p. 100.
Le *Livre Bleu* sur Madagascar, par Le Myre de Vilers, t. VI, p. 129.
Le *Livre Bleu* sur la Chine, par Le Myre de Vilers, t VI, p. 399.
Mauvaises traditions diplomatiques, par E. Gabiat, t. VII, p. 74.
La diplomatie italienne, t. VII, p. 244.

Discours.

Discours prononcé au déjeuner du groupe diplomatique et colonial, par M. Laferrière, t. VI, p. 321.
Discours de M. Méline, t. VI, p. 370.
Discours prononcé au congrès de géographie à Alger, par M. Laferrière, t. VI, p. 495.
Discours prononcé devant les délégations financières, par M. Laferrière, t. VIII, p. 332.
Le discours de M. Delcassé, t. VIII, p. 424.
Discours prononcé devant le conseil supérieur du gouvernement, par M. Laferrière, t. VIII, p. 488.
Discours de M. Etienne sur le budget des colonies, t. VIII, p. 500.
Discours de M. Chamberlain, t. VIII, p. 504.

Douanes.

Nouveau tarif des douanes bulgares, t. VI, p. 315.
Sénégal et dépendances, t. VIII, p. 122.

Ecoles.

L'école allemande de Constantinople, par J. Roux, t. VI, p. 233.
Les écoles allemandes à l'étranger, par J. Roux, t. VI, p. 464.
Les écoles du Soudan. Un généreux donateur, t. VIII, p. 115.

Economie.

Renseignements économiques : t. VI, pp. 56, 121, 186, 252, 312, 381, 443; t. VII, pp. 61, 123, 189, 250, 317, 443, 505; t. VIII, pp. 60, 120, 182, 241, 310, 373, 434, 506.
Situation économique générale de la Guinée française, t. VI, p. 187.
La situation économique de la Nouvelle-Calédonie, par A. Jouannin, t. VII, p. 34.
Les ressources économiques de Fouta-Djallon, par J. Machat, t. VII, p. 103.
Le développement économique de la Norvège, par Halvdan Koht, t. VII, p. 346.
Situation économique de Madagascar, t. VII, p. 379.
La situation économique en Sibérie, t. VIII, p. 54.
Progrès économiques de l'Indo-Chine, t. VIII, p. 186.
Situation économique du Canada, t. VIII, p. 246.

Elections.

Les élections au Landtag de Bavière, par H Pasquier, t. VIII, p. 95.

Elevage

L'élevage et le commerce des bœufs à Madagascar, par J. Xior, t. VI, p. 420.
L'élevage au Maroc, t. VIII, p. 313.

Emigration.
L'émigration italienne et la colonisation, par A. Ebray, t. VII, p. 201.
L'émigration italienne. t. VII, p. 374.
Mouvement de l'émigration, t. VII, p. 506.
L'émigration italienne, t. VIII, p. 53.

Enquêtes.
Une enquête allemande sur l'Indo-Chine française, par H. Hauser, t. VI, p. 15.

Enregistrement.
Unification de l'enregistrement en Indo-Chine, t. VIII, p. 435.

Excursions.
Excursion de vacances au Canada, t. VII, p. 41.

Expansion.
L'expansion française vers le Tchad, par Ned Noll, t. VIII, p. 469.

Explorations.
Exploration de l'île Sakaline, t. VII, p. 250.

Expéditions.
Au Cameroun, l'expédition de Tibati, t. VII, p. 441.

Expositions.
L'exposition normande canadienne et les traditions coloniales à Honfleur, par H. Froidevaux, t. VIII, p. 160.
Le Japon à l'Exposition de 1900, t. VIII, p. 187.

Farines.
Farines de Smyrne, t. VI, p. 124.

Fédérations.
La fédération australienne, t. VII, p. 309.

Fer.
La production du fer, t. VI, p. 443.
Le prix du fer en Amérique, t. VII, p. 252.
L'industrie du fer aux Etats-Unis, t. VIII, p. 442.

Fêtes.
Les fêtes de Tunis, t. VII, p. 57.

Finances.
Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre, par J. Caillaux, t. VI, pp. 273, 392, t. VII, p. 1.
Situation financière au Transvaal, t. VI, 318.
Finances allemandes, t. VIII, p. 120.
Finances turques, t. VIII, p. 185.

Frontières.
La délimitation de la frontière de Togo, t. VIII, p. 187.

Géographie.
Le congrès de géographie à Alger. t. VI, p. 495.
Le congrès international de géographie de Berlin, par A. Bernard, t. VIII, p. 267.

Grèves.
Les grèves en Grande-Bretagne, t. VI, p. 186.

Guerre.
Les opérations militaires daus le Soudan occidental, t. VI, p. 54.
La guerre aux Philippines, t. VII, p. 371.
Ce que coûte la guerre (Japon), t. VIII, p. 61.
Une expédition contre le Khalifa, t. VIII, p. 176.
La question du Transvaal, par J.-H. Franklin, t. VIII, p. 193.
Le conflit transvaalien, t. VIII, pp. 226, 232.
La guerre du Transvaal, t. VIII, pp. 295, 304; pp. 359, 368.
La guerre du Transvaal, t. VIII, p. 417; t. VIII, p. 495.

Histoire coloniale.
La défense des colonies depuis leur fondation jusqu'à nos jours, par Ned Noll, t. VIII, p. 70.
L'Afrique occidentale sous Colbert, par P. Chemin-Dupontès, t. VIII, p. 90.

Immigration.
Immigration japonaise en Corée, t. VI, p. 123.
Immigration russe dans les provinces du nord de la Chine, t. VIII, p. 314.

Importation.
Importation et exportation au Soudan français, t. VI, p. 317.
Importations des vins et eaux-de-vie français à New-York, t. VII, p. 125.
Statistique des importations et exportations à Madagascar, t. VIII, p. 121.
Importation du papier en Grande-Bretagne, t. VIII, p. 311.

Indemnités.
Les indemnités relatives aux troubles de Samoa, t. VII, p. 373.

Industrie.
Développement industriel en Indo-Chine, t. VI, p. 318.
Syndicats industriels et commerciaux des Etats-Unis, t. VII, p. 125.
L'évolution industrielle au Japon, par D. Rizière, t. VII, p. 232.
Industrie des allumettes au Japon, t. VII, p. 445.
Les industries tunisiennes, par H. Lorin, t. VIII, p. 280.

Interpellations.
Les interpellations sur l'Algérie, t. VII, p. 188.

Ivoire.
Commerce de l'Ivoire en Belgique, t. VIII, p. 373.

Jambons.
Jambons boratés du Canada, t. VI, p. 445.

Journal Officiel.
Nominations et renseignements officiels, t. VIII, pp. 117, 178, 249, 316, 379, 443, 508.

Laines.
Commerce des laines en Italie, t. VIII, p. 374.

Lampes.
Commerce des lampes à Smyrne, t. VIII, p. 376.

Langues.
La langue française aux colonies, t. VII, p. 431.

Législation.
Législation rurale au Maroc, t. VIII, p. 342.

Main-d'œuvre.
La main-d'œuvre à Madagascar, par J. Xior, t. VI, p. 365.
Main-d'œuvre africaine, t. VIII, p. 244.

Mandats-poste.
Service des mandats-poste au Tonkin, t. VI, p. 444.

Marine.
Un programme naval, par Bailly, t. VI, p. 332.
Défense maritime de la France, t. VII, p. 242.
Les marines marchandes, t. VII, p. 305.
La marine marchande, t. VIII, p. 230.

Mines.
L'industrie minière dans l'état de Durango, t. VI, p. 60.
Au Klondyke, par E. Jane de Lamare, t. VI, p. 355.

Missions.
Mission chez Samory (juillet-novembre 1897), par Le Filliâtre t. VI, pp. 293, 423.
La mission Marchand, t. VI, p. 309.
Le retour de la mission Marchand, t. VI, p. 504.
Mission Marchand, t. VII, p. 58.
La mission Marchand à l'Académie des sciences morales et politiques. Rapport sur le prix Audiffred, par F. Rocquain, t. VII, p. 77.
La pénétration du Sahara par l'Algérie et la mission Fourcau-Lamy, par L. Kryszanowski, t. VII, p. 129.
Le retour du général Gallieni et du commandant Marchand, t. VII, p. 188.
Les missions protestantes anglaises à Madagascar, t. VII, p. 189.
La mission Bonnel de Mézières, t. VII, p. 315.
La mission Coppolani, t. VII, p. 315.
La mission Fourneau-Fondère, t. VII, p. 316.
Du Soudan à la Côte d'Ivoire, t. VIII, p. 116.
Nos missions en Afrique, t. VIII, p. 425.
La mission Flamand, t. VIII, p. 500.

Nationalités.
La question slave en Autriche, au point de vue de l'Allemagne, t. VII, p. 433.
Les étrangers au Japon, t. VII, p. 446.
Le catalanisme par ***, t. VIII, p. 1.
Les Allemands au Canada, t. VIII, p. 124.
Expulsion de Chine des Européens non commerçants, t. VIII, p. 314.
Les Chinois au Japon, par R., t. VIII, p. 333.

Navigation.
Mouvement de la navigation dans le golfe Persique, t. VI, p. 60.
Mouvement maritime du monde, t. VI, p. 312.
Mouvement de la navigation à la Réunion, t. VII, p. 62.
La route des Indes : Madagascar, t. VII, p. 374.
Hongrie : Portes de fer. Droit de navigation, t. VIII, p. 183.
Hongrie : Portes de fer. Les taxes de péage, t. VIII, p. 241.

Occupation.
Occupation japonaise de Formose, t. VIII, p. 437.

Opinions.
Justice et force par Deluns-Montaud, t. VI, p. 1.
L'isolement de l'Abyssinie en face de l'Angleterre, par E. Payard, t. VI, p. 30.
En Amérique du Sud. L'Etat d'âme Chiléno-Argentin, par P. d'Espagnat, t. VI, p. 87.
M. Félix Faure, M. Emile Lou et, par H. Pensa, t. VI, p. 257.
M. Marcel Delanney, t. VI, p. 379.
Etat indépendant du Congo, t. VI, p. 380.
Chine, t. VI, p. 380.
Les affaires de Chine d'après l'opinion du Japon, par D. Riziere, t. VII, p. 26.

Or.
Au Klondyke, par E. Jane de Lamare, t. VI, p. 355.
Les mines d'or à Madagascar, t. VII, p. 165.
La question de l'or à Madagascar, par X, t. VIII, p. 350.

Paix.
L'Angleterre et la paix du monde, t. VII, p. 109.
La conférence de la paix, t. VII, p. 177.

Papier.
Importation du papier en Grande-Bretagne, t. VIII, p. 311.

Partage.
Les puissances européennes et le partage de la Chine, par le contre-amiral Th. Dupuis, t. VI, p. 405.
Le partage de la Chine, par le vice-amiral X., t. VII, p. 20.
Le partage de l'Autriche, t. VIII, p. 426.

Pêche.
Congrès international des pêches maritimes et fluviales (Bayonne-Biarritz), par R. Chudeau, t. VIII, p. 42.
Pêcheries d'éponges en Tripolitaine, t. VIII, p. 438.

Peste.
Mesures contre la peste au Transvaal, t. VI, p. 318.

Pétrole.
Production du pétrole en 1897 aux Etats-Unis, t. VI, p. 60.
Production du pétrole aux Indes, t. VII, p. 317.

Peuplement.
Le peuplement européen en Tunisie, t. VIII, p. 49.

Phares.
Les phares de la Chine, par AA. Fauvel, t. VI, p. 458.

Plantations.
Production du pétrole aux Etats-Unis en 1897, t. VI, p. 60.

Politique.

Renseignements politiques, t. VI, pp. 184, 251, 309, 378, 504; t. VII, pp. 57, 118, 188, 246, 314, 438, 504; t. VIII, pp. 58, 115, 226.
La *Patrie française*, t. VI, p. 119. L'*Alliance française*, t. VI, p. 120.
Les interpellations sur l'Algérie, t. VII, p. 188.
Chute du cabinet Dupuy, t. VII, p. 246.
Le nouveau ministère, t. VII, p. 314.

Politique coloniale.

L'œuvre de la France en Indo-Chine, jugée par un Russe, par H. Froidevaux, t. VI, p. 152.
La nationalité des Israélites algériens, par H. Pensa, t. VI, p. 169.
Madagascar. Situation politique, t. VII, p. 163.
L'Espagne et la politique coloniale, t. VII, p. 314.

Politique étrangère.

La crise politique au Japon. Le Japon et les Philippines, par D. Rizière, t. VI, p. 6.
La situation en Espagne, t. VI, p. 32.
L'Allemagne et l'Angleterre, t. VI, p. 42.
La situation en Chine, t. VI, p. 46.
La situation politique en Allemagne, t. VI, p. 52.
La situation politique de la Corée, ni Russie, ni Japon, par D. Rizière, t. VI, p. 93.
La situation dans les Balkans, par Csapo, t. VI, p. 160.
Aux colonies anglaises, par M., t. VI, p. 172.
L'Autriche-Hongrie au début de 1899, par M. Rouffie, t. VI, p. 219.
Politique intérieure du Japon, par D. Rizière, t. VI, p. 227.
L'Ecole allemande de Constantinople, par J. Roux, t. VI, p. 232.
L'incident de Mascate, par X., t. VI, p. 281.
Les îles Samoa, par J.-H. Franklin, t. VI, p. 287.
La question de Macédoine, t. VI, p. 311.
La question de Mascate, par F.-L., t. VI, p. 367.
L'incident de Mascate, t. VI, pp. 371, 376.
Les puissances européennes et le partage de la Chine, par le contre-amiral Th. Dupuis, t. VI, p. 405.
La question de Samoa, t. VII, p. 44.
Les Américains aux Philippines, t. VII, p. 50.
Chine et Angleterre, t. VII, p. 51.
Chine et Italie, t. VII, p. 52.
Zanzibar, t. VII, p. 53.
M. Cecil Rhodes à Berlin, t. VII, p. 54.
La question de Samoa, t. VII, p. 55.
L'action de la Russie en Perse, par H. Pensa, t. VII, p. 88.
Angleterre et Russie, t. VII, p. 113.
L'Angleterre et la Russie en Chine, par H. Pensa, t. VII, p. 161.
La situation politique de l'Australie, M. Harbulot, t. VII, p. 226.
L'Espagne et l'Allemagne, t. VII, p. 240.
L'Angleterre et le Transvaal, t. VII, p. 244
Crète, t. VII, p. 248.
Le Transvaal et l'Angleterre, t. VI, p. 306.
La politique au Canada, par H. Garneau, t. VII, p. 413.
Une nouvelle ère du Japon, t. VII, p. 435.
Le Japon sans lisières, par J. de C. de Cogolin, t. VIII, p. 63.
La Chine, t. VIII, p. 107.
La situation en Prusse, t. VIII, p. 112.
La situation en Turquie, t. VIII, p. 116.
Allemagne, t. VIII, p. 176
Russie : l'île des Ours, t. VIII, p. 178.
L'Autriche sous le régime du § 14 : le cabinet Clary, par M. Rouffie, t. VIII, p. 203.
La situation intérieure de l'Autriche, t. VIII, p. 235.
La politique italienne en Chine, t. VIII, p. 238.
L'Angleterre impérialiste, t. VIII, pp. 430, 432.

Politique extérieure.

La France et l'Italie, t. VI, p. 36.
L'Allemagne et la France, t. VI, p. 43.
Allemagne et France, t. VI, p. 107.
France et Angleterre, t. VI, p. 113.
En Extrême-Orient, t. VI, p. 116.
Les intérêts français à Terre-Neuve, par G. Garreau, t. VI, pp. 140 et 205.
France et Allemagne, t. VI, p. 240.
Les relations de la France et de l'Angleterre, par J.-L. de Lanessan, t. VI, p. 259.
Allemagne et France, t. VI, p. 300.
Siam, t. VII, p. 249.
L'accord russo-anglais en Chine et l'opinion japonaise. Les intérêts français. L'avenir de la Chine, par D. Rizière, t. VII, p. 356.
France et Allemagne, t. VII, p. 375.

Pommes de terre.

Consommation annuelle des pommes de terre à Smyrne, t. VII, p. 188.

Population.

Population de Madagascar, t. VI, p. 253.

Porcs.

Commerce de la viande de porc aux Etats-Unis, t. VII, p. 125.

Ports.

Importance croissante du port d'Alger, t. VI, p. 57.
Le port militaire et commercial du Tonkin, par ***, t. VII, p. 31.
Ports à traité en Chine, t. VII, p. 444.
Talien-Wan, t. VII, p. 445.

Poste.

Les télégraphes et la poste en Chine, par A.-A. Fauvel, t. VI, pp. 83, 164.
La poste en Chine, t. VIII, p. 187.

Presse.

Revues de la Presse française et étrangères t. VI, pp. 32-47, 100-119, 178-183, 240-251, 300-309, 370-377, 431-443, 499 506; t. VII, pp. 44-57, 109-118, 117-187, 238-246, 306-314, 365-378, 430 438, 492-503; t. VIII, pp. 45-58, 105-115, 166-178, 226-240, 295-309, 357-372, 424-433, 500-505.

Protectorats.
Somalie, t. VII, p. 442.

Questions africaines.
La question Marchand, t. VI, p. 45.
La question du Transvaal, t. VII, p. 310.

Question d'Alsace-Lorraine.
La question d'Alsace-Lorraine, t. VI, p. 54.

Questions asiatiques.
La question chinoise, par E.-B., t. VII, p. 96.
La presqu'île de Liao-Toung, t. VII, p. 119.
La question de San-Moun, t. VII, p. 122.
L'Angleterre et la Russie en Chine, par H. Pensa, t. VII, p. 161.
Lettre d'Extrême-Orient. La Corée, le Japon et les Philippines, par D. Rizière, t. VII, p. 171.
L'extension de Hong-Kong, par Jean de la Peyre, t. VII, p. 170.
La province de Tché-Kiang (Chine), par A.-A. Fauvel, t. VIII, p. 22.
L'action de l'Europe en Extrême-Orient, t. VIII, p. 54.
Stratégique de Kiaoutschéou, t. VIII, p. 237.
La politique italienne en Chine, t. VIII, p. 239.
L'occupation de Cagordo par la Russie, par ***, t. VIII, p. 276.
L'Angleterre et la Chine, t. VIII, p. 372.

Question d'Orient.
La question d'Orient, t. VI, p. 34.

La question de Terre-Neuve.
La question de Terre-Neuve, t. VI, p. 105.

Rapports.
Le rapport de Lord Cromer sur l'Egypte, t. VI, p. 501.

Religions.
Aperçu sur le rôle des confréries musulmanes en Afrique, par O. Depont, t. VII, p. 257.
Etat d'esprit musulman, par O. Depont, t. VII, p. 409.

Riz.
La culture du riz au Tonkin, t. VII, p. 62.
Commerce du riz en Cochinchine, t. VIII, p. 314.

Saumon.
Saumon frais et en conserve (Colombie britannique), t. VII, p. 63.

Sociétés.
Les Sociétés anonymes en Turquie, t. VI, p. 123.

Soie.
Fabriques de soieries aux Etats-Unis, t. VII, p. 125.
L'industrie de la soie à Zurich, t. VII, p. 253.
La soie en Italie, t. VIII, p. 374.
La sériciculture au Tonkin, t. VIII, p. 377.

Soufres.
Prix du soufre en Italie, t. VIII, p. 374.

Souscription.
La souscription patriotique du *Matin*, t. VI, p. 178.

Stations navales.
Kouang-Tchéou-Wan, t. VI, p. 184.
Kouang-Tchéou-Wan, t. VI, p. 505.
La question de San-Moun, t. VII, p. 122.
La baie de San-Moun. Un futur point d'appui pour les flottes anglaises, par Jean de la Peyre, t. VIII, p. 29.

Sucre.
Production du sucre, t. VIII, p. 379.

Syndicats.
Syndicats industriels et commerciaux aux Etats-Unis, t. VII, p. 125.

Tables des Matières.
Table des matières du tome VI (1er janvier-15 avril 1899), t. VI, p. 511, du tôme VII (1er mai-15 août 1899), t. VII, p. 311, du tome VIII (1er septembre-15 décembre 1899), t. VIII, p. 513.

Télégraphes.
Les télégraphes et la poste en Chine, par A.A. Fauvel, t. VI, pp. 83, 164.
La télégraphie sous-marine. Le monopole anglais, par L. Brunet, t. VIII, p. 449.

Topographie
Mission topographique au Congo français, t. VII, p. 119.

Traités.
Le traité de paix hispano-américain, par E.-H. Moguez, t. VI, p. 345.
Traité de commerce franco-américain, t. VII, p. 443.
Les nouveaux traités de commerce en Turquie, t. VIII, p. 60.
Le traité sino-coréen, t. VIII, p. 371.

Troubles.
Troubles universitaires en Russie, t. VII, p. 118.
Les troubles de Corée, par D. Rizière, t. VII, par 188.

Vins.
Commerce des vins italiens en Egypte, t. VI, p. 57.
Exportation et importation des vins français, t. VI, p. 121.
Importations de vins et eaux-de-vie français à New-York, t. VII, p. 125.
Situation viticole de la Tunisie, t. VII, p. 506.
Les vins en Italie, t. VIII, p. 374.

Visites.
La visite à l'*Iphigénie*, t. VII, p. 365.
La visite de nos escadres sur les côtes d'Espagne, t. VII, p. 438.

Voyages.
Le voyage à Bangkok de M. Doumer, par Jules Godin, t. VIII, p. 193.
Le voyage de M. Delcassé, t. VII, pp. 492, 498.
Voyages de Bottego dans la région des Somalis, t. VIII, p. 51.
Le comte Mouraview à Paris, t. VIII, p. 229.
Le voyage de l'Empereur allemand et la question du Transvaal, t. VIII, pp. 301 et 307.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

DUE NOV 20 '34

Widener Library
3 2044 083 804 666